



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 144^e Assemblée de l'UIP Nusa Dua (Indonésie) 20-24 mars 2022 Table des matières

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| Introduction | 5 |
| Cérémonie inaugurale de la 144^e Assemblée | |
| • Discours de M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire | 6 |
| • Message de M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU | 6 |
| • Discours de Mme Puan Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie | 6 |
| • Discours de Son Excellence M. Joko Widodo, Président de la République d'Indonésie ... | 7 |
| Débat général sur le thème <i>Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques</i> | |
| • Allocution liminaire de Mme P. Maharani, Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie | 8 |
| • Allocution liminaire de M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire | 8 |
| • Message de M. Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU et fondateur du <i>Ban Ki-moon Center for Global Citizens</i> | 9 |
| • Intervention de Mme M. Wijsen, cofondatrice de <i>Bye Bye Plastic Bags</i> et dirigeante du mouvement <i>Youthtopia</i> | 9 |
| • Interventions de Mme H. Ramzy Fayeze (Bahreïn), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires | 10 |
| • Débat général | 10 ; 33 ; 49 |
| • Lancement du Rapport parlementaire mondial 2022 | 45 |
| Organisation des travaux de l'Assemblée | |
| • Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée | 22 |
| • Ordre du jour définitif | 24 |
| Point d'urgence intitulé <i>Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale</i> | |
| • Débat en séance plénière | 25 |
| • Adoption de la résolution | 71 |
| Volet spécial sur le suivi de la mise en œuvre des décisions de l'UIP | 73 |

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale | |
| • Adoption de l'ordre du jour | 77 |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143 ^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021) | 77 |
| • Information par le Président de la Commission permanente | 77 |
| • <i>Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable</i> | 79 |
| a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteuses | 79 |
| b) Débat | 80 |
| c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière | 85 |
| d) Désignation d'un rapporteur à la 144 ^e Assemblée de l'UIP | 86 |
| • Préparation des Assemblées suivantes | |
| a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission | 86 |
| b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs | 86 |
| c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission | 86 |
| • Élections au Bureau de la Commission permanente | 86 |
| Commission permanente du développement durable | |
| • Adoption de l'ordre du jour | 87 |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143 ^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021) | 87 |
| • <i>Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie</i> | 87 |
| a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteuses | 87 |
| b) Débat | 87 |
| c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière | 91 |
| d) Désignation d'un rapporteur à la 144 ^e Assemblée de l'UIP | 91 |
| • Préparation des Assemblées suivantes | 91 |
| a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission | 91 |
| b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs | 91 |
| c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission | 91 |
| • Élections au Bureau de la Commission permanente | 92 |
| Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme | |
| • Allocution du Président | 93 |
| • Adoption de l'ordre du jour | 93 |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143 ^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021) | 93 |
| • Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : <i>L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États</i> | 93 |
| • Débat sur <i>Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques</i> | 104 |
| Commission permanente des Affaires des Nations Unies | |
| • Adoption de l'ordre du jour | 110 |
| • Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143 ^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021) | 110 |
| • La présence de l'ONU sur le terrain en appui au développement national : le cas de l'Indonésie | 110 |
| • Le forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable : préparation de la session d'examen de 2022 | 114 |
| • Élections au Bureau de la Commission permanente | 118 |
| • Divers | 118 |

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| Forum des femmes parlementaires | |
| • Ouverture de la séance | 119 |
| • Élection de la Présidente de la 33 ^e session du Forum des femmes parlementaires | 119 |
| • Allocutions de bienvenue | 119 |
| • Adoption de l'ordre du jour | 121 |
| • Activités récentes dans le domaine de l'égalité des sexes | |
| a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires | 121 |
| b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes | 121 |
| c) Activités récentes de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes | 121 |
| • <i>Les femmes au parlement en 2021 : regard sur l'année écoulée</i> | 122 |
| • Contribution aux travaux de la 144 ^e Assemblée dans une perspective de genre | 122 |
| • Réunion-débat <i>Expériences parlementaires en matière de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en période de COVID-19 et de rétablissement après la pandémie</i> | 124 |
| • Débat | 126 |
| • Rapports des groupes de travail | 132 |
| • Élections au Bureau des femmes parlementaires | 133 |
| • Lieu et date de la 34 ^e session du Forum des femmes parlementaires | 133 |
| Forum des jeunes parlementaires | |
| • Adoption de l'ordre du jour | 134 |
| • Remarques liminaires | 134 |
| • Dernières informations sur la participation des jeunes | 134 |
| • Contribution aux travaux de la 144 ^e Assemblée | 138 |
| • Mise en œuvre de la campagne <i>Oui à plus de jeunes au parlement !</i> : séance de questions-réponses sur les quotas de jeunes | 142 |
| • Préparatifs de la 145 ^e Assemblée (octobre 2022) | 145 |
| • Élection au Conseil du Forum des jeunes parlementaires | 146 |
| • Divers | 146 |
| Réunion-débat : Tirer parti des pouvoirs budgétaires des parlements pour le bien des enfants (organisée conjointement par l'UIP et l'UNICEF) | 147 |
| Atelier : Plus jamais cela : Renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire pendant le rétablissement post-COVID-19 et au-delà (organisée conjointement par l'UIP et l'OMS) | 153 |
| Atelier : Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires (organisé conjointement par l'UIP et l'OTICE) | 161 |
| Réunion-débat : Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés (Organisée conjointement par l'UIP et la GOPAC) | 164 |
| Adoption des résolutions, documents finaux et rapports | |
| • Déclaration de Nusa Dua : <i>Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques</i> (débat général) | 170 |
| • <i>Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable</i> (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) | 170 |
| • <i>Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie</i> (Commission permanente du développement durable) | 171 |
| • Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies | |
| • Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 146 ^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs | 173 |
| Clôture de l'Assemblée | 174 |

| | <u>Page(s)</u> |
|---|----------------|
| Annexes | |
| I. Déclaration de Nusa Dua : <i>Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques</i> (Point 3) | 176 |
| II. <i>Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable</i> (Point 4) Texte de la résolution | 181 |
| III <i>Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie</i> (Point 5) Texte de la résolution | 186 |
| IV-A.– IV-B. Rapports des Commissions permanentes | 190-193 |
| V-A.– V-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée | 194-195 |
| VI. <i>Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale</i> (Point 8) Texte de la résolution | 196 |
| VII. Liste des participants | 199 |

Introduction

Des délégations des 101 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Eswatini, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lettonie, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Türkiye, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Les quatre Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA), Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), Parlement arabe et Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Organisation des Nations Unies (ONU), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA), Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire des pays de langue turcique (TURKPA), Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (FP-CIRGL), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP-SADC), Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Réseau international des parlementaires pour l'éducation (IPNEd), Union interparlementaire arabe (UIPA), Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) des associations politiques internationales : Internationale libérale.

Sur les 778 délégués ayant assisté à l'Assemblée, 404 étaient parlementaires (393 de Parlements membres et 11 de Membres associés). Parmi eux, 30 étaient président(e)s de parlement, 28 vice-président(e)s, 154 étaient des femmes (38,1 %) et 110 des jeunes parlementaires (27,2 %).

Cérémonie inaugurale de la 144^e Assemblée

DIMANCHE 20 MARS 2022

La cérémonie inaugurale de la 144^e Assemblée de l'UIP se déroule le dimanche 20 mars 2022 au Centre international de congrès de Bali, à Nusa Dua (Indonésie). Elle démarre à 19 h 30, en présence du Président de la République d'Indonésie, M. Joko Widodo.

Mme Gilda Sagrado (Maîtresse de cérémonie) souhaite aux délégués la bienvenue à Bali.

La cérémonie s'ouvre par un court spectacle présentant différentes danses traditionnelles indonésiennes.

M. Duarte Pacheco (Président de l'Union interparlementaire) remercie le Parlement indonésien pour sa chaleureuse hospitalité et les efforts qu'il a déployés pour faire en sorte que l'Assemblée se déroule dans les meilleures conditions. Le monde est à la croisée des chemins et nous entrons dans la troisième année de la pandémie dévastatrice de COVID-19, qui a non seulement des conséquences directes sur la santé de millions de personnes et fait également reculer les progrès en matière de développement durable. Néanmoins, les parlements et l'UIP ont poursuivi leurs activités et les parlementaires ont continué à jouer leur rôle pour ce qui est de veiller au bien-être des citoyens.

La crise en Ukraine jette incontestablement une ombre sur l'Assemblée. Un membre de la communauté internationale en a envahi un autre, provoquant une catastrophe humanitaire majeure en Europe et des répercussions dans le monde entier. Le bilan humain de cette invasion est inacceptable, tout comme la menace d'emploi de la force nucléaire. Le Président de l'UIP indique que l'UIP appelle le Parlement de la Fédération de Russie à mettre fin à la guerre et à rechercher une solution pacifique. Il déclare aussi que l'Organisation se tient prête à faciliter le dialogue, qui demeure le meilleur moyen de résoudre la crise.

Le monde est confronté à de nombreux autres défis, mais aucun n'est aussi pressant que la crise climatique. C'est pourquoi ce sujet a été choisi comme thème principal de l'Assemblée. Partout dans le monde, les citoyens en ont assez des paroles et souhaitent voir la mise en œuvre de mesures concrètes. Toutes les crises entraînent un accroissement des inégalités, et la crise climatique ne fait pas exception. L'Assemblée doit donc mobiliser les parlements du monde entier pour qu'ils prennent des mesures énergiques avant qu'il ne soit trop tard.

L'Assemblée se penchera également sur le nombre sans cesse croissant de cas dont est saisi le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP, ainsi que sur la situation critique des parlementaires en Afghanistan, au Myanmar et dans d'autres parlements en crise. Les Parlements membres de l'UIP doivent rendre compte de leurs travaux et continuer à innover, à se rajeunir et à s'améliorer, notamment en redoublant d'efforts pour atteindre la parité et accroître la participation des jeunes à la vie politique.

M. António Guterres (Secrétaire général de l'ONU) déclare dans un message vidéo qu'alors que le monde s'efforce de se remettre de la pandémie de COVID-19, des actes de violence insensés sèment la mort et la destruction en Ukraine, menaçant la paix et la sécurité mondiales. La guerre aggrave les vulnérabilités économiques et sociales dans la région et au-delà. Elle montre également comment la dépendance mondiale aux combustibles fossiles met la sécurité énergétique, l'action climatique et l'économie mondiale à la merci de la géopolitique.

Les solutions pour remédier à la catastrophe climatique mondiale sont claires : réduire les émissions de 45 % au cours de l'actuelle décennie et atteindre un niveau d'émissions nettes nul à l'horizon 2050, investir la moitié du financement climatique dans l'adaptation et la résilience afin de protéger les communautés vulnérables et veiller à ce que les engagements financiers en faveur des pays en développement soient respectés. Les parlements et les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour atteindre ces objectifs et doivent promouvoir des politiques climatiques ambitieuses, le passage aux énergies renouvelables et la création d'emplois verts.

Mme Puan Maharani (Présidente de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie) souhaite aux délégués la bienvenue en Indonésie. Elle indique que les incertitudes liées à la pandémie de COVID-19 s'ajoutent aux nombreux défis complexes auxquels le monde est déjà confronté. Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, et les parlements ont

un rôle clé à jouer pour mobiliser des soutiens politiques en faveur de la coopération internationale et du multilatéralisme. Les engagements internationaux n'ont aucune valeur s'ils ne sont pas mis en œuvre au niveau des pays.

La 144^e Assemblée constituera une tribune privilégiée pour mener un dialogue interparlementaire sur la démocratie, la paix, les droits de l'homme et le développement durable. La démocratie est remise en cause de diverses manières dans de nombreux pays. L'Assemblée sera également l'occasion pour la communauté internationale d'appeler à la fin de la guerre en Ukraine, d'exprimer son soutien à la pleine indépendance de la Palestine et d'encourager le Myanmar à renouer avec la démocratie.

Le choix des changements climatiques comme thème de la 144^e Assemblée est particulièrement pertinent, et les parlementaires doivent procéder par étapes pour s'attaquer à ce problème : œuvrer à l'instauration d'un contexte géopolitique pacifique et stable propice à la diplomatie climatique, accélérer la distribution équitable des vaccins dans le monde, stimuler l'engagement et l'action pour que le monde cesse d'être à la merci des changements climatiques et accélérer la reprise de l'économie mondiale au sortir de la pandémie.

Les difficultés et les incertitudes auxquelles le monde est confronté ne peuvent être surmontées qu'en travaillant de concert et en renforçant la coopération internationale. Les parlements jouent un rôle déterminant dans cet effort et doivent montrer l'exemple en prenant des mesures concrètes en vue de bâtir un monde sain, pacifique et prospère.

Son Excellence M. Joko Widodo (Président de la République d'Indonésie) souhaite aux délégués la bienvenue en Indonésie et fait observer que les problèmes évoqués par les orateurs précédents ne feront que s'amplifier dans les années à venir. Le monde peine à suivre le rythme de l'évolution technologique, tandis que la pandémie de COVID-19 a montré comment une seule crise peut tout bouleverser. Les populations sont aujourd'hui confrontées à une forte augmentation du coût de la vie due à la pénurie d'énergie et aux perturbations de la logistique mondiale. Les déclarations des parlements et des gouvernements à propos des changements climatiques doivent encore être suivies d'effets. Si la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables semble être une solution simple, sa mise en œuvre constituera un véritable défi, notamment dans les pays développés.

La communauté internationale doit mobiliser sans tarder des investissements en faveur des énergies renouvelables. L'Indonésie dispose d'un énorme potentiel d'énergie renouvelable, qu'il s'agisse de l'énergie hydro-électrique, éolienne, marémotrice ou solaire, mais le pays a besoin d'importants investissements et de transferts de technologie pour exploiter ce potentiel. La communauté internationale ne peut ignorer plus longtemps les dégâts causés par les changements climatiques. Les Parlements membres de l'UIP doivent se mobiliser et coopérer sans plus attendre en vue de proposer des politiques et des mesures concrètes applicables sur le terrain.

Le Président Joko Widodo déclare ouverte la 144^e Assemblée de l'UIP.

Séance du lundi 21 mars

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 05, sous la conduite de Mme P. Maharani (Indonésie), Présidente de l'Assemblée.

La Présidente, dans son allocution de bienvenue à l'Assemblée, dit qu'à l'heure où nous sommes confrontés à des défis difficiles qu'une kyrielle de crises aggrave, le monde doit être solidaire et faire montre d'une détermination renouvelée pour définir des mesures propres à instaurer une confiance réciproque afin d'établir une paix durable, de renforcer la solidarité mondiale pour lutter contre la propagation du virus de la COVID-19 et de consolider les partenariats pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Alors que la paix et la stabilité internationales continuent d'être menacées par des conflits de par le monde, l'objectif fondateur de l'UIP reste plus pertinent que jamais. Par conséquent, il faut que la 144^e Assemblée insuffle aux parlements la dynamique nécessaire à leur participation à la lutte pour la paix par le biais du dialogue et de la diplomatie. Tous les pays, sans exception, doivent respecter le droit international, la Charte des Nations Unies et l'intégrité territoriale des États. De leur côté, les parlements, qui sont les gardiens de la démocratie, doivent démontrer qu'ils ont la capacité d'accroître la résilience démocratique et de renforcer ainsi les bienfaits de la démocratie.

Les répercussions colossales de la pandémie en cours, y compris sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), ont poussé les parlements à continuer de renforcer l'architecture sanitaire mondiale ainsi que les mesures de préparation aux situations d'urgence liées à la pandémie. La sortie de crise après la pandémie doit cependant aussi comprendre une dimension sociale axée sur les efforts qui sont actuellement déployés pour soutenir la participation des femmes et des jeunes à la prise de décisions et lutter contre les effets disproportionnés non seulement de la pandémie, mais aussi des conflits et des changements climatiques sur les femmes et les filles. Le débat général qui va suivre, sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, est l'occasion pour les parlements d'être à l'avant-garde des mesures qui ont pour but d'atteindre l'objectif de zéro émission et de surmonter la menace pour l'existence de l'humanité causée par les changements climatiques, par exemple en encourageant les mesures d'atténuation et d'adaptation, en concrétisant l'engagement de financer l'action climatique, et en soutenant la transition vers une énergie propre par le biais du transfert de technologie et de l'investissement. Pour y parvenir, il est indispensable de consolider les partenariats mondiaux et le multilatéralisme, de traduire les engagements pris au niveau international en mesures nationales, d'instaurer une culture de la paix, du dialogue, de la tolérance et de la confiance, et de lisser activement les divergences de vues.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, souhaite la bienvenue aux participants et se félicite de cette nouvelle occasion offerte aux parlementaires du monde entier de discuter, en personne, des défis communs. Il considère que l'aggravation de la crise liée aux changements climatiques – essentiellement attribuable à l'activité humaine – exige une mutation rapide des systèmes économiques, des pratiques suivies en matière d'utilisation de l'énergie et des systèmes alimentaires afin d'atténuer les répercussions gigantesques des changements climatiques sur la planète, la biodiversité et les peuples, qui luttent pour leur survie. Ces phénomènes exacerbent, en outre, les inégalités et les vulnérabilités, en particulier parmi les femmes et les filles, compromettent de surcroît le développement durable et causent déjà des dégâts irréversibles. Si des mesures ne sont pas prises d'urgence pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, les conséquences seront encore plus dévastatrices et y remédier s'avérera encore plus coûteux.

Les objectifs ambitieux fixés par l'Accord historique de Paris sur les changements climatiques en 2015 sont loin d'être atteints. Il faut donc que les parlementaires tirent parti des possibilités qu'ils ont identifiées lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue récemment à Glasgow et intensifient leur action pour surmonter ce problème, qui requiert une forte impulsion politique. Outre la protection due aux personnes les plus exposées aux changements climatiques, les parlementaires pourraient mettre à profit leurs fonctions législatives, budgétaires et de contrôle pour faire passer des lois solides relatives au climat, assorties d'un budget de mise en œuvre adéquat, et demander aux pouvoirs publics de rendre des comptes sur les engagements souscrits dans le domaine climatique. Pour une meilleure durabilité, les parlements doivent également réduire leurs propres émissions et consolider leur label vert. Par ailleurs, les déplacements de populations et les migrations liés au climat ne feront qu'augmenter à

mesure de l'intensification des changements climatiques, que l'on doit combattre au moyen de mesures étayées par des connaissances scientifiques et tenant compte de la problématique hommes-femmes et de la dimension d'inclusion sociale. Les générations futures comptent sur les parlementaires pour assumer leur responsabilité et agir et coopérer de façon collaborative grâce à un dialogue constructif et ouvert afin d'assurer une planète saine. L'UIP est fermement résolue à faire progresser l'action parlementaire et à encourager la solidarité dans la lutte mondiale contre les changements climatiques, pour le bien-être de tous.

M. Ban Ki-moon (ancien Secrétaire général de l'ONU et fondateur du *Ban Ki-moon Center for Global Citizens*), invité spécial, dit dans un message vidéo préenregistré que la crise mondiale en cours, provoquée par l'urgence climatique et la pandémie de COVID-19, a freiné la réalisation des cibles des ODD, en particulier celles relatives à la lutte contre les changements climatiques. Les parlements jouent un rôle majeur pour encourager les initiatives déterminantes en faveur du climat, moyennant des interventions transversales susceptibles de stimuler à la fois la diplomatie internationale et leur mise en œuvre au niveau local. Lorsqu'elle a qualifié les changements climatiques de crise mondiale intergénérationnelle, l'UIP a montré que la volonté politique est un levier qui permet de trouver des solutions à l'urgence de la situation. Cependant, en l'absence de réponses législatives urgentes, la promesse de réduire les émissions de gaz à effet de serre, scellée lors de la récente Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, restera lettre morte. Il est donc crucial de trouver des solutions à fort impact et innovantes en matière d'adaptation et d'atténuation, y compris en actualisant les contributions déterminées au niveau national (CDN).

M. Ban Ki-moon indique que le Centre mondial pour l'adaptation, qu'il copréside et qui s'emploie à trouver des solutions pour accélérer l'action pour l'adaptation à l'échelle mondiale, continuera de soutenir l'Observatoire de la vulnérabilité climatique et de promouvoir ses mesures climatiques ambitieuses. En outre, le groupe parlementaire de l'Observatoire de la vulnérabilité climatique permettra aux parlementaires du monde entier de prendre part à des discussions productives sur les moyens d'entreprendre des actions mondiales engagées et coordonnées en faveur du climat.

Le message que M. A. Guterres, Secrétaire général de l'ONU, a transmis par vidéo le 28 février 2022 lors du lancement du rapport intitulé "Changements climatiques 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité", est diffusé. Dans ce message, M. Guterres met en exergue les faits indéniables décrits dans le rapport, qu'il considère comme une accusation accablante de l'échec des dirigeants dans la lutte contre les changements climatiques et qui souligne la nécessité d'agir d'urgence.

Une vidéo de l'allocution prononcée par M. S.P. Teo, Président du Parlement des Tuvalu, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, en octobre 2021, est diffusée. M. Teo y évoque les effets délétères de l'élévation du niveau de la mer sur son pays, un État insulaire de faible élévation, et la menace qui en résulte pour sa survie, alors que le pays ne contribue que marginalement aux changements climatiques.

Mme M. Wijzen (cofondatrice de *Bye Bye Plastic Bags* et dirigeante du mouvement *Youthopia*), invitée spéciale, affirme que les changements climatiques sont une réalité dont les conséquences se font déjà sentir partout dans le monde, alors que l'on ne dispose qu'un peu plus de sept ans pour agir et inverser le cours de la crise. Forts de cette information, les jeunes n'attendent pas que le temps passe pour passer à l'action. Par exemple, lorsqu'elle avait 12 ans, à Bali, elle a décidé avec sa sœur cadette de lutter contre la pollution par les matières plastiques en ramassant les sacs en plastique. Aujourd'hui, à l'âge de 21 ans, elle espère être devenue une entrepreneuse confiante et un modèle pour les jeunes, y compris pour les 80 millions de jeunes Indonésiens de moins de 30 ans.

Les jeunes font tout ce qu'ils peuvent pour protéger la biodiversité, associer les communautés autochtones aux processus liés au climat, accroître le nombre de zones marines protégées, mettre un terme à la déforestation, faire cesser la construction de nouvelles centrales électriques à combustibles fossiles et accélérer la réalisation des ODD afin que personne ne soit laissé pour compte. Ces jeunes gens formidables, auxquels se joignent des enfants plus jeunes encore, continuent d'être guidés par cet idéal d'un monde meilleur et entendent montrer l'exemple. De ce fait, l'oratrice lance le défi aux participants d'inviter les jeunes à prendre part aux processus de décision et de résolution des problèmes, du début à la fin. Même s'ils ne représentent que quelque 25 % de la population mondiale, les jeunes constituent 100 % de l'avenir et ils sont prêts à agir pour inverser la crise climatique en cours.

Mme H. Ramzy Fayed (Bahreïn), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, prenant la parole au nom de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau, dit, pour éclairer le débat général qui va suivre sous l'angle de la perspective de genre, que les changements climatiques font partie des événements qui menacent le plus la société, car ils mettent en péril ses fondements mêmes et ont des répercussions immédiates sur des populations déjà vulnérables et marginalisées. Faire progresser l'action climatique requiert des mesures volontaristes pour accroître la participation des femmes à la vie politique, de même que des mesures dont il a été démontré qu'elles ont un effet sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone et des politiques plus efficaces en matière de changements climatiques. Or, selon les données de l'UIP, les femmes sont démesurément sous-représentées dans les enceintes politiques nationales et internationales, attendu qu'elles ne représentent aujourd'hui que 26,1 % des parlementaires dans le monde. La législation sur le climat et la réforme des politiques climatiques sensibles aux questions de genre, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes, vont de pair et doivent être renforcées au nom de l'action en faveur du climat. Des institutions vertes et tenant compte des questions de genre sont également essentielles, à commencer par les parlements, dont un grand nombre ont déjà pris le "virage vert". Dans ce contexte, les parlements doivent en outre tenir compte des considérations de genre et d'autres besoins distincts des groupes sociaux. Enfin, il faut que l'action aille en s'intensifiant pour assurer l'avenir des familles et de leurs descendants. En définitive, les parlementaires du monde entier sont plus forts lorsqu'ils travaillent main dans la main.

Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, exprimant le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, considère que les changements climatiques sont une question essentielle, voire fondamentale, pour les jeunes, dont l'avenir dépend des mesures qui seront prises au cours de la décennie suivante pour pallier les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale. Étant donné que ce sont les jeunes générations qui pâtiront le plus des conséquences de la dégradation de l'environnement antérieure à leur naissance, il faut leur permettre de mettre leurs talents et leurs idées novatrices au service de l'action climatique, y compris dans les parlements. Or, les moins de 30 ans y sont largement sous-représentés, puisqu'ils représentent moins de 3 % de l'ensemble des parlementaires. Les mesures urgentes requises pour que la mise en œuvre de l'Accord de Paris soit une priorité appellent de fait une plus grande participation des jeunes aux processus législatifs et nécessitent que leurs points de vue soient défendus par les parlementaires de tous âges. Outre adhérer à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, les Membres sont instamment priés d'envoyer des délégations de jeunes à deux événements à venir qui auront lieu en Égypte, à savoir la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui sera consacrée à l'action climatique, et la Conférence mondiale des jeunes relative aux processus multilatéraux des Nations Unies sur le climat, afin que les opinions de la jeunesse soient prises en considération dans les discussions de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de novembre 2022.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*

(A/144/3-Inf.1)

M. P. Katjavivi (Namibie), ouvrant le volet de haut niveau du débat réservé aux présidents de parlements, rappelle à titre d'information que cela fait 32 ans jour pour jour que son pays a recouvré sa liberté et accédé à l'indépendance et indique que sa délégation comprend deux membres du Parlement des enfants institué par la Namibie. Bien que les gaz à effet de serre émis par la Namibie ne représentent qu'une part insignifiante des émissions mondiales, celles émises par les autres pays ont une incidence néfaste sur la population namibienne, qui est de taille restreinte. La plupart des régions de Namibie subissent les effets des changements climatiques sous la forme de périodes prolongées de sécheresse auxquelles succède une intensification des crues. Selon les estimations, la température annuelle moyenne en Namibie devrait encore augmenter au cours des deux décennies suivantes, tandis que les précipitations annuelles devraient, elles, diminuer. Les changements climatiques menacent la production de bétail – une source majeure de revenus grâce aux exportations – dont la majorité des Namibiens dépendent en

parallèle de l'agriculture pluviale. Les changements climatiques ont des conséquences adverses sur la sécurité alimentaire et sur les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Dans les communautés rurales du pays, surtout, les femmes jouent un rôle déterminant en matière de sécurité alimentaire et de génération de revenus grâce à la récolte.

Les pays doivent travailler en partenariat à l'élaboration de stratégies axées sur la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques, et veiller à y associer les personnes les plus touchées, et à l'amélioration des capacités d'adaptation par le biais de la formation et de l'utilisation des savoirs locaux pertinents. La politique nationale namibienne en matière de changements climatiques est régulièrement réexaminée et une nouvelle initiative en faveur de l'hydrogène vert est en cours. Elle permettra de transformer l'économie et d'exploiter le vaste potentiel que possède la Namibie en termes de production d'énergie renouvelable. Le Parlement namibien partage la volonté de lutter contre les conséquences dévastatrices des changements climatiques.

M. Byeong-seng Park (République de Corée), citant des exemples de phénomènes météorologiques extrêmes qui menacent la planète, considère que les parlements doivent prendre la tête de l'action engagée pour donner effet aux engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris en faveur de la neutralité carbone, y compris en fixant des objectifs de réduction des émissions de carbone. En 2020, l'Assemblée nationale coréenne a indiqué que la crise climatique exigeait une intervention d'urgence et a par la suite adopté une législation visant à promouvoir la neutralité carbone et la croissance verte. Cela a incité les pouvoirs publics à accroître leur objectif de contribution déterminée au niveau national. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour mieux respecter l'environnement à l'horizon 2030, l'Assemblée nationale coréenne accélère le passage au numérique, se tourne vers des options vertes pour sa flotte de véhicules officiels et utilise des produits plus écologiques. Elle poursuit en outre une transition juste vers une société neutre en carbone par le biais de mécanismes visant à protéger les populations défavorisées contre toutes les inégalités économiques, environnementales et sociales qui pourraient en découler et à garantir un partage équitable des coûts.

Les parlements doivent aussi faciliter le développement des technologies et des industries vertes, qui font partie intégrante de tout passage à une économie décarbonée. En adoptant une législation appropriée, l'Assemblée nationale coréenne a donc jeté les bases de la politique du nouveau Pacte vert de la Corée, dont le but est d'aider les entreprises à se lancer dans des industries de pointe tandis qu'elles se réorientent vers des systèmes respectueux de l'environnement et à faible émission de carbone. En outre, le Fonds de réponse à la crise climatique, créé peu de temps auparavant, contribuera à garantir le financement de la transition énergétique et de la croissance verte. Les préoccupations environnementales doivent toujours avoir un rang de priorité élevé, car l'absence de mesures de lutte contre la crise climatique ne fera qu'engendrer instabilité et insécurité sur les plans économique et politique. Le temps est donc venu pour les pays d'agir afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette et de sauver la Terre.

M. R. Talbi El Alami (Maroc) indique que le Maroc, outre qu'il a présidé et accueilli d'importants processus internationaux liés au climat, a adopté des mesures volontaristes pour protéger l'environnement qui font partie intégrante de sa politique publique. Le Maroc produit de l'énergie à partir de sources renouvelables et applique une stratégie agricole ambitieuse qui contribue à la préservation de l'environnement. Il contrôle strictement les activités de pêche et l'utilisation d'eau douce, notamment pour veiller à sa consommation rationnelle dans l'agriculture et l'industrie. Le Maroc interdit la fabrication de matières plastiques non biodégradables et ne finance pas les projets dont l'étude d'impact sur l'environnement est négative. Enfin, le pays accélère la construction de centrales électriques renouvelables sur l'ensemble du territoire et réutilise également les eaux usées traitées dans le cadre d'un plan audacieux de gestion des ressources hydriques.

Le Maroc s'est engagé à faire profiter les pays africains frères de ses compétences spécialisées dans le cadre de projets phares tels que l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, qui vise à réduire la vulnérabilité de l'agriculture aux perturbations climatiques et à contribuer à la réduction de la pauvreté. Il est indispensable d'établir de nouveaux partenariats productifs pour faire face aux effets des changements climatiques auxquels l'Afrique est exposée de manière disproportionnée alors que le continent n'est responsable que d'une infime partie des émissions mondiales. Le Maroc adhère par ailleurs à toutes les initiatives internationales de préservation de l'environnement marin. La mise en œuvre des conventions relatives à l'environnement se heurte cependant à un engagement international et à des financements verts insuffisants, lesquels requièrent solidarité et partage. Les parlements doivent montrer la voie dans

le domaine de la préservation de l'énergie. L'exposition excessive des pays du Sud aux risques environnementaux et aux conséquences des changements climatiques met à l'épreuve les valeurs de la communauté internationale et met en cause sa volonté politique et, surtout, son sens des responsabilités.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) constate que les changements climatiques se sont intensifiés à l'échelle mondiale à un rythme beaucoup plus rapide que ce que prévoyaient initialement les scientifiques. Il faut que les parlements intensifient leurs réponses en conséquence et adoptent des mesures d'atténuation des changements climatiques. Les chefs d'État et de gouvernement sont instamment priés de renforcer leurs contributions déterminées au niveau national, leurs ambitions et leur action en faveur du climat afin d'atteindre l'objectif de zéro émission nette et de parvenir à limiter la hausse des températures à 1,5 °C. Pour ce faire, les parlements doivent se servir de leurs mandats constitutionnels pour s'assurer que les gouvernements atteignent expressément leurs objectifs en matière d'atténuation et mettent pleinement en œuvre les engagements auxquels ils ont souscrit au titre de l'Accord de Paris et des processus internationaux ultérieurs. De même, il faut qu'ils veillent à ce que les pays développés honorent leur promesse d'apporter dix milliards d'USD pour financer les mesures d'atténuation. Aux fins d'un contrôle rigoureux, les Membres de l'UIP devraient nouer des partenariats stratégiques afin que les discussions sur les changements climatiques soient mieux comprises au niveau multilatéral.

Outre encourager les projets d'infrastructures vertes, une meilleure gestion des déchets et une économie circulaire, les parlements doivent rationaliser les lois relatives aux changements climatiques afin d'accélérer la transition vers des sources d'énergie propres et renouvelables. Au Zimbabwe, où un fonds national pour le climat a été récemment créé pour guider l'action climatique et assurer sa pérennité, les réponses aux changements climatiques se fondent sur les principes de responsabilités communes mais différenciées, de capacités respectives et de justice climatique. Conformément à sa stratégie de développement à long terme à faible taux d'émission et conforté par l'intégration des changements climatiques dans sa stratégie nationale de développement, le Zimbabwe s'est engagé davantage en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Un projet de loi exhaustif sur les changements climatiques est en cours d'élaboration. Il porte essentiellement sur le financement de la lutte contre les changements climatiques, la mesure des émissions de gaz à effet de serre, la conformité, et le modèle de présentation de rapports et de vérification.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) explique qu'en raison de leur faible capacité d'adaptation, les pays les plus pauvres du monde ressentent les problèmes induits par les changements climatiques de manière plus aiguë que les autres. Les parlements, qui sont bien placés pour avoir une incidence sur la lutte contre les changements climatiques, détiennent la clé qui pourrait permettre de résoudre ces problèmes. Le Malawi peine aujourd'hui à faire face aux conséquences dévastatrices de cyclones successifs, qui entraînent dans leur sillage des pertes en vies humaines, la disparition des revenus et la destruction des infrastructures, sans que l'on puisse en entrevoir la fin. La hausse des températures, les précipitations anormales, la sécheresse et les pénuries alimentaires aggravent la détresse des habitants vulnérables du pays, alors que celui-ci est pauvre et a été déjà durement touché par la pandémie de COVID-19 et qu'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour y faire face.

Comme tous les parlements devraient le faire dans le cadre de leur important mandat constitutionnel, le Parlement du Malawi continue de tout mettre en œuvre pour jouer un rôle de premier plan et veiller à ce que des ressources adéquates permettent d'alléger les souffrances causées par les catastrophes naturelles et d'atténuer les effets des changements climatiques. Tous les pays ont besoin d'une législation efficace qui s'inspire de la démarche mondiale face aux changements climatiques, telle que consacrée dans les politiques et les traités connexes. À cette fin, les parlements doivent tirer parti des précieux renseignements et travaux de recherche communiqués par les instances et institutions internationales. Le Parlement du Malawi examine actuellement une législation visant à améliorer l'exploitation des terres ainsi que la protection des forêts et des ressources hydriques dans l'espoir de contribuer sensiblement à l'action mondiale contre les changements climatiques. Les parlementaires peuvent aider à consolider les positions de négociation des pays dans le cadre des accords internationaux relatifs aux changements climatiques et doivent s'employer à obtenir les soutiens politique et public nécessaires à la mise en œuvre des instruments liés au climat auxquels leur pays a adhéré.

M. M. Nadir (Guyana) dit qu'aucune mesure sérieuse n'est actuellement prise pour atténuer les changements climatiques et y mettre un terme, alors que l'on sait qu'ils sont bien réels. Le Guyana est en première ligne face aux conséquences adverses des changements climatiques. Ses défenses maritimes ont dû être surélevées de quasiment un mètre dans plusieurs régions et des puits d'une profondeur de 30 mètres ont dû être creusés dans les régions de l'intérieur. Le pays a également subi les ravages des variations météorologiques provoquées par les phénomènes El Niño et La Niña. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, il faut que nous soyons unis. Les parlements, y compris celui du Guyana, doivent s'inspirer de ceux qui ont adopté une loi exigeant de leurs gouvernements respectifs, actuels et futurs, qu'ils poursuivent l'action en faveur du climat. Cette loi a été adoptée au motif que lorsque les gouvernements changent, comme c'est le cas dans toute démocratie, les politiques changent aussi.

La séance est levée à 12 h 50.

Séance du lundi 21 mars (après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 55 sous la conduite de M. H. Alziadin (Jordanie), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (A/144/3 -Inf.1)

M. P.T.C. Skelemani (Botswana) annonce que les secteurs clés de l'économie du Botswana ont subi le contrecoup des changements climatiques, entraînant des pertes économiques pour les citoyens, en particulier dans les zones rurales. Les changements climatiques augmenteront la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui aura des conséquences effroyables pour les moyens de subsistance, aggravant ainsi les inégalités et la vulnérabilité à la pauvreté. Les parlements doivent veiller à ce que des politiques et des plans d'action soient mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et atténuer les risques liés aux changements climatiques et les effets des changements climatiques. À cette fin, une politique relative aux changements climatiques et un plan d'action national pour traduire cette politique en mesures concrètes ont été adoptés au Botswana. Une stratégie à long terme bas carbone a été élaborée. Elle comprend des mesures visant à atténuer les effets des changements climatiques, un plan national d'adaptation, l'utilisation des nouvelles technologies, l'éducation et la sensibilisation et un mécanisme de financement. Les ministères, les commissions parlementaires et d'autres autres parties prenantes mettent en place les dispositions institutionnelles nécessaires à sa mise en œuvre.

Conformément aux engagements pris au titre de l'Accord de Paris, le Gouvernement du Botswana a communiqué ses contributions déterminées au niveau national (CDN) et établit son deuxième rapport qui doit être soumis au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Le Parlement a créé une commission du portefeuille chargé de la faune, des ressources naturelles et des changements climatiques, ainsi qu'une commission spéciale chargée des Objectifs de développement durable (ODD). Le renforcement des capacités est toujours une nécessité. Le forum parlementaire sur les femmes apporte une perspective de genre à toutes les politiques, y compris le programme de développement national et les activités visant à atténuer les effets des changements climatiques. Les parlements ont un rôle primordial à jouer pour que les engagements pris à la 26^e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) deviennent réalité et qu'une loi soit adoptée pour accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Les parlements doivent en outre accroître l'investissement pour un avenir durable sobre en carbone pour tout un chacun. Les plans de relance post-COVID-19 doivent inclure des stratégies qui peuvent être facilement alignées sur la transition écologique. Les parlements doivent jouer un rôle pilote dans la définition des politiques climatiques et dans la réduction des écarts de développement aux niveaux local, national et mondial.

M. H. Gebaly (Égypte) ajoute que les changements climatiques entraînent des conséquences catastrophiques dans le monde entier et ont un effet disproportionné sur les pays en développement. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour atténuer leurs effets, en particulier en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Le Gouvernement égyptien s'intéresse tout particulièrement à la question des changements climatiques. L'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets sont des priorités nationales. L'ensemble de la société est responsable de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement. La participation à toutes les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques à l'échelle de la planète doit être globale au niveau mondial. En Égypte, une loi a été adoptée, des politiques climatiques ont été mises en place et la priorité est donnée à la transition vers une économie verte. Le Gouvernement égyptien a adopté une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques, y compris des objectifs à atteindre d'ici à 2050, qui vise à réduire les émissions de carbone dans tous les secteurs et à promouvoir la transition vers des sources d'énergie renouvelable, et s'est engagé à travailler sur les technologies et la gestion des connaissances. Le Gouvernement égyptien est prêt à coopérer au niveau international pour faire

face aux changements climatiques et se réjouit d'avance d'accueillir la COP27. Les parlementaires doivent se mobiliser face aux changements climatiques aux niveaux national et international, en particulier en supervisant les actions menées par le gouvernement de leurs pays pour respecter les engagements pris à cet égard. La planète doit être préservée pour les générations futures.

M. P. Wichitcholchai (Thaïlande) confirme que les changements climatiques ont des répercussions sur la vie et les moyens de subsistance des populations dans le monde entier. La Thaïlande avance dans le respect des engagements pris au titre de l'Accord de Paris et a annoncé de nouveaux objectifs pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et la neutralité en gaz à effet de serre d'ici 2065. Le Gouvernement continuera mettre l'accent sur l'économie circulaire et de garder le cap d'un développement plus écologique, axé sur le numérique et à faible émission de carbone. Des dispositions seront prises pour restructurer le secteur énergétique et mettre l'accent sur les infrastructures intelligentes face au climat, l'objectif étant de permettre la transition vers des énergies propres et renouvelables, de rendre le système financier respectueux de l'environnement grâce au programme *Low Carbon Energy* de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (Programme en faveur des sources d'énergie à faible émission de carbone) et d'optimiser la consommation d'énergie en utilisant des technologies de nouvelle génération pour la production de voitures électriques. Une nouvelle loi relative aux changements climatiques est en cours d'élaboration. Elle prévoit notamment l'obligation pour le secteur privé de déclarer ses émissions de gaz à effet de serre à l'inventaire national de gaz à effet de serre afin d'aligner les pratiques des entreprises sur les objectifs climatiques.

Pour atteindre l'objectif consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et les aides financières revêtent une importance primordiale. En renforçant l'appui et l'accès au financement de l'action climatique et aux technologies à faible émission de carbone, il sera possible de parvenir à la neutralité en gaz à effet de serre avant l'objectif de 2065. La pandémie de COVID-19 doit être considérée comme porteuse de nouvelles possibilités : la reprise doit être plus verte, créant des sociétés et des économies plus équilibrées, à émissions de carbone plus faibles et plus résilientes face aux changements climatiques dans l'intérêt de tous. Il ne reste que peu de temps pour renforcer l'action climatique. Les parlementaires du monde entier doivent œuvrer de concert pour intensifier les mesures visant à faire face à l'urgence climatique et à atteindre les buts et objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris. L'humanité doit s'unir pour protéger la planète pour les générations futures.

M. M. Al-Ghanim (Koweït) pense que les changements climatiques constituent un défi mondial qui affecte l'ensemble de la planète, sans exception. La pandémie de COVID-19 a fait ressortir la vulnérabilité de l'humanité et mis en lumière le nationalisme et l'absence de solidarité dans la distribution des vaccins, ce qui est en contradiction avec les nombreux accords internationaux et les nombreuses déclarations formulées par la communauté internationale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale faisant état de la nécessité d'œuvrer de concert pour mettre fin aux souffrances. Les guerres et les conflits dans le monde continuent de montrer à quel point les systèmes politiques internationaux sont vulnérables. Le monde est interconnecté : une crise dans une région, qu'elle soit politique, économique, militaire ou environnementale, affecte tout un chacun. Personne n'est à l'abri d'une catastrophe. Les répercussions de toutes les crises ont une portée considérable. Il faut donc prendre immédiatement des mesures de prévention et d'atténuation pour éviter les crises, plutôt que d'attendre de devoir faire face à leurs conséquences.

M. M.R. Rahmani (Afghanistan) déclare qu'en sept mois de pouvoir en Afghanistan, les talibans ont invariablement renié leurs engagements. Ils ont refusé de créer un gouvernement inclusif ou de garantir le respect des droits fondamentaux, en particulier les droits des femmes, la liberté d'expression et la liberté de la presse. La pauvreté et le chômage ont atteint des sommets et certaines familles ont été contraintes de vendre leurs enfants comme esclaves. Les crimes et les enlèvements se multiplient chaque jour. L'amnistie générale décrétée par les talibans n'a été qu'une mascarade. D'anciens membres des forces de défense et de sécurité afghanes sont tués. La liberté d'expression, obtenue pendant plus de 20 ans avec le soutien de la communauté internationale, a disparu. La plupart des organes de presse locaux sont soit bloqués, soit censurés, et des centaines de journalistes ont perdu leur emploi. Les femmes ont été privées de leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit à l'éducation et le droit au travail. La plupart des anciens fonctionnaires ont été licenciés ou n'ont pas perçu de salaire depuis que les talibans ont pris le pouvoir. La vie privée des gens est violée par des perquisitions à domicile effectuées pour des raisons politiques.

Certes, l'aide humanitaire fournie par la communauté internationale est reconnue à sa juste valeur, mais elle n'a pas été, pour l'essentiel, distribuée à ceux auxquels elle était destinée. La crise migratoire se poursuit : des dizaines de milliers d'Afghans ont migré vers les pays voisins et des centaines de milliers d'autres attendant encore de partir. Un gouvernement démocratique et inclusif doit être créé de toute urgence et représenter tous les groupes ethniques. Il doit bannir toute forme de discrimination, associer pleinement les femmes et garantir le plein respect de la liberté d'expression. L'orateur exhorte la communauté internationale à continuer d'apporter son soutien au peuple afghan.

Mme F. Bint Abdulla Zainal (Bahreïn) remarque que les changements climatiques sont l'un des défis les plus dangereux que doit relever l'humanité et que seule une coopération étroite au niveau international permettra d'y faire face. Les catastrophes climatiques obligeront les gens à partir de chez eux. Les conditions météorologiques extrêmes ont déjà entraîné de nombreuses vagues de migration et se sont fait particulièrement sentir sur les plus vulnérables à l'échelle mondiale. Des mesures d'atténuation doivent être prises au niveau politique et au niveau des entreprises. Le niveau de la mer augmente, les inondations sont de plus en plus fréquentes et les cyclones et tempêtes se multiplient. Des mesures immédiates doivent être prises, l'accent étant mis sur le changement de comportement. La sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et la sécurité sanitaire sont toutes remises en cause. Les parlements du monde entier doivent œuvrer de manière cohérente et coordonnée pour affronter les problèmes liés à l'environnement. Des mesures d'atténuation doivent être prises de toute urgence. L'ONU a formulé une mise en garde claire contre la crise humanitaire potentielle qui va avoir lieu. Les capacités des États d'accueillir des migrants doivent être renforcées. La transition vers une économie verte est indispensable. À cet égard, le secteur privé doit être encouragé et incité à mettre au point des modèles de production et de consommation durable et à utiliser davantage les sources d'énergie renouvelable. Les engagements pris à la COP26 doivent être mis en œuvre.

Au niveau national, le Royaume de Bahreïn reste déterminé à lutter contre les changements climatiques. Des stratégies et des politiques ont été mises en place à cet égard, et plusieurs organes ont été créés, notamment un haut conseil pour les questions environnementales et un comité pour les énergies renouvelables. Une loi visant à affronter les problèmes liés à l'environnement a été adoptée et des mesures de sensibilisation du public ont été prises. Le Gouvernement de Bahreïn s'est engagé à respecter les principes et les normes de l'Accord de Paris. Les meilleures pratiques sont appliquées pour atteindre les ODD, notamment en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables et un important projet de plantation d'arbres intitulé *Forever Green*, est en cours. La 144^e Assemblée de l'UIP constitue une occasion unique pour les parlements de réitérer leur détermination à affronter la crise climatique.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) affirme que les pays à revenu élevé doivent redoubler d'efforts et répondre de leur action pour le climat. Certains pays développés n'ont pas encore montré clairement qu'ils étaient déterminés à éliminer progressivement les combustibles fossiles à l'horizon 2050, et un certain flou entoure les engagements financiers restés en suspens. Les pays développés sont loin de passer de la parole aux actes. Pour affronter la crise climatique, il ne suffit pas de faire des déclarations, il faut aussi établir des relations de confiance. Les pays en développement doivent faire face aux ravages d'ordre économique provoqués par la pandémie de COVID-19. L'aide promise à l'Afrique par les pays développés n'a pas toujours été au rendez-vous et la constitution de stocks de vaccins, qui a eu une incidence négative sur les relations de confiance, suscite de plus en plus d'inquiétude. Les pays développés doivent tirer un trait sur les combustibles fossiles.

Le Gouvernement sud-africain s'est engagé à atteindre ses objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, y compris en abandonnant progressivement plusieurs centrales électriques au charbon. À cet égard, il se félicite vivement de l'accord dans le cadre duquel les partenaires internationaux se sont engagés à allouer des fonds pour financer la transition énergétique juste du pays. Le Parlement sud-africain prendra part activement à la supervision de la mise en œuvre dudit accord. Un projet de loi national sur les changements climatiques est actuellement examiné par le Parlement, ce qui contribuera à la mise en œuvre du plan de développement national et du plan dédié à une relance verte. Une transition véritablement juste ne laissera personne de côté.

Le Gouvernement sud-africain reste essentiellement axé sur la mise en place d'un programme de financement et d'adaptation ambitieux et progressif visant à aider la région de l'Afrique à atténuer les effets négatifs des changements climatiques. Certes, les effets des

changements climatiques dépendent de la situation géographique, les plus durement touchés sont inévitablement les plus pauvres et les plus vulnérables, qui sont surtout les habitants de communes rurales dans les pays en développement. Seul un changement de politique peut permettre de faire bouger les choses. Les parlementaires, en tant que décideurs et législateurs, sont donc des acteurs essentiels. Historiquement, les grands changements sont issus de crises. Il ne faut pas gâcher les possibilités actuelles.

M. A. Farrugia (Malte) dit que le monde a connu des bouleversements en l'espace de quelques mois. Personne n'a imaginé que la guerre pouvait faire son retour en Europe. Des victimes meurent dans les rues en Ukraine, des femmes et des enfants fuient leur maison et franchissent les frontières pour se réfugier dans d'autres pays. La guerre ne s'arrêtera pas aux frontières des pays directement impliqués et elle envoie des ondes de choc dans toute l'Europe et dans le reste du monde. Le conflit compromet en outre les mesures prises pour faire face à la crise climatique : l'invasion de l'Ukraine freine les activités essentielles de recherche sur le pergélisol en Russie, une vaste zone de sol gelé dont on estime qu'elle contient deux fois plus de gaz à effet de serre que l'atmosphère. La flambée soudaine du prix des combustibles fossiles, dont l'humanité reste dépendante, sert à démontrer le caractère non durable d'un marché aussi volatil. La transition vers les énergies renouvelables est non seulement une nécessité du point de vue environnemental, mais aussi pour la sécurité économique. L'abandon des combustibles fossiles est une question d'action et non de choix, qui nécessite une forte volonté politique et un changement de mentalité.

La capacité qu'a le monde de s'adapter rapidement pour atténuer les crises a été prouvée par la riposte face à la pandémie de COVID-19. Une approche analogue doit être adoptée pour lutter contre les changements climatiques. La transition vers une économie verte doit être juste : cet objectif ne pourra être atteint que si personne n'est laissé de côté. Les réformes doivent être abordées avec précaution. Le Gouvernement maltais prône de longue date l'inclusion des changements climatiques dans les programmes internationaux, et sa résolution intitulée *Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1988 (A/RES/43/53). En 2015, le Parlement maltais a adopté une loi visant à lutter contre les changements climatiques, qui prévoit la création d'un organe représentatif, *the Climate Action Board* (Conseil pour l'action climatique), chargé de suivre la mise en œuvre des engagements pris aux niveaux international et régional en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, entre autres. En vertu de cette loi, une stratégie de développement à faible émission de carbone et une stratégie d'adaptation nationale ont également été élaborées. Ces stratégies seront régulièrement examinées et actualisées. En qualité d'organe chargé de demander des comptes au pouvoir exécutif, les parlements doivent superviser l'application de la loi et veiller à ce que les engagements soient respectés et que les objectifs soient atteints. Les changements climatiques exigent une approche intersectorielle. Il importe donc tout particulièrement de créer des commissions parlementaires transversales sur les changements climatiques chargées de coordonner toutes les perspectives sectorielles.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) confirme que les populations du monde entier, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, pâtissent des effets dévastateurs des changements climatiques. Les femmes et les filles sont affectées de manière disproportionnée. À la suite de la pandémie de COVID-19, les initiatives en faveur d'une relance verte sont encouragées. Les parlements doivent jouer un rôle pilote à cet égard, dans le cadre de leurs fonctions législatives, de contrôle, budgétaires et représentatives. Le Parlement zambien se heurte à plusieurs difficultés, en particulier la limitation des ressources financières, le manque de capacités techniques et l'insuffisance des données et des informations. Le renforcement des capacités des parlementaires sera fondamental. Il importe que les parlementaires, en tant que représentants du peuple, agissent au niveau local, dans leur circonscription, où les effets des changements climatiques sont directement ressentis. Dans les zones rurales en particulier, les mesures visant à modifier les comportements et les attitudes, y compris pour empêcher l'exploitation du charbon de bois et la déforestation, sont essentielles pour enrayer la modification du régime des pluies et atténuer les effets des changements climatiques au niveau local.

Un intergroupe pour la protection de l'environnement a été créé pour permettre aux parlementaires de tous les partis de parvenir à un consensus sur les questions relatives à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et aux changements climatiques. Le groupe a joué un rôle déterminant dans la mobilisation en faveur d'un texte législatif sur la protection et l'aménagement des forêts, qui a abouti à l'adoption de la loi sur les

forêts. Il a en outre participé à la révision de la loi sur la faune. En partenariat avec la Direction des forêts, les parlementaires zambiens se sont engagés à planter des arbres dans leur circonscription afin d'atténuer les effets des changements climatiques au niveau local. Le Parlement s'attache également à réduire son empreinte carbone institutionnelle en partenariat avec une entreprise de recyclage locale pour recycler tous les déchets de papier et en collaboration avec le fournisseur d'énergie zambien pour installer une petite centrale solaire comme source d'énergie de substitution pour le Parlement. Les parlements du monde entier doivent rester au centre de la riposte face aux changements climatiques en associant les citoyens aux consultations et aux processus décisionnels. Il ne sera possible de lutter contre les changements climatiques qu'en alliant perspective mondiale et action locale.

M. S. Phokeer (Maurice) pense que les changements climatiques demeurent l'un des défis mondiaux contemporains les plus graves. La poussée épidémique de la COVID-19 a modifié les perspectives socio-économiques des petits États insulaires en développement, posant des problèmes de développement encore plus complexes. Les émissions de gaz à effet de serre ne faiblissent pas. Bien que les petites îles rencontrent des difficultés à obtenir des résultats en matière de développement durable, le Gouvernement mauricien demeure résolu à protéger la planète grâce à une consommation et une production durables et en gérant ses ressources naturelles de façon durable. Les questions relatives aux changements climatiques ont été intégrées dans les stratégies nationales de développement. La volonté politique de développer la résilience face aux effets des changements climatiques et d'atteindre les ODD est forte, et un budget important a été alloué à l'agenda national sur le climat. Maurice a mis en place des plans visant à créer un secteur des énergies vertes en tant que pilier important de l'économie nationale et à promouvoir un développement respectueux de l'environnement.

Les parlementaires mauriciens demandent des comptes au Gouvernement sur le respect des engagements pris aux niveaux national, régional et international. La question des changements climatiques est régulièrement abordée dans le cadre des questions parlementaires et eu égard aux crédits budgétaires. Deux membres de l'Assemblée nationale siègent au conseil d'administration de la *Renewable Energy Agency* de Maurice, l'objectif étant de s'assurer que les parlementaires peuvent donner leur avis sur les activités de cet organisme. Une loi interdisant l'utilisation de sacs en plastique non biodégradables et de produits en plastique à usage unique a été adoptée. La loi sur les changements climatiques a pour but de consolider le cadre juridique et les mécanismes permettant de renforcer la résilience face aux changements climatiques et de parvenir à une économie caractérisée par de faibles émissions, contribuant ainsi à la durabilité de la planète. En consultation avec les électeurs, il a été demandé au Parlement mauricien d'encourager le Gouvernement à promouvoir l'utilisation de véhicules électriques. Un projet est en outre en cours pour faire du parlement une institution sans papier : les parlementaires ont reçu une tablette dont ils se servent pour avoir accès au système de gestion électronique des documents.

L'humanité a détérioré l'environnement en agissant de manière inappropriée : il faut maintenant réparer les dégâts. L'ensemble de la communauté mondiale doit œuvrer dans ce sens. Il n'est pas trop tard pour remporter la course.

M. G.P. Timislina (Népal) explique que la crise climatique exige une volonté politique forte et une action législative. La coopération entre les parlements, notamment pour partager les meilleures pratiques, est indispensable. Les parlements sont des acteurs essentiels de la transition vers une économie verte, en particulier à travers l'adoption de politiques économiques et de lois vertes. La coopération doit être encouragée entre les parlements, le secteur privé, les partenaires du développement et les organisations de la société civile.

Les effets néfastes des changements climatiques sur les écosystèmes de montagne doivent être pris en considération à titre de priorité. Pays montagneux, le Népal se heurte à de graves difficultés. La hausse des températures et la pollution entraînent la fonte des neiges en haute montagne, avec la menace d'une rupture des poches glaciaires. Partout où des catastrophes climatiques se produisent, les plus pauvres et les plus vulnérables sont affectés de manière disproportionnée. Les pays développés doivent aider le Népal à prendre des mesures visant à atténuer les changements climatiques. Grâce à son programme stratégique sur les programmes forestiers et l'action climatique, le Népal peut prétendre à recevoir des achats de réduction des émissions de la part de pays développés voulant compenser leurs émissions de carbone. Les achats contribuent à la régénération du paysage et de la biodiversité, tout en soutenant une croissance économique, résiliente, inclusive, durable et efficiente pour le Népal.

Le Gouvernement népalais s'est engagé à accroître le couvert forestier de 45 % à l'horizon 2030 et mettre un terme définitif à la déforestation, à parvenir à la neutralité en gaz à effet de serre d'ici 2045 et à protéger la vie et les moyens de subsistance des populations contre les catastrophes, pertes et dommages dus aux changements climatiques. Le Parlement népalais met l'accent sur les réformes politiques et législatives afin de garantir le respect des obligations relatives à l'environnement et au climat et d'intégrer l'atténuation des effets des changements climatiques dans les politiques sectorielles de développement. Le Parlement veillera à ce que le Népal respecte ses engagements internationaux visant à atteindre l'objectif de la neutralité en carbone et à se protéger contre les chocs climatiques. Le pays s'efforce tout particulièrement de fixer et d'atteindre des objectifs appropriés en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale pour s'assurer que les fonds consacrés à la lutte contre les changements climatiques parviennent bien aux femmes, aux groupes autochtones et aux ménages et communautés à faible revenu. La 144^e Assemblée de l'UIP est l'occasion pour les parlements d'œuvrer de concert à la recherche de solutions innovantes pour relever les défis climatiques. Le Parlement népalais s'engage à travailler en collaboration avec d'autres parlements dans un esprit de soutien mutuel et de solidarité.

M. A. Longuinhos Guterres Lopes (Timor-Leste) rétorque que le monde se heurte à des difficultés considérables que posent l'accroissement des changements climatiques et les répercussions sociales et économiques de la pandémie de la COVID-19. Le Timor-Leste s'emploie à protéger les familles vulnérables, en particulier dans le cadre d'une vaste campagne de vaccination. Le Timor-Leste est vulnérable aux phénomènes météorologiques extrêmes dus aux changements climatiques, notamment les incendies de forêt et la sécheresse, qui ont tous deux des répercussions importantes sur la sécurité alimentaire. Les tempêtes tropicales ont entraîné des destructions massives et des pertes en vies humaines. La responsabilité des changements climatiques incombe au monde entier. Ils sont causés principalement par les pays développés industrialisés, tandis que les pays moins développés, dont le Timor-Leste, sont les plus vulnérables aux effets des changements climatiques. Le Timor-Leste a été à l'avant-garde de la réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de respecter les engagements pris à la COP26, ainsi que dans le cadre de l'Accord de Paris et du Protocole de Kyoto. La lutte contre les changements climatiques revêt une importance primordiale pour le développement durable. Il est essentiel de renforcer la résilience. La communauté parlementaire mondiale doit œuvrer de concert pour permettre à tout un chacun de parvenir au développement durable et d'en bénéficier, en particulier les plus vulnérables, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

M. A. Simonyan (Arménie) annonce que l'on s'attend à ce que le réchauffement climatique et d'autres tendances à long terme des changements climatiques se poursuivent, ce qui entraînera des dommages irréversibles pour la planète et menacera la biodiversité. Bien que l'Arménie, pays montagneux et enclavé, ne contribue qu'à une fraction des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, le Gouvernement prend des mesures énergiques visant à réduire les émissions et prévenir et atténuer les risques liés aux changements climatiques. Les CDN approuvées de l'Arménie pour la période 2021-2030 fixent un objectif de réduction des émissions de 40 % d'ici 2030 par rapport au niveau des émissions de 1990, et prévoyant une augmentation de 12,9 % du couvert forestier. Un plan national d'adaptation a été adopté pour appuyer la coordination et renforcer les synergies entre les différents secteurs. Des politiques et une loi ont également été adoptées pour accroître la part des énergies renouvelables en développant la production d'énergie solaire et en encourageant les économies d'énergie dans tous les secteurs de l'économie dans le cadre d'un programme stratégique de développement du secteur énergétique. Dans le cadre de la reconstruction après la pandémie, tous les secteurs de l'économie et de la société doivent s'efforcer de promouvoir une relance verte. Le secteur énergétique, qui est le principal émetteur de gaz à effet de serre, doit être réformé. Des modifications pertinentes aux textes législatifs et réglementaires sont en cours en Arménie. Le Parlement supervise la mise en œuvre des conventions internationales et des accords internationaux, ainsi que de la législation nationale, sur les questions climatiques. Il est prêt à coopérer avec d'autres parlements, les organisations internationales, la société civile et d'autres acteurs pour faire progresser le programme mondial en faveur de l'environnement visant à garantir la sécurité de la planète pour les générations futures.

M. S.M. Tunis (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) rappelle que les changements climatiques touchent tout le monde. La hausse rapide des températures estivales, conjuguée à la rigueur des hivers, aux sécheresses et aux tempêtes, dévaste la planète et menace la vie sur Terre. Il est temps de mobiliser les populations, les nations

et les régions. Les parlementaires doivent être sensibilisés aux mesures d'adaptation et d'atténuation et intégrer le climat et l'environnement dans tous les secteurs dans le cadre du budget national. En Afrique de l'Ouest, de nombreux pays doivent faire face à de graves sécheresses, à la déforestation, à la désertification, aux inondations, à l'érosion côtière, aux flambées épidémiques, à la famine et aux pénuries alimentaires. Pour relever ces défis, la CEDEAO a élaboré un programme stratégique visant à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest. La Commission attend des parlementaires de la région qu'ils soient capables d'anticiper les problèmes et appuient le programme en encourageant les gouvernements à rechercher des sources de combustible de substitution au charbon de bois et au bois, à mettre au point des sources d'énergie de substitution, à solliciter des transferts de technologie pour les énergies renouvelables auprès des pays développés et à encourager les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Les parlements doivent en outre tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Étant donné que la négociation des traités est l'affaire de l'exécutif, les parlementaires doivent impérativement être informés du contexte, des objectifs, du contenu et des résultats attendus de tout accord conclu afin de faciliter la ratification et le contrôle de la mise en œuvre. Les parlements doivent s'engager à allouer des ressources budgétaires substantielles aux changements climatiques dans tous les secteurs clés du développement. Les parlementaires du monde entier doivent œuvrer de concert : la coopération est la condition sine qua non de la force et de la réussite.

M. M.Y. Abeywardana (Sri Lanka) confirme que les changements climatiques sont l'une des plus grandes menaces pour la prospérité et le développement de la planète. L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre changera le monde de manière irrévocable. L'élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur dévastatrices, les sécheresses persistantes et les inondations sans précédent entraîneront des répercussions sur la vie des gens, principalement les pauvres et les vulnérables, et influenceront sur la santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures et l'intégrité des écosystèmes. Les parlementaires doivent faire front commun et s'engager à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, à accroître le couvert forestier et à restreindre les activités humaines ayant des effets néfastes sur l'environnement afin de limiter le réchauffement climatique. Les législateurs jouent un rôle primordial dans l'identification et la mise en lumière des bonnes pratiques à l'échelon local pour élaborer des politiques et des lois nationales, tout en sensibilisant le grand public au défi planétaire que constituent les changements climatiques. Petite île de l'océan Indien, Sri Lanka est très vulnérable aux effets des changements climatiques et sa région côtière est sensible aux variations du niveau de la mer. Un tiers de la population totale vit dans la zone côtière, qui a été durement frappée par le tsunami en 2004. Les changements climatiques à l'échelle mondiale entraîneront également des répercussions sur l'économie nationale et les moyens de subsistance de ceux qui travaillent dans le tourisme, l'agriculture, les plantations et la pêche.

Un Secrétariat chargé des questions liées aux changements climatiques a été créé dans le cadre du ministère sri lankais de l'Environnement. Un mémorandum révisant les CDN de Sri Lanka a été adopté en 2021, soulignant l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en œuvre l'Accord de Paris. Un comité national de suivi chargé de superviser la mise en œuvre de ces contributions a été nommé, conformément à un plan d'action national global sur les changements climatiques. Le Parlement s'est engagé à mettre l'accent sur l'élaboration des lois et le contrôle pour ce qui est de l'atténuation des effets des changements climatiques, la réduction au minimum des émissions de carbone et la facilitation de la transition vers les énergies renouvelables. Les commissions parlementaires, ainsi que des experts et des représentants du monde universitaire, examineront à la loupe les politiques et pratiques dans tous les secteurs et veilleront à ce que des approches innovantes soient adoptées pour intégrer les changements climatiques et l'environnement dans toutes les politiques. Le Parlement allouera davantage de ressources financières à la lutte contre les changements climatiques en vue d'atteindre l'ODD 13.

M. A. Al-Asoomi (Parlement arabe) pense que les changements climatiques, avec ses répercussions profondes sur tous les aspects de la vie, représentent le plus grand des défis pour le monde entier. Les gouvernements seuls ne pourront faire face à la crise. Les parlementaires, du fait de leur pouvoir législatif et de leur pouvoir de contrôle qui font d'eux les garants de la mise en œuvre des obligations internationales, ont un rôle déterminant à jouer. L'action collective au niveau international est déterminante. Une coopération constructive et efficace pour le climat doit reposer sur le respect par tous les États de leurs obligations et des principes d'équité et de responsabilité

partagée. L'attachement à la justice climatique au niveau international est primordial : les obligations qui incombent aux États doivent être proportionnelles aux dommages qu'ils ont causés à l'environnement. Les États les plus avancés produisent la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre, tandis que ceux dont les ressources sont limitées sont les plus vulnérables aux changements climatiques. Un partage équitable des charges est donc essentiel.

Il convient d'évaluer les capacités des pays en développement de mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'Accord de Paris et les pays développés doivent être tenus d'honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'Accord de Paris de soutenir financièrement les actions menées par les pays en développement. Un appel parlementaire doit être lancé à l'échelle mondiale à cet égard. Les États arabes ont fourni des efforts considérables pour faire face à la crise climatique, en particulier dans le cadre de l'Initiative verte du Moyen-Orient lancée par le Royaume d'Arabie saoudite, qui peut servir de modèle d'action au niveau régional. Des États arabes accueilleront la COP27 et la COP28. Tous les parlements doivent participer aux réunions parlementaires préparatoires à ces conférences.

M. S. Gkikas (Grèce) déclare que les scientifiques ont depuis longtemps mis en garde contre les conséquences dévastatrices du réchauffement climatique. De nombreux objectifs et nombreuses cibles ont été fixés au niveau international, mais bien peu ont été atteints. Chaque continent se heurte à un grand nombre de difficultés : les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes engendrées par les changements climatiques entraînent des répercussions sur la sécurité nationale. Des mesures doivent être prises dans chaque pays pour contribuer à la transition écologique à l'échelle de la planète. La collaboration et la coopération sont essentielles. Les accords internationaux ne peuvent être mis en œuvre que si des mesures sont prises au niveau national. Chaque pays doit donc adopter de nouvelles lois relatives au climat et de nouveaux cadres d'action pour les 30 prochaines années. Il convient de définir des objectifs et des cibles au niveau national et de mettre en place des feuilles de route pour les atteindre. Les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les lois soient non seulement adoptées, mais aussi appliquées. Les crises dues aux changements climatiques aggravent la pauvreté et les inégalités. Des systèmes d'alerte et de défense en cas de phénomènes météorologiques extrêmes doivent être mis en place, ainsi que des infrastructures résilientes pour éviter les pertes en vies humaines et la perte des logements et des moyens de subsistance. Les victimes de catastrophes engendrées par les changements climatiques doivent être soutenues et aidées.

La coopération interparlementaire peut largement contribuer à l'échange de connaissances spécialisées et de meilleures pratiques. Une volonté politique forte est nécessaire pour garantir une riposte globale face aux changements climatiques, pour laquelle des moyens financiers suffisants doivent être engagés. Au niveau régional, l'Union européenne (UE) a créé un fonds de relance pour faire face à la crise économique résultant de la pandémie de COVID-19 en vue de financer des actions et des politiques visant à prévenir les changements climatiques. Les investissements dans les énergies vertes stimulent l'économie et créent de nouveaux emplois. L'UE apporte également un soutien financier aux pays en développement pour la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets des changements climatiques. L'UE reste attachée à l'engagement pris par les États développés dans le cadre de l'Accord de Paris de fournir chaque année un appui financier aux pays en développement dans la lutte contre le changement climatique jusqu'en 2025. Les parlements jouent un rôle fondamental pour ce qui est de garantir que les gouvernements respectent ces engagements. Le temps presse : tout doit être mis en œuvre pour créer une planète sûre à transmettre aux générations futures. Si la paix règne et si les ressources actuellement utilisées pour financer les guerres et la reconstruction au lendemain de conflits peuvent au contraire être consacrées à la lutte contre les changements climatiques, les effets seront surprenants.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) réplique que la 144^e Assemblée de l'UIP se tient alors que trois crises ont lieu simultanément : l'urgence climatique ; la pandémie de COVID-19 et l'invasion illégale et brutale d'un État Membre de l'ONU par un autre. Les parlementaires du monde entier doivent prendre l'engagement de mettre fin à ces crises. Il n'y a pas de plus grande tragédie que celle qui est créée par les bombes et les chars qui envahissent un pays voisin. La guerre n'engendre pas seulement une catastrophe humanitaire, mais aussi une catastrophe environnementale, avec la destruction des habitats et le saccage des champs et des cultures. La crise peut être stoppée par un cessez-le-feu immédiat. La pandémie a horrifié le monde entier : 18 millions de personnes sont mortes de la COVID-19 dans le monde. Il est possible de mettre fin à cette crise par la vaccination. Aucun effort ne doit être épargné pour distribuer les vaccins

équitablement et dans les régions les plus reculées du monde. Si les bonnes doses arrivent aux bons endroits, au bon moment, la pandémie pourra être enravée. La crise climatique pourra également être surmontée. Le texte adopté à la COP26 est un texte fort. Le Royaume-Uni a adopté une loi visant à tenir les engagements énoncés dans le texte, et l'accent est mis sur l'exploitation des énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne et l'énergie solaire. L'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie a donné un nouvel élan à la recherche d'énergies vertes en lieu et place du pétrole et du gaz russe. Des investissements importants ont été réalisés dans la promotion des véhicules électriques et d'autres mesures visant à lutter contre les changements climatiques, y compris la reforestation et le maintien des tourbières et des zones humides. Le Parlement britannique a mis en place des jalons et des cibles pour atteindre la neutralité en gaz à effet de serre. Il joue un rôle déterminant pour ce qui est de mesurer les progrès et d'obliger ainsi le Gouvernement à rendre des comptes. Les crises mondiales pourront être réglées par une action concertée et une coopération parlementaire.

Mme N. Essayan (France) remarque que, dans son dernier rapport, le GIEC appelle à une action ferme et coordonnée de tous les États, en particulier des plus gros émetteurs, visant à réduire de manière draconienne les émissions de gaz à effet de serre. L'Accord de Paris a fixé des objectifs : ils auraient pu être plus ambitieux, mais tout doit être mis en œuvre pour les atteindre. Tous les pays auront toujours besoin d'énergie ; la guerre en Ukraine et la flambée des prix des carburants nous le rappellent chaque jour. Les prix élevés de l'énergie entraîneront des troubles sociaux et politiques, et la lutte contre les changements climatiques sera perdue. Il faut donc réfléchir à la manière de produire une énergie plus propre et plus abordable. En France, un certain nombre d'investissements ont été engagés dans le nucléaire civil pour la production d'une énergie décarbonée, ainsi que dans les énergies renouvelables, y compris les sources éoliennes, le solaires et hydro-électriques. Ces sont des investissements lourds qui ne sont pas à la portée financière des pays dotés de ressources limitées. Les parlements doivent continuer de rappeler au pouvoir exécutif la nécessité de renforcer, chaque fois que cela est possible, les ressources du Fonds vert pour le climat, qui est essentiel pour éviter que la dette écologique créée par les nations industrialisées ne soit supportée par les économies en développement.

La séance est suspendue à 17 h 15 et reprend à 17 h 30.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, prend la présidence de la séance.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée (A/144/2-P.1 à P.3 et Inf.1.rev.1)

Le Président présente ce point et indique que trois demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été reçues. La première demande, présentée par la délégation de l'Ukraine, s'intitule *L'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie et le Bélarus*. La deuxième, présentée par la délégation de l'Indonésie, s'intitule *Le rôle des parlements à l'appui d'une résolution pacifique du conflit russo-ukrainien*, et la troisième, présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande, s'intitule *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*. On trouvera le détail de ces demandes respectives dans les documents A/144/2-P.1, P.2 et P.3 et les annexes y relatives.

Le Secrétaire général de l'UIP explique les règlements et la procédure, énoncés dans le document A/144/2-Inf.1-rev.1, qui doivent être suivis pour choisir le point d'urgence à inscrire à l'ordre du jour.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), présentant la demande de sa délégation par visioconférence depuis la frontière polono-ukrainienne où elle dirige une mission humanitaire, déclare que la Fédération de Russie livre une guerre d'agression tous azimuts contre son pays depuis 26 jours et que les troupes russes tuent des femmes et des enfants ukrainiens et ciblent les parlementaires ukrainiens pour les assassiner ou les prendre en otage. Elle exhorte les Membres à voter unanimement en faveur d'un projet de résolution sur l'Ukraine s'appuyant sur la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à l'agression contre l'Ukraine, qui a obtenu le

soutien de 141 pays. La communauté parlementaire doit rester unie contre ce crime d'agression perpétré par la Fédération de Russie, qui a des répercussions sur la défense et la sécurité à l'échelle internationale et renvoie à la période impériale, une époque depuis longtemps révolue et qui devrait désormais appartenir au passé.

Ceci étant dit, Mme Vasylenko annonce que la délégation ukrainienne retire sa demande en faveur de celle présentée par la Nouvelle-Zélande, exhortant tous les Membres à appuyer cette dernière, au nom des 44 millions d'Ukrainiens qui risquent leur vie pour la liberté de tous, condamnant avec véhémence l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

M. F. Zon (Indonésie), présentant la demande de sa délégation, précise que l'objectif fondateur de l'UIP qui vise à bâtir des ponts sur la base de la démocratie parlementaire est à l'origine de cette demande et lit le mémoire explicatif y afférent présenté à l'Annexe II du document A/144/2-P.2.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), prenant la parole au nom du Groupe des Douze Plus, dit qu'elle s'oppose à la demande indonésienne en faveur de celle présentée par la Nouvelle-Zélande pour la simple raison que la première décrit la situation en Ukraine comme un conflit, alors que l'agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine est une guerre à part entière jamais vue en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Par ailleurs, cette agression a des conséquences aussi multiples que dangereuses qui se répercutent bien au-delà de l'Europe et concernent le monde entier.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), présentant la demande de sa délégation, déclare que chacun doit faire ce qu'il peut pour aider les citoyens ukrainiens à satisfaire leurs besoins humanitaires immédiats et fondamentaux et arrêter la destruction des maisons, des collectivités et du mode de vie ukrainien. Dans l'esprit de l'engagement de l'UIP en faveur de la démocratie, la délégation néo-zélandaise a donc présenté sa demande, qui a été rédigée avec l'appui de collègues représentant l'Ukraine et l'Indonésie afin de veiller à ce qu'elle respecte l'intention des demandes présentées par leurs délégations. Les Membres devraient s'unir dans le dialogue en vue de trouver une solution diplomatique à la situation en Ukraine, en obtenant la cessation des hostilités et en contribuant à défendre la paix. Les parlementaires font partie de la solution et Mme Wall les exhorte à appuyer la demande de la délégation néo-zélandaise.

M. N.F. Shivambu (Afrique du Sud) fait savoir que sa délégation s'oppose à la demande présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande en faveur de celle présentée par la délégation de l'Indonésie, qu'elle considère comme plus mesurée et raisonnablement équilibrée. Elle met notamment en évidence des mesures particulières que l'UIP doit prendre par rapport à la situation en Ukraine, y compris la création d'un groupe de travail chargé de réaliser des interventions concrètes et d'encourager le dialogue. En revanche, la demande de la Nouvelle-Zélande tire des conclusions biaisées à propos de la situation sans tenir dûment compte des considérations géopolitiques et des dynamiques ayant engendré le conflit.

Il est procédé à un vote par appel nominal sur les demandes présentées par les délégations de l'Indonésie et de la Nouvelle-Zélande pour l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Avec 376 voix pour, 472 voix contre et 162 abstentions, la demande présentée par la délégation de l'Indonésie n'obtient pas en sa faveur la majorité requise des deux tiers des 765 suffrages exprimés et est donc rejetée.

Avec 577 voix pour, 188 voix contre et 258 abstentions, la demande présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande obtient en sa faveur la majorité requise des deux tiers des 765 suffrages exprimés.

Ayant obtenu en sa faveur la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés ainsi que le plus grand nombre de suffrages positifs, la demande présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée sous le point 8.

La séance est levée à 18 h 30.

Ordre du jour définitif

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 144^e Assemblée
 2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
 3. Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*
 4. *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*
(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
 5. *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*
(Commission permanente du développement durable)
 6. Rapports des Commissions permanentes
 7. Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et pour la Commission permanente du développement durable à la 146^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs
 8. Point d'urgence : *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*
-

Point d'urgence intitulé *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*

SÉANCE DU MARDI 22 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 20 sous la conduite de M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 8 de l'ordre du jour

Débat en séance plénière sur le point d'urgence intitulé *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (A/144/8-DR)

Mme L. Vasylenko (Ukraine), s'exprimant dans un message vidéo enregistré en amont du débat sur le point d'urgence, déclare que, le 24 février 2022, l'agression à laquelle la Fédération de Russie se livre depuis huit ans contre l'Ukraine s'est intensifiée pour atteindre des niveaux sans précédent. Les parlementaires ukrainiens ne sont pas présents à la 144^e Assemblée, car ils combattent aux côtés du peuple ukrainien pour défendre l'Ukraine et son droit d'exister en tant qu'État souverain indépendant. Les femmes sont actuellement violées, torturées et pendues par les forces armées russes, qui ont par ailleurs pris le contrôle de deux des cinq centrales nucléaires en Ukraine, dans un contexte d'inquiétude quant à l'éventualité d'une catastrophe nucléaire mondiale si le Président Poutine s'avisait d'appuyer sur les mauvais boutons. Des centaines de parlementaires ukrainiens sont également ciblés par les forces russes pour être assassinés ou pris en otage.

Dans le projet de résolution sur le point d'urgence, l'UIP doit s'unir étroitement afin de condamner le plus fermement possible la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et, de fait, contre le cadre international de défense et de sécurité. Il incombe aux parlementaires d'assurer la sécurité de la population ukrainienne, ce qui s'avère impossible tant que l'agression russe persiste, que ce soit en Ukraine ou ailleurs. Dans le contexte actuel, une attitude timorée vis-à-vis de la Fédération de Russie indiquerait clairement aux autres régimes totalitaires et États terroristes qu'ils peuvent enfreindre en toute impunité l'ensemble des règles du droit international et du droit international humanitaire. Il faut ramener la Fédération de Russie à la table des négociations, mais uniquement à la condition qu'elle mette un terme à son occupation en Ukraine, qu'elle rétablisse les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine et qu'elle verse des dommages pour les dégâts causés par ses troupes et les conséquences que subissent les autres États qui soutiennent courageusement l'Ukraine dans sa lutte existentielle. L'objectif est de garantir la paix et la sécurité dans le monde pour la génération actuelle d'enfants.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), s'exprimant également dans un message vidéo enregistré en amont du débat, dit que l'absence actuelle de la délégation russe à l'Assemblée de l'UIP, qui intervient pour la toute première fois, est malheureusement due à la déclaration publiée par le Comité exécutif, le 26 février 2022, à propos de la situation en Ukraine, un sujet important qui doit faire l'objet d'un débat ouvert ne se limitant pas au point de vue d'un seul groupe géopolitique. Néanmoins, cette situation tragique perdure depuis février 2014, date à laquelle les nationalistes ont pris le pouvoir en Ukraine et instauré une politique de génocide contre la population russophone qui vit là depuis des siècles. Le projet de résolution présenté dans le document A/144/8-DR omet de préciser de nombreux facteurs pertinents, notamment les 16 000 personnes assassinées par les forces ukrainiennes dans la région du Donbass, les collaborateurs pro-nazis proclamés héros ukrainiens, l'interdiction des partis d'opposition et des médias de masse et le recours à des chauve-souris, à des oiseaux et à des insectes migrants pour propager vers les pays voisins des armes biologiques expérimentales financées par les États-Unis.

L'objectif du projet de résolution est de justifier les actions de l'une des parties et d'incriminer entièrement l'autre, sans faire référence aux événements survenus précédemment dont l'Occident doit assumer sa part de responsabilité et à laquelle il tente de se soustraire en invoquant des arguments fallacieux. Depuis 2014, le Gouvernement ukrainien sabote les accords de Minsk, alors que la Fédération de Russie tente d'éviter la guerre, le plus récemment avec une proposition visant à garantir la sécurité qui n'a suscité aucune réaction de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Contrairement aux opérations précédentes de l'OTAN et à celles de l'armée ukrainienne dans le sud-est de l'Ukraine, l'opération spéciale russe ne cible ni les villes ni les populations civiles, en dépit des revendications contraires des médias occidentaux, qui diffusent de fausses informations et des mises en scène. L'objectif de cette opération spéciale est de rétablir la sécurité pour le peuple russe. Plus vite le monde monopolaire et centré sur l'OTAN deviendra réellement démocratique, plus vite le conflit et la guerre se calmeront. Tant qu'il continuera de porter objectivement sur l'aspect humain de la situation, le débat sur le point d'urgence sera l'occasion d'apaiser les esprits et de mettre fin aux effusions de sang. La neutralité a toujours été la force de l'UIP et M. Kosachev connaît la sagesse des parlementaires en général.

Le Président, après avoir rappelé l'Article 16.2 du Règlement des commissions permanentes concernant la composition des comités de rédaction, déclare que le Groupe africain, le Groupe arabe et le Groupe Eurasie n'ont pas encore présenté les candidatures aux postes de membre du comité de rédaction chargé de finaliser le projet de résolution sur le point d'urgence et les invite à le faire rapidement.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), ouvrant le débat, souligne que la crise russo-ukrainienne perturbe indubitablement la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale, avec des conséquences pour tous. Le projet de résolution doit s'articuler autour des valeurs et des principes fondateurs de l'UIP et contribuer à résoudre la crise, et non à l'exacerber. Les déclarations contenant des termes trop forts ou trop faibles ne sont utiles dans aucune crise. Elles doivent au contraire chercher à favoriser le rapprochement et le dialogue vers une solution, sans laquelle il y aura toujours des victimes, comme en témoignent tous ceux qui continuent de souffrir en Iraq et en Afghanistan.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) dit que l'acte d'agression russe contre un État indépendant constitue une grave violation du droit international et des principes tels que l'autodétermination, la coexistence pacifique et le respect de la Charte des Nations Unies. Faussement justifiée par le chef du Kremlin, l'invasion de l'Ukraine a déjà fait des milliers de victimes, y compris de nombreux civils, et provoqué un exode massif. Les pacifistes russes et bélarussiens sacrifient leur liberté et risquent leurs vies pour s'opposer à la guerre. Les pays se sont mobilisés pour fournir une aide humanitaire et accueillir des réfugiés ukrainiens dans un nouvel élan de solidarité qui ne se manifeste pas toujours à l'égard des réfugiés venant d'ailleurs. En ce qui concerne le Gouvernement suisse, il ne se départit pas de sa neutralité en imposant des sanctions au régime de Poutine. Il a toujours été libre de prendre des positions politiques et de défendre le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. La neutralité n'est pas synonyme d'indifférence et ne signifie pas non plus qu'on laisse l'inacceptable se produire.

Mme Q.M.D. Thai (Viet Nam) précise que son pays partage les priorités de l'UIP en matière de paix et de coopération, et plaide en faveur de la résolution pacifique des différends et le respect des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Préoccupé, par conséquent, par le conflit armé qui sévit actuellement en Ukraine, le Viet Nam appelle à faire immédiatement preuve de retenue, à renoncer à l'usage de la force et à reprendre le dialogue par toutes les voies. Le Viet Nam prend note des négociations en cours entre les parties et se prépare à poursuivre son engagement afin de garantir la sûreté et la sécurité publiques ainsi que la protection de l'infrastructure civile, conformément au droit international. Il appelle la communauté internationale, y compris les Membres de l'UIP, à continuer de promouvoir le dialogue à cette fin, ainsi que dans l'intérêt de tous les habitants de l'Ukraine, y compris les ressortissants vietnamiens, dont il faut également faciliter l'évacuation.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), soulignant la farouche opposition de son pays à la guerre et à la destruction, dit que la crise ukrainienne est due aux décisions politiques et militaristes de l'Administration des États-Unis. La politique des deux poids, deux mesures n'est pas une solution à la guerre, qui doit être résolue par des moyens pacifiques. L'expansion de l'OTAN

vers l'Est ne doit pas susciter l'inquiétude des États indépendants en matière de sécurité. Le droit international et le droit international humanitaire doivent être respectés et les deux parties doivent immédiatement s'engager sur la voie du dialogue et de la diplomatie pour négocier la fin de la guerre en Ukraine.

M. A. Farrugia (Malte), exprimant son appui au projet de résolution, annonce que Malte est un autre pays neutre qui s'est associé aux sanctions de l'Union européenne (UE) contre la Fédération de Russie. La guerre en Ukraine doit clairement prendre fin sans délai. En tant qu'instance parlementaire, l'UIP doit tenir compte des aspects relatifs aux deux parties dans le débat qu'elle conduit pour contribuer du mieux possible à cet objectif. Elle doit notamment examiner la question de l'Ukraine en tant que zone tampon entre l'Occident et la Fédération de Russie et les droits des minorités en Ukraine. Tel qu'indiqué dans le projet de résolution, l'UIP doit user de ses bons offices pour encourager le dialogue afin d'apaiser les tensions et de promouvoir la fin immédiate de la guerre.

Mme J. Mahmood (Maldives), convenant que l'agression russe contre l'Ukraine est une violation pure et simple de l'intégrité territoriale d'un État souverain, déclare que la guerre entraîne le déplacement d'un nombre colossal de personnes en Ukraine, notamment des milliers de femmes enceintes. Les maternités et les services médicaux ont néanmoins été détruits, ce qui montre comment la guerre accentue la violence et les brutalités fondées sur le genre. La délégation des Maldives propose donc que le projet de résolution inclue un appel incitant tous les Membres de l'UIP à s'engager immédiatement à s'associer au Fonds des Nations Unies pour la population, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et à l'Organisation mondiale de la Santé pour réclamer une cessation immédiate de toutes les attaques ciblant les services de soins de santé en Ukraine et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité. Elle propose par ailleurs d'inclure dans le dispositif du projet de résolution une référence supplémentaire à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

M. S. Gkikas (Grèce) dit que l'agression militaire russe non provoquée et injustifiée est une violation flagrante du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, et qu'elle porte également atteinte à la sécurité et à la stabilité à l'échelle européenne et mondiale. Le révisionnisme est inacceptable en ce XXI^e siècle. La Fédération de Russie porte l'entière responsabilité de la guerre et doit mettre un terme à ses opérations militaires et retirer l'ensemble des forces et de l'équipement militaires du territoire ukrainien. Ces forces engendrent une catastrophe humanitaire et une crise des réfugiés, bombardant les sites civils et assiégeant brutalement les villes, y compris Marioupol, malgré les propos rassurants de la Fédération de Russie concernant la sécurité et le bien-être de la communauté grecque qui est installée à Marioupol depuis plusieurs générations. La Grèce appelle à la mise en place rapide de couloirs humanitaires qui doivent rester ouverts afin de garantir l'approvisionnement des civils et l'évacuation vers des zones plus sûres. Le respect du droit humanitaire est essentiel. Les civils ne doivent pas être pris pour cible et la diplomatie doit prévaloir.

M. F. Zon (Indonésie) explique que sa délégation appuie les valeurs fondamentales énoncées dans le projet de résolution, mais propose que le texte mette l'accent sur le contexte historique dans le cadre duquel l'UIP a été créée en tant qu'organisation parlementaire œuvrant en faveur du maintien de la paix. Le projet de résolution doit également être aussi objectif que possible et acceptable pour toutes les parties. À travers le dialogue et la diplomatie, l'UIP doit jouer un rôle central dans tous les efforts entrepris pour mettre un terme à la guerre, apaiser la situation et promouvoir une paix durable. Les couloirs humanitaires doivent par ailleurs être immédiatement mis en place de manière prioritaire afin de garantir la sécurité et le bien-être du peuple ukrainien. Enfin, l'UIP devrait créer un groupe de travail sur les mesures concrètes à mettre en œuvre pour résoudre le conflit.

M. A. Savinykh (Biélorus), rappelant que la guerre en Ukraine a démarré en 2014, dit que, peu de temps avant le conflit actuel, le Gouvernement ukrainien a déclaré son intention de ne jamais mettre en œuvre les accords qu'il a signés et a déployé des milliers de soldats équipés d'armes offensives près de Donetsk et de Louhansk en prévision d'une attaque militaire de grande ampleur. Il ne faut pas oublier que les 8 années de guerre civile dans cette région ont entraîné la mort de 16 000 personnes. Parmi les faits importants dont le projet de résolution ne tient pas compte, il convient par ailleurs de citer l'insistance avec laquelle la Fédération de Russie fait valoir

le principe fondamental de la sécurité et le rôle de l'OTAN dans le déclenchement des tensions et le bouleversement de l'ensemble du système de sécurité de l'UE. En l'état actuel, le projet de résolution est biaisé et il reflète la logique des blocs et la philosophie de la domination, portant atteinte aux véritables principes de l'UIP. Par conséquent, la délégation du Bélarus appuie la déclaration du représentant de l'Indonésie.

M. V. Vojtko (République tchèque) fait savoir que la situation en Ukraine est qualifiée, à juste titre, de guerre et non de conflit. Il s'agit d'une attaque militaire russe à grande échelle intervenant sur le sol ukrainien en violation flagrante du droit international humanitaire et caractérisée par de multiples crimes de guerre. En tant que victime, l'Ukraine a besoin d'un soutien politique plein et entier, d'une aide humanitaire et de moyens de défense. La République tchèque a été victime d'une agression similaire en 1968, année de l'invasion par les troupes du Pacte de Varsovie dirigées par l'Union soviétique, une expérience qui a façonné l'avenir de son pays. La République tchèque accueille actuellement près de 300 000 réfugiés ukrainiens, dont l'accès à la santé, à la protection sociale, à l'éducation et à l'emploi a été facilité par les lois adoptées récemment. Les pays voisins de l'Ukraine accueillent encore plus de réfugiés. En plus d'exercer une pression sur la Fédération de Russie pour mettre immédiatement fin à la guerre, il faudrait réexaminer le cadre mondial de sécurité et mettre l'accent sur des sujets tels que le risque accru de traite des personnes.

M. Chen Guomin (Chine) dit que tous les parlementaires doivent travailler ensemble afin de promouvoir le dialogue et la négociation entre les parties concernées en vue de faire cesser les hostilités le plus rapidement possible, de mettre fin aux pertes civiles, de répondre aux besoins humanitaires et de parvenir à une solution politique durable au problème ukrainien. Ce problème est la conséquence d'une convergence de facteurs et une éruption des tensions accumulées. Les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies doivent être respectés, de même que, en toutes circonstances, l'indépendance souveraine et territoriale de tous les pays. Les différends internationaux doivent être résolus de manière pacifique, avec le dialogue et la négociation comme voie de sortie, par opposition à la guerre et aux sanctions. Les mesures à prendre doivent être propices à l'instauration d'un cessez-le-feu et à la cessation immédiate de la guerre. La Chine, qui défend systématiquement la paix dans le monde, s'est engagée à faciliter le dialogue en faveur de cette dernière et à fournir une aide humanitaire à l'Ukraine.

M. B. Llano (Paraguay) déclare que son pays a lancé à maintes reprises un appel en faveur de la paix et qu'il condamne la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, car elle va à l'encontre des principes du droit international et menace la stabilité internationale. Le Paraguay a voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil des droits de l'homme exigeant qu'il soit mis un terme à l'agression et que les forces militaires russes se retirent immédiatement du territoire ukrainien en vue d'entamer des négociations diplomatiques pour trouver une solution acceptable et durable. Il exhorte les parties au conflit à faciliter l'accès sans entrave de l'aide humanitaire destinée à la population civile en Ukraine. Le Parlement paraguayen a publié des déclarations condamnant l'agression armée contre l'Ukraine et appelant au dialogue en vue de parvenir à une solution pacifique. À travers le cadre multilatéral et le Conseil de sécurité de l'ONU, il faut redoubler d'efforts afin de protéger l'ordre international et de garantir la paix dans le monde, car l'on ne sait pas ce que la violence est susceptible d'engendrer.

Mme H. Hughes (Australie) annonce que son pays condamne fermement la guerre non provoquée et illégale de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en tant que violation flagrante des principes de la paix et de la sécurité internationales et de l'état de droit. Elle est solidaire de l'Ukraine, dont la population a fait preuve d'un courage et d'une volonté inouïes face à l'agression russe. Le nombre élevé de pertes civiles et la crise des réfugiés dont l'évolution a été la plus rapide depuis la Seconde Guerre mondiale sont extrêmement préoccupants. Le Gouvernement australien a rapidement imposé une série de sanctions à d'influents personnalités russes et fournit une aide humanitaire et militaire conséquente à l'Ukraine. Il appelle à un retrait immédiat des forces russes du territoire ukrainien conformément à la décision juridiquement contraignante de la Cour internationale de Justice. Par ailleurs, il appelle la Chine à faire la démonstration de l'engagement qu'elle a proclamé en faveur de la paix mondiale et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale en s'associant au reste du monde pour dénoncer l'agression russe.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud), exprimant son soutien en faveur de la position de l'Indonésie, dit que sa délégation appelle à la cessation des hostilités entre l'Ukraine et la Fédération de Russie et à des efforts de médiation pacifiques, et exhorte le Conseil de sécurité de l'ONU à poursuivre son objectif de maintien de la paix au niveau mondial. Ce faisant, l'Afrique du Sud est néanmoins consciente du fait que de nombreux autres conflits qui sévissent dans le monde ont reçu beaucoup moins d'attention à l'échelle internationale. Les dirigeants mondiaux doivent renoncer à formuler des déclarations incendiaires et faire preuve de la maturité politique et affective requises pour apaiser le conflit. La communauté internationale, notamment les parlements, doivent œuvrer collectivement afin de promouvoir une solution pacifique sans blâmer un pays en le pointant du doigt. En ce qui les concerne, les deux pays doivent s'engager dans un processus de négociation pacifique qui fera office de catalyseur pour une paix durable. En conclusion, elle appelle à une transformation urgente du Conseil de sécurité de l'ONU afin d'assurer l'inclusivité.

Mme A. Mulder (Pays-Bas), exprimant son soutien à l'égard des valeureux citoyens de l'Ukraine, déclare que le courage et la sagesse du Président ukrainien Zelensky ne peuvent pas être plus à l'opposé de la stratégie du Président Poutine qui opte pour le pouvoir au détriment de la justice, de l'état de droit et de la paix alors qu'il poursuit sa guerre illégale fondée sur des hypothèses erronées concernant les menaces de l'Ukraine. Son agression contre un État souverain est une violation du droit international auquel participe également le Bélarus. La résolution de l'UIP devrait inclure des références à la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la déclaration publiée par le Comité exécutif sur la situation en Ukraine. Les femmes et les enfants sont ceux qui souffrent le plus de la guerre, à laquelle la Chine devrait s'employer de mettre un terme à travers un dialogue pacifique. La guerre perturbe déjà les chaînes d'approvisionnement, entraînant une hausse fulgurante des prix du carburant et de l'alimentation, et encourageant la traite des personnes. Il faut y mettre un terme à travers des efforts concertés.

Mme A. McMorris (Royaume-Uni) dit que l'attaque non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est une guerre illégale et contraire à l'éthique dans le cadre de laquelle un État Membre souverain de l'ONU a envahi un autre État en violation du droit international. C'est un scandale que la délégation russe se soit vu accorder une tribune à l'UIP pour propager davantage des fausses informations et des mensonges concernant les crimes haineux de Poutine contre la démocratie-même. En Ukraine, des civils innocents sont assassinés, des femmes violées et des logements civils détruits, non pas dans un conflit distant, mais dans une guerre illégale qui touchera l'humanité tout entière si l'on n'y met pas un terme. Les pays voisins qui accueillent des millions de réfugiés ukrainiens effrayés se demandent s'ils seront les prochains comme c'est le cas dans les manuels d'histoire. Alors que le monde est dans un tournant décisif, les parlementaires doivent demeurer du bon côté de l'histoire en faisant preuve de solidarité avec le peuple ukrainien et en s'unissant pour arrêter l'invasion de l'Ukraine.

Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe) opine que la communauté internationale doit inlassablement faciliter un dialogue constructif comme seule issue viable à la crise qui s'aggrave en Ukraine. Les deux parties doivent aussi continuer d'intensifier les efforts qu'elles mènent en vue d'une résolution rapide et pacifique du conflit. Néanmoins, le dialogue diplomatique ne portera ses fruits que s'il est mutuellement reconnu que les États ont le devoir d'exercer leur souveraineté dans un esprit de coexistence, sans susciter par inadvertance une angoisse existentielle en matière de sécurité chez les autres États souverains. En plus du droit de s'associer à n'importe quel autre État sur la base de l'égalité souveraine, tous les États ont la sacro-sainte responsabilité d'éviter de menacer les autres de manière ostensible ou dissimulée. En ce qui concerne le Conseil de sécurité de l'ONU, il doit travailler sans a priori et sans influence induue pour mettre un terme au conflit. Après la cessation des hostilités, les Nations Unies doivent faciliter le déploiement d'une équipe de surveillance crédible pour garantir un accès sans entrave aux opérations humanitaires et de reconstruction post-conflit.

M. H. Carneiro (Portugal), appelant l'ensemble des Membres à soutenir la proposition de résolution, dit que l'effroyable invasion russe d'un État souverain, en violation de son intégrité territoriale, est inadmissible au XXI^e siècle. La guerre cruelle en Ukraine n'a jamais été une "opération spéciale de dénazification". Les pays historiquement neutres ont dénoncé de manière exemplaire les crimes de guerre de Poutine et l'UIP, quant à elle, doit clairement énoncer le point de vue des parlementaires à travers le monde vis-à-vis de la destruction d'un pays par un autre. Le

Portugal s'associe au peuple ukrainien dans sa conviction profonde, son unité et son sentiment d'appartenance que tous doivent respecter, et se prépare à accueillir des réfugiés ukrainiens. Il s'associe également aux jeunes soldats russes envoyés dans une guerre qu'ils comprennent peu – et dans laquelle bon nombre d'entre eux périront malheureusement sur le champ de bataille – et aux Russes qui ont été arrêtés pour avoir librement exprimé leur opinion. La guerre doit cesser pour le bien de l'humanité tout entière.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne), réaffirmant que la crise ukrainienne n'est pas un conflit mais un acte d'agression non provoqué et injustifié de la Fédération de Russie, ajoute que la guerre a modifié la situation en matière de sécurité en Europe et au-delà. Aucune nation ne peut se sentir en sécurité si l'ordre international fondé sur des règles est rompu. Toutes les nations attachées aux principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale doivent fermement condamner l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La déclaration russe formulée précédemment n'est rien d'autre que de la désinformation et de la propagande destinée à justifier les mesures brutales de la Fédération de Russie en Ukraine. Néanmoins, la vérité clamée par les 2 millions de réfugiés dans la seule Pologne, c'est qu'un État nucléaire doté de la seconde armée la plus puissante au monde a sauvagement attaqué un État qui a volontairement abandonné son arsenal nucléaire en 1994 en échange d'une garantie du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale par la Fédération de Russie. L'UIP doit s'unir de manière solidaire afin de soutenir l'action héroïque que mènent les Ukrainiens pour défendre leur patrie.

M. M. Bouva (Suriname) souligne que son pays plaide en faveur du respect universel et de l'adhésion aux normes et aux principes du droit international, qui sont fondamentaux pour maintenir l'ordre international, ainsi que la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Les hostilités en Ukraine vont à l'encontre des principes de l'UIP et de la Charte des Nations Unies, notamment la paix à travers le dialogue, le respect de la souveraineté et la non-ingérence. Le Suriname appuie donc le message clair et fort énoncé dans la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à mettre un terme aux hostilités et à s'engager sans délai dans le dialogue et la diplomatie. La guerre en Ukraine entraîne de lourdes pertes humaines et ses répercussions économiques se ressentent à l'échelle mondiale. Déjà aux prises avec les catastrophes engendrées par les changements climatiques et la pandémie de COVID-19, le monde ne supporterait pas une autre crise planétaire. Il appelle l'ensemble des Membres à soutenir la proposition de résolution et à faire preuve de leadership à tous les niveaux pour mettre fin à ce terrible épisode en Ukraine et sauver le monde.

M. A.H. Da Costa (Timor-Leste) dit que la poursuite de l'offensive militaire russe est insensée et contraire aux valeurs universelles de l'humanité. Une large majorité a voté en faveur de la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant l'agression russe et le recours à la force contre l'Ukraine. En tant que co-auteur de cette résolution, le Timor-Leste défend les principes tels que le droit à l'auto-détermination, la souveraineté sur la richesse et les ressources naturelles, la protection des droits de l'homme, le respect mutuel pour la souveraineté et l'intégrité territoriale, l'égalité entre les États et la non-ingérence dans les affaires nationales. Affirmant que la guerre n'est bénéfique pour personne, le Timor-Leste a versé une somme importante pour l'aide humanitaire au peuple ukrainien qui défend son territoire, ses droits et son indépendance, et avec lequel il est solidaire. Il faut que la violence cesse et que le dialogue s'impose en appelant à la raison et à la retenue. À cette fin, les voies de la diplomatie et de la négociation doivent rester ouvertes dans l'intérêt d'un cessez-le-feu immédiat et définitif.

M. B. Mahtab (Inde) fait savoir que son pays reste gravement préoccupé par la situation qui se détériore progressivement en Ukraine comme le montrent le nombre de pertes civiles et de réfugiés et les besoins humanitaires sans cesse croissants qui exigent une réponse internationale généreuse. Dans les jours à venir, l'Inde viendra compléter les nombreuses tonnes de fournitures humanitaires essentielles qu'elle a déjà envoyées à l'Ukraine et à ses voisins. Avec l'aide des autorités respectives, l'Inde a assuré le rapatriement en toute sécurité de plusieurs milliers de ses citoyens depuis l'Ukraine et a aidé d'autres ressortissants dans ce processus. L'action humanitaire doit toujours être guidée par les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, sans politisation. En réitérant son appel en faveur de la cessation immédiate des hostilités à travers l'Ukraine, l'Inde met l'accent sur la voie du dialogue et de la diplomatie comme seule option pour résoudre la situation. Elle est prête à poursuivre son engagement envers ces objectifs dans les instances multilatérales et avec les parties concernées.

M. R. Lopatka (Autriche), faisant observer que les effets de la guerre en Ukraine s'étendent au-delà de l'Europe dans le reste du monde, souligne que le nombre faramineux de réfugiés apparus en l'espace de trois semaines seulement reflète la tragédie du peuple ukrainien. L'Autriche ne peut pas conserver sa neutralité habituelle face à la violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies perpétrée par la Fédération de Russie. Le respect de la souveraineté étant essentiel à la paix dans le monde, il est primordial d'appuyer toutes les initiatives visant à mettre immédiatement un terme à la guerre au moyen de la négociation entre les deux parties et à garantir un retour à l'ordre international basé sur les règles. Il faut également prendre en considération la reconstruction de l'Ukraine. Le pays est déjà ravagé par la guerre, qui ne constitue jamais une solution à rien.

M. H.K. Kazimete (Zambie) dit que la guerre est une façon de résoudre les problèmes qui est dépassée et primitive, et qu'on ne répare pas une injustice par une autre. Dans l'histoire moderne, on parvient mieux à régler les différends à travers la diplomatie et les moyens pacifiques. Tous les pays, indépendamment de leur taille, ont le droit de panifier leur propre destinée. Si d'autres s'y opposent, cela doit faire l'objet de discussions à la table des négociations. Il n'y a rien de mal à dire à des amis qu'ils font fausse route. Au contraire, ce n'est pas en restant silencieux qu'on résoudra les problèmes. Il est donc essentiel d'adopter une position claire par rapport à la situation en Ukraine et d'améliorer les compétences en matière de négociation afin de trouver une réponse. Tout pays qui attaque un État souverain doit être fermement condamné et sommé de mettre un terme à la guerre afin de régler les différends à travers la discussion.

Mme H. Järvinen (Finlande), convenant que l'attaque lancée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine avec l'aide du Bélarus est une erreur, précise que la guerre qui resurgit en Europe pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale rétablira le Rideau de fer et affectera l'économie mondiale dans son ensemble. L'invasion russe a bouleversé des vies à tout jamais, avec des retombées particulières pour les Finlandais et leur avenir. Bien que ce ne soit pas la faute des citoyens russes, cette effroyable invasion a effectivement relégué la coopération finno-russe aux oubliettes. Toutes les pensées vont au contraire à l'Ukraine et à son peuple qui dans cette nouvelle économie de guerre est assujéti à l'aide internationale. La Finlande a procédé à d'importants versements de fonds et donné de grandes quantités de fournitures ainsi que, pour la première fois de son histoire, de l'équipement militaire. Pour contrer la guerre de l'information lancée par la Fédération de Russie, la télévision finlandaise diffuse des nouvelles en russe et les journaux nordiques produisent des éditions en langue russe, un exemple que d'autres pourraient peut-être imiter. Il faut continuer de soutenir l'Ukraine et les Ukrainiens. Ils se battent au nom de tous.

M. S. Al Salloum (République arabe syrienne) déclare que sa délégation rejette la proposition de résolution dans son intégralité car, contrairement à la proposition indonésienne, elle tient l'une des parties responsable de la situation en Ukraine et son libellé est déséquilibré. Les paragraphes 3 et 4 jugent notamment la question de manière prématurée, avec les graves conséquences que cela est susceptible d'engendrer, en accusant la Fédération de Russie d'avoir commis des crimes de guerre. Cette approche n'aidera en rien à résoudre la crise ni à trouver une solution pacifique ou adéquate. Le projet de résolution ne tient également pas compte des préoccupations légitimes de la Fédération de Russie concernant l'octroi de garanties collectives de sécurité à toutes les parties. Pour toutes ces raisons, il est empreint de préjugés et manque d'objectivité.

M. M. Sulaiman (Malaisie) annonce que son pays, profondément préoccupé par l'aggravation de la guerre en Ukraine, exhorte à prendre des mesures immédiates pour apaiser la situation et éviter qu'il y ait davantage de morts et de destructions. Sur la base des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, il faut poursuivre avec vigueur et intensifier le dialogue et les négociations à la recherche d'une solution pacifique et amicale au conflit. Les pourparlers directs entre les deux parties sont donc les bienvenus. En plus de faire preuve de retenue, toutes les parties doivent éviter les actions unilatérales susceptibles d'attiser les tensions et d'avoir de nombreuses ramifications aux niveaux régional et international. Les civils innocents, en particulier les groupes vulnérables, dont la protection est une priorité immédiate, doivent avoir accès à l'aide humanitaire et bénéficier de couloirs de sécurité. En conséquence, toutes les parties doivent adhérer aux normes applicables en matière de droit international humanitaire et de droit

international des droits de l'homme et se conformer véritablement aux résolutions de l'ONU. La Malaisie s'abstient de tout acte d'intervention ou d'ingérence dans les affaires internes des autres pays.

Mme R. Kavakçı Kan (Turquie) fait savoir que son pays a soutenu la résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, que son parlement a organisé des sessions extraordinaires sur la situation en Ukraine et que les organisations turques fournissent à l'Ukraine une aide humanitaire et une assistance adaptée là où elle est nécessaire. Lors du récent Forum diplomatique d'Antalya, le dialogue ouvert entre les nombreux participants de haut niveau a porté sur la façon de mettre un terme à la guerre en Ukraine et de prévenir les pertes humaines, et le Président turc Erdoğan a également pris contact avec ses homologues ukrainiens et russes à cette fin. Tous les Ukrainiens sont les bienvenus en Turquie aux côtés des nombreux autres réfugiés. L'UIP, qui représente pratiquement l'ensemble de la communauté internationale, dispose d'une voix forte afin de promouvoir un dialogue indispensable pour résoudre la situation. Il faudra adopter la même position à l'avenir vis-à-vis de tous les autres qui sont confrontés à une situation similaire, sans distinction de race, d'origine ethnique ou de langue. Une réforme immédiate du Conseil de sécurité de l'ONU ramènerait plus d'équité dans le monde.

M. H. Alziadin (Jordanie) dit que la communauté internationale et l'ensemble des parties doivent faire tout leur possible pour résoudre le conflit russo-ukrainien par des moyens pacifiques. Toutes les parties doivent également se conformer au droit international et respecter les instruments internationaux, ainsi que les principes tels que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, et le bon voisinage. Les Jordaniens ne connaissent que trop bien les conséquences de la guerre, la Jordanie ayant accueilli plusieurs vagues successives de réfugiés des pays voisins pendant plus d'un demi-siècle et n'ayant reçu que peu d'aide de la communauté internationale pour assumer le lourd fardeau qui en découle. La sécurité civile doit être garantie en Ukraine, comme dans n'importe quelle guerre, et le dialogue doit l'emporter. Il est temps que les populations du monde entier vivent une vie stable et sûre, et que le développement, l'éducation, l'emploi et la santé prennent le pas sur la guerre et l'armement.

M. A.H. Fulata (Nigéria) déclare que son pays est favorable à la paix comme l'a proposé la délégation de l'Indonésie. La guerre en Ukraine est une guerre par procuration entre la Fédération de Russie et les nations occidentales - celles-là même qui ont attaqué la Libye et tué son Président d'alors, mettant en danger la sécurité dans l'ensemble de la région du Sahel et l'exposant à la menace terroriste. Ces mêmes nations ont également attaqué l'Iraq et la République arabe syrienne. Par ailleurs, elles ont fermé aux réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique les portes qu'elles ouvrent actuellement aux réfugiés ukrainiens. Cette pratique du deux poids, deux mesures et cette hypocrisie sont regrettables. La vérité, c'est que l'Occident est persuadé que le monde entier lui est acquis. L'Afrique ne combattra pas dans une autre guerre pour le compte de tiers. Depuis l'époque coloniale, elle subit l'humiliation et le mépris des nations occidentales. Il est urgent d'insister pour que ces dernières mettent un terme à la guerre et cessent de formuler des hypothèses.

M. V. Sánchez del Real (Espagne) dit que le Parlement espagnol condamne les actions militaires russes en Ukraine, car elles constituent une grave violation du droit international et une agression injustifiée qui met en péril la stabilité et la sécurité à l'échelle européenne et mondiale. Il exhorte à la cessation immédiate des hostilités et au retrait complet de l'armée russe en Ukraine, affirmant son plein appui et son respect envers la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En solidarité avec l'Ukraine et son peuple, il déplore les pertes de vies humaines et exprime sa profonde douleur pour toutes les victimes et les souffrances inutiles subies par la population tout entière. Il prie aussi instamment l'UE et toutes ses institutions de fournir en urgence une aide financière et humanitaire à l'Ukraine. Il rappelle par ailleurs l'obligation qui incombe à la Fédération de Russie de respecter le droit international humanitaire et la légitimité internationale et l'exhorte à déposer les armes et à revenir vers les voies diplomatiques – la diplomatie étant le seul moyen de régler le conflit, ce qui est la raison d'être de l'UIP.

M. A. Dicter (Israël) annonce que son pays ouvre ce jour le premier hôpital militaire de campagne dans l'ouest de l'Ukraine, qu'il a pourvu du matériel et du personnel requis. Baptisé *Shining Star*, l'hôpital est destiné à devenir un précurseur pour traiter les Ukrainiens blessés du mieux possible dans le chaos qui règne en Ukraine. Parmi les 178 Membres de l'UIP, peu sont bien placés pour intervenir en qualité de médiateur entre les parties ukrainiennes et russes, comme le Président israélien et d'autres tentent de le faire, mais tous peuvent aider les Ukrainiens en mobilisant l'aide humanitaire vers le pays qui en a besoin de tout urgence.

M. M. Bouden (Algérie), notant le succès que l'UIP continue de remporter en organisant des débats larges et ouverts sur les problèmes mondiaux, ajoute, qu'en conséquence, elle porte la lourde responsabilité de gérer ces problèmes de manière juste et équitable. Cependant, le principe du deux poids deux mesures intervient parfois, comme dans le cas de la prompt réaction à la crise ukrainienne et des appels exhortant à respecter le droit international – une réaction regrettamment absente dans d'autres situations, notamment dans les conflits de longue date comme ceux impliquant la Palestine et le Sahara occidental. L'abandon récent et soudain par l'Espagne de sa position à l'égard de ce dernier, décrit par l'ONU comme la dernière colonie d'Afrique et dont le peuple a le droit d'exercer son droit à l'auto-détermination, est choquant et inacceptable. L'appui de sa délégation à l'égard de la proposition indonésienne repose donc, par principe, sur la défense du droit au règlement pacifique des différends à travers le dialogue et la négociation entre les parties au conflit, sans escalade.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), résumant le débat, dit qu'un engagement en faveur de la paix pour l'Ukraine, la Fédération de Russie et tous les citoyens du monde est au cœur du projet de résolution proposé par sa délégation. Les parlementaires sont déterminés à sauver les générations futures du fléau de la guerre en favorisant la tolérance et la coexistence pacifique. Les contributions au point d'urgence confirment l'engagement parlementaire à œuvrer en faveur de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme et à soutenir un ordre international libre, ouvert et fondé sur des règles. Les parlementaires font tout leur possible pour veiller à ce que leurs citoyens soient heureux et en bonne santé. Comme en témoigne l'héritage de l'UIP, on obtiendra la paix en Ukraine à travers le dialogue constructif et la diplomatie, qui triompheront uniquement s'il y a un cessez-le-feu immédiat afin de sécuriser l'environnement nécessaire pour une coopération pacifique. Mme Wall remercie à l'avance le comité de rédaction chargé de finaliser le projet de résolution pour son travail collectif visant à s'assurer que les parlementaires restent toujours unis en faveur de la paix.

Le Président adresse ses remerciements à tous les intervenants pour leurs contributions au débat et les félicite d'avoir conservé leur calme pour aborder ce thème.

Mme M. Guerra (Mexique), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*
(A/144/3-Inf.1)

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) affirme que, nonobstant les étapes franchies depuis les engagements contractés dans le cadre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la menace qui pèse sur la planète Terre demeure gigantesque et réelle comme le montrent les nombreuses conséquences de la crise climatique, qui vont des graves inondations aux sécheresses prolongées et à l'augmentation du niveau de la mer, en passant par la diminution des rendements agricoles et l'insécurité alimentaire, avec des effets néfastes sur la vie humaine. Après la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) qui a eu lieu récemment, il est clair que des mesures rapides sont essentielles afin de préserver la planète pour les générations futures. Avec le retard que prend le financement de l'action climatique, les parlements doivent en priorité adopter des budgets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, en plus de la construction d'un immense barrage hydro-électrique fournissant une énergie durable, le Parlement tanzanien a approuvé des budgets en faveur de systèmes de transport alimentés par une énergie propre en vue de parvenir à l'objectif à long terme de zéro émission nette.

Les parlements ont, indéniablement, un rôle immense à jouer pour lutter contre les changements climatiques. Cependant, il sera également nécessaire de centraliser les efforts menés de manière disparate et de forger de nouveaux partenariats internationaux, une étape cruciale pour régler la crise climatique dans sa globalité. Les parlements doivent aider les gouvernements à atteindre leurs cibles et leurs objectifs en matière de climat, notamment en exhortant les pays développés à honorer leur engagement à fournir 100 milliards d'USD tous les ans en faveur de l'action climatique d'ici à 2023. Par ailleurs, tous les parlements doivent

pleinement exercer leur rôle de surveillance pour veiller à ce que les gouvernements respectent leur engagement à régler la question des changements climatiques au moyen de solutions durables. Si les parlements jouent leur rôle, il sera possible d'atteindre l'objectif de zéro émission nette.

Mme J. Nunu Kumba (Soudan du Sud) dit que les parlementaires sont contraints de faire face aux conséquences de leur propre négligence comme en témoignent les conditions climatiques défavorables qui affectent notamment l'agriculture, l'eau et les écosystèmes vitaux. L'aggravation de la crise climatique est flagrante au Soudan du Sud, où de graves inondations sont à l'origine de conditions de vie désastreuses et d'un nombre incalculable de décès – des pertes accentuées par les mauvaises récoltes dues à une chaleur excessive, à la sécheresse et à des précipitations aléatoires. En dépit des émissions négligeables du pays, les contributions déterminées au niveau national et le premier plan d'adaptation national sont ambitieux, mais leur mise en œuvre dépendra du financement octroyé par les pays développés en faveur de l'action climatique. Il est donc consternant que l'on ait fixé l'année 2023 comme la nouvelle date pour lever le montant promis pour 2020.

Arbitrairement fixé à 100 milliards d'USD, ce montant devrait être révisé à la hausse, une moitié étant affectée aux projets d'adaptation, et tous les fonds destinés à la mise en œuvre étant versés sous forme de subvention. Par ailleurs, toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait sont invitées à soumettre des contributions déterminées au niveau national ambitieuses et de faire ainsi en sorte que l'objectif de 1,5 °C soit respecté. Conformément à la Déclaration sur les forêts et l'utilisation des terres formulée à la COP26, le Soudan du Sud espère avoir accès au financement nécessaire pour planter 100 millions d'arbres en 10 ans. Il envisage également d'alléger la pression sur ses forêts, qui constituent pratiquement la seule source d'énergie, en effectuant une transition vers des énergies propres et renouvelables, ce qui exigera un soutien financier, un renforcement des capacités et un transfert de technologie. En dernier ressort, cependant, pour inverser la tendance en matière de changements climatiques, il faut que les gros émetteurs réduisent drastiquement leurs émissions et qu'ils honorent leurs promesses de financement prévisible pour les projets d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

Mme P. Maharani (Indonésie), Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) précise que les problèmes climatiques et le développement durable devraient être systématiquement intégrés dans la planification stratégique, un processus souvent compliqué par des facteurs tels que les dépenses et les arguments avancés par les groupes d'intérêt. Dans ce contexte, les parlementaires devraient chercher à inculquer aussi bien aux électeurs qu'à leurs collègues l'importance capitale de la protection environnementale, notamment en veillant à ce que les commissions parlementaires spécialisées ne perdent jamais de vue, dans leurs travaux, la crise climatique qui nous menace. Dans toutes les lois, les parlementaires doivent garder à l'esprit les objectifs convenus mondialement en termes de climat et s'efforcer de protéger les groupes les plus touchés par les conséquences des changements climatiques. Leurs décisions quotidiennes ont une grande influence sur l'efficacité de l'action menée à l'échelle mondiale.

Faisant peser une menace nucléaire potentielle sur l'environnement, le conflit alimenté par la Fédération de Russie en Ukraine jette un nouvel éclairage sur les changements climatiques, notamment en ce qui concerne la recherche de sources d'énergie de substitution. Les pays européens sont demeurés fermement unis face à l'agression russe, avec la Pologne, quant à elle, soutenant politiquement et militairement l'Ukraine et les citoyens polonais aidant activement les réfugiés ukrainiens. Néanmoins, le principal objectif est de mettre un terme à la guerre et de punir ceux qui se sont rendus coupables de crimes envers le peuple ukrainien. Les ambitions impériales russes doivent être contrées en continuant d'imposer de sévères sanctions. Si la protection des droits de l'homme l'emporte sur les intérêts économiques, le développement commun d'une infrastructure axée sur l'énergie verte pourrait être considéré plus favorablement à l'avenir. La guerre a modifié les perspectives; il n'est pas question de tolérer les actions d'un agresseur engagé dans une guerre génocidaire contre l'Ukraine, en violation de tous les principes humanitaires.

M. Y. Al Harthi (Oman) dit que son pays est menacé par la hausse des températures et le nombre croissant de cyclones tropicaux, le plus récent ayant frappé en 2021. Oman s'est engagé à lutter contre ces phénomènes et à protéger l'environnement sur la base de l'expérience acquise et à travers le Parlement omanais, qui a promulgué une législation pertinente avant même qu'Oman adhère à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris. Dans le cadre de sa Vision 2024, Oman vise à établir un équilibre entre le développement et la protection et la préservation de l'environnement, notamment en s'efforçant de réduire les émissions nocives. À cet égard, il convient notamment de citer ses projets de production d'hydrogène vert, d'énergie photovoltaïque et d'énergie solaire.

Les parlements doivent s'efforcer de protéger l'environnement contre les émissions de gaz à effet de serre en promulguant une législation adéquate, notamment en tenant compte du fait que les grandes entreprises se relocalisent dans des pays où une telle législation n'existe pas. Parallèlement, il faudrait donner une plus grande visibilité aux problèmes environnementaux dans les médias traditionnels ou en ligne, un processus dans lequel se sont engagés les jeunes Omanais en diffusant des messages sur l'importance des efforts entrepris pour réduire le rythme et l'impact des changements climatiques et sensibiliser le public. Tous les Membres devraient solliciter l'aide de leurs jeunes en vue de s'engager dans des campagnes médiatiques similaires afin de garantir le bien-être de tous les pays, sans exception.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare que, bien que responsables de la majeure partie des émissions historiques, les pays développés hésitent à prendre l'initiative pour s'attaquer aux causes profondes des changements climatiques. L'écart en termes d'atténuation climatique vient principalement du fait qu'ils ont pris des engagements inadéquats et qu'ils ne les ont pas respectés, voire qu'ils s'y sont soustraits. La flexibilité étant la clé du succès pour les pays en développement en matière d'atténuation, d'adaptation et de renforcement des capacités, on ne saurait ignorer les principes tels que les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives. Il est possible d'atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques en coopérant d'une manière inclusive et bénéfique à tous, notamment pour développer une économie plus verte et plus durable dans le cadre des plans de relance post-COVID-19. Pour les pays en développement, l'octroi de ressources financières, le renforcement des capacités et la fourniture des technologies connexes, dans les meilleurs délais et sans politisation, sont essentiels. La COP26 a suscité l'espoir que de nouveaux objectifs ambitieux soient fixés en matière de financement de l'action climatique, les pays engagés comblant les fossés, notamment dans la phase de relance post-pandémie.

Dans le cadre de la limitation des émissions de gaz à effet de serre, la difficile transition vers le zéro carbone pour les pays tributaires des combustibles fossiles, y compris le sien, doit être reconnue. Le terrorisme économique est une nouvelle menace pour le développement durable. Les mesures économiques coercitives injustifiables et injustes imposées à la République islamique d'Iran ont affecté la santé et le bien-être des citoyens, restreignant l'accès aux technologies et le transfert de ces dernières qui sont indispensables pour l'adaptation, l'atténuation et l'amélioration de la qualité de l'air. Associées aux sanctions unilatérales, ces mesures imposées en violation du programme de développement durable et des accords multilatéraux pertinents contribuent au réchauffement climatique. En dépit de cette pression illicite, son pays a réalisé des avancées importantes sur la voie du développement durable.

Mme C. Widegren (Suède), citant le Secrétaire général de l'ONU, fait savoir que près de la moitié de l'humanité vit dans la zone à risques, que de nombreux écosystèmes ont atteint un point de non-retour et qu'il est criminel que les dirigeants se soustraient à leurs responsabilités. Les changements climatiques sont bien réels et ils doivent être gérés de toute urgence car ils constituent un problème majeur pour tous, y compris pour les Ukrainiens et les pays voisins. Des innocents perdent la vie en raison de l'agression russe. La guerre doit cesser pour de multiples raisons, mais il ne peut pas y avoir de développement sans la paix et la sécurité, qui sont essentielles afin de bâtir une planète verte pour les générations actuelles et futures. Un futur plus vert et plus pacifique permettrait réellement de progresser dans la lutte contre les changements climatiques.

Représentant les quatre coins du globe, les parlementaires doivent assumer cette responsabilité sans délai en saisissant l'occasion offerte par la période de relance post-COVID-19 pour prendre un nouveau départ vers un monde plus pacifique, plus stable et plus vert. Si tous les parlementaires œuvrent à cette fin, il est possible qu'une personnalité de l'UIP soit invitée à rejoindre les huit autres qui ont reçu le prix Nobel de la paix depuis la création de cette

organisation il y a 133 ans. Par ailleurs, la nouvelle Stratégie de l'UIP pour la période 2022–2026 permettrait à cette dernière de "passer au vert" dans ses travaux en vue de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de leurs cibles. En plus d'approuver les lois et les budgets nécessaires, les parlements participent à la réalisation des plans d'action et des feuilles de route pour le bénéfice de ceux qu'ils représentent. C'est à eux d'amorcer ce nouveau départ.

Mme C. Mix (Chili) souligne que les conclusions préoccupantes figurant dans le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) appellent à modifier le style de vie et, notamment, compte tenu de leur impact préjudiciable sur l'environnement, la consommation des combustibles issus de la biomasse, la production du riz et l'élevage du bétail, les transports et l'utilisation des décharges. Les progrès réalisés pour atteindre l'objectif convenu par consensus en 2015 de limiter la hausse moyenne de la température à 2 °C – et idéalement à 1,5 °C – sont décevants. À la COP26, avec une participation drastiquement réduite sur fond de pandémie, le principe de l'équité intergénérationnelle a été exclu de l'équation, de même que la prise en compte des personnes handicapées, d'une approche sexospécifique plus approfondie, de certaines questions autochtones et du langage des droits de l'homme, des limites étant également fixées en ce qui concerne la portée de la justice climatique.

Les parlements doivent promouvoir la lutte contre les changements climatiques à travers la législation et les politiques publiques. Au Chili, les sacs en plastique sont interdits et la protection de l'écosystème marin a été renforcée, notamment grâce à la création de nouveaux parcs marins couvrant de vastes zones océaniques, ce qui permettra d'améliorer la préservation et la viabilité marines conformément à l'ODD 14 sur la vie aquatique. Le Parlement chilien s'efforce d'adopter des mesures encourageant l'utilisation de l'hydrogène vert et la génération d'énergies renouvelables, et d'accélérer la fermeture et la reconversion des centrales au charbon. Le potentiel important du pays en termes d'énergies renouvelables, principalement sous la forme d'énergie solaire, a permis au Chili de développer une stratégie pour une transition juste. Le Chili a récemment adhéré à l'important accord régional d'Escazú sur les questions environnementales. Il est donc désormais vital que le Congrès chilien approuve cette décision.

M. H. Alziadin (Jordanie), après avoir appelé à soutenir une solution pacifique à la cause palestinienne, dit que les mesures visant à lutter contre les changements climatiques sont une priorité exigeant une action commune à l'échelle mondiale. Les objectifs ne seront atteints qu'en forgeant des partenariats entre les États, notamment lors des crises qui touchent tous les continents. En tant que pays fortement affecté par les changements climatiques, la Jordanie s'est engagée à coopérer de manière permanente dans ce domaine en vue d'un meilleur avenir pour tous et parce qu'aucune région ni aucune économie ne peut se protéger à elle seule contre les défis liés aux changements climatiques, qui exigent une action collective soutenue et axée sur les résultats. La Jordanie continue de pâtir des effets des changements climatiques à tous les niveaux. C'est le deuxième pays le plus pauvre en eau, il importe pratiquement toute l'énergie nécessaire pour couvrir ses besoins et partage ses ressources avec les réfugiés qu'il accueille. La demande en alimentation, en eau et en médicaments a augmenté alors que l'emploi s'est effondré et que l'économie a décliné, car la communauté internationale ne respecte pas ses engagements moraux et humanitaires envers les réfugiés et les pays hôtes.

En dépit de ces pressions, la Jordanie continue d'aider tous ceux qui cherchent refuge sur son sol et d'assumer ses responsabilités internationales, y compris en matière de lutte contre les changements climatiques en tant que signataire des instruments clés s'y rapportant. Ces instruments doivent cependant être pleinement mis en œuvre et acquérir force obligatoire pour s'assurer que les pays les plus directement touchés par les changements climatiques reçoivent l'aide nécessaire. De leur côté, les parlements ont la responsabilité de surveiller l'action du gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques et le devoir de renforcer la coopération internationale pour le développement.

M. S.H. Tuku (Bangladesh) précise que les rapports scientifiques récents ont mis en garde contre les conséquences dévastatrices susceptibles de se produire en l'absence de mesures vigoureuses prises pour réduire les émissions mondiales de carbone. En dépit de son empreinte carbone insignifiante, le Bangladesh subit de plein fouet les changements climatiques en tant que septième pays le plus vulnérable face à ces derniers. Les événements météorologiques extrêmes affectent gravement les vies et les moyens d'existence, avec des études prévoyant une baisse considérable du produit intérieur brut annuel de l'ordre de 9 pour cent d'ici 2100, et des habitants des zones côtières qui risquent tout autant d'être déplacés que les personnes victimes de l'érosion fluviale. Les changements climatiques menacent également la sécurité alimentaire.

Néanmoins, en tant que leader mondial de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques, le Bangladesh a été le premier pays parmi les moins avancés à créer un Fonds en fiducie pour les changements climatiques, en 2009, et en 2021 il a mis à jour ses contributions déterminées au niveau national avec des cibles ambitieuses et quantifiables en matière d'atténuation. En conséquence, il intensifie la production d'énergies renouvelables et vise à générer une importante proportion de son panier énergétique global à partir de sources vertes d'ici 2041. En plus d'installer des systèmes solaires domestiques fournissant un accès à l'électricité à des millions de personnes situées dans des zones éloignées, il a annulé l'installation de centrales au charbon et formulé un plan en faveur d'une croissance économique à faible intensité de carbone pour une prospérité optimisée. En ce qui concerne le Parlement du Bangladesh, il approuve systématiquement les budgets pour une transition verte sur fond de COVID-19. Alors qu'il préside actuellement le Forum de la vulnérabilité climatique, le Bangladesh a lancé le Groupe parlementaire mondial du Forum de la vulnérabilité climatique comme un signe de son engagement à résoudre l'urgence climatique. Les parlementaires doivent renforcer la coopération pour s'attaquer à cette urgence, notamment à travers de solides coalitions internationales au service du climat.

Mme H. Bint Hassan Alsulaiti (Qatar) déclare que l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 peut être atteint grâce aux efforts collectifs déployés par tous les États et les principaux acteurs économiques. Le respect des engagements contractés à cet effet aidera les pays en développement à réduire la mortalité liée aux émissions toxiques de gaz carbonique et à protéger les exploitations agricoles et les organismes contre leurs effets. De son côté, en 2022, le Qatar s'engage à accueillir la toute première Coupe du monde de football neutre en carbone. L'énergie solaire sera utilisée pour faire fonctionner l'ensemble des stades du championnat, dont quatre d'entre eux ont déjà reçu la certification *Global Sustainability Assessment System*. Parmi les autres mesures, il convient de citer la réutilisation et le recyclage des déchets et de l'eau, la plantation d'arbres et l'écologisation, ainsi que le démontage et la reconversion de certains stades.

En plus de promulguer des lois visant à promouvoir l'énergie propre et renouvelable, le Qatar appuie les petits États insulaires en développement et les pays moins avancés pour lutter contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les problèmes environnementaux et renforcer les capacités afin de faire face à leurs effets dévastateurs. Sa propre stratégie nationale en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques comprend des projets destinés à réduire les polluants atmosphériques et les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) tout en se tournant davantage vers les sources d'énergie renouvelables. Vers la fin du mois de novembre 2021, Qatar Airways a été la première compagnie aérienne à effectuer un vol neutre en carbone par l'intermédiaire d'un organisme de coordination géré par l'Association internationale du transport aérien. Condition préalable au développement durable, un environnement propre ne peut être garanti qu'en maintenant la paix et la sécurité internationales, qui sont actuellement menacées par les graves événements survenant en Ukraine. Les parties doivent désamorcer cette situation et résoudre le différend par des moyens pacifiques pour le bien de toute l'humanité.

M. S. Praseuth (République démocratique populaire lao) dit que son pays fait partie de ceux dont l'économie et les moyens d'existence sont particulièrement touchés par les changements climatiques. Il subit des inondations et des sécheresses plus fréquentes et plus graves, année après année, mais la réduction des émissions de gaz à effet de serre pose un défi majeur à long terme pour un pays qui ne dispose pas des informations, des ressources financières, de la technologie et de l'expertise nécessaires. Le pays prépare un plan d'adaptation national en conformité avec les principaux instruments internationaux sur les changements climatiques, auxquels il est partie, et il a signé un accord avec la Banque mondiale pour un projet visant à protéger les forêts et à réduire les émissions de carbone. Il a également adopté des mesures socio-économiques connexes, une stratégie de croissance verte et une réglementation adéquate, y compris dans le domaine de l'atténuation.

En plus de promulguer une série de lois environnementales et d'effectuer un suivi de la politique environnementale, l'Assemblée nationale lao s'efforce de promouvoir la recherche sur les énergies renouvelables ainsi que la réduction de la pollution et des déchets, et de sensibiliser le public aux problèmes engendrés par les changements climatiques afin de l'encourager à s'engager sur la voie pour réduire à zéro les émissions nettes d'ici 2050. Elle s'est fixé des objectifs ambitieux à cet égard et en ce qui concerne le couvert forestier et l'utilisation des énergies propres et renouvelables. Parmi les autres mesures adoptées pour lutter contre les changements

climatiques, il faut citer un projet de système d'alerte en cas d'inondations, la plantation d'arbres et des transports respectueux de l'environnement, le tout en mettant l'accent sur la coopération, l'assistance technique et des campagnes publiques d'information. Sa délégation compte sur l'appui indéfectible de l'UIP à l'avenir et exhorte tous les Membres à faire preuve de leur volonté politique en travaillant ensemble afin de développer davantage les sources d'énergie renouvelable et réduire les émissions de gaz à effet de serre pour enrayer le réchauffement climatique.

La Présidente, après avoir adressé ses sincères condoléances à la délégation et au peuple chinois suite à l'accident du vol MU5735 de la compagnie aérienne China Eastern Airlines, rappelle en présentant l'orateur invité, M. Robert Floyd, Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), les objectifs et les avantages du Traité dans la prévention du développement ou du perfectionnement des armes nucléaires, et insiste à cet égard sur l'importance de la coopération internationale.

M. R. Floyd (Secrétaire exécutif de l'OTICE), orateur invité, remerciant l'UIP pour son appui de longue date en faveur de l'objectif commun de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), affirme que les événements récents survenus en Ukraine ont souligné qu'il était urgent de parvenir à un désarmement nucléaire total. Ces événements sont très préoccupants et font craindre que le conflit s'aggrave et s'élargisse dans la mesure où l'arsenal nucléaire aurait été mis en état d'alerte élevé. Toutes les parties devraient tenir compte du message particulièrement éloquent du groupe des anciens dirigeants de renommée internationale *The Elders* (Les anciens) selon lequel les armes nucléaires existantes seront inévitablement utilisées sciemment, accidentellement ou par erreur.

Parmi les étapes simples à franchir pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, il faut citer l'adhésion universelle au TICE, qui constituera un instrument juridiquement contraignant et vérifiable pour interdire les essais nucléaires. Le TICE, qui célèbre actuellement sa 25^e année d'existence, a permis d'obtenir des résultats enthousiasmants par rapport à son but et son objet énoncés, comme en atteste la création d'une norme stricte et pratiquement indiscutée contre les essais nucléaires. Le contraste saisissant entre le monde avant et après l'adoption du TICE est particulièrement convainquant si l'on se fie au nombre d'essais nucléaires réalisés et à la puissance explosive. Désormais pratiquement terminé, le Système de surveillance international, qui constitue l'élément central du régime global de vérification, a prouvé à maintes reprises sa capacité à satisfaire les exigences du TICE en matière de vérification, grâce à l'extraordinaire sensibilité des capteurs déployés dans plus de 300 stations positionnées de façon stratégique autour du globe. Au-delà de sa mission essentielle de surveillance des essais nucléaires, le régime de vérification apporte une valeur ajoutée en contribuant à la détection précoce des tsunamis et des séismes, ainsi qu'à la recherche sur les changements climatiques pour le bénéfice de l'humanité tout entière.

Avec 185 signatures et 170 ratifications, des progrès notoires ont été réalisés sur la voie de l'universalisation du TICE. Les efforts collectifs entrepris pour améliorer l'adhésion continueront de renforcer le Traité et la norme internationale contre les essais nucléaires. L'OTICE mène des activités stratégiques et pluridisciplinaires pour atteindre cet objectif et s'est fixé pour cible de parvenir au moins à cinq ratifications supplémentaires d'ici la fin de sa 25^e année d'existence en septembre 2022. Trois pays ont déjà terminé leur processus de ratification au niveau national et de nombreux autres font des progrès impressionnants à cette fin. Tous les pays sont attachés à la perspective d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais tant que cet objectif n'est pas atteint, le risque de recours à cette arme demeure. En effet, à l'heure actuelle, le monde est à deux doigts de potentiellement recourir aux armes nucléaires dans le cadre de la guerre. Pour le bien de toutes les générations et de celles à venir, les parlements doivent s'unir afin d'œuvrer en faveur de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du TICE, qui donnera l'élan plus que nécessaire au désarmement nucléaire.

M. R. Lozano (Uruguay) dit que la dimension environnementale du développement durable est de plus en plus visible et qu'elle requiert la vigilance dans un monde de plus en plus interconnecté, qui lui-même exige une harmonisation de la politique climatique. Alors que les multiples effets nocifs des changements climatiques sont déjà une triste réalité, il n'est plus question pour les parlementaires de retarder davantage leur engagement dans la recherche de solutions. Bien qu'il ne contribue que très peu au réchauffement climatique, l'Uruguay est vulnérable à ces effets et il est préoccupé par les conséquences éventuelles du nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes sur son développement global. Sa stratégie climatique

à long terme est destinée à fournir des informations utiles pour effectuer les transformations nécessaires dans l'intérêt de l'adaptation, de l'atténuation, de la résilience et de la réduction des risques et afin de respecter les engagements contractés par le pays dans le cadre de l'Accord de Paris. L'Uruguay continue de promouvoir un développement à faible émission de carbone et aspire à atteindre un bilan carbone neutre d'ici 2050 et à stabiliser les émissions de méthane et d'oxyde nitreux.

Dans le cadre de la crise climatique, les problèmes de distribution, d'inégalité et de déséquilibre territorial doivent être reconnus et pris en compte afin de garantir l'accès des populations rurales aux services, aux technologies, etc. Le droit à un environnement sain est un droit humain et l'économie circulaire est mieux adaptée à la nature. Des mesures doivent être prises pour progresser sur la voie d'un nouveau modèle économique qui améliorerait les vies et rectifierait les déséquilibres entre les trois piliers du développement durable, tout en maintenant les efforts pour créer une société juste, une économie viable et un environnement harmonieux. Un équilibre entre la dimension économique et la nature favoriserait un environnement sain, avec des populations plus heureuses qui valoriseraient la démocratie, la liberté et la coexistence pacifique.

Mme B. Coma (Andorre) annonce que l'action menée à long terme à l'échelle internationale pour régler le problème complexe des changements climatiques doit être précédée par des mesures nationales. La première étape consiste à réduire les émissions de CO₂ afin d'atteindre l'objectif d'un bilan carbone neutre d'ici 2050, ce qui suppose une transformation des économies et des styles de vie. L'Andorre émet peu de gaz à effet de serre, mais elle est néanmoins en faveur de mesures fortes, décisives et impactantes dans le domaine climatique. Le Parlement a adopté une loi innovante sur la transition énergétique, ainsi qu'une déclaration sur l'état d'urgence climatique et écologique comprenant une série de mesures multisectorielles, et il travaille actuellement sur une loi afin de promouvoir l'économie circulaire, le recyclage, la consommation durable et la réduction des déchets alimentaires. Deuxièmement, les mesures stratégiques doivent être basées sur les vulnérabilités et les considérations économiques, qui dans le cas de l'Andorre sont liées à sa situation en tant que petit pays montagneux enclavé, sensible aux effets des changements climatiques, et fortement tributaire du tourisme de sports d'hiver. Troisièmement, les citoyens doivent participer à la prise de décisions et devenir un élément moteur du changement grâce au travail de sensibilisation, sans lequel une transition énergétique durable est impossible.

Parmi les autres initiatives, l'Andorre fournit des subventions afin d'accroître le recours aux énergies renouvelables et recherche des solutions pour réduire le transport automobile et promouvoir des modes de déplacement plus verts et plus durables. Le pays s'efforce également de modifier une loi obsolète en matière d'aménagement du territoire afin de s'attaquer à la croissance exponentielle et préoccupante du secteur de la construction. Pour terminer, l'Andorre planifie des débats nationaux afin d'encourager un dialogue constructif entre toutes les parties prenantes concernant le modèle socio-économique qu'elles privilégient pour le pays, et, surtout, l'héritage que ce dernier laissera pour l'avenir. Les enjeux sont élevés, mais pas inaccessibles.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du mardi 22 mars

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite de Mme C. Gotani Hara, Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (A/144/3-Inf.1)

M. A.I. Wase (Nigéria) déclare que les changements climatiques constituent aujourd'hui une menace croissante pour l'agriculture, la santé et les activités socio-économiques. Le Nigéria est à pied d'œuvre pour atténuer les effets des changements climatiques. Le Parlement s'emploie à transposer tous les traités et protocoles internationaux sur les changements climatiques dans la législation nationale et prévoit des enveloppes budgétaires et des mesures de contrôle adéquates pour soutenir ces lois. Parmi les lois promulguées figure une législation nationale sur les changements climatiques qui offre un cadre global en vue d'atteindre les objectifs climatiques à long terme du pays, notamment l'objectif de neutralité carbone. La loi sur l'industrie pétrolière a également été adoptée pour faire face à la dégradation de l'environnement causée par l'exploration pétrolière.

En outre, le Gouvernement a récemment procédé à un examen approfondi du projet national pour la restauration des sites pollués par les hydrocarbures, bien que le manque de financement ait entravé sa réussite. La restauration environnementale du pays Ogoni a débuté conformément aux recommandations du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des sanctions ont par ailleurs été adoptées pour l'abattage aveugle des arbres, et les citoyens sont encouragés à en replanter à la place.

Face aux changements climatiques, les parlements doivent élaborer une réponse législative qui soit conforme aux objectifs climatiques nationaux et à l'Accord de Paris. Ils doivent accélérer la ratification et la mise en œuvre de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto. Enfin, il est important de renforcer le contrôle des engagements nationaux et internationaux, en assurant notamment le suivi de la mise en œuvre par le gouvernement de la législation nationale.

Mme R. Kirova (Bulgarie) note que l'idée d'une société neutre sur le plan climatique est un pari difficile mais possible. L'Union européenne (UE) a déjà montré qu'il était possible de dissocier la croissance économique des émissions. En fait, depuis 1990, son PIB a augmenté de plus de 60 % alors que les émissions de gaz à effet de serre ont diminué d'un quart. L'UE négocie actuellement un ensemble de mesures législatives dédiées au Pacte vert pour l'Europe. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Il s'agira d'une transformation complète de la façon dont les gens produisent de l'énergie, se déplacent, bâtissent, chauffent leur maison et exploitent leurs terres.

La Bulgarie respecte ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Elle a mis en place un plan de relance et de résilience qui est sa nouvelle feuille de route pour la décarbonisation et la croissance économique. Le pays axera ses efforts sur trois domaines principaux : 1) créer les conditions nécessaires pour accélérer le développement des sources d'énergie renouvelables ; 2) intensifier l'action menée pour accroître l'efficacité énergétique de l'économie ; et 3) promouvoir une mobilité durable. Il est néanmoins important que la transition ne s'opère pas aux dépens de l'emploi ou de la sécurité énergétique.

Des efforts collectifs doivent être déployés pour lutter efficacement contre les changements climatiques. La participation de l'ensemble de la société, notamment les secteurs public et privé, est requise. Aucun pays ne peut faire face seul à la menace que représentent les changements climatiques. Elle appelle les pays à intensifier leurs efforts d'adaptation et d'atténuation, par exemple, par des mesures législatives.

M. A. Shareef (Maldives) indique que les Maldives sont confrontées à un avenir incertain en raison des changements climatiques. Les inondations fréquentes et la destruction du littoral ont causé d'immenses souffrances à de nombreuses populations locales. Certaines activités, comme le dragage, ont aggravé le problème. Plusieurs recommandations formulées pour mieux préserver l'écosystème naturel des Maldives ont d'abord été ignorées pour des raisons politiques. Plus

récemment, toutefois, le Parlement des Maldives s'est résolument employé à lutter contre les changements climatiques. Il a interdit les produits plastiques à usage unique au sein du Parlement et créé une commission de l'environnement et des changements climatiques. Un certain nombre de projets de loi et de résolutions ont par ailleurs été adoptés, notamment la loi sur l'urgence climatique.

Il importe de rester unis alors que les pays commencent à sortir de la pandémie de COVID-19. Les parlements doivent tirer profit du soutien offert par l'UIP dans leur lutte contre les changements climatiques. Il encourage les délégués à élargir leurs horizons et à mobiliser les communautés.

Les parlementaires doivent réfléchir à leur propre mode de vie et procéder aux ajustements éco-responsables nécessaires, comme limiter le nombre de serviettes en papier utilisées ou la quantité de nourriture jetée. Les parlementaires doivent être à l'origine de tout changement. Ils doivent être ceux qui montrent l'exemple et encouragent les bonnes pratiques.

Mme M. Guerra (Mexique) fait remarquer que le réchauffement climatique s'intensifie. Les six dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. L'inaction face aux changements climatiques est l'une des menaces les plus importantes de notre époque. Le Mexique s'est engagé en faveur du climat, notamment à réduire ses émissions de carbone noir de 51 % et ses émissions de gaz à effet de serre de 22 % d'ici 2030. Il s'emploie également à accroître les capacités d'adaptation de la population et vise un objectif de zéro déforestation. Les experts reconnaissent que les lois-cadres jouent un rôle fondamental pour garantir une gouvernance climatique efficace. Le Parlement mexicain est ainsi parvenu à faire passer une loi-cadre sur le climat considérée comme un modèle pour d'autres pays. La loi établit un mécanisme par lequel les autorités locales, les associations municipales et les représentants du Congrès peuvent contribuer aux efforts de lutte contre les changements climatiques. En 2020, le Mexique est devenu le premier pays au monde à émettre une obligation souveraine pour un montant total de 890 millions d'USD afin de financer les Objectifs de développement durable (ODD).

Les pouvoirs du parlement sont déterminants dans la lutte contre les changements climatiques. Il est essentiel de légiférer sur des sujets tels que les infrastructures durables, la gestion des déchets, les énergies propres, les emplois verts, l'état de droit et la protection de l'environnement. Les parlements doivent prendre acte du défi historique qui les attend et faire de l'action en faveur du climat une priorité. Ils doivent s'ouvrir aux idées et propositions susceptibles d'accélérer la réponse aux changements climatiques. Le monde a pris du retard, il est désormais temps d'agir. Le changement est possible mais dépend de l'engagement du législateur.

M. B. Mahtab (Inde) fait remarquer que l'Inde joue un rôle de premier plan dans l'action mondiale en faveur du climat. Ses énergies d'origine non fossile ont augmenté de plus de 25 % ces sept dernières années et représentent aujourd'hui 40 % du bouquet énergétique national. Le pays se classe au cinquième rang mondial en termes de déploiement de l'énergie solaire et au quatrième rang pour ce qui est de la capacité éolienne installée. L'Inde a récemment lancé un plan d'action sur le climat en cinq points appelé le *Panchamrit* qui contient une cible pour parvenir à zéro émission nette d'ici 2070 entre autres objectifs climatiques.

L'Inde croit fermement que la question des changements climatiques n'est pas propre à certains pays, mais qu'elle est par nature interdépendante et nécessite une coopération entre les États aux niveaux international, régional et bilatéral. Le pays a ainsi contribué à lancer un certain nombre d'initiatives mondiales telles que l'Alliance solaire internationale et la Coalition pour des infrastructures résilientes aux catastrophes.

Le rôle des parlements est au cœur des mesures prises pour faire face aux changements climatiques. Les parlementaires peuvent jouer un rôle essentiel dans la sensibilisation des instances décisionnelles, le suivi des attributions du gouvernement et la transposition des obligations internationales dans la législation nationale. Les mesures susceptibles d'être prises comprennent l'introduction de processus de production respectueux de l'environnement et la taxation des sources d'énergie à forte intensité d'émissions. Il est également important d'établir un système performant de recherche-développement afin de trouver des moyens novateurs de réduire les émissions. Les parlements doivent partager les bonnes pratiques et tirer parti de leurs expériences, leurs connaissances et leur expertise communes.

Mme S. Melo (Angola) estime que la crise climatique est l'une des menaces les plus sérieuses qui planent sur l'humanité et ses répercussions socio-économiques constituent un véritable défi pour le développement. Il s'agit d'un problème transfrontalier qui requiert une action collective.

L'Angola est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques. Le pays est confronté à des inondations, des sécheresses, des pénuries alimentaires et des problèmes de santé publique en raison des changements climatiques. Avec environ 1 600 km de côtes, l'Angola est par ailleurs directement exposé au risque d'élévation du niveau de la mer. À l'échelle régionale, les changements climatiques ont été une cause majeure de conflit compte tenu des ressources limitées en eau et de la baisse de productivité des sols, ce qui a entraîné une augmentation des flux migratoires.

L'Angola a poursuivi son développement en s'efforçant d'atténuer les effets des changements climatiques. Il a transposé les conventions internationales dans le droit national et adopté des lois et des budgets en faveur d'investissements et d'infrastructures durables. Une stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques pour la période 2021-2035 a été adoptée afin de guider l'action climatique à long terme. L'Angola a très peu contribué à la concentration actuelle des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère mais s'est engagé à limiter la hausse des températures mondiales à moins de 2 °C.

M. S. Yang (Cambodge) indique que le Cambodge a mis l'accent sur les solutions aux changements climatiques dans son programme national de développement. Le pays reconnaît l'importance d'agir de toute urgence contre le réchauffement climatique, en prenant notamment des mesures d'atténuation et d'adaptation, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Son pays a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris. En 2021, il a présenté sa Stratégie à long terme pour la neutralité carbone au Secrétariat de la CCNUCC qui établit un équilibre entre certains grands axes de développement, comme la réduction des émissions, la croissance économique, la justice sociale et la résilience climatique. Le Cambodge s'est engagé à lutter contre le réchauffement climatique 1) en annulant les plans pour un projet de construction d'une nouvelle centrale à charbon ; 2) en interdisant les projets de construction de barrages hydro-électriques sur le fleuve Mékong ; et 3) en s'efforçant de supprimer les émissions nettes de gaz à effet de serre dans le secteur forestier d'ici 2040. Le pays a récemment mis en service une centrale solaire de 400 mégawatts qui représente 15 % de la production d'électricité du pays.

Les changements climatiques nécessitent une réponse multisectorielle faisant intervenir de multiples parties prenantes. Premièrement, les parlements doivent nouer des partenariats régionaux et mondiaux en vue d'atteindre leurs objectifs de neutralité carbone. Deuxièmement, il faut renforcer le multilatéralisme entre les principales parties concernées, notamment les agences gouvernementales, les partenaires de développement et le secteur privé. Troisièmement, il est important d'offrir aux groupes vulnérables des mesures de protection, notamment des interventions en cas de catastrophe naturelle et des mesures destinées à améliorer l'accès à l'eau potable. Quatrièmement, les pays développés doivent apporter un soutien aux pays en développement, en particulier sous forme d'aide financière, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) souligne l'importance de la solidarité entre les parlements dans leurs efforts visant à trouver des solutions novatrices aux problèmes mondiaux. Les parlements doivent travailler de concert afin de créer une culture de coexistence pacifique et de tolérance. Il leur incombe d'interdire les discours de haine et de promouvoir le dialogue. Le Parlement des Émirats arabes unis a promulgué des lois pour lutter contre le discours extrémiste et créé les centres Hedayah et Sawab afin de combattre le terrorisme. La diplomatie parlementaire est plus importante que jamais pour la paix et la sécurité.

Il attire l'attention sur un certain nombre de situations volatiles partout dans le monde. Premièrement, la milice houthie conduit des attaques contre les civils dans son pays. Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 2624 (2022) condamnant les activités du groupe et les décrivant comme terroristes. Il exhorte l'UIP à respecter la résolution dans sa prise de décisions. Deuxièmement, les Émirats arabes unis s'emploient à apaiser les tensions en Ukraine. Il appelle au dialogue, à la protection des civils et au respect du droit international humanitaire. Troisièmement, il est nécessaire de trouver une solution pacifique au différend concernant les îles émiraties d'Abou Moussa, de la Petite et de la Grande Tonb. Il exhorte l'Iran à répondre positivement et conformément au droit international. Quatrièmement, la communauté internationale doit mettre un terme à l'occupation de la Palestine et créer un État palestinien, avec Jérusalem comme capitale, sur la base des frontières de 1967.

Il réitère l'engagement sans réserve des Émirats arabes unis à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

M. F.P. Lodewijk (Indonésie) estime qu'il est essentiel de porter un coup d'arrêt au réchauffement de la planète afin de créer un monde sûr et résilient. L'Indonésie est en passe d'atteindre ses objectifs d'adaptation aux changements climatiques, notamment l'objectif de zéro émission nette d'ici 2060.

Des fonds sont requis pour procéder à la transition vers une énergie propre. L'Indonésie mobilise des fonds pour le climat en dehors du budget national et utilise de nouveaux instruments financiers, tels que l'obligation islamique souveraine verte ("green sukuk"). Elle a mis en place une feuille de route exigeant des institutions financières qu'elles élargissent leurs portefeuilles verts. Toutefois, relever les défis environnementaux nécessite toujours plus d'innovations.

Les parlementaires ont un rôle stratégique à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Ils doivent veiller à ce que le gouvernement respecte ses engagements en matière de climat et voter les lois appropriées. Le Parlement indonésien effectue régulièrement des contrôles et des bilans, en menant notamment des examens post-législatifs. Il a récemment adopté des lois pour régler les énergies renouvelables et protéger la biodiversité. L'ensemble du processus législatif doit être mis en œuvre avec diligence, en tenant compte des effets sur l'environnement.

Il est important pour les parlements de faire en sorte que les citoyens puissent participer aux débats nationaux sur les changements climatiques. À Bali, les citoyens ont la possibilité d'assister à des réunions sur la gestion des forêts et de l'eau.

Il est nécessaire de veiller à ce que les accords internationaux sur l'environnement donnent la priorité à la justice climatique. Les actions relatives au climat doivent reposer sur les principes de justice et d'équité. Une approche multipartite est nécessaire pour assurer la justice climatique. Il y a lieu de faire participer les parlements et les gouvernements, mais également le secteur privé et les acteurs non étatiques. Surtout, la volonté politique est primordiale dans la lutte contre les changements climatiques.

Mme H. Hughes (Australie) fait remarquer que l'Australie participe activement aux négociations internationales relatives aux changements climatiques depuis les années 1980 et a ratifié un certain nombre de traités internationaux sur le climat, comme le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Le pays s'est fixé pour objectif de parvenir à zéro émission nette d'ici 2050 et sera en mesure de réduire jusqu'à 35 % de ses émissions d'ici 2030. L'Australie est également résolue à collaborer avec ses partenaires régionaux. Le Gouvernement a augmenté ses engagements financiers en faveur du climat afin d'aider ses voisins à opérer la transition vers des économies à faibles émissions, résilientes aux phénomènes climatiques, et à s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques. Cela dit, le pays soutient également les investissements axés sur le marché où le secteur privé est encouragé à trouver des solutions pour le climat. L'Australie est déterminée à réduire ses émissions grâce à l'utilisation des technologies. Le pays a défini sept objectifs ambitieux en matière de technologie afin d'aligner le prix des principales technologies peu polluantes sur celui des technologies actuelles à plus fortes émissions. Parmi les technologies ciblées, on peut citer l'hydrogène propre, l'énergie solaire, le stockage d'énergie et la technologie des batteries, l'acier et l'aluminium verts ainsi que la mesure du carbone du sol. L'Australie est résolue à réduire les coûts tout en fournissant une charge de base d'électricité fiable. Elle collabore activement avec d'autres pays pour accélérer l'application de solutions et le recours aux énergies renouvelables. L'Australie se félicite des résultats positifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP 26) à la CCNUCC, en particulier la finalisation du Règlement de l'Accord de Paris, qui contient des dispositions relatives à la transparence et au marché du carbone.

M. P.F. Casini (Italie) note que la prise de conscience des changements climatiques augmente, notamment chez les plus jeunes. Dans ce contexte, il est important de rendre facilement accessibles des informations scientifiques précises et de créer une culture générale fondée sur le respect de l'environnement. Cela nécessitera un profond changement de mentalité parmi les institutions, les entreprises et les individus. Avec des écarts importants entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé, les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas les mêmes partout. Les pays à faible revenu supportent au moins 75 % des effets du climat alors qu'ils ne génèrent que 10 % des émissions mondiales. La transition environnementale est une tâche complexe qui nécessite de comprendre les nombreux aspects interdépendants de la notion de "développement durable", notamment l'environnement, l'énergie, l'alimentation, la démographie et la santé.

Le Pacte vert pour l'Europe est l'occasion d'orienter l'économie de façon plus durable. Toutefois, l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie risque de voir anéantis tous les progrès réalisés jusqu'à présent. Tout conflit est une tragédie entraînant des coûts faramineux, non seulement en termes de vies humaines et de répercussions économiques, mais également pour les écosystèmes concernés. Les parlements ne sauraient se dérober à leurs responsabilités face à l'agression armée de l'Ukraine. L'invasion est une violation explicite des principes de l'UIP et de la Charte des Nations Unies, ainsi que d'autres obligations internationales. Il est crucial de faire preuve de solidarité envers l'Ukraine non seulement de façon virtuelle, mais également en termes d'actions concrètes. L'UIP se doit de réaffirmer le lien étroit qui existe entre la paix, la démocratie, la liberté, les droits de l'homme et l'autodétermination.

M. R. Brinkhaus (Allemagne) déclare que les changements climatiques constituent un défi majeur pour les parlementaires du monde entier qui doivent travailler plus vite et de manière plus intense pour atteindre leurs objectifs climatiques. Le Parlement allemand a indiqué très clairement que l'empreinte écologique de l'Allemagne est beaucoup trop élevée. Il a lancé une série de mesures afin d'amorcer le redressement climatique et de relever d'autres défis écologiques, comme la perte de biodiversité et les déchets plastiques. Tous les efforts déployés en Allemagne n'ont toutefois que peu d'intérêt si rien n'est fait à l'échelle mondiale. Il est très important pour les pays de coopérer et de s'enrichir mutuellement. Le dialogue entre les parlementaires est un bon début. Il est également vital d'apporter un soutien aux pays qui sont les plus touchés par les changements climatiques, notamment les pays à faible revenu. La lutte contre les changements climatiques passe au second plan lorsque les gens vivent dans la pauvreté ou souffrent à cause de la guerre.

En réalité, la guerre est ce à quoi le peuple ukrainien est aujourd'hui confronté. L'Ukraine a été victime d'une invasion agressive russe que rien ne justifie. La Fédération de Russie enfreint non seulement les règles des Nations Unies, mais remet également en question les piliers d'un ordre mondial fondé sur des règles. La guerre livrée par la Fédération de Russie est une violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Si la Fédération de Russie parvenait à ses fins, l'intégrité territoriale d'autres pays serait également menacée et ce serait la fin de la vie telle que nous la connaissons. Ce serait une victoire sur la diplomatie et le dialogue, mais aussi sur les principes fondamentaux de l'UIP. Toutefois, il s'agit non seulement d'une question de principes, mais également d'humanité. Il est important de préciser que la guerre en Ukraine est une guerre menée par le Président Poutine et ses partisans, et non par le peuple russe. De nombreux Russes sont tout aussi attachés à la paix que d'autres personnes dans le monde.

M. A. Dicter (Israël) note qu'il est dangereux de croire que les changements climatiques sont un processus linéaire qui fait grimper les températures de 0,5 °C chaque décennie. En fait, les températures peuvent commencer à augmenter de façon exponentielle et entraînent ainsi une aggravation soudaine de la crise climatique. Nombre de régions vulnérables au climat chaud, comme l'Afrique, connaîtront alors de graves difficultés. L'objectif ici est de pouvoir emmagasiner l'énergie. Le stockage d'énergie permettra d'utiliser des sources renouvelables, comme l'énergie solaire, tout au long de l'année plutôt que d'avoir recours au charbon, au pétrole et à d'autres sources polluantes. Les batteries sont le meilleur moyen d'emmagasiner l'énergie. Il exhorte les législateurs à prendre un certain nombre de mesures. Premièrement, ils doivent adopter des lois qui appuient le processus qui consiste à accumuler l'énergie solaire et à l'emmagasiner dans des batteries. Deuxièmement, les gouvernements doivent fixer des objectifs afin de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Troisièmement, d'importantes ressources budgétaires sont nécessaires pour accélérer la transition énergétique. Quatrièmement, les pays doivent unir leurs efforts pour lutter contre les changements climatiques. Cinquièmement, il est essentiel de prêter assistance aux pays en développement.

Israël a beaucoup œuvré pour faire face aux changements climatiques ces dernières années. En 2010, le pays a produit 60 % de son électricité à partir du charbon et 40 % à partir du gaz naturel et des énergies renouvelables. En 2020, la production à partir du charbon est tombée à 26 % et la production à partir du gaz naturel et des énergies renouvelables est passée à 74 %. De même, entre 2010 et 2020, la quantité d'eau produite par dessalement est passée de 10 à 25 %.

La coopération régionale est essentielle pour protéger la planète. L'État d'Israël a conclu un accord avec la Jordanie en vertu duquel il acheminera de l'eau dessalée en Jordanie en échange d'électricité solaire. Il invite la Palestine à se joindre à Israël pour promouvoir des projets d'énergie verte.

M. W. William (Seychelles) indique que la sécurité nationale des Seychelles et d'autres petits États insulaires en développement est menacée compte tenu de l'incapacité des gouvernements à agir face aux changements climatiques. Les mesures ne sont pas suffisantes pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, restreindre les activités de déforestation, faciliter le passage aux énergies renouvelables et concrétiser les engagements. La recherche et le développement progressent aussi lentement.

Le Gouvernement des Seychelles a pris de nombreux engagements ambitieux pour lutter contre les changements climatiques. Pourtant, le problème ne réside pas dans le peu de pollution générée par son pays mais dans les émissions rejetées ailleurs. Il appelle les pays du monde entier à tenir compte de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement dans la prise de décisions et la planification de leurs programmes de développement. La manière d'être actuelle constitue un crime à long terme contre l'humanité. Il est temps que les dirigeants du monde reconsidèrent leurs actions, prennent des engagements politiques concrets et offrent réparation. Il faut une fois pour toutes mettre un terme à l'immobilisme.

Les parlements nationaux doivent promouvoir les approches bipartites sur les préoccupations nationales et internationales comme les changements climatiques. La politique partisane ne doit pas diviser la classe politique ou retarder les actions collectives. Le Pacte de Glasgow pour le climat offre aux pays une excellente occasion de jouer un rôle plus actif et de redoubler leurs efforts à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Les parlements doivent de toute urgence coordonner leur action afin d'adopter une législation, des stratégies d'examen budgétaire et des outils de contrôle communs. Il est important non seulement d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions, mais également d'harmoniser les usages parlementaires à l'échelle internationale. Les lois nationales doivent s'aligner sur les normes internationales afin de maintenir la gouvernance nationale et mondiale sur la bonne voie.

Il faut cesser de travailler en vase clos sur les changements climatiques. Il appelle les parlements à unir leurs forces pour façonner l'avenir dont ils rêvent. Ensemble, ils doivent s'efforcer de mettre en place des processus plus équitables, plus inclusifs et plus démocratiques afin de bâtir un monde plus sûr, plus résilient et plus durable.

Le débat général est ajourné.

Lancement du Rapport parlementaire mondial 2022

Le Président de l'UIP annonce que l'Assemblée tiendra un volet spécial consacré au *Rapport parlementaire mondial 2022 : Associer le public aux travaux du parlement* élaboré conjointement par l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). En tant qu'organisation des parlements nationaux, l'UIP cherche sans cesse des moyens de promouvoir la démocratie, la paix et le développement. L'un des principes clés de la démocratie est la représentation. Toutefois, de nombreuses personnes ne se sentent pas représentées par leur parlement. L'abstention est en hausse, ce qui montre que les citoyens ne croient pas aux idéaux des parlementaires. Il est important de comprendre ce que le parlement peut faire pour changer la situation.

Deux autres rapports parlementaires mondiaux ont été publiés ces dernières années, à savoir le *Rapport parlementaire mondial 2012 : l'évolution de la représentation parlementaire* et le *Rapport parlementaire mondial 2017 – Le contrôle parlementaire : le pouvoir du parlement de demander des comptes au gouvernement*. Toutefois, l'objectif du rapport 2022 est de resserrer les liens entre les populations et les parlements. Les parlements doivent être à l'écoute de la population lorsqu'ils légifèrent et demandent des comptes au gouvernement. Plus qu'informer les gens, les parlements doivent les associer à leur action. Le rapport fournit des orientations pratiques pour aider les parlements à mieux répondre aux besoins et attentes du public. Il exhorte les délégués à consulter le rapport.

M. A. Steiner (Administrateur du PNUD), s'exprimant par message vidéo, indique que les parlementaires du monde entier sont confrontés à d'immenses défis. Les récents rapports du PNUD sur des pays comme l'Afghanistan, le Myanmar, l'Ukraine et le Yémen font apparaître une tendance terrifiante : les conflits, notamment de longue durée, peuvent réduire à néant les progrès réalisés non sans mal en matière de développement. Sans action concertée, des millions de personnes supplémentaires basculeront dans la pauvreté. Dans le même temps, la pandémie de COVID-19 a encore aggravé une série de crises mondiales, y compris les inégalités et l'insécurité

alimentaire. Le monde est de plus en plus confronté à la dure réalité que les mécanismes et les institutions de gouvernance actuels ne suffisent pas pour pouvoir relever des défis monumentaux. Il est nécessaire de repenser les institutions de gouvernance. Le Rapport parlementaire mondial 2022 plaide pour des institutions plus ouvertes et représentatives, où le devoir de rendre compte est un processus permanent plutôt que d'être limité à certains événements, comme les élections. Il montre, en particulier, comment les solutions numériques ont la capacité d'élargir des services essentiels de l'État à des groupes marginalisés et de permettre à un plus grand nombre de personnes de se faire entendre. L'UIP et le PNUD continueront d'offrir une aide adaptée aux parlements à travers le monde qui représentent le fondement même des sociétés pacifiques et prospères.

M. A. Richardson (UIP), accompagnant ses propos d'une présentation de diapositives numériques, fait remarquer que le fossé qui s'est creusé entre les parlements et les citoyens qu'ils représentent constitue le principal défi auquel les parlements sont aujourd'hui confrontés. La participation du public à la vie politique ne saurait se limiter à voter lors des élections une fois tous les quatre ans. La demande d'échanges réguliers et continus avec le parlement ne cesse de croître. L'UIP a eu des échanges avec une centaine de parlementaires, membres du personnel parlementaire et représentants d'organisations de la société civile sur ce que font les parlements pour mobiliser le public. Le Rapport parlementaire mondial 2022 regroupe les enseignements tirés de ces échanges. Le rapport s'appuie sur l'expérience des parlements et sur une série d'études de cas approfondies. L'objectif principal du rapport est d'encourager les parlements à aller plus loin dans leur pratique de l'engagement public.

En permettant aux citoyens de prendre part à l'élaboration des lois, à la formulation des politiques et aux activités de contrôle, le parlement aide à pallier le manque de confiance. En écoutant l'opinion des citoyens qui sont directement concernés par les nouvelles lois, les parlements conservent non seulement leur pertinence aux yeux du peuple, mais ils promulguent également de meilleures lois et assurent un contrôle plus efficace. Les parlementaires eux-mêmes représentent la principale interface entre l'institution et les citoyens grâce aux relations qu'ils entretiennent quotidiennement avec la population. Toutefois, ils contribuent également à façonner l'institution. L'engagement politique croissant à mettre en place des institutions ouvertes, inclusives et participatives prend de plus en plus d'importance.

Le rapport analyse cinq aspects de cette ouverture au public : 1) informer le public de ce qui se passe au parlement, 2) communiquer avec le public, 3) sensibiliser les citoyens, notamment les jeunes, aux travaux du parlement, 4) prendre l'avis des populations sur des enjeux stratégiques, 5) offrir au public de nouvelles opportunités de participer directement aux travaux du parlement. Certains exemples d'initiatives d'engagement public comprennent les pétitions et les assemblées citoyennes.

M. C. Chauvel (PNUD), accompagnant ses propos d'une présentation, indique que le Rapport parlementaire mondial 2022 aidera les parlements à améliorer les rapports entre les parlementaires et les citoyens. Pendant la pandémie de COVID-19, on s'est rendu compte que les médias numériques constituaient l'un des moyens de nouer un véritable dialogue avec les électeurs. Un engagement public efficace n'est pas une initiative parachutée mais un dialogue négocié entre les parlementaires et le public. Il n'existe pas de solution unique, et ce qui convient à une société peut ne pas convenir à une autre. Chaque société doit par conséquent concevoir ses propres formes de participation citoyenne.

Une politique efficace de sensibilisation nécessite des investissements et des efforts supplémentaires. Il ne doit pas s'agir d'un projet volontaire insuffisamment financé à temps partiel mais d'un projet auquel on consacre du temps et des ressources appropriées. Les parlements doivent apprendre par la pratique. Mettre en place une solution est souvent un bon point de départ mais il est peu probable que celle-ci soit parfaite dès le début. Il est important de recevoir un retour d'information systématique des citoyens afin d'améliorer les mécanismes au fil du temps.

L'engagement des parlements doit être résolument tourné vers l'avenir. Ils doivent mobiliser les jeunes, notamment ceux qui sont déjà actifs au sein de la société. Ils ne doivent oublier personne. Ils doivent tirer le meilleur parti possible de la technologie, continuer d'innover et d'adapter les solutions, mais aussi travailler en étroite collaboration pour dénicher les meilleures pratiques.

Le rapport recommande aux parlementaires d'opter pour une approche axée sur l'engagement du public qui soit stratégique, inclusive, participative, novatrice et réactive.

M. A. Richardson (UIP) invite les délégués à participer à un sondage en ligne sur l'engagement public. L'Afrique du Sud, l'Équateur, les Fidji et le Royaume-Uni présenteront ensuite une série d'études de cas sur l'engagement public dans leurs parlements.

Mme S. Lucas (Afrique du Sud) fait remarquer qu'il est crucial d'institutionnaliser l'engagement du public dans les travaux parlementaires. L'engagement du public en Afrique du Sud est non seulement un impératif démocratique, mais également une injonction constitutionnelle. En 2013, le Parlement a adopté le Cadre pour la participation du public aux travaux du secteur législatif sud-africain définissant les normes et les dispositions minimales relatives à la participation citoyenne. Le Parlement a ainsi été tenu d'aligner son modèle de participation du public sur ce cadre. Ses efforts ont abouti à l'adoption du modèle de participation publique du Parlement sud-africain. Au fil des ans, un certain nombre de mécanismes de participation du public ont également été élaborés, comme le programme intitulé *Rapprocher le parlement de la population*, les semaines de contrôle exercé par les commissions et les parlements sectoriels. *Rapprocher le parlement de la population* est un programme au cours duquel les parlementaires se rendent dans les diverses circonscriptions du pays et organisent des réunions publiques pour recueillir l'avis des citoyens. Les semaines de contrôle exercé par les commissions permettent à celles-ci de se tenir au courant de la situation dans les provinces alors que les parlements sectoriels donnent l'occasion aux parlementaires d'échanger avec différents segments de la société, comme les femmes et les jeunes. Les mécanismes renforcent la transparence et permettent d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des principales priorités politiques. L'Afrique du Sud a par ailleurs mis en place un certain nombre de structures d'appui, comme les permanences parlementaires et les bureaux parlementaires sur l'éducation. Elle souligne l'importance d'allouer des ressources budgétaires suffisantes à la participation citoyenne et de mettre en place des outils pour le suivi et l'évaluation de la qualité.

L'Afrique du Sud a tiré les enseignements suivants de sa propre expérience en matière d'engagement du public : 1) l'importance d'être sensible au contexte ; 2) l'importance d'aligner les actions concrètes sur le contexte culturel et historique ; 3) l'importance de faire converger les cadres d'engagement public, les programmes phares périodiques, les initiatives régulières, les mécanismes institutionnels et les structures d'appui ; 4) le rôle central du budget, de l'établissement des coûts et de l'attribution des ressources dans les programmes de participation du public ; 5) l'importance d'établir un lien entre le contrôle et l'obligation redditionnelle d'une part, et la participation du public de l'autre.

Elle se félicite des conclusions du Rapport parlementaire mondial 2022, notamment la recommandation d'être stratégique, inclusif, participatif, novateur et réactif. Son parlement intégrera les piliers du développement durable dans ses travaux sur la participation du public, notamment la nécessité de prendre les jeunes au sérieux, de ne laisser personne de côté et de travailler de façon concertée.

M. R.E. Nailatikau (Fidji), s'exprimant dans un message vidéo, estime que l'engagement civique est nécessaire pour bâtir des parlements participatifs, inclusifs et attentifs aux besoins des citoyens. Les initiatives d'engagement du public du Parlement fidjien sont bien détaillées dans le rapport mais ont été durement affectées par la pandémie de COVID-19. En effet, le confinement, l'isolement et les mesures de distanciation sociale ont contraint les Fidji à restreindre leurs activités de sensibilisation de la population, leurs visites du parlement et dans les écoles, ainsi que leurs programmes éducatifs. Toutes les initiatives se déroulent désormais en ligne. Cela étant, l'utilisation de la technologie à ces fins existe déjà depuis 2017. Les investissements dans les technologies de l'information et de la communication et les systèmes de radiodiffusion ont permis de maintenir un certain lien avec les Fidjiens pendant la pandémie, de les tenir informés des travaux parlementaires et de leur offrir une autre forme d'engagement. La pandémie a mis en lumière la nécessité d'accroître la gamme d'outils disponibles pour échanger avec la population. Les Fidji sont désormais en mesure de reprendre leurs activités de sensibilisation en personne, ainsi que leurs programmes éducatifs et d'engagement public en présentiel. En tant que président du parlement, il participera activement à cet effort.

Ces dernières années, la désinformation et les idées préconçues à propos du parlement et des processus parlementaires sont largement relayées, notamment sur les réseaux sociaux. Le Parlement fidjien s'engage à tirer parti de ses initiatives destinées à encourager la participation citoyenne et à sensibiliser la population pour s'attaquer au problème. Les Fidjiens doivent apprendre à mieux connaître leur parlement et ses processus. Il est particulièrement important de sensibiliser davantage les citoyens aux fonctions législatives et de contrôle importantes du

parlement. Les Fidjiens doivent être encouragés à participer activement aux processus parlementaires, au lieu d'en être les observateurs passifs. Aux Fidji, l'initiative de mobilisation du public, telle que présentée dans le rapport, demeure un travail inachevé qui sera régulièrement actualisé.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) affirme que le Parlement britannique garde constamment à l'esprit la nécessité de renforcer son engagement auprès du public. Le hall central du Parlement britannique est un lieu où n'importe quel citoyen peut interpellier son député. Toutefois, l'engagement public vise principalement à aller au-devant des personnes qui n'ont jamais noué un lien étroit avec le parlement : les jeunes, les femmes, les personnes issues de minorités, les personnes en situation de handicap et les personnes peu qualifiées.

Un certain nombre d'initiatives visant à favoriser la participation du public ont été mises en place. Treize agents de terrain régionaux travaillent sur des programmes adaptés. Un événement marquant appelé la Semaine du Parlement britannique auquel participe un million de personnes a lieu chaque année. Des efforts considérables ont été déployés pour communiquer beaucoup plus avec les citoyens en utilisant un langage simple, par exemple lors d'émissions en direct ou au moyen des ressources de la bibliothèque de la Chambre des communes. Un centre éducatif avec une réplique du parlement a été créé pour faire découvrir au jeune public les activités parlementaires telles que les débats. Il est également prévu d'accroître davantage la participation du public grâce à la technologie, par exemple dans le cadre de sessions en ligne et de visites guidées virtuelles, et au moyen de ressources pédagogiques numériques. Toutefois, les pétitions en ligne sont à ce jour le moyen le plus efficace de mobiliser le public. Il est de règle que toute pétition en ligne ayant obtenu 100 000 signatures fasse l'objet d'un débat au parlement. Si les pétitions ont été un bon moyen pour le public de soulever certaines questions, elles ont également permis de créer une base de données d'adresses électroniques qui pourra être utilisée pour renforcer les échanges. Elle appuie résolument le contenu du Rapport parlementaire mondial 2022.

Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur) fait remarquer que le Parlement équatorien a été l'un des premiers de la région à mener à bien ses travaux en ligne pendant la pandémie de COVID-19. La plénière et les commissions ont commencé à utiliser les plateformes en ligne et un système de vote électronique a été mis en place. Toutefois, un certain nombre de problèmes se sont posés lors des sessions de travail en ligne. Par exemple, il a fallu utiliser un langage facilement compréhensible, communiquer des informations objectives et mettre en place des plans pour atténuer l'impact des cyberattaques.

Le Parlement équatorien encourage l'application des principes d'ouverture, à savoir la transparence, l'accès à l'information, l'obligation redditionnelle, la participation citoyenne, l'éthique et l'intégrité. En vertu des règles sur les conflits d'intérêts, les parlementaires sont tenus de déclarer toute activité économique exercée au cours des cinq années précédant leur prise de fonctions. Le patrimoine doit également être déclaré au début et à la fin d'un mandat. Le parlement élabore un compte rendu d'activité annuel et dispose d'une application pour publier des informations législatives en temps réel. Il dispose par ailleurs d'une feuille de route législative et d'un plan d'action pour un parlement ouvert élaborés en collaboration avec la société civile, et d'assemblées législatives dans chaque province au sein desquelles les citoyens peuvent exprimer leurs préoccupations. Toutes les personnes visées par une loi doivent être consultées avant que celle-ci ne soit adoptée. Les populations autochtones sont toujours consultées sur les lois concernant leurs régions. L'Équateur fait partie du partenariat pour une gouvernance transparente.

M. C. Chauvel (PNUD) souhaite rendre publics les résultats de l'enquête. La plupart des délégués ont signalé que la participation du public avait augmenté ces dernières années. Il présume que c'est en partie lié à la pandémie mais que cela s'inscrit également dans une tendance générale au désir d'enrichir les interactions. Les délégués ont identifié un certain nombre de groupes avec lesquels il importe de renforcer le dialogue : les jeunes, les femmes, les membres de minorités et de populations rurales.

Le Secrétaire général de l'UIP dit qu'il est important pour les parlements d'informer les citoyens de leurs travaux mais plus encore de les amener à y prendre part. Il est logique d'impliquer les citoyens : cela permet d'améliorer les processus démocratiques, de dissiper la méfiance et de rendre plus efficaces les résultats stratégiques. Le rapport contient des propositions réalisables et ne gravite pas uniquement autour d'une réflexion abstraite. Il ne s'agit pas d'un

simple rapport, mais d'un appel à l'action encourageant les parlementaires à œuvrer davantage pour mobiliser les citoyens. Il exhorte les délégués à : 1) revoir leurs stratégies parlementaires de participation publique, 2) envisager d'adhérer au réseau des champions en matière de participation citoyenne et plaider en faveur de l'engagement public au parlement, 3) échanger sur les bonnes pratiques et expériences avec d'autres parlements, 4) instaurer un changement positif. Il appartient aux parlementaires de faire en sorte que le parlement devienne une institution plus réactive et participative.

Le Rapport parlementaire mondial 2022 est présenté.

Reprise du débat général

Mme S. Parag (Guyana) prend la présidence.

M. T. Kivimägi (Estonie) affirme que les changements climatiques constituent certes un défi, mais également l'occasion de moderniser les économies et de garantir une croissance durable. Le Parlement estonien joue un rôle essentiel dans la coordination de la coopération multi-niveaux sur les changements climatiques qui doit reposer sur la confiance mutuelle, la transparence et l'égalité. Les jeunes doivent être considérés comme des partenaires à part entière dans la prise de décisions sur l'action climatique.

Vivre aux dépens de la nature signifie vivre au détriment des générations futures, ce qui n'est pas acceptable. La nature ne connaît pas de frontières. Les dommages causés à l'environnement à des milliers de kilomètres toucheront tout le monde tôt ou tard. Seuls des efforts concertés permettront de créer un avenir meilleur et plus durable.

L'agression russe en Ukraine est une invasion illégale et brutale. Il s'agit non seulement d'une guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, mais également d'une guerre entre les régimes autoritaires et le monde libre. Le monde entier est concerné. Aucun pays ne peut rester indifférent. D'autres pays ne sont pas à l'abri de nouvelles agressions en cas de victoire russe. L'Ukraine lutte pour la paix dans le monde.

L'invasion a soulevé de nouveaux défis en matière de protection environnementale. L'UE a approuvé des objectifs ambitieux pour parvenir à la neutralité climatique qui est mise en péril par la guerre. Elle devra désormais repenser son approvisionnement énergétique. La coopération est le meilleur moyen de surmonter le problème.

M. E. Mundela Kanku (République démocratique du Congo) affirme que son parlement n'a épargné aucun effort pour lutter contre les changements climatiques. Il examine actuellement un projet de loi visant à protéger les droits des populations autochtones. Le projet de loi vise à accorder une compensation aux populations autochtones et à mettre en place des mécanismes destinés à lutter contre les problèmes environnementaux, comme la pollution et la désertification. Une commission parlementaire sera également établie afin de traiter les questions liées à l'environnement, au développement durable, au tourisme et aux ressources naturelles.

La République démocratique du Congo est un pays qui offre des solutions. Elle abrite le bassin du Congo (riche en biodiversité) et la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Le pays peut produire 100 000 mégawatts d'énergie hydro-électrique et 90 000 mégawatts d'énergie issue de sources renouvelables. Il est également très riche en minerais stratégiques, notamment le cobalt, le coltan et le germanium, qui sont utilisés dans l'industrie automobile pour le stockage de l'énergie. Tout cela peut contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Il souligne l'impérieuse nécessité de mettre en place un groupe de travail de l'UIP sur les changements climatiques constitué des trois pays possédant les plus vastes étendues forestières, à savoir la République démocratique du Congo, le Brésil et l'Indonésie. La communauté internationale doit accélérer les efforts en vue de créer une organisation mondiale de l'environnement. Il convient également de renforcer le Fonds vert pour le climat.

Mme H. Järvinen (Finlande) explique que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la surconsommation des ressources naturelles constituent les problèmes les plus graves auxquels est confrontée l'humanité aujourd'hui. Il est important d'agir rapidement et ensemble.

La Finlande compte atteindre la neutralité carbone d'ici 2035 et déploie de nombreux efforts à cette fin. Elle a abandonné l'utilisation de la tourbe dans la production d'énergie et entend se débarrasser complètement des énergies fossiles. Elle encourage une transition vers une mobilité,

une industrie, une agriculture et un habitat respectueux du climat. Le Gouvernement a récemment consenti le plus important investissement de l'histoire du pays en faveur du climat (1 milliard d'EUR) et consacre plus d'argent que jamais à la protection de la nature. Des efforts sont par ailleurs déployés pour accélérer l'économie circulaire à travers la recherche, l'innovation, le développement et l'investissement.

Depuis l'offensive russe en Ukraine, la transition rapide vers une économie verte est devenue une question de sécurité pour la Finlande. Il convient d'apporter des solutions durables à la crise climatique à travers la coopération, et non le conflit. La Finlande est parvenue à mobiliser la société tout entière autour de l'action qu'elle mène face aux changements climatiques. Par exemple, nombre d'entreprises se posent désormais en fervents défenseurs de solutions propres, suscitant ainsi des opportunités offertes par la transition. Cela étant, les entreprises, les employés et la population ne bénéficieront pas tous de la transition verte dans sa phase initiale. Il est important de garantir l'équité.

Elle rappelle aux délégués que les pays à faible revenu sont les plus directement touchés. En adoptant la bonne attitude, ils peuvent avancer à grands pas vers une transition verte et éviter les erreurs commises par les pays industrialisés. Une action collective est nécessaire pour faire changer les choses.

M. Y. Abakanov (Kazakhstan) indique que son pays produit approximativement 70 % de son électricité à partir du charbon mais s'efforce de changer de cap. En effet, les changements climatiques constituent l'une des priorités les plus importantes du Kazakhstan. Le pays a ratifié l'Accord de Paris, acceptant de réduire ses émissions de 15 % d'ici 2030 ou de 25 % avec l'appui de la communauté internationale. Une stratégie de neutralité carbone qui guidera le processus de décarbonisation de l'économie est actuellement en cours d'élaboration. L'objectif est d'avoir une empreinte carbone neutre d'ici 2060. L'un des principaux mécanismes de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le pays est le système d'échange de quotas d'émissions qui implique de grandes entreprises énergétiques, industrielles, chimiques et minières. Comme le prévoit le Pacte de Glasgow pour le climat, le Kazakhstan s'emploie actuellement à mettre à jour ses contributions déterminées au niveau national et travaille à l'élaboration d'une feuille de route pour leur mise en œuvre. Une taxonomie verte a été introduite afin d'évaluer des projets sur leur viabilité environnementale. La taxonomie encouragera l'utilisation et le développement de technologies vertes et veillera à ce qu'un soutien financier soit effectivement alloué. Des normes d'adaptation aux changements climatiques ont également été élaborées en vue de renforcer la résilience au niveau local. Au cours des cinq prochaines années, le pays espère planter deux milliards d'arbres afin d'augmenter l'absorption des gaz à effet de serre.

Mme M. Montemaggi (Saint-Marin) note que les énergies renouvelables sont la seule option valable pour permettre à Saint-Marin de parvenir à son autonomie énergétique puisque le pays ne dispose pas de ses propres ressources énergétiques. Le Gouvernement a mis en place un plan énergétique qui aidera le pays à assurer la transition énergétique vers les énergies renouvelables, notamment l'énergie photovoltaïque et thermosolaire. Du fait de sa petite taille, Saint-Marin peut devenir l'un des premiers pays au monde à atteindre zéro émission nette ou des émissions négatives. Il encourage ses citoyens à adopter un comportement plus respectueux de l'environnement en vue de créer un "écosystème à faibles émissions de carbone".

La pérennité et l'inclusion constituent la base du développement urbain à Saint-Marin. La sécurité alimentaire, l'agriculture durable et l'agriculture biologique ont aussi leur importance. Saint-Marin encourage la multifonctionnalité de l'agriculture et sensibilise la population aux bonnes habitudes alimentaires et à la nécessité de lutter contre le gaspillage alimentaire.

Les parlements et les gouvernements doivent être à l'écoute des jeunes lorsqu'ils prennent des décisions relatives aux changements climatiques. Le multilatéralisme et la coopération internationale sont également nécessaires. Les pays doivent trouver un terrain d'entente et unir leurs forces afin de rechercher des solutions communes.

M. A. Gajadien (Suriname) dit que les changements climatiques demeurent le plus grand défi auquel le monde est aujourd'hui confronté. Les inondations meurtrières, les nombreux incendies de forêts et la forte hausse des températures comptent parmi leurs effets. Le Suriname est particulièrement vulnérable aux changements climatiques alors qu'il contribue peu au problème. Le pays est une société présentant un bilan carbone négatif qui fournit des services écosystémiques clés à la planète en stockant 11 gigatonnes de carbone et en absorbant plus de 8 millions de tonnes chaque année. Au Suriname, toutefois, les changements intervenus dans le

régime des précipitations et la hausse des températures entraînent des risques accrus pour la santé, une baisse de la production hydro-électrique et un accès restreint aux voies fluviales. Le Suriname met tout en œuvre pour prévenir les catastrophes climatiques. Il a par exemple adopté une loi pour protéger ses forêts qui absorbent une quantité importante des émissions de dioxyde de carbone. La loi interdit la destruction des mangroves et réglemente l'utilisation des terres. En 2018, le Suriname a par ailleurs accueilli le Séminaire régional sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe à l'intention des parlements des Caraïbes en collaboration avec l'UIP. Les parlementaires doivent agir contre les changements climatiques, notamment en promulguant des lois. Il faut que le monde change son comportement. Les pays doivent unir leurs efforts afin d'œuvrer pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats.

M. V. Vojtko (République tchèque) estime qu'il incombe aux parlementaires de léguer le monde dans le meilleur état possible aux générations futures. Par conséquent, l'UE, dont la République tchèque est membre, a élaboré le Pacte vert pour l'Europe dont l'objectif est de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Toutefois, étant donné que la Fédération de Russie est un fournisseur important de gaz et de pétrole à l'Europe, ces projets sont aujourd'hui remis en cause par la guerre en Ukraine. La guerre elle-même peut également se révéler une menace pour le climat. D'ailleurs, de nombreuses émissions de dioxyde de carbone seront produites pour réparer les dégâts occasionnés ou accueillir des réfugiés.

La République tchèque abordera la question des changements climatiques durant sa présidence du Conseil de l'Union européenne en 2022. Des solutions s'imposent non seulement pour l'Europe, mais également pour le reste du monde. La République tchèque a ainsi organisé un dialogue de haut niveau sur la protection de la nature et l'agriculture durable qui se tiendra en Indonésie en septembre 2022. Le dialogue a pour objectif de renforcer la coopération entre l'UE et la région Indo-Pacifique sur les enjeux environnementaux, comme la conservation des espèces menacées et la lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

M. R. Lopatka (Autriche) affirme que les changements climatiques constituent l'un des plus grands défis du 21^e siècle. Les gouvernements ont accompli très peu de choses depuis le Sommet de la Terre de 1992 et il ne leur reste que peu de temps. Des mesures immédiates doivent être prises aux niveaux local, régional, national et mondial.

Il existe des obstacles à une action efficace pour la préservation du climat. Les traités internationaux sur l'environnement, comme l'Accord de Paris, sont non contraignants, c'est-à-dire que ceux qui ne les respectent pas ne peuvent être sanctionnés. En outre, les parlementaires qui luttent contre les changements climatiques ne parviennent pas toujours à être réélus dans la mesure où les citoyens rechignent parfois à changer leurs habitudes. Il n'existe pas de solutions faciles, et les parlements doivent maintenir leur élan.

Les parlements ne doivent pas attendre les sommets mondiaux annuels sur les changements climatiques pour agir et doivent intervenir immédiatement. Ils doivent utiliser pleinement leurs pouvoirs (notamment leurs pouvoirs législatifs, de contrôle et budgétaires) en vue d'un redressement écologique après la pandémie de COVID-19. Compte tenu de l'invasion russe de l'Ukraine, les pays européens, en particulier l'Autriche, doivent mettre fin à leur dépendance au gaz russe. La politique environnementale est également une politique de sécurité. Les pays doivent utiliser d'autres installations à leur disposition à l'échelle nationale. L'Autriche, par exemple, est un pays riche en ressources hydriques et compte utiliser des centrales hydro-électriques.

L'Autriche met tout en œuvre pour associer les citoyens aux efforts de lutte contre les changements climatiques. En 2020, des milliers de personnes ont signé une pétition pour la protection du climat. Une assemblée représentative sur les changements climatiques au sein de laquelle des citoyens peuvent soutenir directement le gouvernement a également été mise en place.

Enfin, l'édifice du Parlement autrichien est actuellement en cours de reconstruction, ce qui va permettre de le rendre neutre sur le plan climatique.

M. M.A. Al-Shadadi (Yémen) explique que les changements climatiques constituent une menace pour les moyens de subsistance, les écosystèmes, les ressources en eau, les infrastructures et l'économie mondiale dans son ensemble. Les gouvernements, les entreprises et les sociétés doivent œuvrer de concert pour contrôler les émissions de gaz à effet de serre, réduire les effets des changements climatiques et amorcer une transition vers un monde plus vert. Il est particulièrement important d'adopter des lois et des mécanismes qui favorisent les énergies renouvelables et tiennent compte des intérêts de toutes les parties.

Le Yémen est confronté à une crise environnementale. Un pétrolier transportant plus d'un million de barils de pétrole abandonné depuis sept ans à cause de la guerre risque de déverser sa cargaison dans la mer Rouge. La milice houthie n'a pas respecté l'engagement qu'elle avait pris de permettre à l'ONU d'entretenir le navire. Ses membres commettent également des actes terroristes, font obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire, prêchent la violence envers les femmes et enrôlent des enfants. De nombreux membres de la communauté internationale, notamment la Ligue arabe et l'UE, ont inscrit la milice houthie sur liste noire et la considèrent comme un groupe terroriste. Le processus de démocratisation au Yémen est menacé en raison de la milice. Les parlementaires doivent tout mettre en œuvre pour atténuer les risques susmentionnés.

Il attire l'attention sur les souffrances du peuple palestinien et appelle à la création d'un État palestinien ayant pour capitale Jérusalem.

M. A.J. Da Luz (Cabo Verde) précise que les conséquences des changements climatiques ne cessent de s'aggraver. Les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les incendies de forêt, les migrations, la destruction des sols et la raréfaction des ressources en eau comptent parmi les effets les plus dévastateurs. Les gens n'ont d'autre choix que de revoir leur mode de vie et de faire des sacrifices.

Cabo Verde est un petit État insulaire en développement qui ressent depuis longtemps les effets des changements climatiques alors qu'il pollue très peu. Les pénuries d'eau potable représentent un problème particulier. Pour remédier à la situation, le gouvernement construit des stations de dessalement afin de transformer l'eau de mer en eau douce. La production de denrées alimentaires est également limitée faute de pluie et de terres cultivables suffisantes.

Cabo Verde souhaite contribuer au déploiement de solutions pour lutter contre les changements climatiques et s'est engagé à prendre des mesures en dépit des ressources limitées. Il s'emploie à réduire les émissions de carbone dans le secteur des transports et s'est fixé comme objectif de produire plus de 50 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2030. Une stratégie nationale est en cours d'élaboration pour réduire le risque de catastrophes climatiques.

Les changements climatiques constituent un défi urgent appelant une action immédiate. Le monde doit se montrer plus ambitieux en matière de lutte contre les changements climatiques et saisir toutes les occasions possibles de protéger la planète. Il rappelle que l'économie bleue et verte est la voie à suivre.

M. E. Teirumnieks (Lettonie) note que les phénomènes climatiques sont encore aggravés par la menace d'une guerre en Europe. Nombre de plans de neutralité climatique seront probablement plus difficiles à mettre en œuvre du fait de la guerre en Ukraine. Les citoyens doivent toutefois rester positifs.

Son gouvernement a approuvé un certain nombre de plans de lutte contre les changements climatiques, parmi lesquels figure une stratégie pour parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050 destinée à promouvoir entre autres le caractère multifonctionnel de l'agriculture, les projets d'énergie renouvelable et l'économie circulaire, mais également un plan national énergie-climat visant à améliorer la sécurité énergétique et le bien-être collectif de manière durable, compétitive et rentable. Enfin, un plan de relance et de résilience a été mis en place afin d'encourager le recours aux énergies renouvelables dans les secteurs public et privé.

La technologie et l'innovation sont essentielles pour lutter contre les changements climatiques. Le monde des affaires doit contribuer davantage aux efforts déployés pour atteindre les objectifs climatiques. Une meilleure intégration entre les différents instruments financiers, les mécanismes de soutien public et les ressources financières privées s'avère nécessaire. Il est également important d'améliorer la séquestration du carbone en forêt et dans les tourbières. La Lettonie exploite les tourbières afin de produire des substrats de tourbe, une matière organique qui favorise la pousse des jeunes plants. La coopération est nécessaire pour rendre les économies plus durables et plus résilientes, et mieux les préparer à affronter les défis que posent les transitions verte et numérique.

Il condamne fermement l'agression russe et appelle la communauté internationale à continuer d'apporter un soutien politique, économique et technique à l'Ukraine.

Mme R. Kavakçı Kan (Türkiye) déclare qu'aucun pays n'est à l'abri des effets néfastes des changements climatiques. Par conséquent, seule une étroite coopération entre États permettra de lutter contre les changements climatiques. Les pays en développement doivent pouvoir compter

sur un soutien financier et technique adéquat des pays développés. Il est essentiel d'atteindre l'objectif de 100 milliards d'USD de financements pour le climat et de relever cet objectif dans les années à venir. Le transfert de technologie est également fondamental.

La transition verte ne doit pas constituer un obstacle au développement durable des pays. Elle doit être équitable et abordable. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer s'agissant d'établir un cadre législatif équitable pour parvenir à zéro émission nette. Il est nécessaire de forger des partenariats entre pays pour permettre aux parlementaires de partager leurs expériences.

La Türkiye a ratifié l'Accord de Paris et s'est fixé l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2053. Le Parlement a adopté le plan d'action du pacte vert, conformément au Pacte vert pour l'Europe, qui vise à faciliter la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement et plus durable. La Türkiye a mis en œuvre un solide programme de développement des énergies renouvelables et produit 54 % de son électricité à partir de sources renouvelables. Elle se classe au cinquième rang des pays de l'UE et au douzième rang mondial en termes de capacités d'énergies renouvelables installées.

Les forêts jouent un rôle essentiel pour atteindre l'objectif de zéro émission nette. La Türkiye attache la plus haute importance à l'amélioration et la préservation de ses forêts. Au cours des 18 dernières années, son couvert forestier est passé de 20,8 millions à 23 millions d'hectares. Rien qu'en 2019, 13,5 millions d'arbres ont été plantés dans le pays. La Türkiye figure également dans le Livre Guinness des records pour avoir planté le plus grand nombre de jeunes arbres en une heure.

Enfin, la Türkiye a lancé le projet Zéro déchet qui vise à porter à 60 % le taux de recyclage des déchets d'ici 2035.

M. Vu Hai Ha (Viet Nam) fait remarquer que les changements climatiques sont une alerte rouge pour l'humanité. Ils menacent la sécurité alimentaire et la biodiversité dans le monde, épuisent les ressources naturelles et aggravent la pauvreté, les inégalités et l'instabilité. Les pays doivent instamment consolider leurs engagements, réduire leurs émissions et garder le cap d'une croissance économique respectueuse de l'environnement, durable et inclusive.

Le Viet Nam demeure déterminé à créer une économie verte, circulaire et à faibles émissions de carbone. Le pays s'emploie à réduire sa dépendance aux énergies fossiles et à augmenter sa part d'énergie renouvelable. L'Assemblée nationale a récemment adopté une loi sur la protection de l'environnement et assure un contrôle pour veiller à ce que les engagements nationaux pris lors de la COP26 soient mis en œuvre. Les citoyens sont toujours au centre des efforts nationaux de lutte contre les changements climatiques au Viet Nam. Il appelle à une coopération et à une assistance plus poussées des partenaires internationaux.

Il souhaite formuler un certain nombre de propositions. Premièrement, les parlements doivent enjoindre les gouvernements à élaborer des politiques fortes et efficaces sur le climat, et à renforcer le suivi de la mise en œuvre des ODD, notamment l'ODD 13 sur l'action climatique. Deuxièmement, les parlements doivent continuer de promouvoir la coopération sur le climat basée sur le principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés doivent honorer leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et fournir une aide financière et technologique aux pays en développement. Troisièmement, les parlements doivent intensifier leur travail législatif et renforcer leurs capacités de contrôle et d'allocation budgétaires. Quatrièmement, l'UIP doit collaborer avec le Secrétariat de la CCNUCC pour mettre en place un mécanisme de contrôle et d'échange d'expériences. Cinquièmement, il est important d'informer les citoyens et les entreprises des avantages à long terme des initiatives en faveur du climat, d'encourager les partenariats public-privé et de favoriser l'innovation des entreprises.

Un représentant de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, réaffirme la pleine souveraineté de l'Iran sur les îles d'Abou Moussa, de la Petite et de la Grande Tonb. L'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iran sur lesdites îles ne sont pas négociables. L'Iran a toujours poursuivi une politique d'amitié et de bonne volonté à l'égard de tous les pays limitrophes. Il est disposé à entretenir des relations bilatérales avec les responsables compétents aux Émirats arabes unis en vue de resserrer les liens et de résoudre les éventuels malentendus. L'Iran tient en outre à souligner que "golfe Persique" est le seul nom historiquement et universellement reconnu de l'espace maritime qui sépare l'Iran de la péninsule arabique, et que tout autre terme inventé ou incomplet pour désigner cette étendue d'eau est totalement infondé, inacceptable et sans aucune valeur sur les plans juridique, géographique ou politique.

La séance est levée à 18 h 45.

Séance du mercredi 23 mars

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 05 sous la conduite de M. D. Jositsch (Suisse), Vice-Président de l'Assemblée.

Point 3 à l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques* (A/144/3-Inf.1)

Mme B.O. Kjerstad (Norvège) constate que les changements climatiques et l'appauvrissement continu de la biodiversité sont très inquiétants. Il est de la responsabilité des parlements de travailler ensemble à la recherche de solutions aux changements climatiques, sans laisser personne de côté. Toute à sa joie d'être grand-mère, elle s'inquiète néanmoins chaque jour pour l'avenir de son petit-fils et des millions d'enfants du monde entier. Les parlements doivent faire évoluer les choses. La pandémie de COVID-19 a rendu la situation encore plus critique. Les responsabilités en matière d'atténuation des changements climatiques doivent être équitablement réparties. La coopération, l'échange de connaissances et la solidarité internationale sont indispensables pour instaurer un climat de confiance propice à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et à l'application de l'Accord de Paris.

La Norvège, dont les côtes sont parmi les plus longues au monde, est particulièrement concernée par la santé des océans et de leurs écosystèmes, qui sont indispensables à la survie. Le phytoplancton et les algues marines produisent 50 % de l'oxygène présent dans l'atmosphère grâce à la photosynthèse. Les océans jouent également un rôle crucial pour le stockage du dioxyde de carbone, dont ils absorbent cinquante fois plus que l'atmosphère. Un léger changement peut avoir des effets significatifs sur la capacité de stockage de ces réservoirs de carbone et sur les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. La pollution par les plastiques est l'un des problèmes environnementaux qui connaît la plus forte progression : le volume des déchets plastiques devrait doubler dans le monde au cours des vingt années à venir, tandis que les fuites de plastique devraient tripler et le volume total des déchets plastiques quadrupler dans les océans. La pollution des océans du globe doit cesser. L'accord conclu récemment en vue de la rédaction d'un instrument juridique international ayant force obligatoire qui viserait à mettre fin à la pollution plastique et à promouvoir une économie circulaire des plastiques est un premier pas encourageant. La santé des océans est fondamentale pour la survie de l'humanité.

M. J.I. Echániz (Espagne) indique que la lutte contre les changements climatiques est une priorité du Gouvernement et du Parlement de l'Espagne, dans le prolongement des efforts déployés au niveau régional par le biais de l'Union européenne. L'Espagne a promulgué une nouvelle loi concernant les changements climatiques et la transition vers les énergies renouvelables. En outre, une commission parlementaire a été créée et chargée de la faire appliquer. La sensibilisation est cruciale. Les parlements doivent réfléchir à leur engagement au service du bien de l'humanité et de la planète. Au nom de cet engagement, ils doivent légiférer en faveur de l'atténuation des changements climatiques. En Espagne, des mesures sont prises pour exploiter des sources d'énergie naturelles et pour concevoir de nouveaux modèles énergétiques, basés notamment sur l'énergie solaire. Les modes de consommation doivent être révisés. L'autosuffisance énergétique est particulièrement importante. Les conflits qui persistent dans le monde ont des répercussions non seulement sur la croissance économique et sociale, mais également sur la consommation de base – d'eau et de carburants notamment. La sécurité énergétique doit être un objectif commun. Les parlements doivent permettre aux citoyens de se faire entendre, et les engagements pris aux niveaux régional et international doivent être respectés. Les actions menées par les parlements doivent transcender les frontières pour garantir l'avenir des générations.

Mme S. Matos (Portugal) fait observer que des décennies d'activité humaine ont plongé le monde dans une situation d'urgence climatique. Il est primordial de prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation. Le Gouvernement portugais a placé l'action climatique au premier

rang de ses priorités. Les pays ne peuvent à eux seuls faire face aux changements climatiques toutefois : la coopération internationale est cruciale. L'UIP a un rôle primordial à jouer à cet égard en qualité de plateforme pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays. Tous les pays du monde ont une responsabilité commune : atteindre les objectifs relatifs à la neutralité carbone, prendre soin de la planète et la transmettre intacte aux générations futures. Le Parlement du Portugal est bien déterminé à atteindre la neutralité carbone, avec la participation de l'ensemble de la société. Les parlements doivent tenir leurs gouvernements responsables des actions menées pour sensibiliser et associer tous les acteurs au changement.

En envahissant l'Ukraine sans vergogne, la Fédération de Russie a semé la destruction et la peur, et a violé les principes défendus par des parlements librement et démocratiquement élus. Les parlementaires du monde entier doivent faire front commun pour réaffirmer les valeurs de liberté et de démocratie, et pour mettre fin au conflit. La dépendance du pétrole et du gaz russes est instrumentalisée contre la liberté. L'heure est donc venue d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et vers de nouveaux modes de consommation. Le Portugal est riche en sources d'énergie renouvelables et en biodiversité, qui peuvent être exploitées en vue de réduire la dépendance aux énergies fossiles. La voie de la neutralité carbone est aussi la voie de la paix, des valeurs démocratiques et du développement durable. Les énergies renouvelables sont la solution pour empêcher les gros producteurs d'énergie fossile d'exercer leur pouvoir en manipulant les marchés énergétiques et donc pour assurer à tous un avenir meilleur, plus durable, plus libre et plus heureux.

M. S. Rachkov (Biélorus) entend souligner que le Biélorus ne participe pas à l'opération militaire en Ukraine. Ayant perdu 3 millions de personnes lors de la Seconde Guerre mondiale, le Biélorus a opté pour une politique étrangère pacifique et participe activement aux négociations de paix. Avec la participation directe du Président Loukachenko, le "groupe de contact Normandie" s'est réuni à Minsk. Après 17 heures de négociation, le sang a cessé de couler dans l'est de l'Ukraine. À la suite du lancement de l'opération militaire spéciale russe en Ukraine, trois séries de pourparlers ont eu lieu au Biélorus pour tenter de trouver un accord. L'organisation de négociations entre l'Ukraine et la Fédération de Russie s'est révélée complexe. Le Président Loukachenko a lancé l'initiative Helsinki-2 pour calmer les tensions géopolitiques et instaurer un climat de confiance au niveau sous-régional et, dans ce contexte, des réunions de haut niveau ont eu lieu à Minsk en 2018 et 2019 sous les auspices des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Par ailleurs, pour lutter contre la cybercriminalité dans la région, le Président Loukachenko a constitué un réseau numérique de bon voisinage.

Le Gouvernement du Biélorus est résolument attaché à la transition vers une économie durable à faibles émissions de carbone afin d'enrayer le réchauffement planétaire et d'atténuer les changements climatiques pour la prospérité et la sécurité des générations futures. Il a pris l'engagement de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux enregistrés en 1990, conformément à l'Accord de Paris. Un solide cadre législatif a été établi au niveau national aux fins de l'atténuation des changements climatiques, notamment des lois sur la protection de l'atmosphère, les sources d'énergie renouvelables et la gestion de la consommation d'énergie. Les énergies renouvelables et le transport électrique sont développés, et des bâtiments économes en énergie sont construits. La conservation des forêts, des marécages et des lacs est également une priorité. Le Parlement du Biélorus est prêt à renforcer ses liens de coopération avec ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à tous les niveaux et avec les organisations internationales pour trouver les moyens de faire face aux changements climatiques et pour mettre en commun les meilleures pratiques en la matière.

M. S. Al Salloum (République arabe syrienne) reconnaît le caractère prioritaire de la question des changements climatiques et la nécessité pour les parlements d'élaborer des politiques et des lois pour assurer la protection de l'environnement, mais il ajoute que la République arabe syrienne est depuis longtemps en butte à des attaques et actes d'agression militaire de la part des États-Unis d'Amérique et de groupes séparatistes, qui occupent des portions du territoire syrien, ainsi que des organisations terroristes financées par le Gouvernement de la Turquie, qui causent des dommages à l'environnement et drainent les ressources naturelles de la Syrie. Par ailleurs, la Syrie fait face aux agressions répétées d'Israël. Ces attaques constituent une violation de la souveraineté nationale syrienne, de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Gouvernement turc a facilité l'entrée de terroristes en République arabe syrienne, lesquels ont reçu des armes qu'ils ont utilisées pour saccager les ressources et tuer des citoyens syriens. Des hôpitaux, des réseaux électriques, des écoles, des universités et des édifices

patrimoniaux ont été détruits et pillés avec l'appui de pays qui se disent les bastions des droits de l'homme, dans une guerre par procuration contre la Syrie. L'imposition de sanctions économiques prive la population syrienne de ressources, de fournitures médicales, d'eau et d'aliments essentiels. Certains alliés apportent leur assistance et s'emploient, de concert avec le Gouvernement, à mettre un terme à l'occupation. La population syrienne espère connaître un avenir meilleur, grâce à une solution nationale à la crise, dans l'exercice de sa pleine souveraineté et sans ingérence étrangère. La pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver la situation en Syrie. Le Parlement s'efforce de promulguer des lois destinées à protéger les citoyens et l'environnement, en particulier en subventionnant l'utilisation d'énergies renouvelables.

M. M. Bouden (Algérie) constate que, du fait de la pandémie de COVID-19, d'autres questions pressantes ont été reléguées à l'arrière-plan de la scène politique. La COP26 a attiré à nouveau l'attention de la communauté internationale sur la question des changements climatiques. Malgré les efforts déployés et les promesses faites, sept années ont passé depuis la conclusion de l'Accord de Paris, et le monde fait toujours face à une crise climatique. Les parlements assument une lourde responsabilité et ont une tâche difficile à accomplir. Les changements climatiques touchent des secteurs fondamentaux et compromettent par conséquent le développement durable. Des politiques globales sont requises pour parvenir à un développement durable et pour atténuer les effets des changements climatiques. Les législateurs doivent réviser les textes de loi pour y incorporer des dispositions d'adaptation aux changements climatiques. Les conséquences géopolitiques des changements climatiques doivent être prises en considération.

La crise climatique touche les pays en développement de façon disproportionnée et aggrave les déséquilibres économiques. Il convient donc d'y apporter des réponses équitables. L'Algérie a ratifié l'Accord de Paris et tous les autres instruments pertinents. Un train de mesures a été pris pour réduire les émissions de carbone de l'Algérie, protéger ses ressources naturelles et améliorer la gouvernance climatique. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour faire respecter les dispositions de l'Accord de Paris et pour atténuer les changements climatiques. On doit accorder une attention spéciale aux conditions particulièrement difficiles qui prévalent en Afrique. Les pays avancés ont une responsabilité historique : celle de donner à leurs partenaires africains l'appui financier et technologique dont ils ont besoin. La 144^e Assemblée de l'UIP est l'occasion d'entamer des discussions réalistes et franches qui relanceront les efforts déployés pour donner la priorité à l'action climatique dans les activités parlementaires.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) déclare que le développement durable et le bien-être de la population mondiale dépendent de la protection de l'environnement et de la prévention des changements climatiques. Le Gouvernement du Rwanda est déterminé à renforcer la résilience face à la variabilité du climat afin d'optimiser la qualité de vie de tous les citoyens rwandais. Au niveau international, le Rwanda et le Pérou ont lancé conjointement un appel en faveur de la conclusion d'un accord mondial juridiquement contraignant visant à mettre fin à la pollution plastique.

Le Parlement du Rwanda a fait en sorte que l'exécutif applique les lois et les stratégies qui conviennent pour faire face aux changements climatiques. Une politique nationale sur l'environnement et les changements climatiques est en place, et un modèle de croissance verte est en cours d'adoption en matière de développement durable. Le Parlement veille à la promulgation d'une série de lois sur des questions environnementales, notamment la qualité de l'air et l'interdiction des plastiques à usage unique, et à la ratification de traités internationaux, dont l'Accord de Paris. Un cadre institutionnel solide a été instauré, dont un fonds national pour l'environnement qui permet de financer des projets offrant des solutions aux changements climatiques et autres problèmes environnementaux. Le Rwanda a fait œuvre de pionnier pour la création du groupe de travail sur la mobilisation du financement de l'action climatique.

Face aux difficultés supplémentaires occasionnées par la pandémie de COVID-19, la croissance verte et l'utilisation durable des ressources jouent un rôle crucial. Les actions menées par les parlements pour appuyer les gouvernements dans la lutte contre les changements climatiques contribueront à la sécurité de la planète, à la prospérité et la résilience de la population. L'application réussie des recommandations émanant de la COP26 est vitale. L'heure est venue de passer de la parole aux actes. Le Parlement du Rwanda se réjouit d'accueillir la 145^e assemblée de l'UIP.

M. M. Sulaiman (Malaisie) affirme que la collaboration et l'engagement parlementaires devraient aller au-delà de l'adoption de résolutions : les parlementaires du monde entier devraient partager leurs expériences en matière législative et adopter des stratégies constructives pour la

réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de carbone ont nettement diminué du fait des mesures de confinement imposées lors de la pandémie de COVID-19. Le télétravail et l'utilisation de services numériques sont encouragés en Malaisie pour accélérer la transition numérique, accroître la prospérité et récolter d'importants avantages pour l'environnement. La coopération et le partage des connaissances au niveau international sont indispensables à la recherche de nouveaux moyens d'accélérer la transition verte. Au nom de son engagement en faveur de la durabilité, en particulier de la croissance verte, le Gouvernement de la Malaisie s'emploie en priorité à atteindre la cible de la neutralité carbone. L'adoption d'un mode de développement à faibles émissions de carbone requiert l'engagement et la coopération de toutes les parties prenantes.

Des mesures ont été prises pour encourager l'adoption de pratiques parlementaires plus écologiques par la dématérialisation et l'installation au Parlement de panneaux solaires et d'un système de récupération des eaux de pluie. Si l'on ne lutte pas contre le réchauffement planétaire, on risque de nuire à la production alimentaire, provoquant ainsi une hausse des prix des aliments et une insécurité alimentaire. On doit s'employer en priorité à en atténuer les effets sur les populations vulnérables dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles. Les parlementaires, en qualité de représentants de la population, sont particulièrement bien placés pour faire connaître les besoins de leurs électeurs et pour examiner attentivement les actions de leur gouvernement. En Malaisie, une étude pilote a été réalisée sur la localisation des ODD dans sept États, en vue d'associer les plus vulnérables et les plus marginalisés au développement durable et à l'action climatique, et de ne laisser ainsi personne de côté. Il faut mobiliser la société tout entière pour atteindre les cibles fixées en matière de réduction des émissions et pour atténuer les changements climatiques.

M. S.A. Arbab (Pakistan) déclare que les changements climatiques constituent la plus grande menace pour le développement durable et exposent des millions de personnes à la pauvreté la plus totale. Le climat et le développement durable sont inextricablement liés. Les partenariats mondiaux sont essentiels, et la lutte contre les changements climatiques est une responsabilité collective qu'aucun pays ne peut assumer seul. Des débats publics constructifs sont indispensables pour que les citoyens puissent se faire entendre et que leurs avis soient pris en considération dans l'élaboration des politiques. Le Pakistan se classe au cinquième rang parmi les pays les plus exposés aux changements climatiques, et sa vulnérabilité ne fait que croître. Le Gouvernement, en tant que partie à l'Accord de Paris, appuie les efforts déployés à l'échelle mondiale pour combattre les changements climatiques. Au niveau national, des politiques ont été adoptées pour la lutte contre les changements climatiques et la protection de la faune et de la flore. Un groupe de réflexion a été créé et chargé de coordonner les mesures prises par divers ministères et de trouver des solutions novatrices aux défis climatiques.

Au niveau international, le Pakistan a participé activement à la COP26 et présidera le Groupe des 77 + Chine et le groupe Asie-Pacifique à la COP27. Les contributions nationales du Pakistan ont été actualisées et sont représentatives d'un consensus national concernant la nécessité d'accélérer la transition vers une économie résiliente aux changements climatiques. Le Gouvernement a lancé des initiatives de restauration du capital naturel, notamment des programmes de reforestation et de conservation des sols, qui permettent également d'améliorer les perspectives économiques des plus vulnérables. Diverses mesures sont prises en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les principaux secteurs émetteurs. Un objectif ambitieux a été fixé, à savoir réduire les émissions prévues de 50 % d'ici 2030, qui nécessitera une aide financière internationale. Pour atteindre cette cible, le Gouvernement entend se tourner vers les énergies renouvelables, dans une proportion de 60 %, et les véhicules électriques, dans une proportion de 30 %, d'ici 2030, et interdire l'importation de charbon. Les changements climatiques, la plus grande menace à laquelle fait face l'humanité, doivent être combattus au moyen d'une approche globale commune, indépendamment des divergences, visant à préserver la planète pour les générations futures.

M. S. Simpson (Nouvelle-Zélande) indique que l'approche adoptée par les deux partis pour l'action climatique donne clairement à entendre que, indépendamment des résultats électoraux en Nouvelle-Zélande, l'orientation de la politique climatique est fixée. Une telle approche permet d'instaurer un climat de confiance dans le processus décisionnel à long terme et de faire en sorte que les entreprises, les personnes et d'autres acteurs investissent les efforts, l'énergie et les capitaux nécessaires dans des initiatives de réduction des émissions et des programmes d'adaptation, avec la certitude qu'un changement de gouvernement n'impliquera pas un changement de cap.

Une commission indépendante sur le climat a été créée et chargée de conseiller le Gouvernement concernant les politiques de réduction des émissions, les options budgétaires et le budget, et les mesures d'adaptation. Une cible a été fixée en matière de neutralité carbone et des mesures ont été prises pour y parvenir, mais les parlementaires doivent néanmoins continuer de débattre des possibilités d'action climatique et de critiquer les options choisies. Dans son rapport final, la commission a recommandé de passer à la vitesse supérieure : les objectifs visés ne seront pas atteints sans des mesures fermes propres à encourager le changement de comportement et l'adoption de nouvelles technologies. L'objectif prioritaire de la décarbonation de l'économie néo-zélandaise doit être la réduction des émissions à la source, plutôt que la séquestration du carbone par les forêts. L'échange de droits d'émission à lui seul ne suffira pas.

Le Gouvernement prépare un plan de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie. Les niveaux de production d'énergies renouvelables relativement élevés en Nouvelle-Zélande seront encore révisés à la hausse. Il faut réduire les émissions agricoles, de méthane biogène en particulier, sans pour autant diminuer la production des agriculteurs, qui sont déjà soucieux d'écologie. Les avancées scientifiques et technologiques, ainsi que l'adoption de meilleures pratiques, joueront un rôle déterminant. Un autre domaine nécessite une attention immédiate, celui des transports : il sera essentiel de recourir davantage aux véhicules électriques et à d'autres modes de transport à faible émission carbone. Le prix des véhicules électriques est actuellement prohibitif. Au nom de l'avenir de la planète et des générations à venir, tous les États doivent relever ces défis et mettre à profit les possibilités offertes par la crise climatique. Il est primordial que la communauté internationale agisse de conserve.

Mme F. Oektem (Danemark) affirme que, si l'on n'agit pas immédiatement, les conséquences des changements climatiques seront catastrophiques. Le pluralisme politique est indispensable à la recherche de solutions communes à la crise climatique qui tiennent compte de toutes les perspectives. Le monde entier, et plus particulièrement la jeune génération, est aujourd'hui au service d'une cause commune du fait de la crise climatique. Au Danemark, le Gouvernement est souvent minoritaire et, de ce fait, la coopération entre les partis est essentielle. C'est pourquoi d'importants accords concernant la transition verte et d'ambitieux objectifs climatiques demeureront en vigueur au prochain changement de gouvernement. Ces objectifs et accords nationaux sont encourageants, mais n'auront d'effet que s'ils sont appliqués. La communauté internationale doit agir de concert, les changements climatiques n'ayant pas de frontières. Il ne suffit pas de déplacer simplement les pollueurs. Une transition verte s'impose par la réduction des émissions et par des innovations.

La pandémie de COVID-19 a démontré que l'on sait s'adapter rapidement dans un monde en pleine évolution. Il faut mettre cette capacité d'adaptation, de volonté politique et de changement au service du climat. Les entreprises danoises s'emploient à investir dans les technologies vertes et à promouvoir le recours aux sources d'énergie renouvelables. La transition verte doit aller de pair avec une croissance économique et une consommation responsable garantant la meilleure qualité de vie possible pour tous. La communauté mondiale doit s'unir dans l'action pour assurer un avenir durable et vert, et pour concrétiser les changements réclamés par les jeunes générations.

Mme G. Mohaba Messu (Guinée équatoriale) déclare que la crise mondiale qui est à l'origine des changements climatiques nécessite une réponse coordonnée à tous les niveaux, privilégiant la transition vers une économie sobre en carbone. Les changements climatiques entraînent un appauvrissement des écosystèmes terrestres et marins, et l'épuisement des ressources naturelles. Il faut mettre en place un mécanisme de coordination mondiale, et des actions concertées de la part des États et d'autres acteurs au nom des engagements pris au niveau international, en particulier dans le cadre de l'Accord de Paris. Les parlements pourraient adopter des lois en vue d'encourager la concrétisation de ces engagements.

La Guinée équatoriale subit déjà les effets dévastateurs du réchauffement planétaire. En conséquence, des mesures sont prises pour renforcer la coopération internationale et l'engagement envers les accords internationaux. Bien qu'elle se distingue par de faibles émissions de gaz à effet de serre, la Guinée équatoriale prend des mesures pour parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 conformément à l'Accord de Paris, dans un esprit de responsabilité partagée. Parmi les actions menées pour atténuer les conséquences des changements climatiques, citons la révision et l'actualisation de la stratégie nationale et du plan d'action national pour la préservation de la biodiversité et de la législation nationale relative à l'environnement et à l'utilisation des ressources des régions boisées. Un département de l'environnement a été créé à l'Université

d'État et un institut national pour la protection de l'environnement a ouvert ses portes. Un plan d'investissement national a également été établi en vue de la réduction des émissions de carbone résultant de la déforestation.

M. K. Tanaka (Japon) constate que les changements climatiques exigent l'attention de toute la communauté mondiale. Les parlementaires ont un rôle déterminant à jouer. Le Gouvernement du Japon s'est engagé à parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. La chambre haute et la chambre basse du Parlement japonais ont toutes deux adopté une résolution proclamant l'état d'urgence en matière climatique. Le Japon s'est fixé un objectif ambitieux : réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2040 comparativement à 2013. Lors de la COP26, le Premier Ministre a annoncé de nouvelles mesures pour le financement de la lutte contre les changements climatiques. Le Parlement travaillera de concert avec le Gouvernement et la société civile pour faire face aux changements climatiques.

Les deux chambres du Parlement japonais ont condamné l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie. La destruction peut être instantanée mais la reconstruction après un conflit ou une catastrophe naturelle peut prendre des années. Les victimes ne se relèveront jamais du traumatisme vécu. Le Japon est le seul pays à avoir subi directement les retombées d'une bombe atomique. On ne devrait jamais recourir à l'arme nucléaire. L'UIP est à cet égard une précieuse tribune pour la paix.

Mme W. Andrade Muñoz (Équateur) constate que les pays qui contribuent le moins aux causes des changements climatiques semblent être les plus exposés à leurs conséquences, tandis que les principaux pollueurs s'en ressentent le moins. Le développement continue d'être associé à une consommation sans limites qui a des conséquences catastrophiques pour l'environnement. On devrait insister en priorité sur le droit au bien-être, y compris à l'accès à la nature, au lieu de promouvoir le développement économique. Cette transition ne sera pas facile, mais elle est de plus en plus nécessaire. Les pays développés devront fournir une aide matérielle et financière aux pays moins privilégiés, conformément à leurs engagements pris à l'appui des ODD.

Les changements climatiques provoquent non seulement une crise environnementale mais également une crise humanitaire. La pandémie de COVID-19 et l'invasion militaire de l'Ukraine, qui sème la mort et la dévastation, témoignent des pires aspects de l'humanité. Le conflit, cette partie d'échecs qui se joue sur le plan politique, permet de manipuler le marché des ressources naturelles. En Équateur, les efforts déployés pour atténuer les changements climatiques visent à instaurer une économie circulaire. Il convient de réfléchir aux modes de production, aux moyens de restreindre la consommation et l'accumulation de richesses. Les parlements des pays en développement demandent aux pays développés d'encourager l'abandon de l'extraction de combustibles fossiles. La relance consécutive à la pandémie de COVID-19 est l'occasion d'agir concrètement pour combattre les changements climatiques.

M. E. Mulembwe (Mozambique) affirme que la communauté mondiale doit agir de toute urgence et de façon coordonnée en vue d'atténuer les changements climatiques et d'œuvrer en faveur de la transition vers une économie verte, dans un esprit de solidarité et de coopération, en veillant à assurer le bien-être des pays en développement. Les politiques climatiques doivent prendre en compte les défis auxquels sont confrontés les pays en développement et ces derniers doivent être aidés. L'action climatique requiert une synergie entre atténuation et adaptation. La crise climatique est l'occasion de réévaluer en profondeur les modes de développement, en tenant compte de l'importance de la coopération et de la solidarité au sein des pays et entre eux. Une démarche écologique et sociologique véritablement responsable doit aspirer à la justice. La lutte contre les changements climatiques aura un coût, qui doit être réparti équitablement entre les nations, les communautés et les individus. Un dialogue global s'impose au niveau international.

Le Mozambique subit les effets des changements climatiques et a essuyé de nombreux cyclones ces dernières années, qui ont occasionné la perte de vies humaines et de moyens de subsistance, ainsi que la destruction d'infrastructures essentielles. Les sécheresses cycliques sévissant dans toute la région posent également un grave problème. Le Parlement du Mozambique a ratifié des accords internationaux et a promulgué des lois nationales pour en assurer l'application. L'éducation est particulièrement cruciale : les connaissances et l'éthique du rapport de l'homme à la nature doivent guider les efforts de lutte contre les changements climatiques.

M. J.F. Fridriksson (Islande) fait observer que, dans l'Arctique, les températures continuent d'augmenter trois fois plus rapidement que dans le reste du monde. La neige et la glace fondent de plus en plus vite, non sans répercussions sur les écosystèmes locaux et le climat mondial, contribuant à l'élévation du niveau des océans et laissant craindre des températures extrêmes au-delà du cercle polaire. Un dérèglement climatique dans l'Arctique aura des répercussions environnementales, économiques et sociales dans le monde entier. Les changements climatiques posent donc un défi de taille. Tous les États doivent accélérer leurs efforts en vue d'appliquer l'Accord de Paris et d'atteindre les ODD. Le Gouvernement de l'Islande s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de plus de la moitié d'ici 2030, à atteindre la neutralité carbone d'ici 2040 et à s'affranchir des combustibles fossiles d'ici 2050. L'Islande a un profil inhabituel en matière d'émissions : presque tous ses besoins en électricité et en chauffage sont satisfaits par la géothermie et l'énergie hydraulique. Le Gouvernement applique depuis longtemps une politique visant à promouvoir le recours à l'énergie géothermique dans le monde, dont le potentiel est énorme et encore inexploité pour l'essentiel.

Les changements climatiques sont problématiques non seulement pour l'environnement mais également pour la justice sociale et l'économie. Ils contribuent à accroître l'instabilité et les inégalités, causant pauvreté et déplacements de populations, et pénalisent de façon disproportionnée les plus vulnérables. Les pays du monde entier sont touchés et l'avenir dépend donc de la coopération de tous. Il est primordial de mettre l'accent sur l'égalité entre hommes et femmes : les conséquences sociales et économiques des changements climatiques pour les femmes entravent la réalisation des ODD. Une société plus inclusive et égalitaire a de meilleures capacités d'adaptation et de résilience. Les déplacements de populations dus aux conditions climatiques menacent la paix et la sécurité, et rendent les femmes et les enfants plus exposés à la violence fondée sur le genre. L'invasion de l'Ukraine, qui a forcé plus de trois millions de personnes à quitter leur foyer et à chercher refuge ailleurs, pose une difficulté supplémentaire. Le monde est à la croisée des chemins, face à des défis qui ne peuvent être surmontés que grâce à une action commune et concertée en vue d'assurer la sécurité.

Mme A. Habibou (Niger) constate que les phénomènes météorologiques extrêmes sévissant au Niger contribuent à réduire le rendement des cultures. Beaucoup perdent la vie, leur maison ou leurs moyens de subsistance du fait de la déforestation et des inondations. Les changements climatiques nuisent à l'élevage, en particulier aux éleveurs nomades, réduisant leurs revenus et la contribution du secteur agricole au PIB du Niger. Le Président du Niger a participé activement aux efforts déployés au niveau régional pour lutter contre les changements climatiques et le Gouvernement a tout mis en œuvre pour respecter ses engagements au niveau international, en particulier dans le cadre de l'Accord de Paris. À cet égard, le Parlement est en voie d'approuver le document sur les contributions déterminées au niveau national.

Les parlements sont particulièrement bien placés pour donner un nouvel élan à l'action climatique du fait de leurs fonctions législatives et budgétaires. Ils doivent tenir leurs gouvernements responsables de leurs engagements internationaux et de la réalisation des ODD. Le Parlement du Niger a adopté un grand nombre de mesures budgétaires et d'outils de programmation stratégique. Des plans sectoriels ont également été mis en place pour des secteurs vulnérables – l'agriculture, la foresterie et l'énergie, notamment – jugés prioritaires pour l'atténuation des changements climatiques, compte tenu de leur fragilité et de leur contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, des mesures sont prises pour renforcer la résilience des communautés et des écosystèmes.

Il reste des obstacles à franchir, à savoir : la faible mobilisation des ressources, le manque de coordination entre les parties prenantes et le manque d'actions éducatives et de sensibilisation. Il faut renforcer les capacités de surveillance et d'évaluation des changements climatiques, mobiliser le financement de l'action climatique et procéder à des évaluations des vulnérabilités. La relance consécutive à la pandémie de COVID-19 devrait être l'occasion d'accélérer la transition vers une économie verte. Les parlements doivent plaider en faveur de la concrétisation des contributions déterminées au niveau national, de l'adoption dans les entreprises de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la création de nouvelles entreprises "vertes". Le Parlement du Niger prend des mesures pour réduire son empreinte carbone, rendre sa consommation plus efficiente et appuyer les initiatives vertes.

M. O. Kyei-Mensah-Bonsu (Ghana) déclare que les changements climatiques, le résultat de l'activité humaine, représentent une menace pour notre survie. Les États font régulièrement des promesses en vue d'atténuer les changements climatiques, mais les mesures concrètes décisives

manquent, souvent pour des raisons financières. Sans actions immédiates, toutefois, les coûts du redressement seront nettement plus élevés. Les parlementaires ont le pouvoir de provoquer des changements pour que l'égalité des chances et la prospérité deviennent une réalité, et d'adopter des lois qui s'alignent sur les objectifs climatiques nationaux et sur les accords internationaux. Les politiques climatiques doivent être réévaluées, les lacunes recensées et comblées. Les nouvelles lois et politiques sur le climat doivent s'appuyer sur des données environnementales et socio-économiques probantes. Les parlements doivent prendre l'initiative de sensibiliser la population aux changements climatiques au niveau local en s'entretenant régulièrement et résolument avec leurs électeurs, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, les médias, les aînés et les organisations confessionnelles. Les observations, les informations spécialisées et les préoccupations échangées à l'occasion de telles interactions pourraient s'avérer utiles aux parlementaires dans leurs travaux.

Les parlements doivent tenir leur exécutif responsable de l'application des politiques climatiques nationales et du respect de leurs engagements internationaux. Pour garantir la transparence et l'obligation de rendre compte, les ministres responsables des questions relatives aux changements climatiques doivent rendre compte régulièrement au Parlement des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. Parmi les nombreux défis auxquels le monde fait face, celui des changements climatiques met en jeu la survie de l'humanité. Tous les pays du monde doivent collaborer à la réalisation d'un but commun : renoncer aux énergies fossiles au profit d'énergies renouvelables et durables, et remédier à la déforestation et aux mauvaises pratiques agricoles. Une planification à moyen et long termes s'imposent. Ne pas tenir compte de l'urgence de la situation reviendrait ni plus ni moins à aggraver le risque d'événements météorologiques extrêmes, de destruction, de déplacement de populations et de décès.

M. S. Cogolati (Belgique) affirme que, même si la pandémie de COVID-19 et l'agression militaire en Ukraine attirent l'attention du monde entier, l'urgence climatique est déjà pour beaucoup une question de vie ou de mort. Le dernier rapport publié par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) dresse un sombre tableau de la situation. Les États n'en ont pas fait assez pour respecter leurs engagements au titre de l'Accord de Paris. Le temps presse. Tous les parlements savent quelles sont les réformes législatives nécessaires pour réduire les émissions de carbone. L'octroi de subventions aux combustibles fossiles et aux biocarburants qui détruisent les forêts doit cesser. En Belgique, non seulement le Parlement contrôle les budgets financiers de l'exécutif, mais le Gouvernement est également tenu de soumettre au Parlement des budgets carbone impliquant de nettes réductions des émissions de dioxyde de carbone pour chaque ministère. Des sanctions pénales plus sévères doivent être imposées à l'encontre de ceux qui nuisent à l'environnement. À cette fin, le Parlement belge a amendé le Code pénal pour y incorporer le crime d'écocide. Les parlementaires de tous les partis et de tous les pays doivent agir ensemble, en conformité avec la science, pour sauver la planète.

M. M.F. Balde (Guinée) indique que la Guinée est riche en ressources souterraines, bauxite et or en particulier, dont l'extraction à grande échelle opérée par d'importantes sociétés minières a entraîné une dégradation importante de l'environnement. Depuis plusieurs décennies, la Guinée est confrontée à des événements météorologiques extrêmes causés par l'exploitation minière, des pratiques agricoles non durables, la déforestation et la surexploitation des terres. Le Gouvernement a accédé à des instruments internationaux, dont la CCNUCC, et a adopté toute une série de stratégies nationales pour combattre les changements climatiques et s'adapter à leurs conséquences. La Guinée a préparé des contributions déterminées, conditionnelles et inconditionnelles, au niveau national, en vertu desquelles le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Pour concrétiser ces contributions, un plan a été élaboré concernant les engagements d'atténuation et d'adaptation suivants : promouvoir la production d'énergies renouvelables, parvenir à la neutralité carbone dans le secteur minier d'ici 2040, améliorer les systèmes de transport public, assurer la collecte et le recyclage des déchets urbains, faire cesser la déforestation, passer aux énergies renouvelables, parvenir à la neutralité carbone dans le secteur agricole, assurer la conservation des eaux de surface, renforcer la résilience des populations côtières et relancer les actions de conservation. Le budget nécessaire pour l'exécution de ce plan est estimé à 15 milliards d'USD pour les mesures d'atténuation et à 1 milliard d'USD pour l'adaptation, tandis que le coût de l'inaction pourrait atteindre 37 milliards d'USD d'ici 2050. La mobilisation des fonds requis est laborieuse du fait d'une aide insuffisante de la part de la communauté internationale et des difficultés d'accès au Fonds vert pour le climat.

La Guinée est en situation de transition, du fait des réformes constitutionnelles et institutionnelles en cours. Elle a besoin de l'appui de la communauté internationale pour garantir le retour à la normale et le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

M. F. Notari (Monaco) indique que le Prince Albert II de Monaco a créé une fondation dont les capitaux sont affectés à divers projets dans le monde entier. Il a également établi un service de coopération pour financer l'équipement nécessaire à des pays comme l'Afrique du Sud, Madagascar et Niger. Monaco respecte ses engagements en vertu du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Monaco a une population très modeste mais très active. Vu sa taille et sa situation géographique, la Principauté est pour ainsi dire à la merci de son environnement. La pollution de la mer Méditerranée et les menaces de déversements d'hydrocarbures sont bien réelles. Des mesures radicales sont prises localement pour réduire les émissions de carbone, mais elles représentent une goutte d'eau dans la mer, compte tenu de la taille de la Principauté.

Un service pour la transition énergétique a été établi en vue de la construction de bâtiments économes en énergie, notamment par la réduction des émissions des systèmes de chauffage. Les déchets sont recyclés pour chauffer et climatiser des quartiers entiers, complétés par des boucles thalassothermiques, qui consistent à récupérer de l'énergie calorifique de la mer pour alimenter des immeubles d'habitation en chaleur. On s'efforce de réduire la circulation, en particulier celle des 50 000 salariés et plus qui viennent tous les jours à Monaco, en offrant davantage de possibilités de stationnement et de transport public. Environ 30 000 véhicules sont immatriculés à Monaco, pour une population de 37 000 habitants. Les émissions des véhicules représentent donc l'obstacle majeur au respect des engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto. Chaque année, le Parlement de Monaco vote le budget national qui vise à réaliser des projets de développement propres à améliorer la qualité de vie de tous les résidents. Les parlements doivent donner à leurs gouvernements les moyens de mettre en œuvre des politiques énergétiques de protection de l'environnement.

M. F. Zon (Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)) déclare que la lutte contre la corruption est primordiale pour la réalisation des ODD, notamment l'Objectif 13 sur l'action climatique. Pour respecter l'engagement pris sur la neutralité carbone à la COP26, les secteurs public et privé devront investir énormément de fonds. Les pays développés devraient honorer dès que possible la promesse faite conjointement de déboursier 100 milliards d'USD, pour accélérer l'adoption de mesures d'atténuation à l'appui des cibles de l'ODD 13. Les parlements devraient surveiller la mise en œuvre des engagements pris pour la neutralité carbone. Il faut faire mieux en matière de transparence et de reddition de comptes concernant l'action climatique dans le monde. Il faut également une législation anti-corruption musclée pour instaurer un solide système de gouvernance à l'appui de la transition vers la neutralité carbone. Les projets écologiques demeurent vulnérables à la corruption et devraient donc faire l'objet d'un contrôle parlementaire continu.

La GOPAC, conjointement avec la Banque de développement islamique et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a publié un guide à l'intention des parlements, qui vise à proposer à ces derniers des orientations, de bonnes pratiques et des outils provenant du monde entier et pouvant être adaptés en fonction de la situation nationale, pour atteindre les ODD, notamment l'ODD 13 sur l'action climatique. La GOPAC encourage les parlements du monde entier à utiliser ce guide pour s'assurer que les engagements pris en matière de neutralité carbone sont honorés. Les choix effectués aujourd'hui auront des répercussions sur les décennies à venir. Des changements s'imposent si nous voulons assurer l'avenir de notre planète pour les générations futures.

Mme P. Maharani (Indonésie), Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. G. Silberschmidt (Organisation mondiale de la Santé (OMS)) constate que le monde fait face à une triple crise sociétale et sanitaire. La pandémie de COVID-19 n'est pas terminée et l'objectif visant à vacciner 70 % de la population dans tous les pays doit être atteint. La guerre dévastatrice qui sévit en Ukraine entraîne également une crise sanitaire majeure et les changements climatiques représentent la plus grande menace à laquelle l'humanité est confrontée. Le leadership politique, la collaboration et la solidarité de tous sont nécessaires pour surmonter ces crises. En 2020, au plus fort de la pandémie, l'OMS a lancé un manifeste pour un monde en meilleure santé et plus soucieux de l'environnement après la pandémie de COVID-19, qui présente des recommandations stratégiques visant à orienter le rétablissement à court et à long termes.

Certes, de nombreux gouvernements ont apporté des changements importants à leurs systèmes économiques et à leurs modes de consommation d'énergie et d'utilisation des ressources, et agissent pour que le monde soit en meilleure santé et plus soucieux de l'environnement, mais beaucoup reste à faire.

Les pays doivent non seulement atténuer les changements climatiques en atteignant la neutralité carbone, mais également instaurer un système de santé résilient aux changements climatiques, durables et sobres en carbone. À la COP26, plus de 50 pays se sont engagés à travailler ensemble pour rendre leurs systèmes de santé résilients aux changements climatiques et écologiquement durables, dans le cadre du Programme de santé de la COP26. L'OMS, le Gouvernement du Royaume-Uni et d'autres parties prenantes travailleront en étroite collaboration pour aider les États à respecter leurs engagements, et pour inciter d'autres pays à se joindre à cette initiative.

Mme L. Tanguy (Internationale libérale) indique que l'Internationale libérale a créé un comité pour la justice climatique et un groupe de travail sur l'environnement et les droits de l'homme. Le groupe de travail a préparé un rapport à l'intention des parlementaires qui souhaitent faire progresser l'action climatique et la protection de l'environnement dans le monde. D'après ce rapport, si l'on pose en principe que les États sont les garants de la qualité de vie des individus sur leur territoire, l'inaction climatique constitue une violation des droits de l'homme. Le groupe de travail préconise la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses, non discriminatoires qui soient conformes aux droits de l'homme et prennent en considération les besoins des groupes les plus exposés aux effets des changements climatiques. Le rapport contient dix recommandations en faveur de la justice climatique, dont la nomination d'un haut-commissaire à l'environnement au niveau international.

En septembre 2021, à l'initiative de son parti libéral, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a consacré une journée à un débat sur le climat. Des recommandations énergiques ont été adoptées et les parlementaires ont souligné la nécessité d'adopter de toute urgence un instrument légalement contraignant pour protéger le droit de l'homme, à la fois à titre individuel et collectif, à un environnement sûr, propre, sain et durable. L'Assemblée a recommandé la création d'une Assemblée citoyenne européenne pour le climat, sur le modèle de l'initiative française de la Convention citoyenne pour le climat. Cette Convention a facilité l'adoption, en 2021, d'une loi ambitieuse visant à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets. L'initiative européenne pourrait servir d'exemple à d'autres institutions parlementaires régionales.

Mme A. Mulder (Pays-Bas) reconnaît que, même si la situation a beaucoup évolué depuis l'adoption de l'Accord de Paris, il reste encore beaucoup à faire. Les changements climatiques figurent en bonne place dans la Stratégie de l'UIP. Grâce aux pressions exercées par les parlements nationaux européens, l'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de 55 % d'ici 2030. L'Europe est responsable de 8 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone. La coopération est nécessaire pour honorer les engagements de l'Accord de Paris. Aux Pays-Bas, une loi sur le climat a été promulguée à l'initiative des partis d'opposition, qui ont fini par obtenir l'appui de la coalition au pouvoir. Le Parlement des Pays-Bas a invité les jeunes à participer au dialogue sur le climat. Protéger l'environnement revient à protéger leur avenir.

Les Pays-Bas doivent accroître leurs investissements dans les énergies propres, la réduction des émissions de carbone et la transition vers une économie circulaire. Les Pays-Bas se sont engagés à investir 35 milliards d'EUR ces prochaines années pour mettre en application l'Accord de Paris. Cinq secteurs seront visés : les industries, les énergies, la mobilité, le logement et la construction, et l'agriculture. La transformation de ces secteurs aura des répercussions sur toute la population en remodelant son milieu de vie. Des stratégies énergétiques régionales ont été adoptées pour que les projets d'installation de parcs éoliens et de champs solaires soient acceptés localement. La possibilité d'organiser des groupes de discussion publics sur le climat a été envisagée, afin de mobiliser les citoyens et de faire en sorte que les responsabilités et les avantages associés aux activités climatiques soient équitablement répartis.

Les chaînes de valeur sont mondiales et la responsabilité sociale des entreprises ne s'arrête pas aux frontières. Les parlements doivent formuler clairement ce qu'ils attendent des entreprises et ne doivent pas favoriser la concurrence au détriment des travailleurs. Ils doivent demander des comptes à leurs gouvernements et s'assurer que les engagements pris sont respectés. Le Parlement des Pays-Bas débat régulièrement des mesures d'atténuation et d'adaptation, qui doivent être mises en œuvre conjointement avec le secteur industriel. Des normes

environnementales doivent être fixées et respectées par les industries à l'échelle mondiale. C'est en apprenant et en agissant ensemble que les pays du monde entier deviendront plus forts et plus résilients. La crise en Ukraine a mis en évidence les dangers de la dépendance des combustibles fossiles. La transition vers les énergies renouvelables est plus urgente que jamais.

M. D. Jositsch (Suisse) rappelle que les changements climatiques sont un problème mondial qui nécessite des accords internationaux étayés par une stratégie conjointe respectueuse de toute la diversité des situations de développement et des pouvoirs économiques existant dans le monde. Depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et de développement, en 1992, les avancées sont inégales parce que les États ont tendance à défendre leurs propres intérêts et qu'une vision globale reste à définir. Dans ce contexte, l'UIP peut jouer un rôle important, en dépassant le cadre des intérêts nationaux. Cela dit, les résolutions de l'UIP demeurent trop théoriques. L'UIP devrait adopter une stratégie ciblée sur les changements climatiques, englobant les aspects sociaux et économiques. Des solutions pour la protection de l'environnement n'obtiendront l'appui du public que si elles permettent aux populations de vivre dans la dignité. Il ne suffit pas d'adopter des résolutions stériles : encore faut-il que l'UIP prenne des décisions que ses Parlements membres seront obligés de mettre en œuvre. Les Parlements membres devraient avoir l'obligation de traduire les décisions de l'UIP en décisions parlementaires au niveau national et de rendre compte de leur application devant l'UIP. On n'aboutira à rien en continuant d'adopter des résolutions ne comportant pas d'obligation de mise en œuvre.

Mme G. Jourda (France) affirme que le monde est arrivé à un moment crucial, face aux niveaux record de pollution de l'air, de l'eau et des sols. Nous avons tous conscience des effets dramatiques des changements climatiques, qui sont disproportionnés dans les pays du Sud. Le dernier rapport publié par le GIEC brosse un tableau alarmant de la situation. Le réchauffement climatique menace l'existence même de l'humanité. Les effets des changements climatiques sont plus graves que ce que l'on pensait. La France est bien déterminée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. À cette fin, en 2021, la loi "Climat et Résilience" a été promulguée et le Parlement a adopté des résolutions pour donner suite aux conclusions de la COP26. L'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Sous la présidence de la France, le Conseil de l'Union européenne a approuvé l'adoption d'une taxe carbone. Pourtant, malgré les engagements pris en vertu de l'Accord de Paris, le monde n'est pas en bonne voie d'atteindre la cible visant à limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. La France met la barre plus haut quant à son engagement de fournir une assistance financière aux programmes de décarbonisation des pays en développement. Tous les États doivent agir pour assurer l'avenir de l'humanité et des écosystèmes de la planète. Le plan visant à protéger l'avenir des prochaines générations doit être appliqué dès maintenant.

Mme D. O'Neill (Australie) indique que la communauté de l'Océanie a pleinement conscience de l'importance de l'environnement et est à l'avant-garde de l'action climatique. Aucun pays n'est à l'abri des effets des changements climatiques. Lors d'une récente visite dans une station de recherche en Nouvelle-Galles du Sud, elle a appris que les changements climatiques marqueraient sans doute la fin de l'élevage de moutons sur le versant ouest de la cordillère australienne. L'élevage de moutons est essentiel pour l'économie de l'Australie. Les pluies et les crues torrentielles sans précédent enregistrées dernièrement dans le Queensland et dans le nord de la Nouvelle-Galles du Sud ont été dévastatrices. Le Gouvernement australien s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et double son financement de l'action climatique pour les pays en développement de la région indopacifique. L'Australie appuie l'introduction d'une réglementation internationale régissant les marchés du carbone, et milite en faveur du développement de nouvelles technologies permettant de réduire les émissions de façon plus efficiente et écologique. La riposte aux changements climatiques figure en bonne place parmi les possibilités d'action présentées en prévision des élections à venir. Son parti a de grandes ambitions : atteindre la neutralité carbone en modernisant le réseau de distribution d'électricité, subventionner l'achat de voitures électriques, installer 400 batteries collectives dans le pays et faire de l'Australie "une superpuissance des énergies renouvelables". Il faut faire davantage partout dans le monde. Les parlements doivent agir ensemble pour stopper la disparition des îles du Pacifique, prévenir les incendies de forêt et les inondations, et assurer l'avenir de la planète et de l'humanité.

Mme M. Müntefering (Allemagne) fait observer que les défis à relever dans le monde requièrent la coopération de tous et des solutions globales. Pourtant, le système multilatéral est attaqué, notamment à travers l'invasion récente de l'Ukraine. La guerre ne fait pas de gagnants. À l'heure de la reprise post-COVID-19, la communauté internationale doit reconstruire en mieux. À la fin de 2020, la plus grande expédition scientifique internationale jamais organisée dans l'Arctique était de retour à Bremerhaven, en Allemagne, avec six jours d'avance, la fonte des glaces ayant facilité la navigation. Au cours des 100 dernières années, les températures dans l'Arctique ont augmenté de 7 °C, d'où les inondations, tempêtes tropicales et sécheresses qui sévissent dans le monde entier. La politique climatique et la politique étrangère sont inextricablement liées. Les changements climatiques, la croissance démographique et les déplacements involontaires de population sont également liés. Les changements climatiques menacent la paix et la stabilité et provoquent des bouleversements géopolitiques. L'Allemagne est bien déterminée à appliquer l'Accord de Paris. En conséquence, des mesures sont prises pour appuyer des projets de développement durable sur le terrain et pour donner à la société civile les moyens d'agir. Les parlements doivent fonder leurs politiques sur des données scientifiques et agir ensemble, plus vite et de façon plus énergique.

M. S. Nakanishi (Japon) indique que sa délégation a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Parmi tous les problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée, celui des changements climatiques est le plus urgent et prioritaire. En octobre 2020, le Gouvernement du Japon s'est engagé à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Des mesures de décarbonisation sont donc prises aux niveaux du gouvernement central et des gouvernements locaux. Dans le cadre d'un programme ambitieux, sa municipalité propose d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. De telles initiatives municipales, conjuguées à l'action menée au niveau national, permettront de lutter contre les changements climatiques. Les parlementaires doivent examiner de près les initiatives prises par leurs gouvernements, tout en assurant la bonne coordination de ces initiatives. Les changements climatiques occasionnent une crise mondiale et les parlementaires du monde entier doivent agir ensemble pour atteindre la neutralité carbone.

M. M.A. Nandlall (Guyana) déclare que l'inaction climatique est synonyme de destruction. Les mesures prises pour ralentir le réchauffement planétaire sont insuffisantes. Les changements climatiques touchent tout le monde, mais ont des effets disproportionnés sur les petits États insulaires en développement et les États côtiers de faible altitude. Il faut agir immédiatement pour fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions, objectifs qui doivent être respectés à la lettre. Tous les États ont l'obligation d'agir, mais il incombe aux principaux pollueurs mondiaux de réduire davantage leurs émissions. La promesse de don de 100 milliards d'USD par an pour appuyer l'action climatique dans les pays en développement doit être honorée. Les forêts représentent un puissant moyen de lutte contre les changements climatiques. Des mesures incitatives devraient être prises en vue de freiner la déforestation et la dégradation des forêts. En reconnaissance des effets bénéfiques des forêts sur les écosystèmes et le climat, la réglementation des marchés du carbone doit être finalisée.

Le Guyana est un puits de carbone net. Ses denses forêts absorbent environ 154 tonnes de dioxyde de carbone par an. Ses ressources en eau douce sont importantes et sa biodiversité immense. Le Guyana contribue donc à atténuer les changements climatiques et continuera de le faire en entretenant ses forêts en tant que bien du patrimoine mondial et en travaillant avec les communautés locales à la conservation, la protection et la gestion durable de la biodiversité forestière et des ressources en eau douce. Le Gouvernement s'est engagé dans la transition vers les énergies vertes et entend réduire ses émissions de carbone de 70 % d'ici 2030. Une stratégie élargie de développement sobre en carbone sera mise en œuvre afin d'accroître les investissements à faibles émissions de carbone et créer des possibilités d'emploi, de service et d'inclusion sociale. La lutte contre les changements climatiques est une question de survie.

Mme M. Gomez Del Campo (Mexique) dit qu'elle souhaite exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien et appelle à un cessez-le-feu immédiat. Les défis mondiaux liés à la pandémie de COVID-19, auxquels s'ajoutent des phénomènes météorologiques extrêmes, ont aggravé le risque de propagation de maladies dans certains pays, nuisant grandement à la santé publique. Le Parlement du Mexique a promulgué des lois sur les modes de vie durables et sur la transition vers une économie circulaire. Une loi énergétique est également à l'étude pour poser les jalons de la transition vers les énergies renouvelables. Le Parlement a un rôle essentiel à jouer en définissant

les conditions de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, à l'appui des engagements internationaux de l'État. Les parlementaires du monde entier accomplissent un travail crucial pour la lutte contre les changements climatiques et la promotion des énergies propres et renouvelables. Plus de 50 millions de personnes en Amérique latine vivent dans des régions durement touchées par les changements climatiques. Il reste encore beaucoup à faire.

M. A. Gryffroy (Belgique) affirme que l'on n'insistera jamais assez sur l'importance de travailler ensemble, à tous les niveaux de gouvernement, pour atteindre les objectifs climatiques. Les autorités locales doivent faire entendre leur voix sur la question du climat dans les régions, les municipalités et les zones rurales. La législation doit s'appliquer à tous les niveaux. Pour établir des partenariats visant à instaurer un environnement sain et durable, cinq conditions clés doivent orienter l'action et l'élaboration de politiques et de lois. La première est la subsidiarité : les mesures proposées doivent prendre en considération la diversité des territoires, le potentiel et les défis qui y sont associés. Une approche participative est essentielle : les cadres législatifs doivent laisser une place suffisante aux initiatives locales. Les politiques et les lois doivent favoriser l'innovation. L'efficacité est particulièrement importante, tant du point de vue des coûts que de celui des ressources. Il faut autant que possible promouvoir les modèles circulaires pour éviter une nouvelle dilapidation de ressources déjà rares et réduire le gaspillage. Par ailleurs, toutes les nouvelles mesures doivent être inclusives, sans pour autant favoriser un groupe cible en particulier, et être accessibles à tous. Toutes les technologies disponibles doivent être sur un pied d'égalité s'il est établi qu'elles contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

M. S. Zafar Islam (Inde) constate que les changements climatiques nuisent au développement humain. La communauté mondiale doit agir vite pour assurer un avenir durable à l'humanité. On doit appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées, en vertu duquel, dans les pays en développement, l'action climatique doit aller de pair avec le renforcement des capacités et l'appui technique et financier requis. L'Inde s'acquitte honnêtement et de façon responsable de ses obligations en matière de climat, 40 % de ses capacités énergétiques étant issues de sources de combustibles non fossiles. L'Inde se classe respectivement au cinquième rang et au quatrième rang dans le monde quant au développement de la filière photovoltaïque, et de la filière éolienne. Même si sa responsabilité historique au titre des changements climatiques est moindre que celle des pays industrialisés, le Gouvernement de l'Inde a annoncé sa volonté de dépasser les cibles fixés à la COP26 pour l'action climatique et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2070. Par ailleurs, l'Inde pilote plusieurs initiatives internationales en matière de résilience. Le plan national d'action contre les changements climatiques prévoit des mesures dans plusieurs domaines prioritaires : l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, l'agriculture, les ressources en eau, l'écosystème de l'Himalaya, l'habitat durable, la croissance verte en Inde et les connaissances stratégiques sur les changements climatiques. Le Parlement est en train de promulguer des lois et d'adopter des politiques visant à atténuer les changements climatiques, et de prendre des mesures pour l'adoption de pratiques parlementaires plus écologiques. Les parlements du monde entier doivent agir ensemble pour lutter efficacement contre les changements climatiques.

M. U. Lechte (Allemagne) déclare qu'il condamne fermement la guerre d'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui cause des souffrances indicibles et des déplacements massifs de population, et qui a des répercussions graves immédiates sur la protection du climat. Tous les conflits mobilisent des ressources financières colossales. Du fait des attaques contre l'économie ukrainienne, l'Europe aura plus de mal à atteindre ses objectifs en matière de protection du climat. Néanmoins, le conflit est l'occasion de mettre fin à la dépendance du pétrole, du gaz et du charbon russes et d'investir dans des énergies durables respectueuses du climat.

Pour atténuer les changements climatiques, des mesures efficaces et ciblées s'imposent qui permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Gouvernement de l'Allemagne s'est engagé à montrer l'exemple au niveau national et à aider les pays en développement. La réduction des émissions et la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris requièrent la coopération de tous. L'Allemagne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 65 % d'ici 2030, par rapport à 1990, et d'au moins 88 % d'ici 2040, et a l'intention d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2045. Au niveau international, la reforestation et la conservation des tourbières et des écosystèmes forestiers existants sont des moyens abordables de gagner la course face au réchauffement planétaire. Les générations futures doivent hériter d'une planète saine.

Mme E. Ernst-Dziedzic (Autriche) affirme que la guerre en Ukraine est une guerre d'agression menée par un individu qui force des jeunes gens à s'attaquer à leurs voisins et à les tuer. Les pays d'Europe qui vivaient en paix vivent aujourd'hui dans la peur. La guerre a des implications pour l'économie mondiale et les moyens de subsistance de populations : la Fédération de Russie et l'Ukraine sont de gros producteurs de blé et de fruits pour des marchés disséminés dans le monde entier, y compris certains pays particulièrement vulnérables. Du fait de la guerre qui persiste, de mauvaises récoltes sont à craindre, qui vont entraîner des hausses de prix et priver bien des gens d'aliments qu'ils ne pourront plus se permettre. De tels crimes ne devraient pas restés impunis. Le droit international doit être appliqué et le Président Poutine doit être confronté aux conséquences de ses actes. La planète ne survivra pas sans la paix.

M. R.H. Langhoff (Danemark) constate que la pandémie de COVID-19 a contribué à ralentir les progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs des ODD. Les confinements et les restrictions sanitaires ont pénalisé de façon disproportionnée les pauvres et les groupes vulnérables, et les inégalités se sont creusées. Les enfants pauvres sont plus susceptibles d'être déscolarisés. La pandémie a montré que les décideurs étaient capables de prendre des mesures énergiques et décisives pour faire face rapidement à une crise. D'autre part, la riposte à la pandémie a illustré la coopération nécessaire pour faire face à toutes les menaces qui pèsent sur le monde. Vu les quantités importantes de données et d'informations sur les menaces liées aux changements climatiques dont on dispose, l'inaction serait inexcusable. En janvier 2020, la déclaration de l'OMS sur une urgence de santé publique de portée internationale a attiré l'attention du monde entier. Il a fallu également lancer un appel à l'action immédiate face à l'urgence climatique mondiale.

Il exprime sa profonde solidarité et tout son appui au peuple ukrainien, qui se bat pour la liberté, la démocratie et sa survie. La Fédération de Russie doit cesser son agression contre l'Ukraine.

Mme S. Hjemdal (Norvège) rappelle que l'océan est la principale source de revenu de la Norvège. Elle doit prendre soin d'en exploiter les ressources de façon durable. En 2017, une baleine s'est retrouvée échouée dans sa circonscription. L'autopsie a révélé la présence de plus de 40 sacs plastiques dans son estomac qui bloquaient complètement son système digestif. Selon une étude menée par le Forum économique mondial, si les niveaux de pollution actuels restent les mêmes, l'océan contiendra, en poids, plus de plastique que de poisson d'ici 2050.

L'utilisation de nouvelles sources d'énergie durables est cruciale pour lutter contre le réchauffement planétaire. La coopération et la mise en commun des connaissances scientifiques à grande échelle sont essentielles. Même si la plupart de ses ressources énergétiques nationales sont renouvelables, la Norvège n'en demeure pas moins un gros producteur de pétrole et de gaz. Les conditions d'extraction sont bien réglementées et les stocks de poissons importants n'en souffrent pas. Compte tenu de la situation actuelle en matière de sécurité énergétique, la production et l'exploration de combustibles fossiles devraient se poursuivre en Norvège. Il est préférable d'être approvisionné par un pays démocratique stable qui se conforme au droit international, plutôt que d'être tributaire d'une dictature et d'un agresseur qui utilise ses ressources énergétiques pour prendre d'autres pays en otage.

M. K.A. Shuvo (Bangladesh) indique que, malgré leur participation active aux changements politiques majeurs et leur rôle de catalyseur lors des transitions vers la démocratie survenus à travers l'histoire, les jeunes sont souvent exclus et oubliés en tant que candidats politiques et électeurs. Des efforts sont déployés au Bangladesh pour surmonter cette difficulté, en promouvant la participation des jeunes à la vie politique et en les encourageant à se présenter aux élections. Les jeunes jouent un rôle fondamental pour la démocratie, pour une paix et une prospérité durables. Toutes les sociétés devraient tirer parti de ce pouvoir qu'ont les jeunes de préparer un avenir meilleur pour tous. L'éducation est le garant de la participation des jeunes en politique.

M. C. Jones (Guyana) constate que les effets dévastateurs des changements climatiques et de la hausse du niveau des océans sont évidents. Au Guyana, 80 % de la population vit dans des zones côtières de faible élévation. La capitale, Georgetown, compte sur des digues maritimes pour se protéger mais, d'après le dernier rapport du GIEC, devrait être submergée d'ici 2030. La plaine littorale du Guyana est plate et située au-dessous du niveau de la mer, et donc sujette aux ruptures de digues maritimes, inondations et salinisation des eaux dans des zones résidentielles et

agricoles. Les digues maritimes du Guyana sont fragiles et nécessitent d'importantes réparations. Les forêts pluviales du Guyana, qui par leur superficie classent ce pays au deuxième rang mondial, abritent d'importantes réserves de carbone et sont bénéfiques économiquement et écologiquement pour l'humanité. Le Guyana a choisi la voie de la transition vers une économie verte et s'est engagé à tout mettre en œuvre pour assurer un avenir durable et contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques. Le Guyana s'emploie résolument à freiner le réchauffement climatique. À cette fin, le Gouvernement a adopté une stratégie environnementale qui vise à orienter les investissements publics vers des pratiques écologiquement durables pendant les vingt années à venir.

M. D. Carden (Royaume-Uni) déclare que, pour instaurer la liberté, la justice et la paix dans le monde, les promesses inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme doivent être honorées par tous les peuples, dans tous les pays. Dans un monde évoluant rapidement comme le nôtre, où les catastrophes climatiques, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les inégalités, les conflits et les guerres mettent en péril l'avenir de la planète et forcent des millions de gens à quitter leur foyer, il faut redoubler d'efforts pour réaffirmer les fondements des droits de l'homme et la dignité inhérente à tout être humain. La guerre brutale qui ravage l'Ukraine a déjà fait quatre millions de réfugiés. Une hausse d'un seul mètre du niveau des océans obligerait 40 millions de personnes à se déplacer rien qu'au Bangladesh. À l'échelle mondiale, on compte déjà 281 millions de personnes déplacées pour cette raison. La difficulté réside dans la façon dont les parlementaires peuvent représenter non seulement leurs électeurs, mais également ceux qui n'ont pas de voix. Les parlements doivent garantir les droits et la dignité de toutes les personnes déplacées. Les institutions internationales doivent se montrer plus résolues et les discours racistes et hostiles aux migrants doivent cesser. On ne peut s'attaquer aux racines profondes des déplacements de masse que par la coopération et la solidarité.

M. J. Hultberg (Suède) rappelle que tout a un prix qu'il faut payer tôt ou tard. Les émissions de gaz à effet de serre ne font pas exception à la règle. Les pollueurs doivent payer pour les dégâts qu'ils ont causés. Jusqu'à maintenant, les systèmes d'échange de droits d'émission couvrent seulement un cinquième des émissions mondiales de carbone. L'échange de droits d'émission est le seul moyen d'atteindre les objectifs établis dans l'Accord de Paris. La tarification du carbone a incité à l'innovation et au développement technologique, au changement. Des millions de gens subissent déjà les conséquences des changements climatiques. Pour les générations futures, ces conséquences seront catastrophiques sans une réduction des émissions et une accélération de la transition vers les énergies renouvelables. Les parlementaires devraient agir pour tarifier les émissions. Sans la tarification du carbone, le statu quo perdurera et les objectifs de l'Accord de Paris ne seront pas atteints. Le principe du "pollueur-payeur" doit être appliqué partout dans le monde.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) déclare qu'aucun pays n'est à l'abri des changements climatiques. La communauté mondiale doit agir sans attendre. Certes, une étroite coopération internationale est essentielle, mais tous les États ne sont pas sur un pied d'égalité dans le combat contre la crise climatique. Les pays moins développés et plus vulnérables ont besoin d'aide en matière d'adaptation et de renforcement de la résilience. La mise en commun des technologies, des meilleures pratiques et des connaissances est essentielle. Un appui financier et technique doit leur être fourni afin que personne ne soit laissé de côté. La Türkiye contribue activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et a signé récemment l'Accord de Paris, en se fixant pour objectif national d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2053. Un nouveau plan de développement vert a vu le jour et des stratégies et plans d'action à long terme seront adoptés pour donner suite à l'engagement qu'a pris la Türkiye d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2053. Un plan d'action pour le "New Deal vert" a été adopté afin d'encourager l'application d'un modèle de gestion durable des terres pour le secteur agricole et l'instauration d'une économie circulaire pour le secteur industriel, et d'affecter des fonds à des projets d'action climatique au niveau municipal. Des mesures seront prises pour donner aux jeunes la priorité dans l'emploi au service de projets de développement vert. La Türkiye contribuera activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques.

M. K. Ait Mik (Maroc) constate que les jeunes sont plus exposés aux effets des changements climatiques que leurs aînés. C'est pourquoi ils s'engagent plus activement en climatologie et en politique climatique, et participent à l'action climatique. Les jeunes parlementaires lancent un appel en faveur d'une transition énergétique inclusive d'ici 2030, qui

privilégie l'efficacité énergétique et les énergies durables, en gardant à l'esprit l'objectif qui est de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. Un appui suffisant doit être accordé à toutes les populations vulnérables. Les gouvernements et le secteur privé doivent agir ensemble pour faire disparaître complètement l'industrie des combustibles fossiles d'ici 2030, et doivent assurer une juste transition, planifiée en coopération avec les travailleurs, les communautés locales et les groupes les plus touchés par la crise climatique. Des mesures devraient être prises pour que les jeunes contribuent concrètement à toutes les décisions concernant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques climatiques aux niveaux multilatéral, national et local. L'UIP devrait créer un réseau de jeunes parlementaires pour l'action climatique, qui serait chargé de maintenir la liaison entre les parlements nationaux, d'encourager les autorités nationales à honorer leurs engagements et de faciliter l'échange d'idées et d'expériences. Le Parlement marocain s'engage à rendre ses pratiques plus écologiques et a installé des panneaux solaires sur le toit de l'édifice du Parlement pour favoriser la transition vers les énergies renouvelables.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) constate que la République islamique d'Iran subit les effets des changements climatiques, lesquels figurent donc au premier rang des priorités politiques nationales. Des plans d'adaptation et de résilience ont vu le jour et des mesures sont prises pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La République islamique d'Iran a signé l'Accord de Paris, dont la ratification est en cours. Les parlementaires du monde entier doivent agir ensemble pour trouver des moyens de relever les principaux défis liés au respect des engagements internationaux et à la réalisation des objectifs fixés à l'échelle mondiale. Les pays en développement ont besoin d'aide en matière de finances, de transfert de technologies et de renforcement des capacités. Des facteurs politiques, en particulier les sanctions et embargos imposés unilatéralement, comme ceux qui pèsent sur la République islamique d'Iran, constituent un obstacle majeur au respect des engagements de l'Accord de Paris. L'UIP devrait définir un ensemble de propositions permettant de relever ces défis et de surmonter ces obstacles, et d'apporter un appui suffisant aux pays en développement. L'ensemble de la communauté mondiale doit agir sans attendre pour espérer léguer aux générations futures une planète saine. Les jeunes sont particulièrement engagés dans le débat sur le climat et demandent aux décideurs d'agir de toute urgence.

Mme F. Furaha Muyumba (République démocratique du Congo) indique que la République démocratique du Congo, classé "pays mégadivers", est un puits de carbone et un véritable poumon pour la planète. Ce pays qui contribue donc si peu aux émissions de carbone paie un lourd tribut aux changements climatiques. Au nom de la justice climatique, une compensation financière devrait être accordée à la République démocratique du Congo pour son rôle dans la lutte contre les changements climatiques. L'UIP devrait créer un groupe d'étude sur le climat qui guiderait les parlementaires dans la prise de décisions climatiques et l'élaboration de lois nationales donnant suite aux accords internationaux. Les actions internationales et nationales se renforcent mutuellement. Les allocations budgétaires doivent favoriser l'action climatique des gouvernements, et des mécanismes de surveillance doivent être mis en place. Les parlements sont particulièrement bien placés pour contrôler l'action gouvernementale et demander des comptes à l'exécutif. Les enjeux sont élevés. Les actions individuelles ont des conséquences pour l'humanité tout entière. Les pays du Sud ne devraient pas supporter les coûts engendrés par les problèmes dont les pays du Nord sont responsables. Le principe du « pollueur-payeur » doit s'appliquer. Des mesures doivent être prises immédiatement pour sauver la planète. La première solution au problème réside dans les pays du monde les plus riches en ressources forestières comme la République démocratique du Congo.

Mme C.I. López Castro (Mexique) rappelle que les parlementaires approuvent les lois, votent les budgets de l'État et décident des montants des impôts. Ils contrôlent les activités des gouvernements et ont directement accès aux ministres haut placés. Ils peuvent influencer sur les politiques. Le Gouvernement du Mexique a réduit les investissements dans les énergies renouvelables, et a accordé la priorité à des projets d'exploitation d'énergies fossiles. En décembre 2020, le Mexique a présenté sa contribution déterminée au niveau national, dont les cibles étaient les mêmes qu'en 2015, même si elle prévoyait davantage de mesures d'adaptation et de solutions climatiques naturelles. Les objectifs nationaux sont notamment : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 22 % d'ici 2030, parvenir à une déforestation zéro d'ici 2030, prévenir et gérer les effets négatifs des changements climatiques dans les communautés où les inégalités sociales sont les plus flagrantes, et promouvoir la production d'aliments durables. Les parlements doivent

accélérer leurs efforts de lutte contre les changements climatiques, en demandant des comptes à l'exécutif. Les transports et l'énergie sont les deux principales sources de pollution et sont en grande partie responsables du réchauffement planétaire. Pour éviter des dommages irréparables causés aux écosystèmes du monde, il faut agir immédiatement. Des mesures incitatives doivent favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et des innovations technologiques. L'inclusion dans les politiques publiques de la lutte contre les changements climatiques pourrait se traduire par une amélioration des conditions de vie.

M. S. Tynkkynen (Finlande) constate que, même s'il est clairement établi que les changements climatiques nécessitent de renoncer aux combustibles fossiles, le calendrier et la responsabilité de la transition ne font pas l'unanimité. La Finlande met tout en œuvre pour atteindre la neutralité carbone 15 ans plus tôt que l'Union européenne. Les gros pollueurs doivent intensifier leurs efforts. Les événements de ces dernières semaines montrent que si les combustibles fossiles ne sont pas remplacés par des énergies renouvelables, le climat ne sera pas la seule victime. La dépendance énergétique actuelle implique une dépendance des pays exportateurs de combustibles fossiles. Sachant qu'en Ukraine, des enfants sont tués par les forces russes, on devrait cesser sans hésiter de dépendre pour son approvisionnement en énergie d'un régime responsable de crimes de guerre. Le manque d'indépendance énergétique limite la capacité de réaction des pays, et les innocents qui sont massacrés en paient le prix. Si nous ne réduisons pas notre dépendance énergétique, plus de gens dans le monde seront persécutés par des régimes producteurs de pétrole. En renonçant graduellement aux importations de combustibles fossiles, les pays investissent non seulement dans l'avenir du climat, mais également dans celui de la démocratie. La transition vers les énergies renouvelables priverait ceux qui veulent menacer la démocratie et la paix du plus puissant moyen d'extorsion existant.

M. N. Bako-Arifari (Bénin), en clôture du débat général, déclare que les changements climatiques posent un ultimatum à l'humanité : plus que jamais, la communauté internationale doit penser globalement et agir localement. La hausse du niveau des océans menace les côtes africaines en particulier dans l'ouest du continent, un phénomène qui suscite de graves inquiétudes chez les 50 millions d'habitants d'une zone urbaine longue de 500 kilomètres s'étendant le long du littoral d'Afrique de l'Ouest et traversant le Bénin, le Ghana, le Togo et le Nigéria. Le Bénin a ratifié les principaux instruments internationaux sur le climat et a adopté une série de lois au niveau national pour lutter contre les changements climatiques. En 2018, l'Assemblée nationale a promulgué une loi générale sur les changements climatiques, ainsi que des lois spécifiques sur la protection de la zone côtière et sur l'utilisation des plastiques. Le Bénin réaffirme sa volonté d'agir de concert avec la communauté internationale en vue de mettre fin aux changements climatiques, de s'y adapter et d'en atténuer les effets.

La séance est levée à 13 h 20.

Séance du mercredi 23 mars

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45 sous la conduite du Président de l'UIP.

Le Président appelle l'attention sur la résolution sur le point d'urgence intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale.*

Le Secrétaire général de l'UIP annonce que les résultats du vote sur le point d'urgence ont été rassemblés dans un tableau qui peut être consulté par les délégués et le public. Cependant, en raison d'un problème technique, les votes des Émirats arabes unis et du Kazakhstan n'ont pas été correctement enregistrés au départ. Le tableau a été corrigé en conséquence et est maintenant à jour. Ce problème n'a pas affecté le résultat global du scrutin.

Le Président indique que les discussions au sein du comité de rédaction chargé du point d'urgence ont été longues et difficiles mais qu'un texte de résolution a pu être élaboré. Il invite la rapporteure à présenter le résultat des délibérations.

Mme J. Mahmood (Maldives), rapporteure, dit que le comité de rédaction s'est réuni le 22 mars 2022 pour préparer la résolution sur le point d'urgence. Celle-ci est basée sur la proposition présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande qui s'intitule comme suit : *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale.* La réunion plénière a discuté de la résolution le 22 mars 2022 au matin. Durant le débat, les participants ont fait part de la réelle inquiétude que leur inspirait la situation et reconnu que la guerre en Ukraine était une tragédie humaine et un sujet de vive préoccupation pour tous les pays. Ils ont demandé instamment aux parlements et aux parlementaires de prendre des mesures immédiates. Les délégués ont souligné que, pour préserver la paix mondiale, il était crucial de respecter les engagements consacrés dans le droit international, d'envisager l'avenir de manière constructive et de trouver des moyens de désescalade et de résolution pacifique du conflit. L'UIP, en particulier, devait jouer un rôle essentiel dans les efforts de médiation.

Les délégations représentées au comité de rédaction étaient les suivantes : Afrique du Sud, Bélarus, Indonésie, Kazakhstan, Koweït, Maldives, Mexique, Pologne, République démocratique du Congo, Royaume-Uni et Uruguay. Les membres du comité ont eu l'occasion de dialoguer et de parvenir à un consensus durant la séance de rédaction. L'objectif final de tous les participants était de contribuer à une résolution pacifique de la guerre en Ukraine. Bien que la plupart des divergences et des différences de points de vue aient été résolues, l'Afrique du Sud a émis des réserves concernant plusieurs points. La résolution élaborée au terme des débats reflète la véritable inquiétude de l'ensemble des parlementaires dans le monde face à la crise en Ukraine et propose des pistes pour aller de l'avant.

Cette résolution déplore l'usage de la force et la violation des principes fondamentaux consacrés dans la Charte des Nations Unies, y compris la nécessité de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU. Elle appelle au plein respect du droit international humanitaire et à la fourniture d'une aide humanitaire. Elle demande aux parties concernées d'établir des couloirs humanitaires pour garantir le passage sécurisé de tous les civils et de respecter les droits de l'homme des réfugiés. Elle met particulièrement l'accent sur la situation des femmes, des enfants, des personnes âgées et handicapées et des autres groupes vulnérables et recommande que les femmes participent activement aux efforts de résolution des conflits. Elle encourage les parlements à soutenir les efforts de paix déployés pour désamorcer la situation et à engager un dialogue interparlementaire sincère. Il est également proposé de créer des mécanismes au sein de l'UIP pour faciliter un règlement pacifique de la crise. La rapporteure recommande à l'Assemblée d'adopter cette résolution.

La résolution sur le point d'urgence est adoptée.

Un représentant des Émirats arabes unis tient à exprimer des réserves concernant les paragraphes 2, 3, 4 et 8 de la résolution.

M. N.F. Shivambu (Afrique du Sud) souhaite contextualiser les désaccords qui sont survenus entre les membres du comité de rédaction, qui concernent deux éléments de la résolution : 1) la volonté de l'UIP d'assurer une médiation impartiale en vue d'un règlement pacifique du conflit et d'entendre toutes les parties ; et 2) l'engagement d'établir un groupe de travail sur la situation en Ukraine. Telle qu'elle est actuellement libellée, la résolution ne créera pas un espace de dialogue neutre qui permettrait à l'UIP de jouer un rôle de médiation dans le conflit en Ukraine. De fait, le texte contient des observations catégoriques et contestables sur les parties au conflit. Il est ainsi indiqué que "l'utilisation de missiles et de l'artillerie par la Fédération de Russie" prend pour "cible des biens de caractère civil ainsi que la population". La Fédération de Russie pourrait considérer que ces observations contiennent un jugement moral. L'orateur rappelle à l'UIP qu'une résolution sur la guerre en Iraq a été adoptée en 2004 lors de la 111^e Assemblée de l'UIP, qui ne contenait aucune déclaration accusatoire ou catégorique à l'encontre des États-Unis d'Amérique. L'UIP ne doit pas donner l'illusion d'une unanimité sur la question de l'Ukraine. L'Afrique du Sud ne souhaite pas être associée à une fiction qui renforce la position de certains pays occidentaux.

Le Président rappelle que la résolution a déjà été adoptée à la majorité des voix et dit qu'elle fait référence à des faits et non à une fiction.

Un représentant de Bahreïn déclare que l'UIP devrait adopter une position plus neutre sur la guerre en Ukraine. Il émet des réserves concernant les paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution.

Un représentant de la République arabe syrienne juge la résolution partielle, attendu qu'elle n'attribue la responsabilité du conflit qu'à une seule partie. L'UIP devrait maintenir une certaine neutralité et encourager le dialogue entre les parties. Le représentant exprime une réserve à l'égard de l'ensemble du texte.

Un représentant du Bélarus indique que son pays a participé au comité de rédaction mais qu'il s'oppose à la résolution.

M. Chen Guomin (Chine) tient à formuler une réserve concernant l'ensemble de la résolution, car elle ne reflète pas les vues de nombreux pays. Quelles que soient les circonstances, il faut toujours ménager un espace propice à la paix et au règlement politique des conflits. Les parties concernées doivent faire preuve de volonté politique et trouver une solution par le biais du dialogue et de négociations menées sur un pied d'égalité. Les autres parties doivent créer les conditions nécessaires à cette fin et ne pas jeter d'huile sur le feu.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays doivent être respectées et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies pleinement appliqués. La plus grande importance doit être accordée aux préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité et tous les efforts déployés en faveur d'un règlement pacifique de la crise méritent d'être soutenus. Il faut également adopter une perspective à long terme et promouvoir un système de sécurité qui soit global, coopératif et durable.

Un représentant du Viet Nam dit que le projet de résolution est conforme au droit international, à la Charte des Nations Unies et à la diplomatie parlementaire, mais que le Viet Nam souhaite néanmoins s'abstenir sur ce texte.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) exprime des réserves au sujet des paragraphes 2, 3, 4, 8 et 9 de la résolution, considérant qu'il est impossible d'entamer des pourparlers de paix tout en condamnant l'une des parties. Il faut que l'UIP soit considérée comme une organisation qui applique les principes de dialogue et d'arbitrage, sans quoi ses efforts de médiation du conflit ne seront pas pris au sérieux. L'orateur rappelle aux délégués que l'UIP n'a pas condamné les forces occidentales qui ont attaqué l'Iraq ou la Libye et juge important de se souvenir que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a contribué à la crise en tentant de s'élargir à l'Ukraine.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) fait valoir que l'agresseur (la Fédération de Russie) doit cesser ses attaques afin qu'un dialogue pacifique puisse être amorcé. Ce n'est que lorsque les agressions auront cessé que le défenseur (l'Ukraine) pourra discuter de bonne foi à la table des négociations. La résolution est basée sur le principe d'un système international fondé sur des règles, lequel a été conçu pour garantir la paix et la sécurité mondiales. C'est en restant fidèle à ce principe que nous parviendrons tous à être de bons citoyens du monde.

Un représentant de la République islamique d'Iran dit soutenir la position de la Chine et reconnaît que le conflit doit être résolu au moyen du dialogue et de la diplomatie. Il considère que l'UIP doit observer une certaine neutralité car il est impossible de parler de paix en prenant partiellement position pour une partie au conflit. Il se demande pourquoi seuls certains pays suscitent des réactions aussi fortes.

Le Président rappelle que la résolution a été adoptée par consensus mais indique qu'il a été pris note de toutes les réserves exprimées. Il fait savoir qu'en sa qualité de Président de l'UIP, il prendra contact avec les groupes géopolitiques en vue de l'établissement du Groupe de travail mentionné au paragraphe 14 de la résolution. Il précise que tous les groupes géopolitiques seront représentés au sein de cet organe.

Volet spécial sur le suivi de la mise en œuvre des décisions de l'UIP

Le Président indique que le volet spécial sur le suivi offre une occasion à l'UIP et à ses Membres de se rendre mutuellement redevables des engagements souscrits lors des Assemblées antérieures. À la 143^e Assemblée de l'UIP, les participants ont adopté la Déclaration de Madrid – *Surmonter les divisions et renforcer la cohésion pour relever les défis actuels de la démocratie*, ainsi que deux résolutions, l'une intitulée *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*, et l'autre *Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19*, de même que plusieurs décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires. Le Président invite les représentants à faire état des mesures prises pour donner effet aux textes adoptés à l'issue de la 143^e Assemblée ou atteindre tout autre objectif de l'UIP.

M. G. Dhielafarez (Indonésie) indique que, conformément à l'esprit de la Déclaration de Madrid, la Chambre des représentants de son pays fait tout son possible pour maintenir un système de gouvernance démocratique. Elle permet aux citoyens d'avoir librement accès aux travaux du Parlement, soit en assistant en personne aux séances parlementaires, soit par le biais des chaînes de diffusion en direct. Le Parlement promeut l'utilisation d'éléments de preuve dans le processus d'élaboration des politiques et s'emploie à renforcer son système d'appui apporté par des experts. Les nouvelles lois et politiques prennent en considération l'opinion du grand public. En ce qui concerne l'équité vaccinale, le Parlement soutient sans relâche les efforts déployés par les pouvoirs publics pour garantir l'accès à des médicaments et à des vaccins sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

L'Indonésie a soutenu l'inscription des points d'urgence concernant le Myanmar et la Palestine à l'ordre du jour d'autres Assemblées. Elle continue d'encourager des solutions réalistes à la crise au Myanmar et demeure résolue à préserver la solution de deux États en Palestine.

M. B. Llano (Paraguay) dit qu'au cours de la décennie antérieure, l'UIP s'est employée à donner des moyens d'action aux jeunes responsables politiques dans l'idée de rajeunir la démocratie et d'assurer une plus grande représentativité des parlements. Les jeunes responsables politiques peuvent servir de passerelle entre le parlement et les jeunes générations au niveau de la société dans son ensemble. Aux cours des mois antérieurs, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) s'est attaché à promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Dans ce cadre, le Paraguay a organisé un camp national pour encourager la participation parlementaire des jeunes. Quelque 5 000 jeunes originaires de toutes les régions du pays y ont participé et ont ainsi pu prendre part aux débats, travailler en équipes et échanger des données d'expérience. Les jeunes sont une force sur laquelle il va falloir compter. Les parlementaires ont le devoir de veiller à ce que les jeunes participent pleinement et entièrement, sur un pied d'égalité, à l'action parlementaire. Des mesures doivent être prises pour répondre à leurs préoccupations et à leurs attentes car l'avenir de la démocratie réside dans la jeunesse.

Mme C. Widegren (Suède), s'exprimant en sa qualité de Vice-Présidente de l'UIP, indique que les organes directeurs ont créé un nouveau groupe de travail chargé de la transparence, de la redevabilité et de l'ouverture, qui comprend des membres de tous les groupes géopolitiques. Ce groupe de travail a été chargé d'élaborer une feuille de route pour assurer une plus grande transparence au sein de l'UIP. Les discussions ont débuté et certaines propositions ont déjà été formulées, dont une concernant le suivi et l'évaluation.

M. G.P. Timislina (Népal) dit que le Parlement du Népal a pris différentes mesures pour encourager un flux d'informations fiables pendant la pandémie de COVID-19. Plusieurs séances d'information ont été organisées en lien avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de tenir le public informé sur le coronavirus. Y ont été conviés des élus représentant tout l'échiquier politique ainsi que de nombreuses femmes parlementaires.

Le Népal a bénéficié de l'aide de partenaires internationaux pour élargir au maximum la couverture vaccinale. Plusieurs ateliers ont été organisés afin de sensibiliser les parlementaires aux questions relatives aux vaccins, à la communication sur les risques et à la participation des populations locales. Les parlementaires ont également signé une déclaration d'engagement en faveur de la distribution équitable des vaccins.

Dans l'ensemble, le Parlement népalais a encouragé des solutions participatives et démocratiques pour venir à bout de la pandémie de COVID-19 au moyen de la législation, de plans de relance et du contrôle de l'action des pouvoirs publics.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) signale que le Groupe britannique de l'UIP applique le principe de redevabilité en élisant, chaque année, son président et son bureau exécutif. Le Groupe est en outre tenu de présenter un rapport annuel sur ses activités.

Le Parlement britannique a organisé de nombreux débats sur le thème du point d'urgence relatif à l'accès universel aux vaccins. Il a également demandé à un spécialiste du projet de loi sur la sécurité en ligne de participer aux débats à l'UIP. La délégation britannique présente au Ministre des affaires étrangères les résultats obtenus à l'issue de chaque Assemblée, en accordant une attention particulière aux travaux du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

Les divergences de vues sont choses normales en démocratie. Les parlementaires doivent se sentir libres d'exprimer leurs opinions sans craindre de sanctions ou de représailles de la part des autres pays.

M. A. Salman (Bahreïn) rappelle que la Déclaration de Madrid demande aux parlements d'associer tous les membres de la société, y compris les jeunes, à leurs travaux de manière à préserver la démocratie, instaurer la confiance et répondre aux besoins de la population. Le Parlement de Bahreïn a pris de nombreuses mesures pour mettre en œuvre la Déclaration de Madrid. Il a ainsi organisé un parlement de la jeunesse, dans le cadre duquel les jeunes ont discuté de questions importantes, y compris d'un plan d'épanouissement des jeunes. Un programme intensif sous la forme de conférences a été mis au point à l'intention des participants, qui ont également eu l'occasion de participer aux débats tenus dans le cadre d'une simulation de commission parlementaire.

Le Parlement de Bahreïn a soutenu différentes initiatives en faveur de la protection des droits des enfants. Il a lancé des réformes juridiques pour améliorer la protection des enfants, créé des tribunaux pour mineurs et établi un centre d'appui aux enfants victimes d'abus.

M. V.D. Ram (Inde) dit que l'Inde a toujours considéré qu'une réponse collective s'imposait face à la pandémie. En conséquence, l'Inde a fait de son mieux pour accroître la production de médicaments essentiels, de kits d'équipement de protection individuelle, de ventilateurs et de masques pour répondre non seulement à ses besoins mais aussi à ceux d'autres pays. Le Premier ministre s'est engagé à s'appuyer sur la capacité indienne de production de vaccins pour aider le reste de l'humanité. De fait, quelques jours après avoir lancé le programme national de vaccination, l'Inde a commencé à fournir des vaccins à ses voisins et a, à ce jour, fourni plus de 167 millions de doses à 98 pays. Le vaccin contre la COVID-19 est administré à titre gratuit à tous les Indiens âgés de 18 ans et plus, indépendamment de leur situation socio-économique. L'Inde a également organisé des programmes de formation sur la maladie à coronavirus à l'intention de plusieurs pays et met au point d'autres technologies, solutions et produits contre la COVID-19.

Mme W.P. Andrade Muñoz (Équateur) souhaite faire part des progrès qui ont été accomplis par son pays pour accroître la participation des femmes et des jeunes au Parlement. La représentation des femmes au Parlement équatorien est passée de 7 % en 1978 à 38 % en 2021 grâce à la politique des quotas. En 2020, les femmes parlementaires de tous bords politiques ont contribué à l'adoption des réformes apportées au Code de la démocratie afin de soutenir l'égalité hommes-femmes, dont des prescriptions obligatoires concernant le nombre de femmes et de jeunes présents sur les listes électorales. Les femmes devaient ainsi représenter 15 % des personnes inscrites sur les listes des partis avant la fin de 2021, ce taux étant fixé à 30 % d'ici

à 2023 et à 50 % à l'horizon 2025. Les listes des partis doivent également comprendre 25 % de jeunes. L'Équateur espère que les réformes engagées auront pour effet d'accroître la participation des membres des communautés autochtones ou d'ascendance africaine.

D'autres mesures portent, notamment, sur les sanctions prises pour endiguer la violence à l'égard des femmes en politique, y compris des amendes pouvant atteindre 20 millions d'USD et la suspension du droit de participer à la vie politique. Des efforts sont également déployés pour assurer la parité dans l'ensemble des organes et instances de décision. Une démocratie véritable n'est possible que dans une société égalitaire.

Mme K. Slassi (Maroc) indique que le Parlement marocain a organisé une réunion pour présenter l'étude de l'UIP intitulée *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique*. Les Présidents des deux chambres du Parlement, le Secrétaire général du Conseil national des droits de l'homme et la Ministre de la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social y ont pris part. Les femmes parlementaires, les femmes politiques et les femmes des organisations de la société civile ont été invitées à y participer. Cela a été l'occasion de passer en revue les politiques publiques pertinentes et d'identifier les lacunes dans les dispositions constitutionnelles. En outre, le Maroc a amélioré les droits des femmes dans les domaines du droit de la famille et de la citoyenneté, et a accru la représentation politique des femmes aux postes de décision. L'égalité hommes-femmes n'est pas un luxe mais une condition fondamentale pour toute société démocratique. Mme Slassi a appelé les parlements à redoubler d'efforts pour faire progresser l'égalité des sexes. Les femmes doivent être associées à la résolution de tous les problèmes mondiaux.

Mme J.C. Ng'andwe (Zambie) dit que depuis l'Assemblée antérieure, le Parlement zambien a créé un forum de la jeunesse qui vise à offrir aux jeunes un espace de dialogue avec les parlementaires au sujet des questions qui les concernent. Ce Forum se concentrera sur quatre points essentiels: 1) renforcer les capacités des jeunes parlementaires afin qu'ils puissent faire avancer efficacement les questions relatives à la jeunesse au Parlement ; 2) participer à des activités de plaidoyer afin d'encourager les pouvoirs publics à adopter des politiques et des programmes adaptés aux jeunes, comme les quotas de jeunes ; 3) promouvoir le dialogue entre les partis politiques et les communautés sur les questions relatives à la jeunesse ; et 4) organiser des visites dans d'autres parlements aux fins d'apprentissage et d'échange des meilleures pratiques. Le Forum de la jeunesse devrait organiser une séance d'accueil de ses membres dans les semaines à venir et adopter à cette occasion sa constitution et son plan d'action. Il s'emploie également à coopérer avec d'autres organisations de la jeunesse dans le pays.

M. A.C. Bundu (Sierra Leone) signale qu'en sa qualité de Président de l'Association parlementaire du Commonwealth pour l'Afrique, il a encouragé les États membres de la région à faire le point sur ce qui a été accompli ou non en matière d'autonomisation des femmes. Il les a également incités à s'acquitter de toutes les obligations internationales existantes en matière d'égalité hommes-femmes. Il indique qu'il a récemment été invité à participer en tant qu'orateur à la Conférence nationale sur les femmes. À cette occasion, il a exhorté celles-ci à mettre à profit la décision du gouvernement d'organiser les élections législatives suivantes selon le système proportionnel, ce qui permettra à un plus grand nombre de femmes d'être élues. Un projet de loi sur l'autonomisation des femmes est actuellement à l'étude afin d'accroître la représentation des femmes au sein du pouvoir exécutif et dans le secteur privé.

Le Centre national d'intervention d'urgence face à la COVID-19 (NACOVERC) a intensifié les efforts de vaccination dans tout le pays et a lancé une campagne de vaccination porte-à-porte. Le Gouvernement espère parvenir à vacciner 70 % de la population à l'horizon 2022.

Les Ukrainiens sont victimes d'une guerre insensée, opposant la Fédération de Russie à l'Occident, qui est contraire à la Charte des Nations Unies et enfreint de nombreux principes du droit international. Cette guerre doit cesser immédiatement. Le représentant appelle les parties à trouver un règlement pacifique au conflit par le biais de la négociation. La capacité du Conseil de sécurité des Nations Unies à mettre fin aux guerres étant totalement insuffisante, cette instance doit être réformée d'urgence.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) souhaite rendre compte de l'action menée par la Thaïlande pour promouvoir les droits de l'homme. Le Groupe thaïlandais de l'UIP tient une assemblée générale au moins une fois par an pour examiner les activités de l'UIP, y compris les décisions du Comité des droits de l'homme des parlementaires. En outre, le Président de l'Assemblée nationale

a récemment réaffirmé son attachement aux principes de non-refoulement et a appelé le Gouvernement à ne pas refuser l'entrée sur son territoire aux réfugiés du Myanmar. La Thaïlande fournit depuis longtemps une protection internationale et une aide humanitaire aux civils déplacés.

Mme H. Martins (Portugal) dit que le Portugal a déployé des efforts considérables pour vacciner l'ensemble de sa population, à commencer par les plus vulnérables. À ce jour, 93 % de la population ont reçu une dose de vaccin, 81 % sont totalement vaccinés et 60 % ont bénéficié d'une injection de rappel. Cela dit, le monde ne sera pas sûr tant que chacun n'aura pas été vacciné. Le Portugal a pour politique de partager les vaccins en sa possession avec les autres pays et a déjà fait don de 7,5 millions de doses. La distribution inégale des vaccins entre pays riches et pays pauvres reste cependant problématique et il est fondamental de renforcer la solidarité. Les réfugiés, y compris ceux en provenance d'Ukraine, doivent avoir le droit d'être vaccinés dès leur arrivée dans le pays d'accueil.

Le Président fait savoir qu'un questionnaire sera envoyé à tous les parlements au mois d'avril en vue de la préparation du Rapport d'impact 2022 et encourage les délégations à y répondre. La séance spéciale sur le suivi sera reconduite à l'occasion de la 145^e Assemblée de l'UIP, qui aura lieu à Kigali et durant laquelle il sera demandé aux parlements d'indiquer ce qu'ils ont entrepris pour donner effet aux décisions prises à la 144^e Assemblée. Il sera donné lecture d'une liste indiquant le nom des pays qui auront répondu aux questions posées et de ceux qui ne l'ont pas fait. L'objectif est d'assurer la transparence à tous les niveaux de l'Organisation.

La séance est levée à 16 h 30.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 40, sous la conduite du Président de la Commission permanente, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Adoption de l'ordre du jour (C-1/144/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021)

Le compte rendu est approuvé.

Information par le Président de la Commission permanente

Le Président déclare que le nouveau Rapport parlementaire mondial, axé sur la participation du public aux travaux du parlement, sera présenté dans le cadre d'un volet spécial de l'Assemblée. Outre les conclusions et les recommandations du rapport, des hauts représentants de l'Afrique du Sud, de l'Équateur, des Fidji et du Royaume-Uni communiqueront des bonnes pratiques en matière d'implication du public auprès de leur parlement.

La nouvelle Stratégie de l'Organisation prévoit le renforcement de la redevabilité à l'UIP pour s'assurer que la réalisation de l'ensemble des objectifs stratégiques progresse et se déroule d'une manière transparente et démocratique. Afin que les Membres soient pleinement parties prenantes de cette redevabilité, toutes les délégations sont invitées à rendre compte de leurs bonnes pratiques et des activités entreprises par leur parlement pour mettre en œuvre les décisions prises à la 143^e Assemblée et à formuler des recommandations visant à renforcer cette mise en œuvre.

Plusieurs Membres de l'UIP n'ont toujours pas adhéré aux *Principes communs en matière d'assistance aux parlements*. Les Principes communs, qui s'appuient sur plus de quarante ans d'expérience en matière de développement parlementaire, fournissent des orientations claires aux parlements bénéficiaires d'une assistance ou aux organisations actives dans ce domaine. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'assistance dont bénéficient les parlements en l'adaptant à chaque contexte. Tous les parlements sont encouragés à adhérer aux Principes communs.

Le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération font partie des priorités de la Commission. L'UIP a noué de bonnes relations avec plusieurs organisations œuvrant dans ce domaine. Une délégation de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) assiste justement à la 144^e Assemblée et a fait savoir qu'elle souhaitait dialoguer avec des membres de la Commission. À la fin de 2020, l'UIP, en collaboration avec plusieurs autres organisations, a publié un manuel intitulé *Défendre notre avenir commun*, qui vise à diffuser des expériences de parlementaires s'agissant de la mise en œuvre du programme de désarmement du Secrétaire général de l'ONU. Une série de séminaires en ligne sur cette question a été organisée, dont le dernier, qui portait sur les armes légères et de petit calibre, vient d'avoir lieu.

Par ailleurs, la cybercriminalité, un autre thème traité par la Commission, constitue une nouvelle menace au niveau tant national qu'international. L'ONU prépare une convention internationale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Les parlements pourront faire part de leurs expériences dans le cadre du processus de rédaction.

Mme B. Brenner (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne) estime que la cybercriminalité et les cyberattaques constituent de graves menaces pour la paix et la sécurité en général et pour les personnes en particulier, notamment les parlementaires. Le piratage de données personnelles de parlementaires a déjà eu de graves répercussions pour certaines personnes et mis en péril la sécurité publique. Il y a trois semaines, l'ONU a entamé des négociations sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) concernant l'élaboration d'une nouvelle convention internationale relative à la cybercriminalité. Afin d'apporter une perspective parlementaire à la Convention, l'UIP souhaite obtenir des contributions de parlements à ces négociations dans le cadre des opérations qu'il mène contre la corruption. Le groupe de négociation se réunira de nouveau à la fin du mois de mai 2022. L'UIP se dit prête à contribuer aux débats parlementaires nationaux sur la nouvelle convention en vue de la tenue d'une réunion parlementaire spéciale avec la présidence du groupe de négociation à l'automne 2022. La réunion sera l'occasion d'échanger des vues sur les points que les parlements souhaitent voir figurer dans le projet de convention et de soumettre officiellement des propositions spécifiques. Les Parlements membres de l'UIP seront tenus régulièrement informés de l'évolution des négociations.

M. J. Cepeda (Espagne) entrevoit que l'un des principaux points abordés à la 144^e Assemblée de l'UIP sera à n'en point douter le conflit en Ukraine. Chaque conflit ou guerre apporte son lot de nouvelles formes d'attaques, de méthodes et de techniques. L'expérience des parlementaires doit être prise en compte dans l'élaboration de la nouvelle convention de l'ONU relative à la cybercriminalité. Si les progrès technologiques modernes offrent de véritables possibilités, ils engendrent également des risques importants. L'UIP consigne les expériences de la communauté parlementaire internationale et, à ce titre, elle peut largement contribuer à renforcer la paix et la sécurité en faveur de toutes les personnes.

M. M.A. Sera (Indonésie) juge nécessaire de mettre en place un mécanisme international pour lutter contre la cybercriminalité visant les parlements. Les Membres de l'UIP pourront faire part de leurs expériences et des enseignements qu'ils en ont tirés. Il convient d'élaborer des lignes directrices d'action à l'intention de tous les Membres. Il demande si les travaux réalisés par l'ONU en matière de cybercriminalité seront rendus publics.

Mme M. Guerra (Mexique) considère que la cybercriminalité ne connaît pas de frontières et représente une menace particulièrement grave pour la sécurité. Le Gouvernement mexicain a mis sur pied un bureau de renseignement en vue de détecter ces crimes et d'enquêter sur leur financement. Il serait particulièrement utile d'avoir connaissance des expériences fructueuses d'autres gouvernements et parlements dans un cadre permettant d'échanger des enseignements tirés et des meilleures pratiques en matière de lutte contre la cybercriminalité, qui est de plus en plus utilisée pour financer le terrorisme et l'instabilité.

Mme B. Brenner (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne) informe qu'une feuille de route et des modalités de travail relatives au Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles ont été établies. Il pourra être envisagé de lancer une consultation en ligne, dans le cadre de laquelle elle informera les Parlements membres de l'UIP des démarches entreprises pour mener des négociations relatives à la nouvelle convention. Les participants pourront quant à eux échanger leurs expériences et meilleures pratiques en matière de lutte contre la cybercriminalité. Une réunion en présentiel sera ensuite organisée pour permettre aux parlementaires de donner leur avis sur les points à inclure dans la nouvelle convention.

Présentation du projet de résolution intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*

M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président honoraire de l'UIP, déclare que ce sont les personnes ordinaires représentées par les parlementaires qui paient le plus lourd tribut aux conflits. Un conflit dans un endroit du monde est une menace pour la paix partout dans le monde. L'action militaire illustre l'échec des processus de paix, et les processus de paix qui échouent favorisent la guerre. Plus un conflit s'inscrit dans la durée, plus la situation s'enracine et devient difficile à résoudre. Il est donc essentiel de faire porter les efforts sur la prévention des conflits. Les

parlementaires sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle en la matière. Ils doivent donc faire preuve d'indépendance d'esprit et ne doivent en aucun cas être de simples porte-parole de leur gouvernement. L'UIP a été créée pour promouvoir la diplomatie parlementaire et le dialogue en permettant à des parties de définir des positions communes. Lorsque les gouvernements rompent le dialogue, les parlements doivent davantage se mobiliser. Dans cet esprit, en octobre 2017, l'UIP a tenu à organiser sa 137^e Assemblée à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) et veillé à ce que les personnes se trouvant sous le coup de sanctions soient autorisées à s'y rendre et à prendre part au dialogue.

Il est du devoir des parlementaires de faire entendre la voix de leurs électeurs, aussi la communication entre le parlement et les citoyens est-elle essentielle. Lorsqu'un conflit éclate, la première priorité est naturellement de trouver un moyen de mettre fin aux hostilités. Pourtant, les efforts de réconciliation et de reconstruction sont souvent négligés. Le parlement doit donc combler le fossé entre ses électeurs et les protocoles et processus internationaux qui sont mis en place pour régler les conflits. L'efficacité de la résolution qui sera adoptée par la Commission sera proportionnelle à la mesure dans laquelle elle sera appliquée. Les parlementaires sont particulièrement bien placés pour donner un visage humain aux processus de paix et assurer le plein respect des droits fondamentaux consistant à vivre à l'abri de la peur, en paix et dans la dignité. Les causes des conflits se multiplient. Les changements climatiques vont entraîner de nouveaux types de conflits. La résolution doit donc être de portée globale et ne pas être circonscrite à des contextes spécifiques. Elle doit être harmonisée avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD), qui sont axés sur les personnes, la planète, la paix, la prospérité et les partenariats – autant d'éléments menacés par les conflits. La résolution aura une véritable incidence pour les personnes sur le terrain. Les co-rapporteuses ont préparé un projet équilibré, aussi instructif qu'analytique.

**a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif
préparés par les co-rapporteuses
(C-I/144/DR et C-I/144/M)**

Le Président félicite les co-rapporteuses pour le projet de résolution élaboré dans un délai particulièrement court.

Mme C. Widegren (Suède), co-rapporteuse, explique que la préparation et l'adoption de la résolution constituent un point central de la 144^e Assemblée de l'UIP. Les parlements jouent un rôle de leader au niveau mondial. Toutes les personnes présentes devront faire part des discussions tenues et des idées exposées à l'Assemblée à leur parlement national respectif à des fins de mise en œuvre. L'invasion de l'Ukraine a plongé la communauté internationale en état de choc. Cet état de choc doit transparaître dans la fermeté de la teneur des documents adoptés par cette 144^e Assemblée. Les parlementaires, en tant que représentants du peuple, ont plus que jamais la responsabilité de bâtir la paix. À Nusa Dua, sur l'île de Bali, ce sont des parlementaires de 150 pays qui se voient remettre des outils pour mieux collaborer dans le cadre des processus de paix, en élaborant des solutions locales et en associant des femmes et des hommes des deux bords du conflit. L'adoption d'une telle résolution dans le contexte de conflit actuel représentera un moment clé dans la vie politique de tous les participants. Les parlements du monde ont le devoir de partager les enseignements tirés et les expériences positives en vue de participer à la construction d'un monde pacifique en faveur des générations futures. Il incombe à chaque participant à la présente Assemblée de s'efforcer de faire bouger les choses une fois de retour dans son pays.

Le monde a changé depuis que les co-rapporteuses ont commencé à préparer le projet de résolution il y a un an. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour atténuer les griefs et favoriser la compréhension. Pour ce faire, ils doivent unir leurs forces en instaurant une véritable coopération et un dialogue dignes de ce nom. C'est cet esprit qu'il convient de donner à la résolution. Les co-rapporteuses ont fait tout leur possible pour produire un projet exhaustif et concis. L'ONU doit inscrire la révision des processus de maintien de la paix à l'ordre du jour du Conseil de sécurité en 2025. Forte d'une résolution claire et ferme, l'UIP se trouve en bonne position pour faire part de ses expériences et points de vue en la matière. Les co-rapporteuses ont établi un dialogue avec une multitude d'intervenants pour préparer le projet de résolution, notamment de nombreuses organisations internationales et entités de la société civile. L'UIP est impliquée depuis longtemps dans la consolidation de la paix par sa position unique consistant à inviter toutes les parties à un conflit à participer à ses réunions. La résolution est l'occasion de renouveler cet esprit de solidarité, d'ouverture et de compréhension.

Mme A.D. Gomashie (Ghana), co-rapporteuse, a été meurtrie de voir Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, s'adresser à l'Assemblée depuis un bunker en Ukraine, qui demeure l'objet d'intenses bombardements lancés dans un contexte de guerre que le monde n'aurait pas cru possible en 2022. Le fait que le conflit n'ait pas été étouffé dès le début et qu'il ait dégénéré en guerre à grande échelle dans un pays pacifique doté d'un régime démocratique solide démontre l'inefficacité des processus de paix existants. L'adoption de la résolution revêt donc une importance particulière. Elle offre l'occasion de réparer les torts du passé et d'instaurer un mécanisme essentiel pour garantir la paix à l'avenir et contribuer à débarrasser le monde des conflits en tous genres. Elle a tout lieu de croire que les parlementaires du monde se montreront à la hauteur de la tâche et qu'ils feront entendre leur voix à travers la résolution. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé au processus de rédaction et qui ont déposé des amendements.

b) Débat

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) affirme que le projet de résolution offre aux parlements une occasion importante d'étudier différentes options pour redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix. La résolution arrive à point nommé. Les défis posés aux principes consacrés de longue date dans la Charte des Nations Unies, à savoir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, exigent de toute urgence une attention. Les parlements doivent œuvrer main dans la main à la construction d'un monde plus pacifique en faveur des jeunes générations. Alors que la pandémie de COVID-19 a provoqué des reculs, les parlementaires du monde entier doivent s'emparer de la question. L'un des concepts clés du projet de résolution est l'approche de la sécurité humaine, qui constitue une voie vers un avenir durable par la promotion de solutions locales et par la diffusion des programmes locaux auprès de la communauté internationale. En tant que facilitateurs du dialogue pacifique, les parlements sont tenus de respecter les principes de la diplomatie parlementaire.

M. H. Iddrisu (Ghana) remercie les co-rapporteuses pour leur travail consciencieux. Sa délégation souhaite apporter des amendements à plusieurs paragraphes du projet de résolution, afin d'en élargir la portée, en particulier pour faire référence aux "conflits violents" ainsi qu'à la guerre, pour évoquer la promotion de la "redevabilité" et de la transparence, et pour promouvoir la paix "à travers le dialogue". Le développement est indissociable de la paix. La notion de "dépenses militaires" devrait également être élargie pour inclure les dépenses liées à la défense et à la sécurité. Aucun effort ne doit être épargné pour mettre un terme à tous les conflits violents, dont les conséquences viennent s'ajouter au lourd fardeau que représente la pandémie de COVID-19 et qui a ravagé de nombreux systèmes économiques.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) parle au nom du Forum des femmes parlementaires, dont elle fait part du soutien au projet de résolution. Elle insiste sur le fait que pour être instaurée, la paix a besoin de la voix des femmes et de leur participation au parlement dans les domaines du maintien de la paix et des négociations pour la paix. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la guerre et les conflits et doivent donc être associées aux efforts de paix. La Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a informé le Forum de l'importance qu'elle accorde à la voix des victimes. Le Forum souhaite donc soumettre cinq propositions d'amendements pour mettre davantage l'accent sur une approche de la consolidation de la paix menée à l'initiative des victimes.

M. A. Al Aifan (Parlement arabe) remercie les deux co-rapporteuses pour le travail qu'elles ont fourni afin de préparer un projet de résolution particulièrement important, qui arrive à un moment de tensions extrêmes sur la scène internationale. Les parlements devraient être des leaders au sein des institutions œuvrant pour la paix. Pour consolider la paix de façon pérenne, la résolution doit accorder une place raisonnable aux interventions internationales et régionales qui ont alimenté, exacerbé et enraciné les conflits et au rôle important joué par les parlements dans leur prévention. L'occupation de territoires par la force est l'une des plus grandes menaces auxquelles la paix et la sécurité internationales doivent faire face. L'occupation par Israël des territoires palestiniens est un exemple probant. Il convient également de lutter contre les discours de haine, en particulier l'islamophobie. Les parlements ont un rôle à jouer pour éliminer les causes

profondes des conflits, tant au sein des États qu'entre eux. Le projet de résolution demande à l'UIP de dresser "un inventaire des outils dont disposent les parlements et les parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix". Cet inventaire devra être utilisé pour élaborer un manuel sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits à l'intention des parlementaires, qui devrait contenir des données d'expérience et référencer les meilleures pratiques.

M. M.V. Morteza (République islamique d'Iran) considère que la guerre sous toutes ses formes est inhumaine et répréhensible. Dans tout conflit, l'acte le plus critique et le plus impardonnable est le fait de prendre pour cibles des femmes et des enfants. Les parlementaires, en tant que représentants de l'ensemble des nations, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à toutes les formes de conflit et prévenir l'oppression. L'humanité est constituée de chaque individu à part entière : si une personne souffre, c'est toute la société qui souffre.

M. A.U.H. Kakar (Pakistan) estime qu'en matière de règlement de conflits, il est particulièrement important de prendre en compte toutes les parties concernées. Les conflits n'impliquent plus uniquement les gouvernements mais également un nombre croissant d'acteurs non étatiques. Dès lors, il est de plus en plus complexe d'assurer le maintien de la paix. Si les électeurs des parlements sont des personnes généralement pacifiques qui ne portent pas les armes, certains font toutefois usage de la violence. Il convient de trouver des moyens de décourager l'emploi de la violence pour exprimer le mécontentement. D'aucuns considèrent la violence comme romanesque – une tendance qu'il conviendrait d'inverser. De même, il faut traiter les insatisfactions à la racine, notamment la répartition inéquitable des ressources économiques, les questions d'identité, l'idée de l'État-nation et la tolérance de la société envers la violence. Les défis que soulèvent la violence, les conflits et la guerre ne peuvent être surmontés que par une discussion franche et honnête entre le parlement et le pouvoir exécutif.

M. S. Kondo (Japon) rappelle qu'au lendemain de la Première Guerre mondiale fut conclu le Traité général de renonciation à la guerre, qui a donné naissance à la Société des Nations. En dépit d'une déclaration d'engagement pour la paix de cette ampleur, la Seconde Guerre mondiale a éclaté et fut suivie de la création de l'ONU. La première ligne de la Charte des Nations Unies est un appel conjoint à "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Par le passé, le Japon a tenté de bâtir un empire : il a envahi et conquis des pays d'Asie et infligé des souffrances aux populations en répandant la guerre. Le Gouvernement japonais, qui regrette ces agissements, s'est engagé à y mettre un terme et a révisé la Constitution du Japon. Aucun endroit du monde ne devrait subir de bain de sang.

Le recours à la force devrait être interdit dans le cadre des règlements de conflits et le principe de légitime défense devrait être reconnu. À cet égard, les efforts déployés par la communauté internationale pour préserver la paix devraient être tournés vers l'ONU. Un système de sécurité régional spécifique devrait être mis en place en Asie du Nord-Est, sur la base des principes du pacifisme et de la coopération internationale. Le préambule de la Constitution du Japon prévoit que tous les habitants ont le droit de vivre en paix, à l'abri de la peur et de la misère. Les lois de la morale politique sont universelles et doivent être respectées par tous les États souverains, en coopération avec d'autres nations. La résolution de la Commission permanente devrait donner un nouvel élan aux engagements en la matière. Sa délégation prie pour que la paix soit rapidement instaurée, en particulier au Myanmar et en Ukraine, et elle appuie pleinement le projet de résolution.

M. M.A. Sera (Indonésie) est d'avis que la politique étrangère commence dans chaque pays. La démocratie exige le respect de tous les points de vue. La promotion et la protection de la démocratie doivent demeurer au cœur de toutes les activités menées par l'UIP pour définir une approche de la résolution de conflits qui soit acceptable pour tous. Le principe du multilatéralisme doit être renforcé. Le maintien de la paix est un processus à long terme qui consiste à encourager le dialogue, à mettre fin à la censure, à garantir la liberté d'expression et à réformer les institutions. Le parlement devrait être aussi impliqué que possible dans ces processus. Le développement est indissociable de la paix.

M. A. Touizi (Maroc) remercie les co-rapporteuses pour les travaux d'analyse approfondis qu'elles ont menés en vue de préparer le projet de résolution. Le monde est témoin d'un nombre sans précédent de conflits internationaux. Les organisations internationales et les soldats du

maintien de la paix cherchent de nouveaux moyens de mettre fin aux conflits. Il faut trouver des méthodes nouvelles, fondées sur le dialogue. Car ils promulguent les lois, les parlements ont un rôle important à jouer pour parvenir à l'égalité, lutter contre les changements climatiques et réduire les causes profondes du recours à la violence. La prévention est essentielle. Les futures crises liées au climat, comme les pénuries d'eau et de vivres, entraîneront inévitablement des conflits. L'UIP doit jouer un rôle d'éclaireur dans la recherche de solutions aux conflits et l'élimination de l'usage de la violence. Il faut stopper la guerre qui a éclaté en Europe. Manifestement, les efforts diplomatiques déployés jusqu'à présent pour freiner l'escalade du conflit ne suffisent pas.

M. M.H. Alfazy (Afghanistan) précise que le processus de paix en Afghanistan a échoué. Sept mois après l'instauration du régime taliban, aucun signe de paix ou de stabilité n'est en vue. Le peuple afghan a été victime du terrorisme et a perdu l'ensemble de ses droits et de ses libertés fondamentales. Selon les statistiques de l'ONU, 98 % de la population afghane vit dans la pauvreté. Les femmes ont perdu même leurs droits les plus fondamentaux. Quelque 600 000 personnes ont fui le pays. La communauté internationale a beau fournir une assistance humanitaire, elle reste muette face à la situation dans le pays. L'Afghanistan a été oublié. Le peuple afghan appelle de ses vœux une action de la communauté internationale. L'UIP doit se tenir aux côtés du peuple afghan, porter sa voix et exiger le respect de ses droits fondamentaux, de sa liberté d'expression et des droits des minorités. L'Afghanistan doit être clairement intégré dans la résolution et tout doit être fait pour la mettre en œuvre en collaboration avec la population afghane.

Mme S.M. Falaknaz (Émirats arabes unis) remercie les co-rapporteuses d'avoir préparé le projet de résolution. Elle appelle à un dialogue pour jeter des ponts entre les nations et bâtir un avenir meilleur pour tous, en particulier les femmes et les jeunes. Elle demande que tout soit mis en œuvre pour instaurer la paix en faveur de toutes les personnes. Les parlementaires ont un rôle central à jouer pour trouver des solutions aux conflits.

M. B. Mahtab (Inde) estime que la paix est la plus haute ambition de chaque personne dans le monde. Pourtant, malgré la multitude d'institutions et de traités internationaux pour la paix, le monde demeure ravagé par la violence et la guerre. Les procédés d'élaboration des processus de paix doivent donc être réétudiés et redéfinis en vue d'instaurer une paix durable. Le principe de la non-violence est fermement enraciné dans la plus grande démocratie du monde qu'est l'Inde, dont l'approche en matière de consolidation de la paix est inclusive et fondée sur un engagement ferme en faveur du multilatéralisme et de l'état de droit. L'Inde est unie et liée par les fondements de la démocratie, du pluralisme et d'un engagement en faveur des droits fondamentaux. La notion de coexistence pacifique a toujours été la pierre angulaire de la politique étrangère de l'Inde. L'Inde a toujours suivi les principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté, de la non-agression mutuelle, de la non-ingérence, de l'égalité et de la coexistence pacifique dans ses relations avec les autres pays. En tant que membre fondateur de l'ONU, l'Inde a toujours réagi promptement aux appels d'envoi de troupes de maintien de la paix et a ainsi contribué à de nombreuses opérations dans le monde.

La délégation indienne approuve en grande partie le projet de résolution, mais elle souhaite présenter des amendements importants concernant les références aux changements climatiques. Le climat et la sécurité ne doivent pas être liés. L'Inde est déterminée à redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix et à prôner une paix durable.

M. K. Mandandi (Zambie) se félicite du projet de résolution. Bien que de nombreuses initiatives aient été prises pour résoudre les différents conflits en cours dans le monde, les processus de paix n'ont pas été couronnés de succès et les mêmes erreurs se répètent sans que les causes profondes de chaque conflit soient examinées et combattues. Tout doit être fait pour instaurer une paix durable, ce qui implique de réorienter les efforts vers des mesures de prévention et de précaution. Le multilatéralisme doit être la pierre angulaire des relations internationales. Le peuple doit être placé au centre des processus décisionnels. Les intérêts géopolitiques et économiques passent trop souvent avant le bien-être des personnes. L'être humain doit être au cœur des décisions pour que le développement et la paix répondent à des objectifs réalistes. Les conflits silencieux doivent être identifiés et traités à mesure qu'ils éclatent.

M. A. Dicter (Israël) déclare que l'UIP doit lancer un signal d'alarme : la paix doit être bâtie sur des actions, pas sur des paroles. Lors de la 143^e Assemblée de l'UIP, le représentant du Yémen a évoqué l'utilisation du Hezbollah par les autorités iraniennes au Yémen, tandis que le représentant de la République islamique d'Iran a parlé de paix.

Le respect des droits des femmes est mis à mal en Afghanistan. Un changement d'approche s'impose depuis longtemps. Israël a signé et appliqué de nombreux accords de paix bilatéraux, tandis que d'autres n'ont pas respecté ou renouvelé ces accords. Les mots ont toute leur importance mais ils sont loin d'être suffisants : ils doivent être portés par des actions. Il est possible de conclure des accords de paix et de nouer des relations chaleureuses. Israël se dit prêt à serrer la main de ses voisins dans la région arabe.

M. F. Undurraga (Chili) remercie les deux co-rapporteuses pour les efforts qu'elles ont fournis pour préparer la résolution. La résolution et les discussions sur la consolidation de la paix en général doivent mettre davantage l'accent sur le rôle de l'éducation dans la promotion des principes démocratiques et du dialogue. Il convient de mettre en œuvre des politiques d'éducation qui favorisent la coopération, afin que les générations futures puissent véritablement concrétiser les déclarations tournées vers l'avenir. La communauté parlementaire internationale doit exprimer sa profonde préoccupation face aux conséquences de la guerre, notamment à la dégradation de la démocratie et à l'augmentation des migrations forcées. Les conflits, qu'ils soient internes ou internationaux, entraînent des déplacements massifs de populations. Tout doit être fait pour soutenir les personnes qui sont contraintes à la migration, dans le monde entier. Le Gouvernement et le Parlement du Chili restent engagés en faveur de la paix et de la démocratie.

Mme M. Guerra (Mexique) fait savoir que le Gouvernement mexicain est résolu à régler pacifiquement les conflits. En dépit des engagements mondiaux visant à bâtir des sociétés pacifiques, comme l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des conflits continuent de faire rage dans le monde entier. Le multilatéralisme doit donc être impérativement encouragé. La gouvernance mondiale est de plus en plus fragmentée et les organisations internationales doivent relever de nouveaux défis. Les conflits ne sauraient être résolus sans des engagements politiques pris au plus haut niveau. Les parties prenantes locales doivent être défendues par la communauté internationale. Les changements climatiques représentent une menace croissante. La résolution soumise à la Commission met en garde contre le fait que des obstacles à la consolidation de la paix devront être surmontés en associant tous les acteurs de la société. De nouvelles menaces voient le jour. Les parlements doivent utiliser tous les outils à leur disposition pour relever ces défis. Seules la volonté politique et une ferme détermination à agir peuvent permettre de changer les choses.

M. G.M. Zonzini (Saint-Marin) indique que l'intensification de la guerre et des conflits dans le monde, notamment en Europe avec la récente invasion de l'Ukraine, est une source de profonde inquiétude. Cette agression est l'aboutissement d'une crise qui dure depuis huit ans. Face aux bombes qui pleuvent, des mesures s'imposent pour mettre immédiatement un terme à la situation. Saint-Marin est un État neutre et pacifique, qui prône le règlement pacifique des conflits dans le monde au moyen de solutions diplomatiques. Les relations internationales ne doivent pas reposer uniquement sur la loi du plus fort. Sa délégation appuie le projet de résolution.

Mme E.S. Carvalho (Timor-Leste) déclare que sa délégation se félicite du projet de résolution, auquel elle apporte son soutien ainsi qu'aux cinq amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires. Il est essentiel que les femmes participent à la consolidation de la paix et au règlement des conflits. On ne saurait instaurer de paix durable sans respecter les droits des femmes et des jeunes.

M. H. Khashoggi (Arabie saoudite) informe que le Gouvernement de l'Arabie saoudite a annoncé un cessez-le-feu total dans la guerre avec le Yémen. Sous les auspices de l'ONU, des dispositions ont été prises pour ouvrir l'aéroport de Sanaa et mettre fin à toutes les opérations militaires. Il est temps de commencer à bâtir un Yémen de paix et de sécurité.

M. S. Rachkov (Biélorus) salue le projet de résolution. Il est urgent de redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix. Les négociations pour la paix se retrouvent souvent dans une impasse, et même lorsqu'elles sont conclues avec succès, il n'est pas rare qu'elles échouent au fil du temps. La pandémie de COVID-19 a été source de nouvelles crises. L'architecture de la

sécurité internationale s'effondre et les accords politiques phares ne se sont pas respectés. Ce qui domine, c'est une politique de force, d'agression et d'ingérence ouverte dans les affaires intérieures des États souverains. Le Bélarus a connu ce type d'ingérence face aux tentatives internationales de décrédibiliser les résultats des dernières élections tenues dans le pays. Le Bélarus n'est pas partie à l'opération militaire en Ukraine. Le Gouvernement a accueilli trois séries de pourparlers de paix entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Dans la conduite des processus de paix, les organisations internationales et les États doivent être guidés par la sécurité humaine et la lutte contre les causes profondes de la pauvreté, des problèmes de santé et de la dégradation de l'environnement. La sécurité humaine ne doit pas être considérée comme une alternative à la sécurité traditionnelle. L'État et la société sont inextricablement liés. L'affaiblissement et le déclin d'un État entraînent une instabilité sociale et une incapacité à protéger les intérêts des citoyens et leur sécurité individuelle. La pandémie de COVID-19 a clairement montré que seuls les États souverains avaient la capacité de garantir un niveau de vie décent, de bonnes conditions de sécurité et des libertés individuelles.

M. T.M. Mngangwa (Zimbabwe) se félicite du projet de résolution et des amendements proposés. Nonobstant leurs discours, les Membres de l'UIP ne nourrissent pas une détermination et une volonté politique communes suffisantes pour mettre fin aux conflits en cours dans le monde. La situation en Ukraine doit être traitée avec précaution et toutes les parties doivent être invitées à dialoguer sans jugement. L'instauration de la paix est un moyen, pas une fin. Si l'on examine les causes de la guerre en Ukraine, il apparaît que celle-ci était inéluctable. Il y a aujourd'hui 56 conflits dans le monde et certains pays sont impliqués dans tous. C'est l'homme qui crée les problèmes et qui doit les résoudre. La paix pourra être instaurée dans un esprit de coopération et de solidarité.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) affirme que pour parvenir à la paix, la violence doit cesser. Le représentant d'Israël a évoqué les accords de paix bilatéraux. Il n'existe pas d'accord de ce type avec l'Algérie. Aucun État ne doit intervenir dans les affaires d'autres États. Tous les États doivent s'asseoir à la table du dialogue. Le peuple algérien prône un monde pacifique et une région arabe pacifique, avec un État palestinien indépendant qui aurait Jérusalem pour capitale.

M. V. Musowa (Malawi) dit que les effets dévastateurs des conflits sur les pays les moins avancés doivent être évoqués dans le projet de résolution. Au Malawi, la Commission parlementaire de la défense et le Ministère de la sécurité intérieure ont soumis au Parlement un projet de loi sur la paix et la réconciliation, qui devrait être adopté la semaine prochaine. La paix commence au sein de chaque pays. Il salue le projet de résolution et remercie les co-rapporteuses pour leur travail.

M. M.T.A. Masadeh (Jordanie) remercie les co-rapporteuses pour ce projet de résolution de grande qualité. En Jordanie, des réformes constitutionnelles ont été menées pour renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes et leur attribuer un rôle accru dans la société, notamment par l'introduction de quotas visant à mieux les représenter au sein des partis politiques. Le projet de résolution doit faire clairement mention de la coopération entre l'UIP et l'ONU. Il convient également d'accorder de l'attention au rôle de la culture dans les processus de paix. Le Gouvernement et le peuple jordaniens privilégient l'instauration de la paix par des actions plutôt que par des mots. Ils appellent de leurs vœux une issue à la fois politique et diplomatique au conflit entre Israël et la Palestine, et souhaitent que des progrès clairs et tangibles soient réalisés pour répondre aux besoins de tous les habitants de la région arabe.

Mme G. Weber (Équateur) estime que la guerre est inhumaine et dangereuse. Elle est impardonnable. La lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic de drogue, doit également être envisagée comme outil pour favoriser la paix, étant donné que la criminalité organisée est source de violence. Il convient d'adopter une approche plus avisée, visant à lutter contre les causes profondes de la violence, à promouvoir le développement économique et à renforcer les droits et les libertés des populations. En plus d'avoir multiplié les causes de conflit et de mécontentement, la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de la consommation de drogues, de la violence et de la criminalité organisée. Il convient de promouvoir une culture de paix et de lutter contre l'exclusion.

Mme M. Müntefering (Allemagne) confirme que tous les participants à la 144^e Assemblée de l'UIP prônent la paix et la liberté. Les bombes pleuvent à nouveau sur l'Europe. Le Président Poutine a violé le droit international de façon brutale. Les parlementaires du monde entier doivent défendre la liberté et la démocratie, l'ordre international et le pouvoir de la loi, plutôt que la loi du pouvoir. C'est pourquoi sa délégation se félicite du projet de résolution et remercie les co-rapporteuses pour leur travail.

M. E. Blanc (France) salue le travail accompli pour préparer le projet de résolution. Il estime que les discussions sur la paix sont souvent réductrices, car elles abordent les conflits comme un simple affrontement entre deux armées. Le fait que le projet de résolution élargisse le concept pour intégrer différentes causes de violence est particulièrement louable. Le monde entier est traumatisé par ce qui se passe en Europe, où la guerre faisait désormais partie de l'Histoire. Les jeunes Européens se croyaient à l'abri des conflits. Le Président Poutine ne conduit pas ses actions en solitaire : des troupes du Bélarus sont également impliquées. Les actions menées dans le cadre de ce partenariat sont contraires aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. La paix passe obligatoirement par la vérité. Personne ne saurait être exonéré de ses responsabilités.

M. M. Alsalihi (Yémen) explique qu'il faut régler les conflits comme un médecin soigne ses patients : en traitant la cause et les symptômes. En tant que législateurs, les parlementaires ont la responsabilité de mettre fin aux conflits. Il convient de régler les injustices et les griefs, qui sont monnaie courante dans le monde, avant qu'ils ne dégénèrent en conflit. Pendant que le représentant d'Israël évoque la paix, les forces israéliennes occupent Gaza et ravagent l'existence du peuple palestinien, qui n'aspire qu'à faire respecter ses droits. Tandis que le représentant de la République islamique d'Iran parle de paix, son Gouvernement projette de détruire des pays voisins, notamment l'Iraq, la République arabe syrienne et maintenant le Yémen. L'existence de parlementaires yéménites est menacée. Leurs maisons sont mises à sac et leurs biens confisqués. La République islamique d'Iran ne croit pas en la valeur des partenariats, n'a pas foi en la démocratie et ne respecte pas les processus électoraux. Pour instaurer une paix durable, les parlements doivent s'employer à lutter contre le fléau des conflits et s'engager à supprimer leurs multiples causes profondes.

Mme C. Widegren (Suède), co-rapporteuse, remercie tous les participants pour leurs contributions à ce débat intéressant et fructueux. Il va sans dire que les parlements ont un rôle à jouer dans l'instauration de la paix. Il est particulièrement important d'inclure les femmes dans les processus de paix. Aucune femme n'est actuellement associée aux négociations entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Cette situation doit changer. Les membres de la Commission doivent se servir de leurs expériences mutuelles et des enseignements tirés au cours de la présente discussion comme outils de consolidation de la paix. Les parlements doivent nouer un dialogue avec les parties prenantes au niveau local pour s'attaquer aux causes profondes des insatisfactions. Elle attend avec intérêt de pouvoir discuter des amendements proposés au projet de résolution et de réviser le texte pour lui donner toute l'efficacité nécessaire.

Le Président annonce que la Commission discutera des amendements proposés lors de la séance de rédaction à venir.

La séance est levée à 12 h 15.

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de M. M.B.M. Al-Ahbabî (Qatar), Président de la Commission permanente.

Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable

(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière (C-I/144/DR-cr)

Le Président déclare que le projet de résolution a été révisé à la lumière des amendements débattus lors de la plénière consacrée à la rédaction. Le document révisé est présenté à la Commission permanente pour adoption et pour présentation ultérieure à la 144^e Assemblée de l'UIP.

Le projet de résolution est adopté par consensus.

Des réserves aux alinéas 5 et 13, ainsi qu'au paragraphe 17 ont été présentées par écrit au Secrétariat par la délégation indienne.

La Commission permanente prend acte du mémoire explicatif élaboré par les co-rapporteurs.

d) Désignation d'un rapporteur à la 144^e Assemblée de l'UIP

Sur proposition du Président, la Commission permanente désigne Mme A.D. Gomashie (Ghana) comme rapporteure chargée de présenter la résolution à la 144^e Assemblée de l'UIP.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

Le Président rappelle que le Bureau de la Commission s'est penché sur deux propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution qu'elle aura à examiner :

- *Mettre un terme à l'enrôlement militaire des enfants d'ici 2025 : le rôle de l'UIP et des parlements nationaux (Maroc)*
- *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale (Espagne).*

Le Bureau a décidé de recommander à la Commission de retenir le thème relatif à la cybercriminalité proposé par la délégation espagnole. En l'absence d'observation ou d'objection, le Président conclut que la Commission approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix de deux co-rapporteurs

Le Président informe la Commission permanente que Mme S.M. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne) se sont déclarés intéressés à devenir les deux co-rapporteurs du projet de résolution. En l'absence d'observation ou d'objection, le Président conclut que la Commission souhaite approuver la désignation des deux co-rapporteurs.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

Le Président déclare que le Bureau de la Commission a proposé que cette dernière, comme à son habitude, organise pendant la 145^e Assemblée une audition d'experts sur le thème retenu pour la prochaine résolution. Quatre heures supplémentaires de réunion seront également prévues. Étant donné le peu de temps disponible pendant l'Assemblée en cours, la Commission n'a pas réussi à examiner et choisir les thèmes de discussion. Une réunion en ligne sera donc organisée en mai ou juin 2022 pour prendre des décisions sur ces points. Le Secrétariat diffusera ensuite à tous les Parlements membres de l'UIP le plan de travail élaboré.

Élections au Bureau de la Commission permanente

Le Président annonce que la Commission a reçu la candidature de deux personnes désireuses de devenir membres du bureau, à savoir Mme L. Crexell (Argentine), membre du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, pour terminer le mandat de M. J.E. Taiana (Argentine); et M. M.A. Bouchouit (Algérie), membre du Groupe africain, pour terminer le mandat de M. A. Kharchi (Algérie). Il conclut que la Commission souhaite approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 14 h 55.

Commission permanente du développement durable

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 30 sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021)

Le compte rendu est approuvé.

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

a) **Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteuses** (C-II/144/DR et C-II/144/M)

La Présidente rappelle que le projet de résolution, intitulé *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*, a déjà été distribué aux Membres. Au total, 63 amendements ont été présentés par 13 parlements. La Commission commencera par débattre du projet de résolution avant d'entamer sa dernière séance de rédaction.

Mme H. Järvinen (Finlande), co-rapporteuse, déclare avoir pris l'avis de collègues travaillant à tous les niveaux du système éducatif en Finlande et avoir examiné tous les amendements soumis par les Membres. Il apparaît évident qu'il faudra suffisamment d'appareils ou de connexions pour rendre possible l'apprentissage numérique. Toutefois, il est encore plus essentiel que les enseignants soient bien formés, notamment sur le plan pédagogique. Ils doivent aussi être assistés par un nombre suffisant de personnes travaillant avec eux à résoudre des problèmes tels que les dysfonctionnements techniques. Mme Järvinen espère que la résolution améliorera l'apprentissage numérique dans le monde entier.

b) **Débat**

M. K. Kandodo (Malawi) estime de la plus haute importance de s'appuyer sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD). L'éducation permet aux élèves venant de familles pauvres de sortir de la pauvreté et d'atteindre la prospérité. Malheureusement, de nombreux pays disposent toutefois d'un budget limité rendant très difficile l'instauration d'un système éducatif de qualité. Figurent au nombre des difficultés l'équipement insuffisant des salles de classe, le nombre élevé d'élèves par classe, le manque de motivation des enseignants en raison de leur faible rémunération et les niveaux importants de pauvreté dans les zones rurales. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Malawi a adopté plusieurs mesures de prévention, notamment la distanciation sociale. Les établissements scolaires, notamment les écoles primaires et secondaires, ont donc été fermés pendant plusieurs mois. Nombreux ont été les étudiants du Malawi à ne pas pouvoir accéder à l'apprentissage en ligne en raison du manque de ressources informatiques et d'un approvisionnement défaillant en électricité. Les parlements doivent élaborer des lois permettant un accès équitable et inclusif à l'éducation et aux TIC, tout particulièrement dans les zones rurales. Les gouvernements et les partenaires du développement doivent apporter leur concours en mettant à la disposition des écoles du matériel informatique et en adoptant des politiques luttant contre le coût élevé des données.

M. Y. Hachiro (Japon) affirme que la Diète japonaise a adopté une résolution condamnant l'agression de la Fédération de Russie à l'encontre de l'Ukraine. Le Japon, pays qui a subi les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, ainsi que la catastrophe nucléaire de Fukushima, s'oppose fermement à tout recours à l'arme nucléaire et aux attaques contre les installations nucléaires.

Il est important d'aider les enseignants à intégrer les TIC dans l'enseignement, car ces technologies sont essentielles pour accroître le potentiel des enfants et veiller à ce que leur apprentissage ne s'interrompe pas en période d'urgence. En réponse à la pandémie, le Japon a instauré des classes hybrides associant le présentiel au distanciel. Les TIC, qui constituent un outil utile pour ouvrir des perspectives éducatives aux enfants, peuvent néanmoins aussi poser des problèmes, notamment en augmentant la charge de travail, mais aussi en raison de la mauvaise qualité de l'infrastructure informatique et des lacunes de formation des enseignants. Le recours aux TIC ne devrait pas peser lourdement sur les enseignants ni rallonger les horaires de travail. Il faut apporter le soutien requis aux équipes enseignantes. Il est aussi important de superviser les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer l'apprentissage des enfants et veiller à ce que les experts du domaine soient écoutés. Les parlements doivent agir et ne pas se contenter de mots.

M. M. Fathi (République islamique d'Iran) souligne que la pandémie recèle le potentiel de créer le chaos économique, social et politique dans les sociétés. De ce fait, les gouvernements ont été obligés d'appliquer des mesures restrictives susceptibles de nuire aux libertés sociales et de mettre la démocratie en veilleuse. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial de protection des droits de l'homme dans de telles circonstances. Ils devraient adopter des lois tenant compte des enseignements tirés pour atténuer les conséquences de futures urgences.

M. V. Dayal Ram (Inde) annonce que son pays soutient le projet de résolution, qu'il considère comme conforme à ses propres politiques et programmes. Les fermetures d'écoles ayant eu lieu pendant la pandémie ont provoqué des déficits d'apprentissage importants chez les enfants du monde entier, notamment en Inde. Les établissements scolaires indiens ont commencé à travailler à distance pour en atténuer les conséquences. Le Parlement indien, conscient de la responsabilité qu'il endosse en matière de gestion de la pandémie, doit également se préoccuper des besoins des enfants sur le plan de l'apprentissage. L'Inde a parrainé un projet visant à livrer aux écoles publiques des repas chauds cuisinés et met sur pied une infrastructure informatique et de communication novatrice. Il s'est révélé ardu de faire basculer l'enseignement sur le support numérique. L'Inde a néanmoins relevé le défi en adoptant rapidement des mesures stratégiques.

Mme M. García Segura (Mexique) déplore les énormes conséquences sur le système éducatif des fermetures d'écoles imposées par la pandémie. Un grand nombre d'enseignants n'ont eu d'autre choix que de faire classe en ligne, ce qui a exacerbé les inégalités. Le nombre d'enfants qui ont subi les conséquences de la pandémie a été estimé à 1,5 milliard. La moitié d'entre eux n'ont pas accès à un ordinateur et plus de 40 % n'ont pas Internet chez eux. Sur les nombreux enfants ayant perdu une année entière d'enseignement, 60 % vivent en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Les parlements doivent revoir leur budget pour donner la priorité aux enfants qui n'ont pas accès à l'éducation numérique, afin de réduire les inégalités. Des politiques publiques visant à réinsérer les étudiants dans le système éducatif doivent être adoptées. Il est important d'indiquer quels progrès ont été réalisés pour atteindre l'ODD 4 sur l'éducation de qualité pendant la pandémie et de définir des mesures s'appliquant spécifiquement aux pays en développement. Les TIC sont indispensables pour une éducation de qualité et tout un chacun doit pouvoir y accéder. L'éducation est la clé pour mettre fin à la pauvreté car elle permet la mobilité socio-économique.

M. W. William (Seychelles) annonce que les Seychelles œuvrent en faveur d'un système éducatif plus adaptable et résilient incluant les TIC. Le pays a l'ambition de s'éloigner du modèle éducatif traditionnel pour aller vers une technologie de l'instruction. Le secteur éducatif a l'intention de moderniser ses réseaux mobiles, de renforcer son personnel, de passer à la fibre optique et de garantir qu'Internet soit abordable. Toutefois, il reste encore fort à faire. Des efforts plurisectoriels seront entrepris pour moderniser le système éducatif et former les enseignants à l'utilisation de la technologie.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) déclare que le secteur éducatif figure au nombre des plus touchés par la pandémie de COVID-19, des milliards d'élèves ayant été obligés de quitter les bancs de leurs établissements scolaires. Les pays ont donc réfléchi à des solutions nouvelles

leur permettant d'assurer la continuité des apprentissages, y compris les plateformes et les technologies en ligne. Cette transition a exigé de repenser le processus éducatif. Réaliser le développement durable dans les pays en développement, tout particulièrement ceux qui sont touchés par la guerre, commence par l'éducation. La guerre a considérablement nui à l'accès à l'éducation en Syrie. L'infrastructure a été bombardée et le gouvernement a été incapable de fournir les ressources requises. M. Alalou prie la communauté internationale de veiller à ce que le processus éducatif puisse se poursuivre sans interruption en Syrie.

Un représentant du Parlement arabe déclare que le projet de résolution a mis en évidence l'existence d'une énorme fracture numérique entre les pays, sans toutefois expliquer comment la réduire. Les parlements doivent réfléchir aux solutions permettant d'offrir une éducation de qualité au plus grand nombre possible d'élèves. Environ un milliard d'enfants dans le monde entier n'ont pas accès à Internet, ce qui nuit à leur éducation. La majeure partie de ces enfants vivent dans les pays en développement. La résolution devrait tenir compte des étudiants qui vivent dans des zones de conflit et des enfants ayant des besoins spéciaux, tout particulièrement pour ce qui est de l'apprentissage à distance. Il est important de développer le recours à la technologie et de mettre un terme à l'analphabétisme numérique. Il faut une infrastructure moderne, des lois plus performantes et des efforts à tous les échelons.

M. A.K. Althawadi (Bahreïn) considère que l'apprentissage à distance n'est pas une fin en soi mais un moyen pour que l'éducation soit durable. En 2005, Hamad bin Isa bin Salman Al Khalifa a présenté un projet national baptisé *Écoles de demain*, qui vise à intégrer la technologie dans l'enseignement et à améliorer la maîtrise des outils numériques. Dans le cadre de ce projet, Bahreïn a équipé les établissements scolaires de matériel technique tel que des ordinateurs et des tableaux électroniques et formé les enseignants à intégrer les TIC dans leurs cours.

M. T. Raven (Pays-Bas) annonce que son pays a pu se tourner vers l'apprentissage numérique dès le début de la pandémie. Il est toutefois rapidement apparu que certaines conditions doivent être respectées pour garantir la qualité. Il est important que tous les pays aient, non seulement suffisamment d'équipement technique et de connexions, mais aussi d'enseignants formés. Les parlements doivent s'occuper de la solitude dont souffrent les jeunes et créer des aires de jeu où les enfants puissent jouer lors des pandémies.

M. M. Karakaya (Türkiye) estime que la transformation numérique exerce une influence cruciale sur de nombreux aspects de la société, notamment l'éducation, et joue un rôle clé dans les efforts mondiaux de lutte contre la pandémie. En offrant des programmes éducatifs par le biais des TIC, les pays créeront des sociétés plus stables et résilientes et offriront aux citoyens davantage de perspectives de développer leur plein potentiel. Les TIC pourraient améliorer les processus d'enseignement et d'apprentissage, ce qui serait bénéfique pour les enseignants comme pour leurs élèves. Bien que la numérisation puisse renforcer l'égalité, l'accessibilité et l'inclusivité, elle pourrait aussi élargir la fracture numérique à l'intérieur des pays et entre eux. Le savoir, l'innovation et la technologie fondés sur la recherche revêtent une importance fondamentale pour atteindre les ODD. La Türkiye, qui est favorable au renforcement des capacités scientifiques, technologiques et en matière d'innovation des pays les moins avancés (PMA) accueillera par conséquent la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés.

Mme S. Parag (Guyana) indique que son pays a pris appui sur les TIC, qu'elle considère comme un catalyseur pour le secteur de l'éducation, mais a constaté qu'une large part de la population vulnérable reste défavorisée. Le Gouvernement a pleinement conscience des mesures à prendre pour qu'il y ait moins d'inégalités sur le plan des études et a d'ores et déjà commencé à les mettre en place. Des dizaines de pôles pour les TIC sont par exemple en cours de création dans toutes les régions administratives du pays. Les pays développés doivent soutenir les pays en développement, notamment sur le plan financier, ce qui est fondamental pour réduire la fracture numérique et réaliser les ODD. Au Guyana, ce sont les peuples autochtones qui sont les plus durement touchés par les inégalités en matière de TIC. Si les pays veulent que les enseignants soient capables de faire leurs cours en ligne, il faut d'abord les équiper et les former à l'utilisation des outils numériques, mais aussi à l'art de la création de contenu dans un environnement en ligne. Quel que soit le système mis en œuvre, il devra être efficace et pérenne. Mme Parag se félicite que le projet de résolution mentionne la formation des enseignants.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) qualifie les TIC de fondamentales pour le développement socio-économique et humain. Une démarche s'appuyant sur des stratégies, des échelons et des partenaires multiples doit être adoptée pour aborder la délicate question des TIC dans l'éducation. Les pays doivent investir dans l'infrastructure, l'équipement et la formation des enseignants. Une action collective doit être entreprise à l'échelon international.

M. H. Al Matar (Koweït) affirme que la pandémie a mis le système éducatif à rude épreuve. Un grand nombre d'élèves n'ont pas accès à l'apprentissage. La résolution devrait souligner le rôle des enseignants et les aider dans leur travail.

M. C. Hoffmann (Allemagne) considère que la pandémie de COVID-19 a accéléré le développement des TIC. Elle offre l'occasion rêvée d'améliorer la qualité de l'enseignement. Les TIC mettent l'apprentissage à la portée de tout un chacun, en tout temps et en tout lieu, et à un coût moindre, sans distinction entre les riches et les pauvres, les filles et les garçons, ou les populations urbaines et rurales. Elle facilite aussi l'apprentissage tout au long de la vie, en offrant aux individus de tous âges la possibilité de se former. Les TIC pourraient donc renforcer la justice et l'égalité. Telles sont les raisons pour lesquelles l'Allemagne est tout à fait favorable au recours aux TIC dans l'éducation, domaine fondamental pour l'instauration de la paix dans le monde entier.

Mme Dyah Roro Esti Widya Putri (Indonésie) déplore que le secteur de l'éducation ait été l'un des plus durement touchés par la pandémie de COVID-19. La technologie a joué un rôle clé dans la poursuite de l'enseignement après la fermeture des écoles. Elle a aussi présenté plusieurs autres avantages, notamment en permettant d'améliorer la productivité et l'efficacité, de diminuer les coûts et de suivre les progrès réalisés par les élèves. L'éducation est un droit de l'homme. Les pays devraient donc se soutenir les uns les autres pour améliorer l'éducation grâce à la technologie. Le Parlement indonésien a proposé plusieurs amendements au projet de résolution, qui mettent en évidence trois points en particulier. En premier lieu, les parlements doivent veiller à ce que la technologie soit disponible, accessible et abordable pour tous. Ensuite, ils doivent inciter les gouvernements à créer un environnement en ligne sûr, sécurisé et non discriminatoire adapté à l'enseignement et à l'apprentissage. Enfin, ils doivent inviter les gouvernements à nouer des partenariats, non seulement avec les institutions des Nations Unies, mais aussi avec le secteur privé, comme le préconise l'ODD 17.

Mme M. Montemaggi (Saint-Marin) déclare que la pandémie de COVID-19 a contraint Saint-Marin à repenser ses méthodes pédagogiques et à adopter l'apprentissage à distance. Des problèmes sont toutefois apparus, puisque tout le monde n'a pas accès aux outils technologiques. Grâce à des fonds publics et des dons privés, un nombre important de nouveaux appareils ont été achetés et prêtés aux étudiants dans le besoin. Une coopérative locale a également donné des appareils, qui ont été attribués aux établissements scolaires en fonction de besoins pédagogiques spécifiques. La résolution doit inciter les pays à s'attaquer aux inégalités entre les élèves. La technologie doit réduire les inégalités et non les aggraver.

Mme M. Kyllonen (Finlande) déclare que, même la meilleure des technologies ne fera pas mieux fonctionner le système éducatif sans professeurs et personnel bien formés et passionnés. Les TIC sont un excellent outil, mais qui ne doit pas remplacer des enseignants qualifiés. Cela étant, il est également nécessaire de lutter contre la pauvreté numérique. L'égalité en matière d'apprentissage commence par l'accès à l'école. L'accès aux supports d'apprentissage et à l'équipement pédagogique est aussi important.

M. A. Fadil (Arabie saoudite) déclare que son pays, convaincu de l'importance de l'apprentissage électronique, prend des mesures destinées à promouvoir la numérisation du système éducatif. Il a par exemple créé des plateformes en ligne offrant un enseignement numérique à ses six millions d'étudiants, y compris ceux qui souffrent d'un handicap, et a formé 526 enseignants à l'utilisation des TIC dans l'éducation.

Le débat sur le projet de résolution se termine à 10 h 30.

La Présidente annonce que la Commission permanente va entamer sa dernière séance de rédaction, au cours de laquelle elle débattrà des propositions d'amendements au projet de résolution.

La séance est levée à 12 h 15.

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 50 sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente.

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie
(suite)

c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
(C-II/144/DR-cr)

La Présidente déclare que le projet de résolution a été révisé à la lumière des amendements débattus lors de la plénière consacrée à la rédaction. Le document révisé est présenté à la Commission pour adoption et pour présentation ultérieure à la 144^e Assemblée de l'UIP.

Le projet de résolution est adopté par acclamation.

d) Désignation d'un rapporteur à la 144^e Assemblée de l'UIP

La Commission décide de confier à sa Présidente le rôle de rapporteur chargé de présenter la résolution à la 144^e Assemblée de l'UIP.

Préparation des Assemblées suivantes

a) Propositions de thème d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission

La Présidente déclare que le Bureau de la Commission s'est penché sur les propositions de thèmes d'étude pour la prochaine résolution à examiner par la Commission et a décidé de recommander à la Commission de retenir le thème d'étude proposé par l'Allemagne, à savoir *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. En l'absence d'observation ou d'objection, la Présidente conclut que la Commission approuve cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

b) Propositions pour le choix des co-rapporteurs

La Présidente annonce à la Commission que M. C. Hoffman (Allemagne) a accepté de devenir le premier co-rapporteur chargé de la préparation du projet de résolution. Les délégués qui souhaiteraient devenir le second co-rapporteur sont priés de se manifester. La Présidente conclut qu'il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

c) Propositions d'autres points à inscrire à l'ordre du jour de la Commission

La Présidente déclare que le Bureau de la Commission a proposé que cette dernière, comme à son habitude, organise pendant la 145^e Assemblée une audition d'experts sur le thème retenu pour la prochaine résolution. Elle organisera également une réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*, ainsi qu'un segment permettant d'aborder les préparatifs de la Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte.

Il en est ainsi décidé.

Élections au Bureau de la Commission permanente

La Présidente annonce qu'il y a poste vacant au Bureau de la Commission. M. R. Lozano (Uruguay) a fait acte de candidature au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. En l'absence d'observation ou d'objection, la Présidente conclut que la Commission approuve cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 05.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU MARDI 22 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 15 sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission.

Allocution du Président

Le Président déclare qu'il souhaite appeler l'attention de la Commission sur un volet spécial de la 144^e Assemblée de l'UIP qui se tiendra l'après-midi, au cours duquel le nouveau *Rapport parlementaire mondial 2022*, intitulé *Associer le public aux travaux du parlement* sera lancé. Les principales conclusions et recommandations du rapport seront dévoilées et des études de cas soumises par des parlements nationaux seront présentées. Le rapport a pour objet d'être une source d'inspiration pour tous les parlements et de resserrer les liens entre les parlements et les populations qu'ils représentent.

Adoption de l'ordre du jour (C-III/144/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021)

Le compte rendu est approuvé.

Débat préparatoire sur la prochaine résolution de la Commission permanente : *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* (C-III/144/3-Inf.1)

Le Président rappelle qu'à sa réunion précédente en novembre 2021, la Commission a pris une décision concernant le thème de sa prochaine résolution et désigné trois co-rapporteurs : M. J. Wadephul (Allemagne), M. F. Zon (Indonésie) et Mme S. Nane (Uruguay) chargés d'élaborer la résolution. Les membres de la Commission ont été invités à soumettre par écrit des suggestions à inclure dans le projet avant le délai statutaire fixé au 24 avril 2022.

M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, déclare que, d'après l'édition 2022 du *Rapport sur l'état de la migration dans le monde*, publiée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les flux migratoires internationaux se sont considérablement accentués au cours de 50 dernières années. En 2020, le nombre total de migrants dans le monde a atteint 281 millions avec près de deux tiers des travailleurs migrants étant à la recherche d'un revenu décent et d'un niveau de vie meilleur. La pauvreté et l'inégalité sont les principaux facteurs de migration. En outre, on dénombrait plus de 82,4 millions de migrants en situation irrégulière, déplacés de force par les guerres, les conflits et les tensions politiques. Dans les décennies à venir, les catastrophes naturelles seront une autre cause de déplacement et les changements climatiques pourraient se traduire par 216 millions de migrants supplémentaires dans le monde à l'horizon 2050.

Les migrants sont particulièrement exposés à la traite des êtres humains, à l'intimidation, à la violence, à la persécution et à d'autres violations des droits fondamentaux. Ces crimes sont un problème majeur partout dans le monde. La crise migratoire a une multitude de répercussions sur tous les pays. Les parlementaires ont un rôle décisif à jouer face à cette situation et pourtant ce rôle n'est toujours pas rempli. Les parlements sont des institutions représentatives qui doivent permettre à tous les citoyens, y compris les migrants, de s'exprimer. Le moment est donc venu d'intensifier les efforts déployés par la communauté parlementaire mondiale pour faire respecter les principes visant à protéger les migrants et leur famille et à garantir leurs droits fondamentaux

consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

À la 139^e Assemblée de l'UIP, les Parlements membres ont adopté une résolution intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. Il est temps de renouveler l'engagement pris d'améliorer la gouvernance en matière migratoire. Il faut faire en sorte de renforcer la coopération parlementaire avec les gouvernements et d'autres parties prenantes pour s'attaquer aux facteurs négatifs de la migration, rechercher des solutions durables et lutter avec succès contre l'introduction clandestine et la traite d'êtres humains. La résolution qui devrait être adoptée à la 145^e Assemblée renforcera le rôle des parlements à cet égard. Le débat qui suivra fournira des informations utiles aux co-rapporteurs pour l'élaboration d'une résolution forte.

M. U. Lechte (Allemagne), représentant le co-rapporteur M. J. Wadehul, ajoute que le titre du projet de résolution a été initialement présenté comme une proposition de point d'urgence en vue de son inscription à l'ordre du jour de la 143^e Assemblée de l'UIP en novembre 2021, que la délégation de son pays a ultérieurement retiré à la lumière de l'accord unanime de l'Assemblée qui est convenu d'examiner la question des inégalités en matière de vaccin dans le contexte de la pandémie de COVID-19. L'incorporation des violations des droits de l'homme "commanditées par les États" dans le titre du projet de résolution est un élément particulièrement important. L'utilisation abusive des réfugiés à des fins politiques, comme l'a fait le Gouvernement du Bélarus quelques mois auparavant en envoyant des milliers de migrants à la frontière polonaise dans une attaque contre l'Union européenne, est totalement inacceptable et les États doivent répondre de leurs actes.

Le projet de résolution s'appuiera sur l'édition 2022 du *World Migration Report*, mais pour des raisons de neutralité, certains pays ne seront pas cités nommément dans des exemples de cas de traite des êtres humains. Le projet sera élaboré dans l'esprit du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés, dont l'adoption a constitué un moment marquant de solidarité internationale. Certes, la migration est un élément naturel de l'activité humaine, mais le nombre de réfugiés dans le monde s'élève actuellement à plus de 80 millions et est en rapide augmentation en raison des changements climatiques, de l'extrême pauvreté et des conflits. Ils méritent d'être protégés.

Mme P. Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit) affirme que la discussion de la Commission tombe à point nommé : le conflit en Ukraine déclenche une crise humanitaire et une crise liée aux déplacements de population sans précédent du fait de leur rapidité et leur ampleur. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont contraints de quitter leur foyer, s'engageant dans une voie semée d'embûches et périlleuse pour atteindre les frontières occidentales de l'Ukraine et les traverser dans l'espoir de trouver aide et sécurité. La traite des femmes et des enfants ukrainiens sera un sous-produit dangereux de la crise des réfugiés alimentée par le conflit, car des groupes criminels ou des individus profitent des flux importants de populations pour exploiter les plus vulnérables dans les pays de transition ou de destination. La traite des êtres humains est une infraction grave. La plupart des victimes identifiées sont des migrants internationaux. Dans ses délibérations, la Commission devra s'intéresser essentiellement à la situation en Ukraine et éviter que la crise humanitaire devienne une crise de la traite en s'attaquant aux vulnérabilités de ceux qui cherchent refuge.

Malgré une pléthore de cadres juridiques et de cadres d'action permettant de lutter contre la traite, les femmes et les filles constituent encore la majorité des victimes identifiées, dont l'exploitation est multiforme. Les causes profondes résident dans la discrimination fondée sur le sexe, y compris l'incapacité de s'attaquer aux structures économiques et patriarcales existantes et aux effets néfastes différenciés selon le sexe du régime de travail, du régime migratoire et du régime d'asile mis en place par les États. La résolution de la Commission doit donc encourager le recensement et l'élimination des causes profondes de la vulnérabilité à la traite, notamment par la mobilisation des ressources publiques et le renforcement des services publics pour favoriser l'égalité des sexes, promouvoir les droits des femmes et des filles et appuyer le développement durable. La réalisation intégrale des Objectifs de développement durable (ODD) est un élément particulièrement déterminant.

Les obligations conventionnelles relatives à la traite, y compris l'exploitation sexuelle, n'ont pas pris fin dans le contexte des états d'urgence résultant de conflits, d'événements politiques, de crises sanitaires ou de catastrophes naturelles. Pendant un conflit, de nombreux facteurs à l'origine de la vulnérabilité individuelle ou collective à la traite ont été accentués. Pendant les déplacements de population, l'affaiblissement ou la destruction des réseaux de soutien aux communautés et aux familles a très largement contribué à l'augmentation de la traite. De nombreux groupes armés ont eu recours à la violence sexuelle, y compris la traite des personnes et la traite des esclaves, pour servir des objectifs idéologiques, militaires et financiers fondamentaux. La résolution 2647 du Conseil de sécurité de l'ONU appelle à l'adoption d'une approche axée sur les rescapés pour ce qui est de prévenir et de combattre les violences sexuelles, y compris la traite des êtres humains aux fins de l'exploitation, de la violence et de l'esclavage sexuels. La résolution souligne le rôle crucial que jouent les systèmes d'enquête et les systèmes judiciaires nationaux pour prévenir et éliminer la violence sexuelle dans les conflits et appelle les autorités nationales à renforcer la législation visant à amener les auteurs de violences sexuelles à répondre de leurs actes.

Les lois influent sur le comportement. Les sanctions pénales non seulement punissent les contrevenants, mais elles dissuadent les autres de commettre des infractions similaires. La loi est donc l'expression de la désapprobation de la société. Il subsiste pourtant des lacunes importantes dans les cadres juridiques visant à lutter contre la traite des êtres humains. Il est donc essentiel de se doter de dispositions législatives complètes contre la traite, axées sur les victimes, centrées sur les droits de l'homme, adaptées aux enfants et tenant compte des questions de genre, adoptant une approche harmonisée de la pénalisation de la traite à tous les niveaux de juridiction. Les victimes de la traite ont droit à une assistance spéciale et à des mesures de protection de la part de l'État. Les victimes de la traite ont besoin de dispositifs de soutien de qualité et disponibles immédiatement, qui doivent être inclusifs et accessibles et prévoir un accès à l'information sur leurs droits. Elles ont aussi besoin de services médicaux, psychologiques, sociaux et juridiques faciles d'accès, ainsi que d'un hébergement sûr et adapté.

Il est impératif de renforcer la collaboration transfrontalière, la coordination et l'échange de connaissances entre les autorités chargées du contrôle des frontières, de l'application de la loi, de la protection de l'enfance et de la protection sociale et les organisations non gouvernementales pour permettre aux femmes et filles déplacées et aux migrantes de bénéficier de centres et services d'accueil appropriés et adéquats, intégrant la sensibilité au genre et au traumatisme dans les dispositions prises pour les arrivées aux frontières terrestres, aériennes et maritimes. La résolution de la Commission doit en outre exhorter tous les États à ratifier tous les instruments pertinents ou à y adhérer, en particulier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et les deux protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, à savoir le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

Lors de ses délibérations sur la résolution, la Commission doit garder à l'esprit les images déchirantes de familles séparées en Ukraine, fuyant l'implacable action militaire russe. Il convient d'inclure une recommandation visant à faire en sorte que toutes les frontières restent ouvertes à ceux qui fuient le conflit, sans distinction de nationalité, de race ou de religion. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer pour prévenir et combattre la traite des êtres humains. Ce rôle sera confirmé par l'adoption d'une résolution axée à la fois sur la prévention et la répression qui soit sensible au genre, centrée sur les rescapés et fondée sur les droits de l'homme et qui tienne compte de toutes les formes de traite des êtres humains aux fins d'exploitation, de violences et d'esclavage sexuels.

M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président honoraire de l'UIP, remarque que lors de l'élaboration du projet de résolution, il conviendra de réfléchir à la question de savoir dans quels domaines les parlementaires pourront conférer une plus grande valeur à une question qui deviendra fondamentale dans les années à venir. Le monde évolue de plus en plus rapidement : les changements climatiques à eux seuls ont une incidence non négligeable. Au Bangladesh, une élévation d'un mètre du niveau de la mer entraînera le déplacement de quelque 14 millions de personnes. Avec une augmentation prévue des températures de 1,5 °C d'ici 2030, la migration et les déplacements forcés augmenteront inévitablement de manière significative. La résolution doit adopter une approche holistique, à savoir être inclusive, adaptable et globale, tout en ne répétant pas des accords existants. Les parlements peuvent et doivent adopter une perspective à long terme. Ils doivent envisager non seulement des méthodes d'adaptation aux changements

climatiques, mais aussi d'atténuation, et s'employer tout particulièrement à remédier aux causes profondes du problème, à mettre sur pied des économies neutres en carbone et à réduire à zéro les émissions nettes de carbone.

La migration est une question hautement sensible sur le plan politique, qui exige une approche empreinte de calme et nécessitant de garder la tête froide. Les communautés d'accueil peuvent éprouver un ressentiment sous-jacent eu égard à la répartition des ressources. Les parlements doivent considérer la migration en prenant en compte l'élément humain, et non comme un moyen de faire des adeptes en politique. La migration ne doit pas être utilisée comme arme et la question de la migration doit être abordée dans un esprit de coopération pour faire en sorte que l'exercice des droits des migrants ne soit pas compromis. Les parlements doivent prendre des mesures visant à élever le niveau de vie des personnes les plus défavorisées et marginalisées de la société, à élever la société dans son ensemble, conformément à l'esprit des ODD, en ne laissant personne de côté. Les droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées doivent toujours être pris en compte afin de garantir le respect des droits de l'homme. La gouvernance en matière migratoire relève du défi : les parlements doivent trouver des politiques applicables à tous. La résolution de la Commission ne doit donc pas être empreinte de parti pris. On dénombre actuellement dans le monde 56 conflits entre des États. S'il est naturel de centrer l'attention sur le plus récent, la résolution doit répondre aux besoins, être pertinente et applicable à toutes les situations.

Débat

M. A. Rezaee (République islamique d'Iran) affirme que la mondialisation s'est traduite par une augmentation des migrations. La traite des êtres humains est un phénomène mondial qui ne pourra être surmonté que dans le cadre d'une action concertée de la communauté internationale. La République islamique d'Iran a ratifié tous les accords internationaux pertinents et adopté une loi visant à les mettre en œuvre, qui érige notamment la traite des êtres humains en infraction pénale. Malgré ces efforts, la traite des êtres humains est en hausse et est une source d'inquiétude pour l'ensemble de la communauté internationale. Des actions et une coopération étroite au niveau mondial sont nécessaires pour tenter de résoudre le problème. Au niveau national, la coopération entre le gouvernement et le parlement passe nécessairement par l'appui à l'amélioration du niveau de vie, à l'emploi, au progrès social et économique et au développement. L'éducation, les soins de santé et le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction, sont essentiels.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) ajoute que la traite des êtres humains est souvent associée à l'extorsion et à l'exploitation sexuelle. Il ne sera possible de s'attaquer aux réseaux criminels qui se livrent à de telles pratiques que s'il existe une coopération étroite au-delà des frontières nationales. L'Arabie saoudite a ratifié de nombreux accords internationaux à cette fin. Le Gouvernement saoudien s'est en outre associé aux efforts déployés au niveau régional et a transposé des lois et accords régionaux en droit interne. La coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dure depuis longtemps et un plan d'action national visant à lutter contre la traite des êtres humains a été élaboré. Une loi a été adoptée pour prévenir le harcèlement. Le mariage sans autorisation légale avant l'âge de 18 ans a été interdit, et le Conseil de la Choura s'emploie actuellement à repérer de nouvelles lacunes du droit interne et de les combler. D'autres mesures sont prises pour sensibiliser le public à la traite des êtres humains et renforcer le soutien juridique apporté aux victimes.

La résolution doit tenir dûment compte de l'incidence des progrès technologiques dans le domaine de la traite des êtres humains sous l'effet de l'augmentation de la cybercriminalité et de la cyberprostitution en particulier. Les communautés en situation de crise doivent être aidées pour qu'elles ne se retrouvent pas à la merci des trafiquants. Les enfants en particulier doivent être protégés. Les migrants représentent environ 5 % de la population du Royaume d'Arabie saoudite. Les réfugiés sont considérés comme des "visiteurs" et font partie intégrante de la population. La liberté de mouvement leur est garantie et ils bénéficient de soins médicaux. La résolution doit tenir compte des expériences positives de l'Arabie saoudite. Elle doit notamment encourager la ratification des instruments internationaux pertinents, les mesures pour leur mise en œuvre, les contributions à la communauté des donateurs et la fourniture d'une protection sociale aux réfugiés.

Mme A. Nassif (Égypte) déclare que de nombreux pays dans le monde sont aux prises avec une hausse des flux migratoires en raison des guerres et des changements climatiques. Des mesures doivent être prises pour faire face à la crise dans les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. La pandémie de la COVID-19 a révélé des problèmes d'accès aux soins médicaux et de continuité des soins, en particulier en ce qui concerne la vaccination, pour les migrants. La communauté internationale a eu du mal à faire face à cette situation. En Égypte, les demandeurs d'asile sont libres de vivre au sein de la population et ne sont pas détenus dans des camps de réfugiés. Ils ont accès aux soins de santé de la même façon que la population locale. Les parlements ont un rôle clef à jouer pour mettre fin aux souffrances des migrants en veillant à l'application intégrale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et à la réalisation des ODD. Les parlements doivent faire en sorte que le droit interne soit conforme à ces cadres et prévoir un budget pour la mise à disposition de logements sûrs pour les migrants afin de garantir leurs droits fondamentaux et encourager leur intégration au sein de la population locale. Il faut s'employer à assurer l'intégration sociale et culturelle et promouvoir la compréhension culturelle entre les communautés d'accueil et les populations migrantes. Une approche globale, axée sur l'être humain, doit être adoptée pour remédier aux causes profondes des flux massifs de migrants.

Mme M.M. Alameri (Émirats arabes unis) estime que l'on assiste chaque jour à travers le monde à une forte augmentation des conflits, des attaques terroristes, des difficultés politiques et économiques, des troubles sociaux et des catastrophes environnementales, qui se traduisent tous par une hausse du nombre de migrants et de réfugiés. Le nombre de personnes déplacées dans le monde a atteint 281 millions. La sécurité et la stabilité doivent être garanties pour tous, dans le plein respect des droits de l'homme, sans exception. Aux Émirats arabes unis, une loi a été adoptée pour garantir le respect des droits de l'homme et protéger les victimes de la traite. La pandémie de COVID-19 a perturbé profondément la vie des populations dans tous les pays. Les Émirats arabes unis ont accueilli un grand nombre de migrants et, en 2021, ont apporté un soutien financier d'une valeur de 60 millions de dollars. Le Parlement joue un rôle primordial s'agissant de garantir la mise en œuvre effective des lois et des accords internationaux sur la protection des droits de l'homme. La coopération internationale et les échanges de données d'expérience et de bonnes pratiques au sein de la communauté parlementaire mondiale sont d'une importance capitale ; l'UIP a un rôle essentiel à jouer pour faciliter ces échanges.

M. O. Mahmoud Hamdo (République arabe syrienne) rétorque qu'alors que le monde entier a le regard tourné vers la situation en Ukraine, le conflit en cours dans la République arabe syrienne fait rage depuis une décennie. Aux termes de la Constitution syrienne, tous les citoyens sont égaux sans discrimination, et la liberté pour tous est un droit sacré. Depuis 2011, la République arabe syrienne est le théâtre d'actes de terrorisme organisé commis par des organisations armées internationales et régionales, qui ont porté atteinte aux droits des populations à la sécurité, à l'éducation, aux soins de santé, à l'alimentation et à un niveau de vie décent, entre autres, avec des répercussions catastrophiques. Les mesures imposées unilatéralement à l'encontre de la République arabe syrienne, de son gouvernement et de son peuple ont aggravé la crise humanitaire et n'ont pas permis de répondre à l'essentiel des besoins de la population. Des déplacements de masse ont eu lieu, privant les individus de leurs droits à une vie décente. Cette situation est le résultat des actes de terrorisme appuyés par des pouvoirs politiques. La situation dans les camps de réfugiés est particulièrement effroyable : le HCR et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont fait état de la détérioration des conditions socio-économiques et sanitaires dans les camps de réfugiés, notamment d'une augmentation des mariages forcés et du travail forcé. Les Syriens se voient retirer leurs pièces d'identité et sont empêchés de rentrer volontairement chez eux. Le conflit a fait tomber de nombreux Syriens entre les mains de trafiquants.

M. H. Al-Saleh (Koweït) confirme que la réalisation des ODD nécessite un effort continu et une approche fondée sur les droits de l'homme. La migration fait désormais partie de la vie quotidienne partout dans le monde : elle s'accélère et engendre des conséquences économiques et démocratiques, en particulier pour les pays de destination. L'application intégrale du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières est d'une importance déterminante pour mettre fin à la migration dangereuse. Les discours de haine et la rhétorique populiste sont à l'origine de conditions peu accueillantes et défavorables pour les migrants qui, lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de migrer en recourant à des voies légales, tombent entre les mains de trafiquants pour atteindre la destination souhaitée. Il convient d'aider les pays de destination à trouver des mécanismes d'intégration afin que les communautés d'accueil ne soient pas surchargées et que

les migrants ne soient pas vus comme une menace. De toute évidence, les obstacles à l'application du Pacte mondial persistent, et une catastrophe humanitaire se produira si ces obstacles ne sont pas surmontés d'urgence. Les parlementaires doivent adopter des mesures législatives visant à réduire les pertes humaines et matérielles liées à la migration de masse et à la traite des êtres humains.

Mme H. Vijaykumar Gavit (Inde) dit que la migration est un phénomène universel et séculaire qui s'est manifesté différemment au fil du temps avec la mondialisation. La diaspora indienne, qui est la plus importante du monde, compte 32 millions de personnes. Le Gouvernement indien met actuellement en œuvre un programme global pour les migrations et la mobilité afin de renforcer la gouvernance en matière migratoire et a récemment conclu des accords bilatéraux avec plusieurs autres pays. La politique migratoire de l'Inde est pleinement conforme à la fois au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et aux ODD. Un portail électronique pour les migrations a été créé pour faire en sorte que les flux migratoires soient sûrs et réglementés et mettre en œuvre une politique migratoire bien gérée. Pour préparer les Indiens qui veulent émigrer pour des raisons économiques, un programme de formation aux compétences techniques et non techniques à l'intention des jeunes a été mis au point. Pendant la pandémie de COVID-19, le Gouvernement indien a rapatrié 110 000 ressortissants étrangers de différentes régions de l'Inde vers 123 pays, et plus de 3 millions de citoyens indiens sont rentrés par voie aérienne, maritime et terrestre, conformément au Pacte mondial.

Un portail a été lancé pour fournir une base de données des arrivées des travailleurs migrants qualifiés rapatriés en vue de les aider à trouver un emploi. Toutes les parties prenantes ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la traite des êtres humains. L'Inde a ratifié les conventions internationales pertinentes et en a intégré les dispositions dans son droit interne, notamment en prévoyant des sanctions sévères pour toute personne reconnue coupable de traite. Consciente que l'application de la loi n'est qu'une étape partielle dans la lutte contre les violations des droits de l'homme subies par les victimes de la traite, l'Inde a mis en place des programmes de réhabilitation et de protection des rescapés. Des mesures ont été également mises en place pour que les enfants et les jeunes ne soient pas exploités à des fins de travail forcé.

Mme J. Salman (Bahreïn) ajoute que le nombre de migrants et de réfugiés dans le monde est en hausse en raison de l'accroissement des taux de pauvreté, des conflits et d'autres actes de violence. La crise actuelle en Ukraine est certes la plus récente, mais elle ne sera pas la dernière. Les migrants subissent souvent de graves violations de leurs droits fondamentaux en transit et dans leur pays de destination, en particulier de crimes motivés par la haine, la discrimination et l'exploitation sexuelle. La pandémie de COVID-19 a permis de mieux comprendre la situation effroyable dans laquelle se trouvent de nombreux migrants. L'exploitation sexuelle des migrants est un problème particulièrement grave, tout comme l'exploitation des migrants à des fins de trafic d'organes humains. Ces questions doivent être prises en compte dans le projet de résolution. Outre les mesures de prévention de la traite, il importe de donner aux victimes des moyens d'agir et de leur garantir un accès facile à la justice. Si les obstacles à la justice persistent et que les auteurs de violences évitent de rendre des comptes, la traite se poursuivra sans relâche. Des mesures doivent être prises pour garantir l'équité et l'égalité des migrants dans les pays de destination, en particulier sur le marché du travail, de manière à les intégrer dans la société et leur donner les moyens de se prendre en charge financièrement. Les pays de destination doivent être aidés dans leurs efforts visant à permettre l'intégration sociale, culturelle et économique des migrants.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) explique que la traite des êtres humains reste une infraction grave qui génère des profits illégaux importants. Le travail des enfants touche en outre 160 millions d'enfants dans le monde. Les femmes et les filles sont les principales victimes de la traite, dont la persistance est favorisée par les lacunes de la législation et l'impunité des auteurs de violences. La traite ne connaît pas de frontières. Il convient donc de renforcer la coopération entre les services nationaux de maintien de l'ordre public afin de prévenir ces infractions, d'enquêter sur les infractions commises et les poursuivre et d'échanger des éléments d'information se rapportant aux victimes et aux auteurs des violences. Des traités d'extradition solides sont requis : l'Afrique du Sud a conclu des traités d'extradition avec 18 autres pays. Les cadres de protection sociale et du travail doivent être renforcés. Pour ce faire, il faut éliminer les obstacles qui augmentent la vulnérabilité des populations à l'esclavage et à l'exploitation et protéger les victimes en leur garantissant l'accès à des abris sûrs, à des services de santé, y compris des services de santé

généraliste, à une prise en charge psychosociale et à une aide juridique. Les politiques à cet égard doivent réduire le risque d'un nouveau traumatisme et d'être à nouveau victime de la traite. Les organisations non gouvernementales doivent être associées aux efforts visant à fournir des informations au public sur la traite des êtres humains.

L'Afrique du Sud reste un pays de destination pour plusieurs catégories de migrants et se heurte à de nombreux problèmes à cet égard, y compris ceux que posent les syndicats criminels transnationaux qui se livrent à la contrebande et au trafic de drogues et d'êtres humains. Les trafiquants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour attirer leurs victimes dans les centres urbains d'Afrique du Sud, notamment en publiant de fausses offres d'emploi. Une loi a donc été adoptée pour prévenir la traite des êtres humains, entre autres, en transposant dans le droit interne les dispositions des instruments internationaux auxquels l'Afrique du Sud est partie. Des rapports annuels sur l'application des dispositions législatives et sur le nombre de cas de traite ont été soumis au Parlement. Les textes de loi renforcent notamment des dispositions concernant les modalités d'arrestation et de poursuite des personnes se livrant à la traite des êtres humains et les modalités concernant les services d'aide aux victimes. Tout doit être fait pour mettre fin aux souffrances humaines causées par la traite, aider les rescapés et faire rendre des comptes aux responsables.

Mme J. Mahmood (Maldives) pense que seules une volonté politique et une réelle intention de collaborer au niveau international peuvent permettre de lutter contre la traite des êtres humains et les violations des droits de l'homme résultant de la migration. Dans les pays d'accueil, les cadres juridiques nationaux doivent tenir compte des engagements internationaux pris par les gouvernements pour combattre la traite des êtres humains. Les parlementaires jouent un rôle important à cet égard, en particulier en encourageant la ratification des instruments internationaux pertinents dont la mise en œuvre par les gouvernements fera l'objet d'un suivi approprié par les organisations internationales. Il convient de donner plus de poids au rôle de contrôle des parlements, notamment en instituant de nouvelles commissions parlementaires ou en renforçant les commissions existantes pour lutter contre la traite des êtres humains. Il est essentiel d'analyser les budgets pour évaluer les dépenses de l'État consacrées à la lutte contre la traite des êtres humains et s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse. Les parlements ont également un rôle à jouer pour faciliter le dialogue entre l'État et les détenteurs de droits. Les flux migratoires et les demandes d'asile liés aux changements climatiques doivent être pris en considération dans le droit international. Il faut en outre tenir compte de la relation entre la corruption et la bonne gouvernance pour lutter contre la traite. Les parlements doivent veiller à ce que les mécanismes de prévention de la traite soient ancrés dans la bonne gouvernance et exempts de corruption.

Mme K. Hajjoubi (Parlement arabe) déclare que la migration est une préoccupation importante du point de vue humanitaire. Les gens fuient les conflits et recherchent des conditions de vie et de travail sûres et décentes. En 2020, le nombre total de migrants dans le monde était d'environ 281 millions et beaucoup d'entre eux sont victimes de toutes sortes de violations des droits de l'homme. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation en augmentant la pauvreté et épuisant les ressources des pays d'accueil qui sont pour une large part des pays en développement et peinent à supporter la charge que représentent les flux migratoires. La traite est contrôlée par des réseaux criminels organisés et les victimes meurent souvent en transit. S'attaquer à ce problème est un défi complexe qui comporte des aspects politiques, sociaux, économiques et juridiques. L'élaboration du projet de résolution arrive à point nommé. Elle doit s'attacher à remédier aux causes profondes de la migration, en particulier la migration économique, à mobiliser la communauté internationale en vue d'appuyer les efforts de développement durable déployés par les pays d'origine et à souligner la nécessité de trouver des solutions politiques et des solutions de compromis aux conflits.

M. A. Savinykh (Biélorus) remarque que le paragraphe de la note d'orientation faisant référence aux "affrontements qui ont éclaté à la frontière entre le Biélorus et la Pologne en 2021" présente la situation avec partialité et de manière déformée et est considéré par la délégation du Biélorus comme constituant une diffamation. Au cours de l'été 2021, le Biélorus a été frappé par une vague d'immigration sans précédent. Afin de contrôler l'afflux de migrants, le Biélorus a cessé de délivrer des visas touristiques dans six pays. Des mesures visant la traite ont été prises ; 16 individus ont été arrêtés, dont aucun n'était un ressortissant du Biélorus. La politique migratoire du Biélorus à l'égard de l'Union européenne a été régie par l'accord de réadmission, qui est entré

en vigueur en 2020. Toutefois, quelque six mois avant l'afflux de migrants, l'Union européenne a cessé de coopérer et de dialoguer avec le Gouvernement du Bélarus au sujet de la mise en œuvre de cet accord. Les mesures prises par le Gouvernement du Bélarus ont pour objet d'indiquer aux organisateurs de la traite qu'ils doivent trouver un nouvel itinéraire pour tenter d'entrer illégalement dans l'Union européenne. Il convient de s'interroger sur les causes de l'augmentation des migrations, en particulier les diverses opérations militaires menées par les pays membres de l'OTAN dans les pays en développement, qui ont accru les flux migratoires.

M. M.H. Alfazy (Afghanistan) rapporte qu'en collaboration avec la communauté internationale, des progrès importants ont été réalisés au cours des 20 dernières années en matière de développement, de liberté d'expression et de respect des droits de l'homme en Afghanistan, les femmes jouant un rôle actif dans divers secteurs et les filles représentant 38 % des élèves. Il n'empêche que ces victoires ont été réduites à néant du jour au lendemain et le peuple afghan a été abandonné. Les portes des écoles et des universités ont été fermées aux femmes et aux filles pour une durée indéterminée. Les femmes ont été privées de leurs droits les plus fondamentaux. Le taux de pauvreté a atteint 98 %. Environ 100 000 personnes ont été évacuées par différents États, dont certaines sont encore en transit. Plus de 500 000 personnes ont fui et des centaines de milliers d'autres attendent de partir. L'extrême pauvreté a contraint des familles à vendre leurs jeunes enfants ou à les forcer au mariage précoce. La traite des êtres humains est en hausse. La situation décrite dans les médias internationaux ne représente qu'une fraction de l'ampleur des souffrances endurées par le peuple afghan. Cette situation est inacceptable et des mesures doivent être prises d'urgence. Jusqu'à présent, la communauté internationale s'est contentée de faire des déclarations, plutôt que de prendre des mesures concrètes. L'absence de réaction face à la montée des Talibans engendra l'extrémisme à l'avenir. L'UIP doit reconnaître la situation de l'Afghanistan et l'inclure noir sur blanc dans le projet de résolution. Les Talibans ne doivent pas être reconnus comme les dirigeants de l'Afghanistan : ils ne représentent pas le peuple afghan.

M. I. Mouzalas (Grèce) réplique que la guerre est une crise humanitaire complexe. La guerre en Ukraine a donné lieu à la plus importante crise des réfugiés en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Cela étant, la guerre n'est qu'une des causes de la crise humanitaire. En 2015, la montée en puissance de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) a été à l'origine d'une importante crise des réfugiés. Pour faire face à la crise en Ukraine, les frontières européennes ont été ouvertes, des visas humanitaires ont été accordés et le transport et la réinstallation ont été organisés, contrairement à 2015, où les réfugiés ont été obligés de rester dans le premier pays d'accueil, dont la Grèce, et le transport vers l'Europe a été limité à des traversées mortelles. Les pays qui ont, à l'époque, insisté pour que les réfugiés séjournent dans les pays qui les avaient accueillis en premier sont désormais les premiers pays d'accueil dans la crise ukrainienne. Un réfugié est un réfugié, quel que soit son pays d'origine : tel est le message qui doit être diffusé par l'UIP. Il incombe au monde entier de faire face aux crises de réfugiés. Il est impératif de combiner visas humanitaires et modalités de réinstallation. Il est particulièrement préoccupant qu'il n'existe pas de définition juridique généralement acceptée de l'expression "réfugié climatique". En l'absence d'une définition, les réfugiés climatiques sont considérés comme des migrants irréguliers ou illégaux. Il faut mettre d'urgence bon ordre à cette situation dans le cadre d'une approche concertée au niveau international : l'UIP doit collaborer avec l'ONU, et plus particulièrement avec l'OIM et le HCR à cette fin. L'état de droit doit être respectée.

M. K. Jayawardena (Sri Lanka) annonce que le dimanche de Pâques 2019, trois églises catholiques et trois hôtels ont été attaqués. Le Gouvernement n'a pas mené d'enquêtes transparentes et les auteurs n'ont pas été traduits en justice. La communauté internationale doit demander que justice soit rendue aux victimes de ces attaques.

M. S.R. Rasamanickam (Sri Lanka) ajoute qu'en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme en général, les droits fondamentaux ne sont pas respectés à Sri Lanka et la question des atteintes aux droits n'est pas abordée. Le peuple tamoul, en particulier, est depuis longtemps victime de discrimination et ses droits sont bafoués. Pendant la pandémie de COVID-19, il leur a été interdit d'enterrer leurs morts et ils ont été contraints d'incinérer les corps des Tamouls victimes de la COVID-19. De nombreux militants tamouls ont été arrêtés en vertu de la loi sur la prévention du terrorisme, une loi draconienne utilisée pour persécuter les opposants au Gouvernement. Celle-ci permet de placer des personnes en détention provisoire pendant de nombreuses années, sans

qu'aucune charge ne soit retenue contre elles. L'opposition politique, avec le soutien du public, a demandé l'abrogation de cette loi. L'UIP doit accorder une attention soutenue à la démocratie et aux droits de l'homme en Asie du Sud-Est.

M. K. Ait Mik (Maroc) rappelle que quatre années ont passé depuis l'adoption, à Marrakech, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, dont la mise en œuvre est primordiale pour l'approche des migrants et des migrations par la communauté internationale. Les conséquences de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et de la recrudescence des conflits armés sont très préoccupantes et se ressentent fortement sur la migration. La vulnérabilité des femmes et des enfants aux pires types de discrimination est en augmentation. Une approche efficace à la fois pratiquement et économiquement, fondée sur les droits de l'homme, conforme aux ODD doit donc être adoptée d'urgence. Les gouvernements et les parlements doivent œuvrer de concert pour rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Pacte de Marrakech dans le cadre du processus d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU (CDH), et partant, examiner les progrès accomplis. Le Maroc est un pays de destination pour les migrants venant d'Afrique et d'Asie. L'Union africaine a reconnu le Roi Mohammed VI du Maroc comme un pionnier en matière de migration dans la région de l'Afrique.

Mme J. Sabao (Zambie) affirme que compte tenu de la nature complexe de la migration de masse, parvenir à un consensus mondial sur la manière d'aborder les questions transversales soulevées par ce phénomène demeure une tâche difficile et un défi de taille. Bien que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ne soit pas juridiquement contraignant, il est un bon moyen d'améliorer la gouvernance en matière migratoire. Les parlements ont un rôle clef à jouer pour assurer la mise en œuvre du Pacte mondial, dans le cadre d'une approche multipartite, et pour superviser l'application appropriée des lois et des accords internationaux pertinents concernant la protection des migrants. Les parlements doivent en outre faire pression sur le pouvoir exécutif pour qu'il inclue les besoins des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées de force dans leur planification législative et budgétaire. Les flux migratoires peuvent avoir une incidence négative sur les pays d'origine et les pays de destination. Les migrants qui sont déplacés de force par les conflits, les crises économiques, les catastrophes naturelles, la peur des persécutions et la recherche d'un niveau de vie meilleur peuvent tomber entre les mains de trafiquants et être victimes d'autres atteintes aux droits fondamentaux. Les parlements ont un rôle de premier plan à jouer pour freiner les flux migratoires et sauvegarder les droits des citoyens.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas) confirme que les flux migratoires continueront aussi longtemps que les gens auront besoin de fuir les guerres et les conflits. Un grand nombre de femmes et d'enfants tombent entre les mains des trafiquants qui leur font subir des crimes abjects, en particulier d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle. Les parlements doivent intensifier la lutte contre ce fléau. Les changements climatiques déplaceront à n'en point douter de très nombreuses personnes, ce qui aura une incidence non seulement sur leur vie, mais aussi sur la vie des communautés d'accueil au sein desquelles ils cherchent refuge. Les changements climatiques doivent être stabilisés. Il faut aussi s'efforcer de se préparer à des afflux importants de migrants, en particulier pour qu'ils puissent avoir accès à l'éducation et à l'emploi et s'intégrer dans la société d'accueil. Il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse ; les réfugiés, où qu'ils aillent, exercent une pression financière sur les pays de destination. Cette charge doit être partagée par le monde entier.

M. D. Carden (Royaume-Uni) explique qu'il est député de Liverpool, une ville qui a toujours accueilli des migrants venant du monde entier. Les flux migratoires forcés, qui sont déjà importants, ne feront que croître à mesure que le risque de catastrophe climatique augmentera, que les inégalités se creuseront et que les conflits feront rage. En tant que législateurs, les parlementaires doivent non seulement réfléchir à la manière dont ils représentent leurs propres électeurs, mais aussi à la manière de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les migrants dans le monde entier. On dénombre quelque 281 millions de personnes déplacées dans le monde. La rhétorique populiste qui prévaut en politique doit être remise en question, et les parlements doivent avancer des arguments humanitaires et économiques en faveur des migrants. Toute personne qui a élu domicile ailleurs que dans son pays d'origine doit être en mesure de mener une vie épanouissante et contribuer pleinement à la société, à condition de disposer des outils et du soutien nécessaires.

M. M. Karakaya (Türkiye) dit que la crise migratoire mondiale ne pourra être résolue que par la coopération internationale. Le Gouvernement turc appuie tous les mécanismes de coopération internationale visant à lutter contre la traite des êtres humains et prend des mesures énergiques pour garantir la pleine mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Une approche continue, progressive et globale est adoptée pour lutter contre la traite des êtres humains, l'accent étant mis sur la prévention, la protection, les poursuites et la coopération. La traite des personnes a été incluse dans le Code de procédure pénale : 20 000 fonctionnaires, dont des juges, des procureurs, des membres des forces de l'ordre, des universitaires, des étudiants et des bénévoles, ont été formés aux questions relatives à la traite des êtres humains, pour une large part en coopération avec des organisations internationales et des organisations de la société civile, y compris l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires et le HCR. Malgré les difficultés dues à la pandémie de COVID-19, des experts turcs ont interrogé 8 000 victimes potentielles de la traite des êtres humains en 2021. De nombreux trafiquants ont profité de la pandémie pour étendre leurs activités criminelles. L'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays est essentiel.

Mme S. Ezdi (Pakistan) remarque que la migration est un phénomène mondial et qu'elle engendre des conséquences diverses pour les différentes nations, communautés et économies. Malgré les efforts déployés par les parlements dans le monde entier en vue de l'adoption de mesures législatives et politiques visant à lutter contre les migrations forcées, les violations des droits fondamentaux persistent et ne connaissent pas de frontières. Les partenariats et la coopération sont donc des éléments déterminants. Les parlements dans le monde entier doivent s'attaquer aux causes profondes des déplacements, renforcer les institutions et promouvoir la bonne gouvernance dans les pays d'origine des déplacements forcés et doivent s'efforcer de promouvoir la solidarité internationale pour ce qui est des questions relatives à la migration et à l'asile. Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières couvre tous les aspects de la migration de manière globale et holistique. La sensibilisation et l'éducation du public dans les pays de destination sont primordiales pour modifier les attitudes à l'égard des réfugiés et favoriser leur intégration dans les communautés d'accueil. Le nombre de migrants internationaux dans la région Asie-Pacifique a augmenté pour atteindre 65 millions en 2019, tandis que près de 107 millions de personnes de la région vivaient en dehors de leur pays d'origine en 2019, ce qui représente près de 40 % des migrants dans le monde. Le Pakistan abrite environ 3 millions d'Afghans, y compris 200 000 enfants de moins de 5 ans. La moitié d'entre eux sont enregistrés comme réfugiés auprès de l'ONU. Le Pakistan a adopté une loi visant à prévenir le trafic de migrants par voie terrestre, maritime ou aérienne, à promouvoir et faciliter la coopération internationale et à protéger les victimes.

M. M. Ilabaca (Chili) pense que la migration forcée est une question complexe, qui doit être traitée de manière systématique et globale dans le cadre de la coopération internationale. Le Chili compte 19 millions d'habitants, dont 1,5 million de migrants, qui sont arrivés au cours des 10 dernières années. Des efforts considérables ont été nécessaires pour s'adapter à cet afflux. La Constitution du Chili est en cours de modification, la question migratoire et la garantie du respect universel des droits de l'homme étant dûment prises en considération. La mobilité humaine est un phénomène mondial qui appelle une réponse multilatérale. Les guerres continuent de faire rage dans le monde entier, comme en Palestine, depuis des décennies. La crise climatique aura également un effet notable sur la mobilité. La coopération est essentielle pour que les problèmes connexes puissent être surmontés. Le Pacte mondial doit être mis en œuvre, dans l'intérêt de tous, partout dans le monde.

M. H.A. Al-Ahmar (Yémen) rappelle que la guerre fait rage depuis plusieurs années au Yémen. L'ONU n'est jamais parvenue à sanctionner les pays concernés, en particulier la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis, accroissant et prolongeant ainsi les souffrances du peuple yéménite, en particulier la République islamique d'Iran et les Émirats arabes unis. L'aide humanitaire et le soutien de la communauté internationale destinés aux réfugiés yéménites dans les camps des zones contrôlées par les terroristes Houthis sont détournés et ne parviennent pas à ceux qui sont dans une situation difficile. Cette aide doit être accrue et mieux orientée en direction de ceux qui sont en difficulté et ne pas tomber entre les mains des terroristes. La communauté internationale doit offrir son appui au Parlement yéménite, qui travaille dans des circonstances effroyables, et au peuple yéménite, en particulier les femmes et les enfants, qui

souffre toujours. L'Égypte a accueilli le plus grand nombre de personnes déplacées venant du Yémen. Un petit nombre de Yéménites ont obtenu le statut de "visiteur" en Arabie saoudite, mais ils ont besoin d'un meilleur accès aux soins médicaux et de meilleures conditions de vie.

M. K. Mandandi (Zambie) annonce que le Gouvernement zambien a pris des mesures visant à interdire la traite des êtres humains dans le cadre d'une modification apportée au Code pénal en 2005, qui prévoit une peine d'au moins 25 ans d'emprisonnement pour les personnes qui se livrent à la traite. Les mesures de prévention de la traite visent avant tout à s'attaquer aux causes profondes de la traite. La pauvreté, en particulier, peut inciter les gens à devenir des trafiquants et pousser des familles à vendre leurs enfants pour les faire travailler. Les trafiquants donnent l'apparence d'offrir de l'argent avant de réduire leurs victimes en esclavage. Pour contrer la tentation de se livrer à la traite, le Gouvernement zambien a lancé une politique d'autonomisation des femmes et des jeunes, fournissant un capital de départ pour créer des emplois et arracher les gens à la pauvreté. L'éducation est également une priorité : les familles sont encouragées à envoyer leurs enfants à l'école, des bourses étant prévues pour les élèves vulnérables. Les conflits et les catastrophes naturelles sont une source d'instabilité économique et de violations des droits de l'homme ; la vulnérabilité des personnes augmente et les trafiquants profitent de la situation. Il est crucial de régler les conflits par des voies pacifiques.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) signale que le Royaume d'Arabie saoudite accueille plus de deux millions de migrants yéménites. Ils sont tous considérés comme des visiteurs, et tous bénéficient de la liberté de mouvement, de l'accès à l'éducation et à l'emploi et de l'accès aux soins de santé, qu'ils se soient vus ou non accorder un permis de séjour. Le coût de l'aide apportée à ces migrants est important : l'Arabie saoudite assume une lourde charge.

Mme M.M. Alameri (Émirats arabes unis) rétorque qu'elle convient que le peuple yéménite souffre. Elle marque toutefois son désaccord avec l'affirmation selon laquelle les Émirats arabes unis ont accru cette souffrance. Les Émirats arabes unis ont fourni une aide au peuple yéménite. Ils ne souhaitent pas être impliqués dans un quelconque désaccord entre les factions politiques au Yémen. Les souffrances de la population résultant de la situation au Yémen durent depuis plusieurs années et il convient d'y mettre fin.

M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, remercie tous les participants pour leurs contributions et ajoute que le phénomène migratoire se fait sentir dans le monde entier et qu'il gagne en complexité. Plusieurs problèmes majeurs se posent : la traite des êtres humains, le trafic de migrants, la discrimination fondée sur le genre, la violence et l'exploitation sexuelle. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de ces violations des droits fondamentaux. Chaque pays a une expérience différente de la façon de surmonter les problèmes liés à la migration, mais tous sont unis dans leur engagement à garantir le respect des droits de l'homme des personnes les plus vulnérables et marginalisées. Il a été particulièrement intéressant de prendre connaissance des différents exemples d'initiatives prises au niveau national pour lutter contre la traite. La résolution qui sera adoptée par l'UIP définira une approche générale, inclusive et holistique, conformément aux instruments juridiques internationaux pertinents, et sera axée sur la coopération internationale et le rôle des parlements pour améliorer la gouvernance en matière migratoire, compte tenu des perspectives des pays d'origine, des pays de transit et des pays de destination.

M. U. Lechte (Allemagne), co-rapporteur, termine en disant qu'aucun effort ne sera négligé pour intégrer tous les aspects soulevés pendant la discussion sur le projet de résolution.

Tous les responsables politiques ont leur propre interprétation de la vérité et des faits, mais mentir de façon éhontée n'est pas acceptable. L'explication donnée par le représentant du Bélarus de la motivation des autorités de son pays pour emmener 70 000 réfugiés dans la forêt à la frontière polonaise n'est tout simplement pas vraisemblable. Le passage de la note d'orientation a été élaboré expressément pour faire face à cette situation.

La charge qui pèse sur les pays d'accueil, qui sont souvent des pays en développement, pour fournir les services nécessaires aux réfugiés et aux migrants est lourde. Le G20 doit mobiliser le budget et le financement de l'aide humanitaire nécessaire dans le monde entier.

La séance est levée à 13 h 05.

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 45 sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

Débat sur *Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques*

Mme G. Jourda (France), intervenante, déclare que la crise sanitaire de la COVID-19 a mis les parlements à l'épreuve. Les mesures de distanciation sociale imposées auraient pu mettre fin au débat parlementaire et faire ainsi obstacle au fonctionnement des assemblées nationales. Néanmoins, le parlement est le garant des libertés fondamentales, telles que la liberté de mouvement, la liberté du commerce et la liberté de réunion. Il doit donc continuer d'exercer ses pouvoirs même dans des circonstances aussi graves et urgentes.

Les pouvoirs du Parlement français ont été restreints pendant la crise. Le pouvoir exécutif a notamment pris la décision de fermer les espaces publics et de limiter les déplacements en ayant recours à une ordonnance sans l'intervention du Parlement. Mais ce dernier s'est vite aperçu qu'il fallait reprendre la main. Il a fixé des limites au Premier Ministre en restreignant le champ de l'habilitation et le délai. Il a continué d'exercer ses pouvoirs budgétaires et il est également demeuré habilité à exiger que le Gouvernement rende des comptes lors des sessions parlementaires. Les deux chambres ont créé des commissions d'enquête afin de recenser les carences et les lacunes en matière de politique publique pendant la crise.

On ne peut laisser les gouvernements agir seuls sans contre-pouvoir. En France, la technologie s'est avérée très utile pour maintenir le débat parlementaire pendant la pandémie, car elle a permis d'organiser de nombreuses réunions en visioconférence. Cela étant, les parlementaires ont été contraints de voter en personne, car la législation française ne prévoit pas de vote à distance. Dans ces cas, le personnel présent a été réduit conformément aux mesures sanitaires en vigueur.

Les régimes autoritaires constituent une menace de plus en plus grave pour la démocratie. En conséquence, les parlements doivent pouvoir exercer pleinement leurs fonctions, à la fois dans le domaine législatif et le contrôle du gouvernement. En temps de crise, il vaut mieux convaincre les populations au moyen d'un débat libre et transparent plutôt qu'en ayant recours à la force ou à l'intimidation.

M. Y. Leterme (ancien Premier Ministre de la Belgique et Président de la Commission mondiale sur la démocratie et les situations d'urgence), intervenant par message vidéo, dit que la santé est un bien précieux qui doit être protégé par les autorités publiques. Mais elle doit l'être dans le respect de la démocratie, du contrôle démocratique et des libertés publiques. Malheureusement, la démocratie et les droits de l'homme ont été directement touchés par la pandémie de COVID-19. Les États doivent effectuer les réformes juridiques, institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour garantir une riposte plus soutenue lors des futures situations d'urgence. Des démocraties résilientes, dotées de capacités de développement et d'innovation et aptes à s'autocorriger, sont essentielles dans les situations d'urgence. Il est particulièrement important de protéger les contre-pouvoirs, les libertés publiques et l'état de droit.

Les parlements sont essentiels au bon fonctionnement des systèmes démocratiques, mais ils ont considérablement souffert pendant la pandémie. Dans de nombreux pays, l'instauration d'un état d'urgence a entraîné un transfert des pouvoirs vers l'exécutif, ce qui, avec l'interruption des activités parlementaires, a affaibli les pouvoirs des parlements. Les parlements ont néanmoins fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une forte résilience qui a permis dans certains cas d'améliorer l'efficacité, la transparence, l'inclusion et l'innovation.

Les parlements doivent continuer de fonctionner dans les situations d'urgence. M. Leterme encourage les parlements à réaliser une évaluation approfondie a posteriori de l'action menée par leur gouvernement pour lutter contre la COVID-19 ainsi qu'à procéder à un examen du cadre juridique et constitutionnel pour les situations d'urgence. Le cadre doit tenir compte des risques du XXI^e siècle et fournir des garanties suffisantes pour atténuer le risque d'un recours abusif aux pouvoirs d'urgence. Les parlements devraient faire en sorte que leurs plans de préparation aux situations d'urgence permettent une surveillance effective du pouvoir législatif dans de telles situations, avec un règlement souple, des structures rapides pour les travaux législatifs et une capacité immédiate à adopter les technologies numériques. Il est également nécessaire de tirer

parti des outils numériques mis au point pendant la pandémie afin de créer de nouveaux instruments permettant de mobiliser plus largement la société civile et les citoyens, y compris les groupes sous-représentés tels que les femmes et les jeunes. Les institutions politiques et les processus d'élaboration des politiques devraient être restructurés de façon à faciliter les contributions des citoyens dans les situations d'urgence, notamment lorsque qu'un dilemme se pose en matière de droits ou que de nouveaux concepts juridiques apparaissent. Enfin, les institutions publiques, y compris les parlements, devraient, en tout temps, honorer leurs obligations juridiques internationales et se conformer aux normes internationales en matière de droits de l'homme dans leurs interventions d'urgence. Toute mesure restreignant les droits de l'homme doit être proportionnée, temporaire, ancrée dans le droit et appliquée de manière équitable.

M. L.O. Gostin (Professeur de droit international de la santé à l'Université de Georgetown), intervenant, déclare qu'une quantité inédite de restrictions et de directives ont été imposées pendant la pandémie de COVID-19. Parmi celles-ci figurent notamment les confinements, la fermeture des écoles et la limitation des déplacements ainsi que les ordonnances sur le port du masque, la distanciation sociale et la vaccination. De nombreux pays, en particulier en Asie, ont mis en place une surveillance très intrusive, notamment par l'intermédiaire d'applications de géolocalisation. Dans ce contexte, il est important de trouver un juste équilibre entre les libertés individuelles et le bien commun. Il est clair que les deux sont indispensables. Le tout est de parvenir à un équilibre. Dans le cadre de la pandémie, certains dirigeants autoritaires se sont emparés du pouvoir au nom d'une urgence, sans justification. M. Gostin encourage les politiciens à faire respecter l'état de droit, à protéger les droits de l'homme et à défendre le bien commun, tout cela simultanément.

Il est nécessaire de suivre cinq principes pour parvenir à un équilibre entre les libertés individuelles et le bien commun. Premièrement, les États ne doivent pas empiéter sur les libertés individuelles à moins que cela ne soit absolument nécessaire pour protéger le public d'un grave danger. Deuxièmement, toute intervention doit s'appuyer sur des données et des preuves. Les politiciens doivent exercer au mieux leur jugement en cas d'incertitude scientifique. Troisièmement, il est également important de raffermir la confiance du public à l'égard de la science et des organismes scientifiques. Quatrièmement, les États doivent toujours choisir la solution la moins restrictive. Cinquièmement, l'honnêteté et l'équité sont primordiales. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 n'a fait que renforcer les inégalités existantes, les pays riches stockant par exemple les rares ressources médicales disponibles. Globalement, les dirigeants doivent gouverner avec sagesse, honnêteté et impartialité en s'appuyant sur des données probantes et en se souciant du bien public, tout en restant vigilant vis-à-vis des droits de l'homme et de la justice.

Mme M.M. Alameri (Émirats arabes unis) annonce que la pandémie de COVID-19 a pris le monde au dépourvu. Les informations médicales contradictoires ont entamé la confiance du public à l'égard des gouvernements. Il faut néanmoins regagner cette confiance pour assurer une reprise sans heurts. La pandémie a constitué une menace pour les droits et les besoins fondamentaux des individus, notamment en matière de santé, d'alimentation et d'éducation. Les Émirats arabes unis ont donc pris des mesures pour protéger ces droits et ces besoins. En 2020, ils ont notamment promulgué une nouvelle loi relative à la santé. Les parlements ont un rôle clé à jouer pour assurer le maintien des droits individuels pendant une crise. Il est primordial que les parlements, les gouvernements, les organisations internationales et la société civile échangent leurs expériences à l'échelle internationale.

Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) précise que la pandémie de COVID-19 a fait apparaître un dilemme entre la protection du bien public et le maintien des droits et des libertés individuels. De nombreux citoyens ont rejeté les restrictions mises en place, ce qui a entraîné une rupture entre les gouvernements et la population. Il incombe aux parlements d'agir en tant qu'intermédiaires et d'instaurer la confiance.

Dans les situations d'urgence, les gouvernements doivent parvenir à un juste équilibre entre le bien public et les libertés individuelles. Les pays doivent remédier aux lacunes existantes dans la législation sur les situations d'urgence et définir les pouvoirs de l'exécutif en temps de crise. Des plans doivent être mis en place pour couvrir les besoins essentiels tels que l'alimentation et les soins médicaux. Les parlementaires doivent travailler avec la société civile et les médias pour sensibiliser les individus à leurs droits et à leurs obligations dans les situations d'urgence.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) dit que les gouvernements doivent vérifier si, dans l'action qu'ils mènent pour lutter contre la pandémie de COVID-19, ils sont parvenus à un juste équilibre entre les libertés individuelles et le bien public. Le droit international autorise d'imposer certaines restrictions compte tenu de la menace que pose une pandémie en matière de santé. Ces restrictions doivent cependant s'appuyer sur des données probantes, être non discriminatoires, temporaires et proportionnées. Le parlement doit contribuer au maintien de l'équilibre susmentionné grâce à ses capacités législatives et de contrôle.

Il est important d'appliquer un certain nombre de principes lors de l'adoption de mesures restrictives. Premièrement, la transparence est essentielle afin que les citoyens reçoivent toutes les informations pertinentes, y compris l'échéancier pour les mesures. Deuxièmement, il faut revenir à une vie normale le plus rapidement possible. Troisièmement, tous les citoyens doivent avoir accès aux services nécessaires sans discrimination, y compris aux traitements et à des logements décents. Il est particulièrement important de soutenir les groupes marginalisés, tels que les prisonniers. Des solutions autres que l'emprisonnement pourraient contribuer à juguler la propagation d'un virus. Les parlementaires pourraient notamment libérer les prisonniers dont la peine est pratiquement purgée ou qui ont commis des délits mineurs. Quatrièmement, les pays devraient faire tout leur possible pour atténuer les conséquences économiques des restrictions en proposant une aide financière ou des mesures incitatives à caractère financier. On estime que 38 % de la main-d'œuvre internationale perdra son emploi à cause de la pandémie et qu'elle doit donc être protégée. Cinquièmement, il est également important de recueillir des données fiables sur une pandémie.

L'Arabie saoudite a surmonté la pandémie en adoptant une série de lois en matière de santé et de finance et en vaccinant une large proportion de sa population (95 %).

M. A.K. Althawadi (Bahreïn) annonce que Bahreïn a réussi à juguler la pandémie sans porter atteinte aux droits de l'homme. Le pays a pris des mesures non seulement pour réduire les conséquences économiques de la crise, mais aussi pour fournir des services médicaux et éducatifs. Les citoyens ont reçu l'aide et les traitements nécessaires sans discrimination et tous peuvent se faire vacciner gratuitement. Dans l'action menée pour lutter contre la pandémie, le Gouvernement a accordé une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées tout en maintenant simultanément les droits des travailleurs et en préservant la sécurité alimentaire. Des consultations régulières ont eu lieu entre les autorités exécutives et législatives avec des réunions hebdomadaires. Le parlement a participé à l'action menée en adoptant une législation relative aux droits de l'homme, à l'aide économique, à la sécurité sociale et à l'éducation. C'est grâce à ces mesures que Bahreïn a pu surmonter la pandémie.

M. A. Abdaljalil (République arabe syrienne) dit que la Constitution syrienne garantit aussi bien les droits de l'homme que les libertés publiques. Elle souligne que tous les Syriens sont égaux en termes de droits et d'obligations.

Le peuple syrien a beaucoup souffert à cause de la guerre et la pandémie n'a fait qu'aggraver cette souffrance. Le Gouvernement fait tout son possible pour remédier à la situation avec l'appui de certains pays amis et des organisations internationales. Un groupe de travail gouvernemental a été créé pour veiller à ce que des mesures de santé adéquates soient en place tout en œuvrant également à une reprise rapide de l'activité économique. Il est vital de mettre fin à l'embargo contre la République arabe syrienne qui a aggravé les souffrances du peuple syrien pendant la pandémie.

M. F. Zon (Indonésie) pense qu'il faut évaluer les conséquences des mesures sanitaires restrictives au cas par cas dans la mesure où la situation varie d'un pays à l'autre. Certains pays ont privilégié des mesures plus strictes, comme un confinement total, tandis que d'autres sont moins restrictifs et mettent en place des protocoles sanitaires facultatifs.

La protection sanitaire et les libertés civiles ne doivent pas être considérées comme des éléments contradictoires et il incombe aux gouvernements d'assurer les deux. Il est vrai que des mesures sanitaires restrictives sont susceptibles de porter atteinte aux droits de l'homme, y compris à la liberté de mouvement et à la liberté de réunion. Cependant, de telles mesures sont justifiées lorsqu'elles visent à protéger le bien commun.

Le rôle des parlements est essentiel dans l'action menée contre la pandémie de COVID-19. Les parlements devraient surveiller les politiques gouvernementales afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux principes démocratiques et à la bonne gouvernance. La surveillance parlementaire est particulièrement importante en temps de pandémie où les gouvernements sont souvent

contraints de prendre rapidement des mesures, sans consultation législative, ce qui est susceptible d'affaiblir la démocratie. Les mesures restrictives sont néanmoins acceptables dans la mesure où elles sont rationnelles, efficaces, responsables, temporaires et basées sur la justice et l'égalité.

La Chambre des représentants de l'Indonésie a maintenu une communication intensive avec le Gouvernement pendant la pandémie. Des réunions ont été organisées en mode hybride, à la fois en présentiel et en distanciel. M. Zon encourage les parlements à utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) pour assurer leurs fonctions législatives et de contrôle. Ce faisant, ils préserveront la liberté de communiquer et créeront des modes de communication innovants pour interagir avec les citoyens.

M. S. Zafar Islam (Inde) souligne que la pandémie de COVID-19 met non seulement à l'épreuve les systèmes de santé publique mais aussi les valeurs sur lesquelles de nombreux pays se sont édifiés. Il est important de voir comment il est possible de parvenir à un équilibre entre la santé publique et les libertés publiques. Les mesures restrictives comme la mise en quarantaine obligatoire et la distanciation sociale doivent être assorties de garanties strictes, telles qu'une surveillance parlementaire et judiciaire. Elles doivent aussi s'appuyer sur une évaluation scientifique du risque et de l'efficacité. Il incombe aux législateurs de gagner la confiance du public et de le convaincre que toutes les décisions prises le sont dans son intérêt.

L'Inde a pris des mesures protectrices dans l'intérêt de la population tout en continuant de promouvoir la liberté et le développement pour tous. De nombreux projets de développement ont connu un vif succès dans le pays, notamment les initiatives en faveur du développement durable, inclusif et vert qui, dans une large mesure, ont permis aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux pendant la pandémie. L'Inde est également venue en aide au monde entier en fournissant des médicaments et des vaccins à plus de 150 pays. L'article 21 de la Constitution garantit le droit de vivre dans la dignité de même que le droit à la santé.

Les parlements doivent veiller à ce que toutes les parties prenantes participent pleinement à la prise de décision, en particulier pendant la pandémie. Les pouvoirs de contrôle des parlements revêtent plus d'importance que jamais. Les parlements devraient examiner l'action qu'ils mènent contre la pandémie de COVID-19 et prévoir des mesures complémentaires dans les domaines de la gouvernance, de l'économie, du développement, des soins de santé et de l'éducation.

M. A. Rezaee (République islamique d'Iran) dit que la propagation de la COVID-19 a semé le chaos sur le plan économique, social et politique dans les sociétés du monde entier. Les gouvernements ont été contraints d'appliquer des mesures restrictives qui limitent souvent les libertés sociales et mettent la démocratie sur la touche. Les parlements pourraient jouer un rôle primordial pour faire respecter les droits de l'homme dans de telles situations. Ils devraient adopter une législation tenant compte des enseignements tirés afin d'atténuer l'impact des situations d'urgence qui risquent de se produire à l'avenir. Les pays en développement ont tendance à être plus gravement touchés par la pandémie et sont donc davantage susceptibles d'appliquer des restrictions plus sévères. La coopération et l'aide internationales sont essentielles pour fournir à ces pays une meilleure infrastructure sanitaire. Ils pourront ainsi parvenir plus efficacement à établir un équilibre entre la protection de la santé et les libertés fondamentales.

Mme G. Jourda (France), intervenante, déclare que les parlementaires devraient définir le rôle qu'ils souhaitent jouer lors des pandémies qui surviendront à l'avenir puisque plusieurs d'entre eux se sont sentis marginalisés pendant la crise de COVID-19. Il est clair que les parlementaires doivent participer aux processus de décision et travailler ensemble sur l'action à mener. En effet, ce n'est que lorsque les parlementaires français, voire européens, ont commencé à travailler ensemble que l'on a pu résorber les pénuries de vaccins, de masques et de médicaments.

Il est important de tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19. De nombreux pays ne sont pas parvenus à établir le juste équilibre entre les mesures sanitaires et les libertés publiques et devraient donc revoir leur manière de faire. Il a été notamment déchirant de constater que de nombreuses familles se sont vu refuser l'accès à leurs proches plus âgés. Il faut également écouter les professionnels de santé. Le problème pendant la pandémie de COVID-19 c'est que les professionnels de santé n'ont pas été unanimes, d'où la difficulté pour les parlementaires de tirer des conclusions. Les parlementaires doivent être habilités à demander des comptes à leurs gouvernements et à proposer des modifications législatives. Ils doivent prendre garde de ne pas imposer une "dictature sanitaire" à leurs citoyens. Les lois doivent être examinées afin de vérifier qu'elles sont adaptées à la réalité. Il faut également renforcer l'égalité en matière d'accès aux soins, aux vaccins et à l'aide.

Mme J. Mahmood (Maldives) dit que le Parlement des Maldives a été l'un des premiers à commencer de fonctionner en ligne lorsque la pandémie a frappé. En changeant de mode ainsi, le Parlement est parvenu à contrôler étroitement l'action menée à l'échelle nationale contre la COVID-19 et à observer les conséquences socio-économiques de la pandémie, notamment sur les groupes vulnérables. Ainsi, il a pu avoir une forte influence sur les décisions politiques et appuyer l'exécutif à travers des interventions budgétaires et législatives.

La Commission des droits de l'homme et du genre du Parlement des Maldives a été chargée de surveiller l'action menée à travers le prisme des droits de l'homme et de la dimension de genre. Cependant, il s'est avéré difficile de parvenir à une formule permettant de maintenir le plus strict respect des droits de l'homme face au risque de restriction. La Commission a décidé que toute restriction des libertés publiques devait répondre aux tests de légalité, de proportionnalité, de nécessité et de responsabilité. La loi d'urgence sur la COVID-19 a fait l'objet d'un examen minutieux au regard de ces critères. La loi a été soumise à une révision périodique et exige des mécanismes de surveillance pour être mise en place. Le Parlement a également fourni une tribune aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme afin qu'ils puissent exercer des fonctions de surveillance et d'établissement de compte rendu.

Un certain nombre de points doivent être pris en compte pour garantir le plus grand respect des libertés publiques. Premièrement, les parlements, y compris les commissions de surveillance, doivent fonctionner. Leur rôle consiste notamment à débattre largement avant de restreindre une liberté publique. Deuxièmement, la participation des citoyens doit être garantie à travers la connectivité numérique, notamment grâce à un accès à Internet économiquement abordable ou gratuit. Troisièmement, les mesures imposées doivent répondre aux tests de légalité, de proportionnalité, de nécessité et de responsabilité tel que décrit ci-dessus.

Mme D. O'Neill (Australie) souligne le risque qu'il y a à restreindre les libertés civiles. Il faut, par exemple, tenir compte des difficultés en matière de santé mentale. Outre la crise sanitaire, les pays ont dû faire face à une crise de désinformation. Les thèses contradictoires diffusées dans les médias ont divisé les Australiens quant à l'action qu'il convient de mener. La difficulté de parvenir à un équilibre entre la sécurité et les libertés publiques a été un sujet très controversé en Australie et cette question continue sans cesse d'être réévaluée même a posteriori. Les difficultés ont été particulièrement aiguës dans les établissements de soins aux personnes âgées. Les parlementaires doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir un accès juste et équitable aux vaccins et aux traitements médicaux. Ils doivent également accorder une plus grande attention à l'éducation. L'éducation est une liberté publique fondamentale qui a été menacée pendant la pandémie, notamment chez les jeunes filles.

Mme J. Sabao (Zambie) dit que les pandémies représentent un défi non seulement pour les systèmes de santé publique, mais aussi pour les valeurs fondamentales sur lesquelles beaucoup de pays se sont édifiés, entraînant de nombreux dilemmes en matière juridique, éthique et de santé publique. La pandémie de COVID-19 est un bon exemple. Certaines des mesures visant à juguler la propagation du virus de la COVID-19, comme la quarantaine, l'isolement et la distanciation sociale, ont eu des conséquences néfastes sur les libertés publiques. Il incombe aux parlements d'établir un équilibre entre les mesures sanitaires et les libertés publiques. Pour ce faire, ils doivent utiliser leurs principales fonctions, à savoir la législation, le contrôle, la représentation et la budgétisation. Mais surtout, ils devraient veiller à ce que les mesures gouvernementales soient conformes aux directives sanitaires convenues et que les conséquences engendrées soient justes et équitables pour les citoyens, compte tenu des circonstances.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) annonce que la pandémie de COVID-19 a suscité des préoccupations dans le monde entier concernant les violations des droits civils commises par les pouvoirs exécutifs. Dans certains cas, les gouvernements ont imposé des mesures d'urgence excessives, disproportionnées, injustifiées et prolongées, comme les confinements, les quarantaines et la fermeture des frontières, qui ont restreint les droits civils et politiques et affaibli l'état de droit. La situation pourrait avoir des conséquences à long terme et mettre à mal la cohésion sociale, la confiance à l'égard des gouvernements et la solidarité entre les citoyens. Les jeunes ont joué un rôle clé dans les manifestations de masse à l'échelle mondiale, luttant pour faire évoluer les structures gouvernementales et améliorer l'égalité économique et l'inclusion démocratique.

Les parlements pourraient donner une lueur d'espoir dans le contexte actuel en contribuant à maintenir un équilibre entre les mesures sanitaires et les libertés publiques. Ils devraient exiger des comptes du gouvernement et garantir la transparence de toutes les mesures d'urgence. Ils devraient protéger la démocratie et les droits de l'homme en garantissant la liberté d'expression, notamment la liberté de la presse, pour que l'information puisse être diffusée sans censure. Aux côtés des médias et des entreprises de technologie, les parlements devraient lutter contre la désinformation en diffusant des informations exactes, claires et en s'appuyant sur des données scientifiques. Ils doivent également s'assurer que les pouvoirs d'urgence ne sont pas utilisés pour étouffer la contestation, faire taire les défenseurs des droits de l'homme ou mettre en œuvre des mesures qui ne sont pas strictement nécessaires.

Mme A. Gerken (Pays-Bas) se dit préoccupée par la manière dont les mesures sanitaires sont mises en œuvre. Au début de la pandémie, face à l'incertitude, de nombreuses personnes aux Pays-Bas ont appuyé le Gouvernement, mais elles ont ensuite retiré leur soutien compte tenu de la façon dont les mesures ont été mises en œuvre. Par exemple, les professionnels de santé qui conseillaient le Gouvernement ont été influencés par ce dernier, ce qui a conduit à une politique subjective. Certaines mesures ont même entraîné une augmentation du taux d'infection.

Pendant la pandémie, le Parlement des Pays-Bas s'est vu confisquer bon nombre de ses pouvoirs. Le rôle de contre-pouvoir du Sénat a notamment été complètement escamoté de crainte que les lois d'urgence ne soient pas adoptées. Il y a également des divergences d'opinion très manifestes entre les citoyens et entre les politiciens. Ceux qui appuient le Gouvernement sont considérés comme favorables à la lutte contre la pandémie de COVID-19, tandis que ceux qui ne le soutiennent pas semblent nier l'existence de la pandémie. En raison de ces clivages, il est difficile pour les politiciens de remettre en question les mesures gouvernementales. Cela dit, une enquête sur la gestion de la pandémie sera effectuée. La pandémie de COVID-19 n'est ni la première ni la dernière pandémie. Il est essentiel de recenser les erreurs et de tirer les enseignements pour l'avenir.

La pandémie n'est pas encore terminée. Il est honteux que les pays développés stockent des vaccins et abandonnent de nombreux pays en développement à leur sort. Le monde développé doit redoubler d'efforts pour accélérer les programmes de vaccination à travers la planète et non uniquement dans ses propres pays.

La séance est levée à 11 h 35.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU MERCREDI 23 MARS

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45, sous la conduite de Mme S.A. Noor (Kenya), Présidente du Bureau de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour

(C-IV/144/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 143^e Assemblée de l'UIP à Madrid (novembre 2021)

Le compte rendu est approuvé.

La présence de l'ONU sur le terrain en appui au développement national : le cas de l'Indonésie

La Présidente, présentant ce point de l'ordre du jour, dit que le système des Nations Unies est présent dans la plupart des pays en développement sous la forme d'une équipe de pays qui est dirigée par un coordonnateur résident. Celle-ci gère un portefeuille de projets de développement convenus avec le gouvernement du pays concerné et financés au moyen de ressources tant budgétaires qu'extrabudgétaires. Le coordonnateur résident, qui représente le Secrétaire général de l'ONU dans chaque pays est chargé, entre autres choses, des relations avec les autorités et, autant que possible, avec le parlement national.

Cela fait des années que l'UIP préconise une relation plus étroite entre les équipes de pays des Nations Unies et le parlement des pays hôtes, de façon à renforcer l'obligation redditionnelle et l'adhésion aux activités de l'ONU en matière de développement. L'établissement d'un lien organique entre l'ONU et l'UIP n'a pas toujours été chose aisée du fait, par exemple, d'un manque de ressources et de craintes d'ingérence politique. Le cas de l'Indonésie sera présenté au cours de la discussion qui va suivre afin d'illustrer les principaux processus institutionnels en jeu et le travail de terrain de l'ONU.

Une vidéo décrivant les priorités des programmes et initiatives de développement incorporés dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de l'Indonésie est diffusée.

M. J.M. Kazi (Représentant d'ONU Femmes en Indonésie et point de contact avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)), intervenant, s'exprimant au nom de la coordinatrice résidente en Indonésie, Mme Valerie Julliard, et illustrant ses observations par une série de diapositives, dit que, comme dans la plupart des pays où l'ONU est présente sur le terrain, l'Indonésie dispose d'une équipe de pays qui est dirigée par un coordonnateur résident à plein temps. Au moyen d'un plan-cadre quinquennal de coopération des Nations Unies pour le développement durable, l'équipe de pays soutient le pays dans les efforts qu'il mène en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, en suivant à cet égard le principe consistant à ne laisser personne de côté. L'équipe de pays des Nations Unies complète également l'importante fonction législative et de contrôle des parlementaires, dont le retour d'information et les contributions sont toujours appréciés.

Actuellement propre à l'Indonésie seulement mais potentiellement adaptable ailleurs, la nouvelle base documentaire de l'ONU en Indonésie, également appelée DOMES, est un portail de gestion des connaissances qui permet d'avoir accès aux documents relatifs aux activités menées par les nombreux organismes des Nations Unies réalisant des activités en Indonésie. La base documentaire événementielle de l'ONU en Indonésie – communément appelée OURS – permet de la même manière d'avoir accès à un portail web de partage d'informations sur tous les événements de haut niveau organisés par les organismes de Nations Unies dans le pays. Ces deux bases documentaires sont accessibles au public.

Mme T. Boonto (Directrice de pays, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Indonésie), intervenante, indique, dans le droit fil des observations dont il vient d'être fait état, que les organismes des Nations Unies présents en Indonésie coopèrent avec le Parlement indonésien et les représentants locaux dans leurs domaines d'expertise respectifs sur un large éventail de questions, y compris l'environnement, l'immigration, le rôle dirigeant et la participation des femmes, la santé procréative, la prévention de la violence fondée sur le genre et la protection des personnes vivant avec le VIH et des populations clés les plus exposées au risque de le contracter.

En ce qui concerne le principe consistant à ne laisser personne de côté, un programme interinstitutions axé sur la protection sociale adaptative pour tous est en cours de mise en œuvre afin de renforcer les moyens dont disposent les systèmes de protection sociale existants pour répondre aux catastrophes climatiques et autres auxquelles l'Indonésie est exposée. Le projet Guyub, qui vise à lutter contre la menace de l'extrémisme violent dans la province de Java Est en renforçant les moyens de promouvoir l'inclusivité et la résilience face aux récits extrémistes violents, est un exemple de la coopération interinstitutions qui est menée en Indonésie.

Dans ce pays où seulement 26 % du demi-million de personnes vivant avec le VIH reçoivent le traitement antirétroviral indispensable à leur survie, ONUSIDA s'emploie à lutter contre la stigmatisation et la discrimination liées au VIH, à créer un environnement propice à une action efficace contre le VIH et à aider les parlementaires à abroger les lois préjudiciables qui criminalisent les groupes marginalisés et à les remplacer par une législation habilitante. En Indonésie, l'ONU participe également à des activités conjointes de sensibilisation et aux campagnes en faveur de l'inclusion et s'est engagée dans ce cadre à ne pas participer aux groupes de discussion exclusivement masculins.

Pour résumer, les leçons et les opportunités de coopération avec les parlementaires, entre autres, dans l'élaboration de politiques générales et de lois propices à la réalisation des ODD sont nombreuses. Les équipes de pays des Nations Unies sont riches d'expériences variées dont les parlements pourraient s'inspirer pour renforcer les politiques nationales. À cette fin, un dialogue plus étroit dans le cadre du système des coordonnateurs résidents ainsi qu'avec les différents organismes des Nations Unies ne pourrait être que bénéfique.

M. M.A. Sera (Indonésie), intervenant, accompagnant ses observations sur l'interaction du Parlement indonésien avec le système des Nations Unies d'une série de diapositives, rappelle que les relations entre son pays et l'ONU ont débuté peu après que celui-ci en est officiellement devenu le 60^e État membre, en 1950. L'Indonésie continue d'œuvrer activement en faveur de la paix et de l'ordre à l'échelle internationale, y compris en tant que grand contributeur aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Au niveau national, cette relation donateur-bénéficiaire mutuellement bénéfique s'est muée en un partenariat stratégique qui vise à accélérer la transformation de l'Indonésie en pays à haut revenu. Sous l'égide de la coordinatrice résidente, l'équipe de pays des Nations Unies fournit actuellement des conseils stratégiques et un soutien technique, et apporte au pays des connaissances en lien avec les priorités définies dans le Plan-cadre de coopération quinquennal des Nations Unies pour le développement de l'Indonésie.

Le Parlement indonésien coopère avec l'ONU par le biais de forums de discussion consacrés à la manière de préparer un avenir meilleur et plus durable pour tous, objectif qu'il s'emploie à atteindre en renforçant ses fonctions législatives, budgétaires et de contrôle. En coopération avec les partenaires des Nations Unies, un tableau de bord des ODD a été établi afin d'identifier les progrès réalisés au niveau local pour les mettre en œuvre. Cette collaboration continue de permettre aux parlementaires de faire face aux conséquences de la COVID-19 et aux inégalités qu'elle a révélées. Ce type de soutien est indispensable si l'on veut bâtir un avenir meilleur après la pandémie et réaliser les ODD. L'intervenant évoque à cet égard les programmes de développement des capacités proposés par l'Académie des ODD - Indonésie, où les représentants de l'ONU travaillant dans le pays se sont rendus.

La Présidente invite les participants à poser des questions aux intervenants et dit qu'il serait instructif d'en savoir plus sur la fréquence des réunions organisées entre les parlementaires et la coordinatrice résidente en Indonésie ainsi que sur le type d'appui ou de conseils fournis.

M. M. Fathi (République islamique d'Iran) confirme qu'il a rencontré le coordonnateur résident en Iran, qui lui a exprimé son soutien. Les parlements nationaux ont un rôle important à jouer dans la sauvegarde du multilatéralisme, élément essentiel pour la paix et la sécurité

internationales, la coopération et le développement, et dans la lutte contre l'unilatéralisme, qui compromet les réalisations de l'ONU. Le système des Nations Unies soutient le développement en créant des espaces de dialogue, en établissant des normes, en conceptualisant les besoins et les exigences, en facilitant la dotation, la mobilisation et le transfert des ressources et des connaissances en faveur des pays en développement. Pour améliorer encore les conditions de vie, il faut renforcer ce système de même que, plus généralement, le multilatéralisme, ce qui suppose d'élargir la coopération Sud-Sud à la coopération technique, au transfert de technologie, au commerce et à l'investissement, entre autres. Cet élargissement doit également aller de pair avec une coopération Nord-Sud afin que les résultats mondiaux escomptés deviennent une réalité. En s'inspirant des principes de respect de la souveraineté nationale, de non-conditionnalité et de financement adéquat et prévisible, le système des Nations Unies pour le développement sera en mesure de fournir ses services dans de nombreux domaines importants.

M. P. Katjavivi (Namibie) considère que la visite réalisée le matin même à Bali sur le site de projets financés par l'ONU est un exemple de travail admirable effectué en coopération avec les Nations Unies. Il aimerait connaître la composition des instances parlementaires chargées des ODD en Indonésie.

M. C. Chauvel (Chef de file et point focal pour l'Asie-Pacifique, Processus et institutions inclusifs, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), s'exprimant en sa qualité d'ancien parlementaire et d'actuel fonctionnaire des Nations Unies, dit que l'on peut travailler avec les équipes de pays des Nations Unies pour souligner le rôle important qu'elles jouent en tant que passerelles entre les entités qui y participent et les Nations Unies. Les coordonnateurs résidents ne sont peut-être pas pleinement conscients de la mission essentielle des parlements tandis que, d'un autre côté, les parlements gagneraient à tirer parti des connaissances des équipes de pays des Nations Unies. Les parlementaires doivent être encouragés à nouer des contacts avec l'équipe des Nations Unies présente dans leur pays, les coordonnateurs résidents et, sur des questions précises, l'éventuel organisme des Nations Unies compétent présent dans leur pays.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) souhaite recevoir des informations sur l'état d'avancement de la recherche mondiale sur le sida, la date à laquelle un traitement efficace contre cette maladie devrait être disponible, ainsi que sur la légalisation du commerce du sexe dans différents pays.

M. A. Savinykh (Biélorus) dit que les exposés instructifs qui viennent d'être faits fournissent des éléments de réflexion intéressants sur les moyens de renforcer la coopération entre les équipes de pays des Nations Unies et les parlements. Tous les parlementaires biélorussiens souhaitent fondamentalement soutenir les projets de développement dans leurs circonscriptions respectives. Un grand nombre de ces projets sont en phase avec les priorités de développement de l'ONU et comportent souvent des activités multisectorielles pouvant donner lieu à des conflits d'intérêts – éventualité qui pourrait être évitée si les parlementaires assuraient la coordination entre les autorités compétentes et l'équipe de pays des Nations Unies. Les parlementaires pourraient également bénéficier des conseils et des compétences de celle-ci durant le processus d'élaboration des lois, ce qui permettrait de veiller à ce que tous les aspects d'une question donnée, y compris en ce qui concerne le genre et d'autres considérations, soient correctement pris en compte.

M. J. Fakhro (Bahreïn) considère que, étant donné que les parlementaires ne le restent que durant un certain temps, il serait dans l'intérêt de la continuité de l'activité parlementaire que tous les parlements établissent un organe permanent chargé de renforcer les relations des parlementaires avec les organismes des Nations Unies présents dans leur pays.

Mme C.I. López Castro (Mexique) souhaite savoir sur quels domaines précis les parlementaires devraient idéalement mettre l'accent lors de l'élaboration de nouvelles lois et campagnes relatives au VIH.

M. M.T.A. Masadeh (Jordanie) dit que la visite de terrain réalisée plus tôt dans la journée a révélé les avantages d'une coopération étroite avec les organismes des Nations Unies, dont l'importance devrait être soulignée dans le contexte parlementaire. La Jordanie entretient des relations de longue date avec ces organismes, dont l'excellent travail a permis de pallier, quoique de façon relative, les conséquences adverses de l'accueil des réfugiés depuis des décennies. Ce travail gagnerait en efficacité s'il était mené en partenariat avec les parlementaires jordaniens, dont

aucun, à sa connaissance, n'a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ces équipes devraient être encouragées à travailler de concert et en coopération avec les parlementaires – et vice versa – et à veiller à ce que leur action tienne compte des défis propres à chaque pays. Les Membres de l'UIP devraient également être associés plus étroitement à l'examen des travaux des organismes des Nations Unies et y contribuer en assistant aux réunions connexes de l'ONU ou en se réunissant entre eux sous les auspices de celle-ci en gardant cet objectif à l'esprit.

La Présidente, s'exprimant en sa qualité de représentante du Kenya, indique que l'ONU a massivement investi dans de nombreux pays, dont le Kenya, pays auquel elle a apporté un soutien dans l'accueil des réfugiés au cours des 30 années antérieures. Les parlementaires devraient s'employer à renforcer leur coopération avec les organismes des Nations Unies afin d'être d'emblée associés aux initiatives et projets de développement soutenus par l'Organisation, de faire connaître le rôle qu'elle joue dans ce domaine et d'établir des mécanismes de reddition de compte appropriés.

Mme T. Boonto (Directrice de pays, ONUSIDA, Indonésie), intervenante, répondant aux questions relatives au VIH et saluant la récente promulgation par le Parlement zimbabwéen d'une nouvelle loi sur le mariage qui dépénalise la transmission du VIH, dit que la recherche sur le VIH a beaucoup avancé depuis le début de l'épidémie en 1981. À l'époque, le VIH était effectivement une condamnation à mort si l'on n'avait pas rapidement accès au coûteux traitement qui était alors disponible. Aujourd'hui, en 2022, le traitement antirétroviral est d'un coût abordable et est parfois administré gratuitement, comme en Indonésie et en Thaïlande. Des préservatifs efficaces contre le VIH sont également disponibles et un anneau vaginal libérant en continu un médicament anti-VIH ainsi que plusieurs vaccins contre le VIH sont actuellement à l'essai. Si la mise au point de médicaments contre le VIH n'a pas été chose aisée, la technologie a permis de mettre au point les traitements et les vaccins contre la COVID-19, ce qui a posé moins de difficultés du fait de la mutation beaucoup moins rapide de la maladie à coronavirus en comparaison avec le VIH. L'on espère que, grâce à la sensibilisation, à des investissements adéquats et à des recherches intensives, l'industrie pharmaceutique sera disposée à faire une plus grande place au développement d'un vaccin contre le VIH.

Comme cela a été le cas pour l'infection à la COVID-19, plus la séropositivité est connue tôt, plus vite les personnes concernées ont accès à un traitement qui accroît leurs chances de guérison. Six mois de traitement contre le VIH permettent de réduire considérablement la charge virale au point de rendre le virus indétectable et non transmissible. Le traitement renforce également le système immunitaire, de sorte que les personnes vivant avec le VIH peuvent fonctionner normalement sans succomber à des infections opportunistes. Dans ce contexte, l'intervenante suggère aux parlementaires de s'attacher prioritairement aux lois et aux politiques visant à éliminer la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH, en particulier dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de l'emploi.

M. J.M. Kazi (Représentant d'ONU Femmes Indonésie et point de contact avec l'ASEAN), intervenant, évoque certains des points soulevés en faisant valoir qu'il est important que l'interaction de l'ONU avec les parlementaires soit perçue comme impartiale et non partisane politiquement. Il explique que c'est la raison pour laquelle il s'est toujours efforcé, dans le cadre de ses rencontres avec des parlementaires, de dialoguer avec des membres de partis politiques opposés. Il déclare qu'il s'est également employé à ne pas communiquer sur ces rencontres publiques dans les réseaux sociaux pour éviter d'éventuelles difficultés. En ce qui concerne l'approfondissement de la coopération, les parlements pourraient en prendre l'initiative en prenant part aux discussions des pouvoirs publics avec les organismes des Nations Unies lors de la négociation du Plan-cadre de coopération quinquennal pour le développement durable de leur pays, par exemple. Comme l'a suggéré le représentant du Bélarus, il serait également utile que les parlementaires demandent au coordonnateur résident d'inviter tous les organismes présents dans le pays concerné de faire des observations sur les lois en cours d'élaboration sous l'angle de leurs domaines de compétence.

M. M.A. Sera (Indonésie), intervenant, dit que le Parlement indonésien tire parti des rapports réguliers sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des 17 ODD dans chaque province et district du pays. À cet égard, les parlementaires ont reçu un grand nombre d'informations et de documents utiles de la part des organismes des Nations Unies. Un groupe de travail parlementaire a été créé afin de suivre les progrès effectués dans la mise en œuvre des ODD et de promouvoir plus encore les initiatives spécifiques qui ont eu des résultats positifs.

La Présidente remercie tous les intervenants pour leur contribution au débat.

Le forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable : préparation de la session d'examen de 2022

La Présidente, présentant ce point de l'ordre du jour et rappelant que le forum politique de haut niveau pour le développement durable porte sur la mise en œuvre des ODD, dit que le thème du forum en 2022 est *Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19) tout en faisant progresser la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030*. Des exposés sur cette thématique et sur les résultats de l'enquête menée par l'UIP en 2021 concernant la participation parlementaire aux examens nationaux volontaires (ENV) précéderont le débat.

M. C. Chauvel (Chef de file et point focal pour l'Asie-Pacifique, Processus et institutions inclusifs, PNUD), intervenant, accompagnant ses propos d'une série de diapositives numériques, dit en premier lieu à titre d'observation complémentaire concernant le point précédent de l'ordre du jour, qu'il faut saisir l'opportunité considérable d'améliorer le niveau d'interaction entre les parlements et le système des Nations Unies, y compris par l'entremise des bons offices de l'UIP. Si la majorité des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies ne sont pas parvenus à établir un dialogue avec les parlements, c'est essentiellement parce qu'ils n'ont pas reçu d'instructions à cet effet ou qu'ils n'ont pas bien compris le rôle des parlementaires en tant que parties prenantes de premier plan. Ces derniers pourraient donc juger utile de prendre l'initiative en ce sens de manière proactive.

Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, un mécanisme d'établissement de rapports volontaire, se réunit chaque année en juillet sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU pour suivre et examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des 17 ODD. Il porte chaque année sur un grand thème lié à des ODD spécifiques et quelque 50 États se sont dits prêts à participer à l'exercice d'évaluation entre pairs. Le thème retenu pour l'édition 2022, à savoir *Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus (COVID-19)*, a été choisi en raison de l'inversion des progrès acquis en matière de développement humain en raison de la pandémie. Lorsqu'il se réunira au mois de juillet suivant, le forum examinera les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 4, qui porte sur l'éducation de qualité, de l'ODD 5, qui a trait à l'égalité entre les sexes, de l'ODD 14, axé sur la vie subaquatique, de l'ODD 15, relatif à la vie terrestre, et de l'ODD 17, qui concerne les partenariats pour la réalisation des objectifs. Les 45 États qui participeront aux ENV à cette occasion indiqueront les progrès qu'ils ont accomplis depuis la première, la deuxième, la troisième, voire la quatrième fois depuis la première réunion du forum, en 2013.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour s'assurer que les mesures prises par les pouvoirs publics pour lutter contre la COVID-19 et s'en relever sont efficaces. À cet égard, ils trouveront des exemples de bonnes pratiques parlementaires internationales dans la note d'orientation du PNUD intitulée *Responsabilité et COVID-19*. Cette note contient également des suggestions sur les meilleurs moyens d'établir un dialogue ouvert avec les pouvoirs public concernant les programmes envisagés pour reconstruire en mieux et garantir un avenir plus juste et plus durable. Cela nécessite de renforcer l'interaction des parlements avec l'ONU, y compris par le biais de partenaires tels que l'UIP, et suppose un engagement renouvelé en faveur de la paix et du développement humain, sans que personne ne soit laissé de côté.

Parce qu'il ne comprend pas bien le rôle important des parlements, le système des Nations Unies ne les a pas particulièrement encouragés à participer au processus du forum politique de haut niveau. En effet, il ressort des enquêtes menées depuis 2015 par l'UIP sur la participation parlementaire aux ENV que celle-ci a stagné, voire diminué, de même que celle de la société civile, à qui l'on n'a pas assez demandé ce qu'elle pensait de la façon dont les pouvoirs publics rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Même si cette situation est imputable aux problèmes liés à la COVID-19, la tendance est fâcheuse.

Le Secrétaire général de l'ONU est néanmoins conscient du problème et a établi des pistes de travail pour améliorer l'interaction entre les parlements et l'ONU, y compris par le truchement de l'UIP, en amont du Sommet sur les ODD qui se tiendra en septembre 2023. De leur côté, les parlements et les parlementaires doivent exploiter les possibilités dont ils disposent pour instaurer une collaboration accrue dans cette perspective, tant au niveau national qu'au plan international. Là encore, ils gagneront à nouer des liens plus étroits avec les équipes de pays des Nations Unies et à veiller à que celles-ci les prennent en compte dans les travaux qu'elles mènent avec les autorités sur des sujets fondamentaux.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York), intervenante, accompagnant ses propos d'une série de diapositives, dit que, dans leur rapport d'ENV, les gouvernements indiquent si le plan qu'ils ont établi en vue de la réalisation des ODD est resté sur la bonne voie au cours des cinq années antérieures. Cet exercice permet d'identifier les pierres d'achoppement, les problèmes imprévus et les domaines dans lesquels il faut redoubler d'efforts – autant de facteurs potentiellement exacerbés par les reculs dus à la pandémie de COVID-19. Les parlements ne sont bien souvent pas informés de ces rapports, bien que les directives recommandent de consulter les parlements dans le cadre de ce processus. C'est pourquoi l'UIP réalise une enquête annuelle depuis 2016 pour déterminer, pour chaque année, le niveau de participation des parlements aux ENV. On espère que la réception de cette enquête incitera les parlements qui ne l'ont pas encore fait à agir pour prendre des mesures pour y être associés.

En 2021, 42 pays ont soumis un rapport au forum politique de haut niveau. Or, seuls 18 des 42 parlements contactés ont répondu à l'enquête de l'UIP, tandis que 2 autres ont été mentionnés dans les rapports d'ENV présentés cette année-là. Il s'ensuit que le taux de réponse à l'enquête de l'UIP est de 43 %, alors que le taux de 100 % reste l'objectif. Sur la base des informations reçues, qui sont beaucoup plus détaillées et précises lorsqu'elles émanent des parlements, la conclusion d'ensemble qui se dégage est que la moitié des parlements des pays ayant présenté un rapport d'ENV a participé d'une certaine manière à son élaboration, ce qui est globalement insuffisant. Il ressort du rapport sur cette enquête que la participation parlementaire a progressé depuis 2016 et que les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance de la coopération des parlements pour garantir le caractère participatif et le succès du processus. Seize des parlements ayant répondu à l'enquête ont été directement informés par le gouvernement du processus de l'ENV et 11 ont reçu un plan de consultation, soit un total de 61 % qui pourrait facilement être amélioré.

En ce qui concerne les étapes auxquelles les parlements ont participé, 7 ont été consultés avant la rédaction du rapport, 8 ont participé à l'élaboration de celui-ci et 11 ont passé en revue le rapport final. Quatre parlements seulement ont pris part à chacune des trois étapes, dix ont été consultés dans le cadre d'une étape, et un parlement a été associé à deux d'entre elles. Il faut espérer que la participation parlementaire au processus d'ENV continuera de progresser, par quelque moyen que ce soit, mais les modalités de cette contribution pourraient être plus substantielles si les parlements s'en remettaient à des sources d'information plus larges et plus diversifiées.

Parmi les conclusions préliminaires que l'on peut tirer des résultats de l'enquête, il y a le fait que, malgré des améliorations progressives, la participation parlementaire au processus d'ENV demeure limitée – sans doute en raison de la situation difficile liée à la pandémie. Le taux de participation est toujours trop faible, ce que l'on a du mal à expliquer. Un autre problème auquel il va falloir réfléchir est la différence parfois constatée entre le contenu des rapports d'ENV et les réponses à l'enquête.

Les parlements des 41 pays qui doivent présenter des rapports d'ENV au forum politique de haut niveau en juillet 2022 devraient recevoir un questionnaire au mois de mai et sont invités à prendre part à ce processus. Les Membres sont également invités à faire en sorte que la délégation qui les représentera au forum politique de haut niveau comprenne des parlementaires et à participer au forum parlementaire qui se tiendra à cette occasion. Dans l'attente d'un taux de participation plus élevé, l'UIP prie instamment tous les Membres de participer au forum et leur fournira volontiers des informations complémentaires, le cas échéant.

Mme C.I. López Castro (Mexique), intervenante, décrivant l'expérience de son pays et accompagnant ses observations d'une série de diapositives, rappelle que le Mexique a présenté en juillet 2021 son troisième rapport d'ENV, à l'établissement duquel les parties prenantes nationales, y compris la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, outre des organismes des Nations Unies et des organismes de coopération internationale, ont activement participé. Ce rapport contient également neuf rapports d'examen local volontaire établis par les États et les municipalités du pays, où des organes et des mécanismes ont été créés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des ODD, sur lesquels les plans d'action des autorités locales sont alignés. Une commission parlementaire spéciale a également été établie à cette même fin, ainsi qu'un groupe de travail parlementaire, et une stratégie législative a été mise au point pour atteindre les ODD. Le secteur des entreprises a également participé à cette initiative globale.

À cet égard, les nombreux défis que doit encore relever le Mexique sont, notamment, l'insuffisance des ressources financières allouées aux projets de développement durable et le manque de coordination entre les instances gouvernementales. Les changements climatiques

étant un autre défi urgent, les efforts nationaux et internationaux devront être intensifiés pour promouvoir une transition rapide vers des énergies propres dans les pays en développement. En février 2022, les participants à l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies, à New York, ont insisté, lors d'une réunion, sur les changements climatiques et leurs conséquences en Amérique latine, notamment au Mexique, où les secteurs public et privé doivent coopérer plus étroitement pour lutter contre les émissions produites par les infrastructures existantes du pays. En 2015, le Mexique a été la première économie émergente à déclarer ses contributions déterminées au niveau national. Depuis lors, des dizaines de centrales solaires et éoliennes ont vu le jour, grâce aux enchères d'énergies propres. Outre ces mesures et d'autres d'atténuation des changements climatiques, le Mexique œuvre pour la protection de ses ressources naturelles.

En conclusion, il est impératif de renforcer les capacités à tous les niveaux afin d'éliminer les asymétries et de s'acheminer vers une vision commune du développement durable, ce qui suppose l'engagement de tous à continuer de travailler en coopération. Comme les enseignements tirés de la COVID-19 l'ont montré, la réalisation des ODD dépend de l'aptitude à prendre des mesures propices à la durabilité et à s'adapter constamment aux nouvelles réalités. Les parlementaires doivent donc poursuivre leurs efforts – en plaçant la barre plus haut – en vue de la réalisation des ODD.

La Présidente remercie les intervenants et invite les participants à faire des observations.

M. M.V. Morteza (République islamique d'Iran) dit que la santé et le bien-être des citoyens iraniens ont été durement touchés par la crise multidimensionnelle causée par la pandémie de COVID-19, à laquelle sont venues s'ajouter les mesures coercitives inhumaines et illégales imposées à son pays. Ces mesures, qui sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies, ont nui à la sécurité alimentaire de la population et entravé l'accès aux médicaments et aux technologies abordables, ce qui a avant tout eu de graves conséquences pour les groupes vulnérables. Malgré ces difficultés et ces pressions injustes, l'Iran a accompli des avancées remarquables dans le domaine de la biotechnologie et de la recherche sur les cellules souches, et fabrique aussi des vaccins contre la COVID-19. De tels bienfaits pour la santé humaine issus de la science ne doivent être monopolisés par aucun gouvernement. Bien qu'il manque de ressources financières, l'Iran continue aussi d'accueillir des millions de réfugiés afghans, qui ont accès à toutes les structures auxquelles les citoyens iraniens ont droit au nom de la justice, de l'égalité et de la bonté prônées par toutes les religions, en particulier à l'égard des enfants.

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) dit que la stratégie de reprise post-COVID-19, qui comprend six grands axes, a permis d'atténuer les effets de la pandémie. Dans le cadre de cette stratégie, le Gouvernement a été restructuré afin de lui conférer plus de souplesse, de réactivité et d'adaptabilité face aux changements et l'accent est désormais mis sur la parité hommes-femmes et le point de vue de la jeunesse dans le processus d'élaboration des politiques nationales. Des comités nationaux ont été créés pour gérer la reprise, qui sont épaulés par un nouveau ministère chargé de l'industrie et des technologies avancées. Un ensemble exceptionnel de programmes complets de soutien économique a en outre été mis en place. Le pays, qui a également lancé l'initiative stratégique *Zéro émission nette à l'horizon 2050* afin d'éliminer les émissions de carbone, accueillera la vingt-huitième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Tous les parlementaires doivent collectivement coopérer aux efforts déployés pour inverser les effets de la pandémie et il est indispensable, à cet égard, de prendre des mesures de suivi et d'évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD dans l'intérêt des générations futures.

M. M.T.A. Masadeh (Jordanie) fait valoir que l'on pourrait probablement remédier au faible taux de participation à l'enquête de l'UIP si l'on fournissait directement aux Membres participant aux réunions de l'UIP les informations nécessaires. L'UIP voudra aussi peut-être encourager les missions permanentes à veiller à ce que leur délégation au forum politique de haut niveau comprenne des parlementaires. Ceux-ci devraient être sélectionnés en fonction de leur connaissance du thème retenu et participer au forum, selon que de besoin, dans l'intérêt de la continuité.

Mme H. Bint Hassan Alsulaiti (Qatar), soulignant l'importance de relations solides entre l'ONU et l'UIP, considère que les ODD sont essentiels à la vie de chacun et affirme que tous les pays ont pris des mesures en vue de leur réalisation. Dans ce contexte, il importe que les

parlementaires examinent le rapport de leur pays sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des ODD et qu'ils participent au processus de l'examen national volontaire. Le Qatar a pris part à trois de ces exercices et en a retiré de précieux enseignements sur ce qu'il convient de faire pour réaliser les ODD. Outre un échange d'expériences plus dynamique avec leurs homologues étrangers, les parlementaires devraient intensifier leurs contacts avec les organes de l'ONU qui mènent des activités en lien avec les ODD et avec lesquels ils ont de nombreux intérêts communs. Le Parlement du Qatar a engagé un dialogue avec les bureaux régionaux de ces instances, y compris avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Une représentante de l'Inde déclare que le développement durable et l'activité économique ont été gravement perturbés par la crise de la COVID-19, ce qui a eu un impact négatif sur les vies et les moyens de subsistance, et a posé des défis à tous les gouvernements. L'Inde a néanmoins poursuivi son engagement à atteindre les ODD par le biais d'une série d'initiatives, en mettant l'accent sur la santé et la nutrition, l'assainissement, l'éducation de qualité et l'accès universel au logement. Malgré des ressources limitées, elle a également ouvert des comptes bancaires avec des cartes de débit pour des millions de ses citoyens, en particulier les femmes rurales, et fourni des rations à des millions d'autres ménages. En outre, l'Inde produit des vaccins COVID-19 et les fournit aux pays du monde entier.

Une représentante de l'Égypte dit qu'avec d'autres parlementaires égyptiennes et la coordinatrice résidente en Égypte, elle a récemment participé à un processus de consultation des parties prenantes organisé dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable. Cette stratégie et les ENV ont par la suite été présentés au Parlement égyptien, réuni en sa formation plénière, ainsi qu'au Président égyptien, afin de recueillir leurs contributions. L'Égypte prépare actuellement son troisième ENV. La représentante signale qu'elle prendra des mesures pour veiller à ce qu'il soit répondu à l'enquête connexe de l'UIP. Compte tenu du rôle essentiel que les parlementaires jouent pour définir les priorités en matière de développement, il est important qu'ils participent non seulement au processus d'ENV, mais aussi qu'ils se saisissent des résultats et promeuvent les solutions permettant de répondre aux problèmes les plus urgents. En conclusion, elle a encouragé les parlementaires à saisir l'occasion d'engager un dialogue sur les questions relatives aux établissements humains lors de la table ronde des parlementaires qui aura lieu dans le cadre de la onzième session du Forum urbain mondial, en juin 2022.

Mme M. Guerra (Mexique) indique que le groupe de travail parlementaire mexicain auquel sa collègue a fait allusion antérieurement a été établi afin de poursuivre la coopération transversale et le suivi des mesures prises en vue d'atteindre les ODD, ce à quoi le Mexique est pleinement résolu. Conformément à l'Objectif 17, relatif aux partenariats pour atteindre les ODD, le groupe de travail a travaillé main dans la main avec les principales universités du pays et a dialogué avec des universitaires et des chercheurs afin de définir les indicateurs-clefs de performance de l'action parlementaire sur les ODD. Attendu que le temps presse, en particulier au regard des reculs enregistrés du fait de la pandémie, le Mexique a redoublé d'efforts pour maintenir le pays sur la voie des ODD, au niveau national mais aussi à l'échelle locale. Les autorités locales et les responsables municipaux ont donc été sollicités pour contribuer à cet effort, notamment en ce qui concerne l'Objectif 6, relatif à l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement, et l'Objectif 11, relatif aux villes et communautés durables.

Un représentant du Koweït considère que les mécanismes dont dispose actuellement l'UIP pour collaborer avec des organisations telles que l'ONU ne permettront pas d'atteindre le résultat souhaité si les parlementaires ne lancent pas une action conjointe pour uniformiser les normes législatives ou, à tout le moins, échanger des informations sur les législations nationales relatives aux ODD. À défaut, étant donné la grande diversité des systèmes juridiques et les textes législatifs opposés qui risquent d'entraver la mise en œuvre des ODD, la réalité mondiale actuelle ne changera probablement pas.

M. P. Katjavivi (Namibie), salue l'excellente plateforme que constitue l'UIP pour l'échange de données d'expérience entre parlementaires sur une grande variété de sujets. Il fait valoir que le Parlement des enfants de Namibie, qui est composé d'élèves de l'enseignement secondaire de toutes les régions du pays, est un exemple concret du principe selon lequel personne ne doit être

laissé pour compte. Ses membres ont soulevé des questions fondamentales, dont certaines n'avaient pas été prises en considération auparavant, comme les répercussions de la pandémie de COVID-19 à l'école, tels que l'accès à Internet et à l'assainissement et la réduction du nombre d'élèves par classe. Leurs observations ont largement contribué à la formulation de politiques et de décisions visant à relever ces défis. Le Parlement namibien a créé un groupe de travail chargé de veiller à la réalisation des ODD et a, comme toujours, tiré profit des discussions tenues à l'UIP qui lui ont permis d'améliorer ses plans d'action.

La Présidente remercie tous ceux qui ont participé à ce débat animé et instructif et invite les intervenants à faire des observations finales.

Mme C.I. López Castro (Mexique), intervenante, estime que le débat a été très productif en ce qu'il a permis d'identifier plus clairement les moyens de renforcer la participation parlementaire aux processus de développement durable. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour faire avancer la législation connexe et doivent également relever le défi d'accroître le taux de participation à l'enquête lancée par l'UIP concernant les examens nationaux volontaires pour 2022.

M. C. Chauvel (Chef de file et point focal pour l'Asie-Pacifique, Processus et institutions inclusifs, PNUD), intervenant, dit que des événements tels que la pandémie de COVID-19 et l'invasion russe de l'Ukraine augurent d'années difficiles qui seront marquées par l'insécurité économique et alimentaire et auront des effets néfastes sur tous. Dans ce contexte, la réalisation des ODD à l'horizon 2030 est une perspective peu probable. Il est donc indispensable que les parlementaires s'engagent sur les processus mondiaux, dans le cadre de leur important mandat, de façon à contribuer, dans la mesure du possible, à la préservation des acquis et à la protection contre les chocs à venir, sous peine de provoquer des souffrances accrues.

Mme P. Torsney (Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York), intervenante, souligne que l'UIP a produit diverses publications relatives à la réalisation des ODD et que de nombreuses réunions de l'UIP consacrées à cette question peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube de l'UIP. Le site web de l'UIP constitue également une source d'information utile. L'UIP tient clairement à mieux faire connaître ses enquêtes sur la participation des parlements aux examens nationaux afin de veiller à ce que tous les Membres contactés y répondent, mais ces enquêtes servent aussi à encourager l'engagement parlementaire au processus du forum politique de haut niveau par le biais de communications, du contrôle des activités des pouvoirs publics et de leur participation aux délégations qui y assisteront. L'absence de réponse à l'enquête est généralement le signe d'un non-engagement, ce qui est préoccupant. La séance en cours et d'autres de ce type sont une occasion importante pour les parlementaires de tirer des enseignements de l'expérience de leurs homologues et de les mettre en pratique.

Élections au Bureau de la Commission permanente

La Présidente indique que le Bureau a reçu la candidature de Mme H. Bint Hassan Alsulaiti, du Qatar, au poste vacant au Bureau de la Commission permanente à pourvoir par un membre du Groupe arabe. Elle croit comprendre que la Commission est disposée à approuver cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Mme H. Bint Hassan Alsulaiti (Qatar), remerciant le Groupe arabe de l'avoir désignée pour ce poste, se dit impatiente de partager avec la Commission les expériences de son pays et de l'informer des activités réalisées avec les organismes des Nations Unies.

Divers

Aucune autre question au titre du point Divers n'est soulevée.

La Présidente, après un échange de félicitations et de remerciements, clôt la séance.

La séance est levée à 18 heures.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU DIMANCHE 20 MARS

(matin)

La séance est ouverte à 10 h 50 sous la conduite de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Ouverture de la séance

La Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, ouvrant la séance, souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le Parlement indonésien de son accueil chaleureux et de sa généreuse hospitalité pour la 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire.

Élection de la Présidente de la 33^e session du Forum des femmes parlementaires (FEM/33/1-Inf.1)

Sur recommandation de Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) et de Mme M. Sultan Alsuwaidi (Émirats arabes unis), Mme I.Y. Roba Putri, membre de la Chambre des représentants de la République d'Indonésie, est élue par acclamation Présidente de la 33^e session du Forum des femmes parlementaires.

Mme I.Y. Roba Putri (Indonésie), Présidente de la 33^e session du Forum des femmes parlementaires, prend la conduite de la séance.

Allocutions de bienvenue

La Présidente du Forum souhaite la bienvenue à tous les participants. La pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les femmes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de conflit et les victimes de violence. Les parlements, et les femmes parlementaires en particulier, ont un rôle central à jouer pour que la relève après la pandémie tienne compte de la dimension de genre. L'égalité des sexes ne peut être défendue par les femmes seules : les hommes aussi doivent jouer un rôle actif. Le Forum examinera la dimension de genre des deux projets de résolution qui seront adoptés par l'Assemblée : *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, qui fera l'objet d'un débat au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ; et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*, qui sera examiné par la Commission permanente du développement durable. Le Forum tiendra également une table ronde sur la manière dont les parlementaires perçoivent la santé des femmes, des enfants et des adolescents, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Mme P. Maharani (Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie) déclare que le monde est confronté à de multiples défis qui nuisent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et les changements climatiques. Les parlements doivent veiller à ce que les opinions des femmes soient entendues, que leurs intérêts soient pris en compte et que leurs besoins soient satisfaits. Les femmes jouent un rôle de plus en plus important en politique : 22 % des présidents de parlement sont des femmes et la part mondiale des femmes parlementaires est passée à 26 %. Si ces chiffres représentent une avancée, ils restent insuffisants et témoignent d'un déficit démocratique. L'inégalité entre les sexes est un indicateur montrant que les droits de l'homme ne sont pas réalisés. Les femmes doivent avoir un accès égal aux postes de pouvoir et aux processus décisionnels.

L'UIP doit être un chef de file en ce qui concerne la promotion de la participation des femmes aux prises de décision. Les parlements doivent être des agents du changement. En Indonésie, l'égalité des sexes a été encouragée à chaque occasion, ce qui a permis aux femmes de se hisser aux plus hauts postes du gouvernement, du parlement et des administrations locales.

Les progrès à cet égard se poursuivent : Mme P. Maharani est la première femme à présider le Parlement indonésien. Celui-ci met actuellement la dernière main à un projet de loi sur la protection des femmes et des enfants contre le crime que constituent les violences sexuelles. Cette loi permettra de garantir que l'État offre une protection et une réparation adéquates aux victimes.

Le leadership des femmes peut être réalisé en incluant les intéressées dans les processus décisionnels. Le partenariat et le soutien des hommes sont nécessaires pour bâtir l'inclusion sur la base de la confiance et du respect mutuels. Le potentiel de leadership des femmes est évident dans de nombreux domaines, notamment en tant que militantes pour le climat, en particulier du fait que les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux effets de la crise climatique. Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, les femmes ont joué un rôle essentiel en première ligne des soins de santé, puisqu'elles représentent 70 % des travailleurs sanitaires et sociaux dans le monde. Elles ont démontré qu'elles étaient capables d'enrayer la propagation du virus. La relève après une pandémie doit comporter une perspective de genre. Les femmes peuvent également jouer un rôle clé dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits. Sur les 2 697 soldats de la paix indonésiens, 158 sont des femmes déployées dans cinq missions de maintien de la paix des Nations Unies.

L'autonomisation des femmes ne peut se faire sans accès à l'éducation. L'égalité d'accès à l'éducation est donc impérative. Tous les participants à la session du Forum doivent concrétiser leur engagement à faire évoluer les rôles des hommes et des femmes dans la société. Lorsque la participation des femmes à la vie politique sera garantie, la démocratie s'épanouira. Grâce à une coopération mutuelle, les parlementaires du monde entier peuvent renforcer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) affirme que le Forum des femmes parlementaires est un organe essentiel de l'UIP, qui veille à ce que l'égalité des sexes reste au premier rang des préoccupations de l'Organisation. Le monde connaît des temps sombres, dans lesquels les conflits armés ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles, comme le démontre quotidiennement la situation en Ukraine. Les femmes ukrainiennes font preuve d'une résistance courageuse. Mme Lesia Vasylenko, Présidente du Bureau des femmes parlementaires, n'a pas pu assister à la 144^e Assemblée de l'UIP, ayant choisi de rester en Ukraine afin de lutter pour la liberté. Les parlementaires du monde entier la soutiennent, elle et le peuple ukrainien. La guerre doit cesser immédiatement et les femmes doivent être pleinement associées à toutes les négociations de paix.

Les femmes sont une force motrice pour la paix et la reconstruction après un conflit. Pourtant, alors que les accords de paix conclus par des femmes affichent des taux d'application nettement supérieurs à ceux des accords conclus par des hommes, les femmes ne participent qu'à un faible pourcentage des négociations de paix. En Ukraine, les délégations négociant des deux côtés n'ont jusqu'à présent compté aucune femme. Les processus de paix doivent être envisagés dans une perspective de genre, non seulement dans la composition des délégations chargées des négociations de paix, mais aussi pour garantir des accords tenant compte de la dimension de genre. Cette dimension de genre doit être reflétée dans les amendements proposés par le Forum au projet de résolution intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, qui doit être examiné par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale.

Le Forum organisera une table ronde sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents à l'époque de la COVID-19 et au moment de la reprise post-pandémie, afin d'examiner les inégalités d'accès aux soins de santé et aux services de santé génésique, qui ont été exacerbées par la pandémie. Les enfants et les adolescents ont été touchés par les fermetures d'écoles et les confinements, ce qui a eu des répercussions sur leurs possibilités d'éducation et les a rendus vulnérables aux problèmes de santé mentale, à la violence et aux pratiques néfastes, notamment le mariage des enfants et les grossesses précoces. Les parlements doivent utiliser leur rôle de leaders pour prendre des mesures qui permettront de réaliser le droit des femmes et des enfants à la santé.

Le thème du débat général de l'Assemblée est *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier le lien étroit entre la participation des femmes à la vie politique et la réalisation des objectifs en matière de climat. La participation des femmes à l'action climatique contribue à la réalisation de l'égalité des sexes. De nombreuses initiatives pour le climat ont été lancées par des femmes parlementaires et des dirigeantes politiques. La dernière édition de l'étude annuelle de l'UIP sur les femmes au parlement

a toutefois montré que seuls 26 % des parlementaires dans le monde sont des femmes. Au rythme actuel des progrès, il faudrait encore 40 ans pour réaliser l'égalité des sexes dans les parlements du monde. Ce n'est pas satisfaisant. Il reste beaucoup à faire pour parvenir à la parité hommes-femmes dans les parlements et à l'égalité dans la société. Le Président souhaite au Forum une session productive.

Adoption de l'ordre du jour (FEM/33/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Activités récentes dans le domaine de l'égalité des sexes

a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte), rapporteure du Bureau des femmes parlementaires, présente le rapport sur les travaux du Bureau, qui s'est réuni à Madrid en novembre 2021. Le Bureau a procédé au suivi de l'étude de l'UIP sur la violence sexiste à l'égard des femmes dans les parlements en Afrique et a examiné les mesures qui pourraient être prises par l'UIP et les parlements nationaux pour lutter contre la violence et le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes au parlement. Le Bureau tiendra des réunions avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP pour étudier les mesures à prendre pour protéger les femmes parlementaires contre toute forme de discrimination ou de violence. L'UIP doit rester à l'avant-garde des efforts visant à éliminer la violence sexiste dans tous les contextes et doit être un modèle et un point de référence pour tous les parlements nationaux à cet égard.

Lors de sa réunion à Madrid, le Bureau est convenu du programme de travail de la session en cours du Forum des femmes parlementaires, qui comprendra l'examen dans une perspective de genre des deux projets de résolution qui seront adoptés par les commissions permanentes et l'élaboration des propositions d'amendements. La table ronde sur la santé des femmes, des enfants et des adolescents dans le contexte de la pandémie de COVID-19 sera l'occasion de faire connaître des expériences et des difficultés nationales. Le Bureau a exprimé sa profonde préoccupation quant au sort des millions de femmes touchées par la guerre et les conflits dans le monde, et son soutien particulier à sa Présidente, Mme Lesia Vasylenko, qui est restée en Ukraine pour soutenir son pays.

b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP, rappelle que le Groupe du partenariat entre hommes et femmes est composé de deux femmes et de deux hommes, membres du Comité exécutif : Mme L. Vasylenko (Ukraine), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), qui en assure la présidence, et M. A. Saidov (Ouzbékistan). Le Groupe se réunira le 23 mars à Nusa Dua pour poursuivre ses travaux sur l'évaluation de la participation à la 144^e Assemblée de l'UIP dans une perspective de genre et sur la promotion de la parité hommes-femmes dans les travaux de l'UIP et de ses Parlements membres. En ce qui concerne la composition des délégations à la 144^e Assemblée de l'UIP, 36,9 % des participants inscrits à ce jour sont des femmes, ce qui est inférieur aux 38,9 % enregistrés lors de la 143^e Assemblée à Madrid. Il reste beaucoup à faire pour que toutes les délégations aux Assemblées de l'UIP tiennent compte de l'équilibre entre les sexes. La parité est essentielle pour garantir que toutes les décisions sont pleinement représentatives. Il faut adopter une approche de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de discrimination et de sexisme. Tous les lieux de travail, y compris les parlements, restent concernés par le harcèlement. Seule une politique anti-harcèlement claire et ferme permettra de détecter et d'éliminer les cas de harcèlement. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes réfléchit à une politique anti-harcèlement à appliquer dans le cadre de toutes les réunions de l'UIP.

c) Activités récentes de l'UIP visant à promouvoir l'égalité des sexes (FEM/33/3c)-Inf.1 and FEM/33/3c)-Inf.2)

Mme H. Ramzy Fayed (Bahreïn), Première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires, présente le rapport de la réunion parlementaire tenue à l'occasion de la 66^e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (FEM/33/3c)-Inf.1),

dont le thème était *Le rôle du leadership des femmes et des parlements sensibles au genre dans la lutte contre les changements climatiques*. La réunion a rassemblé 280 participants, dont 93 parlementaires (85 femmes et 8 hommes) de 37 pays. Les participants ont réfléchi à l'importance du leadership des femmes dans l'action climatique et ont échangé des bonnes pratiques en matière de promotion et de mise en œuvre de mesures parlementaires en faveur du climat tenant compte de la dimension de genre. Ils ont noté qu'une plus grande représentation des femmes au parlement conduit à des politiques plus efficaces en matière de lutte contre les changements climatiques. Les participants ont également noté que la législation sur le climat et les politiques d'égalité des sexes se complètent mutuellement. En définitive, pour être efficace et durable, le cadre juridique de l'action climatique doit être élaboré compte tenu de la dimension de genre. Les parlements ont un rôle clé à jouer dans l'action climatique en prenant des mesures dynamiques pour accroître la participation des femmes, en faisant progresser la législation sur le climat et la réforme des politiques respectueuses de la dimension de genre et en encourageant la mise en place d'institutions vertes et sensibles à l'égalité des sexes.

Les femmes au parlement en 2021 : regard sur l'année écoulée

La Secrétaire du Forum fait savoir que le rapport *Femmes au parlement en 2021 : regard sur l'année écoulée*, qui a été lancé le 8 mars 2022, montre les progrès et les revers de la représentation des femmes au parlement. À l'heure actuelle, 26,1 % des parlementaires dans le monde sont des femmes. Seuls cinq parlements ont atteint la parité, ceux de Cuba, des Émirats arabes unis, du Mexique, du Nicaragua et du Rwanda. Au rythme actuel des avancées, il faudra encore 40 ans pour parvenir à la parité dans les parlements du monde entier. Dans 24 des 188 pays examinés, moins de 20 % des parlementaires sont des femmes. Trois pays – la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu et le Yémen – ne comptent aucune femme parlementaire. Les quotas restent essentiels pour accroître la représentation des femmes. Sur les 48 pays qui ont tenu des élections en 2021, 30 ont appliqué une quelconque forme de quotas, contre 25 des 57 pays qui ont tenu des élections en 2020. Ces quotas se sont révélés efficaces et il convient de continuer à les mettre en œuvre, avec l'appui de solides mécanismes d'application.

Le rapport fournit également des informations sur la violence à l'égard des femmes en politique. Des femmes parlementaires du monde entier ont déclaré avoir été victimes de commentaires sexistes, d'agressions physiques et d'agressions sexuelles. L'étude de l'UIP sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique a montré qu'en Afrique 8 femmes parlementaires sur 10 ont subi des violences psychologiques. La parité au parlement est la clé pour faire tomber les barrières à l'égalité, rendre la politique accessible aux femmes de divers horizons et transformer l'espace politique en un environnement plus favorable aux femmes. Elle rendrait la politique plus représentative et transformerait les parlements en institutions politiques plus efficaces, efficientes et légitimes.

Contribution aux travaux de la 144^e Assemblée dans une perspective de genre (FEM/33/4.Inf-1)

Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, indique qu'en juin 2021, elle a signé un cadre de coopération avec l'UIP, car elle est fermement convaincue que les parlementaires sont des alliés incontournables pour prévenir et combattre les violences sexuelles commises en période de conflit. Dans sa résolution 2467 (2019), le Conseil de sécurité de l'ONU a insisté sur le rôle crucial du système judiciaire dans la prévention et l'élimination des violences sexuelles lors des conflits et dans la poursuite des responsables. Il avait appelé les parlements à renforcer la législation à cette fin. Les lois nationales, conformes aux normes internationales, sont essentielles.

Ériger la violence sexuelle en crime permet non seulement de poursuivre les auteurs et d'offrir une réparation aux victimes, mais aussi de montrer que la société ne tolère pas ce phénomène et d'avoir donc un effet préventif. Pourtant, des lacunes persistent dans les cadres juridiques et de nombreux États ne respectent pas leurs engagements internationaux et ne disposent pas de dispositions législatives nationales spécifiques. Même lorsque la législation pertinente existe, elle est souvent limitée dans sa portée et son champ d'application, ou n'est pas pleinement appliquée. En 2021, le bureau de la Représentante spéciale a publié des dispositions législatives types et des orientations sur les enquêtes et les poursuites concernant les violences sexuelles liées aux conflits, un outil pratique qui constitue une référence en matière de droit pénal

et procédural, afin de garantir que les dispositions les plus rigoureuses soient adoptées pour une justice centrée sur les victimes et les rescapés. Le soutien des parlementaires dans la transposition de ces dispositions types dans leurs lois nationales sera un pas vers la réalisation des priorités définies dans le cadre de coopération.

La Représentante spéciale se félicite de l'occasion qui lui est donnée d'examiner le projet de résolution intitulé *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Le thème est particulièrement opportun compte tenu du conflit en Ukraine, qui pourrait devenir la pire crise humanitaire et de réfugiés en Europe depuis des décennies, les femmes et les enfants payant le plus lourd tribut. La contribution du Forum sera essentielle pour garantir que la résolution adopte une approche axée sur le genre et les victimes, en reconnaissant le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits.

Son mandat a été créé par le Conseil de sécurité de l'ONU dans le contexte d'une préoccupation croissante concernant l'utilisation de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants comme tactique de guerre et de terreur. Ce mandat consiste à fournir un appui stratégique et cohérent pour renforcer les mécanismes de coordination des Nations Unies. La Représentante spéciale est également chargée de faire en sorte que les gouvernements et les parties aux conflits s'engagent à prévenir la violence sexuelle dans les conflits au moyen de réformes juridiques, de la responsabilisation, de la sensibilisation et de la prestation de services complets, notamment en matière de santé sexuelle et génésique, de santé mentale, de soutien socio-économique et de réadaptation. Elle a défini trois priorités stratégiques pour son mandat : convertir les cultures d'impunité en cultures de dissuasion, par la justice et la responsabilisation ; favoriser la prise en charge et le leadership nationaux pour une action durable et centrée sur les victimes ; et s'attaquer aux causes profondes de la violence sexuelle.

Certains progrès ont été réalisés sur les plans normatif et institutionnel, comme la condamnation des auteurs de violences sexuelles à des sanctions pénales. Les mandats des missions de paix des Nations Unies incluent systématiquement des mesures visant à protéger la population civile contre les violences sexuelles. La violence sexuelle est prise en compte dans les cadres de suivi des accords de cessez-le-feu. Les victimes sont plus nombreuses que jamais et le nombre de poursuites judiciaires pour des cas de violence sexuelle augmente. Pourtant, il est évident que l'engagement politique et le soutien financier, y compris par les budgets nationaux, ne correspondent pas à la réalité sur le terrain. L'édition 2021 du rapport annuel du Secrétaire général de l'ONU sur les violences sexuelles liées aux conflits, à paraître prochainement, brosse un tableau désolant de la violence sexuelle utilisée comme tactique de guerre, de terreur et de répression politique pour déshumaniser, déstabiliser et déplacer des populations confrontées à des crises politiques et humanitaires qui se chevauchent, davantage aggravées par la pandémie de COVID-19.

Elle encourage le Forum à veiller à ce que la résolution qui sera adoptée par la Commission permanente contienne tout spécialement une référence à la résolution 2467 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la violence sexuelle liée aux conflits, qui reconnaît que les femmes et les filles sont non seulement particulièrement menacées, mais souvent spécifiquement visées, en raison des inégalités persistantes, de la discrimination et d'une représentation insuffisante. Le Conseil de sécurité a insisté sur le fait qu'il était important de s'attaquer aux causes profondes de ces inégalités dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits, en particulier aux répercussions des lois discriminatoires, à l'application sexiste des lois en vigueur, des politiques et des budgets, aux pratiques sociales néfastes et aux opinions discriminatoires sur les femmes et les rôles des sexes dans la société. La résolution doit également prévoir une approche centrée sur les rescapés et les victimes au cours de toutes les interventions, afin de garantir que ceux qui sont le plus laissés de côté puissent faire valoir leurs droits, exprimer leurs préoccupations et leurs attentes, et obtenir leur représentation pleine et effective au sein des parlements. Cette approche doit donner aux rescapés les moyens d'agir, accorder la priorité à leurs droits, besoins et souhaits, les traiter avec dignité et respect et favoriser leur réadaptation.

La Présidente du Forum précise que le Forum est appelé à débattre des projets de résolution à l'ordre du jour de la 144^e Assemblée intitulés *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* (Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale) et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie* (Commission permanente du développement durable). Pour ce faire, le Forum se divisera en deux groupes de travail. Le premier groupe, chargé de repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable,

sera présidé par Mme E. Anyakun (Ouganda) et Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande) fera office de rapporteure. Le deuxième groupe discutera de l'exploitation des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, y compris en période de pandémie, et sera présidé par Mme P.A. Komarudin (Indonésie) avec Mme M. Sultan Al Suwaidi (Émirats arabes unis) comme rapporteure.

La séance est levée à midi.

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40 sous la conduite de Mme I.Y. Roba Putri (Indonésie), Présidente du Forum des femmes parlementaires.

Réunion-débat

Expériences parlementaires en matière de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en période de COVID-19 et de rétablissement après la pandémie (FEM/33/5-Inf.1)

La Présidente du Forum dit que les femmes et les enfants sont souvent exclus des soins de santé en raison des dépenses à la charge des patients, du manque d'information, de l'accès insuffisant à un personnel qualifié et de l'absence de normes sexospécifiques, notamment en matière de santé sexuelle et génésique. La pandémie de COVID-19 a exacerbé ces disparités. La discussion portera sur les répercussions de la pandémie de COVID-19, avec un accent particulier sur l'accès équitable aux services de santé, la santé et les droits sexuels et génésiques, et le bien-être des enfants et des adolescents. Elle encourage les participants à partager leurs expériences nationales et à envisager des stratégies sur la façon de promouvoir les réformes juridiques et de stimuler l'action. Les intervenants sont des partenaires de l'UIP représentant le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), ONU Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi que Mme P.A. Komarudin (Indonésie) et Mme P. Bayr (Autriche).

Une courte vidéo réalisée par le PMNCH est projetée, présentant des déclarations de témoins et des témoignages personnels sur les difficultés particulières rencontrées par les femmes et les filles en matière d'accès aux soins de santé et de santé et droits sexuels et génésiques, qui ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19.

Mme S. Mbaya (Chef d'équipe, Campagnes et mobilisation des partenaires, PMNCH) déclare que l'impact de la pandémie sur les services de santé a été très lourd. Les traitements pour les maladies non liées à la COVID-19 ont été réduits, avec des conséquences considérables. L'OMS a mené des enquêtes régulières pour suivre les effets de la pandémie.

Globalement, au plus fort de la pandémie de COVID-19, 70 % des pays ont fait état de perturbations dans au moins un service lié à la santé reproductive et à la santé de la mère, de l'adolescent et de l'enfant, notamment des obstructions partielles dans les services de soins prénataux et les services d'accouchement en établissement, et une baisse de la couverture vaccinale de base pour les enfants, ce qui a laissé 3,7 millions d'enfants supplémentaires non vaccinés ou insuffisamment vaccinés par rapport à 2019. Les services de planification familiale ont également été bouleversés. Il n'est donc pas surprenant que les pays commencent déjà à signaler des conséquences. Le Pérou a rapporté son premier cas de diphtérie en 20 ans. Le Malawi et l'Ouganda ont confirmé des flambées de poliomyélite. Un million de décès maternels et infantiles ont été constatés, 200 000 d'enfants mort-nés ont été enregistrés et 1,4 million de grossesses non désirées ont été dénombrées selon les estimations. Quelque 10 millions de filles courent le risque d'être mariées au cours des 10 prochaines années en raison de la pandémie. Les travailleurs de la santé ont également été gravement touchés, tant par les maladies et les décès causés par la COVID-19 que par l'épuisement et le surmenage. De nombreuses personnes ont quitté les professions de la santé pour chercher un emploi ailleurs.

Les conséquences indirectes de la pandémie ont été tout aussi importantes. De nombreuses familles ont éclaté. La pandémie a fait au moins 1,5 million d'orphelins. Dans certains pays, les lignes d'assistance téléphonique pour les violences domestiques ont reçu jusqu'à 5 fois plus d'appels qu'avant la pandémie et 16 % des jeunes femmes ont subi une forme de violence de la part de leur partenaire au cours des 12 derniers mois. Des femmes subissent des césariennes de

routine, se voient refuser la présence de leur partenaire de naissance ou ne peuvent pas allaiter de peur de transmettre la COVID-19. La santé mentale est également un sujet de grande préoccupation, en particulier pour les adolescentes. Quarante pour cent des femmes enceintes et en post-partum présentent des signes de stress post-traumatique.

Le PMNCH mène une enquête auprès de 30 000 femmes dans 42 pays, afin d'étudier l'impact de la pandémie de COVID-19 sur leur vie. Les femmes et les filles ont déclaré que les confinements ont affecté leur santé mentale et eu un impact sur l'accès à l'éducation. En conséquence, 20 millions de filles de plus en âge de fréquenter l'école secondaire risquent d'abandonner leurs études, faute de pouvoir suivre les cours. Les personnes vivant dans des zones moins privilégiées sont touchées de manière disproportionnée, notamment en raison du manque d'accès à la technologie. La COVID-19 entraîne une insécurité alimentaire pour les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales, et érode leurs moyens de subsistance. En Afrique, les restrictions en matière de circulation ont empêché des femmes de conserver leur permis de travail agricole.

Les femmes ont fait état de répercussions négatives sur leur santé et leurs droits sexuels et génésiques, les quarantaines entraînant un manque d'accès aux produits sanitaires et contraignant les filles de déchirer des vêtements pour fabriquer des serviettes hygiéniques. En Colombie, 16 % des femmes ont déclaré ne pas être en mesure de prendre régulièrement des rendez-vous chez un gynécologue. Les conséquences à long et à court terme de ces interruptions des soins de routine sont importantes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a indiqué qu'une interruption de 6 mois des services réguliers de santé sexuelle à l'échelle mondiale pourrait empêcher jusqu'à 47 millions de femmes d'avoir accès à la contraception, ce qui entraînerait jusqu'à 1,4 million de grossesses non planifiées.

En 2020, le PMNCH et ses partenaires ont lancé un appel à l'action, en mettant notamment l'accent sur l'accès aux services, la promotion de l'égalité des sexes, la fourniture d'une protection sociale, l'accès à l'eau et la prévention de la violence. Les parlementaires, grâce à leurs fonctions représentatives, budgétaires, législatives et de contrôle, ont un rôle clé dans la mise en œuvre de cet appel à l'action. Les parlements doivent veiller à ce que la pandémie ne compromette pas leur travail de promotion de la santé des mères, des enfants et des adolescents. Le PMNCH et l'UIP ont mis des ressources à la disposition des parlements à cet égard.

M. J.M. Kazi (Représentant d'ONU Femmes Indonésie) déclare que la COVID-19 et les mesures prises pour la combattre ont eu de graves répercussions sur les activités socio-économiques et ont submergé les systèmes de santé du monde entier, entravant l'accès aux soins de santé. Les femmes et les enfants, en particulier dans les communautés vulnérables et marginalisées, ont été touchés de manière disproportionnée. Selon l'OMS, 94 des 130 pays et territoires considérés ont signalé des perturbations dans les services de santé. Dans la région Asie-Pacifique, ONU Femmes a recueilli des données montrant des perturbations importantes des services de santé sexuelle et génésique, ainsi que des services intervenant dans les cas de violence entre partenaires intimes et de violence sexuelle. Les résultats ont également montré qu'entre mars 2020 et juin 2021, une réduction de l'utilisation des services de santé essentiels dans 18 pays à revenu moyen inférieur a entraîné une augmentation de 3,8 % et de 1,4 % de la mortalité infantile et maternelle, respectivement. La pandémie a eu un impact négatif sur la santé, la nutrition et le bien-être général des adolescents. Les filles, les adolescentes plus âgées et les personnes handicapées sont davantage susceptibles de souffrir de dépression, d'anxiété et de troubles de stress post-traumatique en raison de la pandémie. Le risque de mariage d'enfants a augmenté de façon exponentielle.

Les systèmes de santé reflètent et renforcent souvent les préjugés sexistes et les normes restrictives existant au sein des sociétés, ce qui nuit au fonctionnement de celles-ci. Il faut donc s'attaquer aux préjugés sexistes dans les structures sociales, culturelles et institutionnelles, et impliquer les femmes et les filles dans la conception et la prestation des services de santé. ONU Femmes œuvre à la promotion des soins de santé fondés sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en mettant l'accent sur l'élimination des obstacles à l'accès, notamment en intégrant l'égalité des sexes dans les politiques, les lois, les programmes et les budgets liés à la santé, en donnant aux communautés les moyens de revendiquer leurs droits et en aidant les femmes à prendre l'initiative en ce qui concerne les questions liées à leur propre santé.

ONU Femmes a recueilli des données sur divers aspects de la santé pendant la pandémie, notamment les effets de la COVID-19 sur la prévention du VIH en Afrique du Sud, les répercussions de la COVID-19 dans les États asiatiques et arabes, et les effets de la pandémie sur la santé des travailleurs migrants à leur retour dans leur pays d'origine. Les parlements peuvent

jouer un rôle essentiel dans les situations d'urgence sanitaire grâce à la législation, au contrôle et à la représentation. ONU Femmes a publié des directives à l'intention des décideurs politiques sur l'élaboration de mesures de lutte contre la COVID-19 tenant compte de la dimension de genre. Il convient de garantir en priorité la qualité des soins et d'éliminer la discrimination dans l'accès aux structures de santé. Le contexte actuel doit être utilisé comme une opportunité pour renforcer les systèmes, en reconstruisant non seulement en mieux mais aussi de manière plus équitable.

Mme D. Chou (Département de la santé et de la recherche sexuelles et génésiques, OMS), qui participe à la réunion à distance, constate que les deux années précédentes ont bouleversé la vie de chacun partout dans le monde. L'expression "santé et droits sexuels et génésiques" fait référence à un large éventail de services et de droits essentiels à la santé et au bien-être. Avant la pandémie, des progrès importants avaient été réalisés à cet égard, avec une réduction de la mortalité maternelle, une augmentation des politiques de soutien aux victimes de la violence à l'égard des femmes et des filles, une réduction des mariages et des grossesses précoces, et une augmentation de l'utilisation de la contraception.

La pandémie a en revanche entraîné une augmentation de la violence à l'égard des femmes, le refus de laisser aux femmes la liberté de choisir leur partenaire pour l'accouchement, une réduction de l'accès à la planification familiale, aux interruptions de grossesse sans risque et aux services de santé maternelle, ainsi que des tendances inquiétantes en matière de taux d'abandon scolaire et de grossesses précoces. Même lorsqu'elles ont été stabilisées, les perturbations n'ont pas été corrigées. La santé des femmes n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Les communautés et les individus sont dépossédés de leurs pouvoirs et exposés à des risques sanitaires évitables.

La situation est désolante mais pas surprenante. Des expériences antérieures ont montré que lorsque les systèmes de santé sont ébranlés, les services de santé sexuelle et génésique en pâtissent, car souvent, ils ne sont pas considérés comme essentiels. Dans de telles circonstances, les femmes et les filles vulnérables perdent la possibilité de se faire entendre. L'inégalité entre les sexes et les injustices en matière de santé compromettent sérieusement les chances de survie et d'épanouissement conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). L'OMS dispose de plusieurs outils et ressources pour défendre la santé et les droits sexuels et génésiques dans le contexte de la COVID-19 pour les individus, les communautés et les systèmes de santé, notamment sur le maintien des services de santé sexuelle et génésique dans le cadre de la réorganisation nationale des services en réaction à la pandémie par le recours à la télémédecine et aux interventions sanitaires en ligne. Un portail contenant des données nationales et régionales actualisées est également à la disposition des décideurs, ainsi que le rapport de situation mondial sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des directives relatives aux politiques multisectorielles.

L'ampleur de la perturbation ne sera pas connue avant des années. La COVID-19 compromettra gravement la capacité des États à atteindre les ODD. Il est urgent d'agir pour éviter de revenir sur les acquis d'avant la pandémie. La santé et les droits sexuels et génésiques doivent être prioritaires dans le cadre de la relève post-pandémie, et des mesures doivent être prises pour que ces services et ces droits ne soient pas bouleversés par de futures urgences sanitaires. L'OMS continuera de travailler avec l'UIP pour placer la santé au cœur du programme parlementaire. Les parlementaires du monde entier doivent continuer de plaider en faveur de services de santé sexuelle et génésique abordables, fondés sur les droits et de bonne qualité, et d'utiliser des données probantes pour éclairer les politiques en la matière.

Une vidéo, réalisée par l'organisation non gouvernementale Girls not Brides, est projetée, expliquant les liens entre les conséquences de la pandémie de COVID-19, en particulier les dysfonctionnements de l'éducation et la vulnérabilité accrue à la violence et aux pratiques néfastes, sur la santé des filles et des adolescentes, en mettant l'accent sur les grossesses précoces et les mariages d'enfants.

Débat

Mme P.A. Komarudin (Indonésie) dit qu'en Indonésie, pendant la première vague de COVID-19, les établissements et services de santé ont été réorientés pour faire face à la pandémie. Une baisse de 50 % a été enregistrée en ce qui concerne les visites aux services de santé génésique et la couverture prénatale. Il y a eu une baisse de la disponibilité et de l'utilisation des contraceptifs, et un retard dans les services de vaccination de base des enfants. Selon les

prévisions, ces perturbations devaient entraîner une augmentation significative des grossesses non désirées et de la mortalité maternelle. En outre, les mesures de lutte contre la pandémie ont contribué à accroître les risques pour la sécurité des femmes et des filles, avec une augmentation sensible de la violence sexiste, y compris la violence domestique et la violence en ligne. Les demandes de dérogation en vue de mariages d'enfants adressées aux tribunaux ont triplé, en particulier dans les zones rurales.

Le Gouvernement a pris diverses mesures, notamment l'introduction de politiques de relance budgétaire pour amortir les impacts économiques, sanitaires et sociaux de la pandémie. Des lois ont été adoptées pour assouplir la règle de limitation du déficit budgétaire et élargir la marge de manœuvre budgétaire de l'État. Le Parlement a également veillé à ce que les principales politiques de relance tiennent compte de la dimension de genre, constatant les effets inégaux de la pandémie sur les hommes et les femmes. Des mesures spécifiques ont été introduites pour garantir l'indépendance économique des femmes. Les budgets de plusieurs programmes de protection sociale ont été augmentés, notamment celui qui prévoit des transferts en espèces pour les femmes enceintes et les enfants d'âge scolaire des familles défavorisées. Un soutien financier et commercial a été apporté aux petites et moyennes entreprises détenues par des femmes, y compris grâce à un assouplissement du crédit d'impôt, à des prêts en capital supplémentaires et à un programme de transfert monétaire gratuit pour l'emploi. Des mesures d'incitation ont été prises en faveur des agents de santé de première ligne, dont 70 % sont des femmes.

Ces mesures sont conformes à l'engagement pris par le Gouvernement de parvenir à une couverture sanitaire universelle et à son plan de travail visant à réformer le système de santé en donnant la priorité aux services de santé de la mère et de l'enfant, au planning familial et aux soins de santé génésique, et en réduisant la mortalité maternelle et les retards de croissance chez les enfants. Des mesures sont également prises pour renforcer les services de protection des femmes et des enfants victimes de violences, exploiter au mieux les efforts de prévention des mariages d'enfants et accroître l'autonomie économique des femmes grâce à l'entrepreneuriat. Les mesures de protection à court terme doivent être réorientées vers un plan de relance à plus long terme qui soit inclusif et plus équitable pour les femmes. Aux fins d'une meilleure reprise, les parlements du monde entier doivent placer la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescents au premier plan des mesures de relance.

Mme P. Bayr (Autriche), Présidente du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, affirme que la violence sexiste reste l'une des menaces les plus graves pour la santé et la vie des femmes et des filles. En Italie, le Sénat a récemment créé une commission d'enquête chargée d'examiner les cas de féminicides survenus au cours des dix dernières années, qui a établi que seule une victime sur dix avait rapporté qu'elle était en danger. La commission envisage des mesures pour renforcer la sécurité et les services de prévention de la violence à l'égard des femmes et les rendre plus accessibles. En Belgique, l'utilisation d'un bracelet électronique a été introduite afin de localiser les personnes visées par une ordonnance de protection et d'envoyer une alerte directement à la police en cas de non-respect. En Belgique et en Suisse, des lois ont été adoptées sur le consentement clair pour les rapports sexuels consentis, établissant que le "non" suffit à constituer l'absence de consentement. Les signalements de viols en Suisse et les condamnations des auteurs ont augmenté en conséquence. En Belgique et au Royaume-Uni, les tests de virginité ont été interdits. En Finlande, un projet pilote a été mis en place pour fournir gratuitement tous les types de contraception à tous les jeunes de moins de 25 ans. En conséquence, le nombre de grossesses et d'avortements chez les adolescentes a diminué.

En ce qui concerne le droit des femmes à l'autodétermination, les droits des femmes sont des droits de l'homme, dont font partie le droit de décider d'avoir ou non des enfants et avec qui, ainsi que le droit d'accéder sans obstacles à des informations sur la contraception et l'avortement sans danger. L'Irlande a montré la voie en légalisant l'avortement, en augmentant les services de télémédecine pour fournir des services de conseil et en instaurant l'accès à la pilule abortive sur ordonnance. De même, en Autriche, la pilule abortive a été rendue plus accessible pendant la pandémie, pour compenser la fermeture des cliniques d'avortement et l'annulation des rendez-vous.

Les répercussions de la pandémie sur la santé mentale ont été importantes, avec un nombre beaucoup plus élevé de jeunes qui ont déclaré souffrir de dépression, d'anxiété et de troubles du sommeil. En Autriche, le budget consacré au soutien psychologique des jeunes a été augmenté. Vienne a mis en place un projet pilote pour la fourniture de produits sanitaires aux femmes vulnérables et marginalisées. L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a

travaillé à une approche commune de la lutte contre les mutilations génitales féminines en Europe, en fournissant des services dans tous les États membres et en collectant des données. La réunion-débat offre une occasion précieuse de partager des expériences et de réfléchir à la manière de reconstruire en mieux au lendemain de la pandémie.

Mme M.M. Alameri (Émirats arabes unis) dit que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités entre les sexes et mis en évidence les écarts économiques, sociaux et politiques qui nuisent au bien-être des femmes et des filles. Le nombre de filles vivant dans la pauvreté dans le monde a atteint 500 millions en 2020. Bien que les instruments internationaux consacrent l'égalité des sexes et interdisent la discrimination, des obstacles persistent et ont été aggravés par la pandémie. Les femmes sont confrontées au chômage et à l'absence de sécurité financière et alimentaire. Les confinements ont entraîné une augmentation de la violence familiale et des difficultés d'accès aux ressources pour les femmes. Aux Émirats arabes unis, des efforts ont été déployés pour promouvoir la santé pour tous sans discrimination. Des services d'enseignement en ligne ont été mis en place. Les femmes enceintes ont été autorisées à travailler à domicile. Les femmes ont prouvé leur capacité à être en première ligne dans la lutte contre le virus. Le Parlement a adopté une loi sur la santé publique pour mettre en place un système de gestion des futures crises sanitaires qui permettra de réduire leur impact sur la société.

Mme M. Garcia Segura (Mexique) indique que le Gouvernement mexicain met tout en œuvre pour garantir l'accès de chacun aux soins de santé. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la vie de la plupart des femmes dans le monde a été bouleversée. Toutes ont souffert. La pandémie a pris le pas sur les autres questions de santé et d'autres services de soins ont été touchés. Au Mexique, tout est mis en œuvre pour rattraper le retard et combler les lacunes en matière de soins, notamment en ce qui concerne les services de santé génésique. Des mesures fiscales ont été approuvées pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie et fournir des vaccins à l'ensemble de la population. Le Mexique s'est engagé à parvenir à une couverture sanitaire universelle.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) fait savoir que le droit à la santé est inscrit comme un droit fondamental dans la Constitution iranienne et que la promotion de la santé a toujours été une priorité gouvernementale. Garantir la santé des femmes est la clé de la santé pour tous. Les besoins des mères, des nourrissons et des enfants, des femmes chefs de famille et des autres femmes les plus touchées par la pandémie de COVID-19 sont au premier plan de la planification de la relève. La santé des femmes est depuis longtemps une priorité nationale. Chaque année, la République islamique d'Iran célèbre une semaine nationale pour la promotion de la santé des femmes. La santé génésique, la santé mentale, le bien-être et le mode de vie sain des femmes ont été au centre des politiques pendant la pandémie. En janvier 2022, une réunion conjointe a été organisée entre le Groupe de travail national sur les femmes, le Groupe de la diplomatie en matière de santé et le Ministère de la santé pour examiner les politiques pour la santé des femmes. Un plan pour la justice et l'excellence dans le domaine de la santé a été publié. Les efforts de lutte contre les cancers féminins ont été intensifiés. Des campagnes de sensibilisation à la santé prénatale et postnatale ont été menées. Des directives ont été publiées sur la santé des enfants dans le cadre de la pandémie, notamment sur le signalement des cas de COVID-19 chez les enfants.

Mme F. Nabagabe Kalule (Ouganda) déclare qu'il faudra des années pour inverser les effets de la COVID-19. Les femmes sont les gardiennes de la culture. Les femmes parlementaires doivent adopter une perspective plus féministe de la justice sociale. En Ouganda, des problèmes cruciaux ont été mis en évidence pendant la pandémie, tels que l'insécurité alimentaire, la violence sexiste au foyer, le recours à des mesures punitives par les forces de sécurité et l'absence de réglementation financière des établissements de santé privés. Le Parlement ougandais a adopté des lois sur les questions liées à la santé, notamment sur la santé mentale, l'assurance maladie nationale et les médecines traditionnelles et complémentaires. Des refuges pour les victimes de violences et une ligne téléphonique d'urgence pour signaler les incidents ont été ouverts. Un fonds pour l'autonomisation économique des femmes a également été créé. Les gouvernements doivent engager davantage de ressources pour s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes et les leaders culturels doivent être encouragés à dénoncer les pratiques traditionnelles néfastes. Des efforts doivent être faits pour changer les attitudes de la société vis-à-vis des rôles attribués aux hommes et aux femmes. Les femmes parlementaires doivent continuer de lutter contre les tendances patriarcales : une femme qui se fait entendre est une femme forte.

Mme A. Vidot (Seychelles) fait savoir que le Gouvernement des Seychelles a mis en place un centre sanitaire d'intervention d'urgence pour gérer la riposte à la pandémie de COVID-19 et tenu des conférences de presse régulières pour tenir le public informé. La population a souffert. L'interruption des services dans tous les centres sanitaires et les conséquences économiques, telles que le chômage et l'augmentation du coût de la vie, ont eu un impact important. Le Groupe parlementaire des femmes des Seychelles a collaboré avec divers organes parlementaires chargés de la santé pour défendre la santé des femmes et des enfants, et a incité les hommes parlementaires à voter en faveur de motions visant à promouvoir la santé et le bien-être des femmes et des filles, en particulier un programme social pour l'accès gratuit aux produits sanitaires dans les écoles et aux services de planification familiale. Le Gouvernement a répondu favorablement et fait appel au secteur privé pour soutenir le programme. Un atelier a été organisé récemment, à l'intention des organisations non gouvernementales et des organismes gouvernementaux, pour évaluer la politique et la législation relatives à la violence sexiste et recenser les lacunes et les bonnes pratiques. Des lacunes ont été constatées dans les données : elles doivent être comblées pour donner une image complète de la situation et informer les politiques visant à changer les mentalités et à sensibiliser les jeunes à la violence sexiste.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) souhaite exprimer sa gratitude à toutes les femmes parlementaires et aux femmes travaillant dans le secteur de la santé dans le monde entier, qui ont déployé tant d'efforts dans des circonstances aussi difficiles pendant la pandémie de COVID-19. Il y a une dizaine d'années, le Gouvernement britannique s'était fixé pour objectif de réduire de moitié le nombre d'enfants mort-nés et de décès néo-natals. Bien que des progrès considérables aient été réalisés, les chiffres restent trop élevés et trop de disparités socio-économiques et raciales persistent. Un nouveau groupe de travail sur les disparités en matière de soins de maternité a été mis en place pour examiner pourquoi, alors que le Service national de santé du Royaume-Uni est gratuit pour tous, la probabilité de fausse couche reste 40 % plus élevée pour une femme noire que pour une femme blanche, et pourquoi les femmes asiatiques sont plus exposées à la mortalité maternelle que les femmes blanches.

Mme C. Gotani Hara (Malawi) dit que la pandémie de COVID-19 a gravement touché la société au Malawi. De nombreux enfants et jeunes ont abandonné l'école et quelque 40 000 filles de moins de 18 ans sont tombées enceintes. Les services de santé sexuelle et génésique ne sont pas les seuls à avoir souffert : d'autres soins de santé fondamentaux sont paralysés, comme la fourniture d'un antibiotique spécifique aux femmes enceintes et aux enfants séropositifs, dont les stocks ont été réaffectés au traitement des cas de COVID-19. Les travailleurs de la santé, qui sont principalement des femmes, subissent une pression immense, ce qui a des répercussions sociales et psychologiques importantes. L'extrême pauvreté a été exacerbée. Les commissions parlementaires ont été utilisées pour surveiller l'application de la législation et vérifier sa compatibilité avec le contexte de la pandémie. Des efforts sont déployés pour repérer et combler les lacunes législatives à cet égard.

Mme A.N. Ayyoub Awadallah (Égypte) dit que la promotion du droit à la vie des femmes et des enfants est essentielle pour la sécurité de la société. En Égypte, des efforts importants sont déployés par la société civile, le Parlement et le Gouvernement pour protéger les femmes et les familles, et fournir des services de santé sexuelle et génésique. Des mesures ont été prises pour protéger les personnes vulnérables, dont les femmes enceintes, pendant la pandémie, notamment en leur permettant de travailler à domicile. Une protection spécifique a également été accordée aux femmes handicapées. Des lois ont été adoptées pour ériger en infraction pénale le harcèlement et la discrimination à l'égard des femmes.

Mme P. Maadam (Inde) déclare que la riposte à la pandémie de COVID-19 a été bouleversante et sans précédent. En Inde, des ressources financières et humaines importantes ont été consacrées aux traitements, à la prévention et à la recherche de vaccins contre la COVID-19. Les défis de la pandémie étaient d'autant plus grands en Inde, où environ 60 000 bébés naissent chaque jour. Les efforts déployés avant la pandémie pour renforcer la santé de la mère et de l'enfant, en particulier pour réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, ont été interrompus par la réaffectation des ressources. Le Parlement avait insisté sur les dangers qu'il y avait à orienter l'ensemble du dispositif de santé publique vers la lutte contre la pandémie au détriment de tous les autres services de santé et avait demandé au Gouvernement de relancer les services de

santé de la mère et de l'enfant. Bien qu'elle n'augmente pas la vulnérabilité à la COVID-19, la grossesse peut aggraver l'évolution clinique de la maladie. Il est donc conseillé à toutes les femmes enceintes de se faire vacciner. Le programme de vaccination de l'Inde a été particulièrement efficace, grâce à l'utilisation de vaccins produits localement. Les campagnes de sensibilisation visant à prévenir l'hésitation à se faire vacciner ont donné des résultats positifs. Le lien entre la malnutrition et une faible immunité est bien établi.

Mme F. Haddouche Ilimi (Algérie) dit que la pandémie de COVID-19 a de graves répercussions économiques, sociales et sanitaires dans le monde entier. Tout en luttant contre la pandémie, il faut aussi veiller à préserver les progrès réalisés en matière de développement durable. En Algérie, des mesures ont été prises pour protéger la population, notamment en mettant le vaccin contre la COVID-19 à la disposition de tous les citoyens algériens. Aucun effort n'a été épargné à cet égard. Le Gouvernement algérien participe aux initiatives régionales visant à enrayer la pandémie et à maintenir le rythme pour atteindre les ODD. La pandémie a placé les femmes en première ligne : elles jouent un rôle primordial et mettent leur propre santé en danger. Tout doit être fait pour garantir la santé des enfants et les protéger contre les nombreuses conséquences de la pandémie, notamment en leur permettant de poursuivre leur scolarité sans interruption.

Mme J. Salman (Bahreïn) a rappelé qu'en 2012, la 126^e Assemblée de l'UIP avait adopté une résolution intitulée *L'accès à la santé, un droit fondamental : Quel rôle les parlements peuvent-ils jouer pour garantir la santé aux femmes et aux enfants ?* Bien que 10 ans se soient écoulés, les progrès accomplis sont insuffisants et le sujet reste prioritaire. Il faut réfléchir à ce que les parlementaires peuvent faire de plus pour améliorer la situation de la santé des mères, des enfants et des adolescents. Un appui supplémentaire doit être apporté aux pays qui sont à la traîne à cet égard.

Mme H.B.H. Alsulaiti (Qatar) indique que le Gouvernement du Qatar a mis en place une stratégie nationale de santé conforme à Vision 2030 et aux ODD dans le cadre d'une initiative menée par les femmes. Une stratégie nationale sur la COVID-19 a été adoptée pour faire face aux impacts économiques, sociaux et sanitaires de la pandémie. De nombreuses mesures ont été prises pour protéger la santé des femmes pendant la pandémie, notamment en autorisant les femmes enceintes et les femmes souffrant de pathologies préexistantes à travailler à domicile, en réduisant les heures de travail des mères, en proposant des solutions de travail à temps partiel pour les femmes, en mettant en place une ligne d'assistance téléphonique pour les services liés à la pandémie, en fournissant des kits d'hygiène et en lançant une application mobile pour le suivi et le traçage. L'Hôpital des femmes du Qatar fournit des soins de santé spécifiques aux femmes. Les femmes âgées bénéficient également d'une aide à domicile et de services de réadaptation. Une campagne de vaccination a été menée avec succès : 88 % de la population du Qatar a reçu au moins une dose. Le Gouvernement du Qatar a également fourni un appui médical et des vaccins à d'autres pays.

Mme D. Diakude (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud a enregistré une augmentation du nombre de grossesses chez les adolescentes pendant la pandémie, en raison des difficultés à obtenir des contraceptifs. Même avant la pandémie, 16 % des jeunes femmes âgées de 15 à 19 ans avaient commencé à avoir des enfants. Le principal facteur contribuant aux grossesses chez les adolescentes est la violence sexiste et les féminicides. Une femme sur trois subit des violences sexistes et un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles. Le Parlement a adopté trois textes de loi pour aider le système judiciaire à faire en sorte que les auteurs de ces violences soient traduits en justice. Un programme de développement de la petite enfance a été élaboré, enseignant l'égalité des sexes et le respect mutuel. Une assistance doit être apportée aux victimes pour faire en sorte que des poursuites soient engagées contre les auteurs et que des réparations soient accordées.

Mme K. Slassi (Maroc) dit que le Gouvernement marocain a bien réagi face à la pandémie de COVID-19. Un fonds de coopération collective a été créé et la couverture vaccinale a été considérable. Pourtant, de nombreux problèmes persistent et l'augmentation de la violence familiale, attisée par les confinements et la crise économique, est particulièrement préoccupante. Les femmes sont épuisées mentalement, car elles supportent la lourde charge des soins aux enfants, des soins de santé et des tâches ménagères. Les mariages et les grossesses précoces

perpétuent la pauvreté et les mauvais traitements infligés aux filles et aux jeunes femmes. Le soutien psychologique est également essentiel durant la relève post-COVID-19, pour faire face aux conséquences de la pandémie sur la santé mentale. Les femmes parlementaires doivent s'efforcer de garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans le contexte de la pandémie et au-delà, afin que la justice prévale.

Mme S. Al Hadi (Oman) explique qu'à Oman, en réaction à la pandémie de COVID-19, des normes élevées ont été adoptées à différents niveaux. Un conseil suprême a été créé pour se charger des questions liées à la COVID-19. Une campagne nationale de santé publique a été menée pour sensibiliser le public à la désinfection et à l'hygiène, et une application mobile a été développée pour tenir le public au courant des statistiques et des informations sur la pandémie, et pour tracer les cas. La livraison de médicaments à domicile a été mise en place pour les personnes âgées et les personnes nécessitant des soins de santé de longue durée, afin de garantir la continuité de leurs soins pendant le confinement. Des plateformes de télé-médecine ont été mises en place, ainsi qu'une clinique en ligne pour les femmes enceintes. Ces services sont accessibles à tous les résidents d'Oman. Des services complets ont été mis en place pour un diagnostic précoce du cancer du sein et un traitement précoce. La relève post-COVID-19 et la maîtrise des conséquences économiques, sociales et psychologiques de la pandémie constituent un défi pour tous les États.

Mme R. Nikhil Khadse (Inde) dit que, pour atténuer les dysfonctionnements des services de soins liés à la pandémie, l'Inde a pris des mesures, notamment la publication de directives à l'intention de toutes les autorités locales sur la prestation des services essentiels. Les établissements de santé maternelle et infantile continuent de fournir des soins 24 heures sur 24, et des unités spéciales de soins prénataux ont été mises en place pour les femmes enceintes dont le test de dépistage de la COVID-19 est positif. Des salles séparées ont également été aménagées pour les patientes du service de gynécologie et d'obstétrique testées positives à la COVID-19. Les soins d'urgence et les équipements d'accouchement restent en place. Les investissements dans les infrastructures ont été augmentés afin d'ouvrir des établissements de soins de santé primaires et secondaires dans les zones rurales. Une approche globale est adoptée pour la santé des femmes, des enfants et des adolescents grâce à un service intégré qui couvre la santé, la nutrition et l'éducation. Des compléments nutritionnels ont été distribués aux enfants pendant la pandémie. Une plateforme numérique a été créée, contenant toutes les informations sur le service intégré, à l'usage des pouvoirs publics et des particuliers.

Mme K. Hajjoubi (Parlement arabe) dit que l'état de santé des femmes et des enfants est révélateur du niveau de développement de l'ensemble de la société. Malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière de santé de la mère, de l'enfant et de l'adolescent, de nombreux pays sont encore confrontés à des difficultés, notamment le manque de services de soins disponibles et la pénurie de personnel de santé. Les inégalités en matière de santé persistent entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. La pandémie de COVID-19 a accru ces problèmes et met en péril les progrès réalisés. Les confinements et l'engorgement des services de santé en réaction à la pandémie ont entraîné de graves perturbations des soins médicaux courants et une augmentation rapide de la morbidité et de la mortalité. En raison des répercussions économiques de la pandémie, les ménages pauvres n'ont pas pu se procurer les produits de première nécessité, notamment des denrées alimentaires, ce qui a entraîné de graves problèmes de santé pour les femmes enceintes et les enfants. De nombreux pays sont confrontés à d'importants flux migratoires, en raison des déplacements forcés causés par les conflits. La majorité des victimes sont des femmes et des enfants.

Mme P. Bayr (Autriche), Présidente du Forum parlementaire européen pour les droits sexuels et reproductifs, affirme que rendre le marché du travail accessible aux femmes et veiller à leur autonomisation économique est une étape particulièrement importante. Un équilibre des pouvoirs doit être établi, ce qui signifie retirer du pouvoir aux hommes et le donner aux femmes. L'indépendance économique, juridique, politique et sociale des femmes doit être stimulée. Il est bien connu que lorsque les femmes prennent des décisions, l'ensemble de la société a tendance à en bénéficier. Les femmes doivent donc être incluses dans les processus décisionnels. Si une femme se lance en politique, cela changera sa vie. Si de nombreuses femmes se lancent en politique, cela changera la politique.

Mme S. Mbaya (Chef d'équipe, Campagnes et mobilisation des partenaires, PMNCH) fait observer que la pandémie a montré combien les progrès peuvent être fragiles et combien il est difficile de les rattraper une fois qu'ils ont été perdus. Si les parlementaires du monde entier ont une tâche colossale à accomplir, ils disposent de nombreux outils, dont les engagements mondiaux, les lois déjà adoptées au niveau national, la solidarité parlementaire et les partenariats avec les organisations internationales. Ces partenariats renforceront l'action parlementaire. Le PMNCH reste disposé, grâce à son partenariat avec l'UIP, à soutenir tous les parlements.

M. J.M. Kazi (Représentant d'ONU Femmes Indonésie) estime que le débat a mis en lumière un paradoxe majeur : alors que la majorité des travailleurs de première ligne pendant la pandémie étaient des femmes, les décideurs responsables des politiques qui orientent les soins de santé sont majoritairement des hommes. Le leadership des femmes doit donc être renforcé. La composition des parlements doit refléter la composition de la société. L'atteinte de la parité hommes-femmes au parlement est un acquis important. Les hommes doivent être les alliés de la cause et faire partie de la solution.

La Présidente du Forum dit qu'elle souhaite remercier tous les participants de leurs précieuses contributions : le débat a fourni de nombreux exemples et beaucoup de données d'expérience pour une réflexion plus approfondie.

Contribution aux travaux de la 144^e Assemblée dans une perspective de genre
(FEM/33/4.Inf-1)
(suite)

Rapports des groupes de travail

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), rapporteure du groupe de travail 1, rappelle que le groupe de travail s'est penché sur le thème *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Le groupe a été présidé par Mme E. Anyakun (Ouganda) et a bénéficié de la participation des deux co-rapporteurs de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, ainsi que de la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Plus de 20 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, qui prévoyait de répondre aux besoins des femmes et des filles victimes de violence et de garantir la participation des femmes aux processus décisionnels, en particulier dans les zones menacées ou touchées par des conflits, afin de parvenir à une paix durable. Lors de l'examen du projet de résolution, 16 participants au total ont pris la parole. Le groupe de travail a soutenu le projet de résolution à l'unanimité. Les femmes et les enfants sont les victimes des guerres et des conflits, et non leurs instigateurs. Si les femmes sont présentes au parlement en nombre suffisant et ont un pouvoir politique significatif, la paix sera garantie. Les femmes au pouvoir n'auraient pas recours à la guerre.

Mme M. Sultan Alsuwaidi (Émirats arabes unis), rapporteure du groupe de travail 2, précise que le groupe de travail a discuté du thème *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Le groupe de travail a été présidé par Mme P.A. Komarudin (Indonésie) et a réuni 20 participants : 16 femmes et 4 hommes. Au total, 14 délégués ont fait part de leurs points de vue. La pandémie de COVID-19 a montré que l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation n'est plus facultative. Si ces technologies offrent des perspectives intéressantes, elles peuvent aussi exacerber les inégalités. Les femmes et les filles sont confrontées à des obstacles disproportionnés pour accéder à ces technologies. Il faut s'attaquer aux disparités en matière de connectivité et d'accès aux dispositifs dans les pays et entre eux.

Le groupe de travail a évoqué des mesures telles que l'équipement des écoles dans les zones rurales, les conseils aux parents pour qu'ils aident leurs enfants à accéder à l'éducation et à l'information en ligne, l'utilisation accrue d'outils innovants et de plateformes disponibles, y compris les réseaux sociaux, pour atteindre le plus grand nombre possible d'apprenants, l'utilisation des TIC dans la formation des enseignants et l'élargissement de l'enseignement des TIC dans les écoles. L'utilisation accrue des TIC dans l'éducation est susceptible de multiplier les opportunités pour les femmes et les filles. Les ressources et les formations doivent être valorisées pour encourager les filles à faire carrière dans le secteur des TIC.

Le groupe de travail est convenu que les TIC peuvent être un avantage pour l'éducation si des ressources suffisantes sont allouées et à condition que les budgets de l'éducation ne soient pas réduits en temps de crise. Il convient d'adopter des lois pour créer un environnement propice à l'apprentissage en ligne, comprenant la remise de certificats d'études pour les formations en ligne. Les politiques en matière d'éducation doivent tenir compte de la dimension de genre. Le groupe de travail a préparé des amendements au projet de résolution pour examen et soumission à la Commission permanente.

Le Forum adopte les rapports des deux groupes de travail par acclamation.

La Présidente du Forum explique que les deux rapports seront utilisés pour rédiger des propositions d'amendements aux résolutions qui seront présentées à la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et à la Commission permanente du développement durable. Le processus de rédaction se fera en consultation avec les présidentes des deux groupes de travail.

Élections au Bureau des femmes parlementaires (FEM/32/8-Inf.1)

La Présidente du Forum indique que le Forum des femmes parlementaires doit pourvoir un siège vacant au Bureau des femmes parlementaires revenant à une représentante du groupe Eurasie afin de terminer le mandat d'une membre qui a démissionné : Mme E. Afanasieva de la Fédération de Russie.

Une candidature a été reçue : celle de Mme G. Karelova (Fédération de Russie). En l'absence de toute observation ou objection, la Présidente considère que le Forum souhaite approuver cette candidature.

Il en est ainsi décidé.

Lieu et date de la 34^e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente du Forum annonce que la 34^e session du Forum des femmes parlementaires aura lieu immédiatement avant l'ouverture de la 145^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra en octobre 2022 à Kigali (Rwanda).

Clôture de la séance, elle remercie tous les participants de leurs contributions.

La séance est levée à 16 h 50.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS

La séance débute à 14 h 50 sous la conduite de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

La Présidente rappelle que le Forum des jeunes parlementaires et, plus généralement, le mouvement pour la jeunesse à l'UIP sont nés de la conviction d'un groupe de jeunes parlementaires que les jeunes n'avaient pas voix au chapitre en politique. Inclure les jeunes dans la vie politique permet non seulement de renforcer leur participation, mais aussi de les impliquer dans la résolution d'enjeux majeurs, comme les changements climatiques. Alors que la jeune génération n'aura que très peu contribué au dérèglement climatique, c'est elle qui en subira les effets et qui réparera les dégâts. Il est donc essentiel que l'UIP fasse de la participation des jeunes une priorité.

Le Président de l'UIP déclare qu'ayant été élu à 25 ans, il se représente l'importance d'inclure les jeunes dans la vie politique. Les jeunes doivent être impliqués dans la prise des décisions qui ont une incidence sur leur vie. Il existe pourtant aujourd'hui un immense fossé entre les jeunes et la politique, et ce fossé doit être comblé. Dans de nombreux pays, les jeunes refusent de voter ou de participer à la vie politique car, selon eux, les responsables politiques sont "tous pareils". Ce genre de convictions doivent être bannies. La représentation des jeunes au parlement est essentielle pour la démocratie. Le Président de l'UIP encourage les jeunes parlementaires à ne jamais baisser les bras face aux obstacles auxquels ils se heurtent. Le futur leur appartient.

Les changements climatiques sont au cœur du débat général. La génération plus âgée détruit la planète dont les jeunes hériteront. Les parlementaires doivent agir sans attendre pour faire changer les mentalités face à l'enjeu des changements climatiques.

Le Secrétaire général de l'UIP dit qu'il n'aurait jamais imaginé que le Forum des jeunes parlementaires s'épanouirait autant en si peu de temps. Grâce à cet organe, l'UIP ne cesse de rajeunir, non seulement au niveau des personnes qui la composent, mais aussi en termes d'idées et de méthodes de travail. S'il est vrai que le futur appartient aux jeunes, le présent aussi est entre leurs mains. Il a été démontré à maintes reprises que les jeunes contribuent à la construction tant du présent que de l'avenir, y compris au sein de l'UIP. La recherche de solutions aux défis du monde sera fructueuse uniquement si les jeunes y sont associés.

Dernières informations sur la participation des jeunes

La Présidente souhaite passer en revue les faits nouveaux concernant la participation des jeunes aux travaux du parlement. Plusieurs initiatives intéressantes ont vu le jour à la faveur de la campagne de l'UIP intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !* L'UIP a fourni au Nigéria et à la Zambie un appui pour la réalisation de certains engagements spécifiques de la campagne, à savoir de l'engagement 4 pour le Nigéria – sous la forme d'une formation destinée aux jeunes parlementaires – et de l'engagement 3 pour la Zambie, qui a été soutenue dans ses efforts pour établir un forum de jeunes. Par ailleurs, le Zimbabwe a augmenté son quota de jeunes au parlement, conformément à l'engagement 1 de la campagne, et le Mexique a proposé une nouvelle initiative législative qui sera abordée plus tard dans la séance. La campagne a également été déployée au Paraguay.

M. P.P. Kemper Thiede (Paraguay), s'exprimant par message vidéo, dit que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* a été lancée avec succès dans son pays. Le Parlement du Paraguay ne compte que deux sénateurs de moins de 40 ans et 23 députés âgés de 30 à 40 ans. Le pays a donc grand besoin de cette campagne.

Le Paraguay a pris plusieurs mesures dans le cadre de la campagne. Premièrement, les documents fournis par l'UIP ont été traduits en espagnol et mis à la disposition d'autres pays hispanophones. Deuxièmement, une conférence de presse a été organisée à l'occasion du lancement officiel de la campagne. Troisièmement, un stand d'information sur la campagne a été mis sur pied dans le hall central du Congrès. Quatrièmement, les députés et les sénateurs ont tous reçus des brochures d'information sur la campagne et ont été encouragés à prendre des engagements. Et cinquièmement, des parlementaires ont présenté un projet de loi visant à abaisser l'âge requis pour se porter candidat au poste de conseiller municipal de 23 à 18 ans, en phase avec l'engagement 2 de la campagne. L'intervenant s'engage à continuer de promouvoir la campagne jusqu'à ce que davantage de jeunes soient élus au parlement.

M. E. George (Sierra Leone) explique que le Parlement de la Sierra Leone a établi une organisation de la jeunesse dont il est le président. L'organisation s'est engagée activement dans la mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Des élections se tiendront prochainement en Sierra Leone, qui compte introduire des quotas de jeunes. En Sierra Leone et en Afrique de l'Ouest d'une manière générale, les jeunes se font difficilement élire au parlement. Ceux-ci ne représentent en effet que 11 % des parlementaires en Sierra Leone. L'intervenant espère que cette proportion augmentera lors des prochaines élections et souligne que le pays aura besoin du soutien du Forum à cet égard. Son parlement avait déjà été en contact avec des médias, la société civile et des universités en vue d'accroître la représentation des jeunes aux élections. Toutefois, la démarche la plus importante à cet égard consiste à mobiliser les dirigeants des partis politiques afin qu'ils présentent un certain pourcentage de jeunes en tant que candidats. Il importe également de faire en sorte que les jeunes ne soient plus perçus comme des perturbateurs et qu'ils soient associés au processus décisionnel.

M. M. Fathi (République islamique d'Iran) relève que les changements climatiques constituent un problème majeur qui a entraîné l'élévation du niveau des mers, la destruction des ressources naturelles ainsi que l'accroissement des conflits, de la pauvreté et des inégalités. Les jeunes savent très bien que des solutions concrètes existent. Ce sont eux qui seront les principales victimes de la crise climatique si nous n'agissons pas de toute urgence. Les responsables politiques doivent comprendre que lutter contre les changements climatiques, c'est lutter contre l'extinction de l'espèce humaine. Les personnes au pouvoir doivent écouter ce que les jeunes ont à dire et favoriser les idées et initiatives nouvelles. L'avenir de notre planète ne devrait jamais être discuté en l'absence de jeunes à la table des négociations.

M. S.R. Rasamanickam (Sri Lanka) indique qu'aucun parlementaire âgé de 18 à 20 ans ne siège au Parlement de Sri Lanka, qui compte par ailleurs 5 parlementaires âgés de 21 à 30 ans et 21 parlementaires âgés de 31 à 40 ans. Il est important de modifier les lois de manière à promouvoir la participation des jeunes à la vie politique, en particulier dans les pays en développement. Les partis politiques devraient être légalement tenus de nommer un certain pourcentage de jeunes candidats. Alors que Sri Lanka est aux prises avec la pire crise économique qu'il ait connue, une plus grande participation des jeunes aiderait le pays à aller de l'avant.

M. K. Jayawardena (Sri Lanka) relève que Sri Lanka a réalisé quelques avancées en matière de participation des jeunes, notamment avec la mise en place d'un parlement de jeunes. La proportion de jeunes parlementaires de moins de 35 ans reste toutefois peu élevée (3 %). Il convient donc d'intensifier les efforts pour encourager les jeunes à s'engager en politique.

M. K. Ait Mik (Maroc) explique qu'au Maroc, des quotas de jeunes et de femmes ont été mis en place pendant deux législatures, ce qui a accru la présence des jeunes au parlement. Lors des dernières élections, le Parlement a tenté une nouvelle stratégie grâce à laquelle la Chambre des représentants compte désormais 20 % de parlementaires de moins de 45 ans. Dix jeunes parlementaires siègent au Sénat. Les partis politiques peuvent également contribuer à accroître la représentation des jeunes au parlement. Il est important d'encourager les jeunes à se porter candidats et à faire campagne.

Mme S. Tynkkynen (Finlande) indique que l'âge moyen des parlementaires en Finlande est de 46 ans. Cela signifie que le Parlement est constitué pour moitié de "jeunes parlementaires" selon les critères de l'UIP. La Première Ministre en exercice n'avait que 34 ans lorsqu'elle a

accédé à sa fonction, et de nombreux ministères importants sont dirigés par de jeunes femmes. Le Parlement a discuté de la possibilité, afin d'égaliser les chances pour les jeunes, de plafonner le financement des campagnes électorales. Les réseaux sociaux ont changé la donne pour les jeunes parlementaires, qui peuvent désormais faire campagne sans frais et auprès d'un public extrêmement vaste. Les nouveaux réseaux sociaux tels que TikTok constituent des outils particulièrement puissants grâce auxquels les jeunes peuvent prendre l'avantage sur les candidats plus âgés, qui ne s'en servent généralement pas.

Mme R. Nikhil Khadse (Inde) déclare que la population de l'Inde est l'une des plus jeunes au monde : 65 % des Indiens ont moins de 35 ans. Le Gouvernement a œuvré pour que les jeunes bénéficient d'une éducation et de formations adéquates et pour leur donner ainsi les moyens de participer efficacement aux processus économiques et politiques. Il a notamment créé un festival regroupant des parlements de jeunes établis aux niveaux des districts, des États et du pays. Ce festival vise à renforcer la démocratie et la tolérance et à familiariser les jeunes avec les pratiques et les procédures du parlement. Il les sensibilise également à l'importance de la citoyenneté active, tout en les encourageant à participer à la vie politique et en promouvant leurs qualités de leadership. Le Gouvernement a par ailleurs mis en place plusieurs initiatives propres à créer des opportunités économiques pour les jeunes, notamment le programme pour la création d'entreprises *Pradhan Mantri Mudra Yojana*, le programme pour l'emploi *Pradhan Mantri Rozgar Protsahan Yojana* et le National Career Service. De plus, l'Institut national pour le développement de la jeunesse Rajiv Gandhi a été mis sur pied en tant que principal organe chargé des activités pour les jeunes aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales. Il existe en outre un programme national pour le développement du sport qui promeut l'excellence sportive au sein de la jeune génération.

Mme Dyah Roro Esti Widya Putri (Indonésie) informe que 10 % des membres du Parlement indonésien ont moins de 40 ans, le plus jeune d'entre eux ayant 23 ans. L'Indonésie profite actuellement d'un "bonus démographique" : 70 % de sa population est en âge de travailler (de 16 à 65 ans). Aujourd'hui, près de la moitié des Indonésiens sont de la génération Y ou de la génération Z. Aussi, fort d'une population particulièrement jeune, le pays doit tirer parti de cet atout, notamment en élisant davantage de jeunes au parlement pour que leur voix soit entendue. L'Indonésie, qui soutient sans réserve le mouvement pour la jeunesse à l'UIP, a adhéré à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Les jeunes parlementaires ont mis à profit les réseaux sociaux pour faire connaître leurs activités aussi bien aux personnes de leur âge qu'à la génération plus âgée.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) déclare qu'il est important de prendre des mesures concrètes pour accroître la représentation des jeunes dans les assemblées nationales. Le Président de l'Algérie est convaincu de la capacité des jeunes à bâtir l'avenir et s'est engagé à promouvoir leur participation à la vie politique. Il a ainsi élaboré un plan d'action pour la jeunesse et a lancé des réformes politiques pour favoriser l'inclusion des jeunes. En vertu de l'article 38 de la Constitution, l'État est tenu d'allouer des ressources financières et humaines à l'épanouissement des jeunes. La loi dispose par ailleurs que les listes électorales doivent contenir un nombre égal d'hommes et de femmes et qu'au moins la moitié des candidats doivent avoir moins de 40 ans. L'État encourage les jeunes à participer aux élections en contribuant financièrement à leurs campagnes, et notamment en assumant les frais liés à l'impression de documents, à la location de salles et à l'organisation de transports. Ces mesures ont été primordiales dans le cadre de l'action menée pour autonomiser les jeunes. À la suite des élections de 2021, le Parlement algérien compte 199 jeunes parlementaires, dont 120 ont entre 26 et 39 ans et 79 entre 40 et 45 ans.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) dit que la représentation des jeunes au Parlement sud-africain est de 30 % dans les deux chambres, le plus jeune parlementaire étant âgé de 21 ans. Elle déplore que seules 4 des 47 commissions parlementaires soient présidées par des jeunes de moins de 45 ans. Les hommes parlementaires restent plus nombreux que leurs homologues féminins dans toutes les classes d'âge. L'Afrique du Sud n'applique pas de quotas de jeunes établis par la Constitution ou par la loi. Néanmoins, la Constitution prévoit que toute personne en âge de voter peut briguer un mandat parlementaire. Il incombe dès lors aux partis politiques de nommer de jeunes candidats aux élections. L'Afrique du Sud s'emploie actuellement à créer un forum de jeunes, conformément aux lignes directrices de l'UIP, et a récemment organisé un parlement de jeunes dont les travaux – menés en mode hybride – ont porté sur les problèmes

économiques qui touchent les jeunes, en particulier depuis l'apparition de la COVID-19. Quelque 180 jeunes y ont pris part, notamment des parlementaires, des conseillers métropolitains et de district ainsi que des représentants de la société civile. Les participants se sont entretenus sur le thème *Le pouvoir des jeunes : ensemble, faire grandir l'Afrique du Sud en période de COVID-19*. Ils ont examiné en particulier les moyens d'accélérer le programme économique des jeunes après la pandémie et de surmonter les obstacles qui entravent la participation et l'emploi des jeunes. Cet événement a donné aux jeunes la possibilité d'institutionnaliser les structures de contrôle et de reddition de comptes dans les trois sphères du gouvernement et a permis d'apporter des réponses ciblées à la question de l'autonomisation des jeunes.

Mme E. Ernst-Dziedzic (Autriche) souligne qu'alors que les jeunes seront les principales victimes de la crise climatique, leur voix n'est souvent pas entendue.

Elle estime ne plus pouvoir continuer de parler des changements climatiques tandis que la guerre fait rage en Ukraine. Il ne s'agit pas d'une guerre entre deux pays, il s'agit d'une guerre d'agression menée par un seul individu au nom de son idéologie impérialiste. Cette guerre n'implique donc pas seulement la Fédération de Russie et l'Ukraine, mais de nombreux autres pays en Europe et même le monde dans sa globalité. Elle aura des effets préjudiciables sur l'économie mondiale, mais aussi sur les moyens de subsistance des populations partout sur la planète. De fait, la Fédération de Russie et l'Ukraine sont d'importants producteurs de blé et d'autres denrées alimentaires, qu'elles exportent vers de nombreux pays et régions du monde, notamment l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. Avec la guerre qui se poursuit, il faut s'attendre à ce que les récoltes se perdent, ce qui aura pour effet de faire grimper les prix et de mettre ainsi de nombreuses personnes dans l'impossibilité de manger à leur faim. Le Président Poutine a peut-être pensé qu'il était assez puissant et riche en pétrole et en gaz pour éviter de fortes réactions sur la scène internationale, mais il s'est trompé. Le monde doit parler d'une seule voix et mettre Vladimir Poutine face aux conséquences de ses actes. Il est essentiel de lui faire comprendre que l'invasion d'un pays voisin est inacceptable et que des crimes tels que ceux qui sont commis contre l'Ukraine ne resteront pas impunis.

Mme A. Vidot (Seychelles) déplore que le Parlement des Seychelles ne compte que trois parlementaires de moins de 35 ans. Néanmoins, la proportion de parlementaires de moins de 45 ans est élevée (42,86 %), et le secrétariat du Parlement compte également de nombreux jeunes parmi ses effectifs. Les jeunes parlementaires participent activement aux travaux du Parlement et font souvent pression sur l'exécutif en lui soumettant des questions et motions liées à la jeunesse. Ils ont ainsi récemment obtenu le soutien du Gouvernement pour un programme visant à assurer aux filles la gratuité des protections hygiéniques afin de leur permettre de continuer d'aller à l'école pendant leurs menstruations. De plus, les jeunes parlementaires s'adressent régulièrement à l'exécutif pour remettre en question le budget et s'assurer que celui-ci prévoit un soutien adéquat pour l'épanouissement des jeunes, en termes de logement, d'éducation, de santé, d'emploi et de création d'entreprises, entre autres. L'intervenante reconnaît toutefois que les parlementaires, quel que soit leur âge, pourraient en faire plus pour promouvoir la participation des jeunes, et notamment collaborer davantage avec différents types d'organisations non gouvernementales (ONG) menées par des jeunes.

Les Seychelles ont créé de nombreuses opportunités pour favoriser l'autonomisation des jeunes. Il s'agit toutefois d'un petit pays fortement tributaire du soutien des autres. Les Seychelles se retrouveront dans une situation très difficile si le monde continue d'être gangrené par des conflits.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) dit qu'un forum de jeunes a été créé récemment au sein du Parlement du Zimbabwe. Ses travaux se traduisent déjà par des changements positifs. Ce forum s'emploie actuellement à mettre en place un service de la jeunesse afin d'encourager les jeunes parlementaires de différents partis politiques à trouver un terrain d'entente sur des questions clés comme la paix. Il a par ailleurs lancé une initiative visant à aider les jeunes confrontés à la drogue en les encourageant à parler de leurs problèmes et à participer à des programmes récréatifs. En outre, une banque dédiée aux jeunes a aidé nombre d'entre eux à créer leur entreprise. Les membres du forum se sont démenés pour que la banque dispose de davantage de fonds. L'intervenant demande à l'UIP de faire en sorte que chaque délégation présente à ses Assemblées compte au moins un jeune parlementaire dans ses rangs.

Mme E. Jolobala (Malawi) explique que le forum de jeunes qui a été établi il y a quelque temps déjà au Malawi collabore efficacement avec la société civile et des ONG. Les parlementaires de tous les partis travaillent dans un esprit d'équipe sur les questions touchant les jeunes. Les jeunes parlementaires exigent que des quotas en leur faveur soient mis en place au Parlement et ont créé un réseau multipartite de jeunes en vue de permettre à cette génération d'exprimer ses opinions. Des appels ont par ailleurs été lancés pour que les jeunes aient voix au chapitre dans toutes les discussions relatives au budget. De plus, des négociations sont en cours pour que le forum de jeunes figure dans le Règlement du Parlement et qu'au lieu de dépendre du soutien de donateurs, il bénéficie ainsi d'un financement public. Les jeunes constituent près de la moitié de la population malawite. Aussi, pour obtenir des voix en sa faveur, tout candidat aux élections doit prendre en considération les questions touchant les jeunes. Au Malawi, les jeunes parlementaires ont pour devise *Rien pour nous sans nous*.

M. U.S. Argariya (Népal) affirme que la traite des êtres humains est l'activité criminelle qui connaît la plus forte croissance dans le monde. Les trafiquants se servent d'outils de marketing et de communication en ligne pour gérer l'offre et la demande. Il faut que leurs activités fassent l'objet d'une enquête de grande envergure. Si le Gouvernement du Népal n'a pas satisfait aux normes internationales pour l'élimination de la traite, il a toutefois fait quelques pas dans la bonne direction. Il a ainsi condamné deux personnes ayant participé à des activités de traite. Les parlements du monde entier doivent unir leurs efforts pour lutter contre ce problème.

Mme J.C. Ng'andwe (Zambie) dit que le Parlement de la Zambie ne disposait pas d'un forum de jeunes, mais qu'elle en a créé un à la suite de l'Assemblée de l'UIP à Madrid. Ce forum œuvre pour la défense des intérêts des jeunes, le renforcement des capacités, le dialogue et l'apprentissage entre pairs. Le Parlement de la Zambie compte huit jeunes parlementaires, dont sept hommes et une femme. L'intervenante espère que cette proportion augmentera lors des prochaines élections. Les jeunes parlementaires se préparent actuellement à déposer un projet de loi visant à promouvoir les quotas de jeunes.

M. M. Alabbasi (Bahreïn) déclare que l'autonomisation des jeunes est une priorité pour Bahreïn. Le pays a progressivement réussi à faire passer le nombre de jeunes parlementaires de moins de 40 ans à 20 %. Il a mis en place une stratégie nationale visant à garantir la participation des jeunes aux questions politiques, économiques et sociales du développement et a créé une commission parlementaire de la jeunesse. Les jeunes participent au processus décisionnel non seulement en matière législative, mais aussi dans d'autres domaines. En outre, Bahreïn a récemment organisé la deuxième édition d'un programme sur la culture parlementaire, lors duquel les jeunes ont pu faire part de leurs préoccupations. Plusieurs propositions ont été formulées à cette occasion, notamment l'élaboration d'un projet de loi obligeant les ONG à faire siéger un certain nombre de jeunes dans leurs conseils d'administration. Par ailleurs, un débat approfondi est actuellement mené au sujet de la participation des jeunes au marché du travail. Le pays a également organisé une rencontre d'une semaine lors de laquelle des jeunes ont examiné les mesures et les mécanismes susceptibles de favoriser l'autonomisation des jeunes au parlement.

Mme V. García Martínez (Mexique) fait savoir qu'elle a pris ses fonctions il y a 15 ans et qu'elle est actuellement la Vice-Présidente du Sénat mexicain. Les jeunes parlementaires occupent aujourd'hui plus de 20 % des sièges dans les deux chambres du Parlement. Son propre parti, le *Partido Revolucionario Institucional* (Parti révolutionnaire institutionnel) applique un quota exigeant qu'au minimum 30 % des candidats soient des jeunes, mais les partis politiques n'ont pas tous instauré ce type de règles. C'est pourquoi l'intervenante a présenté une motion demandant que des quotas de jeunes soient inscrits dans la loi et que l'âge pour briguer un mandat parlementaire passe de 21 à 18 ans. Il est par ailleurs nécessaire de faire accéder des jeunes aux postes décisionnels et d'allouer des budgets suffisants à la jeunesse.

Contribution aux travaux de la 144^e Assemblée

La Présidente invite les délégués à aborder dans une perspective de jeunes le thème du débat général, *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*. Le monde doit agir sans attendre pour atténuer les changements climatiques, qui touchent déjà toutes ses régions et qui ne cessent de s'intensifier. Les jeunes seront les principaux gagnants – ou perdants – de cette action menée à l'échelle mondiale. Il est important de redoubler d'efforts pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C.

Mme E. Jolobala (Malawi) déclare que les parlements ont le devoir de réduire les effets du dérèglement climatique, tels que la détérioration de la couche d'ozone. Le Malawi a introduit une taxe carbone afin de réduire les émissions de carbone et a supprimé les taxes sur les énergies propres. Les fonds générés par la taxe carbone sont investis dans la lutte contre les changements climatiques. En outre, tous les parlementaires doivent mener des activités "vertes" dans leurs circonscriptions, telles que la plantation d'arbres. Le Malawi a associé des dirigeants locaux et des chefs religieux à la lutte contre les changements climatiques et a appris à la population à préserver la nature. De nombreuses femmes malawites souffrent des effets des changements climatiques et soutiennent donc l'action de sensibilisation menée par le Gouvernement. Enfin, une commission parlementaire sur les ressources naturelles et les changements climatiques travaille main dans la main avec le Gouvernement.

Mme Dyah Roro Esti Widya Putri (Indonésie) dit que l'Indonésie a signé l'Accord de Paris et s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 29 % d'ici 2030 ou même de 41 % si elle bénéficie d'une aide internationale. La transition énergétique fait partie des grandes priorités du pays. Largement tributaire des combustibles fossiles, le secteur de l'énergie est à l'origine de près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en Indonésie. Aussi, l'un des objectifs majeurs du pays est d'adopter un projet de loi sur les énergies renouvelables et d'accroître la part de ces énergies dans son bouquet énergétique de 14 à 23 %. L'Indonésie prévoit par ailleurs de renforcer la coopération bilatérale afin de faciliter le transfert de connaissances et de technologies ainsi que le partage d'expériences en lien avec les changements climatiques. Ces efforts contribueront en effet à accroître la compétitivité des énergies renouvelables. Enfin, il est également important de renforcer le secteur forestier en vue de réduire le volume de gaz à effet de serre présents dans l'atmosphère.

M. M. Alabbasi (Bahreïn) fait remarquer que, face à l'incapacité des gouvernements à influencer sur les changements climatiques, de nombreux jeunes dans le monde s'inquiètent de leur avenir. Lors d'une enquête sur les changements climatiques menée par une université au Royaume-Uni auprès de 10 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans et issus de 10 pays différents, 60 % des participants se sont dits préoccupés par les changements climatiques et plus de 45 % ont confié que cette inquiétude avait un impact sur leur vie quotidienne. L'une des principales préoccupations qu'ils ont exprimées concernait l'emploi. Il est donc essentiel d'investir dans des emplois verts pour les jeunes. Il convient de donner aux jeunes l'occasion de nouer le dialogue avec des dirigeants dans le cadre d'événements tels que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Bahreïn est fermement décidé à réaliser l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2060. Le pays s'attache à réduire ses émissions tout en prenant des mesures pour développer son économie de manière propre, durable et verte, selon les principes d'une économie circulaire sans carbone. Bahreïn a également créé le Prix King Hamad pour l'autonomisation des jeunes en vue de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), qui encourage les jeunes à participer à l'action en faveur des ODD.

Mme A. Vidot (Seychelles) informe que son pays a interdit l'utilisation des plastiques en 2017, la production et l'exportation de ces matières en 2019 ainsi que l'importation de ballons en 2021. Près de 47 % du territoire national, y compris 30 % de son littoral, constituent des espaces protégés. L'Assemblée nationale donne l'exemple en matière de pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, depuis 2019, elle soumet ses opérations à des audits de durabilité. Elle a également élaboré un plan d'action en vue de réduire sa propre empreinte carbone, s'agissant en particulier de la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets. Enfin, l'Assemblée nationale a fait installer des panneaux solaires sur le toit de son bâtiment et encourage les parlementaires à planter de la mangrove autour de celui-ci afin de renforcer le littoral.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud a créé une commission présidentielle sur le climat chargée de tracer la voie à suivre pour parvenir à zéro émission nette et atteindre une économie adaptée aux aléas climatiques d'ici 2050. Le pays applique aussi une taxe carbone afin de freiner la consommation de carbone, réduire la demande de combustibles fossiles et inciter davantage d'entreprises à utiliser des énergies renouvelables. En mars 2019, l'Afrique du Sud avait produit 6 422 mégawatts d'électricité grâce à 112 projets indépendants de production d'énergies renouvelables telles que l'éolien, l'énergie solaire, le biogaz, l'énergie hydraulique et la

biomasse. Elle prévoit également de prendre des mesures d'incitation fiscale en faveur de l'efficacité énergétique. De plus, le pays mène de vastes programmes de recherche et développement sur l'énergie et les changements climatiques orientés vers des solutions d'atténuation telles que les piles à combustible. Une stratégie de "transition juste" a été adoptée afin d'aider le pays à passer du charbon aux énergies renouvelables et à atteindre l'objectif de 1,5 °C. Les parlementaires travaillent actuellement à la finalisation du projet de loi sur les changements climatiques, qui constitue une base législative pour une action globale en faveur du climat. Ce projet de loi prévoit par exemple l'établissement de cibles pour les émissions sectorielles ainsi que le contrôle des gros émetteurs de gaz à effet de serre. Enfin, le pays s'est doté de ressources pour faire face aux phénomènes météorologiques extrêmes et a commencé à désactiver ses vieilles centrales à charbon.

La Présidente encourage les délégués à se faire l'écho de ces interventions lors du volet du débat général réservé aux jeunes parlementaires.

Deux résolutions sont examinées à la présente Assemblée : *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable* et *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. M. Rakotomalala et M. Kemper ont été désignés co-rapporteurs pour l'élaboration d'un rapport de synthèse donnant le point de vue des jeunes sur les deux résolutions. Aucun d'eux n'a pu participer à l'Assemblée. La Présidente résumera brièvement le rapport préparé par M. Rakotomalala et diffusera ensuite un message vidéo de M. Kemper.

M. Rakotomalala a établi un rapport de synthèse donnant le point de vue des jeunes sur la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. Premièrement, le rapport examine la nature évolutive et la complexité des conflits et de la consolidation de la paix au XXI^e siècle. Deuxièmement, il préconise des processus porteurs d'une paix durable consistant par exemple à mettre fin à la culture du conflit, à trouver des consensus locaux et à miser sur des financements durables. Troisièmement, il appelle à la mise en œuvre de la résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité, laquelle souligne l'importance de la représentation inclusive des jeunes dans la prise de décisions concernant le règlement des conflits. Quatrièmement, le rapport appelle aussi à ce que les jeunes participent activement aux débats parlementaires relatifs à la paix et à la sécurité, notamment par le biais de commissions et de forums de jeunes. Les jeunes parlementaires sont les mieux placés pour agir en tant que médiateurs dans les conflits, et en particulier pour favoriser le dialogue entre les jeunes au sein de sociétés divisées. Enfin, le rapport exhorte les parlements à prendre des mesures, comme l'introduction de quotas de jeunes, pour accroître la représentation des jeunes au parlement.

M. P.P. Kemper Thiede (Paraguay), rapporteur, s'exprimant par message vidéo, annonce qu'il fera rapport sur la résolution intitulée *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont essentielles pour renforcer le secteur de l'éducation et pour élargir l'accès à l'éducation. Il est important de collaborer étroitement avec les universités lors de l'élaboration de politiques publiques sur l'utilisation des TIC dans l'éducation et d'associer les jeunes à l'établissement de plans et de stratégies à court, moyen et long termes. Il est par ailleurs nécessaire de faciliter la communication et la coopération entre les pays d'une même région en vue de surmonter les obstacles et d'atteindre un public aussi vaste que possible. Les parlements doivent prendre des mesures législatives pour promouvoir l'investissement dans les infrastructures et la formation technologique. Les systèmes pédagogiques doivent être repensés afin de passer des méthodes traditionnelles à des méthodes plus actuelles telles que l'apprentissage à distance. Ces mesures amélioreront l'efficacité de l'éducation et contribueront à moderniser l'enseignement, en particulier dans les pays en développement.

M. U. Lechte (Allemagne) déclare que la Fédération de Russie a lancé une attaque agressive contre l'Ukraine. Des milliers de personnes ont déjà été tuées et trois millions d'autres ont fui leur pays. L'Europe est attaquée d'une manière sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Il ne s'agit pas d'un conflit régional, il s'agit d'un conflit amorcé par une puissance nucléaire qui est capable d'impliquer également l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans le conflit et de déclencher une troisième guerre mondiale. L'intervenant appelle les

pays du monde entier, y compris ceux d'Afrique et d'Asie, à soutenir l'Europe en cette période difficile. Bien que pacifiée depuis 75 ans, l'Allemagne a récemment décidé d'investir plus de 100 milliards d'EUR dans son armée à la suite de l'attaque contre l'Ukraine. Le pays n'avait jamais débloqué un tel montant pour ses dépenses militaires – cette initiative marque donc un tournant décisif. Les gens ne réalisent apparemment pas l'impact qu'une guerre européenne aura sur le monde. L'alimentation sera l'un des domaines touchés, sachant que l'Ukraine et la Fédération de Russie sont à l'origine de respectivement 8 % et 22 % de la production mondiale de blé.

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) estime que les pays doivent adapter leurs politiques aux développements rapides de la technologie et promulguer des lois qui favorisent l'apprentissage à distance. Ils doivent renforcer la coopération régionale et internationale en vue de garantir la reconnaissance mutuelle, conformément à des critères spécifiques, des certificats qu'ils délivrent. Les programmes d'enseignement doivent tenir compte des besoins de notre époque. Il est ainsi nécessaire de mettre en place une éducation moderne qui prévoit l'acquisition de compétences numériques. Il est également important de faire connaître les avantages offerts par la technologie. L'intervenant appelle les gouvernements et les parlements à allouer des budgets suffisants à l'éducation et à ne pas couper dans ces budgets en temps de crise. L'éducation est essentielle pour le développement et peut contribuer à promouvoir la citoyenneté numérique. Les parlements doivent passer de la parole aux actes.

M. M. Fathi (République islamique d'Iran) fait remarquer que la jeune génération joue un rôle essentiel dans les efforts pour atteindre la paix, la justice et la réconciliation dans le monde. Il se félicite des mesures prises actuellement par des institutions nationales et internationales pour associer les jeunes à la consolidation de la paix. Bien que les jeunes aient contribué à la consolidation de la paix plus que toute autre classe d'âge dans la société, leur rôle à cet égard n'a pas été dûment apprécié. L'intervenant appelle les pays à mettre en place des mécanismes efficaces pour associer les jeunes à la prise de décision aux niveaux local, national et international. Il est important de rectifier les idées négatives sur les jeunes et de reconnaître leur rôle dans l'édification de sociétés stables. Bien que la grande majorité des jeunes ne participent pas à la violence et aux conflits armés, l'opinion publique a tendance à voir en eux des auteurs potentiels d'actes violents. Partout dans le monde, la jeunesse est démesurément touchée par un manque d'opportunités socio-économiques, ce qui engendre des situations d'isolement économique, des sentiments de frustration à l'égard de la politique et des troubles sociaux. Les jeunes doivent devenir des messagers actifs de la paix, mais ils ont besoin à cet effet de la reconnaissance de la société.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) informe que 46,8 % des parlementaires turcs ont moins de 49 ans, ce qui signifie que le Parlement est composé presque pour moitié de jeunes. Les sections jeunesse des partis politiques sont très influentes en Türkiye. Près de 60 % des jeunes parlementaires ont été membres de ces sections. Plutôt que l'application de quotas stricts, l'intervenante préférerait la création d'un mécanisme qui faciliterait la participation des jeunes à la vie politique. Les jeunes parlementaires doivent être présents non seulement parce qu'ils sont jeunes, mais aussi parce qu'ils ont l'expérience nécessaire pour affronter les nouveaux problèmes qui se posent et pour rendre le monde meilleur. La Türkiye contribue à la médiation dans la guerre en Ukraine avec l'aide de nombreux jeunes.

Mme A. Rosi Khoerunnisa (Indonésie) estime que les parlements contribuent grandement à la consolidation de la paix et de la sécurité. Toutefois, avec l'intensification des conflits dans le monde, les processus de paix tels qu'ils sont actuellement menés ne portent plus leurs fruits. La consolidation de la paix requiert des approches multi-acteurs et multidirectionnelles. Il faut agir à tous les échelons, tant par la conduite de négociations de haut niveau que par la mise en œuvre d'initiatives locales. L'Indonésie a proposé un point d'urgence sur le rôle des parlements à l'appui d'une solution pacifique au conflit russo-ukrainien. Le pays est également très préoccupé par les conflits en cours en Palestine, au Myanmar, au Xinjiang et ailleurs dans le monde. Les jeunes parlementaires doivent prendre des mesures concrètes pour atténuer ces conflits. Ils doivent aussi renforcer leur coopération en la rendant plus tangible, par exemple en organisant des visites. Une paix durable est le fruit d'une action collective.

Mme A. Vidot (Seychelles) dit que les pays doivent se demander si les législations et les mécanismes qu'ils ont mis en place sont suffisants pour garantir la paix et la sécurité pour les générations futures. Elle espère que les jeunes continueront, à l'avenir, de prôner la paix aux niveaux régional et international.

Les Seychelles se sont heurtées à de nombreuses difficultés dans leurs efforts pour mettre en place l'apprentissage à distance pendant la pandémie de COVID-19. Des inégalités se sont régulièrement présentées, car les ménages n'ont pas tous accès à Internet. Les enseignants ne connaissent pas encore les nouveaux modes d'apprentissage et les écoles manquent d'équipements. Les Seychelles doivent investir dans les technologies audiovisuelles au service de l'enseignement, promouvoir le renforcement des capacités et travailler avec des partenaires internationaux et locaux. Le pays est résolu à mettre en place un système d'enseignement plus flexible, plus résilient et qui intégrera les TIC.

Mme S. Parag (Guyana) déclare que le Guyana a investi autant qu'il pouvait dans le secteur de l'éducation et que le pays progresse en matière de TIC. Le Guyana est toutefois pénalisé, car il manque de fonds. L'intervenante appelle les pays développés à offrir un soutien financier aux pays en développement pour que ceux-ci puissent mettre en place l'infrastructure informatique nécessaire dans les écoles.

Mme M.N. Ulenge (République-Unie de Tanzanie) est d'avis que les TIC devraient être introduites dans tous les secteurs en vue de stimuler le développement économique. Elle se réjouit du fait que les TIC contribuent à augmenter les opportunités économiques pour les jeunes. En République-Unie de Tanzanie, des taxes ont été réduites afin d'encourager les jeunes à lancer leur entreprise en ligne. En outre, le Gouvernement s'emploie énergiquement à faire en sorte que les TIC soient exploitées à tous les niveaux du système d'enseignement. Près de 890 écoles ont été équipées d'ordinateurs et 2 262 enseignants ont reçu une formation sur l'utilisation des TIC. Le Fonds d'accès au service universel de communication (Universal Communication Service Access Fund, UCSAF) a été créé en vue d'assurer que l'infrastructure des TIC soit accessible et fonctionnelle même dans les zones rurales. Par ailleurs, les jeunes filles sont encouragées à opter pour des matières scientifiques.

Mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* : séance de questions-réponses sur les quotas de jeunes

La Présidente annonce que le prochain volet de la réunion sera consacré à l'engagement 1 de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, à savoir la promotion des quotas de jeunes. Ce volet sera l'occasion pour les jeunes parlementaires de rendre compte de l'utilisation des quotas dans leurs pays et de tirer des enseignements de leurs expériences respectives. Elle invite la Secrétaire du Forum à faire le point sur les avancées réalisées par les Membres de l'UIP en ce qui concerne les quotas de jeunes.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum), illustrant son propos à l'aide d'un diaporama, informe qu'après avoir mené des consultations auprès d'universitaires, de chercheurs et de professionnels du domaine, l'UIP a défini trois cibles concernant la représentation des jeunes au parlement. Selon ces cibles basées sur la proportion de jeunes dans la population, au minimum 15 % des parlementaires doivent avoir moins de 30 ans, 35 % des parlementaires doivent avoir moins de 40 ans et 45 % des parlementaires doivent avoir moins de 45 ans. Chaque cible exige en outre la parité hommes-femmes. Mme Hilal relève que le niveau de mise en œuvre de ces cibles est très faible. À l'échelle mondiale, la proportion de jeunes parlementaires de moins de 30, 40 et 45 ans atteint respectivement 2,6 %, 17,5 % et 30,2 %, les jeunes femmes étant particulièrement sous-représentées dans toutes les classes d'âge. Les quotas de jeunes offrent une solution efficace à ce problème. On distingue deux types de quotas : les sièges réservés et les quotas de candidats prévus par la loi. Toutefois, seuls 11 pays appliquent des quotas, et ceux-ci ne sont pas uniformes pour ce qui est des pourcentages exigés et des tranches d'âge. Il est essentiel que les pays appliquent des quotas homogènes, et l'UIP peut offrir un point de départ à cet égard. Les quotas doivent être bien conçus, ambitieux et assortis de sanctions en cas de non-respect.

Mme C. López Castro (Mexique), intervenante, affirme que la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* jouera un rôle primordial en ce qu'elle suscitera un vrai débat sur la manière d'accroître le nombre de jeunes parlementaires dans le monde. La représentation des jeunes dans les institutions publiques est essentielle pour que les décisions qui y sont prises tiennent compte de différentes perspectives et des besoins de tous. La participation active de certains jeunes peut inspirer d'autres jeunes et contribuer à rétablir la confiance dans les institutions publiques. Bien

que la proportion de jeunes dans la population mondiale soit aujourd'hui élevée, seuls 2,6 % des parlementaires à travers le monde ont moins de 30 ans. Les parlements se doivent donc d'associer davantage de jeunes à la vie politique.

En 2017, la ville de Mexico a établi une nouvelle Constitution instaurant des quotas de jeunes. Aussi, les partis politiques sont désormais légalement tenus d'inscrire au moins 30 % de jeunes candidats âgés de 18 à 35 ans sur leurs listes électorales. De plus, l'âge pour briguer un mandat parlementaire à Mexico est passé de 21 à 18 ans et correspond ainsi maintenant à celui de la majorité électorale. Ces questions ont fait l'objet d'un débat houleux, lors duquel des voix contraires se sont élevées. Néanmoins, à la suite de négociations, toutes les forces politiques sont finalement parvenues à former un front uni. Le Congrès mexicain examine actuellement une nouvelle initiative visant à introduire des quotas de jeunes au niveau fédéral.

Le Mexique compte pour l'heure 21 parlementaires de moins de 30 ans (4,2 %), 56 parlementaires âgés de 30 à 35 ans (11 %) et 70 parlementaires âgés de 36 à 40 ans (13 %). Le pays souhaite renforcer la participation des jeunes de moins de 40 ans afin d'atteindre, à l'avenir, un total de 50 % de jeunes parlementaires.

La Présidente, s'exprimant en qualité d'intervenante, souhaite citer l'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, qui a dit ceci : "Personne ne naît bon citoyen, aucune nation ne naît démocratique. Dans les deux cas, il s'agit plutôt d'un processus en constante évolution auquel les jeunes doivent être associés dès leur naissance. Une société qui se coupe de sa jeunesse se prive de ses réserves d'oxygène."

L'Égypte a à cœur de promouvoir l'autonomisation des jeunes. Avec l'établissement de quotas pour les jeunes dans la Constitution, le Parlement compte aujourd'hui 20 % de jeunes parlementaires. De plus, le Président a créé un institut de formation pour les jeunes qui souhaitent se lancer en politique. Cet institut est actif non seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional, et des ressortissants d'autres pays en Afrique peuvent s'engager aux côtés de jeunes Égyptiens. Par ailleurs, l'Égypte a déjà organisé quatre éditions du Forum mondial de la jeunesse et a mis en place un parlement de jeunes afin de permettre à la nouvelle génération de découvrir la vie parlementaire. Le parti au pouvoir s'entretient avec les jeunes en vue de connaître leurs opinions. L'Égypte a l'intention d'accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels et d'établir des groupes de pression qui interviendront auprès du Gouvernement sur les questions qui préoccupent non seulement les jeunes, mais aussi d'autres groupes sous-représentés, comme les femmes. Il est important de renforcer la représentation des jeunes dans les partis politiques. La jeunesse peut contribuer positivement au changement social.

M. C. Chauvel (Responsable mondial, Processus et institutions inclusifs, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)), intervenant, dit que le meilleur moyen de garantir un développement humain durable, le respect des droits de l'homme et la paix est de mettre en place des organes inclusifs qui demandent des comptes aux gouvernements. Les quotas peuvent contribuer à accroître la participation des jeunes, mais d'autres aspects sont également importants. Premièrement, il est nécessaire de remédier au problème de la désaffection des jeunes pour les processus décisionnels publics, et cela ne se fera pas uniquement à la faveur des quotas. Il existe en effet d'autres moyens de normaliser la présence des jeunes aux fonctions électives : établir des parlements de jeunes, former la jeune génération et l'encourager à participer aux organisations civiques, par exemple. Il faut montrer aux jeunes que leur voix peut être entendue. Deuxièmement, des mécanismes propres à assurer que la perspective des jeunes est prise en considération doivent être institutionnalisés dans les processus décisionnels publics. Par exemple, chaque projet de loi pourrait être assorti d'un résumé de l'analyse d'impact de la réglementation, dans lequel le ministre qui porte le projet de loi présenterait la manière dont celui-ci tient compte des intérêts des jeunes. Les commissions compétentes examineraient ensuite ce résumé et détermineraient si le projet de loi est approprié ou non.

D'une manière générale, l'intervenante souhaite souligner l'importance de prévoir une série complète de mesures – et pas seulement des quotas –, faute de quoi les parlements risquent d'"abandonner" les jeunes au parlement, c'est-à-dire de ne pas leur donner les moyens de faire leur travail.

Mme J. Belschner (chercheuse post-doctorante, Institut Christian Michelsen), s'exprimant par message vidéo, affirme que les quotas de jeunes portent généralement leurs fruits puisqu'ils ont pour effet d'amener davantage de jeunes dans les parlements. Ceux-ci doivent toutefois faire en sorte que les quotas renforcent la participation des jeunes à chaque étape du processus de

recrutement, à savoir au moment où les jeunes aspirent à intégrer le monde parlementaire, à l'étape des candidatures et lors des élections elles-mêmes. En effet, il est important d'encourager les jeunes à aspirer à une fonction au parlement, de pousser les partis politiques à présenter de jeunes candidats et, enfin, de veiller à ce que des jeunes soient effectivement élus, par le biais des listes électorales ou en séduisant les électeurs.

Pour être efficaces, les quotas de jeunes doivent remplir deux critères. Premièrement, ils doivent être alignés sur le système électoral. Les scrutins majoritaires à un tour exigent un grand nombre de sièges réservés. Les scrutins proportionnels exigent également un grand nombre de sièges réservés, mais aussi de faire figurer des jeunes en tête des listes électorales. Deuxièmement, les quotas de jeunes doivent tenir compte du genre. De nombreux partis se dotent majoritairement d'hommes, mais l'on trouve généralement plus de femmes dans ceux qui appliquent parallèlement des quotas de jeunes et des quotas de genre. Idéalement, on devrait avoir un nombre égal d'hommes et de femmes. La meilleure solution consiste donc à appliquer des quotas de jeunes qui incluent une règle de parité.

Mme M.S. Al Suwaidi (Émirats arabes unis) déclare que la participation des jeunes est un pilier essentiel du développement. C'est pourquoi les Émirats arabes unis se sont employés à élaborer des stratégies et des politiques pour autonomiser les jeunes. Le Gouvernement compte plusieurs ministres de moins de 40 ans. En outre, le pays a mis en place un Ministère de la jeunesse, un centre pour les jeunes chargé de répondre aux besoins des personnes de moins de 30 ans, ainsi qu'un conseil de la jeunesse dont les membres travaillent comme consultants sur les questions concernant les jeunes. Il a également créé un fonds visant à soutenir les activités économiques des jeunes. L'intervenante souhaite faire quelques suggestions. Premièrement, des ressources financières doivent être allouées à l'épanouissement des jeunes. Deuxièmement, des projets nationaux sont nécessaires pour autonomiser les jeunes. Et troisièmement, les pays doivent encourager une participation accrue de la jeune génération aux travaux des parlements nationaux ainsi qu'à l'élaboration des plans d'action nationaux et internationaux.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) félicite le Président de l'Assemblée nationale de la Namibie, qui a emmené des membres du parlement de jeunes à l'Assemblée de l'UIP. D'autres pays devraient envisager de faire de même.

Il est également d'avis que les quotas de jeunes sont importants. Le Zimbabwe s'engage sur cette voie en veillant à ce qu'au moins 50 % des candidats nommés par les partis politiques soient des jeunes. Toutefois, les jeunes parlementaires doivent être responsables envers les peuples qu'ils représentent, et non envers les partis politiques. Il demande à Mme Albazar et à M. Chauvel s'ils ont l'intention de se rendre au Parlement du Zimbabwe et de prendre la parole devant le forum de jeunes.

La Présidente, s'exprimant en qualité d'intervenante, répond qu'elle ne prévoit pas actuellement de se rendre au Zimbabwe, mais qu'elle fera le déplacement si l'occasion se présente.

M. C. Chauvel (Responsable mondial, Processus et institutions inclusifs, PNUD), intervenant, répond qu'il avait prévu de se rendre au Zimbabwe mais que ses plans ont été contrecarrés par la pandémie de COVID-19.

Mme F. Masiko (Afrique du Sud) dit que les jeunes constituent 63,3 % de la population sud-africaine. Cependant, leur voix ne se fait pas assez entendre dans les allées du pouvoir. Les problèmes économiques, sociaux et politiques doivent être examinés du point de vue des jeunes.

En Afrique du Sud, la Constitution et la loi ne prévoient pas de quotas de jeunes. Néanmoins, tout individu en droit de voter au niveau local, provincial ou national est également en droit de se porter candidat aux élections. Le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste fermée constitue l'un des principaux obstacles à l'accès des jeunes au parlement. De nombreux jeunes n'ont aucune chance de former leur propre parti politique, d'une part parce que les moyens de financement dont ils disposent sont insuffisants et, d'autre part, parce que les responsables politiques sont souvent réticents à travailler avec des jeunes. Si les partis politiques ont progressivement augmenté le nombre de jeunes sur leurs listes, aucun n'inclut une proportion de jeunes qui reflète fidèlement l'importance numérique de ces derniers dans le pays. La commission des affaires intérieures organise en ce moment dans tout le pays des auditions publiques sur le projet de loi portant amendement de la loi électorale, lequel vise à garantir la présence de candidats indépendants aux élections.

De nombreux pays ont montré que l'application de quotas de jeunes peut mener à une augmentation du nombre de jeunes dans les organes élus. Même si les sièges réservés et les quotas fixés par la loi semblent être les plus efficaces, les quotas appliqués par les partis jouent également un rôle important. L'établissement de quotas dans la loi ou la Constitution ne suffit pas : les partis politiques doivent les mettre en œuvre. Il faut que les partis, dans les systèmes de scrutin proportionnel, placent des jeunes en haut de leurs listes de candidats. Pour être efficaces, les quotas doivent s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale visant à renforcer l'influence des jeunes dans les institutions, y compris au parlement. Cette stratégie peut notamment prévoir des mentorats pour soutenir les jeunes parlementaires dans l'exercice de leur mandat, ce qui établirait par ailleurs une coopération entre les jeunes parlementaires et leurs homologues plus expérimentés.

Mme T. Jutton (Maurice) relève que bien que Maurice ait une population vieillissante, la voix et le pouvoir des jeunes sont aujourd'hui de plus en plus perceptibles dans le pays. Elle souhaite que M. Chauvel clarifie comment les pays doivent agir pour remédier au désengagement public et pour normaliser l'idée d'une présence accrue des jeunes au parlement. Elle partage l'avis de Mme Belschner sur l'importance de concevoir des quotas de jeunes et de veiller à ce que ces quotas prévoient également un équilibre entre les sexes. Les parlementaires doivent autonomiser les jeunes, les mobiliser et les préparer à être les porte-parole non seulement de leur parti politique, mais aussi de toute la jeune génération dans leur pays.

Mme C. López Castro (Mexique), intervenante, fait remarquer qu'il est très difficile de prôner des lois en faveur des jeunes, car cela revient à aller contre le système. En effet, le système actuel ne laissera jamais les jeunes prendre la place de la génération plus âgée, qui veut siéger pendant des années. Il est toutefois important de briser le plafond de verre. Les jeunes parlementaires doivent se soutenir et s'autonomiser les uns les autres dans leurs efforts à cet égard, y compris au sein de l'UIP. Le Mexique est parvenu à adopter des quotas de jeunes à un moment où la génération plus âgée s'était laissé distraire par d'autres problèmes.

L'intervenante encourage les jeunes parlementaires à ne pas suivre l'exemple de leurs homologues plus âgés et à quitter leurs sièges quand sera venu le temps d'ouvrir la porte à une nouvelle génération de parlementaires.

M. C. Chauvel (Responsable mondial, Processus et institutions inclusifs, PNUD), intervenant, répond à Mme Jutton en disant que les parlementaires peuvent se servir du vote pour susciter le changement. Le changement ne s'opère pas de lui-même : il doit être demandé.

Il est important que les jeunes forment des coalitions avec d'autres groupes sociaux victimes de discrimination, tels que les femmes. L'idée est de promouvoir l'inclusion de tous et de ne laisser personne de côté. La manière de parvenir à cette inclusion dépend de facteurs culturels spécifiques à chaque juridiction. L'application de quotas peut contribuer à y parvenir. Cela dit, la question n'est pas la manière dont les pays s'emploient à réaliser l'inclusion, mais ce qu'ils s'efforcent d'accomplir, à savoir de changer les mentalités et de normaliser la participation des jeunes.

Le mouvement des femmes se bat depuis des années. Il a obtenu des résultats importants, mais il a encore un long chemin à parcourir. Le mouvement des jeunes n'en est lui qu'à ses débuts.

Préparatifs de la 145^e Assemblée (octobre 2022)

La Présidente annonce que la résolution suivante sera examinée lors de la prochaine Assemblée : *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États.* Conformément à ses règles, le Forum doit désigner un rapporteur chargé de préparer un rapport de synthèse donnant le point de vue des jeunes sur le projet de résolution. Le Conseil du Forum a décidé de désigner Mme S. Albazar (Égypte) comme rapporteure.

La désignation est approuvée.

Élection au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

La Présidente dit que le Forum doit élire un nouveau membre à son Conseil pour remplacer M. A. Al-Kattan (Koweït), qui a démissionné. Le Groupe arabe a désigné M. M. Alajmi (Koweït).

La désignation est approuvée.

Divers

La Présidente rappelle aux délégués d'adhérer à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*.

La séance est levée à 18 h 10.

Réunion-débat : *Tirer parti des pouvoirs budgétaires des parlements pour le bien des enfants* (organisée conjointement par l'UIP et l'UNICEF)

LUNDI 21 MARS 2022

L'événement est ouvert à 12 h 35 par Mme S. Kiladze (Géorgie), membre du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et modératrice du débat.

La modératrice souhaite la bienvenue aux participants, puis félicite l'UIP et l'UNICEF de leurs efforts visant à placer les droits de l'enfant au cœur des activités parlementaires. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant est le traité international relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié. Pourtant, la ratification seule ne suffit pas : les droits consacrés par la Convention doivent être respectés et des ressources adéquates doivent être allouées pour appliquer ses dispositions. La situation des droits de l'enfant dans le monde s'est détériorée au cours de la pandémie de COVID-19. Les parlements ont donc une responsabilité importante dans la budgétisation de la mise en œuvre des droits de l'enfant au niveau national. Trop souvent, les parlements préfèrent investir dans des projets à court terme avec des résultats tangibles immédiats, plutôt que de faire des investissements à long terme dans les droits de l'enfant, qui ne porteront leurs fruits que plus tard. Lorsque les budgets sont réduits, comme cela a été le cas pendant la pandémie, les droits de l'enfant sont les premiers à en pâtir. Il est essentiel que les enfants participent aux décisions budgétaires sur les questions qui les concernent.

Mme D. Comini (Directrice du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique), s'adressant aux participants dans un message vidéo préenregistré, déclare que l'UNICEF et l'UIP sont liées par un partenariat de longue date, dans le cadre duquel elles s'emploient à favoriser l'intégration des questions relatives aux droits de l'enfant dans la législation, les allocations budgétaires et les activités de sensibilisation. Les deux organisations ont publié des directives conjointes à l'intention des législateurs sur divers aspects de la protection de l'enfance, de la participation des enfants aux travaux parlementaires et de l'élaboration de lois en faveur de la réalisation des droits de l'enfant, ainsi que sur l'inclusion d'indicateurs axés sur les enfants dans les cadres de suivi des Objectifs de développement durable (ODD). La Convention relative aux droits de l'enfant appelle les parlements à faire entendre les opinions des enfants et des jeunes, et à veiller à ce que leurs droits soient compris, protégés et promus. Bien que de nombreux progrès aient été accomplis au cours des 32 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Convention, les avancées sont fragiles et des difficultés persistent en ce qui concerne la concrétisation des droits de l'enfant et la réalisation des ODD.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les pays d'Asie de l'Est sont confrontés à une récession et à une crise économique qui entraînent une augmentation rapide et spectaculaire de la pauvreté touchant les enfants et exacerbent les inégalités préexistantes et émergentes. Il faut donc augmenter les investissements publics dans le secteur social et mobiliser les ressources nationales et internationales pour garantir une reprise post-COVID-19 inclusive qui permette à tous les enfants d'accéder à l'éducation, aux soins de santé et à la protection sociale de bonne qualité. Les nouvelles mesures de riposte à la COVID-19 doivent prendre en compte les besoins spécifiques des enfants. À cet égard, toutes les parties prenantes doivent œuvrer main dans la main pour réclamer des dépenses sociales en faveur des enfants.

Les parlements ont également un rôle clé à jouer en légiférant pour promouvoir l'éducation, la santé et la protection des enfants, ainsi qu'en contrôlant l'exécutif pour s'assurer qu'il respecte ses engagements. Ils doivent veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées et consacrées aux questions liées aux enfants et aux jeunes. Les parlementaires, en tant que personnalités publiques et influenceurs, sont particulièrement bien placés pour agir en tant que leaders d'opinion, représenter les intérêts de différents groupes et faire connaître les droits de l'enfant. Les parlements du monde entier doivent apprendre des expériences et des meilleures pratiques de chacun. Les Parlements membres de l'UIP doivent travailler en partenariat avec l'UNICEF pour créer un monde meilleur et plus sûr pour tous les enfants.

La modératrice invite M. A. Moehtar, Spécialiste des questions de politique sociale à l'UNICEF Indonésie, à donner un aperçu de la situation globale en ce qui concerne l'allocation de ressources budgétaires pour les questions liées aux enfants, à décrire les progrès réalisés et à expliquer comment l'UNICEF collabore avec les parlements pour promouvoir la prise en compte des droits de l'enfant dans les activités parlementaires.

M. A. Moechtar (UNICEF Indonésie) dit que les parlements ont un rôle vital à jouer pour que les lois, les politiques et les allocations budgétaires soient orientées vers la réalisation des droits de l'enfant tels qu'ils sont consacrés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. En ce qui concerne la fonction législative des parlements, tous les instruments internationaux ratifiés doivent être transposés dans le droit national. Le contrôle parlementaire est également crucial : les parlements doivent surveiller l'application de la législation et demander des comptes à l'exécutif. La fonction budgétaire des parlements est essentielle pour garantir que des ressources suffisantes sont allouées et convenablement ciblées pour appliquer la législation et les politiques relatives aux droits de l'enfant. Les enfants n'ont pas le droit de vote et ils ne seront pas entendus si les parlements ne défendent pas leurs intérêts.

Garantir des investissements publics adéquats en faveur des enfants est crucial pour la réalisation des droits de l'enfant. En Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, les dépenses publiques consacrées aux enfants dans les secteurs sociaux restent très faibles. Les dépenses destinées aux enfants sont souvent discrétionnaires, à court terme et dépendent fréquemment de financements volatiles. Les processus de planification et de budgétisation n'ont pas été conçus pour répondre de manière exhaustive aux besoins des enfants. L'absence d'allocations budgétaires adéquates, appropriées et régulières, a un impact négatif sur la réalisation de nombreux aspects des droits de l'enfant.

L'UNICEF collabore étroitement avec les parlements pour promouvoir les programmes en faveur des enfants et accroître les investissements pour les questions liées aux droits de l'enfant. Elle est présente dans de nombreux pays et fournit des orientations sur les aspects budgétaires. Bien qu'essentielle, la budgétisation transparente fait cruellement défaut, tout comme la participation du public aux processus budgétaires. Le soutien parlementaire à une mise en œuvre budgétaire ouverte, inclusive et participative, ainsi que les actions de promotion de la prise en compte des droits de l'enfant peuvent donc avoir un impact considérable. Le contrôle législatif de l'exécution du budget est également insuffisant. L'UNICEF, grâce à sa présence au niveau national, aide de nombreux parlements dans le monde à élaborer des budgets axés sur les enfants, grâce à l'analyse budgétaire, aux formations techniques et au renforcement des capacités. L'Indonésie met actuellement l'accent sur l'élaboration d'un budget pour les enfants. Le bureau de pays de l'UNICEF en Indonésie est prêt à collaborer avec le Parlement indonésien à cet égard.

L'UNICEF intervient auprès des parlements à quatre stades du processus budgétaire : la formulation, l'approbation, l'exécution au niveau sectoriel, puis le suivi et contrôle. En tant qu'organisation indépendante, l'UNICEF collabore avec les gouvernements et les parlements, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pour réaliser les droits de l'enfant. Elle dispose de compétences techniques importantes et d'une large présence sur le terrain, pouvant être mises à profit par les parlements. Elle recueille et traite des données, qui peuvent être utilisées pour fournir des éléments probants qui aideront les parlements à prendre des décisions éclairées. Elle a également le pouvoir de rassembler et peut mettre en relation les parlements avec des partenaires stratégiques de la société civile et du monde universitaire, ainsi qu'avec les médias et d'autres organisations internationales du système des Nations Unies.

La modératrice estime que les éléments attestant de la prise en compte insuffisante des droits de l'enfant dans le budget sont inquiétants et démontrent l'importance des processus budgétaires axés sur les droits de l'enfant. L'UNICEF apporte un appui crucial à cet égard. La modératrice invite Mme Desantila Tahiraj, médecin et parlementaire albanaise, ancienne coordinatrice de l'UNICEF, qui a récemment été nommée Vice-Présidente du groupe parlementaire *Les amis des enfants*, à décrire le travail effectué par le Parlement albanais pour que le budget tienne compte des droits de l'enfant.

Mme D. Tahiraj (Albanie) explique que le groupe parlementaire albanais *Les amis des enfants* comprend 50 membres et qu'il est dirigé par le président du Parlement et trois vice-présidents. Le groupe a créé six sous-groupes chargés de divers sujets reflétant les principaux aspects juridiques, politiques et administratifs des droits de l'enfant en Albanie, dont l'un se consacre aux questions de budgétisation visant à faire progresser les droits de l'enfant. Les membres de ce sous-groupe se sont engagés à veiller à ce que les droits de l'enfant soient dûment pris en compte dans les politiques et les budgets, et à mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités parmi les parlementaires albanais. Des discussions annuelles se tiennent avec le bureau de pays de l'UNICEF au sujet d'une loi budgétaire visant à garantir des ressources pour les services qui ont un impact direct sur le bien-être et la santé des enfants. Le soutien apporté par l'UNICEF est grandement apprécié.

Les investissements publics dans les services destinés aux enfants restent les mêmes depuis plusieurs années. L'éducation, la santé et la protection sociale représentent la plus grande part des dépenses publiques en pourcentage du budget total du Gouvernement. Heureusement, cette tendance n'a pas changé pendant la pandémie de COVID-19. Face aux menaces d'ordre économique découlant du tremblement de terre survenu en Albanie en 2019, ainsi que de la pandémie et, plus récemment, de la situation en Ukraine, l'augmentation des financements publics en faveur des enfants doit rester une priorité, car c'est la seule voie durable vers la croissance future. L'Albanie fournit des efforts pour appliquer des normes et des budgets comparables à ceux du reste de l'Europe. Le Parlement albanais apprécierait de connaître plus d'exemples, de données probantes et de meilleures pratiques relatifs au maintien des budgets pour les enfants, et se réjouit de la poursuite de la coopération avec l'UNICEF à cet égard. Les investissements en faveur des enfants sont le seul moyen de garantir un avenir durable.

La modératrice affirme que le groupe parlementaire albanais peut servir d'exemple à d'autres pays et se félicite du soutien apporté par l'UNICEF aux parlementaires albanais. Elle invite Mme P. Appiagyei, parlementaire ghanéenne, à expliquer comment le Parlement du Ghana prévoit un budget pour les droits de l'enfant.

Mme P. Appiagyei (Ghana) dit que le Ghana est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant et à un grand nombre d'autres instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant, notamment la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les pires formes de travail des enfants (1999). La Constitution garantit le droit des enfants à être protégés contre tout ce qui menace leur développement et la loi relative à l'enfance, la loi relative à la traite des êtres humains, la loi relative à la violence au foyer et le Code pénal, entre autres textes législatifs nationaux, contiennent des dispositions qui interdisent diverses formes de travail des enfants. Outre le cadre juridique, des politiques et divers plans d'action sont mis en œuvre pour favoriser le développement des enfants, notamment grâce à l'éducation et à l'élimination du travail des enfants.

Le Ghana dispose d'un système de budgétisation basé sur les programmes, avec des domaines prioritaires définis pour le financement et le budget nécessaire demandé par le ministère compétent. Les commissions parlementaires de chaque secteur examinent les demandes de budget et prennent des décisions sur l'allocation des ressources, qui font ensuite l'objet de questions parlementaires générales en séance plénière. Dans certains ministères, les efforts pour budgétiser les questions relatives aux enfants doivent être renforcés. L'UNICEF collabore avec le Ministère de l'éducation pour examiner les meilleures pratiques et méthodes permettant de répondre aux besoins des enfants. Les groupes parlementaires, notamment ceux chargés de la population et du handicap, veillent à ce que les droits de l'enfant soient dûment pris en compte dans les politiques menées dans ces domaines. Le Parlement s'efforce d'établir des partenariats avec les organismes donateurs d'autres pays, ainsi qu'avec l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), afin de garantir que tous les programmes relatifs aux droits de l'enfant bénéficient de ressources suffisantes. Si les progrès sont encore insuffisants dans certains domaines, la priorité accordée à l'éducation au Ghana est notable. L'éducation est le meilleur outil pour permettre aux enfants de revendiquer leurs droits et de les exercer. Tous les enfants bénéficient donc d'une éducation, de livres et d'uniformes gratuits. Les filles vulnérables reçoivent des produits hygiéniques gratuits afin que leurs menstruations ne les empêchent pas d'aller à l'école.

La modératrice fait observer que le cas du Ghana met en évidence la nécessité d'associer le respect des engagements nationaux et internationaux. Le rôle des parlements dans l'analyse des budgets au stade de la planification, leur adoption et le suivi de leur mise en œuvre est clair. Les partenariats internationaux avec d'autres pays et organisations internationales sont cruciaux. L'accent mis sur l'éducation est la clé du respect des droits de l'enfant et du développement de l'ensemble de la société sur le long terme.

Débat

Mme J. Salman (Bahreïn) dit qu'en adoptant le budget national, le Parlement de Bahreïn se concentre sur les besoins des personnes les plus vulnérables de la société. Investir en faveur des enfants, c'est investir dans l'avenir de la société. À Bahreïn, des commissions pour les femmes et les enfants ont été créées dans les deux chambres du Parlement. La Convention des Nations

Unies relative aux droits de l'enfant est le principal point de référence de la législation et des politiques nationales de Bahreïn en ce qui concerne les questions relatives aux enfants. Le Parlement prend des mesures pour faire respecter les droits de l'enfant en adoptant des lois actualisées, qui tiennent compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Lors de l'examen du budget, le Parlement bahreïnien contrôle toutes les allocations financières en faveur des enfants afin de s'assurer que des ressources suffisantes sont accordées et dirigées de manière appropriée. Le soutien de l'UNICEF a été essentiel à la création d'institutions et d'organisations pour la protection des enfants, notamment un centre d'accueil et une ligne d'assistance téléphonique pour les enfants victimes de violence, un service d'orientation, un tribunal pour mineurs et un système de justice pour mineurs, ainsi que des clubs et des groupes pour les enfants et les parents. Des mécanismes de soutien sont en place pour les orphelins, les enfants abandonnés et les enfants sans abri. Des mesures législatives sont prises pour lutter contre le travail des enfants et la violence au foyer. La législation interdisant aux enfants de mendier s'accompagne d'un solide système de sécurité sociale. La loi bahreïnienne relative à l'enfance est complète et s'inspire des traités internationaux, des expériences partagées par d'autres pays et des directives de l'UNICEF. Les parlements ont la responsabilité de protéger les enfants, notamment en veillant à ce que les institutions et les mesures de protection soient financées de manière adéquate.

Mme P. Tohmeena (Thaïlande) fait savoir que le Parlement thaïlandais a créé des commissions permanentes pour les affaires des enfants dans les deux chambres, qui collaborent avec les parties prenantes concernées, notamment des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des universités, pour garantir le bien-être de tous les enfants, en mettant l'accent sur la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire, la productivité future et la capacité à contribuer à la société et à l'économie. Une allocation universelle de soutien à l'enfance a été créée pour tous les enfants de la naissance à l'âge de six ans, bien qu'elle ne s'élève actuellement qu'à 20 dollars par mois. Un système de protection sociale est en place pour fournir une aide aux enfants issus de foyers vulnérables et à ceux qui vivent dans la pauvreté. Un fonds pour l'éducation équitable a été créé pour apporter un soutien financier aux enfants et aux jeunes dans le besoin, et pour réduire les inégalités sur le plan de l'éducation. Ce fonds recueille des informations et des données sur les inégalités en matière d'éducation et il est tenu de présenter un rapport annuel au Parlement. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur le taux de scolarisation : l'augmentation de la pauvreté et l'accès insuffisant aux ressources nécessaires à l'apprentissage en ligne ont fait qu'un grand nombre d'enfants ont abandonné l'école. Des efforts supplémentaires sont donc nécessaires pour garantir que les droits de chaque enfant soient protégés et que tous les enfants puissent réaliser leur plein potentiel.

Mme H. Vijaykumar Gavitt (Inde) souligne que les investissements en faveur des enfants contribuent de manière considérable à un développement humain inclusif et durable : les progrès dans la réalisation des ODD nécessitent des politiques tenant compte des besoins des enfants. La budgétisation axée sur les enfants est un outil politique et analytique important, qui peut aider les parlements à faire le point sur leurs investissements en faveur des enfants. La première étape vers une allocation de ressources globale consiste à effectuer une analyse budgétaire pour repérer les lacunes et les domaines laissés de côté. L'essentiel est de cibler les plus vulnérables, en particulier les enfants des rues, les orphelins, les enfants travailleurs et les enfants migrants. La COVID-19 a accru les risques et les vulnérabilités chez les enfants et des investissements budgétaires seront nécessaires pour remédier aux effets de la pandémie. Les enfants de moins de 18 ans constituent 39 % de la population indienne. La Constitution oblige le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour faire progresser leurs droits et leur bien-être. Le fait que l'Inde a reconnu la nécessité de tenir davantage compte des enfants dans son budget national se reflète dans sa politique nationale en faveur de l'enfance et son plan d'action national pour les enfants. L'Inde est également partie à un nombre important d'instruments et de décisions d'envergure internationale, dont la Convention n° 182 de l'OIT, et diverses politiques sont en place pour garantir le bien-être des enfants. Des mesures doivent être prises pour déceler les lacunes dans les dépenses et améliorer la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'allocation des ressources afin de garantir que les dépenses financières se traduisent par des résultats positifs pour les enfants. Les parlements jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit non seulement de budgétiser, mais aussi de demander des comptes aux gouvernements.

Mme G. Weber (Équateur) indique que l'Équateur est confronté à des problèmes importants, notamment en matière de pauvreté, de grossesses précoces et de toxicomanie, qui privent les enfants de leurs droits et libertés, en particulier de l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Tous les ministères doivent être impliqués dans les efforts visant à remédier à cette situation. Des exemples de bonnes pratiques, de réussites et de politiques et programmes modèles sont nécessaires pour militer et plaider en faveur de l'allocation de ressources.

M. A. Moechtar (UNICEF Indonésie) rappelle que l'UNICEF a des représentants dans le monde entier et dispose d'un bureau de pays en Équateur, qui peut soutenir le Parlement équatorien et fournir des données probantes pour appuyer l'élaboration des politiques et la budgétisation. L'UNICEF accorde une attention particulière à la corrélation entre la conception de politiques et les ODD.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) fait valoir que le bien-être et le développement des enfants sont fondamentaux. Il faut revoir régulièrement la législation pour veiller à ce qu'elle soit adaptée aux défis sociaux et économiques. En Arabie saoudite, une loi a été adoptée pour protéger les droits de l'enfant, prévenir le harcèlement et éliminer la discrimination à l'égard des enfants handicapés, avec des sanctions strictes pour les auteurs de tels actes. Le pays s'est récemment doté d'une loi interdisant les mariages précoces. Le Conseil consultatif exerce sa fonction de contrôle, en veillant à ce que des indicateurs pertinents soient en place pour demander des comptes aux ministères chargés des questions relatives aux droits de l'enfant. Un programme a été mis en place pour prévenir la violence à l'égard des enfants et pour garantir que les soins de santé et l'éducation sont prioritaires dans le budget national. L'éducation de base est gratuite. Des bourses mensuelles sont accordées aux étudiants universitaires dans le besoin. La pandémie de COVID-19 a nécessité une transition vers l'enseignement en ligne et des efforts particuliers ont été faits pour protéger les enfants contre les mauvais traitements et le harcèlement en ligne, en coopération avec des partenaires internationaux.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) dit que la République islamique d'Iran est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à ses protocoles facultatifs. La situation des enfants dans les conflits armés est particulièrement préoccupante. L'incitation à la guerre et la vente d'armes par certains pays ont privé les enfants de leurs droits au développement, aux soins de santé et à l'éducation. Les mesures coercitives unilatérales et la guerre économique entravent également la réalisation des droits économiques, sociaux et de développement. Le Parlement de la République islamique d'Iran a pris des mesures législatives pour protéger les mineurs et réaliser leurs droits. La loi relative à la protection des enfants et des adolescents, la loi modifiée relative à la justice pour mineurs et la loi relative à la protection de la famille ont toutes été adoptées dans le but de protéger les droits de l'enfant.

Mme E. Jolobala (Malawi) dit que le Parlement du Malawi travaille avec divers partenaires, dont l'UNICEF, pour recenser les domaines dans lesquels les droits de l'enfant doivent être mieux protégés, outre les secteurs clés de l'agriculture, de l'éducation et de la santé. De nombreuses lacunes à cet égard ont été portées à l'attention du Gouvernement. Avec le soutien du bureau de pays de l'UNICEF, la commission parlementaire des affaires sociales procède à une analyse du budget consacré à l'enfance. L'UNICEF a également contribué à la rédaction d'un projet de loi sur la création d'une commission des enfants et à l'élaboration d'une loi sur la prévention de la traite des enfants et des mariages précoces, qui a été adoptée. L'UNICEF a efficacement épaulé les parlementaires du Malawi en vue de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il alloue des ressources suffisantes au développement de la petite enfance. Elle aide également les ministères et les institutions judiciaires et de sécurité à renforcer leur capacité à s'occuper spécifiquement des enfants. Des actions sont menées pour sensibiliser le public à l'importance des droits de l'enfant et de la justice pour mineurs.

M. R. Kavanga (Namibie) explique qu'il est membre du Parlement des enfants de Namibie et qu'il participe à la 144^e Assemblée de l'UIP avec le soutien du bureau de l'UNICEF en Namibie. L'exploitation des pouvoirs budgétaires du parlement au bénéfice des enfants doit commencer par des investissements en faveur des enfants et leur autonomisation. Le Parlement des enfants de Namibie rassemble 97 enfants de tout le pays, pour faire passer des résolutions au Parlement. L'UNICEF Namibie a grandement contribué à sa création. Le Parlement des enfants a adopté une résolution visant à augmenter les allocations pour les orphelins et les enfants vulnérables. Cette

résolution a ensuite été adoptée par le Parlement et prise en compte dans le budget national. Une résolution similaire a récemment été adoptée pour augmenter l'allocation pour les enfants handicapés. Elle est actuellement examinée par l'Assemblée nationale.

Mme N. Hamid (Pakistan) dit qu'au Pakistan, la malnutrition et les retards de croissance sont des problèmes graves pour le développement des enfants, auxquels le Gouvernement dédie d'importantes ressources financières. Le Premier Ministre préside un comité national de coordination sur la nutrition. L'éducation, en particulier celle des filles, laisse à désirer. Des subventions spéciales ont été allouées pour encourager les filles à aller à l'école, avec des primes pour les inciter à poursuivre au-delà de la cinquième année, qui est le moment où la plupart des abandons se produisent. Une commission nationale sur le statut des enfants surveille la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents auxquels le Pakistan est partie. Un bureau de protection de l'enfance a été créé pour s'occuper des enfants des rues et des enfants qui ont recours à la mendicité. Une loi a été adoptée pour prévenir le travail des enfants et des centres de réadaptation ont été mis en place pour les enfants travailleurs dans tout le pays. La prévention de la violence à l'égard des enfants est également une priorité : des lois sont en place pour prévenir les châtiments corporels et les agressions sexuelles. La poliomyélite est restée un problème jusque très récemment : des investissements importants ont été réalisés pour l'éradiquer et le Pakistan est sur le point d'être déclaré exempt de cette maladie.

M. S. Sitorus (Indonésie) déclare que si un budget plus important pour la protection et le bien-être des enfants est effectivement nécessaire, la marge fiscale est limitée, ce qui pose un problème pour de nombreux pays. Établir des priorités est donc essentiel. Dans cette optique, le Gouvernement indonésien a alloué deux milliards d'USD à la lutte contre les retards de croissance en 2022. Le Parlement indonésien souhaite inviter l'UNICEF à intervenir au Parlement et à présenter ses programmes et ses directives, notamment pour aider à combler le fossé entre la budgétisation et la mise en œuvre des politiques de protection et de bien-être des enfants aux niveaux national, infranational et local.

La modératrice remercie tous les participants et se félicite de l'éventail d'exemples d'actions menées aux niveaux international et national. Bien que tous les pays soient différents et que des perspectives variées aient été présentées, il est clair que des processus budgétaires efficaces et efficients sont nécessaires pour que les droits de l'enfant soient réalisés. Il est particulièrement important de partager les expériences et les meilleures pratiques. Des parlements amis des enfants sont essentiels pour permettre aux enfants de s'exprimer et d'être impliqués dans les décisions qui les concernent.

L'événement est clos à 14 h 05.

Atelier sur le thème *Plus jamais cela : Renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire pendant le rétablissement post-COVID-19 et au-delà* (Organisé conjointement par l'UIP et l'OMS)

MARDI 22 MARS

(matin)

L'événement débute à 11 h 10 sous la conduite du Dr G. Silberschmidt, Directeur du département Partenariats sanitaires et multilatéraux à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en tant que modérateur.

Le Dr T.A. Ghebreyesus (Directeur général de l'OMS), s'exprimant par message vidéo, estime que la participation active des parlementaires aux discussions touchant à la préparation aux situations d'urgence est primordiale. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue et aggravé d'importantes lacunes dans la préparation et la riposte face aux pandémies aux niveaux national et mondial : des gouvernances complexes et fragmentées, un manque de leadership, des financements inadéquats et des systèmes et outils insuffisants. Au lieu d'être marquée par la solidarité, la pandémie a été synonyme d'injustice. La sécurité sanitaire mondiale est trop importante pour être laissée au hasard et dépendre de la bonne volonté, des courants géopolitiques fluctuants ou des intérêts particuliers d'entreprises et d'actionnaires. De tels enjeux n'ont pas été et ne seront pas résolus par le biais de mécanismes non contraignants. Par conséquent, les États membres de l'OMS entament actuellement le processus de négociation d'un accord ou d'un autre instrument international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. Les parlements joueront un rôle essentiel dans les efforts pour que cet accord aboutisse et qu'il soit pleinement mis en œuvre. Le nouveau guide UIP-OMS intitulé *Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international (2005)* est un outil précieux pour les parlementaires et leur action visant à renforcer la préparation aux situations d'urgence dans le cadre de systèmes sanitaires résilients et d'un engagement à réaliser la couverture sanitaire universelle.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP) déclare que le monde ne doit jamais se retrouver dans la même situation qu'au début de la pandémie de COVID-19. En effet, les populations ont été complètement prises au dépourvu, ce qui a engendré une situation de panique et un manque de coordination. Le présent atelier offre une opportunité d'examiner comment les parlements peuvent renforcer la préparation et garantir la résilience face aux crises futures. Le monde doit apprendre les leçons de la pandémie de COVID-19 en analysant ce qui a et ce qui n'a pas fonctionné. Cela permettra d'établir les mécanismes nécessaires pour être mieux armé en cas de nouvelle crise. Le Secrétaire général attend avec beaucoup d'intérêt l'accord de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies et espère qu'il aura un caractère contraignant. Le rôle de l'UIP est de pourvoir les parlements des outils, des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs engagements. Tel est précisément l'objectif du nouveau guide publié conjointement par l'UIP et l'OMS. Forts de leurs pouvoirs législatif, budgétaire et de contrôle, les parlements peuvent changer la donne. Ils doivent ainsi s'engager à établir des cadres législatifs, des allocations budgétaires et des mécanismes de responsabilisation propres à renforcer la gestion des crises et la préparation à de tels événements. L'UIP entend travailler avec l'OMS en vue de soutenir les parlements dans leurs efforts sur ces questions.

Le modérateur attire l'attention sur les mots-clés "plus jamais cela". L'humanité a souvent la mémoire courte. Le monde n'a en effet pas tiré les enseignements nécessaires de la grippe espagnole ou de l'épidémie d'Ebola, par exemple. Il incombe aux parlements de veiller à ce que leurs engagements débouchent sur des actions concrètes et une solidarité mondiale.

Mme P. Maharani (Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie) fait remarquer que la pandémie de COVID-19 continue d'être une crise sanitaire, économique et sociale majeure qui intensifie les enjeux existants et exacerbe les inégalités socio-économiques.

Néanmoins, une période de crise est aussi une période d'apprentissage intense et de profonde transformation. Pour vaincre la pandémie, les pays doivent déployer une réponse qui intègre le gouvernement et la société dans leur ensemble. Un effort collectif doit être consenti pour renforcer la résilience de la santé publique et la préparation. De plus, la solidarité internationale est le garant d'une reprise durable et équitable. Chaque individu contribue à préserver la santé publique. Le rôle des parlementaires est de promulguer des lois, d'exercer un contrôle, d'allouer des budgets et de représenter les peuples en vue de renforcer la préparation. Ils doivent intensifier leur action et prendre la tête des efforts en la matière. Les législations et les politiques nationales relatives à la santé doivent être globales, proportionnées et sensibles au genre, et tenir compte des besoins des groupes vulnérables. Les parlements doivent travailler en étroite collaboration avec les gouvernements en vue de garantir l'établissement d'une infrastructure adéquate pour divers aspects de la santé publique, notamment les protocoles de santé et de sécurité, la distribution des vaccins et la disponibilité des fonds pour la santé. L'intervenante prend acte du guide UIP-OMS – un outil important qui aidera les parlementaires à renforcer leur préparation en matière de sécurité sanitaire –, tout en soulignant la nécessité de mettre en œuvre ses dispositions.

Le modérateur convient de la nécessité de mettre en œuvre les dispositions du guide. Les parlementaires peuvent veiller à cette mise en œuvre en promulguant des lois, en allouant les budgets nécessaires et en demandant des comptes aux gouvernements.

Le Dr J. Mahjour (Sous-Directeur général du département Préparation aux situations d'urgence à l'OMS), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant son intervention d'un diaporama, dit que le monde a tiré de nombreux enseignements de la pandémie : 1) l'épidémiologie du virus a été primordiale, mais l'apparition de nouveaux variants a compliqué les choses ; 2) la science a offert des solutions tout en mettant en lumière un problème d'équité ; 3) aucun pays n'était suffisamment préparé face à la pandémie ; 4) les systèmes de surveillance ont joué un rôle essentiel dans la lutte contre le virus ; 5) il est primordial de combattre la désinformation ; 6) une chaîne d'approvisionnement globale est nécessaire pour que le monde entier dispose de solutions ; 7) la couverture sanitaire universelle ne suffit pas : elle doit être accompagnée de systèmes de santé résilients ; 8) la santé publique et les mesures sociales ont été capitales ; 9) les populations auraient dû être mieux associées à l'élaboration de la riposte. Responsable de millions de malades et de décès, la pandémie a eu une ampleur sans précédent.

Elle a mis à rude épreuve les systèmes de santé et a perturbé d'autres services sanitaires essentiels. De plus, elle a eu de très lourdes répercussions socio-économiques, en particulier sur les groupes vulnérables. Il est donc indispensable que le monde soit mieux préparé face aux éventuelles prochaines pandémies.

Les États membres de l'OMS se sont engagés sur plusieurs axes de travail pour renforcer la préparation au sein de l'organisation. Premièrement, ils ont établi l'organe intergouvernemental de négociation, chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies. En vertu de la Constitution de l'OMS, l'Assemblée mondiale de la Santé a autorité pour adopter des conventions ou accords (article 19), adopter des règlements (article 21) et faire des recommandations (article 23). Si les conventions, les accords et les règlements ont un caractère juridiquement contraignant, ce n'est pas le cas des recommandations. Les instruments adoptés au titre de l'article 19 sont basés sur une modalité de consentement exprès, selon laquelle les États membres doivent ratifier l'instrument en question. Toutes les parties prenantes nationales, y compris les parlementaires, participent au processus de ratification. Les instruments adoptés au titre de l'article 21 sont basés sur une modalité de consentement tacite, selon laquelle l'instrument en question est considéré comme accepté par les États membres sauf indication contraire de leur part. Un instrument juridiquement contraignant établi au titre de l'article 19 pourrait prendre la forme d'une convention-cadre, telle que la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Ce type d'instrument est conçu en plusieurs étapes, avec d'abord l'élaboration de la convention elle-même, puis, à des stades ultérieurs, l'établissement d'éléments additionnels, tels que des protocoles ou des lignes directrices.

Deuxièmement, les États membres ont créé un groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires, dont le principal mandat consiste à examiner les recommandations formulées par différents groupes et à suggérer des manières de les mettre en œuvre. Les recommandations ont été regroupées dans quatre catégories : la gouvernance, l'équité, les systèmes et outils, et le financement.

Troisièmement, les États membres examinent des moyens de renforcer le Règlement sanitaire international (RSI). Les États-Unis d'Amérique ont proposé une série d'amendements. Les États membres étudient actuellement le meilleur moyen de traiter ces amendements, par exemple par l'intermédiaire du comité d'examen établi en vertu de l'article 50 du RSI.

Quatrièmement, certains États membres se penchent sur la création d'un mécanisme de gouvernance pour superviser les travaux de l'OMS en matière d'urgences sanitaires. Deux idées ont été mises sur la table, à savoir une commission permanente placée sous l'autorité du Conseil exécutif ou une commission permanente dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Cinquièmement, un groupe de travail sur le financement durable a été créé. À l'heure actuelle, 80 % du financement de l'OMS est issu des contributions préaffectées (qui proviennent de donateurs) et 20 % de contributions fixées (qui proviennent d'États membres). De nombreux pays sont convaincus qu'augmenter les contributions fixées permettrait de renforcer la prévisibilité et l'indépendance en matière de financement.

Enfin, le Directeur général de l'OMS s'est engagé à travailler sur une architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires, laquelle présentera dans les grandes lignes comment l'OMS compte ouvrir la voie dans ce domaine. Cette architecture impliquera tous les partenaires et couvrira tous les aspects de la question.

Le modérateur rappelle qu'en adoptant la Constitution de l'OMS, les États membres ont donné à l'Assemblée mondiale de la Santé le pouvoir de modifier les législations nationales en approuvant des règlements tels que le RSI. Par conséquent, le RSI n'a pas besoin d'être ratifié par les États membres pour lier ces derniers. S'il a l'avantage d'être universel, il n'est toutefois pas assorti d'un engagement politique. Or la lutte contre les infections doit à la fois avoir un caractère universel et être étayée par un engagement politique. Les États membres envisagent par conséquent une convention qui exigera un processus de ratification. Ce nouvel instrument s'appliquera en complément du RSI.

Le groupe de travail sur le financement durable a proposé d'augmenter progressivement les contributions fixées des États membres de manière à ce qu'elles constituent non plus 20 %, mais 50 % du budget. L'idée est que les États membres reprennent entièrement le contrôle de l'organisation. Le Président exhorte les parlementaires à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils soutiennent cette augmentation.

La Dr S. Chungong (Directrice du département Préparation pour la sécurité sanitaire à l'OMS), intervenante, accompagnant son intervention d'un diaporama numérique, précise que l'architecture mondiale à l'appui de la préparation, de la riposte et de la résilience face aux urgences sanitaires vise à réduire les vulnérabilités face aux événements et risques graves en matière de santé publique. Tout au long de 2020 et 2021, la COVID-19 a exercé de fortes contraintes sur la préparation aux situations d'urgence, que ce soit sur le plan mondial ou pour chaque pays. La pandémie a montré qu'aucun pays n'était bien armé et n'avait les capacités nécessaires pour apporter seul une réponse globale à un tel événement. La COVID-19 n'est toutefois ni la première ni la dernière grave pandémie ou urgence sanitaire que le monde ait connue. De nombreuses autres épidémies, telles que le SARS et Ebola, ont mis en lumière les ravages que les urgences sanitaires peuvent faire dans le monde. Même lorsque la mortalité est basse, l'impact socio-économique peut être considérable. Le SARS, par exemple, a causé moins de 800 décès, mais a eu des répercussions économiques énormes puisqu'il a coûté entre 30 et 50 millions d'USD à l'économie mondiale. Les pertes occasionnées par la pandémie de COVID-19 sont estimées à 12 000 milliards d'USD.

Le RSI est un instrument juridiquement contraignant qui établit des règles applicables dans le monde entier. L'objet et la portée de ce règlement consistent à prévenir la propagation internationale des maladies, à s'en protéger, à la maîtriser et à y réagir par une action de santé publique. Il prévoit un certain nombre de droits et obligations pour l'OMS et les États parties, notamment la nécessité de renforcer les capacités de détection, d'évaluation et de gestion des urgences de santé publique. Les parlementaires peuvent jouer un rôle central dans la promotion et la mise en œuvre du RSI. L'OMS et ses États membres ont mis au point plusieurs outils permettant de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce règlement. Ils ont également procédé à une analyse globale des données issues du suivi et de l'évaluation du RSI et formulé des recommandations relatives au renforcement des capacités. Les informations obtenues grâce à ces outils ont donné une idée des importantes lacunes dans l'état de préparation. Il s'est avéré que plus de 74 plans d'action nationaux en matière de sécurité sanitaire ont été élaborés, mais qu'aucun d'entre eux n'a été pleinement mis en œuvre ou financé. Ces plans doivent donc recevoir l'attention, le soutien et les fonds dont ils ont besoin.

La pandémie de COVID-19 a été riche d'enseignements notables, en particulier la nécessité de mobiliser davantage les populations, de créer des systèmes de santé plus résilients propres à faire face aux urgences tout en maintenant les autres services essentiels, et d'établir des mécanismes pour mieux tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes, de l'équité et des droits de l'homme.

Pour améliorer la préparation aux situations d'urgence, il est indispensable de renforcer en premier lieu la confiance, la responsabilité mutuelle et la solidarité entre les pays. En novembre 2020, le Directeur général de l'OMS a présenté l'examen universel de l'état de santé et de préparation en tant que mécanisme pour rétablir la confiance mutuelle, renforcer la transparence et réunir les pays sur les questions de santé. À ce jour, 16 pays se sont portés volontaires pour participer à des essais pilotes de cet examen, qui met l'accent sur trois domaines : 1) les questions de gouvernance, de confiance, de gestion et de leadership ; 2) des systèmes nationaux et mondiaux efficaces, dynamiques et coordonnés ; 3) une dotation en ressources prévisible et durable. Les parlements doivent participer à ce processus pour le rendre véritablement efficace.

La pandémie de COVID-19 a révélé et amplifié d'importantes lacunes dans la préparation et les capacités de réponse des pays aux pandémies, notamment une gouvernance fragmentée et des financements insuffisants. Elle a également et surtout montré que de nombreux pays ne disposaient pas de l'expertise et de la main d'œuvre nécessaires pour faire face. Aussi, l'OMS met actuellement en place un réseau mondial pour la préparation stratégique, lequel réunira à la fois des pays et des experts. Des experts seront mis en rapport avec certains pays sur la base des problèmes recensés dans le cadre de différentes évaluations. Les parlements sont encouragés à participer à cette initiative et à échanger ainsi des bonnes pratiques, des connaissances, des expériences et des exemples de mesures concrètes.

La préparation doit être abordée dans une démarche qui réunit et intègre tous les secteurs et toutes les composantes de la société. Aucun secteur ne peut s'attaquer seul à ce problème, qui va bien au-delà du domaine de la santé. Aussi, l'OMS a publié une série de documents visant à promouvoir la collaboration multisectorielle, notamment le nouveau guide publié conjointement avec l'UIP et un cadre sur la collaboration entre civils et militaires.

Le nouveau guide UIP-OMS vise à informer sur le RSI et à définir le rôle que les parlements peuvent jouer pour renforcer la préparation en matière de sécurité sanitaire. Bien que destiné principalement aux parlementaires, le guide présentera un intérêt également pour des responsables gouvernementaux, des membres de la société civile et des universitaires, entre autres. Cet ouvrage s'appuie sur une étude qualitative et un examen objectif menés avec des parlementaires. Il pose des questions clés, donne des explications utiles et suggère des lignes d'action. Les recommandations qu'il contient ne seront pas nécessairement adaptées à la situation de tous les parlements, mais pourront servir de base de réflexion. Ces recommandations ont toutes été tirées de l'expérience des parlementaires.

Le monde doit être mieux préparé à la prochaine pandémie et il faut reconnaître que son niveau de préparation est égal au niveau de préparation du pays le plus faible. C'est pourquoi il est important de soutenir la mise en œuvre du RSI aux niveaux mondial, régional et national. Forts de leurs fonctions d'approbation du budget et de contrôle de la mise en œuvre des lois, politiques et stratégies, les parlements peuvent jouer un rôle crucial pour renforcer la sécurité sanitaire nationale et mondiale. C'est en grande partie grâce à eux qu'il sera possible d'appliquer une approche globale, multisectorielle et intégrant la société dans son ensemble.

Le modérateur ajoute que l'OMS se tient à la disposition des parlementaires pour les aider dans leurs travaux de mise en œuvre du RSI.

Mme H. Edrees (Autorité de santé publique Weqaya, Arabie saoudite), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant son intervention d'un diaporama, dit que le manque de préparation face à la pandémie de COVID-19 a mis à rude épreuve les systèmes de santé, entre autres, aux niveaux national, régional et mondial. Les parlementaires doivent se servir de leur position pour faire en sorte que le monde soit à l'avenir mieux préparé aux situations d'urgence.

L'OMS a mis au point plusieurs outils et mécanismes propres à aider les pays à définir les lacunes et les priorités dans leur infrastructure pour la sécurité sanitaire. Il s'agit notamment du RSI, des évaluations extérieures conjointes et de l'outil d'auto-évaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États parties. Le RSI est un instrument et cadre juridique qui régit la préparation et la riposte face aux menaces sanitaires de portée internationale. Les évaluations

extérieures conjointes sont des évaluations extérieures volontaires de la capacité d'un pays à déterminer ses forces et ses faiblesses en matière de sécurité sanitaire. L'outil d'auto-évaluation pour l'établissement de rapports annuels par les États parties est une plateforme Internet qui offre un soutien aux États parties au RSI pour établir leurs rapports annuels sur la mise en œuvre de ce règlement.

Les parlementaires peuvent influencer grandement sur la direction et la vision d'un pays pour la réalisation de la sécurité sanitaire nationale, régionale et mondiale. Ils sont encouragés à mobiliser différents secteurs et à tirer parti des responsabilités que leur confère leur fonction, notamment la représentation des citoyens, l'élaboration des lois, l'allocation du budget, le contrôle et l'obligation de rendre compte. La conception et la mise en œuvre des politiques en matière de préparation aux pandémies doivent être prises en main par les pays eux-mêmes. Ces politiques relatives à la préparation doivent venir s'ajouter aux politiques de gestion des risques. Il convient par ailleurs de préconiser la représentation égale des femmes dans les activités et initiatives de préparation. Le guide UIP-OMS fournit des informations précieuses en vue de la mise en œuvre du RSI.

L'une des principales leçons tirées de la pandémie de COVID-19 en matière de sécurité sanitaire et de préparation est la nécessité pour les pays de disposer d'une législation nationale rigoureuse. L'Arabie saoudite a commencé à déployer des partenariats multisectoriels et des mesures de coordination en réaction à la pandémie dès janvier 2020, c'est-à-dire plusieurs mois avant que le pays n'enregistre son premier cas. Le Ministère de la santé a joué un rôle clé dans la gestion de la pandémie, mais l'administration centrale et de nombreux autres ministères, comme le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires étrangères, ont également apporté une contribution importante à la riposte.

Les pays doivent intensifier leurs efforts en matière de sécurité sanitaire et de préparation afin d'atténuer les difficultés qui surgiront en cas de soudaine pandémie ou d'urgence sanitaire. Les parlementaires sont bien placés pour soutenir ces efforts. Les mesures qu'ils pourront prendre à cet égard consistent par exemple à évaluer l'état de préparation actuel de leur pays et à participer à des ateliers se déroulant à l'échelle internationale. Il est important de noter que chaque pays aura sa propre expérience et devra prendre des initiatives adaptées à ses besoins spécifiques. Le guide UIP-OMS présente d'autres mesures que les parlementaires peuvent prendre pour renforcer les systèmes de protection de la santé et de préparation aux situations d'urgence de leur pays.

Le modérateur convient qu'il est important que les pays s'approprient le travail de préparation et qu'ils disposent de législations nationales rigoureuses. Les pays qui ont été confrontés au virus MERS ou SARS en ont tiré les leçons qui s'imposent et ont ainsi mieux réagi à la pandémie de COVID-19.

M. V. Lee (Directeur principal des Maladies transmissibles au Ministère de la santé de Singapour), intervenant, accompagnant son intervention d'un diaporama, dit que la pandémie de COVID-19 a rappelé au monde les conséquences désastreuses des menaces sanitaires non seulement sur la santé des populations, mais aussi sur la structure sociale, économique et politique des nations. De nombreuses autres nouvelles maladies infectieuses, comme Ebola et le SARS, nous ont rappelé cet impact déjà avant l'apparition de la COVID-19. La question n'est pas de savoir si une nouvelle pandémie pourrait se produire, mais quand elle se produira. Le monde doit tirer des enseignements de la pandémie actuelle et des épidémies qui ont eu lieu dans le passé afin d'élaborer un cadre de préparation et de riposte plus solide. Ce cadre doit tenir compte des expériences passées tout en étant souple pour faire face aux inconnues qui pourraient se présenter à l'avenir.

Le guide UIP-OMS brosse un tableau des mesures que les parlementaires peuvent prendre pour garantir la sécurité sanitaire et préparer l'avenir. Il constitue une base solide et favorise une compréhension commune des compétences qui doivent être renforcées. Il expose également plusieurs instruments juridiques, tels que le RSI. Il est primordial de renforcer les capacités prévues par le RSI. La préparation est nécessaire non seulement dans les périodes de crise, mais aussi en temps normal.

L'intervenant attire l'attention sur trois enjeux essentiels pour une réponse efficace aux situations d'urgence, à savoir une gouvernance nationale forte, une action intersectorielle et un financement durable. Les parlements ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de ces objectifs. Les pays sont encouragés à élaborer des systèmes de préparation aux situations d'urgence en temps normal afin de pouvoir les déployer de manière efficace et rapide lorsqu'une crise survient. À Singapour, le système de gestion de crise prévoit la possibilité pour le Gouvernement de se

réunir dans son ensemble pendant une crise. Il est également important que tous les secteurs travaillent main dans la main. Le secteur de la santé ne dispose pas, à lui seul, des ressources, des capacités de recherche et de l'expertise nécessaires pour faire face à une pandémie. À Singapour, le Gouvernement a fait appel au soutien d'autres institutions, comme la police et l'armée qui ont contribué au traçage des contacts. L'accès à des ressources et un financement durables tout au long des phases de préparation et d'intervention est également essentiel. Il faut notamment construire des structures de santé, faire des réserves de masques et de médicaments, et former le personnel, autant de mesures qui exigent des fonds et des ressources.

La pandémie a également fait ressortir l'importance pour les pays de disposer d'une législation solide et de mobiliser la population. Les parlementaires doivent promulguer des lois qui favorisent les mesures de santé publique, notamment la surveillance des maladies, le dépistage, l'isolement et le traçage des contacts. Toutefois, ces lois seront faibles si elles ne bénéficient pas du soutien de la population. La participation des collectivités est donc essentielle. Les pays qui ont vaincu une grande partie de leur population de se faire vacciner contre la COVID-19 y sont parvenus grâce à une bonne collaboration avec leurs citoyens. À Singapour par exemple, des dirigeants locaux et des équipes de vaccinateurs se sont rendus directement chez les gens pour les aider à comprendre la nécessité de se faire vacciner.

Beaucoup reste à faire pour renforcer la préparation. Le mieux est de commencer par la préparation au niveau national, qui consiste également à renforcer les capacités prévues par le RSI. Il n'existe pas de solution toute faite. Les mesures prises à Singapour sont utiles à titre d'exemples dont on peut tirer des enseignements, mais elles devront être appliquées différemment dans d'autres pays. La préparation, et en particulier la collaboration à cet égard, est également importante à l'échelle internationale. Les vaccins contre la COVID-19 ont été développés en un temps record grâce à la collaboration internationale. Enfin, seule une approche qui intègre l'ensemble de la société sera efficace.

Le modérateur ajoute qu'une réponse efficace exige également que le gouvernement et la société s'accordent une confiance mutuelle.

M. W. Williams (Seychelles) dit que le Ministère de la santé des Seychelles dispose de trois entités statutaires conduites par le commissaire à la santé publique : l'Agence sanitaire – chargée de promouvoir, de protéger et de rétablir la santé publique –, l'Autorité de santé publique – chargée de réglementer, de contrôler et d'évaluer les services de santé –, et le Conseil national sur le sida, qui fournit des orientations stratégiques sur le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles.

Dans le cadre de sa riposte à la pandémie de COVID-19, les Seychelles ont établi un comité de haut niveau sur la gestion des risques de catastrophe, dirigé par le Président et le Vice-Président du pays et composé notamment de ministres, de représentants des administrations locales et du chef de l'opposition. Un centre pour les urgences de santé publique ainsi que des centres régionaux de dépistage et de vaccination ont également été mis sur pied. Le commissaire à la santé publique a publié régulièrement des communiqués de presse afin d'aider la population à faire face aux risques sanitaires et à s'informer sur le virus. Alors que les avis sur les vaccins divergeaient, le Premier Ministre et son cabinet ont été les premiers à se faire vacciner, afin d'encourager la population à les suivre sur cette voie. Les parlementaires ont participé à une séance de questions à l'échelle nationale visant à informer le grand public sur les réalités du virus. Des commissions et comités parlementaires, notamment le forum des femmes et le comité des finances, ont demandé des comptes au Gouvernement tout au long de la riposte.

Le Département de la santé a jusqu'ici bien géré la pandémie de COVID-19. Tout en disposant de ressources limitées, il a pris des décisions rationnelles, prudentes et audacieuses. Il a notamment ouvert des sites de production d'oxygène, créé des centres de quarantaine et mis en place des installations frigorifiques pour la conservation des vaccins. La plus grande partie de la population a reçu une deuxième dose de vaccin et se tient prête à en recevoir une troisième.

Le modérateur souligne que la participation des hauts responsables ainsi que la collaboration avec l'opposition sont nécessaires dans ce contexte.

Mme P. Bayr (Autriche) reconnaît que le guide UIP-OMS est un outil précieux pour les parlementaires. Toutefois, il serait selon elle encore plus utile de créer une plateforme sur laquelle les parlementaires pourraient mettre en commun leurs expériences en ce qui concerne la transposition du RSI en lois nationales. Elle préfère utiliser le terme "bâtir un avenir meilleur" plutôt que "reconstruire en mieux".

M. S. Zafar Islam (Inde) rappelle que la pandémie n'a pas seulement eu un coût humain, elle a aussi profondément désorganisé l'économie mondiale. Il est donc absolument nécessaire de se préparer à ce genre d'événements. La sécurité de la santé publique exige une action tant préventive que réactive.

Le Gouvernement indien a pris les devants face à la pandémie et travaille sur plusieurs fronts pour renforcer le système de santé. Il s'est attaché avant tout à moderniser le secteur de la santé et à le rendre autonome. Il a pris des mesures pour développer l'infrastructure médicale, promouvoir l'éducation en matière de santé, renforcer la prise en charge des maladies, offrir à la population une assurance maladie et accélérer la numérisation des services médicaux. L'Inde a mis en place un régime d'assurance maladie appelé Ayushman Bharat. Il s'agit du plus vaste régime d'assurance maladie financé par les pouvoirs publics dans le monde. Par ailleurs, l'initiative en faveur de l'infrastructure de santé Pradhan Mantri – Ayushman Bharat a été lancée pour combler des lacunes importantes dans l'infrastructure de santé publique et renforcer les capacités en matière de préparation. Le pays dispose aussi d'un programme permettant aux personnes démunies d'obtenir des médicaments à des prix particulièrement abordables.

Les parlementaires doivent créer de nouveaux partenariats nationaux et internationaux en vue de renforcer la collaboration interdisciplinaire. Il est important de garantir la redevabilité au niveau national et d'allouer à la santé des ressources et des fonds suffisants.

Mme C. López Castro (Mexique) confie qu'elle aurait voulu être plus active pendant la pandémie, mais qu'elle n'avait pas su que faire. Le guide UIP-OMS constituera un outil utile pour l'avenir. Elle prend note de l'importance de la mobilisation des populations et de la collaboration. L'OMS devrait avoir davantage de contacts avec les parlementaires, par exemple dans le cadre d'ateliers ou de présentations. Le Mexique s'emploie résolument à renforcer la sécurité sanitaire et la préparation aux situations d'urgence.

Le modérateur mentionne que l'OMS travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie pour l'engagement parlementaire.

M. P.S. Rudana (Indonésie) dit que la COVID-19 a eu un double impact, puisqu'elle a déclenché, au niveau mondial, une crise à la fois sanitaire et économique. Le monde doit collaborer et se coordonner pour remédier aux différentes conséquences – pour la santé, mais aussi environnementales, sociales, politiques et économiques – de la pandémie. Les parlements doivent mettre en œuvre la diplomatie et contrôler l'action des gouvernements. Le Parlement de l'Indonésie a collaboré avec le Gouvernement pour : 1) adopter des normes en vue de garantir un accès juste et équitable à des vaccins et à d'autres biens publics sûrs, de qualité et efficaces ; 2) renforcer l'autonomie nationale dans le domaine des médicaments, des dispositifs médicaux et des vaccins ; 3) garantir la disponibilité et l'accessibilité économique des vaccins. Il est essentiel de coopérer pour consolider l'infrastructure nécessaire pour la résilience de la santé.

Mme N. Hamid (Pakistan) fait remarquer que la stratégie mise en œuvre par le Pakistan a été largement couronnée de succès, le pays ayant enregistré un faible nombre d'hospitalisations et de décès. L'OMS a reconnu le Pakistan comme un pays dont la communauté internationale devrait s'inspirer. Ce succès a reposé principalement sur la création d'un centre national de commande et de contrôle, qui a permis au pays d'apporter une réponse unifiée à la pandémie.

Le Pakistan dispose d'un système de vigilance très performant. En seulement quelques semaines, il est passé de 3 à 400 laboratoires, renforçant ainsi ses capacités de dépistage. L'initiative "clean care" (soin propre) a été mise sur pied pour former les professionnels de la santé. Des centres de vaccination ont été ouverts dans tout le pays et plus de 100 millions de personnes sont aujourd'hui entièrement vaccinées. Le Pakistan a appliqué une politique de confinement "intelligent" en mettant sous cloche uniquement les régions enregistrant un grand nombre de contaminations. Enfin, le Parlement a approuvé une législation pour réformer l'Institut national de la santé et renforcer ainsi le système d'intervention en cas d'urgence.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) dit que plus de 12 millions de personnes en Syrie ont besoin de services médicaux. Toutefois, la guerre et les sanctions imposées à ce pays se sont soldées par un manque de ressources médicales. L'UIP, l'OMS et d'autres organisations doivent venir en aide au système médical de la Syrie. Le pays a besoin de matériel médical, de remettre en état les hôpitaux, de soutenir les programmes de soins de santé primaires et d'aider la population à lutter contre la COVID-19.

Mme P. Tohmeena (Thaïlande) déclare que la préparation et la sécurité de la santé publique ne seront possibles qu'à la faveur d'une approche intégrant l'ensemble de la société. Un mécanisme assurant l'intégration et la coordination de toutes les parties prenantes doit être élaboré. La Thaïlande a beaucoup investi dans les soins de santé primaires et la couverture sanitaire universelle, et s'est employée à mettre en œuvre le RSI. Elle dispose ainsi d'un système de protection de la santé et de préparation solide qui lui permet d'amortir les chocs sanitaires mondiaux. Elle est l'un des pays pilotes de l'examen universel de l'état de santé et de préparation et prévoit de mener des activités dans ce contexte en avril 2022. Le pays est prêt à faire part de son expérience et à tirer parti de celle des autres en vue de renforcer la confiance mutuelle. Les parlements nationaux peuvent apporter leur contribution en faisant de la sécurité sanitaire une priorité et un droit fondamental des citoyens, en alignant leurs législations sur le RSI et en prévoyant des budgets adéquats. L'intervenante diffusera le guide au sein de son parlement.

Mme F. Haddouche Ilimi (Algérie) note que l'Algérie a pris une série de mesures exceptionnelles pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le pays a beaucoup investi dans son système de santé en vue d'offrir des soins accessibles, équitables et de qualité. Il a porté ses efforts en particulier sur les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants. Le Ministère de la santé a travaillé à cet effet en coordination avec l'organe officiel chargé de l'enfance. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place un programme de formation afin de renforcer les capacités du personnel soignant pendant la pandémie. Bien que la situation sanitaire liée à la COVID-19 se soit améliorée, il importe de rester vigilant. Il y a lieu de surveiller le virus au moyen de la technologie, d'intensifier la vaccination et de continuer à appliquer les mesures de protection. L'intervenante dit approuver le guide.

Le Dr. J. Mahjour (Sous-Directeur général du département Préparation aux situations d'urgence à l'OMS), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo, souhaite conclure par quelques messages clés. Premièrement, la préparation au niveau mondial doit se faire selon une approche ascendante, en commençant par les populations – une approche descendante ne fonctionnera pas. Deuxièmement, un cadre mondial est nécessaire pour définir les règles du jeu en matière de préparation et de riposte face aux pandémies : l'équité doit être au centre des préoccupations. Troisièmement, l'OMS doit être habilitée à jouer un rôle directeur. Quatrièmement, le rôle des parlementaires est fondamental non seulement dans la reprise post-COVID-19, mais aussi dans la préparation à la prochaine pandémie. Cinquièmement, une approche qui associe l'ensemble du gouvernement et de la société est essentielle.

Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP, dit que l'OMS, en même temps que les gouvernements, s'est employée avec vigueur à la mise en œuvre du RSI et travaille actuellement à l'élaboration d'un instrument juridique officiel sur les pandémies. Les parlements doivent veiller à ce que tous les engagements pris soient respectés en adoptant les lois et les budgets requis. La solidarité et la collaboration sont essentielles pour que le monde sorte de la crise plus fort et mieux armé. Pour protéger les populations, il est important d'établir une communication efficace avec l'exécutif et de renforcer les relations entre les parlementaires et le peuple. L'intervenante exhorte les parlementaires à faire en sorte que les efforts de préparation aux pandémies soient menés selon une approche intégrée. L'UIP soutiendra les parlementaires autant que possible.

L'événement prend fin à 13 h 20.

Atelier sur le thème *Agir en faveur de l'interdiction universelle des essais nucléaires* **(Organisé conjointement par l'UIP et l'OTICE)**

MARDI 22 MARS

L'événement débute à 13 h 15 sous la conduite de Mme B. Brenner, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Vienne, en qualité de modératrice.

M. L.F. Paulus (Indonésie), intervenant, affirme que la ratification et la mise en œuvre immédiate du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) sont importantes pour la paix dans le monde et constituent un élément clé du régime international de désarmement et de non-prolifération. L'Indonésie n'a pas l'intention de mettre au point des armes nucléaires ni de procéder à des essais nucléaires. Elle soutient les efforts visant à parvenir à une adhésion universelle au TICE. Ces efforts prouvent la volonté de la communauté internationale de réglementer l'utilisation des armes nucléaires et, progressivement, de les éliminer complètement. L'Indonésie a signé et ratifié le TICE respectivement en 1996 et 2011. Le processus de ratification a pris du temps dans la mesure où le pays estimait auparavant que les États dotés d'armes nucléaires devaient être les premiers à adhérer au Traité. La décision indonésienne de le ratifier aidera à créer les conditions nécessaires à un monde sans armes nucléaires. La pandémie de COVID-19 a prouvé que les armes nucléaires ne permettaient pas d'empêcher la propagation de maladies infectieuses ou de s'attaquer aux conséquences des pandémies en matière de santé publique ou d'économie. Au contraire, la disponibilité des armes a tendance à alimenter les conflits armés et à entraver la mise en œuvre des mesures de santé publique. Les parlementaires doivent faire usage de leurs responsabilités en matière d'établissement de normes et de contrôle pour faire progresser le monde vers l'élimination des armes nucléaires. Ils peuvent le faire en s'impliquant dans des débats, en présentant des motions, en ratifiant des accords de désarmement, en allouant des crédits appropriés, en assurant le suivi de la mise en œuvre par le gouvernement de ses obligations en la matière, en mettant en place des politiques et des pratiques exemplaires et en prenant part à la coopération aux échelles nationale, régionale et mondiale. Il encourage les parlements des États dotés d'armes nucléaires à contribuer à l'avancée de la non-prolifération et du désarmement nucléaires au niveau mondial. Un monde sans armes nucléaires est possible.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), intervenant, déclare que l'engagement de l'Indonésie dans le cadre du TICE est un exemple du type d'engagement qu'il souhaite voir chez d'autres.

Il est essentiel de parvenir à une adhésion universelle au TICE. L'universalité implique la signature, la ratification et la mise en œuvre du Traité. Les parlements ont un rôle essentiel à jouer à cet égard, en particulier pour ce qui est de la mise en œuvre. Il les encourage à mettre au point les cadres législatifs et politiques nécessaires, à allouer des ressources suffisantes et à s'assurer que le gouvernement applique efficacement le TICE.

L'engagement de l'UIP en matière de non-prolifération et de désarmement est antérieur au TICE. En effet, la première résolution de l'UIP en la matière a été adoptée en 1995, alors que le Traité est devenu une réalité en 1996. Dans le cadre de la Stratégie de l'UIP pour la période 2022-2026, l'Organisation s'est vu confier le mandat de poursuivre ses travaux en faveur de la promotion du TICE. Les débats du jour sont extrêmement pertinents à la lumière des événements récents. Il s'agit là d'une occasion pour les parlementaires de se montrer encore plus résolus à promouvoir le Traité. Ce dernier est un outil essentiel pour protéger l'existence de l'humanité.

Il prie instamment les pays qui ne l'auraient pas encore fait, à le ratifier et ceux qui l'ont ratifié à le mettre en œuvre. L'UIP se lancera dans un plaidoyer visant à mobiliser la bonne volonté parlementaire en faveur du TICE. Il est essentiel que les parlements travaillent ensemble en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, étant entendu que la sécurité relève de la responsabilité collective.

M. R.B. Floyd (Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE)) indique que la situation en Ukraine a placé le monde dans une situation impensable dans laquelle un État menace d'utiliser des armes nucléaires. Cela rappelle clairement que, tant qu'il existe des armes nucléaires, il y aura toujours un risque qu'elles soient utilisées. La

communauté internationale doit trouver les moyens d'aboutir à un désarmement mondial, mais elle ne peut y parvenir sans un réseau de vérification voué à la détection des essais nucléaires. Le TICE est un élément essentiel à cet égard. Il n'est pas encore entré en vigueur, mais est déjà une réussite dans la mesure où il a permis de réduire le nombre d'essais nucléaires de plus de 2 000 à moins d'une douzaine. La norme rigoureuse contre les essais nucléaires s'explique par le système de vérification du TICE. Plus de 90 % des 337 établissements nécessaires dans le cadre du système sont actuellement en fonctionnement. Ces établissements recueillent des données, qui sont ensuite partagées avec tous les États signataires. Les pays sont en mesure d'utiliser ces données de manière autonome, non seulement pour la détection des essais nucléaires, mais aussi à d'autres fins. Certains pays les utilisent, par exemple, pour améliorer leurs capacités d'alerte aux tsunamis et de surveillance sismique.

Tous les pays soutiennent les objectifs du TICE, même ceux dotés d'armes nucléaires. L'universalisation est simplement affaire d'alignement entre les valeurs d'un pays et son contexte stratégique et national. La situation en Ukraine a mis en exergue la nécessité de se concentrer encore plus intensément sur l'entrée en vigueur du TICE. L'OTICE souhaite observer autant de nouvelles ratifications que possible d'ici au 24 septembre 2022, date qui marquera le vingt-cinquième anniversaire du Traité. L'OTICE recense en général deux ratifications par an, mais espère parvenir à cinq ratifications, voire plus, au cours de cette année anniversaire. Il est à noter, de manière très intéressante, que trois pays sont sur le point de déposer leur instrument de ratification, tandis que le processus à l'échelle nationale est bien avancé dans un certain nombre d'autres pays. En ratifiant le Traité, les pays lui donnent du poids et font pression sur les autres pays pour qu'ils le ratifient à leur tour.

Il insiste sur la nécessité d'un travail d'équipe. L'OTICE se réjouit de travailler avec d'autres organisations comme l'UIP, ainsi qu'avec les États individuellement, la société civile, les jeunes et autres. Les questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires doivent atteindre toutes les générations et seront toujours pertinentes.

Un représentant de la République arabe syrienne fait savoir que la non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive est une priorité pour son pays. La Syrie a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1968, avant de nombreux pays européens, et a accédé à la Convention sur les armes chimiques en 2013. Par ailleurs, les États arabes, y compris la Syrie, plaident pour l'adoption d'une résolution de l'ONU visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Il importe de relever que la principale menace nucléaire au Moyen-Orient est Israël. Israël continue à renforcer ses capacités nucléaires sans aucune supervision internationale. L'intervenant appelle le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à prendre les mesures nécessaires pour arrêter Israël. La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour que le pays adhère au TICE et faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Un autre représentant de la République arabe syrienne précise que la Syrie plaide pour la non-prolifération des armes de destruction massive depuis longtemps. Le TICE devrait viser les super puissances qui possèdent des armes de destruction massive, et non les petits pays qui n'en possèdent pas et n'ont pas l'intention d'en posséder. Il est injuste de demander à un petit pays qui possède peu d'armes de se désarmer. Il est également nécessaire, pour les pays qui ne possèdent pas d'armes de destruction massive, de convenir à l'échelle internationale de garanties en matière de sécurité. Il est important de ratifier le Traité, mais il est encore plus important de veiller à son application effective. S'il convient de lui donner une portée universelle, il existe néanmoins un dilemme sur la manière de procéder. Il est assez décourageant de constater que, 25 ans après qu'il a été ouvert à la signature, le Traité n'est toujours pas entré en vigueur. L'intervenant exhorte les pays possédant les plus gros arsenaux à s'engager en faveur du désarmement.

M. G.P. Timislina (Népal) déclare que son pays est partisan d'un désarmement total et inconditionnel de toutes les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. L'élimination totale des armes nucléaires existantes et la garantie qu'elles ne seront jamais reproduites représentent l'unique solution pour prévenir des conséquences catastrophiques et assurer une paix et une sécurité universelles. Le TICE aidera à limiter le développement des armes nucléaires et à consolider les normes universelles contre les essais nucléaires. Selon l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice de 1996, l'emploi d'armes nucléaires constitue un crime contre l'humanité et une violation du droit international. Les efforts actuellement déployés par l'OTICE se concentrent sur la ratification afin de permettre l'entrée en vigueur du TICE.

Le Népal s'est engagé dans le cadre du TICE et le ratifiera sous peu. Il ne possède pas d'armes nucléaires et n'aspire pas à en posséder. Le pays se déclare activement partisan de la coexistence pacifique et est soit partie, soit signataire de presque tous les Traités et Conventions de l'ONU en matière de non-prolifération et de désarmement. Il est néanmoins exposé à des explosions nucléaires en raison de sa situation géopolitique.

La course aux armements continue de s'intensifier du fait de la cupidité humaine. Le monde doit redoubler d'efforts pour ne jamais revoir le nuage sombre provoqué par une explosion nucléaire.

M. A. Longuinhos Guterres Lopes (Timor-Leste) cite l'article 8.2 de la Constitution nationale qui promeut les relations d'amitié et de coopération, le règlement pacifique des conflits et le désarmement. Le Timor-Leste a signé le TICE en 2008 et poursuit actuellement le processus de ratification. Le pays apporte un soutien ferme à l'élimination des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires.

M. G. Mohaba Messu (Guinée équatoriale) affirme que son pays a toujours cru en la souveraineté, la paix et le dialogue comme moyens de résoudre les conflits. La Guinée équatoriale se prononce donc en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires et a d'ailleurs soulevé régulièrement la question en sa qualité de Membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Elle adhère à l'esprit et à la lettre du TICE, qui constitue un important cadre juridique pour la communauté internationale. Elle en est actuellement à la dernière phase de la procédure administrative visant à ratifier le Traité. L'intervenant appelle de ses vœux un monde sans armes nucléaires, dans lequel les populations pourraient vivre en paix.

Mme F. Bint Abdulla Zainal (Bahreïn) signale que son pays soutient les efforts en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive. Bahreïn a signé la quasi-totalité des accords internationaux en la matière, notamment le TICE, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et divers accords avec l'AIEA. Il a également mis en place une législation nationale en faveur de ces accords. Parmi les autres actions menées par Bahreïn, on peut citer la création d'un comité consacré à la suppression des armes nucléaires, à la sensibilisation et au renforcement des capacités. Bahreïn dispose d'une stratégie nationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires. L'intervenante appelle les États qui ne l'auraient pas encore fait, à ratifier le TICE.

Mme J. Nunu Kumba (Soudan du Sud) remarque que la paix et la sécurité mondiales font partie intégrante de la politique étrangère de son pays. Par conséquent, le Soudan du Sud est favorable à l'interdiction de toute utilisation d'armes de destruction massive, y compris aux fins d'essais nucléaires. Les armes nucléaires constituent une grande menace pour l'humanité, la santé mondiale et l'environnement ainsi que pour la paix et la sécurité. Le Soudan du Sud ne produit pas d'armes de destruction massive. Toutefois, il estime que tous les pays sont vulnérables face à leurs effets. Une interdiction totale de la production, de l'utilisation et des essais d'armes nucléaires est donc dans l'intérêt du Soudan du Sud. Le TICE a fait l'objet de discussions au sein du gouvernement et sera bientôt transmis au Parlement pour ratification.

M. R.B. Floyd (Secrétaire exécutif de l'OTICE) estime qu'il est encourageant d'entendre les avancées réalisées par autant de pays en vue de la ratification du TICE. L'universalisation est réalisable. Il ne s'agit pas d'opposer les États dotés d'armes nucléaires à ceux qui n'en sont pas dotés, mais de rassembler tous les États. Il félicite le Secrétaire général de l'UIP pour son attachement à cette cause.

L'événement prend fin à 14 h 15.

Réunion-débat sur le thème *Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés* (Organisée conjointement par l'UIP et la GOPAC)

MARDI 22 MARS

L'événement débute à 14 h 40, avec M. J. Hyde, Secrétaire de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) et de GOPAC Océanie, en tant que modérateur.

Le modérateur, souhaitant la bienvenue aux participants à la réunion-débat sur le thème *Coopération internationale pour poursuivre la corruption et recouvrer les avoirs volés*, organisée conjointement par la GOPAC et l'UIP, souligne que la GOPAC est la seule instance parlementaire internationale qui se consacre exclusivement à la lutte contre la corruption. Au fil du temps, plusieurs nouvelles initiatives visant à poursuivre une approche multilatérale pour prévenir et combattre la corruption ont été lancées. Parmi ces initiatives figure le Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption (GlobE Network), hébergé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

La réunion-débat portera sur trois questions importantes, s'appuyant sur la dynamique créée en 2021 par la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la lutte contre la corruption et afin de renforcer les discussions et la coopération interparlementaires conformément à la résolution 8/14 intitulée *Promouvoir des bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle des parlements et autres organes législatifs nationaux dans la prévention et la répression de la corruption sous toutes ses formes*, adoptée lors de la huitième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui s'est tenue à Abou Dhabi en décembre 2019.

La première question concerne les initiatives actuelles et futures potentielles visant à appuyer efficacement les poursuites internationales contre la corruption, les défis associés et les moyens par lesquels les parlements peuvent relever ces défis. La deuxième question a trait à l'état actuel des mécanismes de recouvrement et à la manière dont les parlements peuvent promouvoir un recouvrement équitable et efficace des avoirs, et s'assurer que les avoirs rapatriés sont utilisés efficacement au bénéfice du public. La troisième porte sur l'action que peuvent mener les parlements du monde entier pour surveiller la situation en ce qui concerne les engagements internationaux pris par les États membres de l'ONU en matière de lutte contre la corruption.

M. A. Bin Fetais Al-Marri (Président de la GOPAC), souhaitant lui aussi la bienvenue aux participants, affirme dans un message vidéo que la solidarité et la coopération sont essentielles à la lutte mondiale contre la corruption, les parlementaires jouant un rôle déterminant dans l'élaboration de mécanismes juridiques transparents pour le recouvrement des avoirs volés et dans l'adoption de règlements clairs que les autorités doivent suivre à cette fin. La réunion-débat est l'occasion de s'informer sur les initiatives de lutte contre la corruption dans le monde et sur les attentes concernant les résultats des activités de la GOPAC.

M. F. Zon (Indonésie), Vice-Président de la GOPAC et Président des Parlementaires de l'Asie du Sud-Est contre la corruption, intervenant, ouvrant la discussion et remerciant l'UIP pour son partenariat de longue date avec la GOPAC, dit que la corruption transnationale est une forme très complexe, systémique et grave d'activité criminelle qui touche de manière disproportionnée le monde en développement en raison des milliers de milliards perdus, soit plus de 5 % du produit intérieur brut mondial. Tout en favorisant la croissance et la prospérité, l'expansion des marchés mondiaux et l'essor des industries à forte intensité d'information donnent aux criminels et aux opportunistes corrompus l'occasion d'exploiter des gains illicites, souvent en toute impunité. La corruption transfrontalière compromet le développement, alimente les conflits et aggrave les menaces pour la sécurité mondiale. Dans le climat de crise actuel, il est plus important que jamais de renforcer la coopération entre les juridictions pour enrayer la corruption, de promouvoir des engagements accrus permettant de faciliter des processus efficaces de recouvrement des avoirs et de garantir des actions efficaces au niveau national.

La Convention des Nations Unies contre la corruption reconnaît clairement la nécessité d'une coopération internationale pour poursuivre la corruption transfrontalière. À cette fin, la GOPAC continue d'encourager l'adoption d'instruments juridiques internationaux pertinents et d'explorer les mécanismes permettant de sanctionner les auteurs de la grande corruption transfrontalière. Elle a lancé une campagne mondiale, *#PreventProsecuteParalyze*, pour que la grande corruption soit reconnue comme un crime contre l'humanité, appelant en outre les Nations

Unies à nommer un rapporteur spécial sur la lutte contre la corruption et recommandant d'adopter un protocole à la Convention contre la corruption qui établirait un tribunal international chargé des affaires de corruption. Les parlementaires ont la responsabilité d'utiliser les outils à leur disposition pour renforcer l'engagement et le soutien aux activités de lutte contre la corruption. Ils doivent également s'associer à d'autres acteurs pour s'attaquer aux dimensions transnationales de la corruption et mieux intégrer les engagements internationaux dans le cadre des politiques nationales. Forte de plus de 1 200 membres, la GOPAC offre une plateforme unique permettant aux parlementaires de travailler ensemble sur ces questions et d'autres questions connexes, notamment le recouvrement des avoirs.

Les données produites par l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés (StAR) montrent la nécessité d'éliminer les obstacles à ce recouvrement et de renforcer la volonté politique de restituer correctement les avoirs volés. Les parlements peuvent, entre autres, prendre des mesures législatives et autres pour appuyer les actions de recouvrement des avoirs, y compris : la confiscation des avoirs en l'absence de condamnation, la mise en place d'une base juridique solide pour une assistance juridique mutuelle de grande envergure, la coopération au-delà des lignes de parti, l'élaboration de systèmes de surveillance nationaux, et la création de cellules de travail parlementaires ou de groupes de travail spécialisés pour appuyer le recouvrement des avoirs et la surveillance.

La GOPAC s'efforce de renforcer le rôle des parlementaires dans la promotion de la mise en œuvre des principes convenus au niveau international en matière de recouvrement des avoirs et se félicite de la création du Réseau GlobE. Elle appelle les parlementaires à participer de manière plus stratégique et constructive à ses programmes et tous les Membres de l'UIP à renforcer collectivement leur engagement en faveur de la lutte contre la corruption en faisant partie de la solution et en veillant à ce qu'ils ne soient plus exclus des débats relatifs à cette question.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), membre du Conseil d'administration de la GOPAC et Vice-Présidente de la GOPAC Océanie, intervenante, faisant noter que son pays est en tête du classement de l'Indice de perception de la corruption compilé par *Transparency International*, fait savoir que la Nouvelle-Zélande a introduit une loi de lutte contre le crime organisé et la corruption en 2004 et a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2005. La corruption est également visée par la loi relative aux infractions et les commissions secrètes sont interdites par la législation. Le programme de travail du Parlement en matière de lutte contre la corruption est axé sur l'avenir afin d'éviter toute complaisance dans un monde en constante évolution et concorde également avec le programme de travail sur l'intégrité et la conduite pour les services publics. Il est dirigé par le Ministre de la justice et supervisé par le Bureau des fraudes graves, qui travaille en tandem avec la police et l'Autorité des marchés financiers, et qui informe régulièrement les parlementaires membres de la GOPAC de l'ampleur de la corruption et de ses nouvelles formes dans le pays. La Nouvelle-Zélande a participé au Forum international sur la fraude dans le secteur public, lancé par le Royaume-Uni, et vise en outre à sévir contre l'utilisation d'entreprises pour dissimuler de l'argent blanchi, à introduire la responsabilité des entreprises pour les pots-de-vin et la corruption, à élaborer des lignes directrices statutaires plus claires quant à la définition de la corruption et à actualiser ses infractions de fraude.

Grâce à sa loi relative au recouvrement du produit du crime, la Nouvelle-Zélande récupère actuellement des actifs d'une valeur de plus de 50 millions d'USD par an, qui sont versés dans un fonds créé pour lutter contre les dommages causés par le crime organisé, en particulier ceux liés à la drogue, et améliorer ainsi le bien-être de la population. Le fonds a également pour but de contribuer à l'élaboration d'un argumentaire fondé sur des preuves pour trouver des solutions à ce type de criminalité. Il est ouvert aux services publics et non publics, les demandes étant soumises à l'approbation des ministres. Il a également été affecté à la résolution des problèmes de santé mentale dans le système de justice pénale.

Concernant l'action des parlements à l'échelle mondiale, l'intervenante implore tous les parlementaires non seulement de rejoindre la GOPAC, qui joue un rôle incroyablement important, mais aussi de créer une section de la GOPAC. Elle les encourage également à s'associer à *Transparency International* ou à d'autres organisations tout aussi engagées dans la lutte contre la corruption et à consulter l'Outil d'évaluation de la corruption pour les parlementaires, co-rédigé par la GOPAC et le Programme des Nations Unies pour le développement. En résumé, les parlements doivent rester actifs en surveillant les programmes de travail des gouvernements en matière de lutte contre la corruption, en tenant les ministres de la justice responsables de la mise en œuvre de ces programmes et en veillant à ce que la législation anti-corruption soit adaptée, efficace et de qualité.

Mme R. Zaharieva (Coordinatrice du Réseau GlobE de l'ONUUDC), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo depuis Vienne et accompagnant ses propos sur le Réseau GlobE d'un diaporama numérique, indique que, dans le prolongement du fort appui politique manifesté durant le Sommet des dirigeants du G20 qui s'est tenu à Riyad en 2020, le Réseau GlobE a été créé en juin 2021, sous les auspices de l'ONUUDC, dans le but de mettre au point un outil rapide, agile et efficace pour la lutte contre les infractions de corruption transfrontalière.

Le fait que le Réseau compte aujourd'hui parmi ses membres 93 autorités indépendantes de lutte contre la corruption, issues de 56 États, qui l'ont rejoint en si peu de temps, témoigne de l'utilité du Réseau GlobE dans divers domaines, à savoir : faciliter la coopération directe et informelle entre les services chargés de l'application des lois en matière de lutte contre la corruption ; établir des canaux de communication sécurisés ; faciliter toutes les enquêtes bilatérales ou multilatérales parallèles et/ou conjointes demandées et convenues ; faciliter les consultations visant à promouvoir une entraide judiciaire efficace dans les affaires de corruption transnationale ; renforcer les connaissances, l'innovation et les capacités, et partager les bonnes pratiques ; mettre en place un guichet unique en ligne pour faciliter l'accès aux produits du savoir et aux informations sur les programmes de renforcement des capacités ; compléter et garantir des échanges avec les autres réseaux et parties prenantes concernés.

En termes de structure organisationnelle, le Réseau GlobE comprend une plénière, un comité directeur et un secrétariat permanent hébergé par l'ONUUDC à Vienne. La plénière se réunit au moins une fois par an – la prochaine réunion est prévue en juin 2022 – tandis que les décisions quotidiennes sont prises par le comité directeur composé de 15 membres.

Pour conclure, l'intervenante attire l'attention sur l'Initiative StAR, qui a été lancée en 2007 par la Banque mondiale et l'ONUUDC afin de faire disparaître les refuges pour les fonds issus de la corruption, d'appuyer les efforts internationaux visant à confisquer et à récupérer les avoirs volés par des fonctionnaires corrompus, et de garantir la restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes. Outre l'assistance sur le plan législatif et le renforcement des capacités nationales, StAR facilite la coordination nationale et l'appui aux procès.

M. L. Syarif (Sous-comité Asie-Pacifique de *Integrity Initiatives International*), intervenant, accompagnant ses propos d'un diaporama, déclare que la corruption transfrontalière peut attirer de nombreux pays et chefs d'État et de gouvernement, citant à cet égard les affaires Oderbrecht au Brésil et *Development Berhad* en Malaisie, qui impliquent chacune une douzaine de pays. Les Panama Papers et les Paradise Papers ont en outre révélé les collusions de hauts fonctionnaires cherchant à préserver leur argent sale, ce qui n'est pas sans rappeler le cas de l'ancien homme politique indonésien Nazaruddin, arrêté en Colombie pour corruption. Comme l'avait dit l'ancien Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, si les crimes franchissent toutes les frontières, il doit en être de même pour la répression.

Constituant la base juridique de la coopération internationale en matière de lutte contre la corruption, la Convention des Nations Unies contre la corruption couvre des questions telles que l'extradition, le transfert de personnes condamnées, l'entraide judiciaire, le transfert de procédures pénales, la coopération en matière de répression et les enquêtes conjointes. Aucun de ces mécanismes n'a toutefois été conçu pour lutter contre la criminalité en évolution rapide. Les moyens d'échange d'informations comprennent les voies diplomatiques, l'entraide judiciaire et la coopération entre agences. En Indonésie, des exemples d'enquêtes transfrontalières collaboratives ont été fournis par l'affaire de corruption Rolls-Royce en 2018 impliquant l'ancien dirigeant de Garuda Indonesia, qui avait fait l'objet d'une enquête en coopération avec les agences de lutte contre la corruption de deux autres pays, et l'affaire de corruption de la carte d'identité électronique indonésienne, ou e-KTP, qui se poursuit de longue date, en coopération avec les agences de lutte contre la corruption de quatre autres pays. Ces affaires multi-juridictionnelles posent de nombreuses difficultés, parmi lesquelles le refus de coopérer de certaines juridictions, les différences entre les systèmes juridiques, la lenteur des procédures d'entraide judiciaire et des voies diplomatiques, le manque de ressources, la rapidité des mouvements et la sophistication des modes opératoires facilités par la mondialisation et la technologie, ainsi que les barrières linguistiques entre les agents des services d'application des lois.

Par rapport à l'entraide judiciaire, la coopération entre agences est rapide et efficace, mais elle ne sert qu'à des fins de renseignement, car toute preuve recueillie est irrecevable devant les tribunaux. Il est donc urgent de mettre en place un nouveau cadre juridique pour lutter contre les crimes à évolution rapide, un objectif que les parlementaires peuvent s'efforcer d'atteindre ensemble, notamment par l'intermédiaire de l'UIP. À cette fin, ils doivent chercher à mettre en

place une coopération et une action véritables permettant de lutter contre la corruption transfrontalière, d'abolir les paradis fiscaux, de promouvoir la création d'un tribunal international de lutte contre la corruption et d'instaurer des sanctions internationales pour les pays qui refusent de coopérer dans le cadre des enquêtes et du recouvrement des avoirs transfrontaliers. En Indonésie en particulier, les efforts doivent porter sur le nettoyage des trois branches de l'État, la promulgation du projet de loi sur le recouvrement des avoirs et le renforcement des capacités et de l'indépendance de la Commission de lutte contre la corruption et de la Cellule de renseignement financier du pays.

Le modérateur remercie les intervenants pour leurs exposés et invite les participants à faire part de leurs observations, en précisant que M. Zon a un autre engagement et ne sera pas présent pour répondre aux questions.

Mme D. O'Neill (Australie) dit qu'il serait utile de savoir si des méthodes de consignation ont été établies pour surmonter le défi posé par la confiscation d'avoirs en l'absence de condamnation, en raison des profondes différences entre les lois des différentes juridictions. Pour ce qui est de suivre l'évolution rapide de la criminalité, un exemple concret est l'utilisation croissante des crypto-monnaies en tant que système monétaire international émergent qui n'est pas encore entièrement réglementé.

M. S.R. Rasamanickam (Sri Lanka) dit que son pays est accablé par une dette considérable, accumulée en grande partie à cause de la vanité et de projets fantômes dont ont profité d'anciens responsables politiques. Le Gouvernement se serait également tourné vers le marché noir pour acheter des armes au plus fort de la guerre civile. Sa question porte donc sur la manière dont les parlementaires peuvent espérer introduire une législation anti-corruption lorsque les responsables sont éventuellement mêlés à des affaires de corruption, ce qui exige une approche différente de celle des pays où la redevabilité et l'état de droit sont mieux respectés. Les crises financières graves, comme celle que connaît actuellement le Sri Lanka, ont plus de chances d'être évitées si des sanctions comme celles mentionnées précédemment sont imposées. Sa génération ne doit pas avoir à payer pour les erreurs des dirigeants politiques et il est donc prêt à soutenir toute initiative de la GOPAC qui aiderait le Sri Lanka à lutter contre la corruption.

Mme A. Al Shaman (Arabie saoudite) explique que, dans sa lutte contre la corruption et ses effets pernicieux, son pays a mis en place des lois adaptées, des peines dissuasives et l'appui nécessaire aux organes de lutte contre la corruption. À titre de mesure contre le blanchiment d'argent, seules deux entités sont autorisées à accepter des dons caritatifs. Les avoirs détournés peuvent également être restitués volontairement, sans conséquences pénales, via un compte bancaire spécialement prévu à cet effet pour être ensuite utilisés à des fins caritatives. Alerté par des campagnes de sensibilisation aux dangers de la corruption, le public est encouragé à signaler les manifestations de ce crime en appelant une ligne spéciale ouverte 24 heures sur 24. L'Arabie saoudite est connue pour poursuivre à l'étranger les fonctionnaires en fuite recherchés pour corruption et blanchiment d'argent. En outre, l'initiative de Riyad visant à renforcer la coopération internationale en matière de répression de la corruption a fait l'objet d'une proposition dans le cadre de la présidence saoudienne du Sommet des dirigeants du G20 en 2020, l'Arabie saoudite ayant préparé le terrain en contribuant à hauteur de 10 millions d'USD à la création d'une plateforme mondiale à cet effet.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), membre du Conseil d'administration de la GOPAC et Vice-Présidente de la GOPAC Océanie, intervenante, indique que le Parlement néo-zélandais attend actuellement les conclusions d'une enquête en cours sur la nature, l'impact et les risques actuels et futurs liés aux crypto-monnaies. Dans ce contexte, le rôle de la GOPAC est d'insister sur le rôle que les crypto-monnaies peuvent jouer pour faciliter la corruption. La GOPAC est consciente du problème et espère trouver une réponse appropriée.

M. L. Syarif (Sous-comité Asie-Pacifique de *Integrity Initiatives International*), intervenant, ajoute que la Cellule de renseignement financier indonésienne a signalé deux jours auparavant que de nombreux hauts fonctionnaires indonésiens blanchissaient de l'argent en se servant de crypto-monnaies ou de casinos. Les autorités australiennes aident l'Indonésie à récupérer des actifs, mais la Commission anti-corruption du pays a établi que, jusqu'à présent, pas plus de 200 000 USD ont été récupérés.

Mme R. Zaharieva (Coordinatrice du Réseau GlobE de l'ONUDDC), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo, fait valoir que la nature de la procédure d'entraide judiciaire constitue un énorme obstacle à une lutte efficace contre la corruption : elle est très formaliste, très lourde et consomme beaucoup de temps et de ressources. Le Réseau GlobE s'efforce de résoudre ce problème en permettant aux autorités concernées de communiquer directement entre elles afin de clarifier les besoins et les exigences à l'avance et d'accélérer ainsi le processus une fois qu'il est lancé.

Mme I.M. Barreto Freitas Ximenes (Timor-Leste) fait savoir que la législation érigeant en crime la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi que le financement du terrorisme, a été adoptée en priorité dans son pays, tandis que la législation sur le recouvrement des avoirs volés et sur l'extradition reste en suspens. Une commission de lutte contre la corruption a été créée et la GOPAC Timor-Leste, dans le cadre de ses efforts de prévention de la corruption, met l'accent sur la promotion de la bonne gouvernance. Elle demande comment la GOPAC peut aider des pays comme le sien à traduire en justice des individus pour corruption s'ils ont une double nationalité et ont cherché refuge dans leur deuxième pays de citoyenneté.

M. K. Kandodo (Malawi) dit que son pays dispose d'un cadre juridique raisonnable pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent, y compris une loi sur les pratiques de corruption, et qu'il a créé une unité de renseignement financier et un bureau de lutte contre la corruption. Toutefois, en raison de contraintes budgétaires, le nombre de juges est insuffisant, ce qui a pour effet de retarder les procès pour corruption et d'entraver le recouvrement des avoirs. Il souhaite obtenir des conseils sur les moyens de récupérer les avoirs volés à l'extérieur du pays.

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) aimerait savoir quelles mesures juridiques peuvent être prises à l'encontre des pays qui reçoivent des avoirs volés, surtout lorsque l'on sait que certains de ces pays ont manifestement les moyens de déterminer si les avoirs reçus sont suspects.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite), soulignant la nécessité de solutions pratiques, demande comment les théories peuvent se traduire en réalités, pourquoi certaines régions du monde semblent plus sujettes à la corruption que d'autres, et si les programmes de sensibilisation sont une réponse au problème. Quant aux sanctions, il s'agit de savoir comment elles seront imposées et qui en paiera le prix, sachant que la charge est généralement assumée par la société, en particulier ses échelons inférieurs.

M. L. Syarif (Sous-comité Asie-Pacifique de *Integrity Initiatives International*), intervenant, en réponse aux observations formulées, indique que les tentatives indonésiennes de rapatriement des avoirs volés n'ont abouti que dans trois cas et que le montant total récupéré s'est élevé à moins de 10 millions d'USD, soit une proportion infime des sommes volées. Des lois sur l'enregistrement des bénéficiaires effectifs constitueraient une avancée positive, tout comme l'abolition des paradis fiscaux destinée à empêcher le blanchiment d'argent par des voies légales. Les types de sanctions sont à déterminer par la communauté internationale. La Convention des Nations Unies contre la corruption offre toutefois des possibilités de coopération, notamment en ce qui concerne l'extradition et le transfert des personnes condamnées ainsi que les procédures pénales.

Mme L. Wall (Nouvelle-Zélande), membre du Conseil d'administration de la GOPAC et Vice-Présidente de la GOPAC Océanie, intervenante, répond qu'une condamnation n'est pas nécessaire en Nouvelle-Zélande pour que les autorités confisquent les biens si le propriétaire n'est pas en mesure de prouver leur origine. Quant aux sanctions, un régime autonome de type Magnitsky - tel que celui actuellement appliqué au Royaume-Uni aux actifs des oligarques associés à Vladimir Poutine - est la voie à suivre pour que la communauté internationale s'unisse pour mettre fin à la corruption et demander des comptes aux personnes impliquées dans des violations des droits de l'homme. En fait, la GOPAC ferait bien de mettre au défi tous les parlements de promulguer des lois Magnitsky.

Mme R. Zaharieva (Coordinatrice du Réseau GlobE de l'ONUDDC), intervenante, s'exprimant par liaison vidéo, note que les nombreux arguments valables et intéressants invoqués au cours de cette discussion stimulante ont mis en évidence le caractère mondial du problème de la corruption

et ses répercussions négatives importantes sur les pays, les budgets et les personnes. Dans cette optique et à la lumière de son expérience en tant qu'ancienne procureure et enquêtrice nationale, l'un des moyens possibles de traduire les connaissances théoriques en actions est de partager les exemples de bonnes pratiques et de les mettre à profit, ainsi que les pratiques moins réussies en raison des leçons qu'elles permettent de tirer sur la manière de mieux faire les choses. Des forums tels que l'UIP et le Réseau GlobE sont des plateformes importantes pour échanger des informations et générer des idées créatives sur des moyens plus efficaces de lutter contre la corruption.

Le modérateur, remerciant les intervenants et les participants de leurs contributions, explique que les résultats du débat enrichiront les travaux de la GOPAC et de ses six groupes de travail mondiaux sur des questions spécifiques essentielles à la lutte contre la corruption. La GOPAC se réjouit de poursuivre son partenariat avec l'UIP et de favoriser les partenariats avec le Réseau GlobE et d'autres sur ces questions. Le Secrétariat de la GOPAC se tient prêt à aider les parlementaires qui souhaitent adhérer à l'Organisation, ce qui peut également se faire en ligne à l'adresse www.gopacnetwork.org.

L'événement prend fin à 16 h 15.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU JEUDI 24 MARS

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 50 sous la conduite de Mme P. Maharani, Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour

Déclaration de Nusa Dua : *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*

La Présidente dit que le débat général a donné lieu à des discussions de fond et à des échanges animés. Elle invite M. Casini à présenter le document final, la Déclaration de Nusa Dua - *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*.

M. P.F. Casini (Italie) indique que des parlementaires du monde entier se sont rassemblés lors de la 144^e Assemblée de l'UIP tenue à Nusa Dua et ont participé au débat général autour du thème *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*. Au total, 114 orateurs de 87 Parlements membres, dont 22 présidents de parlement et 15 jeunes parlementaires, ainsi que des représentants de deux Membres associés et de trois observateurs, y ont pris part. Le parlement des pays qui sont en première ligne des effets des changements climatiques, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, se sont exprimés par la voix de leur représentant. Ces pays subissent déjà des chocs climatiques qui provoquent une insécurité alimentaire, ont des répercussions sur la santé, causent des pertes en vies humaines et entraînent des déplacements de population. Des membres des parlements qui font figure de chefs de file en matière d'action climatique et mettent en œuvre des solutions innovantes ont également pris la parole. Le débat général a permis aux parlementaires de se familiariser avec les meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience à travers le monde. Il est manifeste que les parlements adoptent des lois solides en matière de climat et s'emploient à répondre aux besoins des groupes les plus marginalisés. Les discussions ont également permis d'identifier les domaines dans lesquels l'action parlementaire sur les changements climatiques doit être renforcée. Les conclusions du débat général ont été incorporées à la Déclaration de Nusa Dua, qui reflète la richesse des débats. Comme la déclaration le souligne, les changements climatiques ne sont plus une menace et sont désormais une réalité. Le réchauffement des températures, la fonte des glaciers, l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les cyclones et les sécheresses ne sont que quelques-uns des effets actuels des changements climatiques. Il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C sans une réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre. Les parlementaires ont reconnu qu'il fallait d'urgence s'attaquer à la crise climatique, qui constitue une menace pour l'existence de l'humanité. La Déclaration de Nusa Dua s'appuie sur le document final de la réunion parlementaire de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle constituera une force motrice pour renforcer l'action parlementaire en matière de changements climatiques.

L'Assemblée fait sienne cette Déclaration.

Point 4 de l'ordre du jour

Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable

(Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale)
(A/144/4-DR)

Mme A.D. Gomashie (Ghana), co-rapporteuse, informe l'Assemblée des résultats des délibérations tenues au sein de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale. Elle indique que Mme Widegren et elle-même ont été désignées co-rapporteuses de

la résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*. L'objectif de ce texte était de créer une vision plus durable et plus inclusive de la paix et de contribuer à une meilleure compréhension du fait que les conflits doivent être évalués de manière globale en tenant compte de leur contexte. L'on espère que le projet final donnera des orientations utiles à tous les parlementaires, quel que soit leur bord politique.

Un débat animé a eu lieu à la Commission le 21 mars 2022. Le Président honoraire de l'UIP, M. Chowdhury, a fait des observations liminaires, après quoi une trentaine d'intervenants ont pris la parole pour exprimer leurs vues sur le thème de la résolution, qui a suscité le très vif intérêt des Membres du fait de la guerre en cours en Ukraine. La résolution a été préparée les 21 et 22 mars 2022 et les délégués ont examiné 83 amendements présentés par 16 Parlements membres ainsi que par le Forum des femmes parlementaires. Les membres de la Commission ont travaillé dans un esprit de coopération et efficacement mais ont exprimé de nombreux points de vue divergents. En définitive, un peu plus de la moitié des propositions d'amendement a été retenue et si de nombreux amendements ont été rejetés, c'est parce qu'il fallait que le champ d'application de la résolution demeure ciblé pour que le texte soit applicable.

La résolution finale a été adoptée à la séance de la Commission du 23 mars 2022. Le texte comprend 30 alinéas et 20 paragraphes (contre 25 et 17 respectivement dans la version antérieure). L'Inde a émis des réserves concernant les alinéas 5 et 13 ainsi que sur le paragraphe 17, qui traitent tous du lien entre changements climatiques et conflits.

La résolution demande aux parlements du monde entier d'établir des liens avec les acteurs impliqués dans les conflits de sorte que les solutions proposées soient véritablement inclusives et adaptées aux situations. Elle prie aussi instamment les parlementaires de prendre en compte toutes les personnes touchées, y compris les survivants et les groupes vulnérables. La résolution souligne l'importance de tenir compte des points de vue des femmes et des jeunes et de fournir des réponses adaptées au contexte des conflits.

La résolution est adoptée par consensus.

Un représentant de l'Inde demande que les réserves formulées par l'Inde soient présentées dans une note de bas de page intégrée au texte de la résolution.

Point 5 de l'ordre du jour

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

(Commission permanente du développement durable)

(A/144/5-DR)

Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable, dit que la Commission a discuté du projet de résolution intitulé *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Une fois le texte présenté, la Commission en a débattu puis a tenu une séance de rédaction au cours de laquelle 64 amendements soumis par 13 Parlements membres et le Forum des femmes parlementaires ont été examinés. Le texte consolidé a été examiné et adopté par acclamation le 23 mars.

Les membres de la Commission ont fait bloc autour du projet de résolution et les co-rapporteurs ont fait preuve d'un esprit d'ouverture aux nombreuses modifications. La résolution a pour objectif de s'appuyer sur l'expérience acquise par les pays en matière d'apprentissage à distance durant la pandémie de COVID-19. Elle porte sur de nombreux aspects différents des TIC, notamment la maîtrise des technologies de l'information et des communications, les besoins des enseignants et les infrastructures. Une attention particulière a été accordée aux besoins des populations marginalisées et vulnérables et à la façon dont les parlements peuvent promouvoir une éducation plus inclusive au moyen de leurs fonctions législatives et budgétaires. Il a cependant été souligné qu'aucun ordinateur ne remplacerait jamais les enseignants.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour**Rapports de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme et de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies**

M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, indique que celle-ci a tenu deux débats au cours de l'Assemblée. Le premier avait pour but de préparer le terrain en vue de la résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*, qui sera finalisée à la prochaine Assemblée. Les rapporteurs ont ouvert les débats, auxquels deux experts ont pris part. Les intervenants ont souligné que la pauvreté et les inégalités étaient les principaux facteurs de migration, de même que les guerres, les conflits et les tensions politiques. Dans les années à venir, les catastrophes naturelles liées au climat deviendront aussi une cause majeure de migration.

Les délégués ont rappelé la nécessité d'adopter des mesures concertées en matière de migration, qui soient fondées sur les droits de l'homme et conformes au Pacte mondial sur les migrations. Une attention particulière devait être accordée aux formes multiples d'exploitation et d'abus, comme la traite des êtres humains, l'exploitation par le travail et l'exploitation sexuelle, dont sont victimes de nombreux migrants, en particulier les femmes et les filles. Ils ont également soutenu que les frontières doivent rester ouvertes à toutes les personnes fuyant les conflits, quelle que soit leur nationalité ou religion. Les parlementaires doivent veiller à ce que la question migratoire ne soit pas prise en otage par la politique nationale, régionale ou mondiale et à ce que la protection des groupes marginalisés et défavorisés soit toujours au centre des préoccupations.

Le deuxième débat s'est penché sur le rôle des parlements dans la conciliation des exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques. Les participants ont fait observer que quasiment tous les pays ont pris des mesures restrictives, telles que le confinement et la fermeture des écoles, pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures ont eu une incidence grave sur les libertés individuelles. La discussion a mis l'accent sur la manière d'établir un équilibre approprié entre la préservation des libertés publiques et la lutte contre une pandémie. Cinq principes clés ont été identifiés. Le premier est que les parlements ne doivent pas interférer avec les libertés individuelles, sauf en cas de risque important pour la santé publique. Le deuxième est la nécessité de suivre une approche fondée sur des preuves. Troisièmement, la confiance dans la science et les services de santé publique doit être préservée. Quatrièmement, les parlements ne doivent imposer de mesures que si celles-ci sont nécessaires pour atteindre un objectif légitime de santé publique. Cinquièmement, les parlements doivent veiller à ce que toutes leurs décisions soient prises dans un esprit de justice et d'équité. Enfin, les délégués ont donné des exemples de la façon dont ils ont exercé leur fonction de contrôle pendant la pandémie. Ce débat ne donnera pas lieu à une résolution mais a permis un échange d'expériences et d'idées.

Le Bureau de la Commission est conscient de la responsabilité qui lui incombe de contribuer à la Stratégie globale de l'UIP 2022-2026. À ce titre, il a décidé d'élaborer un plan stratégique de la Commission pour cette même période. Une réunion en ligne sera organisée sur cette question en mai 2022.

L'Assemblée prend note du rapport.

Mme S. Abdi Noor (Kenya), Présidente de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies, dit que la Commission a pu se rendre sur le site d'un projet réalisé par l'ONU en Indonésie. Ce projet apporte un appui aux organisations de la société civile qui s'emploient, en partenariat avec le Gouvernement, à renforcer les services fournis aux femmes et aux enfants vivant avec le VIH qui ont subi des violences ou ont été victimes de discriminations. Le 23 mars 2022, la Commission a tenu deux tables rondes. La première était axée sur l'action menée par les Nations Unies en Indonésie et a consisté en deux exposés réalisés par les représentants d'ONU Femmes et d'ONUSIDA. Vingt-quatre délégations parlementaires y ont participé et sept d'entre elles ont pris la parole. La seconde était consacrée au futur forum politique de haut niveau sur le développement durable. Neuf délégués se sont exprimés dans ce cadre. Ils ont reconnu qu'ils avaient une incidence sur la mise en œuvre par leur pays des Objectifs de développement

durable et se sont engagés à participer pleinement au processus engagé en amont de la présentation du rapport national. Enfin, la Commission a élu un nouveau membre du Bureau, à savoir Mme H.H. Alsulaiti (Qatar).

L'Assemblée prend note du rapport.

Point 7 de l'ordre du jour

Approbation des thèmes d'étude pour la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale et pour la Commission permanente du développement durable à la 146^e Assemblée de l'UIP et désignation des co-rapporteurs

La Présidente indique que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a proposé le thème d'étude ci-après pour sa prochaine résolution : *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne) ont été désignés co-rapporteurs. La Présidente croit comprendre que l'Assemblée souhaite approuver le thème d'étude en question.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente dit que la Commission permanente du développement durable a proposé le thème d'étude ci-après pour sa prochaine résolution : *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. M. C. Hoffmann (Allemagne) et Mme H. Vijaykumar Gavit (Inde) ont été désignés co-rapporteurs. La Présidente croit comprendre que l'Assemblée souhaite approuver le thème d'étude en question.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de l'Assemblée

Mme C. López Castro (Mexique), s'exprimant en sa qualité de jeune parlementaire, considère que la 144^e Assemblée de l'UIP a fourni un point de repère aux parlementaires sur les changements climatiques en leur permettant de prendre davantage conscience du problème qu'ils constituent. Les parlementaires doivent prendre des mesures immédiates et indiquer les résultats obtenus lors de la prochaine Assemblée. La crise climatique est une question qui concerne toutes les générations. Les parlementaires ont le privilège d'initier des changements et doivent user de ce privilège. Les générations futures les en remercieront.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) indique que la 145^e Assemblée de l'UIP aura lieu dans son pays en octobre 2022. C'est une grande joie pour le Rwanda que d'accueillir l'Assemblée alors que le monde se relève de la pandémie de COVID-19. Cela donnera l'occasion aux parlementaires de continuer à exprimer leurs points de vue sur différents problèmes planétaires.

Une courte vidéo au sujet de la 145^e Assemblée de l'UIP au Rwanda est diffusée.

M. E. Mundela Kanku (République démocratique du Congo), s'exprimant au nom du Groupe africain, remercie l'Indonésie pour son hospitalité et félicite les délégués pour leur participation active aux travaux de l'Assemblée. Il demande instamment aux Membres de l'UIP de prendre des mesures pour lutter contre les effets dévastateurs des changements climatiques.

Mme A. Gerken (Pays-Bas), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, dit que celui-ci a tenu de nombreuses réunions pendant l'Assemblée, qui ont malheureusement été assombries par l'absence de l'un de ses membres, l'Ukraine. Elle souligne que la guerre en Ukraine a des répercussions mondiales, pas seulement régionales, et remercie les délégués d'avoir adopté la résolution sur le point d'urgence. Prenant note des objections exprimées par plusieurs pays, qui sont convaincus que la guerre a été déclenchée par l'action de l'Ukraine, elle affirme qu'il n'existe absolument aucune preuve à l'appui de ces allégations. Ce qui a été confirmé, en revanche, c'est le bombardement d'hôpitaux, de refuges pour femmes et enfants, de jardins d'enfants et d'autres cibles civiles. La guerre doit cesser. La déléguée demande au Bélarus de fermer ses frontières aux troupes russes, mais de laisser les réfugiés entrer sur son territoire. Le fait que la résolution s'emploie à rechercher les moyens qui permettraient aux parlementaires de contribuer à mettre un terme à cette guerre est une bonne chose. Le Groupe des Douze Plus a proposé que deux de ses membres, un homme et une femme, soient représentés au Groupe de travail et a également organisé une activité sur l'Ukraine en marge de l'Assemblée.

Le Groupe des Douze Plus a amplement contribué au débat général consacré aux changements climatiques, question qui doit rester en tête de liste des actions parlementaires. Il a également activement pris part aux travaux des commissions permanentes. En effet, M. U. Lechte (Allemagne) et Mme C. Widegren (Suède) ont tous deux été co-rapporteurs de plusieurs résolutions. Les Membres du Groupe des Douze Plus ont également présenté plusieurs propositions, dont une sur le thème de la résolution suivante de la Commission permanente du développement durable.

Mme S. Carvajal Isunza (Mexique), s'exprimant au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), considère que la question des changements climatiques devrait être la plus haute priorité des parlements. De nombreux pays membres du GRULAC, en particulier ceux dans les Caraïbes, ont terriblement souffert des catastrophes naturelles telles que les ouragans et les inondations. Il était important de proposer des mesures de nature à décourager le recours aux combustibles fossiles, y compris en les taxant. Les pays les plus durement touchés ont besoin d'aide pour se doter d'outils virtuels et être en mesure de s'exprimer dans les enceintes internationales, à défaut de quoi ils demeureront isolés, ce qui provoquera davantage de retards sur les plans économique et social. Ce n'est que par le biais de la coopération et du multilatéralisme que des solutions concrètes aux changements climatiques pourront être trouvées.

L'Amérique latine a également été à pied d'œuvre sur d'autres questions, notamment la participation accrue des femmes à la vie politique. La Chambre des représentants du Mexique compte désormais plus de femmes que d'hommes.

Les pays du GRULAC ont contribué activement aux travaux de l'Assemblée. Ainsi, les délégués du Mexique et de l'Uruguay ont joué un rôle important dans la rédaction du point d'urgence tandis que le Chili, l'Équateur, le Guatemala, le Guyana, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay ont tous fait des déclarations. La représentante se félicite que le Guatemala ait pu participer à l'Assemblée après quelques années d'absence.

Les Balinais évoluent dans une culture de paix et traitent toujours autrui avec humilité, affection, tolérance et respect. Le reste du monde aurait beaucoup à apprendre de ce peuple.

M. P. Wichitcholchai (Thaïlande), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie l'Indonésie pour son hospitalité ainsi que le Secrétariat de l'UIP pour son opiniâtreté et son dévouement. Il se félicite de l'adoption de la Déclaration de Nusa Dua et souligne qu'il est aussi urgent que nécessaire que les membres de la communauté parlementaire internationale conjuguent leurs efforts et fassent preuve de solidarité face à l'urgence climatique.

M. H. Alziadin (Jordanie), s'exprimant au nom du Groupe arabe, remercie l'Indonésie pour son accueil chaleureux ainsi que le Secrétariat de l'UIP pour son professionnalisme. Il indique qu'il attend avec intérêt la tenue de la prochaine Assemblée au Rwanda.

Le Président de l'UIP remercie Mme Maharani et les membres de son équipe d'avoir organisé, envers et contre tout, la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua et considère que le succès de celle-ci est dû à l'implication personnelle de la Présidente de la Chambre des représentants de l'Indonésie. Les Membres de l'UIP reviendront en Indonésie pour la réunion parlementaire qui aura lieu lors du Sommet du G20, en octobre 2022.

Durant l'Assemblée, les participants ont participé à plusieurs journées de travail intense qui ont eu lieu dans le cadre des nombreuses réunions organisées par tous les organes de l'UIP. Le Président de l'UIP appelle l'attention sur deux documents finaux, le premier étant la résolution sur le point d'urgence concernant la guerre en Ukraine. La situation en Ukraine n'est pas un conflit mais une guerre qui fait souffrir de nombreuses personnes. L'UIP condamne l'invasion de l'Ukraine et demande un cessez-le-feu immédiat. Le rôle des parlementaires pour mettre fin à la guerre est essentiel. De ce fait, l'UIP constituera un groupe de travail afin d'encourager un règlement pacifique du conflit. Cette instance sera composée de parlementaires de tous les groupes géopolitiques. Ce n'est que par le dialogue et la diplomatie qu'une solution pourra être trouvée. Le Président de l'UIP demande à tous les parlementaires, d'où qu'ils soient, de contribuer à mettre un terme à la guerre en Ukraine.

Le second document final est la Déclaration de Nusa Dua, qui souligne la nécessité d'une action urgente face aux changements climatiques. Les parlementaires ont un rôle particulier à jouer dans ce domaine compte tenu de leurs prérogatives en matière de budget et de contrôle. Il faut qu'ils agissent immédiatement. Ce que les gens veulent, ce sont des actes, pas des mots. Les parlementaires doivent se présenter à la prochaine Assemblée convaincus qu'ils ont changé le cours des choses pour le bien des générations futures.

La Présidente déclare que, pendant toute la durée de l'Assemblée, les délégués ont pris part à des discussions nombreuses et variées qui visaient à trouver des solutions aux défis mondiaux. Ils sont parvenus à un consensus tout en tenant compte des divergences de vues, car il est naturel d'avoir des points de vue différents. L'Assemblée fournit un cadre qui permet de faciliter le dialogue, d'établir des passerelles et d'aplanir les divergences d'opinions. L'UIP et ses Membres ont démontré qu'ils sont des vecteurs de la coopération et de la solidarité internationales.

Durant l'Assemblée, les parlements ont réaffirmé qu'il importait de ne pas se contenter de prendre des engagements mais qu'il fallait aussi passer à l'action. Les pays développés doivent atteindre l'objectif d'apporter 100 milliards d'USD pour financer l'action climatique et fournir aux pays en développement un soutien financier afin qu'ils puissent mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Il faut que les parlementaires s'emploient à résoudre les conflits en s'engageant dans une diplomatie préventive tout en prenant des mesures de détection précoce afin de faire face aux tensions en amont. Ils doivent veiller à une distribution équitable des vaccins contre la COVID-19, renforcer la préparation aux pandémies futures et promouvoir une reprise économique équitable. Des lois robustes pour lutter contre la corruption sont également nécessaires.

La Présidente demande instamment aux parlements de s'appuyer sur les résultats de l'Assemblée afin que la planète soit sûre, pacifique et prospère. Les parlements ont la possibilité de laisser en héritage aux générations futures la compassion et la paix. Ils doivent s'unir dans la poursuite d'un objectif commun, à savoir une planète plus accueillante pour tous.

Un cadeau est remis à la Présidente.

La séance est levée à 16 h 30.

Déclaration de Nusa Dua

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques

*que la 144^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Nous, parlementaires, réunis lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Indonésie), reconnaissons qu'il est urgent d'agir pour traiter la crise climatique. Les changements climatiques représentent une menace existentielle pour l'humanité et il est impératif d'intervenir d'urgence pour en réduire les plus graves effets.

Nos structures économiques actuelles, nos pratiques d'usage de l'énergie et nos systèmes alimentaires ont des conséquences dévastatrices dans toutes les régions du monde. Celles-ci se traduisent notamment par l'élévation des températures, la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer et la perte de biodiversité. Inondations et cyclones ont causé des déplacements de population à grande échelle en Asie du Sud. En Afrique orientale et australe, des sécheresses récurrentes ont provoqué la perte répétée de récoltes et une insécurité alimentaire de grande ampleur. Dans toute la région Pacifique, les petits pays de faible altitude voient leur territoire réduit par l'élévation du niveau de la mer.

Les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 ou même 2° C sera impossible à atteindre sans une réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre¹, et que des dommages irréversibles, dus aux changements climatiques, sont déjà constatés². L'emploi de combustibles fossiles, le développement de l'élevage de bétail et la déforestation sont des causes majeures de l'augmentation des émissions. L'application de l'Accord de Paris³, traité international historique et juridiquement contraignant sur les changements climatiques, est essentielle pour garantir que les pays procèdent à des réductions rapides et radicales de leurs émissions et réussissent à rendre le monde climatiquement neutre d'ici à 2050.

En tant que parlementaires, nous devons impérativement veiller à la réalisation des engagements relatifs au climat inclus dans l'Accord de Paris et dans d'autres accords internationaux, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable. En notre qualité de représentants du peuple, il nous incombe de veiller à la satisfaction des besoins des populations, en particulier de celles qui sont en première ligne face aux changements climatiques. Nous savons que la lutte contre les changements climatiques a un coût, mais celui de l'inaction est bien plus élevé encore.

Le message de la science est clair et instructif : pour que l'objectif d'une augmentation limitée à 1,5 degré reste à notre portée, nous devons impérativement réduire à zéro les émissions nettes, en produisant une quantité de dioxyde de carbone inférieure à celle que nous retirons de l'atmosphère, avant d'aborder la seconde moitié de ce siècle. Nous devons exercer une forte impulsion politique en faveur de la mise en place du cadre nécessaire pour atteindre zéro émission nette.

¹ www.ipcc.ch/2021/08/09/ar6-wg1-20210809-pr/

² report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

³ unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

L'insuffisance du financement consacré au climat reste un obstacle majeur à une action climatique efficace, en particulier pour les pays en développement. Les pays développés doivent concrétiser d'urgence leur promesse de combler ce déficit de financement. On considère généralement, en effet, que l'engagement d'apporter 100 milliards de dollars pour financer l'action climatique avant 2020 n'a pas été honoré. Or, il est nécessaire qu'un financement abondant, pérenne et prévisible de l'action climatique, notamment destiné aux efforts d'adaptation, soit fourni aux pays en développement, compte tenu des conclusions du rapport récemment publié par le Groupe de travail II du GIEC⁴. Le financement des mesures d'atténuation doit impérativement se doubler d'un budget équivalent consacré aux efforts d'adaptation. L'intensification des investissements d'adaptation devra concerner prioritairement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays particulièrement exposés, notamment ceux qui sont enclavés, montagneux ou à faible altitude. Alors qu'ils ont souvent un très faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, les pays en développement n'en paient pas moins un très lourd tribut aux changements climatiques. Les pays développés ont l'impérieuse responsabilité non seulement de réduire leurs propres émissions, mais aussi de s'assurer que les ressources et les technologies nécessaires à la lutte contre les changements climatiques sont mises à la disposition des pays en développement à faible émission.

Nous nous engageons donc à faire usage de tous les pouvoirs à notre disposition pour garantir la mise en place de lois efficaces et des budgets nécessaires pour renforcer les mesures climatiques, notamment en appuyant la transition vers des énergies propres et les efforts d'adaptation. Nous devons en outre passer au crible la réponse apportée par nos gouvernements à la crise climatique et leur demander des comptes sur la façon dont ils mettent en œuvre les accords et les politiques en matière de changements climatiques, sur le plan national et international.

En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à répondre aux besoins des populations que nous représentons, en particulier de celles qui sont les plus exposées aux risques d'impact des changements climatiques qui se posent. Nous prenons acte de la nécessité de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les citoyens afin de discuter des problèmes climatiques. Nous devons aussi associer les citoyens, y compris les jeunes et les associations de la société civile qui les représentent, aux processus parlementaires officiels, tels que les auditions et l'examen des nouvelles lois sur le climat.

Renforcer les dispositions nationales pour tenir les engagements internationaux

S'agissant des changements climatiques, il incombe aux parlements de veiller à la mise en place de lois nationales robustes et ambitieuses, directement en phase avec l'Accord de Paris (y compris les contributions déterminées au niveau national qu'il prévoit), les Objectifs de développement durable, ainsi que les politiques et les stratégies nationales relatives au climat et au développement. De fait, les progrès en matière d'action climatique et de développement durables sont interdépendants. C'est pourquoi nous nous engageons à adopter et à appliquer des lois qui se renforcent mutuellement dans ces domaines.

Tandis que, dans différentes parties du monde, des pays soulignent la nécessité de prendre des mesures climatiques plus énergiques, la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) a récemment réaffirmé l'insuffisance du niveau d'ambition actuel ainsi que des mesures de mise en œuvre visant à traduire les engagements en actes. Il nous faut, dès à présent, adopter des lois et des politiques nationales conçues pour supprimer le hiatus entre les ambitions et la mise en œuvre.

Pour viser plus haut, nous nous engageons à consacrer dans la législation un objectif de zéro émission nette et à mettre en place un cadre juridique relatif aux émissions. Au niveau national, les cadres législatifs et politiques relatifs au climat doivent intégrer des objectifs clairs assortis de délais de réalisation afin de faciliter la supervision et la reddition de comptes.

Accélérer la transition vers des énergies propres, en vue d'une reprise "verte" après la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes conséquences d'ordre sanitaire, social et économique. Malgré ces difficultés, la période de reprise nous offre une formidable occasion d'apporter des changements fondamentaux à nos systèmes énergétiques actuels qui ne sont pas durables. Ces changements sont absolument indispensables pour réussir à contenir l'élévation des températures avant qu'il ne soit trop tard.

⁴ report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

Il nous faut accélérer la transition vers les énergies propres pour réduire les changements climatiques. Dans cette optique, nous devons procéder à une importante réallocation des ressources, au détriment des sources d'énergie très polluantes, comme les combustibles fossiles, et au bénéfice des énergies renouvelables. En tant que parlementaires, il nous incombe de voter des lois qui favorisent les investissements verts et prévoient des allocations budgétaires prioritaires pour les activités à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre des paquets de mesures de reprise post-COVID-19. Nous devons mieux faire connaître les avantages économiques de la transition vers les énergies propres et son potentiel de création de millions d'emplois. Il nous faut arrêter de subventionner les combustibles fossiles et augmenter le coût des autorisations d'émission. La crise énergétique actuelle, qui fait flamber les prix des combustibles fossiles, rend d'autant plus urgente la transition vers les énergies renouvelables. Dans le cadre de ce processus, nous pourrions envisager l'usage de l'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie propre.

Les efforts que nous déployons pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables doivent s'accompagner d'un engagement équivalent de recherche d'un accès universel à des énergies bon marché et propres, en prêtant particulièrement attention aux possibilités d'accès des groupes les plus pauvres de la société. Nous devons veiller à ce que la transition énergétique soit juste et inclusive et n'ait pas de conséquences disproportionnées ni sur les pays en développement ni sur les groupes marginalisés ou sous-représentés. Nous devons prendre en compte les implications économiques de la transition des plus vulnérables vers les énergies propres et encourager la création d'emplois de remplacement pour les personnes qui travaillaient jusque-là dans l'industrie des combustibles fossiles. L'économie verte doit aussi être une économie juste.

Vers une action climatique inclusive

L'impact des changements climatiques n'est pas le même pour tous. Les groupes sociaux marginalisés et sous-représentés, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes en situation de handicap, souffrent particulièrement des effets des changements climatiques en raison de l'inégalité de l'accès aux droits socio-économiques et politiques. La crise climatique exacerbe les inégalités. Les changements climatiques risquent d'accentuer la nocivité des normes de genre et de créer des dynamiques ayant un impact négatif sur les femmes et les filles et augmentant de ce fait leur exposition à l'insécurité alimentaire et aux actes de violence sexiste.

Il nous incombe de répondre aux besoins des populations les plus exposées en prenant des mesures climatiques positives. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à aborder le cadre juridique de l'action climatique dans une optique d'inclusion sociale, attentive aux plus pauvres et sensible au genre, afin que ce cadre soit véritablement exhaustif, efficace et durable. La recherche montre qu'une représentation élevée des femmes dans les parlements nationaux induit les pays concernés à adopter des politiques climatiques plus énergiques⁵. On constate cependant un déficit de femmes dans les sphères politiques au niveau national comme au niveau mondial. Nous sommes déterminés à accroître la participation des femmes à la politique dans l'intérêt de l'égalité des sexes et d'une action climatique inclusive.

Nous devons aussi adopter des solutions climatiques inclusives qui puissent réduire le risque encouru par les groupes marginalisés et sous-représentés et leur exposition aux changements climatiques, tout en leur donnant les moyens de devenir eux-mêmes des chefs de file en matière de climat. Dans de nombreuses parties du monde, les jeunes sont déjà à la pointe du mouvement pour le climat et il nous incombe de renforcer le dialogue intergénérationnel pour faire en sorte que soient satisfaites les exigences légitimes des jeunes qui aspirent à jouir d'une planète en bonne santé.

La crise climatique a des répercussions sur les droits de l'homme. À cause des changements climatiques, des populations sont contraintes à se déplacer et à se déraciner, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de conflit et de pénurie. De ce fait, les questions de déplacement interne et de migration climatiques suscitent des craintes croissantes. En 2020, on estimait déjà à 7 millions le nombre des personnes déplacées par des catastrophes, notamment dues à des changements climatiques, en particulier en Asie et dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et

⁵ yaleclimateconnections.org/2019/09/countries-with-more-female-politicians-pass-more-ambitious-climate-policies-study-suggests/

dans les Amériques⁶. Il est impératif de veiller au respect des droits des personnes qui sont déplacées à cause des changements climatiques. En octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution historique qui reconnaît pour la première fois comme un droit de l'homme le fait de disposer d'un environnement propre, sain et durable⁷. Par ailleurs, les jeunes et les générations à venir ont tout autant le droit de disposer d'une planète en bonne santé que les générations précédentes. Pourtant ce droit est manifestement bafoué. Afin de promouvoir la justice environnementale et intergénérationnelle, nous nous engageons à tenir compte de ces questions, à les transposer dans nos législations nationales et à garantir que des comptes soient rendus quand ces droits sont violés.

Promouvoir des parlements plus "verts"

Pour mieux promouvoir la viabilité, nous devons réduire notre propre empreinte carbone au niveau institutionnel. Nous nous devons de montrer l'exemple en réduisant les émissions de nos propres institutions, notamment en apportant des changements dans nos modes de consommation d'énergie et nos pratiques de passation des marchés, en favorisant la durabilité et en optimisant l'emploi des outils numériques et de la technologie. En veillant à "verdir" les opérations et les pratiques de nos institutions, nous manifesterons encore plus clairement notre engagement d'action pour le climat. Afin d'accélérer la sensibilisation aux problèmes climatiques, les parlements peuvent mettre en place des formations sur le climat à l'intention des parlementaires et du personnel, et instituer des échanges réguliers de connaissances avec des spécialistes des changements climatiques.

Renforcer la coopération régionale et mondiale en quête de solutions climatiques conjointes

Les changements climatiques ne connaissent pas de limites et leurs effets ne respectent pas les frontières nationales. La coopération internationale est donc cruciale, en particulier pour ce qui concerne les risques climatiques transfrontaliers. Au vu de l'importance d'une étroite coopération interparlementaire à l'échelle régionale et mondiale, nous continuerons à discuter des problèmes qui nous sont communs, à favoriser l'innovation et à établir des partenariats pour gérer ensemble la crise climatique.

La paix et la sécurité, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, sont de la plus haute importance pour mener une action efficace contre les changements climatiques. Les conflits et les guerres ont un grave impact négatif sur l'environnement et accaparent des ressources qui devraient aller aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Les récents bouleversements géopolitiques ont en outre exacerbé le risque de survenance – à dessein ou par erreur – d'incidents nucléaires qui sont susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes et la biodiversité. Conformément à notre propre résolution⁸ adoptée à Genève en 2014, nous devons donc faire une priorité de l'élimination des armes nucléaires.

Nous reconnaissons la valeur des réunions parlementaires organisées en marge des Conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques qui contribuent à amplifier la voix des parlements dans les négociations mondiales sur cette question. Ces réunions offrent une excellente occasion de réfléchir sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Paris et de trouver des moyens d'intensifier l'action parlementaire en faveur du climat. En prévision de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) qui sera accueillie par la République arabe d'Égypte en novembre 2022, nous rappelons à nouveau combien il est important de concrétiser les conclusions de la COP 26 et demandons aux parties d'accélérer la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris, de continuer à réviser et à actualiser leurs CDN et de travailler à la fixation d'un objectif de financement climatique post-2025.

Afin d'accélérer encore l'action climatique, nous nous efforcerons en outre de renforcer les partenariats avec les grandes organisations internationales et les principaux forums impliqués dans la lutte contre les changements climatiques, comme le *Climate Vulnerable Forum*, le Centre mondial pour l'adaptation, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

⁶ www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html

⁷ documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/289/50/PDF/G2128950.pdf?OpenElement

⁸ archive.ipu.org/conf-f/130/res-1.htm

Nous reconnaissons également l'importance de réunir les parlements à l'échelle régionale ou infrarégionale pour échanger des vues précises sur les problèmes inhérents aux différents contextes et les bonnes pratiques parlementaires en matière de changements climatiques. En phase avec sa Stratégie 2022-2026⁹, qui donne une place prioritaire à l'action climatique, nous appelons l'UIP à continuer à fédérer les parlements dans le but de parfaire leurs connaissances en matière de climat et de renforcer leurs capacités à légiférer et à contrôler la réponse apportée par les différents gouvernements aux changements climatiques. Il faut que les parlements optimisent leur participation aux travaux de l'UIP, en se rendant mutuellement des comptes et en s'efforçant de réduire leur empreinte carbone grâce à une utilisation accrue des technologies en ligne pour les échanges interparlementaires. Nous encourageons aussi l'UIP à élaborer une solide politique climatique applicable à ses propres activités.

Il faut également que les parlements établissent des relations plus étroites avec le secteur privé, notamment avec les entreprises transnationales. Il est essentiel d'évaluer la responsabilité du secteur privé liée aux effets négatifs sur l'environnement des pratiques des entreprises à l'échelle mondiale. Nous devons en outre continuer à soutenir les efforts d'innovation du secteur privé afin de trouver des solutions novatrices pour atténuer le réchauffement climatique et réduire les émissions, notamment grâce aux nouvelles technologies.

En notre qualité de parlementaires, nous sommes profondément et solennellement convaincus que seule la coopération internationale sur les changements climatiques nous permettra de faire face à ces risques croissants, à renforcer la solidarité entre les pays et à trouver des solutions et des possibilités concrètes et durables pour assurer un monde plus pérenne aux générations futures.

⁹ www.ipu.org/file/13679/download

Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable

Résolution adoptée par consensus par la 144^e Assemblée de l'UIP
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant les principes consacrés par la Charte des Nations Unies visant à préserver les générations futures du fléau de la guerre,

rappelant également la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme, et affirmant l'importance pour tous les États parties à ces instruments de les mettre pleinement en œuvre afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales,

rappelant en outre l'engagement de la communauté internationale en faveur de la prévention des conflits et de l'instauration d'une paix durable, qui figure dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et en particulier de l'Objectif de développement durable 16 relatif à l'accès à la justice et à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives,

ayant à l'esprit les résolutions du Conseil de sécurité 1325 du 31 octobre 2000 sur les femmes, la paix et la sécurité, 1612 du 26 juillet 2005 sur les enfants et les conflits armés, 1820 du 19 juin 2008 sur la violence sexuelle en période de conflit et 2250 du 9 décembre 2015 sur les jeunes, la paix et la sécurité, ainsi que les résolutions qui leur ont succédé, qui traitent de l'impact disproportionné des conflits et de la guerre sur les femmes et les enfants et de la nécessité d'adopter une approche centrée sur les survivants/victimes dans toutes les interventions, et soulignent le rôle essentiel que les femmes, les jeunes et les enfants devraient jouer et jouent déjà dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix,

rappelant les résolutions de l'UIP *Promouvoir la réconciliation internationale, contribuer à stabiliser les régions en proie à un conflit et aider à la reconstruction après le conflit* (adoptée à la 110^e Assemblée de l'UIP en avril 2004), *Le rôle du parlement dans le respect du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des États* (adoptée à la 136^e Assemblée de l'UIP en avril 2017), *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* (adoptée à la 138^e Assemblée de l'UIP en mars 2018) et *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences* (adoptée à la 142^e Assemblée de l'UIP en mai 2021),

rappelant également la Déclaration des présidents des parlements nationaux intitulée *La vision parlementaire de la coopération internationale à l'aube du troisième millénaire* (adoptée le 1^{er} septembre 2000), la Déclaration de Saint-Petersbourg intitulée *Promouvoir le pluralisme culturel et la paix à travers le dialogue interreligieux et interethnique* (faite sienne par la 137^e Assemblée de l'UIP en octobre 2017), et la Déclaration de Belgrade intitulée *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale* (faite sienne par la 141^e Assemblée de l'UIP en octobre 2019),

consciente du fait que la plupart des conflits armés actuels se déroulent à l'intérieur des pays, que 56 conflits armés d'État ont été enregistrés dans le monde en 2020, soit le nombre de conflits le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, et que la majorité de ces conflits sont internationalisés,

ayant aussi à l'esprit le recours, à des fins de gain stratégique, à des tactiques qui se situent en deçà du seuil de la guerre, comme les cyberattaques, la guerre de l'information, le commerce coercitif et le ciblage d'infrastructures essentielles, mais qui portent préjudice aux sociétés sur les plans politique et socio-économique,

* La délégation de l'Inde a exprimé des réserves sur les alinéas 5 et 13 du préambule, et le paragraphe 17 du dispositif.

sachant que la paix n'est pas synonyme d'absence de conflit violent et qu'aucune société n'en est à l'abri, que les causes profondes des conflits sont la résultante d'une conjonction d'inégalités, de sous-développement, de doléances et de malentendus non résolus et prolongés au sein de la société, et de la capacité de cette dernière à organiser la violence, et qu'à chaque fois que survient un conflit armé, le coût pour la société est considérable,

consciente que les conflits résolus ont tendance à se répéter et que le nombre de conflits est supérieur au nombre de processus de paix en cours,

consciente également de la nature complexe et multidimensionnelle actuelle des questions de paix et de sécurité, qui doivent être envisagées selon une approche globale, et soulignant le rôle clé des parlements et des parlementaires tout au long du processus de paix, conformément à l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies,

consciente en outre de l'importance du respect de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes fondamentaux du droit international, notamment les principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale des États, et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États,

vivement préoccupée par le fait que les risques de conflits découlant des problèmes mondiaux actuels devraient s'accroître à l'avenir, par exemple en raison des changements climatiques et des pandémies, et réaffirmant qu'il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix sans développement, et que ni l'un ni l'autre ne sont possibles en l'absence de promotion et de protection des droits de l'homme,

consciente, à la lumière des défis actuels et futurs, qu'il est nécessaire de promouvoir activement la paix et de prévenir les conflits en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs et d'organisations, et que la contribution des femmes, des jeunes, des peuples autochtones, des collectivités locales et des autres groupes qui sont généralement les plus délaissés est essentielle à cet égard, et soulignant que des solutions efficaces et durables aux conflits ne peuvent être trouvées que par voie de négociation, dans un esprit de justice, de compromis et de concessions mutuelles,

consciente également que, tandis que le monde continue de faire face à des crises humanitaires, la sécurité humaine, en tant que nouveau modèle pour la coopération au développement, peut être déterminante pour relever les défis multidimensionnels et complexes auxquels le monde est confronté,

consciente en outre du rôle singulier joué par les parlements nationaux et les parlementaires pour ce qui est de mettre à profit la diplomatie parlementaire en tant qu'outil essentiel pour promouvoir un dialogue interparlementaire productif et la médiation, et consciente de leurs pouvoirs législatif, de contrôle et budgétaire, qui leur permettent de déterminer l'affectation équitable des ressources aux domaines de développement considérés comme des priorités nationales et leur utilisation rationnelle, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que le parlement fonctionne de manière efficace et ininterrompue avant, pendant et après les conflits, et du rôle joué par les parlements pour prévenir les conflits,

soulignant la capacité des parlements nationaux et des parlementaires à rappeler les gouvernements à l'ordre en contestant l'utilisation des pouvoirs d'exception dont disposent ces derniers pour faire la guerre, conférant ainsi aux parlements un rôle essentiel en temps de paix et en matière de prévention des conflits, aussi bien dans leur pays qu'au plan international,

prenant acte du rôle singulier de l'UIP, en tant que parlementaire des Nations Unies et en tant que forum de dialogue et de coopération sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et en particulier de son rôle de soutien aux parlements et aux parlementaires dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la paix aux niveaux local, national, régional et international, et pour diffuser auprès de ses Parlements membres les enseignements tirés de l'expérience et permettre un dialogue riche et respectueux entre les parlementaires de différentes délégations en vue de trouver des solutions,

ayant à l'esprit la Stratégie de l'UIP 2022-2026, en particulier ses objectifs de "renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces", "promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs" et "favoriser l'action parlementaire collective",

consciente qu'un parlement inclusif, représentatif, accessible, responsable, efficace et doté de l'autonomie et des capacités nécessaires pour agir peut favoriser la résilience aux conflits et une paix durable lorsque les doléances, les différends et les solutions possibles sont exprimés et décidés dans le cadre de débats publics pacifiques, transparents et respectueux, au sein et en dehors du parlement,

consciente également des divers outils et moyens dont disposent les parlements pour favoriser le dialogue entre les différentes parties prenantes nationales, notamment les mécanismes qui permettent de travailler de manière bipartite en créant des commissions d'enquête et en organisant des auditions avec des représentants de groupes sous-représentés ou marginalisés,

réaffirmant le rôle central de la représentation parlementaire pour combattre les causes profondes des conflits et de la violence, notamment les inégalités, l'exclusion, l'absence d'état de droit, les injustices, l'exploitation illégale des ressources naturelles et la discrimination, entre autres,

consciente du rôle législatif singulier que jouent les parlements pour promouvoir la transparence, ainsi que de leur capacité à assurer un équilibre entre les pouvoirs,

préoccupée par le risque que représente la corruption pour l'intégrité des institutions et des fonctions législatives, et par son effet néfaste sur la capacité des parlements à contribuer efficacement à la paix et à la gouvernance,

consciente du rôle joué par les parlements en ce qui concerne le contrôle de la sécurité de l'État, des organismes de sécurité publique, des structures de renseignement, du secteur législatif et des dépenses militaires, notamment en veillant à ce que les entités concernées agissent de manière responsable, transparente et dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, afin de répondre aux besoins de sécurité de l'ensemble des citoyens, y compris les femmes, les enfants et les membres des groupes vulnérables,

réaffirmant le rôle central joué par le parlement dans la lutte contre toute utilisation abusive et subversive des acteurs du renseignement et de la sécurité intérieure, et dans la lutte contre la corruption,

prenant acte du rôle essentiel joué par les parlements pour ce qui est de promouvoir la prévention des conflits en se concentrant sur le désarmement et les questions socio-économiques, psychosociales, climatiques et écologiques, et aussi de leur rôle déterminant dans les situations d'après-conflit pour prévenir le retour de la violence à grande échelle, notamment en promulguant, en supervisant et en suivant la mise en œuvre des accords de paix convenus et en prévoyant des financements adéquats à cet effet, en investissant dans la santé psychosociale, les services de santé de base, la justice transitionnelle, la réinsertion et les réformes institutionnelles,

soulignant le fait que les parlements doivent agir de manière plus systématique pour faire progresser et mettre en œuvre les programmes *Femmes, paix et sécurité* et *Jeunes, paix et sécurité* et aussi pour atténuer l'impact des conflits armés sur les enfants,

reconnaissant qu'il faut accroître les niveaux de ressources financières pour soutenir la mise en œuvre des engagements visant à prévenir les conflits et à maintenir la paix,

demandant aux parlements de renforcer les cadres législatifs et juridiques et d'examiner les différents mécanismes et politiques nécessaires pour combattre le phénomène du terrorisme et de l'extrémisme et pour assécher ses sources, et soulignant le rôle joué par les parlements pour promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence pacifique dans la société,

1. *exhorte* les parties prenantes aux processus de paix à reconnaître les institutions et les acteurs nationaux ou locaux et leurs parlements respectifs, à collaborer avec eux pour formuler, concevoir et mettre en œuvre des processus de transition, et à participer aux activités destinées à consolider et à soutenir les efforts de paix par le biais de l'appropriation et de la prise de contrôle au niveau national ou local ;
2. *demande* aux parlements et aux parlementaires d'accroître leurs efforts en faveur de la paix et de la résolution non violente des différends avant, pendant et après les conflits, et demande également aux parlements de renforcer les mécanismes nationaux existants ou, le cas échéant, de créer ces mécanismes par lesquels les citoyens, et en particulier les femmes, peuvent enregistrer leurs doléances, les responsables sont amenés à répondre de leurs actes et les victimes obtiennent justice ;

3. *encourage* les parlements, dans leurs efforts pour poursuivre les processus de paix et redéfinir leur approche en vue de parvenir à une paix juste et durable, à établir de façon systématique des partenariats avec l'exécutif, les organismes de contrôle indépendants, les organisations de la société civile, les mouvements confessionnels, les groupes de femmes, les organisations locales, les artisans de la paix, le monde universitaire, les médias, le secteur privé et les organismes régionaux et internationaux, que ce soit dans leur propre pays ou au niveau international ;
4. *demande* aux parlements d'allouer du temps et des ressources à l'identification et à la levée des obstacles qui limitent la participation des citoyens au processus décisionnel parlementaire en raison de leur sexe, âge, origine géographique, identité sociale (ethnie, religion, race, etc.) ou citoyenneté, et de rechercher des solutions à ces problèmes ;
5. *demande également* aux parlements de réfléchir à des mécanismes et à des modalités, comme l'approche de la sécurité humaine, qui permettent de collaborer de façon continue et systématique avec les citoyens et les résidents, et qui tiennent compte des réalités et des besoins des différents groupes de population et de la diversité des contextes, et d'investir dans ces mécanismes et modalités, qui devront être appliqués par le biais de moyens traditionnels et novateurs, comme les actions ou interventions pratiques des parlementaires, les consultations ou le dialogue en ligne avec les groupes touchés par les conflits ;
6. *demande en outre* aux parlementaires de réfléchir à des mécanismes sûrs et centrés sur les survivants/victimes qui permettent aux plus délaissés et dépourvus de représentation adéquate de faire valoir leurs droits, d'exprimer leurs doléances, leurs préoccupations et leurs aspirations, et de rechercher des moyens efficaces de les représenter pleinement et entièrement au parlement ;
7. *exhorte* les parlements, leurs membres et les partis politiques à établir des partenariats afin de lutter contre les discours de haine et la désinformation, notamment en ligne, et à encourager une participation et une représentation politiques plus diversifiées et plus inclusives, et exhorte également les parlements à réexaminer ou à réformer la législation, les politiques et les pratiques qui perpétuent l'incitation à la violence et à la haine fondées sur la race, l'ethnie, le genre ou la religion ;
8. *encourage vivement* la poursuite des efforts visant à assurer l'égalité de participation des femmes au parlement et à tous les niveaux de prise de décision et, à cet égard, à reconnaître le soutien essentiel de leurs homologues masculins, tout en exhortant les États Membres des Nations Unies à garantir la participation systématique des parlements à la mise en œuvre des programmes *Femmes, paix et sécurité* et *Jeunes, paix et sécurité* ;
9. *demande* aux parlements de renforcer les cadres et mécanismes juridiques afin de prévenir et de lutter contre la corruption par des mesures institutionnelles, et d'élaborer des codes de conduite engageant les parlementaires au niveau individuel ;
10. *reconnaît* que le cyberspace joue un rôle croissant pour la politique et la paix internationales et que la cybersécurité est de plus en plus menacée au niveau mondial, et affirme que dans le cyberspace, le droit international s'applique et les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être protégés et respectés, et qu'Internet doit rester un espace libre, ouvert, interopérable, fiable et sûr pour tous ;
11. *reconnaît également* que le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont essentiels pour prévenir les conflits violents et garantir la paix et la sécurité ;
12. *exhorte* les parlements à promouvoir la transparence et la redevabilité en ce qui concerne l'allocation des ressources financières, les budgets, les politiques, les pratiques et les nominations dans les secteurs de l'armée et de la sécurité, par la création d'organes de contrôle, ainsi qu'à encourager les efforts de désarmement visant à cantonner et détruire les armes, les mines et les munitions non explosées, et à soutenir la création de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ;

13. *encourage vivement* les parlementaires à assurer un financement global pour la consolidation de la paix en décloisonnant les différents crédits afin que les fonds de l'aide publique au développement puissent être utilisés pour des activités de consolidation de la paix ;
14. *encourage* les parlementaires à soulever des questions sur le rapport coût-résultats dans les secteurs de la sécurité, notamment en ce qui concerne les dépenses militaires ;
15. *exhorte* les parlements à veiller à ce que leurs mécanismes de contrôle et leurs systèmes de commissions soient structurés, mandatés, dotés de ressources et de moyens adéquats de manière à appréhender la question de la sécurité d'un point de vue global et intersectoriel, notamment sous l'angle du développement humain et de l'écologie, et à donner aux citoyens l'information nécessaire pour participer de façon constructive aux processus dont découlent les lois touchant la démocratisation et le développement humain, tant à l'échelle nationale qu'à l'étranger ;
16. *demande* aux parlements d'investir dans un processus multidimensionnel prévoyant des cadres pour protéger et aider les groupes vulnérables ainsi que des mécanismes politiques et des institutions pour prévenir et gérer les conflits par des moyens pacifiques, et d'institutionnaliser une participation équitable à la vie politique et socio-économique, au bien-être psychosocial des personnes, aux services de santé de base et une participation équitable des populations, afin de consolider la paix et de prévenir la réapparition de futurs cycles de violence, notamment par des mécanismes qui permettent d'affronter le passé, tels que les tribunes de justice transitionnelle, les enquêtes de vérité et de réconciliation et les poursuites pénales ;
17. *demande également* aux parlements de recueillir des informations sur la manière dont l'exécutif traite les risques de sécurité liés au climat et sur la façon dont les mesures relatives au climat peuvent favoriser la consolidation de la paix ;
18. *encourage* la coopération interparlementaire afin de favoriser l'ambition collective, de renforcer l'apprentissage entre pairs et d'accroître la mutualisation des bonnes pratiques entre parlementaires concernant les moyens de parvenir à une paix et à un développement humain durables et adaptés au contexte local ;
19. *réaffirme* qu'en tant qu'institutions et acteurs du dialogue pacifique, de la législation et du contrôle, les parlements et les parlementaires jouent un rôle singulier et disposent de compétences spécifiques pour apporter des réponses adaptées aux conflits, et reconnaît leur capacité à inviter et convoquer les acteurs concernés à prendre part aux processus de paix nationaux ;
20. *charge* l'UIP de dresser un inventaire des outils dont disposent les parlements et les parlementaires pour dialoguer, légiférer, exercer leur pouvoir de contrôle et mener des actions de prévention en faveur de la paix, et d'en présenter les résultats lors de la 147^e Assemblée de l'UIP.

Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie

Résolution adoptée à l'unanimité par la 144^e Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 24 mars 2022)

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

se réjouissant que l'Objectif de développement durable 4, la Déclaration d'Incheon et le Plan d'action de coopération numérique du Secrétaire général de l'ONU reconnaissent tous l'importance d'un accès équitable aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière d'éducation,

encourageant l'utilisation des TIC pour appuyer, accroître et optimiser la diffusion de l'information en vue de créer de nouvelles méthodes d'enseignement et d'améliorer les résultats d'apprentissage tout en prêtant attention aux défis que posent les droits de l'homme, l'équité et l'inclusion, la sécurité et la protection de la vie privée, l'infrastructure et la connectivité, et le financement de capacités numériques onéreuses,

reconnaissant le fait que le monde était confronté à une crise de l'apprentissage longtemps avant que la pandémie de COVID-19 ne commence,

consciente que, selon l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en 2016, plus de 600 millions d'enfants et d'adolescents n'avaient pas acquis les compétences minimales en lecture et en mathématiques, et qu'environ 53 % des enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne savent pas lire couramment à l'âge de dix ans, un phénomène que la Banque mondiale qualifie de "pauvreté des apprentissages",

saluant l'appel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à remédier à la crise de l'apprentissage et à accroître de manière prioritaire le financement de l'éducation des enfants, en accordant une attention particulière à ceux qui sont défavorisés et marginalisés – enfants vivant avec un handicap, enfants migrants et réfugiés, et enfants des régions reculées,

soulignant l'Objectif de développement durable 10 et le fait que la pandémie de COVID-19 a aggravé les disparités entre zones rurales et zones urbaines, et a eu une incidence déterminante sur l'éducation des enfants, particulièrement les enfants défavorisés, et que l'Afrique et l'Asie regroupent près des deux tiers des 463 millions d'élèves qui ne peuvent accéder à l'apprentissage à distance,

prenant note que chaque enfant a droit à l'apprentissage,

ayant à l'esprit que l'apprentissage à distance peut ouvrir d'énormes possibilités en abolissant les disparités entre les zones urbaines et les zones reculées, en introduisant de nouvelles applications dans les classes et en permettant de garder le contact avec les familles en période de pandémie, mais qu'il peut également exposer les enfants à une multitude de risques, notamment la cyberintimidation et les abus et l'exploitation en ligne,

se félicitant des avancées technologiques qui génèrent plus de possibilités grâce à des dispositifs plus petits et plus efficaces, des applications plus inventives et des solutions plus interactives,

reconnaissant que la numérisation est essentielle pour accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), mais consciente que l'inégalité d'accès aux services Internet à haut débit peut creuser les inégalités entre et dans les pays, entre les ménages les plus pauvres et les plus riches, entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons, ainsi que parmi les différentes populations des régions rurales, éloignées et urbaines (et notamment les communautés autochtones),

saluant les efforts de la Banque de technologie des Nations Unies pour les pays les moins avancés, qui aide les pays à faible revenu à renforcer leurs capacités en matière de science, de technologie et d'innovation,

notant que les interactions sociales en personne sont importantes pour les enfants et les adolescents,

reconnaissant que les pays ont une situation initiale très différente quant à la capacité d'acquisition de dispositifs technologiques et quant au personnel enseignant, et soulignant l'importance que les parties prenantes, notamment la communauté internationale, mettent à la disposition des pays en développement, et en particulier des pays les moins avancés, des moyens adéquats de renforcement des capacités et de transfert de technologies, à des conditions mutuellement convenues,

rappelant aux parlements et aux gouvernements que, d'après les estimations de l'UNICEF, chaque dollar investi pour accroître l'accès à l'éducation préscolaire en rapporte 4 à 9 en avantages pour la société,

reconnaissant que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones affirme les droits fondamentaux des peuples autochtones ainsi que le droit à leurs propres langue, culture et religion, et que la réalisation de ces droits doit être soutenue par des établissements d'enseignement et un système d'éducation qui reflètent des méthodes, un enseignement et un apprentissage propres à leur culture,

constatant que l'apprentissage à distance exige davantage d'autodiscipline de la part des élèves et de leurs familles, et qu'un manque de celle-ci est un facteur important de la fracture numérique entre les élèves,

soulignant que l'apprentissage numérique et à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel,

reconnaissant le rôle essentiel du secteur privé dans les infrastructures, le contenu et les services des TIC, et reconnaissant également l'importance des partenariats public-privé et d'autres approches en ce sens,

reconnaissant également que la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles apporteront une contribution essentielle à l'avancement de tous les ODD, et soulignant la nécessité de promouvoir et de cibler les matières iSTIAM (innovation, science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) pour réduire la fracture numérique entre les sexes,

1. *souligne* que l'accès à des appareils (ordinateurs de bureau ou portables, téléphones portables et autres), la culture et les compétences numériques ainsi que de bonnes connexions Internet abordables sont la base d'une infrastructure nécessaire pour tirer parti des TIC en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation ;
2. *souligne également* que les compétences pédagogiques des enseignants et du personnel auxiliaire, et leur maîtrise des TIC, sont d'une importance primordiale dans tous les environnements d'apprentissage, y compris dans l'utilisation de dispositifs et d'applications des TIC, et dans les méthodes d'enseignement qui facilitent l'introduction aux compétences en TIC, et donc que les compétences en TIC des apprenants, des enseignants et du personnel auxiliaire nécessitent d'être actualisées et perfectionnées en permanence ;
3. *appelle* au développement des compétences en TIC des enseignants, qui doivent être constamment perfectionnées pour s'adapter aux nouvelles technologies de l'information afin de mettre en œuvre et de libérer efficacement tous leurs avantages, notamment pour maximiser la qualité de l'apprentissage comportemental au cours du processus d'éducation numérique ;

4. *invite* les parlements et les gouvernements à adopter des lois sur les soutiens et l'infrastructure nécessaires pour permettre une formation efficace des enseignants en TIC et l'intégration de solutions numériques dans les programmes d'enseignement de leurs pays, en fonction de leurs situations numériques nationales, tout en gardant à l'esprit que le financement des conditions d'apprentissage et des matériels pédagogiques de première nécessité ne doit pas être compromis ;
5. *est favorable* à une réflexion globale en vue de la création d'écosystèmes harmonisant les TIC, les contenus numériques et les compétences numériques avec les compétences des enseignants et des décideurs en vue de construire des systèmes éducatifs résilients ;
6. *souligne* que les modalités d'enseignement hybrides, combinant l'apprentissage en présentiel et à distance, alourdissent sensiblement la charge de travail des enseignants, ce qui doit être pris en compte dans leur rémunération et dans les avantages qui leur sont octroyés, et que des mesures doivent être prises pour éviter de surcharger les enseignants ;
7. *appelle* les parlements à encourager leurs gouvernements respectifs à élaborer des outils efficaces pour lutter contre tous les risques liés à la sécurité, le harcèlement et l'intimidation en ligne, et des cadres juridiques pour une politique de tolérance zéro pour de telles infractions afin de créer un environnement d'apprentissage sûr et non discriminatoire ;
8. *souligne* l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats éducatifs, qui comptent parmi les indicateurs essentiels de la réussite des politiques éducatives et des méthodes d'enseignement ;
9. *encourage* les gouvernements à limiter le nombre d'élèves par classe, si nécessaire, pour réduire la propagation des épidémies, et à garantir l'efficacité des processus d'enseignement et d'apprentissage ;
10. *souligne* le rôle déterminant des familles pour l'accompagnement des enfants – particulièrement aux premiers stades de l'éducation – dans l'apprentissage, tant dans le processus d'apprentissage même, que dans la sensibilisation à l'importance de l'éducation ;
11. *souligne également* que l'apprentissage numérique à distance ne peut jamais remplacer totalement l'apprentissage en présentiel, car, dans de nombreux domaines, l'enseignement professionnel nécessite un apprentissage sur place en présentiel, mais aussi que l'apprentissage à distance offre des avantages indéniables aux élèves pour lesquels l'apprentissage sur place en présentiel est problématique et qu'il est donc important de prendre acte des avantages de l'apprentissage à distance pour en faire profiter ces élèves ;
12. *exhorte* les parlements à prêter une attention spéciale à l'équité, à la langue, aux contenus locaux et à l'accessibilité, notamment pour les personnes en situation de handicap, lorsqu'ils légifèrent en matière d'éducation, y compris sur l'utilisation des TIC ;
13. *exhorte également* les gouvernements et le secteur privé à collaborer pour supprimer les obstacles technologiques en investissant dans l'infrastructure numérique et en réduisant les coûts de connectivité et des appareils, et à soutenir les ressources éducatives ouvertes et le libre accès numérique ;
14. *invite* les parlements et les gouvernements à soutenir la Banque de technologies des Nations Unies pour les pays les moins avancés dans ses efforts pour réduire la fracture numérique ;
15. *souligne* que les femmes et les filles ont un potentiel d'apprentissage inexploité, étant souvent empêchées d'utiliser les TIC et Internet en particulier, alors même que les femmes instruites ont une influence déterminante sur le développement social en contribuant à former des sociétés plus stables et plus résilientes où tous les individus – y compris les garçons et les hommes, et les citoyens marginalisés – ont la possibilité de réaliser leur potentiel ;

16. *invite* les parlements et les gouvernements à veiller à ce que les politiques et les ressources allouées pour encourager l'utilisation des TIC dans l'éducation, ainsi que la formation et l'emploi dans le domaine des TIC, servent à autonomiser les femmes et les filles, notamment en instaurant des objectifs, des quotas et d'autres mesures positives ;
17. *encourage* les gouvernements à inclure, dans leurs programmes de coopération pour le développement, une assistance au transfert de technologies dans le secteur de l'éducation et un appui à la formation des enseignants, afin de permettre aux étudiants d'apprendre de leurs expériences pratiques qui motiveront un état d'esprit créatif et innovant ;
18. *encourage également* les gouvernements à investir davantage dans l'apprentissage des TIC, la recherche et le développement, et l'innovation, qui sont des pierres angulaires du développement moderne des ressources humaines ;
19. *encourage en outre* les gouvernements à assurer des fonctions d'appui indispensables, telles que des repas gratuits dans les écoles, car des élèves bien nourris peuvent mieux se concentrer et obtenir de meilleurs résultats d'apprentissage, et aussi parce que des repas gratuits dans les écoles peuvent constituer une incitation supplémentaire, particulièrement pour les familles plus démunies, à envoyer les enfants à l'école ;
20. *invite* les gouvernements à associer les jeunes à l'élaboration de plans et de stratégies, à court et à moyen termes, visant à recenser les obstacles susceptibles de se présenter et à explorer les nouvelles possibilités d'utilisation des TIC dans le domaine de l'éducation ;
21. *invite* les parlements et les gouvernements à examiner les possibilités de partenariat avec des organismes des Nations Unies comme l'UNESCO et l'UNICEF, ainsi que les industries et les entreprises, pour accélérer l'utilisation des TIC dans le système éducatif post pandémie ;
22. *invite* les divers organes législatifs et exécutifs des États fédérés et décentralisés, où l'éducation relève parfois de plus d'un niveau de gouvernement, à trouver des façons de collaborer dans le cadre des mesures et initiatives que souligne la présente résolution ;
23. *souligne* l'importance de compétences numériques et d'une maîtrise du numérique pérennes pour réduire la fracture numérique et renforcer l'inclusion afin d'autonomiser les apprenants et de créer un environnement d'apprentissage moderne, interactif et flexible pour construire un avenir meilleur ;
24. *appelle* les parlements à adopter des lois et des normes pour réglementer le processus d'enseignement à distance et d'apprentissage en ligne, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'adoption de certificats à tous les niveaux ;
25. *appelle* les parlements et les gouvernements à ne pas compromettre ou réduire les budgets consacrés à l'éducation, y compris à l'apprentissage en ligne, et à partager les stratégies et les bonnes pratiques pour soutenir le rôle clé du système éducatif tant pour l'État que pour tous les membres de la société.

Rapport de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

*dont la 144^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu séance les 22 et 23 mars, sous la conduite de son Président M. A Gajadien (Suriname).

Débat préparatoire sur la prochaine résolution : *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États.*

Le débat s'est déroulé le mardi 22 mars. En introduction à la réunion, se sont exprimés M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, M. U. Lechte (Allemagne), qui représentait le co-rapporteur M. J. Wadehul, Mme P. Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la question des violences sexuelles en période de conflit, et M. S. Chowdhury (Bangladesh), Président honoraire de l'UIP.

Les rapporteurs et les intervenants ont souligné qu'en dehors des guerres, des conflits et des tensions politiques, les principaux facteurs à l'origine des migrations sont la misère et les inégalités. Dans les décennies à venir, les catastrophes naturelles liées au climat deviendront également une cause majeure de migration. Il est nécessaire d'adopter une perspective intergénérationnelle à long terme.

Ce phénomène mondial exige des réponses concertées et une approche globale fondée sur les droits de l'homme, ce qui implique d'accorder une attention particulière aux multiples formes d'exploitation et d'abus auxquelles les personnes qui migrent (volontairement ou sous la contrainte) pourraient être soumises. Les femmes et les filles sont exposées de façon disproportionnée et différenciée à la traite des êtres humains et à l'exploitation économique et sexuelle. La violence sexuelle et le mariage d'enfants augmentent en période de conflit. Les normes et les systèmes patriarcaux, mais aussi l'absence de perspectives économiques et éducatives, accroissent la vulnérabilité des femmes et des filles à la traite et à l'exploitation. Il est donc indispensable de lutter contre les inégalités existantes en veillant à ce que le droit du travail et des migrations tienne compte des besoins des deux sexes et à ce que le régime d'asile protège toutes les personnes à risque.

La législation et les mécanismes réprimant la traite des êtres humains doivent être globaux et centrés sur les survivants, tenir compte tant des besoins des enfants que de ceux des femmes et des hommes et être fondés sur les droits de l'homme. Les services d'aide aux victimes doivent être inclusifs et accessibles. Il faut renforcer la collaboration transfrontière. Les frontières doivent rester ouvertes à tous ceux qui fuient les conflits, quelles que soient leur nationalité et leur religion. Tous les États doivent lutter contre la traite des êtres humains. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer pour éviter que la question de la migration ne soit instrumentalisée pour des motifs politiques aux échelons national, régional et mondial. La protection des personnes marginalisées et défavorisées doit être au centre.

Au cours du débat, 25 délégués de tous les groupes géopolitiques ont pris la parole. Ils ont souligné l'importance de ratifier les grands traités internationaux, notamment ceux qui concernent la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains, et de les transposer dans la législation nationale. Ils ont aussi rappelé la nécessité de soutenir et mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations. Dans le contexte de la coopération internationale, les accords bilatéraux revêtent aussi de l'importance.

Les délégués ont également exprimé leur inquiétude concernant le trafic d'organes et souligné la nécessité de prendre des mesures législatives et répressives fortes pour y faire face. Pour s'attaquer aux causes profondes de ce trafic, il faut notamment garantir l'accès universel à l'éducation et le développement économique. Les délégués, qui se sont déclarés préoccupés par la rhétorique populiste hostile à la migration, ont insisté sur l'importance d'une approche de la migration fondée sur les droits de l'homme. Ils ont aussi précisé que les pays d'accueil pouvaient parfois être confrontés à des difficultés particulières, tout spécialement lors d'une hausse rapide des demandes d'asile provoquée par un conflit. Il est donc indispensable que les États se répartissent la charge de l'accueil.

Débat sur le thème *Le rôle des parlements pour concilier les exigences sanitaires en période de pandémie et la préservation des libertés publiques*

Le débat s'est déroulé le mardi 22 mars. Il a été présenté par Mme G. Jourda (France), ainsi que par M. Y. Leterme, ancien Premier Ministre belge et Président de la Commission mondiale sur la démocratie et les urgences, et M. L. Gostin, Professeur de droit mondial de la santé à l'Université de Georgetown.

Treize délégués se sont exprimés pendant le débat. Ils ont relevé que presque tous les pays avaient pris des mesures restrictives destinées à protéger la santé publique pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures, notamment les confinements et les fermetures d'écoles, ont souvent été d'une ampleur difficilement imaginable avant la pandémie. Elles ont eu un impact fort sur les libertés individuelles. La situation, similaire dans de nombreux pays, a aussi exigé des parlements qu'ils adaptent les procédures législatives normales.

La discussion a principalement porté sur les solutions permettant de trouver l'équilibre juste entre la préservation des libertés civiles et la réponse à la pandémie. M. Leterme a fait part des conclusions du rapport de la Commission mondiale sur la démocratie et les urgences, en attirant notamment l'attention sur l'importance fondamentale du contrôle parlementaire. Le parlement doit toujours avoir les moyens de jouer son rôle, même en période de crise.

Dans ses remarques liminaires, M. Gostin a mis en exergue cinq principes clés devant guider les décisionnaires, dont les délégués ont reconnu l'importance particulière. Ces principes sont les suivants :

1. Ne pas porter atteinte aux libertés individuelles à moins qu'il n'existe un risque important pour la santé publique.
2. Adopter une approche fondée sur les preuves, qui prenne appui sur la science et les données.
3. Faire le maximum pour assurer la confiance dans la science et les agences de santé publique, la confiance devant être protégée des aléas de la politique.
4. N'imposer des mesures que lorsqu'elles servent un objectif de santé publique légitime. Lorsqu'un choix est possible entre un éventail de mesures, opter pour celle qui pèse le moins lourdement sur la société.
5. Enfin, plus important peut-être encore, respecter les principes de justice et d'équité. Ne pas oublier que la loi n'est qu'un moyen. L'objectif final est la justice. Les parlementaires doivent diriger avec sagesse et équanimité.

La pandémie de COVID-19 a creusé les inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. La tendance des pays riches à monopoliser les vaccins alors que d'autres pays n'y ont pas accès n'en constitue qu'un exemple.

Les délégués ont souligné que la pandémie avait amplifié les problèmes de santé mentale, particulièrement chez les jeunes, souvent privés de leur droit à l'éducation.

Les délégués ont aussi cité des exemples illustrant l'exercice de leur fonction de contrôle pendant la pandémie et l'exigence de redevabilité qu'ils ont imposée à leur gouvernement à propos des mesures prises. L'un des exemples mentionnés concernait l'évaluation, dans la perspective des droits de l'homme, des mesures gouvernementales vues sous l'angle de la légalité, de la proportionnalité, de la nécessité et de la redevabilité.

Le débat, qui n'a pas permis de dégager de réponses concrètes, a été l'occasion d'un échange d'expériences et d'idées dont les délégués pourront s'inspirer dans leur parlement national.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

*dont la 144^e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en plénière le 23 mars, sous la conduite de sa Présidente, Mme S.A. Noor (Kenya). En raison du débat sur la guerre en Ukraine, qui avait lieu en parallèle, seules 24 délégations parlementaires, comptant 50 parlementaires, ont assisté à la réunion, qui était divisée en deux réunions-débat avec de hauts responsables de l'ONU.

La première de ces réunions-débat, intitulée *La présence de l'ONU sur le terrain en appui au développement national : le cas de l'Indonésie*, a rassemblé les représentants des organisations onusiennes suivantes, présentes en Indonésie : M. J. Kazi, Représentant et coordonnateur auprès d'ONU Femmes Indonésie et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et Mme T. Boonto, Directrice de pays d'ONUSIDA Indonésie. M. H. Ali Mufthi (parlementaire de l'Indonésie) a présenté l'interaction entre le Parlement indonésien et les organisations de la famille des Nations Unies.

Dans la majeure partie des pays en développement, le système des Nations Unies dispose d'une équipe dirigée par un Coordonnateur résident (CR) représentant le Secrétaire général. L'Équipe de pays des Nations Unies, également sur le terrain, gère un portefeuille de projets de développement défini avec le gouvernement. L'UIP plaide depuis des années en faveur de l'établissement d'un lien plus étroit entre ces représentants de pays de l'ONU et le parlement du pays hôte.

Les représentants d'ONUSIDA et d'ONU Femmes ont donné un aperçu de leurs activités en Indonésie. Ils ont souligné les conditions de vie difficiles que connaissent les personnes pauvres et marginalisées vivant dans le pays. Des problèmes particuliers se posent, notamment l'absence de participation des femmes à la vie publique, la violence exercée à leur égard, la situation difficile dans laquelle se trouvent les personnes infectées par le VIH/sida et, de façon générale, le manque d'autonomisation des femmes. M. H. Ali Mufthi a concentré son intervention sur l'importance attribuée aux ODD dans de nombreuses initiatives parlementaires.

La Présidente a invité les délégués à faire part de leur expérience dans leurs pays respectifs aux représentants de l'ONU, notamment pour ce qui est de la fréquence et de la qualité des contacts. La discussion a mis en lumière le décalage existant entre le rôle et la perception du personnel de l'ONU, d'une part, et ceux des parlementaires, de l'autre. Les premiers sont parfois inquiets d'intervenir sur un terrain trop politique en prenant contact avec le parlement. Les seconds manquent d'informations sur les activités des représentants de l'ONU dans leur pays.

Sept parlementaires se sont exprimés. Dans leurs échanges avec les intervenants, ils ont souligné la nécessité d'accroître l'interaction entre les représentants de l'ONU et les parlementaires sur place. Plusieurs délégués ont exprimé leur gratitude pour la visite de terrain organisée plus tôt dans la journée. Un délégué a manifesté un intérêt particulier pour l'évolution des activités de lutte contre le sida à l'échelle mondiale.

La seconde réunion-débat a porté sur le thème *Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable : préparation de la session d'examen de 2022*.

Les débats ont porté sur le thème principal de la session 2022 du Forum politique de haut niveau, à savoir *Reconstruire en mieux après la maladie à coronavirus*. Les résultats de l'enquête menée en 2021 par l'UIP concernant la participation parlementaire aux Examens nationaux volontaires ont été brièvement présentés, ainsi que l'enquête de cette année, à laquelle participeront 45 parlements.

Les délégués ont écouté trois intervenants : M. C. Chauvel, Responsable monde et point focal pour l'Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bangkok, Mme P. Torsney, chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York, et Mme C. López Castro (parlementaire du Mexique).

Dans son exposé, M. Chauvel a souligné le recul infligé aux ODD par la pandémie de COVID-19 et le conflit en Ukraine. Les délégués ont débattu des solutions qui permettraient de renforcer la participation des parlements au Forum politique de haut niveau de l'ONU sur le développement durable et à ses Examens nationaux volontaires (ENV). Les parlementaires ont encore très peu conscience de l'existence de ces Examens. Il a été conseillé aux délégués des pays présentant leur rapport en 2022 de consulter l'enquête que l'UIP publiera en avril.

Tous les intervenants ont souligné l'importance de la participation parlementaire aux ENV. Pour que tous ses partenaires à l'échelon national prennent conscience de leur rôle dans la mise en œuvre des ODD, le Mexique associe différents secteurs de la société à la préparation de son ENV. Du point de vue de la mise en œuvre des ODD, il donne une priorité absolue aux changements climatiques. Le Parlement mexicain a créé une commission informelle chargée d'apporter sa contribution au rapport.

Neuf parlementaires ont pris la parole, dont certains ont déploré les conséquences de la pandémie, qui a creusé le fossé entre le monde développé et l'hémisphère sud. D'autres ont souligné le rôle que jouent les parlementaires pour reconstruire en mieux à l'issue de la pandémie, ainsi que pour mettre en œuvre les ODD, et fait part des mesures prises à l'échelon national pour assurer la mise en œuvre de ces objectifs. Plusieurs délégués ont évoqué l'expérience de leur parlement en matière d'élaboration des stratégies de mise en œuvre des ODD et des ENV.

Le rôle des parlements à l'appui d'une résolution pacifique du conflit russo-ukrainien

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de l'Indonésie pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

| | | | |
|----------------------|-----|---------------------------------------|-----|
| Voix positives | 389 | Total des voix positives et négatives | 861 |
| Voix négatives | 472 | Majorité des deux tiers | 574 |
| Abstentions | 162 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------|---------------|-----|-------|-----------------------|---------------|-----|-------|-----------------------------|---------------|-----|-------|
| Afghanistan | <i>Absent</i> | | | Guinée équatoriale | <i>Absent</i> | | | Pologne | | 15 | |
| Afrique du Sud | 17 | | | Guyana | <i>Absent</i> | | | Portugal | | 13 | |
| Algérie | 16 | | | Inde | | | 23 | Qatar | 11 | | |
| Allemagne | | 19 | | Indonésie | 22 | | | Rép. arabe syrienne | 13 | | |
| Andorre | | 10 | | Iran (Rép. islam. d') | 19 | | | Rép. de Corée | <i>Absent</i> | | |
| Angola | 14 | | | Islande | | 8 | | Rép. dém. du Congo | | 17 | |
| Arabie saoudite | <i>Absent</i> | | | Israël | | 10 | 2 | Rép. dém. pop. lao | | | 12 |
| Arménie | 11 | | | Italie | | 10 | | République tchèque | | 13 | |
| Australie | | 10 | | Japon | | | 20 | République-Unie de Tanzanie | 17 | | |
| Autriche | | 12 | | Jordanie | 12 | | | Royaume-Uni | | 18 | |
| Bahreïn | 11 | | | Kazakhstan | 13 | | | Rwanda | | 10 | |
| Bangladesh | <i>Absent</i> | | | Kenya | <i>Absent</i> | | | Saint-Marin | | 10 | |
| Bélarus | 13 | | | Koweït | 11 | | | Sao Tomé-et-Principe | <i>Absent</i> | | |
| Belgique | | 13 | | Lettonie | | 9 | | Sénégal | 10 | | |
| Bénin | <i>Absent</i> | | | Madagascar | <i>Absent</i> | | | Seychelles | | | 10 |
| Botswana | | 11 | | Malaisie | <i>Absent</i> | | | Sierra Leone | <i>Absent</i> | | |
| Bulgarie | | 10 | | Malawi | | 10 | | Soudan du Sud | <i>Absent</i> | | |
| Cabo Verde | | | 10 | Maldives | | | 10 | Sri Lanka | <i>Absent</i> | | |
| Cambodge | 11 | | | Malte | | | 8 | Suède | | 13 | |
| Chili | | 13 | | Maroc | <i>Absent</i> | | | Suisse | | 12 | |
| Chine | 20 | | | Maurice | | | 11 | Suriname | 5 | | 5 |
| Croatie | | 10 | | Mexique | | | 18 | Thaïlande | 18 | | |
| Danemark | | 12 | | Monaco | | 10 | | Timor-Leste | 4 | 7 | |
| Égypte | | 20 | | Mozambique | | | 13 | Türkiye | 9 | | 10 |
| Émirats arabes unis | 11 | | | Namibie | 11 | | | Uruguay | | 10 | |
| Équateur | | 13 | | Népal | <i>Absent</i> | | | Viet Nam | 19 | | |
| Espagne | <i>Absent</i> | | | Niger | 13 | | | Yémen | 11 | | |
| Estonie | | 11 | | Nigéria | 20 | | | Zambie | 3 | | 10 |
| Eswatini | <i>Absent</i> | | | Norvège | | 12 | | Zimbabwe | 13 | | |
| Finlande | | 12 | | Nouvelle-Zélande | | 12 | | | | | |
| France | 18 | | | Oman | 11 | | | | | | |
| Ghana | | 14 | | Ouganda | <i>Absent</i> | | | | | | |
| Grèce | | 13 | | Pakistan | <i>Absent</i> | | | | | | |
| Guinée | | 13 | | Paraguay | | 8 | | | | | |
| | | | | Pays-Bas | | 11 | | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation de la Nouvelle-Zélande pour l'inscription d'un point d'urgence

R é s u l t a t s

| | | | |
|----------------------|-----|---------------------------------------|-----|
| Voix positives | 577 | Total des voix positives et négatives | 765 |
| Voix négatives | 188 | Majorité des deux tiers | 510 |
| Abstentions | 258 | | |

| Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. | Pays | Oui | Non | Abst. |
|---------------------|---------------|-----|-------|-----------------------|---------------|-----|-------|-----------------------------|---------------|-----|-------|
| Afghanistan | <i>Absent</i> | | | Guinée équatoriale | <i>Absent</i> | | | Pologne | 15 | | |
| Afrique du Sud | | 17 | | Guyana | <i>Absent</i> | | | Portugal | 13 | | |
| Algérie | | | 16 | Inde | | | 23 | Qatar | | | 11 |
| Allemagne | 19 | | | Indonésie | | 22 | | Rép. arabe syrienne | | 13 | |
| Andorre | 10 | | | Iran (Rép. islam. d') | | 19 | | Rép. de Corée | <i>Absent</i> | | |
| Angola | | | 14 | Islande | 8 | | | Rép. dém. du Congo | 17 | | |
| Arabie saoudite | <i>Absent</i> | | | Israël | 12 | | | Rép. dém. pop. lao | | | 12 |
| Arménie | | | 11 | Italie | 10 | | | République tchèque | 13 | | |
| Australie | 10 | | | Japon | 20 | | | République-Unie de Tanzanie | | | 17 |
| Autriche | 12 | | | Jordanie | | | 12 | Royaume-Uni | 18 | | |
| Bahreïn | | 11 | | Kazakhstan | | | 13 | Rwanda | 10 | | |
| Bangladesh | <i>Absent</i> | | | Kenya | <i>Absent</i> | | | Saint-Marin | 10 | | |
| Bélarus | | 13 | | Koweït | | | 11 | Sao Tomé-et-Principe | <i>Absent</i> | | |
| Belgique | 13 | | | Lettonie | 9 | | | Sénégal | | 10 | |
| Bénin | <i>Absent</i> | | | Madagascar | <i>Absent</i> | | | Seychelles | 10 | | |
| Botswana | 11 | | | Malaisie | <i>Absent</i> | | | Sierra Leone | <i>Absent</i> | | |
| Bulgarie | 10 | | | Malawi | 10 | | | Soudan du Sud | <i>Absent</i> | | |
| Cabo Verde | 10 | | | Maldives | 10 | | | Sri Lanka | <i>Absent</i> | | |
| Cambodge | | | 11 | Malte | 8 | | | Suède | 13 | | |
| Chili | 13 | | | Maroc | <i>Absent</i> | | | Suisse | 12 | | |
| Chine | | | 20 | Maurice | 11 | | | Suriname | 7 | | 3 |
| Croatie | 10 | | | Mexique | 18 | | | Thaïlande | | | 18 |
| Danemark | 12 | | | Monaco | 10 | | | Timor-Leste | 7 | 4 | |
| Egypte | | | 20 | Mozambique | | | 13 | Türkiye | 19 | | |
| Emirats arabes unis | | 11 | | Namibie | | | 11 | Uruguay | 10 | | |
| Equateur | 13 | | | Népal | <i>Absent</i> | | | Viet Nam | | | 19 |
| Espagne | <i>Absent</i> | | | Niger | | 13 | | Yémen | | 11 | |
| Estonie | 11 | | | Nigéria | | 20 | | Zambie | 10 | | 3 |
| Eswatini | <i>Absent</i> | | | Norvège | 12 | | | Zimbabwe | | 13 | |
| Finlande | 12 | | | Nouvelle-Zélande | 12 | | | | | | |
| France | 18 | | | Oman | | 11 | | | | | |
| Ghana | 14 | | | Ouganda | <i>Absent</i> | | | | | | |
| Grèce | 13 | | | Pakistan | <i>Absent</i> | | | | | | |
| Guinée | 13 | | | Paraguay | 8 | | | | | | |
| | | | | Pays-Bas | 11 | | | | | | |

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale

Résolution adoptée par consensus par la 144^e Assemblée de l'UIP (Nusa Dua, 23 mars 2022)*

La 144^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation mondiale des parlements nationaux et qu'elle œuvre en faveur de la paix, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement,

consciente de la longue expérience de l'UIP pour ce qui est de ses bons offices dans le cadre de la coopération pacifique par le dialogue et la diplomatie, et prenant acte de la Déclaration de Belgrade intitulée *Renforcement du droit international : rôles et mécanismes parlementaires, et contribution de la coopération régionale*, adoptée lors de la 141^e Assemblée de l'UIP en Serbie, par laquelle l'UIP s'engageait à se consacrer à la paix internationale et à l'état de droit,

rappelant que, le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une attaque militaire de grande envergure en envahissant la nation souveraine d'Ukraine et son peuple,

résolue à faire respecter pleinement les buts et principes de la Charte des Nations Unies (1945) et ayant à l'esprit les engagements pris par les pays à l'égard de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948),

réitérant que la Charte des Nations Unies interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État,

reconnaissant l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, telles qu'indiquées dans la résolution 68/262 (mars 2014) de l'Assemblée générale des Nations Unies,

rappelant la résolution 76/234 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Promotion de la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques dans le contexte de la sécurité internationale*, adoptée en décembre 2021,

rappelant également la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en octobre 2000, qui traite des effets de la guerre sur les femmes ainsi que de l'importance de la participation pleine et égale des femmes au règlement des conflits, à la consolidation de la paix, au maintien de la paix, à l'action humanitaire et à la reconstruction après les conflits,

saluant l'adoption de la résolution ES-11/L.1 (mars 2022) de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui déplore l'agression menée par la Fédération de Russie et exige qu'elle cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine et retire toutes ses forces militaires du territoire ukrainien, tel que défini par ses frontières internationalement reconnues,

rappelant qu'en vertu de l'article 5 de l'annexe à la résolution 3314 (XXIX, décembre 1974) de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la définition de l'agression, aucune considération de quelque nature que ce soit, politique, économique, militaire ou autre, ne saurait justifier une agression et qu'une guerre d'agression est un crime contre la paix internationale,

rappelant également que, depuis le 24 février 2022, la guerre en cours en Ukraine a provoqué d'immenses souffrances humaines, avec des milliers de civils tués, de nombreux autres blessés et des millions de déplacés, en particulier des femmes, des enfants et des personnes âgées ou handicapées,

vivement préoccupée par la menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la décision de la Fédération de Russie de placer ses forces nucléaires en régime opérationnel spécial et à un niveau d'"alerte élevé", et notant qu'il est urgent que la Fédération de Russie retire cette menace et s'abstienne de recourir à de telles menaces,

notant que la Fédération de Russie a commis un acte d'agression, qui est susceptible de constituer une violation d'une règle fondamentale du droit international,

réaffirmant que toute action hostile donnant lieu à un conflit armé est strictement régie par les règles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme,

saluant vivement l'incroyable courage, engagement et détermination du peuple ukrainien face à une telle adversité, y compris la détermination inébranlable des parlementaires de la Verkhovna Rada à défendre la démocratie malgré les risques personnels considérables auxquels ils s'exposent,

rappelant la Déclaration sur l'Ukraine du Comité exécutif de l'UIP du 26 février 2022, présentée au Conseil directeur le 21 mars 2022, et réaffirmant la volonté de l'UIP de mener une médiation impartiale en vue d'un règlement pacifique et d'écouter toutes les parties aux hostilités,

1. *observe avec inquiétude* la situation de guerre en Ukraine, qui constitue une menace pour la paix et la sécurité à long terme de l'Europe, et ses plus larges répercussions sur la sécurité mondiale, susceptibles d'engendrer des incertitudes économiques et des problèmes complexes à l'échelle mondiale ;
2. *condamne* l'usage de la force en cours, perpétré par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, en violation de l'Article 2, alinéa 4 de la Charte des Nations Unies, en particulier des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale reconnus par tous les États Membres des Nations Unies ;
3. *déplore* l'utilisation de missiles et de l'artillerie par la Fédération de Russie, qui prend pour cible des biens de caractère civil ainsi que la population, en violation du droit international humanitaire ;
4. *exprime son inquiétude* au sujet des attaques menées contre des unités sanitaires et du personnel médical, et de l'emploi indu des emblèmes, insignes et uniformes militaires de l'adversaire par la Fédération de Russie, en violation du droit international humanitaire, et appelle tous les Membres de l'UIP à s'engager immédiatement aux côtés du FNUAP, de l'UNICEF et de l'OMS pour demander la cessation immédiate de toutes les attaques contre les unités sanitaires en Ukraine et faciliter le passage en toute sécurité de l'assistance et de l'aide humanitaires vers l'Ukraine ;
5. *appelle* à un respect total des règles du droit international humanitaire ;
6. *demande instamment* aux pays d'apporter une aide humanitaire à l'Ukraine afin de soulager les souffrances infligées à sa population civile en conséquence de cette guerre ;
7. *appelle* tous les pays en mesure d'apporter de l'aide à ouvrir leurs frontières pour des motifs humanitaires, dans le but d'offrir asile et assistance aux réfugiés fuyant l'Ukraine ;
8. *encourage* les parlements à déployer tous les efforts possibles, dans le cadre des fonctions, mandats et obligations qui sont les leurs, pour appeler leurs gouvernements nationaux respectifs à mettre un terme à cet acte d'agression et à aider les parties au conflit à résoudre leurs différends par des moyens pacifiques et pérennes ;

9. *encourage* tous les Parlements membres de l'UIP à soutenir conjointement tous les efforts pacifiques pouvant contribuer à une désescalade de la violente attaque militaire actuellement menée contre les populations et les villes d'Ukraine ;
10. *appelle* les parties concernées à établir des couloirs humanitaires, à garantir le passage sécurisé de tous les civils, notamment des femmes, des enfants, des personnes âgées ou handicapées et des autres groupes vulnérables, et à respecter les droits de l'homme des réfugiés, conformément aux conventions des Nations Unies ;
11. *appelle* les Parlements membres de l'UIP à faire tout leur possible pour faciliter l'aide humanitaire et l'assistance aux personnes qui fuient cette guerre, et à assurer la participation pleine et égale des femmes aux dialogues de paix entre les parlementaires des deux pays ;
12. *exhorte* les parlementaires de la Fédération de Russie comme de l'Ukraine à promouvoir les initiatives visant à mettre fin aux hostilités et à résoudre les différends par des moyens pacifiques et diplomatiques ;
13. *appelle* tous les gouvernements ayant une influence sur les deux pays à accélérer les efforts diplomatiques en vue d'un accord de cessez-le-feu immédiat avec retrait des forces russes présentes en Ukraine ;
14. *prie* l'UIP de faire usage de ses bons offices pour encourager le dialogue entre les parlementaires des deux pays à l'appui des efforts diplomatiques, dans le cadre d'un ordre international fondé sur des règles, respectant les principes de souveraineté et de totale non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays souverain, et recommande à l'UIP de constituer un Groupe de travail sur la situation en Ukraine pour aider les parlements à formuler des solutions pacifiques réalisables.

* À la suite de l'adoption de la résolution, un certain nombre de délégations ont pris la parole pour exprimer leurs réserves :

- le **Bahrein**, les **Émirats arabes unis** et le **Zimbabwe**, ont exprimé des réserves sur les paragraphes 2, 3 et 4 du dispositif, ainsi que sur les paragraphes 8 (Émirats arabes unis et Zimbabwe) et 9 (Zimbabwe) du dispositif,
- la **Chine**, l'**Iran (République islamique de)**, la **République arabe syrienne** et le **Viet Nam**, ont exprimé une réserve sur l'ensemble du texte de la résolution.

Le **Bélarus** et l'**Afrique du Sud** ont exprimé leur opposition à la résolution.

LIST OF PARTICIPANTS ***LISTE DES PARTICIPANTS***

Mr./M. Duarte Pacheco

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Ms./Mme Puan Maharani

Speaker of the House of Representatives of Indonesia
Présidente de la Chambre des Représentants de l'Indonésie

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES**AFGHANISTAN**

| | |
|---|--------------------------------------|
| RAHMANI, Mir Rahman (Mr.) Leader of the delegation | President of the House of the People |
| ALFAZY, Mir Haidar (Mr.) | Member of the House of the People |
| DEHQAN, Ferdous (Mr.) Member of ASGP | Secretary general |

ALGERIA – ALGERIE

| | |
|--|---|
| BOUDEN, Monder (M.) Membre, Groupe consultatif de haut niveau pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent Chef de la délégation | Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND) |
| BOUCHOUIT, Mohamed Anouar (M.) | Membre de l'Assemblée populaire nationale (I) |
| HADDOUCHE ILIMI, Farida (Mme) | Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN) |
| BENBADIS, Fawzia (Mme) Membre, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | Membre du Conseil de la Nation |
| KHARCHI, Ahmed (M.) Membre du Comité exécutif | Membre du Conseil de la Nation (FLN) |
| TALBI, Ali (M.) | Membre du Conseil de la Nation |
| SAHLI, Abdelkader (M.) | Membre du Conseil de la Nation |
| CHIHEB, Mouna Ahlem (Mme) Secrétaire de la délégation | Conseillère |
| BENZIADA BOUMEDJIREK, Mounia (Mme) Secrétaire | Cadre administratif, Conseil de la Nation |
| BENBARA, Abderrezzak (M.) Secrétaire des affaires étrangères | |
| TAS, Abderrazak (M.) Attaché des affaires étrangères | |

(RND: National Democratic Rally / Rassemblement national démocratique)
(FLN: National Libération Front / Front de libération nationale)
(I: Independent / Indépendant)

ANDORRA - ANDORRE

| | |
|---|---------------------------------|
| COMA, Berna (Mme) Leader of the delegation | Membre du Conseil général (DA) |
| NAUDI, Carles (M.) | Membre du Conseil général (CC) |
| COSTA, Ferran (M.) | Membre du Conseil général (L'A) |

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)
(L'A: Liberal Party / Parti Libéral)
(CC: Committed Citizens / Citoyens engagés)

ANGOLA

| | |
|---|--|
| MELO, Suzana (Ms.) Leader of the delegation | Second Vice-President of the National Assembly |
| PELIGANGA, Isabel (Ms.) | Member of the National Assembly (MPLA) |
| CHIMBINDA, Arlete (Ms.) | Member of the National Assembly (UNITA) |
| SALUCOMBO, Nvunda (Mr.) | Member of the National Assembly |
| VALENTE, Maria (Ms.) | Member of the National Assembly (MPLA) |
| PANZU, Alice (Ms.) | Adviser |
| NUNES, Edmundo (Mr.) Secretary to the delegation | Adviser |
| BARRICA, Nildeice (Ms.) | Adviser, National Assembly |

(MPLA: Popular Movement for the Liberation of Angola / Mouvement populaire pour la libération de l'Angola)
(UNITA: National Union for the Total Independence of Angola / Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola)

ARMENIA - ARMENIE

| | |
|--|--|
| SIMONYAN, Alen (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly (CC) |
| HAKOBYAN, Hasmik (Ms.) Vice-President, Standing Committee on Peace and International Security | Member of the National Assembly (CC) |
| VARDANYAN, Tsovinar (Ms.) NARIBEKYAN, Vahan (Mr.) | Member of the National Assembly (CC) Secretary General of the National Assembly |
| KHACHIKYAN, Heghine (Ms.) GHAZARYAN, Zabela (Ms.) Secretary of the Group | Deputy Secretary General Senior Specialist of the Foreign Relations department, National Assembly |
| HAJI-HAKOBYAN, Hakob (Mr.) ARAKELYAN, Davit (Mr.) | Adviser, Head of the Protocol Department Adviser |
| SEIRANIAN, Tigran (Mr.) | Adviser, Head of the Foreign Relations Department |

(CC: Civil Contract / Contrat civil)

AUSTRALIA – AUSTRALIE

| | |
|--|----------------------------|
| HUGHES, Hollie (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Senate (LPA) |
| O'NEILL, Deborah (Ms.) Member, Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law | Member of the Senate (ALP) |
| GRIFFIN, Anthea (Ms.) COGHLAN, Tom (Mr.) Diplomatic corps | Consul General |

(LPA: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)
(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)

AUSTRIA – AUTRICHE

| | |
|--|---|
| LOPATKA, Reinhold (Mr.) Chairperson, High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violence Extremism Leader of the delegation | Member of the National Council (ÖVP) |
| BAYR, Petra (Ms.) GRAF, Martin (Mr.) | Member of the National Council (SPÖ) Member of the National Council (FPÖ) |
| ERNST-DZIEDZIC, Ewa (Ms.) BRANDSTÖTTER, Henrike (Ms.) WINTONIAK, Alexis (Mr.) Member of ASGP | Member of the National Council (Grüne) Member of the National Council (NEOS) Deputy Secretary General |
| RUND, Petra (Ms.) MATUSCHEK, Matthias (Mr.) Secretary to the delegation | Head of International Relations Department Adviser |
| GABRON, Nadine (Ms.) | Adviser |

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)
(SPÖ: Austrian Social Democratic Party / Parti social-démocrate autrichien)
(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)
(Grüne: The Greens / Les verts)
(NEOS: Austrian Liberal Party / Parti libéral autrichien)

BAHRAIN - BAHREIN

| | |
|---|--|
| BINT ABDULLA ZAINAL, Fawzia (Ms.) Member, High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the Council of Representatives |
| FAKHRO, Jamal (Mr.) SALMAN, Jameela (Ms.) Member, Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law | First Deputy Speaker of the Shura Council Second Deputy Speaker of the Shura Council |
| SALMAN, Abdunabi (Mr.) ALTHAWADI, Abdullah Khalifa (Mr.) Member of advisory group | Deputy Speaker of the Council of Representatives Member of the Council of Representatives |
| RAMZY FAYEZ, Hala (Ms.) First Vice-President, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Shura Council |
| ALBUAINIAN, Mohammed (Mr.) ALABBASI, Mohammed (Mr.) ABUNAJMA, Rashid (Mr.) Member of ASGP | Member of the Council of Representatives Member of the Council of Representatives Secretary General of the Council of Representatives |
| ABDULAZIZ, Mustafa (Mr.) ALENEZI, Hanadi (Ms.) Secretary to the Delegation | Advisor Senior Parliamentary Relations Development Specialist, Council of Representatives |
| ALJEEB, Fawzia (Ms.) GHAYYATH, Aysha (Ms.) HAMD, Saleh (Mr.) ABED, Hussain (Mr.) MOHAMED, Ali (Mr.) Secretary of the delegation | Advisor Head of Follow-up and Coordination PR and protocol Coordinator Senior Political Researcher, Council of Representatives Advisor |

BANGLADESH

| | |
|---|---|
| TUKU, Shamsul Hoque (Mr.) CHAKMA, Basanti (Ms.) SHAHNAWAZ, Gazi Mohammad (Mr.) HOSSAIN, Syed Abu (Mr.) AHMED, Kaniz Fatema (Ms.) SHUVO, Khan Ahmed (Mr.) SALAM, K. M. Abdus (Mr.) Member of ASGP | Member of the Parliament Member of the Parliament Member of the Parliament Member of the Parliament Member of Parliament (BAL) Member of the Parliament Secretary General |
| MAHBUB, Chowdhury Mohammad Hamid Al (Mr.) KUMAR, Goutom (Mr.) | Adviser Adviser |

(BAL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)

(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS

| | |
|--|--|
| RACHKOV, Sergei (Mr.) Member, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security Member, High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism Leader of the delegation | Member of the Council of the Republic |
| SAVINYKH, Andrei (Mr.) Member, Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs | Member of the House of Representatives |
| KOLESNIK, Valery (Mr.) Ambassador BORISYONOK, Viktor (Mr.) Diplomatic corps | |

BELGIUM - BELGIQUE

| | |
|---|--|
| COGOLATI, Samuel (M.) President of the Group, Leader of the delegation Member, Committee on the Human Rights of Parliamentarians | Member of the Chamber of Representatives (Ecolo) Committee on Energy, Environment and Climate Foreign Affairs Committee Advice Committee regarding EU Matters |
| GRYFFROY, Andries (Mr.) Bureau, Standing Committee on UN Affairs | Member of the Senate (N-VA) Committee on Transversal Matters - Powers of the Regions |
| VERCAMMEN, Peter (Mr.) Secretary of the Group | Deputy Director, Senate |

(Ecolo: Green Party / Les Verts)
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)

BENIN

| | |
|---|--|
| BAKO-ARIFARI, Nassirou (M.) Chef de délégation Membre, Comité des droits de l'homme | Membre de l'Assemblée nationale |
| TCHAOU, Florentin (M.) | Membre de l'Assemblée nationale (UP) Membre de la Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité |
| DAZAN, Hindéwé Herman Constant (M.) Secrétaire de la délégation | Chef de service de la Coopération Interparlementaire de l'Assemblée nationale du Bénin |

(UP: Progressive Union / Union Progressiste)
(BR: Bloc républicain)

BOTSWANA

| | |
|---|---------------------------------------|
| SKELEMANI, Phandu Tombola Chaha (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly |
| MAKWINJA, Wilhemina Tebogo (Ms.) | Member of the National Assembly (BDP) |
| SALESHANDO, Dumelang (Mr.) | Member of the National Assembly (BCP) |
| MOTAOSANE, Palelo Keitseope (Mr.) | Member of the National Assembly (BDP) |
| DITHAPO, Barbara Ntheeleng (Ms.) Member of ASGP | Clerk of the National Assembly |
| Secretary to the delegation KEEKAE, Lesedi (Mr.) | Adviser |

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)
(BCP: Botswana Congress Party / Parti du Congrès de Botswana)

BULGARIA – BULGARIE

| | |
|---|-------------------------------------|
| KIROVA, Rositsa (Ms.) Leader of the delegation | Deputy Speaker of Parliament (GERB) |
|---|-------------------------------------|

(GERB: Citizens for European Development of Bulgaria / Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie)

CABO VERDE

| | |
|--|---|
| DA LUZ, Armindo João (Mr.) Leader of the delegation | Deputy Speaker of the National Assembly (MPD) |
| MENDES ALMEIDA, Adélsia de Jesus (Ms.) | Member of the National Assembly (PAICV) |
| MONTEIRO DE ANDRADE LOPES, Leila Leonor (Ms.) Secretary of the group | Executive Secretary |

(MPD: Movement for Democracy / Mouvement pour la démocratie)
(PAICV: African Party for the Independence of Cabo Verde / Parti africain pour l'indépendance du Cabo Verde)

CAMBODIA - CAMBODGE

| | |
|--|--|
| SUOS, Yara (Mr.) Leader of the delegation | Member of the National Assembly Chairman of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media |
| YANG, Sem (Mr.) | Member of the Senate, Chairman of Commission on Human Rights, Complaints Reception and Investigation |
| CHHIT, Kim Yeat (Mr.) | Member of the Senate Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media |
| SOKUN, Ty (Mr.) | Member of National Assembly Secretary of the Commission on Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media of the National Assembly |
| CHANDARA, Khut (Mr.) | Member of National Assembly Member of the Commission on Planning, Investment, Agriculture, Rural Development, Environment, and Water resources |
| SAMNANG, Yeap (Mr.) | Committee Permanent Representative of ASEAN- CPR |
| SRUN, Dara (Mr.) | Deputy Secretary-General of the National Assembly Member of ASGP |
| CHHIM, Sothkun (Mr.) | Director General of Protocol and International Relations, Adviser |
| HEANG, Thul (Mr.) | Director of the International Relations Department of the Secretariat-General of the National Assembly, Adviser |
| CHHENG, Kimlong (Mr.) | Adviser |
| NGOUN, Kimly (Mr.) | Adviser |
| LIM; Maneth (Ms.) | Adviser |
| SENG, Thy (Mr.) | Adviser |
| Secretary to the delegation | |
| IV, Heang (Mr.) | |
| Ambassador | |
| THENG, Seangleng (Mr.) | Second Secretary of the Embassy |

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC / REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

| | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| PATASSE, Marie Christiane (Mme) | Membre de l'Assemblée nationale |
| ABDEL KARIM, Nabia Koudjou (M.) | Membre de l'Assemblée nationale |

CHILE - CHILI

| | |
|--|--|
| MIX, Claudia (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians Leader of the delegation | Vice-President of the Chamber of Deputies (Com) Human Rights and Native Peoples Committee Committee on Social Development, Overcoming Poverty and Planning |
| UNDURRAGA, Francisco (Mr.) | Member of the Chamber of Deputies (PE) |
| ILABACA, Marcos (Mr.) | Member of the Chamber of Deputies (PS) |
| ROJAS, Luis (Mr.) | Member of the Chamber of Deputies Secretary of the Chamber of Deputies |
| PEILLARD, Jacqueline (Ms.) | Director International Affairs of the Chamber of Deputies |
| ZUNIGA, Violeta (Ms.) | Adviser |

(PDC : Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(UDI : Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)

(PS : Socialist Party / Parti socialiste)

(Com : Comunes)

(PE : Political Evolution / Evolution politique)

CHINA - CHINE

| | |
|--|--|
| CHEN, Guomin (Mr.) Member, Executive Committee | Member of the National People's Congress (CPC) Vice Chairman of the Foreign Affairs Committee |
| CHEN, Fuli (Mr.) Member, High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism | Member of the National People's Congress (CPC) Foreign Affairs Committee |
| SHEN, Zheyi (Mr.) | Director of the Foreign Affairs Bureau of the National People's Congress of China |
| ZHENG, Yi (Ms.) | Staff member of the Foreign Affairs Bureau of the National People's Congress of China |

(CPC: Communist Party of China)

CROATIA – CROATIE

| | |
|---|---|
| MARTINČEVIĆ, Natalija (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Croatian Parliament (NS) Chairperson of the Committee on Information, Computerisation and the Media |
|---|---|

KOHAROVIC, Nebojsa (Mr.)
Ambassador

(HDZ : Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)

(NS: People's Party - Reformists)

CZECH REPUBLIC – REPUBLIQUE TCHEQUE

| | |
|---|--|
| VOJTKO, Viktor (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Chamber of Deputies (STAN) |
| FIFKA, Petr (Mr.) | Member of the Chamber of Deputies (KDU) |
| HORSKÁ, Miluše (Ms.) | Member of the Senate (ODS) |
| NYTRA, Zdenek (Mr.) | Member of the Senate (ODS) |
| KOSARIKOVA, Katerina (Ms.) Secretary of the delegation | Adviser |
| TUČKOVÁ, Alena (Ms.) Secretary of the Group | |
| DOLECEK, Jaroslav (Mr.) Diplomatic corps | |
| HORCICKOVA, Jana (Ms.) Diplomatic corps | |

(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)

(STAN : Mayors and Independents / Maires et indépendants)

(KDU : Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

| | |
|--|--|
| MUNDELA KANKU, Eddy (M.) Président du Groupe, Chef de la délégation | Premier Vice-président du Sénat (UDPS) Co-président du Groupe UIP, Président du Groupe géopolitique africain |
| FURAHA MUYUMBA, Francine (Mme.) | Sénatrice, Présidente de la Commission permanente des relations extérieures (PPRD) |
| BIKENGE, MUSIMBI, Jérôme (M.) | Sénateur |
| ZETA BAMANYISA, Anita (Mme.) | Sénatrice (FNSD) |
| BAYUKITA MAKULA James (M.) | Sénateur |
| TSHIYAYA, Francis (M.) | Secrétaire particulier du Premier Vice-Président du Sénat |
| NGUVULU KHOJI, Jean (M.) Membre de l'ASGP | Secrétaire général |
| KALALA MAYI-MALE, Jean-Claude (M.) | Secrétaire |
| KAPAND ROHANI, Bosco (M.) | Secrétaire |

MUTUMBE MBUYA, Crispin (M.)
KANIKA SUMBAYI, Philibert (M.)

Conseiller parlementaire
Conseiller Coordonnateur du Bureau d'études de
l'Assemblée nationale et Co-Secrétaire administratif du
Groupe national UIP

(UDPS : Union for Democracy and Social Progress / Union pour la Démocratie et le Progrès social)
(PPRD : People's Party for Reconstruction and Democracy / Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie)
(MLC: Movement for the Liberation of Congo / Mouvement de Libération du Congo)

DENMARK – DANEMARK

HEITMANN, Jane (Ms.)
OEKTEM, Fatma (Ms.)
LANGHOFF, Rasmus Horn (Mr.)
BLIXT, Liselott (Ms.)
VALENTIN, Kim (Mr.)

Member of the Danish Parliament (V)
Member of the Danish Parliament (V)
Member of the Danish Parliament (S)
Member of the Danish Parliament
Member of the Danish Parliament (V)
Cultural Affairs Committee
European Affairs Committee
Secretary General

JENSEN, Torben (Mr.)
Member of the ASGP
KJELGAARD, Kamilla (Ms.)
Secretary of the delegation
LARSON, Claudius (Mr.)
LARSEN, Lars Bo (Mr.)
Diplomatic corps

Adviser

Higher Executive Officer, Danish Parliament

(EL: The Red-Green Alliance / L'Unité-Alliance rouge-verte)
(V : The Liberal Party / Le Parti libéral)
(S: The Social Democratic Party / Le Parti socio-démocratique)

ECUADOR – EQUATEUR

ANDRADE MUÑOZ, Wilma P. (Ms.)
Member, Bureau of Women Parliamentarians
Leader of the delegation
WEBER, Geraldine (Ms.)
JACHERO, Elias (Mr.)
MUÑOZ LOPEZ, Christian Pabel (Mr.)
Bureau, Standing Committee on Sustainable
Development
CORDERO, Ana Belen (Ms.)
GALARZA, Alejandro (Mr.)

Member of the National Assembly (ID)

Member of the National Assembly (PSC)
Member of the National Assembly (PSC)
Member of the National Assembly (UNES)

Member of the National Assembly (CREO)
Adviser

(ID: Democratic Left / Parti de la gauche démocratique)
(UNES: Union for hope / L'union pour l'espoir)
(CREO: Creando Oportunidades)
(PK: Pachakutik Plurinational Unity Movement – New Country / Le Mouvement de l'unité plurinational Pachakutik)
(PSC: Social Christian Party / Le Parti social-chrétien)

EGYPT – EGYPTE

GEBALY, Hanafi (Mr.)
Leader of the delegation
DARWISH, Karim (Mr.)

SARI ELDIN, Hani (Mr.)

Speaker of the House of Representatives

Member of the House of Representatives (MW)
Chair of the Foreign Relations Committee
Member of the Senate
Chairman of the Financial, Economic and Investment
Committee
Member of the House of Representatives

Member of the House of Representatives

ATTIA, Sahar (Ms.)
Vice-Chair, Working Group on Science and Technology
AL-BAZZAR, Sahar (Ms.)
President, Board of the Forum of Young
Parliamentarians

| | |
|---|------------------------------------|
| AYYOUB AWADALLAH, Aida Nassif (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Senate (MW) |
| NOUR EL DIN, Haytham (Mr.) | Director, House of Representatives |
| MANAA, Ahmed (Mr.) Member of the ASGP | Secretary General |
| KAMEL, Mahmoud (Mr.) | Protocol officer, Adviser |
| AHMED, Ahmed (Mr.) Diplomatic corps | |
| REDA, Ramy (Mr.) Diplomatic corps | |

(MW : Nation's Future Party / Parti de l'avenir de la nation (Mostakbal Watan))

EQUATORIAL GUINEA – GUINEE EQUATORIALE

| | |
|---|-----------------------------|
| MOHABA MESSU, Gaudencio (Mr.) Leader of the delegation | Chamber of Deputies |
| NTUGU NSA, Atanasio-Ela (Mr.) | Member of the Senate (PDGE) |
| OONO EDJANG, Silvia-Paloma (Ms.) Member, Board of Young Parliamentarians Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Senate (PDGE) |
| ESONO ABE, Bienvenido Ekua (Mr.) | Secretary General |
| OBIANG MAYE, Victorino-Nka (Mr.) | Adviser |

(PDGE: Democratic Party of Equatorial Guinea / Parti Démocratique de Guinée Equatoriale)

ESTONIA – ESTONIE

| | |
|--|--|
| KIVIMÄGI, Toomas (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Estonian Parliament (RP) Deputy Chairman of the Legal Affairs Committee |
| TUUS-LAUL, Marika (Ms.) | Member of the Estonian Parliament (EceP) Social Affairs Committee |
| HELME, Helle-Moonika (Ms.) | Member of the Estonian Parliament (EceP) |
| KYTT, Helmen (Ms.) | Member of the Estonian Parliament (SD) |
| HABICHT, Antero (Mr.) Member of ASGP | Secretary General |
| OTSTAVEL, Enel (Ms.) | Adviser |

(RP : Estonian Reform Party / Parti de la réforme)
(SD : Estonian Social Democratic Party / Parti social-démocrate estonien)
(EceP : Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ESWATINI

| | |
|---|--|
| BUJELA, Nokunceda (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians Leader of the delegation | Member of the House of Assembly |
| DLAMINI, Mkhululi Sibusiso (Mr.) | Member of the House of Assembly Chair of the Economic Planning and Development Portfolio Committee Member of the Finance Portfolio Committee Member of the Public Works and Transport Portfolio Committee |
| MAGAGULA, Wilfred Sifiso (Mr.) | Member of the House of Assembly |
| SHABANGU, Treasure Sabelo (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |

FINLAND – FINLANDE

| | |
|--|--------------------------|
| JÄRVINEN, Heli (Ms.) President of the Group Leader of the delegation Rapporteur, Standing Committee on Sustainable Development | Member of Parliament (G) |
|--|--------------------------|

| | |
|--|---|
| TYNKKYNNEN, Sebastian (Mr.) Vice-President of the Group | Member of Parliament (PS) |
| TANUS, Sari (Ms.) | Member of Parliament (PDC) |
| KYLLONEN, Merja (Mr.) | Member of Parliament (VAS) |
| HUTTUNEN, Marja (Ms.) Secretary of the Group | Assistant for the International Affairs, Parliament |
| VUOSIO, Teemu (Mr.) Secretary of the Group | Secretary for the International Affairs, Parliament |
| LEHTIMAKI, Outi (Ms.) Secretary of the Group | Adviser |

(G : The Greens / Les Verts)
(PS : The Finns Party / Parti des Finlandais)
(VAS : Left Alliance / l'Alliance de gauche)
(PDC : Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

FRANCE

| | |
|---|---|
| BLANC, Etienne (M.) Membre, Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale Chef de la délégation | Sénateur (LR) |
| ESSAYAN, Nadia (Mme) Membre, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient | Membre de l'Assemblée nationale (Modem) |
| JOURDA, Gisèle (Mme) | Sénatrice (PS) |
| LARIVE, Michel (M.) Président, Groupe de travail sur la science et la technologie | Membre de l'Assemblée nationale (FI) |
| RENAUDINEAU, Guillaume (M.) Secrétaire du Groupe | Conseiller, Sénat |
| SADOUN, Mohamed (M.) | Conseiller, Assemblée nationale |

(EELV: Ecologic Europe, the Greens / Europe Ecologie, les Verts)
(PS : Socialist Party / Parti Socialiste)
(LR : The Republicans / Les Républicains)
(FI : La France insoumise)
(Modem : Democratic movement / Mouvement démocrate)

GERMANY - ALLEMAGNE

| | |
|---|---|
| BRINKHAUS, Ralph (Mr.) Leader of the delegation | Member of the German Bundestag (CDU/CSU) |
| MÜNTEFERING, Michelle (Ms.) | Member of the German Bundestag (SPD) |
| HOFFMANN, Christoph (Mr.) | Member of the German Bundestag (FDP) |
| LECHTE, Ulrich (Mr.) Member, Board of Young Parliamentarians | Member of the German Bundestag (FDP) |
| BYSTRON, Petr (Mr.) | Member of the German Bundestag (AfD) |
| ALBIN, Silke (Ms.) Member of the ASGP | Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for Research and External Relations, German Bundestag |
| ZÁDOR, Katalin (Ms.) Secretary to the Delegation | International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag |
| GRIMM, Thomas (Mr.) | Adviser, International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag |
| LEPEL, Ina (Ms.) Ambassador | |

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(AfD: Alternative for Germany / Alternative pour l'Allemagne)
(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)

GHANA

| | |
|--|-----------------------------|
| KYEI-MENSAH-BONSU, Osei (Mr.) Leader of the Delegation | Member the Parliament (NDC) |
| IDDRISU, Habib (Mr.) | Member of Parliament (NPP) |
| GOMASHIE, Aba Dzifa (Ms.) | Member of Parliament (NDC) |
| APPIAGYEI, Patricia (Ms.) | Member of Parliament (NPP) |
| IBRAHIM, Ahmed (Mr.) | Member of Parliament (NDC) |
| IDDRISU, Haruna (Mr.) | Member of Parliament (NDC) |
| BREFO-BOATENG, Evelyn (Ms.) Secretary to the delegation | Adviser |
| DABAGA, James (Mr.) | Adviser |
| ACHEAMPONG, Richard Kwame (Mr.) | Adviser |
| ATTOR, Kofi (Mr.) | Adviser |
| OSEI, Sheba Nana Afriyie (Ms.) | Adviser |
| NSIAH, Cyril Kwabena Oteng (Mr.) Member of ASGP | Clerk to Parliament |

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)

(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GREECE – GRECE

| | |
|---|---|
| GKIKAS, Stefanos (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs Special Standing Committee on Armament Programs and Contracts Committee on Parliament's Finances |
| GIOGIAKAS, Vassileios (Mr.) | Member of the Hellenic Parliament (ND) Standing Committee on Social Affairs Standing Committee on Production and Trade Special Permanent Committee of the Regions |
| MOUZALAS, Ioannis (Mr.) | Member of the Hellenic Parliament (SYRIZA) |
| KARTSAKLI, Aikaterini (Ms.) Secretary to the group | Adviser |
| KARANASOS, Panagiotis (Mr.) | Adviser |

(ND : New Democracy / Nouvelle démocratie)

(SYRIZA :Coalition of the Radical Left / Coalition de la gauche radicale)

GUATEMALA

| | |
|---|--|
| RAMIREZ, Thelma (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Congress of the Republic (UNE) |
|---|--|

(UNE: National Unity of Hope / Union nationale de l'espérance)

GUINEA - GUINEE

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| BALDE, Mamadou Fadia (M.) | Membre de l'Assemblée nationale |
| CONTE, Fanta (Mme.) | Membre de l'Assemblée nationale |

(UDG: Democratic Union of Guinea / Union démocratique de Guinée)

GUINEA-BISSAU – GUINEE-BISSAU

| | |
|--|---|
| CAMARA, Caramo (M.) Chef de la délégation | Membre de l'Assemblée nationale populaire (PAIGC) |
|--|---|

(PAIGC: Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert)

GUYANA

| | |
|--|--|
| NADIR, Manzoor (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly |
| NANDLALL, Mohabir Anil (Mr.) | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PPP/C) |
| PARAG, Savitri (Ms.) | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (PPP/C) |
| HASTINGS-WILLIAMS, Dawn (Ms.) | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (APNU+AFC) |
| JONES, Christopher (Mr.) | Member of Parliament of the Co-operative Republic of Guyana (APNU+AFC) |
| ISAACS, Sherlock (Mr.) | Clerk of the National Assembly |
| CHARLES, Carlleta (Ms.) Secretary of the Delegation | Parliamentary Executive Officer |
| CHATTERPAUL, Juleanna (Ms.) | Secretary |
| SCIOPIO, Alanzo (Mr.) | Public Relations, Adviser |

(PPP/C: Peoples's Progressive Party / Civic)
(PNCR: Peoples National Congress Reform)
(APNU: A Partnership for National Unity)
(AFC: Alliance for Change)

ICELAND – ISLANDE

| | |
|---|---------------------------|
| GUNNLAUGSSON, Sigmundur Davíð (Mr.) Vice-Chair of the delegation Leader of the delegation | Member of Parliament (CP) |
| FRIDRIKSSON, Johann Fridrik (Mr.) | Member of Parliament (PP) |
| BANG, Arna Gerður (Ms.) Secretary of the Group | Advisor, Parliament |

(CP : Centre Party / Parti du Centre)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

INDIA – INDE

| | |
|---|---|
| MAHTAB, Bhartruhari (Mr.) Leader of the delegation Bureau, Standing Committee on Peace and International Security | Member of the House of the People (BJD) |
| DAYAL RAM, Vishnu (Mr.) Bureau, Standing Committee on Sustainable Development | Member of the House of the People (BJP) |
| VIJAYKUMAR GAVIT, Heena (Ms.) Member, Working Group on Science and Technology | Member of the House of the People (BJP) |
| MAADAM, Poonamben (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the House of the People (BJP) |
| NIKHIL KHADSE, Raksha (Ms.) Member, Board of Young Parliamentarians | Member of the House of the People (BJP) |
| ZAFAR ISLAM, Syed (Mr.) | Member of the Council of States |
| KUMAR, Ajay (Mr.) Secretary of the Group | Adviser |
| SINGH, Yogendra (Mr.) | Deputy Secretary, Adviser |
| LINGALA, Venkata Ramana (Mr.) | Adviser |
| CHANDRA TIWARI, Mahesh (Mr.) | Adviser |
| ANAND, Rakesh (Mr.) | Rajya Sabha Secretariat, Adviser |

(BJP: Bharatiya Janata Party / Parti Bharatiya Janata)
(BJD: Biju Janata Dal)

INDONESIA – INDONESIE

| | |
|---|--|
| LODEWIJK, F. Paulus (Mr.) Leader of the Delegation | Deputy Speaker of the House of Representatives (GOLKAR) |
| RACHMAT, Gobel (Mr.) | Deputy Speaker of the House of Representatives (NASDEM) |
| ISKANDAR, Muhaimin (Mr.) | Deputy Speaker of the House of Representatives (PKB) |
| ZON, Fadli (Mr.) Member, Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security | Member of the House of Representatives (Gerindra) Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation |
| DHIELAFARAREZ, Gilang | Member of the House of Representatives |
| RUDANA, Putu Supadma (Mr.) | Member of the House of Representatives (PD) Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation |
| SERA, Mardani Ali (Mr.) | Member of the House of Representatives (PKS) Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation |
| TOHIR, Achmad Hafidz (Mr.) | Member of the House of Representatives (PAN) Vice-Chair of the Committee for Inter-Parliamentary Cooperation |
| ROBA PUTRI, Irene Yusiana (Ms.) | Member of the House of Representatives |
| KOMARUDIN, Puteri Anetta (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the House of Representatives (GOLKAR) |
| ISKANDAR, Indra (Mr.) Member of the ASGP | Secretary General |
| SOETIKNO, Toferry Primanda (Mr.) Adviser to the Head of the Delegation | Adviser |
| WIJAYANTI, Dewi Amelia Tresna (Ms.) Adviser to the delegation | Adviser |
| RETNOASTUTI, Endah T.D. Secretary of the Group | Adviser, Head of Bureau KSAP |
| (PDI-P: Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte) | |
| (Gerindra : Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie) | |
| (PKB : National Awakening Party / Parti du réveil national) | |
| (PKS : Justice and Prosperous Party / Parti de la justice et de la prospérité) | |
| (PD : Democratic Party / Parti démocratique) | |
| (PAN : National Mandate Party / Parti du populaire national) | |
| GOLKAR | |

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE D’)

| | |
|---|--|
| REZAKHAH, Mojtaba (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Islamic Parliament of Iran |
| REZAEI, Ali (Mr.) | Member of the Islamic Parliament of Iran |
| MORTEZA, Mahmoud Vand (Mr.) | Member of the Islamic Parliament of Iran |
| FATHI, Moshen (Mr.) | Member of the Islamic Parliament of Iran |
| AZAD, Elham (Ms.) | Member of the Islamic Parliament of Iran |
| GHASSEM POUR, Amir Abbas (Mr.) Secretary to the delegation | |
| KORDLOU, Mohammad Hossein (Mr.) | Protocol officer |
| AGHAMOHAMMADI, Zahra (Mr.) | Adviser |
| KHOSH HEIKAL AZAD, Mohammad (Mr.) Ambassador | |

ISRAEL

| | |
|---|--------------------------------------|
| DICTER, Avi (Mr.) Leader of the delegation Member, Committee on Middle East Questions | Member of Parliament (Likud) |
| SHPAK, Nira (Ms.) MARGALIT, Liat (Ms.) Secretary of the group | Member of Parliament (YA) Adviser |
| RETTMAN, Hanan (Ms.) Secretary to the delegation | Adviser |

(Likud: Conservative / Conservateur)
(YA : Yesh Atid)

ITALY – ITALIE

| | |
|---|---|
| CASINI, Pier Ferdinando (Mr.) Honorary IPU President President of the Group Leader of the delegation | Member of the Senate Member of the Foreign Affairs Committee |
| SORBELLO, Roberto (Mr.) Secretary General of the Group | Adviser, Chamber of Deputies |
| RADONI, Susanna (Ms.) Secretary of the Group | Adviser, Protocol, Chamber of Deputies |
| PINELLI, Alessio LATTERI, Benedetto (Mr.) Ambassador | Spokesman for President Casini |

(M5S: Movimento 5 Stelle / Five Stars Movement / Mouvement Cinq Etoiles)
(PD: Partito Democratico / Democratic Party / Parti Démocrate)

JAPAN - JAPON

| | |
|--|--|
| TANAKA, Kazunori (Mr.) Leader of the delegation | Member of the House of Representatives (LDP) |
| KONDO, Shoichi (Mr.) NAKANISHI, Satoshi (Mr.) | Member of the House of Representatives (CDP) Member of the House of Councillors (LDP) |
| HACHIRO, Yoshio (Mr.) TSUCHIDO, Shu (Mr.) | Member of the House of Councillors (CDP) Adviser, House of Representatives |
| NISHIHARA, Narumi (Ms.) OGAWA, Akiko (Ms.) | Adviser, House of Representatives Adviser, House of Councillors |
| NISHIKIDO, Kazuma (Mr.) MORI, Haruna (Ms.) | Adviser, House of Councillors Adviser, House of Councillors |

(LDP: Liberal Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(CDP: The Constitutional Democratic Party of Japan / Parti démocrate constitutionnel du Japon)

JORDAN – JORDANIE

| | |
|---|--|
| ALZIADIN, Haitham (Mr.) Leader of the delegation | Vice President of the House of Representatives |
| ALHELALAT, Mohammad (Mr.) A. MASADEH, Mohd Taiser (Mr.) | Member of the House of Representatives Member of the House of Representatives |
| ABU SUAILIK, Mohd (Mr.) ALZABEN, Naifeh (Ms.) | Member of the House of Representatives Member of Parliament |
| ALRIYATI, Tamam (Ms.) JARADAT, Mohammad (Mr.) | Member of Parliament Member of the House of Representatives |
| AL WAKED, Abdel Rahim Maher (Mr.) Member of the ASGP | Secretary General of the House of Representatives |
| HAWAMDEH, Hazem Mamdouh Abdel Aziz (Mr.) ALMASHAKBEEH, Adnan (Mr.) | Adviser, Director of Inter-Parliamentary Affairs Adviser |
| ABU RUMMAN, Aryad (Mr.) | Adviser |

KAZAKHSTAN

| | |
|---|---|
| KUSPAN, Aigul (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Chairperson of the Committee on Foreign Affairs, Defense and Security |
| ABAKANOV, Yeldos (Mr.) | Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on issues of ecology and environmental management |
| SKAKOVA, Aizhan (Ms.) | Member of the Mazhilis of the Parliament of the Republic of Kazakhstan Committee on issues of ecology and environmental management |
| BOKEBAYEV, Kazbek (Mr.) Diplomatic corps | |
| KHISSIMOV, Ayan (Mr.) Diplomatic corps | |

(Nur Otan : People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique " Nur Otan ")

KENYA

| | |
|---|---|
| LUSAKA, Kenneth (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the Senate Chairperson of the Senate Business Committee |
| KIHIKA, Susan Wakarura (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Senate (JP) |
| ODJOL, Jacqueline (Ms.) Chair, High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism | Member of the National Assembly (ODM) National Cohesion and Equal Opportunities Departmental Committee on Sports, Culture and Tourism |
| NOOR, Sophia Abdi (Ms.) President, Standing Committee on United Nations Affairs | Member of the National Assembly (PDR) |
| KIARIE, John (Mr.) Member, Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law | Member of the National Assembly (JP) |
| AMOLLO, Lawrence Odak Ochieng (Mr.) | Adviser, Senate |
| KISIANGANI, Rose Natecho (Ms.) | Adviser, Senate |
| MUSANDU, Anna Alice Adhiambo (Ms.) | Adviser, National Assembly |

(ODM : Orange Democratic Movement / Mouvement démocratique orange)
(JP : Jubilee Party / Parti Jubilee)
(PDR : Party for Development and Reform / Parti pour le développement et la réforme)

KUWAIT – KOWEIT

| | |
|--|--|
| AL-GHANIM, Marzouq (Mr.) President of the Group, Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly |
| ALAZEMI, Salman (Mr.) | Member of the National Assembly |
| AL-SALEH, Hisham (Mr.) | Member of the National Assembly |
| AL MATAR, Hamad (Mr.) | Member of the National Assembly |
| ALMUTAIRI, Abaid (Mr.) | Member of the National Assembly |
| ALFARES, Rana (Ms.) | Member of the National Assembly |
| ABDULLAH, Amer (Mr.) | Director |
| ALAJMI, Mobarak (Mr.) | Head Section of Protocol, National Assembly |
| ALMUTAWA, Amal (Ms.) | Deputy Secretary General |
| ALHARBAN, Talal (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |
| ALSUBAIE, Sara (Ms.) Secretary of the delegation | Political Researcher – Inter-Parliamentary Organization Department, National Assembly |
| ALAWADHI, Abdullah (Mr.) | Adviser, Director of Foreign Relations and Protocol, Office of the Speaker |

| | |
|--------------------------|---|
| ALBEHBEHANI, Ahmad (Mr.) | Adviser, Political Researcher - IPU Affairs Section |
| ALSUBAIE, Meslet (Mr.) | Adviser, Media |
| AL-ANEZI, Meshal (Mr.) | Adviser, Director |
| ALSANAD, Mohammed (Mr.) | Adviser |

LAO PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE DU LAOS

| | |
|--------------------------------|--|
| PRASEUTH, Sanya (Mr.) | Member of Parliament Chairman of the Foreign Affairs Committee |
| KONGPHALY, Thanta (Mr.) | Member of Parliament Vice-Chairman of the Planning, Finance and Audit Committee |
| PHONETHIP, Chansoda (Ms.) | Member of Parliament, Vice President of the Lao Women Union's Executive Committee |
| ANOTHAY, Khemphone (Mr.) | Director General of Inter-Parliamentary Relations Department |
| ANANTHA, Soutsakhone (Mr.) | Head of Inter-Parliamentary Relations Division |
| KEOLA, Anyphet (Ms.) | Adviser |
| PHANDANOUVONG, Vilaysack (Ms.) | Adviser |
| SIDSENA, Phomma (Mr.) | |
| Ambassador | |

LATVIA – LETTONIE

| | |
|----------------------------|---|
| TEIRUMNIEKS, Edmunds (Mr.) | Member of Parliament (NA) Social and Employment Matters Committee |
| Leader of the delegation | Secretary of the Sustainable Development Committee |
| JUDINS, Andrejs (Mr.) | Member of Parliament (JV), Chairman of the Citizenship, Migration and Social Cohesion Committee Human Rights and Public Affairs Committee |

(JV: New Unity / Nouvelle unité)

(NA: National Alliance / Alliance nationale)

MADAGASCAR

| | |
|---|---|
| RAKOTOMALALA, Miarintsoa Andriantsitonta (M.) | Membre de l'Assemblée nationale |
| Chef de la délégation | Président du Réseau des jeunes parlementaires de Madagascar |
| Membre, Forum des jeunes parlementaires | |
| RAKOTOSON Hubert (M.) | Membre de l'Assemblée nationale |
| RAKOTOARISON Adrian Braun (M .) | Directeur de la Législation |

MALAWI

| | |
|-------------------------------|---|
| GOTANI HARA, Catherine (Ms.) | Speaker of the National Assembly |
| Leader of the delegation | |
| MLOMBWA, Claude Clement (Mr.) | Member of the National Assembly (MCP) |
| JOLOBALA, Esther (Ms.) | Member of the National Assembly (UDF) |
| KANDODO, Kenny (Mr.) | Member of the National Assembly (MCP) |
| KAPICHILA, Misolo (Mr.) | Member of the National Assembly (UDF) |
| MUSOWA, Victor (Mr.) | Member of the National Assembly (DPP) |
| MWENYEHELI, Jeffrey (Mr.) | Deputy Clerk of Parliament, National Assembly |
| Secretary to the delegation | |
| KILIMO, Constance (Ms.) | Protocol Officer |
| Member of ASGP | |
| KALEMBA, Fiona (Ms.) | Secretary General |
| DUBE, Gerald (Mr.) | Adviser |
| CHIKANDIRA, Nancy (Ms.) | Adviser |
| Secretary to the delegation | |

(MCP: Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)

(UDF: United Democratic Front / Front démocratique unifié)

(DPP: Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

MALAYSIA - MALAISIE

| | |
|---|---|
| SULAIMAN, Ma'mun (Mr.) Leader of the delegation | Member of the House of Representatives Member Special Select Committee on Rights and Gender Equality (WARISAN) |
| IBHARIM, Nurul Fadhilah (Ms.) Secretary to the delegation | Assistant Secretary, International Relations and Protocol Division, House of Representatives |
| MOHD ADHAM, Noor Aida (Ms.) Diplomatic Corps | Adviser |
| (PAS: Pan-Malaysian Islamic Party / Parti islamique pan-malaisien) | |
| (PKR: People's Justice Party / Parti pour la justice du peuple) | |
| (WARISAN: Sabah Heritage Party / Parti Warisan Sabah) | |

MALDIVES

| | |
|--|-------------------------------------|
| SHAREEF, Adam (Mr.) Leader of the delegation | Member of the People's Majlis (MNP) |
| RAEE, Mohamed (Mr.) | Member of the People's Majlis (MDP) |
| MAHMOOD, Jeehan (Ms.) | Member of the People's Majlis (MDP) |
| THARIQ, Ahmed (Mr.) | Member of the People's Majlis (PPM) |
| NIUSHA, Fathimath (Ms.) Member of ASGP | Secretary General |
| BADHREE, Zuyyina (Ms.) Secretary of the Group | Adviser |
| (MDP : Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives) | |
| (PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives) | |
| (MNP : Maldives National Party / Parti National des Maldives) | |

MALTA – MALTE

| | |
|--|---|
| FARRUGIA, Angelo (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the House of Representatives |
| BAJADA, Ian Paul (Mr.) Secretary of the Group | Manager II (Research), House of Representatives |

MAURITIUS - MAURICE

| | |
|---|---------------------------------------|
| PHOKEER, Soorojdev (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly |
| JUTTON, Teenah (Ms.) Member, Board of Young Parliamentarians | Member of the National Assembly (MSM) |
| RAMCHURN, Urmeelah Devi (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |
| (MSM: Mouvement Socialiste Militant) | |
| (MLP: Mauritius Labour Party / Parti travailliste mauricien) | |

MEXICO – MEXIQUE

| | |
|--|--|
| MARTÍNEZ GARCÍA, Verónica (Ms.) Leader of the delegation | Vice-Speaker of the Senate (PRI) |
| GUERRA, Marcela (Ms.) Leader of the delegation | Vice-President of the Chamber of Deputies |
| CARVAJAL ISUNZA, Sofía (Ms.) | Member of the Chamber of Deputies (PRI) |
| GOMEZ DEL CAMPO, Mariana (Ms.) | Member of the Chamber of Deputies (PAN) |
| GARCIA SEGURA, Marisol (Ms.) | Member of the Chamber of Deputies (Morena) |
| LÓPEZ CASTRO, Cynthia Iliana (Ms.) | Member of the Chamber of Deputies (PRI) |
| (PRI : Institutional Revolutionary Party / Parti révolutionnaire institutionnel) | |
| (PAN : National Action Party / Parti de l'Action nationale) | |
| (Morena : National Regeneration Movement / Mouvement de la régénération nationale) | |

MONACO

| | |
|--|--|
| NOTARI, Fabrice (M.) Chef de la délégation Président du Groupe Commission permanente du développement durable | Membre du Conseil national (PM) Président de la Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union Européenne |
| FRESKO-ROLFO, Béatrice (Mme) | Membre du Conseil national (HM) |
| (PM: Primo! Monaco as Priority / Primo! Priorité Monaco) (HM: Monaco Horizon / Horizon Monaco) | |

MOROCCO – MAROC

| | |
|--|---|
| TALBI EL ALAMI, Rachid (M.) Président du Groupe Chef de la délégation | Président de la Chambre des Représentants (RNI) |
| TOUIZI, Ahmed (M.) SLASSI, Khaddouj (Mme) CHOUMAIS, Hassan (M.) AIT MIK, Kamal (M.) EL KHADI, Najib (M.) Président de l'ASGP | Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) Membre de la Chambre des Représentants (USFP) Membre de la Chambre des Conseillers (PAM) Membre de la Chambre des Conseillers (RNI) Secrétaire général, Chambre des Représentants |
| SATRAOUY, Said (M.) Secrétaire administratif du Groupe DRIOUICHE, Abdelwahad (M.) Secrétaire de la délégation CHAQRI, Ahmed (M.) | Chef de la Division des relations multilatérales, Chambre des Représentants Conseiller général chargé de la diplomatie parlementaire, Chambre des Conseillers Chef de Cabinet du Président de la Chambre des Représentants |
| ADENNOUN, Khalid (M.) | Conseiller au cabinet du présidents, Chambre des Représentants |
| BENABDELLAH, Ouadia (M.) | Diplomatic corps |
| (RNI : Rassemblement national des indépendants) (USFP : Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste des forces populaires) (PAM : Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité) | |

MOZAMBIQUE

| | |
|---|---|
| MULEMBWE, Eduardo (Mr.) President of the Group Leader of the delegation | Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO) |
| MALEMA, Lucinda Bela (Ms.) | Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO) Vice Chairman of the Social Affairs Committee |
| MUSSAGY, Gania (Ms.) MANJATE, Narcisio (Mr.) Secretary of the Group Member of the ASGP | Member of the Assembly of the Republic (RENAMO) |
| MADROBA, José (Mr.) | Adviser |
| (FRELIMO : Mozambique Liberation Front / Front de libération du Mozambique) (RENAMO : Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique) | |

NAMIBIA – NAMIBIE

| | |
|--|---|
| KATJAVIVI, Peter (Mr.) Leader of the delegation President of the Group Bureau, Standing Committee on UN Affairs | Speaker of the National Assembly Chairperson of the IPU; Standing Committee on Standing Rules and Orders and Internal Arrangements; Standing Committee on Privileges (SWAPO) |
| MUHA, Sinimbo Lukas (Mr.) MUTEKA, Emma Tangi (Ms.) KAZONGOMINJA, Peter C K R (Mr.) KAIZEMI, Hope (Ms.) | Speaker of the National Council (SWAPO) Member of National Assembly Member of National Assembly Member of National Assembly |

| | |
|---|---------------------------------------|
| KANDETU, Lydia (Ms.) Secretary, Member of the ASGP | Secretary, National Assembly |
| SHALI, Auguste Tegelela (Ms.) | Parliamentary Clerk, National Council |
| KAVHURA, Petrus Muyenga (Mr.) | Adviser |
| FINNIES, Shaandre (Mr.) | Adviser |
| NAMISEB, Tousy Johannes (Mr.) Member of ASGP | Adviser |
| TJAONDJO, Cornelia (Ms.) Secretary of the Group | Deputy Director |
| KAVANGA, Rivaldo (Mr.) | Adviser |
| SILUME, Morgan Simaiaa (Mr.) | Adviser |

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

NEPAL

| | |
|--|---|
| TIMISLINA, Ganesh Prasad (Mr.) Leader of the delegation | Chairperson of the National Assembly |
| KARKI, Surendra Kumar (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| SHRESTHA, Bhairab Sunder (Mr.) | Member of the National Assembly |
| DEVAKOTA, Anita (Ms.) | Member of the National Assembly |
| ARGARIYA, Uma Shankar (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| GAUTAM, Bharat Raj (Mr.) | General Secretary of the Federal Parliament |
| PHUYAL, Rajendra (Mr.) | Secretary of National Assembly, Adviser |
| AKELA PAUDEL, Govinda (Mr.) | Chief Secretary of Chairperson of National Assembly, Adviser |
| UPADHYAYA ACHARYA, Rekha (Ms.) | Under Secretary, Federal Parliament Secretariat, Adviser |

NETHERLANDS – PAYS-BAS

| | |
|--|--|
| ATSMA, Joop (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Senate (CDA) |
| GERKENS, Arda (Ms.) Rapporteur, Standing Committee on Democracy and Human Rights | First Deputy Speaker of the Senate (PS) |
| RAVEN, Ton (Mr.) | Member of the Senate (OSF) |
| MULDER, Agnes (Ms.) President, Standing Committee on Sustainable Development | Member of the House of Representatives (CDA) |
| Member, Forum of Women Parliamentarians | |
| NEHMELMAN, Remco (Mr.) | Secretary General of the Senate |
| VAN DER HARST, Laura (Ms.) Member of ASGP | Secretary General of the Senate |
| CHRISTIAANSE, Monique (Ms.) | Adviser |
| Secretary of the delegation | |
| BAKKER-DE JONG, Femmy (Ms.) | Adviser |
| Secretary of the delegation | |

(CDA : Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)

(PS : Socialist Party / Parti socialiste)

(VVD: People's Party for Freedom and Democracy / Parti populaire pour la liberté et la démocratie)

(OSF: Independent Senate Faction)

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE

| | |
|--|---|
| WALL, Louisa (Ms.) President of the Group Leader of the delegation | Member of the House of Representatives (L) |
| SIMPSON, Scott (Mr.) | Member of the House of Representatives (NP) |

(L: New Zealand Labour Party / Parti du travail néo-zélandais)

(NP: National Party / Parti national)

NIGER

| | |
|--|---|
| HABIBOU, Aminatou (Mme) Chef de la délégation | Membre de l'Assemblée nationale (PNDS) |
| DOGARI MOUMOUNI, Oumarou (M.) | Membre de l'Assemblée nationale (FA-Lumana) |
| MADOUYOU, Ousseyna (Mme) | Membre de l'Assemblée nationale (Fallala) |
| OUSMANE, Moussa (M) | Membre de l'Assemblée nationale |
| SABO, Marimou (Mme) | Conseillère |

(PNDS : Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)
(Fallala : Parti Fallala pour la République)
(FA-Lumana : MODEN/FA-Lumana – Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine=

NIGERIA

| | |
|---|--|
| BARKIYA, Kabir Abdullahi (Mr.) | Member of the Senate Chairman of the Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs |
| ANKA, Lawan Hassan (Mr.) | Member of the Senate Chairman of the Senate Committee on Ecology and Climate Change |
| GALADIMA, Zakariyau M. (Mr.) Bureau, Standing Committee on Peace and International Security | Member of the House of Representatives (APC) |
| FULATA, Abubakar Hassan (Mr.) President, African Geopolitical Group | Member of the House of Representatives (APC) |
| ONANUGA, Adewunmi (Ms.) | Member of the House of Representatives (APC) |
| IBRAHIM, Tukur Kabir (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| OJO, Amos (Mr.) | Clerk to the National Assembly |
| ORUMWENSE, Felix (Mr.) Secretary of the Group | Secretary, Inter-Parliamentary Relations and Protocol |
| UMAR, Shehu (Mr.) | Director, Inter-Parliamentary Organisations |
| FOFAH, Florence (Ms.) Delegation Secretary | IPU Desk Officer |
| UZEME, Okoh Bernard (Mr.) | Clerk, Senate Committee on Inter-Parliamentary Affairs |
| ALFA, Abdulrahman-Naibi Salisu (Mr.) | Clerk, House Committee on Inter-Parliamentary Relations |

(APC: All Progressive Congress / Congrès progressiste)

NORWAY – NORVEGE

| | |
|--|---------------------------|
| MØRLAND, Tellef Inge (Mr.) President of the Group Leader of the delegation | Member of Parliament (L) |
| TRELLEVIK, Ove (Mr.) | Member of Parliament (C) |
| KJERSTAD, Brigit Oline (Ms.) | Member of Parliament (SP) |
| FOSS, Ingunn (Ms.) | Member of Parliament (C) |
| HJEMDAL, Silje (Ms.) | Member of Parliament (P) |
| MYKJÅLAND, Gro Anita (Ms.) | Member of Parliament (CP) |
| FRASER, Thomas (Mr.) Secretary to the delegation | Senior Adviser |
| STOCK, Lisbeth (Ms.) | Adviser |
| GIVERIN, Rut Krüger (Ms.) Diplomatic corps | |
| ROVIG, Eivind Forbord (Mr.) Diplomatic corps | |

(SP : Socialist Left Party / Parti Socialiste de gauche)
(C : Conservative Party / Parti Conservateur)
(P : Progress Party / Parti du progrès)
(CP : Centre Party / Parti du centre)
(L : Labour Party / Parti travailliste)

OMAN

| | |
|--|----------------------------------|
| AL HARTHI, Yaqoob (M.) Leader of the delegation | Member of the Shura Council |
| ALZADJALI; Maryam (Ms.) | Member of the Shura Council |
| AL AMRY; Zahir (Mr.) | Member of the Shura Council |
| AL JUNAIBI, Abdullah (Mr.) | Member of the Shura Council |
| AL HADI, Sariya (Ms.) | Member of the Shura Council |
| AL SAADI, Khalid (Mr.) | Secretary General, State Council |
| AL NADABI, Ahmed (Mr.) | Secretary General, Shura Council |
| AL-BUSAIDI, Etab (Ms.) | Coordination specialist |
| AL HABSI, Abdullah (Mr.) | Adviser, Director |
| AL FARSI, Lamaya (Ms.) | Adviser |

PAKISTAN

| | |
|--|----------------------|
| FAROOQ, Umer (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Senate |
| ARBAB, Sher Ali (Mr.) | Member of Parliament |
| KHAN, Shandana Gulzar (Ms.) | Member of Parliament |
| EZDI, Seemee (Ms.) | Member of Parliament |
| HUMA, Zille (Ms.) | Member of Parliament |
| HAMID, Nausheen (Ms.) | Member of Parliament |
| KAKAR, Anwar-UI-Haq (Mr.) | Member of the Senate |
| YOUNAS, Naqash (Mr.) | Adviser |
| JOVERIA, Salma (Ms.) | Adviser |
| HUSSAIN, Szed Khurram (Mr.) | Adviser |

PARAGUAY

| | |
|---|----------------------|
| LLANO, Blas (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Senate |
|---|----------------------|

POLAND – POLOGNE

| | |
|---|---|
| MORAWSKA-STANECKA, Gabriela (Ms.) Leader of the delegation | Vice-President of the Senate (PPS) |
| BUDNER, Margareta (Ms.) | Member of the Senate |
| KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata (Ms.) Member of the ASGP | Director of the Analysis and Documentation Office, Chancellery of the Senate |
| WÓJCIK-PAWLICZAK, Agata (Ms.) | Expert, Chancellery of the Senate |
| STOCZYNSKA, Beata (Ms.) Diplomatic corps | |

(PPS: Polish Socialist Party / Parti Socialiste Polonais)

PORTUGAL

| | |
|---|---|
| MATOS, Sofia (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Assembly of the Republic (SDP) |
| MARTINS, Hortense (Ms.) Committee on Middle East Questions | Member of the Assembly of the Republic (PS) Economy Committee |
| CARNEIRO, Hugo (Mr.) | Member of the Assembly of the Republic (SDP) |
| SANTOS, Suzana (Ms.) Secretary of the Group | Adviser of the International Relations and Cooperation Division Department, Assembly of the Republic |
| COELHO, Joao (Mr.) | Head of International Division and Cooperation |

(SDP : Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

(PS : Socialist Party / Parti socialiste)

QATAR

| | |
|---|-------------------------------------|
| ALSULAITI, Hamda Bint Hassan (Ms.) Leader of the delegation | Vice-President of the Shura Council |
| ALSULAITI, Abdulla Bin Ali (Mr.) | Member of the Shura Council |
| AL-AHBABI, Mohammed Bin Mahdi (Mr.) President, Standing Committee on Peace and International Security | Member of the Shura Council |
| AL-FADALA, Ahmad Nasser (Mr.) Member of the ASGP | Secretary General |
| ALQADI, Abderrahmane (Mr.) | Adviser |
| BOUCHKOUJ, Nouredine (Mr.) | Legal Expert, Shura Council |
| ALKAABI, Sarea (Mr.) | Adviser |
| ALHASSAN, Mohammed Hamad (Mr.) | Adviser |
| ALEMADI, Ahmed bin Mohamed (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |
| AL HASNI, Muchsin (Mr.) | Protocol Officer |
| ALHADEY, Hayder (Mr.) | Protocol Officer |

REPUBLIC OF KOREA – REPUBLIQUE DE COREE

| | |
|---|--|
| PARK, Byeong-seug (Mr.) Leader of the Delegation | Speaker of the National Assembly |
| KANG, Jun-hyeon (Mr.) | Member of the National Assembly |
| CHOI, Seung-jae (Mr.) | Member of the National Assembly |
| KIM, Byoung-gwan (Mr.) | Chief Secretary to the Speaker |
| CHO, Koo rae (Mr.) | Ambassadorial Advisor to the Speaker for Foreign Affairs |
| KWAK, Hyunjun (Ms.) | Director General of the International Affairs and Protocol Bureau |
| PARK, Sang joo (Mr.) Secretary of the delegation | Secretary to the Speaker |
| LIM, Karen (Ms.) Secretary of the group | Program Officer |
| CHO, Seo yeon (Mr.) | Protocol Officer and Interpreter |
| KIM, Bo Lam (Mr.) | Adviser, Program Coordinator |
| KIM, Yun Choong (Mr.) | Adviser, Deputy Director of the Inter-Parliamentary Conference Division |
| CHA, Yeon kyeng (Mr.) | Protocol Officer and Interpreter |

RWANDA

| | |
|--|------------------------------------|
| NYIRASAFARI, Esperance (Ms.) Leader of the delegation | Vice-President of the Senate (RPF) |
| RUBIBI, Olivier (Mr.) Secretary of the group | Director |

(RPF : Rwanda Patriotic Front / Front patriotique rwandais)

(PSD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)

SAN MARINO – SAINT-MARIN

| | |
|--|--|
| MONTEMAGGI, Marica (Ms.) Leader of the delegation | Member of the Great and General Council (Libera) |
| ZONZINI, Giovanni Maria (Mr.) | Member of the Great and General Council (R.E.T.E.) |
| ROSSI, Matteo (Mr.) | Member of the Great and General Council (NPR) |

(Libera : Partito Politico Libera)

(R.E.T.E: R.E.T.E Civic Movement / Mouvement civique R.E.T.E.)

(NPR : Noi per la Repubblica)

SAO TOME AND PRINCIPE – SAO TOME-ET-PRINCIPE

| | |
|---|--|
| VIEGAS DOS RAMOS, Guilherme Octaviano (Mr.) Leader of the delegation | Member of the National Assembly (MLSTP-PSD) |
| DOS PRAZERES FERREIRA, Anaydi (Ms.) | Member of the National Assembly (ADI) |
| COTÚ, Danilson (Mr.) | Member of the National Assembly (PDC/MDFM/UDD) |
| D'ALVA, Yonelma (Ms.) | Adviser |

(MLSTP-PSD : Sao Tome and Principe Liberation Movement / Mouvement de libération de Sao Tomé-et-Principe)
(PDC/MDFM/UDD : Democratic Convergence Party / Force for Democratic Change Movement – Union of Democrats for Citizenship and Development / Parti de la convergence démocratique / Mouvement pour les forces de changement démocratique – Union des démocrates pour la citoyenneté et le développement)
(ADI: Acção Democrática Independente)

SAUDI ARABIA – ARABIE SAOUDITE

| | |
|---|---|
| ALSHEIKH, Abdullah (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the Consultative Council |
| ALHELAISSI, Hoda (Ms.) Advisory Group on Health | Member of the Consultative Council |
| FADIL, Ayman (Mr.) | Member of the Consultative Council |
| KHASHOGGI, Hani (Mr.) | Member of the Consultative Council |
| AL SHAMAN, Amal (Ms.) Bureau, Standing Committee on Democracy and Human Rights | Member of the Consultative Council |
| ALSHDDI, Hussam (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |
| ALSHAHRAANI, Ahmed (Mr.) | Adviser, President's Ceremony Officer |
| ALMETAIRI, Mohammed (Mr.) Member of the ASGP | Secretary General, Consultative Council |
| ALQAHTANI, Faris (Mr.) | Researcher |
| ALHARBI, Yoosef (Mr.) | Adviser |
| ALORAIJ, Afnan (Ms.) | Adviser |
| ALMANSOUR, Khalid (Mr.) | Adviser, Consultative Council |
| ALTURKI, Khalid (Mr.) | Director of Ceremonies to the Speaker |

SENEGAL

| | |
|--|--|
| MERGANE KANOUTÉ, Adjia Diarra (Mme) Chef de la délégation Vice-Présidente, Comité exécutif Membre, Sous-Comité des finances | Vice-Présidente de l'Assemblée nationale (BBY) |
|--|--|

(BBY : Benno Bokk Yaakaar)

SEYCHELLES

| | |
|---|---------------------------------------|
| WILLIAM, Waven (Mr.) Vice-President, Standing Committee on Sustainable Development Leader of the delegation | Member of the National Assembly (LDS) |
| VIDOT, Audrey (Ms.) | Member of the National Assembly |
| DIDON, Emma (Ms.) | IPU desk officer |
| SOMBA, Josua (Mr.) | Adviser |
| KURASAH, Sheuneni (Mr.) | Adviser |
| BARITO, Nico (Mr.) Diplomatic corps | |

(LDS : Seychelles Democratic Alliance / Union démocratique seychelloise)

SIERRA LEONE

| | |
|--|---|
| BUNDU, Abass Chernor (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of Parliament |
| GEORGE, Edward (Mr.) | Member of Parliament (SLPP) President of Africa Young Parliamentarians |
| BANGURA, Ibrahim (Mr.) | Member of Parliament (APC) |
| LEBBIE, Nenneh (Ms.) | Member of Parliament (SLPP) |
| FOFANA, Musa (Mr.) | Member of Parliament (C4C) |
| LEBBIE, Moohamed (Mr.) | Deputy Clerk of Parliament |
| SANKOH, Hannah (Ms.) | Desk Officer & Adviser |
| GANDO, Mohamed Lansana Amara (Mr.) | Public Relations Officer |

(SLPP : Sierra Leone Peoples Party / Parti populaire de la Sierra Leone)

(APC : All People's Congress / Congrès du peuple réuni)

(C4C : Coalition for Change Party / Parti de la coalition pour le changement)

SOUTH AFRICA – AFRIQUE DU SUD

| | |
|--|---|
| MAPISA-NQAKULA, Nosiviwe (Ms.) Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly (ANC) |
| LUCAS, Sylvia (Ms.) | Deputy Speaker of the National Assembly (ANC) |
| FROLICK, Cedric Thomas (Mr.) | Member of the National Assembly (ANC) |
| LOTRIET, Annelie (Ms.) | Member of the National Assembly (DA) |
| SHIVAMBU, Nyiko Floyd (Mr.) | Member of the National Assembly (EFF) |
| DLAKUDE, Doris (Ms.) | Member of the National Assembly (ANC) |
| MASIKO, Filike (Ms.) | Member of the National Assembly (ANC) |
| XASO, Masibulele (Mr.) | Secretary, Member of the National Assembly |
| NOJOZI, Nogolide (Ms.) | Adviser |
| SITHOLE, Dumisani Job (Mr.) | Adviser |
| MOLOTO, Mothapo (Mr.) | Adviser |
| MVULANE, Sebolelo (Ms.) | Adviser |
| KULA, Zuki (Ms.) | Adviser |
| TEMBE, Sithembiso (Mr.) | Adviser |

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)

(DA : Democratic Alliance / Gauche démocratique)

(EFF : Economic Freedom Fighters / Combattants de la liberté économique)

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

| | |
|---|---|
| NUNU KUMBA, Jemma (Ms.) Leader of the delegation | Speaker of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM) |
| ACIEN, Gabriel (Mr.) | Member of the Transitional National Legislative Assembly (SPLM) |
| MALWAL, Sandra (Ms.) | Member of the Transitional National Legislative Assembly |
| MALOU, Daniel (Mr.) | Member of the Transitional National Legislative Assembly |
| AKOT, Makuc (Mr.) | Secretary General |
| ANIBIE, Janet (Ms.) | Adviser |
| GAMU, Anita Romai David (Ms.) | Protocol |

(SPLM : Sudan People's Liberation Movement / Mouvement populaire de libération du Soudan)

SPAIN – ESPAGNE

| | |
|---|--|
| ECHANIZ, José Ignacio (Mr.) Leader of the delegation Member, Executive Committee Member, Health Advisory Group | Member of the Congress of Deputies (PP) |
| CEPEDA, José (Mr.) Vice-President, Spanish IPU Group | Member of the Senate (PSOE) |
| SÁNCHEZ del REAL, Victor (Mr.) | Member of the Congress of Deputies (Vox) |

| | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| MARTÍNEZ ZARAGOZA, Ana (Ms.) | Member of the Senate (PSOE) |
| ALVAREZ, Ana (Ms.) | Deputy Secretary General |
| Member of ASGP | |
| GOMEZ-BERNARDO, María Teresa (Ms.) | |
| Secretary of the Group | |
| CASTILLO, Fernando (Mr.) | Adviser |

(PP: People's Party / Parti populaire)
(PSOE: Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

SRI LANKA

| | |
|--|--|
| ABEYWARDANA, Mahinda Yapa (Mr.) | Speaker of Parliament (SLLP) |
| President of the Group, Leader of the Delegation | Chair, Committee on Parliamentary Business |
| | Chair, Committee on High Posts |
| | Chair, Committee on Standing Orders |
| | Chair, Liaison Committee |
| | Chair, Committee of Selection |
| ALAHAPPERUMA, Dullas (Mr.) | Member of Parliament (SLLP) |
| RASAMANICKAM, Shanakiya Rajaputhiran (Mr.) | Member of Parliament (ITAK) |
| WICKRAMASINHE, Rajika Priyangani (Ms.) | Member of Parliament (SLLP) |
| JAYAWARDENA, Kavinda (Mr.) | Member of Parliament (SJB) |
| DASANAYAKE, Dhammika (Mr.) | Secretary General, Parliament |
| Secretary of the Group, Member of the ASGP | |

(SLLP: Sri Lanka Podujana Peramuna)
(SJB: Samagi Jana Balawegaya)
(ITAK: Illankai Tamil Arasu Kachchi)

SURINAME

| | |
|---|---------------------------------------|
| GAJADIEN, Asiskumar (Mr.) | Member of the National Assembly (VHP) |
| Leader of the Delegation | |
| President, Standing Committee on Democracy and Human Rights | |
| SOERJANI, Mingoen (Ms.) | Member of the National Assembly (VPH) |
| BOUVA, Melvin (Mr.) | Member of the National Assembly (NDP) |
| Member, Working Group on Science and Technology | |
| JAIRAM, Asna (Ms.) | Advisor International Relations DNA |

(VHP : Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste)
(NDP : National Democratic Party / Parti national démocratique)

SWEDEN – SUEDE

| | |
|--|------------------------------|
| WIDEGREN, Cecilia (Ms.) | Member of Parliament (M) |
| Leader of the delegation | Committee on Foreign Affairs |
| Member, Executive Committee | |
| Chair, Sub-Committee on Finance | |
| Vice-President, IPU | |
| LARSSON, Dag (Mr.) | Member of Parliament (SDP) |
| Bureau, Standing Committee on Democracy and Human Rights | |
| KARLSSON, Mattias (Mr.) | Member of Parliament (SD) |
| HULTBERG, Johan (Mr.) | Member of Parliament (M) |
| SONDÉN, Björn (Mr.) | International Adviser |
| Acting Secretary to the delegation | |
| HERMANSSON, Ralph (Mr.) | International Adviser |
| Deputy Acting Secretary to the delegation | |

(M: Moderate Party / Parti modéré)
(SDP: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(SD : Sweden Democrats / Démocrates de Suède)

SWITZERLAND – SUISSE

| | |
|---|---|
| JOSITSCH, Daniel (M.) Chef de la délégation Président du Groupe | Membre du Conseil des Etats (SP/PS) Commission de politique extérieure Commission des affaires juridiques Commission de la politique de sécurité Commission des institutions politiques |
| HURTER, Thomas (M.) Vice-Président du Groupe Membre, Groupe de travail sur la science et la technologie | Membre du Conseil national (SVP/UDC) Commission de la politique de sécurité Commission des transports et des télécommunications |
| FEHLMANN RIELLE, Laurence (Mme) | Membre du Conseil national (SP/PS) Commission des affaires juridiques Commission de l'immunité Secrétaire général de l'Assemblée fédérale |
| SCHWAB, Philippe (M.) Membre de l'ASGP | |
| EQUEY, Jérémie (M.) Secrétaire du Groupe et de la délégation | Relations internationales |
| GNÄGI, Anna Lea (Mme) Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la délégation | Relations internationales |
| (M/C : Die Mitte / The Centre / Le Centre) (SP/PS : Socialist Party / Parti socialiste) (FDP/PLR : The Liberals / Les Libéraux-Radicaux) (SVP/UDC : Swiss People's Party / L'Union démocratique du centre) | |

SYRIAN ARAB REPUBLIC – REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| ABDALJALIL, Akram (Mr.) | Member of the People's Assembly |
| AL AZBAH, Faiza (Ms.) | Member of the People's Assembly |
| AL SALLOUM, Salloum (Mr.) | Member of the People's Assembly |
| ALALOU, Nedal (Mr.) | Member of the People's Assembly |
| MAHMOUD HAMDO, Omar (Mr.) | Member of the People's Assembly |
| MOHAMMAD SALEH, Maysa (Ms.) | Member of the People's Assembly |
| DIAB, Abdul Azim (Mr.) | Adviser |

THAILAND – THAILANDE

| | |
|--|--|
| WICHITCOLCHAI, Pornpetch (Mr.) Leader of the Delegation | President of the Senate |
| TONTISIRIN, Kraisid (Mr.) Member, Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development | Member of the Senate |
| TOHMEENA, Pechdau (Ms.) Member, Advisory Group on Health | Member of the House of Representatives (BJT) |
| SUWANMONGKOL, Anusart (Mr.) Member, High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism | Member of the Senate |
| ROOPKHAJORN, Natchtanun (Ms.) BAMRUNGPON, Tanukom (Mr.) Secretary to the Delegation | Secretary to the Vice-President of the National Assembly Director of the IPU Division |
| SATAWEDIN, Saritpon (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation | Foreign Affairs Officer (Senior Professional Level) |
| SAIKRACHANG, Chulatas (Mr.) Assistant Secretary to the Delegation | Foreign Affairs Officer (Professional Level) |
| (BJT: Bhumjaithai Party) | |

TIMOR-LESTE

| | |
|--|---|
| LONGUINHOS GUTERRES LOPES, Aniceto (Mr.) Leader of the delegation | Speaker of the National Parliament (FRETILIN) |
| BARRETO FREITAS XIMENES, Isabel Maria (Ms.) | Member of the National Parliament (FCP) |
| CARVALHO, Elvina Sousa (Ms.) | Member of the National Parliament (DP) |
| DA COSTA, Aderito Hugo (Mr.) | Member of the National Parliament (CNTR) |
| AMARAL, João Rui (Mr.) | Secretary General |
| DIAS FERNANDES, Ambrósio (Mr.) | Advisor to the Speaker |
| AMARAL SARMENTO, Alicia (Ms.) | Head of Office of the Speaker |
| CARVALHO VICENTE, Egídio (Mr.) | Adviser |
| GONZAGA VIDIGAL, Maria Isabel (Ms.) | Secretary/Technical Support of IPU Group |
| ALEXIO DA CRUZ, Filomeno (Mr.) | Ambassador |

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

(DP : Democratic Party / Parti démocratique)

(PLP: People's Liberation Party / Parti de libération populaire)

(FRETILIN: Revolutionary Front for an Independent East Timor / Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Leste)

(FCP : Front Change Party)

TÜRKİYE

| | |
|--|--|
| KAVAKCI KAN, Ravza (Ms.) President of the Group Leader of the delegation Member, Committee on Middle East Questions | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK) |
| POLAT DÜZGÜN, Arife (Ms.) | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK) |
| YILDIZ, Zeynep (Ms.) | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (AK) |
| KARAKAYA, Mevlut (Mr.) | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (MHP) |
| ANDICAN, Abdul Ahat (Mr.) | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (İYİ) |
| OZSOY, Hisyar (Mr.) | Member of the Grand National Assembly of Türkiye (HDP) |
| KUMBUZOGLU, Mehmet Ali (Mr.) Member ASGP Secretary of the Group | Secretary General of the Grand National Assembly |
| GUNER, Mumtaz (Mr.) Secretary to the delegation | Deputy Head of the External Relations and Protocol Department, Adviser |
| TÜRKMEN, Elif (Ms.) | External Relations and Protocol Department, Adviser |
| DENERI, Hande (Ms.) | External Relations and Protocol Department, Adviser |

(AK : Justice and Development Party / Parti de la justice et du développement)

(HDP : People's Democratic Party / Parti démocratique populaire)

(MHP : Nationalist Movement Party / Parti d'action nationaliste)

(İYİ: İyi Parti)

UGANDA – OUGANDA

| | |
|---|---------------------------------------|
| RUHUNDA, Alex (Mr.) Leader of the delegation President of the Group | Member of Parliament |
| ACORA ODONGA, Nancy (Ms.) | Member of Parliament |
| NABAGABE KALULE, Flavia (Ms.) | Member of Parliament |
| KATO, Mohamed (Mr.) | Member of Parliament (NRM) |
| MUTUMBA, Abdul (Mr.) | Member of Parliament (NRM) |
| NSANJA, Patrick (Mr.) | Member of Parliament |
| AMERO, Susan (Ms.) | Member of Parliament |
| KAGANZI, Martha (Ms.) Secretary of the Group | Principal Clerk Assistant, Parliament |
| FOX OYWELOWO, Odoi (Mr.) | Adviser |
| BAHSIR, Lubega Sempa (Mr.) | Adviser |
| NINSIIMA, Catherine (Ms.) | Adviser |
| BIRIBONWOHA ; Pius (M.r) | Adviser |

(NRM : National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)

UNITED ARAB EMIRATES – EMIRATS ARABES UNIS

| | |
|---|--|
| ALNUAIMI, Dr. Ali Rashid (Mr.) Member, Executive Committee Leader of the delegation | Member of the Federal National Council |
| FALKANAZ, Sara Mohammad (Ms.) | Member of the Federal National Council |
| ALMHERI, Marwan (Mr.) | Member of the Federal National Council |
| ALTENEIJI, Dr. Shaikah Obaid (Ms.) Member, Committee on Middle East Questions | Member of the Federal National Council |
| ALAMERI, Mouza Mohammed (Ms.) | Member of the Federal National Council |
| SULTAN ALSUWAIDI, Meera (Ms.) Member, Bureau of Women Parliamentarians | Member of the Federal National Council |
| ALBASTI, Afra Rashid (Ms.) Member of ASGP | Assistant General Secretary for Parliamentary Communication |
| ALAQILI, Ahmed Mohammad (Mr.) Secretary of the delegation | Adviser |

UNITED KINGDOM – ROYAUME-UNI

| | |
|--|---|
| BALDWIN, Harriett (Ms.) Leader of the delegation | Member of the House of Commons (C) |
| BRADLEY, Karen, Rt Hon (Ms.) | Member of the House of Commons (C) |
| RENNARD, Chris, Lord (Mr.) | Member of the House of Lords (Lib Dems) |
| MCMORRIN, Anna (Ms.) | Member of the House of Commons (L) |
| HOLDEN, Richard (Mr.) | Member of the House of Commons (C) |
| CARDEN, Dan (Mr.) | Member of the House of Commons (L) |
| NIMMO, Rick (Mr.) Secretary of the Group | Director of BGIPU |
| REES, Dominique (Ms.) Secretary of the delegation | BGIPU Deputy Director |
| EDWARDS, Rhannon (Ms.) Secretary of the delegation | BGIPU International Project Manager |
| DAVIES, Sarah (Ms.) ASGP representative from the House of Commons | |
| BURTON, Simon (Mr.) ASGP representative from the House of Lords | |
| GARVIE-ADAMS, Elektra (Ms.) Joint Secretary of the ASGP | |
| MOELLER, Daniel (Mr.) Assistant to the ASGP Secretariat | |

(C : Conservative / Parti conservateur)

(L : Labour / Parti travailliste)

(Lib Dems : Liberal Democrats / Démocrates libéraux)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA – REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

| | |
|---|---|
| ACKSON, Tulia (Ms.) Leader of the Delegation | Speaker of the National Assembly (CCM) |
| MHAGAMA, Joseph Kizito (Mr.) | Member of the National Assembly (CCM) |
| MATIKO, Esther Nicholus (Ms.) | Member of the National Assembly (CHADEMA) |
| KINGU, Elibariki Immanuel (Mr.) | Member of the National Assembly (CCM) |
| ULENGE, Mwanaisha Ng'azi (Ms.) | Member of the National Assembly (CCM) |
| RAMADHAN, Ramadhan Suleiman (Mr.) | Member of the National Assembly (CCM) |
| KIHANGE, Zainab Issa (Ms.) Secretary to the delegation | Adviser |
| KILEO, Mathew Nionzima (Mr.) | Adviser |
| SAPALI, James Nyengwa (Mr.) | Adviser |
| EGIDIO, Deogratias Bitigunga (Mr.) | Adviser |
| LYAFUMILE, Martha Obeid (Ms.) | Adviser |
| MBOGGO, Emmanuel (Mr.) | Adviser, Assistant to the Speaker |
| MSOMBE, Michael (Mr.) | Adviser, Information officer |
| SIMBA, Deonibus (Mr.) | Adviser, Information officer |

(CCM: CHAMA CHA MAPINDUZI)

(CHADEMA: CHAMA CHA DEMOKRASIA NA MAENDELEO)

URUGUAY

| | |
|---|---|
| LOZANO, Raul (Mr.) Leader of the delegation | Member of the Senate (CA) |
| MONTERO, José Pedro (Mr.) Vice-President of the ASGP | Secretary General, Senate |
| GALVALISI, Carina (Ms.) Secretary of the Group and of GRULAC | Head of International Relations, General Assembly |
| PIQUINELA, Oscar (Mr.) Secretary of GRULAC | |

(CA : Open Cabildo / Cabildo ouvert)

VIET NAM

| | |
|---|---|
| VU, Hai Ha (Mr.) Leader of the delegation President of the Group | Member of the National Assembly, Chairman of the Foreign Affairs Committee |
| THAI, Quynh Mai Dung (Ms.) | Member of the National Assembly, Standing member, Foreign Affairs Committee |
| NGUYEN, Ngoc Son (Mr.) | Member of the National Assembly, Standing member, Science, Technology and Environment Committee Deputy Secretary General of the National Assembly |
| NGUYEN, Truong Giang (Mr.) TRAN, Kim Chi (Ms.) Secretary of the Group | |
| VU, Dai Phuong (Mr.) TRAN, Thi Ninh (Ms.) Secretary of the delegation | Protocol Officer Adviser |

(CPV: Communist Party of Vietnam / Parti communiste vietnamien)

YEMEN

| | |
|---|---|
| AL-SHADADI, Mohamed Ali (Mr.) Leader of the delegation | Deputy Speaker of the House of Representatives |
| ALSALIH, Mohamed (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| ALBARHMI, Saleh (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| BAN- MALIK, Mohamed Abdulmalik (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| AL-AHMAR, Hamid Abdullah (Mr.) | Member of the House of Representatives |
| BIN-MADI, Mabkhout (Mr.) Member of ASGP | Acting Secretary General of the House of Representatives |
| NASSR ALI AL-SHAMIRI, H.E. Dr. Abdulghani (Mr.) | Ambassador |
| AL- HAMAD, Ali Asaad (Mr.) | Secretariat |

ZAMBIA - ZAMBIE

| | |
|--|--|
| MUTTI, Nelly B K (Ms.) Leader of the delegation | Speaker of the National Assembly |
| KATUTA, Given (Ms.) President, Advisory Group on Health | Member of the National Assembly (I) |
| MANDANDI, Kaliye (Mr.) | Member of the National Assembly (UPND) |
| ANAKOKA, Mubita (Ms.) | Member of the National Assembly (UPND) |
| KAZIMETE, Harry K (Mr.) | Member of the National Assembly (UPND) |
| NG'ANDWE, Jean C (Ms.) | Member of the National Assembly (PF) |
| SABAO, Jacqueline (Ms.) | Member of the National Assembly (UPND) |
| NGULUBE, Roy (Mr.) | Secretary General |
| JERE, Sibonelo (Ms.) Secretary of the Group | |
| KAWIMBE, Stephen (Mr.) | Adviser, National Assembly |
| SAMUWIKI, Sage (Mr.) | Adviser, National Assembly |
| MONGA, Pauline (Ms.) Secretary of the group | Adviser, National Assembly |

(FDD: Forum for Democracy and Development / Forum pour la démocratie et le développement)

(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)

(I : Independent)

ZIMBABWE

| | |
|--|--|
| MUDENDA, Jacob Francis Nzwidamilimo (Mr.) Leader of the delegation Member, Executive Committee | Speaker of Parliament |
| MNANGAGWA, Tongai Mafidi (Mr.) | Member of the National Assembly |
| MUZENDA, Tsitsi Veronica (Ms.) | Member of the Senate |
| TSVANGIRAI, Vincent (Mr.) | Member of the National Assembly |
| CHOKUDA, Kennedy Mugove (Mr.) Member of the ASGP | Secretary general |
| MUSHANDINGA, Martha (Ms.) | Principal Executive Assistant to the Speaker of the National Assembly |
| NYAMAHOWA, Frank (Mr.) | Director, Adviser |
| CHISANGO, Rumbidzai Pamela (Ms.) Secretary to the delegation | Principal External Relations Officer |
| JENJE, Asha (Mr.) | Director in the Clerk's Office |

II. ASSOCIATE MEMBERS - MEMBRES ASSOCIES**ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE**

| | |
|---|-----------------------------|
| AL-ASOOMI, Adel (Mr.) Leader of the delegation | President of Parliament |
| RAHMANIA, Youcef (Mr.) | Member of Parliament |
| AL AIFAN, Abdullah (Mr.) | Member of Parliament |
| AL-DOUSARI, Nasr (Mr.) | Member of Parliament |
| HAJJOUBI, Khadija (Ms.) | Member of Parliament |
| ALSHUROOQI, Nabeel (Mr.) | Assistant Secretary-General |
| ABD EL AZIZ, Ashraf (Mr.) | Adviser |
| ADEL, Ahmed (Mr.) | Adviser |
| HASSABALLA, Ahmed (Mr.) | Media Adviser |
| AL-SEIDY, Ashraf (Mr.) | Adviser |

**PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)**

| | |
|--|-----------------------|
| TUNIS, Hon. Sidie Mohamed (M.) Leader of the delegation | Speaker of Parliament |
| SNOWE Edwin Melvin (Mr.) | Member of Parliament |
| CARAMA, Camaro (M.) | Member of Parliament |
| AZUMAH, John (M.) | Secretary General |
| SOME, K. Bertin (M.) Secretary of the group | Adviser, Director |
| KOMLAN, Gninevi G. (M.) | Adviser |
| FWANGDER, Ezekiel Friday (M.) | Adviser |

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

| | |
|-----------------------|--------------------|
| GAHOUCI, Latifa (Mme) | Députée |
| CESSELIN, Damien (M.) | Secrétaire général |
| EZA, Mireille (Mme) | Directrice |
| LECI, Fatmir (M.) | Conseiller |

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS**UNITED NATIONS**

PATTEN, Pramila (Ms.), UNSG Special Representative on sexual violence in conflict
CARRERA, Gloria (Ms.), UN Team of experts, Rule of law/ Sexual violence in conflict

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UN AIDS)

BOOTON, Krittayawan (Ms.)

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)

CHAUVEL, Charles (Mr.), Global Lead and Asia-Pacific Focal Point, Inclusive Processes and Institutions

UNITED NATIONS ENTITY FOR GENDER EQUALITY AND THE EMPOWERMENT OF WOMEN (UN WOMEN)

KAZI, Jamshed M. (Mr.)
ANGGRENI, Hosianna (Ms.)

WORLD HEALTH ORGANISATION (WHO)**ORGANISAZION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

SILBERSCHMIDT, Gaudenz (Mr.), Director, Health and Multilateral Partnerships
SURYANTORO, Ludy (Mr.), Head of Unit, Multisectoral Engagement for Health Security Preparedness

COMPREHENSIVE NUCLEAR-TEST-BAN TREATY ORGANIZATION (CTBTO)

FLOYD, Robert Bruce (Mr.), Executive Secretary
BERRENS, Marion (Ms.), Liaison and Coordination Officer
MCGRATH, Keegan (Mr.), Strategic Communications Officer

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)**UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

IDI GADO, Boubacar (Mr.), Secretary General
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)**UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE**

AL-SHAWABKEH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.)

ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ASSEMBLY (AIPA)

DEWONO, Mario Pandu (Mr.), Deputy Secretary General, Leader of the group
VAN, Nguyen Tuong (Ms.), Secretary General
LIMA, Putri Maha (Ms.), Director of Committees
NURSAHAMDANI, Sandi (Mr.), Committees Officer

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)**ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE**

HASHEMI, Seyed Javad (Mr.), Director of International Affairs

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)**FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)**

KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
BOTHAN, Jeni (Mr.), Programme Manager

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)**ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GOPAC)**

ZON, Fadil (Mr.), Vice-Chair
HYDE, John (Mr.), Secretary

INTERNATIONAL PARLIAMENTARY NETWORK FOR EDUCATION (IPNED)**RÉSEAU INTERNATIONAL DES PARLEMENTAIRES POUR L'ÉDUCATION (IPNED)**

BALDWIN, Harriett (Ms.), Co-Chair
O'NEILL, Deborah (Ms.), Member

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE**

ER, Mehmet Süreyya (Mr.), Secretary General
MAMMADOV, Azar (Mr.), Legal Officer

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE (APM)**

CASINI, Pier Fernando (Mr.), Member

PARLIAMENTARY ASSEMBLY – UNION FOR THE MEDITERRANEAN (PA-UfM)

COIMBRA, Bruno (Mr.), Member

**PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)**

NIASS, Mouhamed Khouraiichi (Mr.), Secretary General
MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Deputy Secretary General

**SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE (SADC)**

SEKGOMA, Boemo Mmandu (Ms.) Secretary General
MARIMO, Ndamuka (Mr.), Coordinator
LILUNGWE, Agnes (Ms.), Executive Secretary to the Secretary General

LIBERAL INTERNATIONAL

TANGUY, Liliana (Ms.), Member

Executive Committee of the Inter-Parliamentary Union

ANYAKUN, Esther (Ms.), Member of Parliament (Uganda)
Member, Executive Committee

**ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 144th ASSEMBLY
CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 144^e ASSEMBLEE**

CHAD - TCHAD

ALGHASSIM, Khamis (M.)
BEYOM MALO, Adrien (M.)
Member of ASGP

Secrétaire général
Secrétaire général

MONGOLIA – MONGOLIE

LUVSANDORJ, Ulziisaikhan (Ms.)
Member of ASGP
YADAMSUREN, Battogtokh (Mr.)

BAYARTOGTOKH, Enkh-Undram, (Ms.)
Secretary of the Delegation

GANJAMBAL, Bulgan (Ms.)

Secretary General of the State Great Hural (Parliament)
of Mongolia
Head of the Internal Audit Unit at the Secretariat of the
State Great Hural (Parliament) of Mongolia, Adviser
Senior Advisor of the Foreign Relations Department at
the Secretariat of the State Great Hural (Parliament) of
Mongolia
Officer of the Foreign Relations Department at the
Secretariat of the State Great Hural (Parliament) of
Mongolia

PALESTINE

AL-SHIN, Zuhair (Mr.)
Ambassador

**SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE
144th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION**

**INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA
144^e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**

Assembly

CHOWDHURY, Saber (Mr.), Honorary IPU President

BAN Ki-moon (Mr.), Former Secretary-General of the UN; Founder of the Ban Ki-moon Center for Global Citizens

WIJSEN, Melati (Ms.), Co-founder, Bye Bye Plastic Bags

Standing Committee on United Nations Affairs

KAZI, Jamshed M. (Mr.), Representative and Liaison to ASEAN, UN Women Indonesia

BOONTO, Tina (Ms.), Country Director of UNAIDS

ANGGRENI, Hosianna (Ms.), UN Country Team, Indonesia

Other Events

KILADZE, Sophie (Ms.), IPU focal point at the Committee on the Rights of the Child

MOECHTAR, Ali (Mr.), UNICEF, Indonesia

SYARIF, Laode (Mr.), Member of the Integrity Initiatives International Asia Pacific Sub-Committee

HYDE, John (Mr.), GOPAC Secretary

ZAHARIEVA, Rositsa (Ms.), UNODC, GlobENetwork

GLOSSARY / GLOSSAIRE**English****Titles/Functions:**

Speaker of Parliament
President of the Group

Adviser
Chair/Chairman/Chairperson
Clerk
Deputy Speaker
Head
Leader of the Delegation
Officer
Researcher
Secretary of the Group/delegation
Spokesman

Parliaments:

House of Commons
House of Representatives
National Assembly
People's Representatives

Parliamentary Committees:

Abroad
Agreements
Broadcasting
Building
Citizenship
Complaint Reception
Computer Science
Cross-cutting Issues
Directive Board
Elderly
Fishery
Food
Foreign Affairs
Freedoms
Funding
Gender Equality
Growth
Health/Healthcare
Heritage
Home Affairs
Housing
Human Rights
Intelligence
Investigation/Inquiry
Joint Committee
Labour/Work
Law
Legal
Local Self-government
Missing, Adversely Affected Persons
Oversight
People with Disabilities
Physical Planning, Land Use Planning, Country
Planning
Public Expenditure
Public Works
Rehabilitation
Social Welfare
Standing Committee
Standing Orders/Rules
State Device

Français**Titres/Fonctions :**

Président du Parlement
Président(e) du Groupe

Conseiller
Président(e)
Secrétaire général/Greffier
Vice-Président(e)
Chef
Chef de la délégation
Fonctionnaire
Chercheur
Secrétaire du Groupe/ de la délégation
Porte-parole

Parlements :

Chambre des Communes
Chambre des représentants
Assemblée nationale
Représentants du peuple

Commissions parlementaires :

A l'étranger
Approbations
Radiodiffusion
Bâtiment
Citoyenneté
Instruction des plaintes
Informatique
Matières transversales
Comité directeur
Aînés
Pêche
Alimentation
Affaires étrangères
Libertés
Financement
Egalité entre les sexes
Croissance
Santé
Patrimoine
Affaires internes
Logement
Droits de l'homme
Renseignement
Enquête
Comité mixte
Travail
Lois
Juridique
Autonomie locale
Personnes disparues ou lésées
Surveillance
Personnes handicapées
Aménagement du territoire

Dépenses publiques
Travaux publics
Réinsertion
Protection sociale
Comité permanent
Règlement
Dispositif étatique

Sustainable Development
Trade
Training
Truth
Underprivileged
Ways and Means
Wildlife
Women, Children and Youth

Développement durable
Commerce
Formation
Vérité
Défavorisés
Voies et moyens
Faune
Les femmes, les enfants et les jeunes

IPU Committees:

Advisory Group on Health
Bureau of Women Parliamentarians
Committee on the Human Rights of Parliamentarians
Committee on Middle East Questions
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)
Executive Committee
Forum of Young Parliamentarians
Gender Partnership Group
Group of Facilitators for Cyprus
Standing Committee on Peace and International Security
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade
Standing Committee on Democracy and Human Rights
Standing Committee on UN Affairs

Commissions et Comités de l'UIP :

Groupe consultatif sur la santé
Bureau des femmes parlementaires
Comité des droits de l'homme des parlementaires
Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)
Comité exécutif
Forum des jeunes parlementaires
Groupe du partenariat entre hommes et femmes
Groupe de facilitateurs concernant Chypre
Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale
Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce
Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme
Commission permanente des affaires des Nations Unies